

LANGUE • LINGUISTIQUE • COMMUNICATION

Collection dirigée par Bernard Quemada

J.-L. Chiss, J. Filliolet, D. Maingueneau

Linguistique française - Initiation à la problématique structurale (1)

J. Courtés

Introduction à la sémiotique narrative et discursive

R. Escarpit

Théorie générale de l'information et de la communication

C. Fuchs et P. Le Goffic

Initiation aux problèmes des linguistiques contemporaines

D. Maingueneau

Initiation aux méthodes de l'analyse du discours -
Problèmes et perspectives

R. Moreau

Introduction à la théorie des langages

Ch. Muller

Initiation aux méthodes de la statistique linguistique

Ch. Muller

Principes et méthodes de statistique lexicale

A.-J. Greimas et J. Courtés

Sémiotique - Dictionnaire raisonné de la théorie du langage.



9 782010 013256

93,00 FF TTC.

14/4131/0

Imprimé en France
SUD-OFFSET - 94 RUNGIS



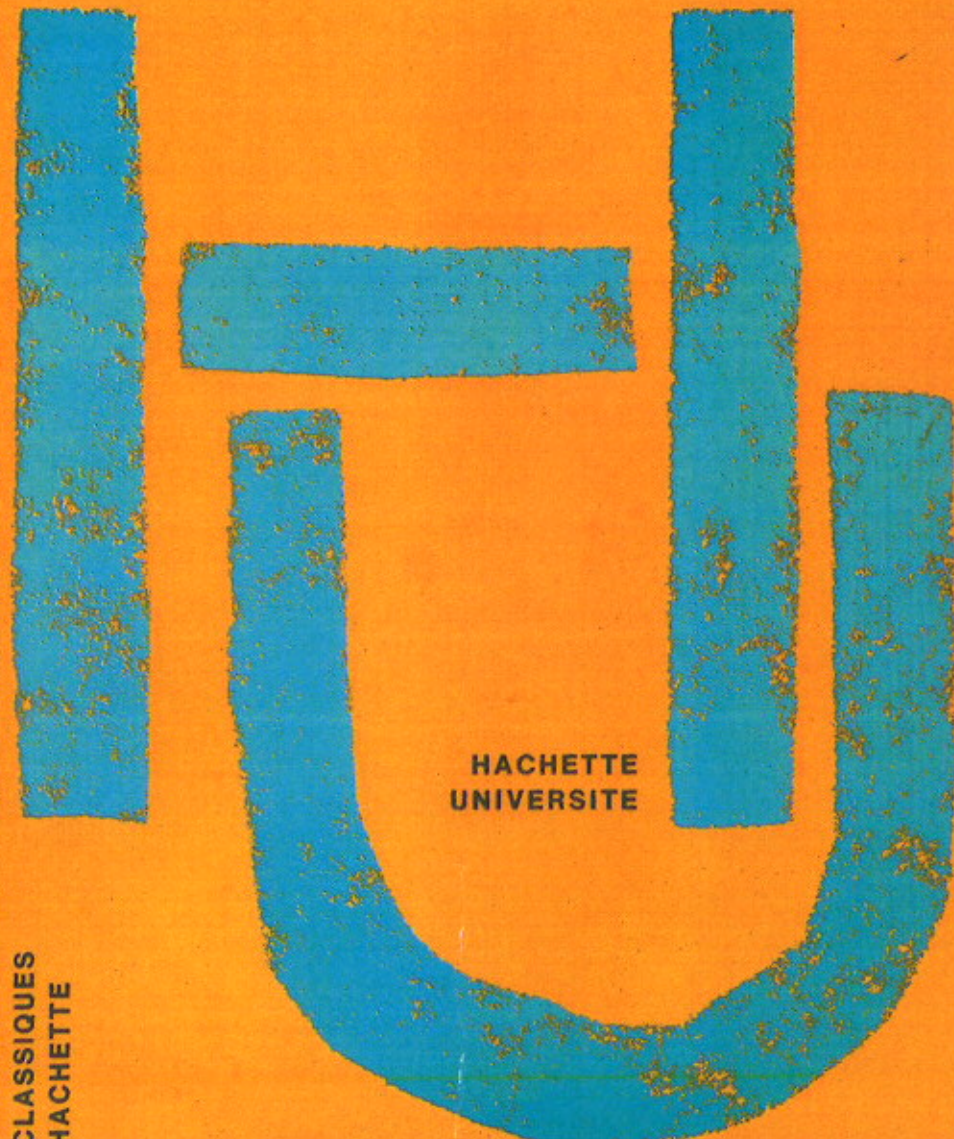
CLASSIQUES
HACHETTE

R.L. Wagner et J. Pinchon **grammaire du français**

grammaire du français

classique et moderne

R.L. Wagner et J. Pinchon



HACHETTE
UNIVERSITE

R. L. WAGNER

Professeur à la Sorbonne

J. PINCHON

Professeur à
l'Université de Paris III

**GRAMMAIRE
DU FRANÇAIS
CLASSIQUE ET MODERNE**

OUVRAGE COURONNÉ PAR L'ACADÉMIE FRANÇAISE

*ÉDITION REVUE
ET CORRIGÉE*

LIBRAIRIE HACHETTE

79, boul. Saint-Germain, PARIS-VI^e

AVANT-PROPOS

Au moment de réviser cet ouvrage la question s'est posée à nous de savoir si, à l'heure actuelle, il y a encore place dans l'enseignement pour des grammaires de type traditionnel. Plusieurs raisons nous ont incités à penser que oui.

Sans être de ceux qui ont opportunément introduit et acclimaté en France le transformationnalisme et la grammaire générative, nous avons tiré profit comme bien d'autres, des applications qu'on en a déjà faites au français. Elles jettent maints jours neufs sur les mécanismes de la syntaxe, sur des relations trop souvent méconnues ou négligées entre les constructions et le sens des termes qui s'y plient, sur des contraintes qu'on ne met pas assez en valeur. Les nouvelles méthodes d'analyse sont donc « payantes » et on ne doute pas des profits que l'esprit — même celui de jeunes élèves — peut tirer de leur rigueur.

Mais les applications de ces grammaires au français n'en sont qu'à leur début. Pour les besoins de la cause, le corpus des phrases soumises à ce genre d'analyse se compose de phrases éminemment simples, inventées à dessein. Cela ne comporterait pas d'inconvénient si l'intuition et le sens de la grammaticalité étaient les mêmes chez tous les chercheurs. Or l'âge, l'origine, la formation, le degré de culture sont autant de facteurs extralinguistiques, qui introduisent des disparates dans le corpus et dans les solutions que tel ou tel proposent aux problèmes traités. Les éliminerait-on d'ailleurs, il reste, comme l'ont reconnu loyalement MM. RIVET et LAMERAND, qu'un corpus de phrases authentiques, réellement émises, oppose encore de très fortes résistances à ce type d'analyse. Celle-ci débouche bien sur des résultats intéressants, mais elle requiert alors des formulations abstraites beaucoup trop compliquées pour être accessibles à des débutants. Disons aussi que les présupposés théoriques de la grammaire générative impliquent des options, dont certaines sont discutables, sur maints problèmes difficiles que l'état présent de la physiologie et de la psychologie ne permet peut-être même pas de poser correctement à l'heure actuelle. Ces raisons nous ont conduits à ne pas moderniser notre ouvrage par des moyens artificiels. Il eût été facile de lui donner une nouvelle façade; mais cela n'eût été honnête ni à l'égard de nous-mêmes ni à l'égard du public auquel ce livre est adressé.

Le « français commun » sur lequel opère la grammaire nouvelle repose sur un certain nombre de formes et de constructions présentes, à ce qu'on dit, dans un nombre illimité d'énoncés. Pour les commodités de la démonstration ces syntagmes et leurs enchaînements sont réduits aux formes les plus simples, épurées de ce qui, au cours des actes de parole, leur confère une couleur singulière. La plupart des sciences utilisent ces sortes de fictions. Elles sont fort utiles en effet, à un certain niveau de travail. Celle qu'ont imaginée les transformationnalistes et les générativistes, à la suite de Port-Royal, se révèle féconde, à notre avis. Il est utile de s'en servir au début de l'enseignement de la grammaire; d'autre part, nul doute qu'en tirent profit ceux qui ont à enseigner les éléments du français à des étrangers : elle seconde, en effet, très opportunément, les efforts que ceux-ci ont à faire pour s'assimiler un système de conventions différent du leur. Toutefois, ce faisant, il faut bien se rendre compte qu'on travaille, comme l'ont fait ARNAULD et LANCELOT, sur des schémas et non sur un idiome. La grammaire « générale » est celle d'une langue naturelle, sans aucun doute, mais qui, logiquement antérieure à toute expression linguistique concrète, n'a que très peu de ressemblances avec le français. Un idiome n'est signifiant, lui, qu'au niveau des structures superficielles, c'est-à-dire là où des facteurs externes ajoutent quelque chose de plus aux structures profondes sous-jacentes aux énoncés. Les phrases inventées pour illustrer ces structures sont rarement signifiantes au plein sens du terme. Elles ne le deviennent que dans un contexte situationnel. Auparavant, elles constituent, tout au plus, une forme apte à signifier quelque chose. Mais quoi? *C'est bien/très solitaire* est ininterprétable. A moins que la voix ne module sur *solitaire* ou que l'accent ne frappe l'adverbe. On comprend dans un cas : «*Mon Dieu qu'on doit s'ennuyer ici!*»; dans l'autre : «*Ah! voilà ce qu'il me faut. Ici je serai tranquille.*» Un énoncé ne livre pas *en tout et pour tout* le contenu brut des signes qui le composent. Il est nécessaire qu'un ajout en étende ou en restreigne la portée, l'accommode au contexte. Ce surplus constitue justement ce qui fonde le caractère *vivant* des idiomes sur lesquels, de préférence aux langues mortes, travaillent les générativistes. Pourquoi, dès lors, laisser perdre ce qui, dans l'idiome, anime et fait vivre la langue qui le sous-tend? De fait, c'est à l'idiome plus qu'à la langue que portent intérêt ceux qui consultent une grammaire.

Non sans de bons motifs, les grammairiens modernes entendent sous le nom de « français commun » la langue qui sous-tend les énoncés informatifs c'est-à-dire tous ceux qu'un français réalise en tant que « je » et au nom de son « je » d'une manière spontanée, sans prendre le temps d'organiser son discours. Si leur tentative devait, comme on le souhaite, aboutir à constituer enfin un vaste corpus d'énoncés informatifs authentiques, cette documentation serait d'un prix inestimable. Celle dont les francistes disposent est très pauvre. Impossible, à l'heure actuelle, d'en tirer autre chose

que des esquisses fragmentaires. Il s'ouvre donc là un vaste champ de recherches nouvelles intéressantes.

Mais convient-il, pour autant, d'oublier ou de méconnaître les énoncés narratifs, issus, eux, d'un rapporteur (ou relateur) et qui impliquent toujours — qu'ils soient écrits ou prononcés — une *distance* entre ce qui était à dire et ce qui est dit? Distance au cours de laquelle interviennent les facteurs indispensables à l'élaboration d'une littérature! La suspicion que les grammairiens modernes témoignent à leur égard, en raison de leur nature littéraire justement, ne retarde-t-elle pas un peu? Aucune raison linguistique ne l'excuse, à la vérité. Les textes littéraires offrent aux linguistes l'occasion d'étudier un mode d'exercice du langage qui mérite, autant que l'autre qu'on lui prête attention. Il s'en différencie par le fait d'être un exercice *réfléchi* qui porte certains pouvoirs au-delà de la force qu'ils ont ordinairement dans des situations qui requièrent, en tout et pour tout, l'échange d'énoncés informatifs. Les modèles de langue qui engendrent ces énoncés narratifs diffèrent, en français, de ceux qui président aux autres énoncés. On le sent. Mais comment mesurer ces différences, comment savoir même si l'idiome littéraire ne dérive que d'un seul type de modèle? On ne sera au clair sur ces questions dont on traite actuellement dans le vide que le jour où, justement, les grammairiens modernes auront appliqué à cet idiome des méthodes d'analyse encore plus affinées que celles dont ils usent aujourd'hui depuis peu.

En attendant, l'urgence de constituer le corpus auquel ils s'attaqueront, de le dégrossir, de l'élaborer, s'impose à ceux qui, avec optimisme, considèrent les progrès de la nouvelle grammaire. C'est là que des ouvrages d'un type traditionnel — grands ensembles descriptifs comme ceux de F. BRUNOT, de K. SANDFELD, de DAMOURETTE et PICHON ou grammaires d'un volume plus modeste — s'avèrent encore non seulement utiles mais indispensables. A la condition, évidemment, que les descripteurs veillent davantage désormais à prévenir certaines défaillances que les théoriciens de la grammaire nouvelle ont fort justement dénoncées : flou dans la formulation des règles, par exemple, défaut de précision sur leurs limites ou encore méconnaissance de leur raison d'être.

Soit, par exemple, l'opposition de *en*, représentant un inanimé, et de *lui*, *elle* représentant un animé. Elle est sensible dans les phrases réputées « correctes » :

Je	{	te vous parlais de lui, d'elle, l'autre jour. leur
Je	{	te vous en parlais, l'autre jour. leur

Mais *Je lui parlais de lui*, est-il réalisé, bien que théoriquement réalisable, alors que *Je lui parlais d'elle* s'entend, sans qu'on sache bien:

d'ailleurs, sans contexte, si *lui* et *elle* se rapportent à une personne ou à deux? On tient là une fissure par où *en* continue à représenter, en français moderne, comme il le faisait en ancien français, un animé humain ou un inanimé. Un autre cas d'ailleurs où *en* conserve son ancien pouvoir est celui où référence est faite à plusieurs animés humains conçus comme un ensemble : soit « Les rois de France », « les personnes déplacées ». Dans nombre d'énoncés narratifs authentiques issus des meilleures plumes *Je vous en parlais* se substitue à *Je vous parlais d'eux / d'elles*. Trop de grammairiens, c'est vrai, se satisfont à peu de prix d'évidences simples (alors que rien n'est simple dans l'idiome et la langue) et ne poussent pas assez loin leur observation. De ce point de vue, les exigences de la grammaire nouvelle sont salutaires et les grammairiens traditionnels ont tout à gagner à en tenir compte.

Avec ses mérites, avec ses imperfections inévitables, notre livre est une pièce de cet ensemble d'ouvrages descriptifs. Nous avons tenté de réduire ce qui l'exposait à de justes critiques. Plutôt que de le défendre, mieux valait exposer pourquoi, dans l'état actuel des choses, le genre auquel il appartient n'est nullement condamné sans rémission. La grammaire de la langue et celles des idiomes ont chacune leurs droits et ceux-ci sont complémentaires. De l'une aux autres, le rapport est à peu près celui que G. GUILLAUME établit entre le temps accordé à l'observation des effets de sens et celui dévolu à la recherche des conditions qui rendent les effets possibles. Leur alternance est désormais la loi du travail qu'on attend de quiconque traite d'une langue vivante. L'inventaire, le classement, la description des structures superficielles ne se suffit pas à elle-même. Celles-ci sont rarement simples et seule la recherche des conditions profondes qui président à ces performances rend compte de ce qu'elles ont de surprenant, parfois d'ambigu ou de contradictoire. Mais si la réflexion ne s'appuie pas sur une connaissance suffisante des structures superficielles et des facteurs situationnels, intentionnels qui les rendent pleinement signifiantes, elle encourt le risque de tourner à vide ou de poser des erreurs. Cela justifie assez, pensons-nous, l'existence durable des grammaires de l'idiome et de celle-ci, en particulier, si on lui accorde attention.

NOTIONS HISTORIQUES

I. LATIN, ROMAN, FRANÇAIS¹

LE LATIN

La conquête de César introduisit l'usage du latin dans tout le territoire de la Gaule. Auparavant le latin n'était parlé et enseigné que dans les régions méridionales de ce pays qui constituent ce que nous appelons aujourd'hui la Provence.

A cette époque le latin était aussi divers dans ses formes que peut l'être aujourd'hui le français selon qu'il est parlé par un ouvrier agricole illettré, par un commerçant ou par un homme qui a poussé ses études jusqu'à leur terme supérieur. Toutefois l'usage de l'écriture, l'enseignement de la grammaire et du style, l'explication littéraire des textes dans les écoles et les universités assuraient l'unité d'une langue commune. Trois siècles après la conquête, la propagation du christianisme, prêché en latin, dont les offices et les prières se récitaient en latin, fut un nouveau facteur de cohésion. A la longue, toutefois, des différences nombreuses se dessinèrent entre la langue, encore classique, qu'on écrivait et celle qu'on parlait. A la veille des incursions que les Germains entreprirent à travers l'empire romain (v^e siècle) elles étaient devenues si profondes qu'on peut donner un nom nouveau — **le roman** — à l'idiome parlé que prolongent encore aujourd'hui les langues romanes modernes (italien, sarde, roumain, portugais, espagnol, français, rhéto-roman).

LE ROMAN

Ce roman n'avait plus que de lointaines ressemblances avec le latin classique, tant pour son lexique, profondément renouvelé, que pour sa grammaire.

1. Sur cette histoire nous avons indiqué les principales lectures à faire dans notre *Introduction à la Linguistique française*, 2^e tirage, pp. 40-43, et dans le *Supplément bibliographique*, pp. 52-53.

Celle-ci présente beaucoup d'innovations. La déclinaison des nominaux (substantifs, adjectifs, pronoms) tend à se réduire à trois, deux, et même à un seul cas. Les prépositions aident à l'emploi de constructions analytiques. Des pans entiers de la morphologie s'effondrent. Ainsi dans le système du nom, les mots de genre neutre disparaissent en se répartissant entre les mots masculins et féminins. Dans celui du verbe, aucune trace du passif ne subsiste, la voix déponente s'éteint, les verbes pronominaux se multiplient.

Dans la prononciation, même bouleversement. Qu'il s'agît de l'accent ou du rythme, chacun des peuples soumis par Rome colorait de particularités singulières la langue qu'il avait adoptée. Ainsi, en supposant même que l'empire romain eût subsisté, il était peu probable que l'unité du latin parlé se fût maintenue longtemps.

Les invasions, auxquelles succéda la création de royaumes indépendants, précipitèrent son morcellement. Les liens intellectuels, économiques et commerciaux qui unissaient les diverses parties de l'empire romain se relâchèrent. La culture subit une éclipse. Partout les formes les moins châtiées de cet idiome prirent le pas sur les formes plus correctes dont la connaissance du latin classique avait longtemps maintenu le souvenir. Entre le v^e et le viii^e siècle, le roman se scinda en autant de grands dialectes que de grandes régions autonomes, et à l'intérieur de chacune d'elles en autant de parlers que de diocèses ou de centres urbains.

En Gaule, le gallo-roman fut divisé très tôt en trois domaines qui groupent les parlers de langue d'oïl, ceux de langue d'oc¹ et les parlers franco-provençaux. Leurs limites ressortent encore aujourd'hui des cartes de l'*Atlas Linguistique de la France*². Ces trois domai-

1. Dénominations tirées des particules d'affirmation en usage dans le nord (*oïl*) et dans le midi de la France (*oc*). La seconde représente sans plus le démonstratif neutre latin *hoc*. *Oïl* est à décomposer en deux éléments : *o* représentant le démonstratif neutre latin *hoc* et *il* pronom de la 3^e personne. En ancien français la forme de l'affirmation variait suivant qu'elle engageait la 1^{re} personne (*o je*), la seconde (*o tu*) ou la 3^e (*o il*). C'est cette dernière qui s'est fixée dans tous les cas et qui est à la base de notre *oui*.

2. Tableau monumental : 1^o des formes qu'un même terme affecte selon les lieux où il est utilisé sur le territoire de la France ; 2^o des termes différents qui, selon les lieux, expriment une même notion. *L'A.L.F.*, dressé par J. Gilliéron sur des enquêtes faites par E. Edmond, comporte 37 fascicules de cartes in-f^o où se trouvent reportées les formes dialectales d'environ 1 900 mots ou phrases (E. Champion, Paris, 1902). Les dialectologues procèdent actuellement à de nouvelles enquêtes, sur un plus grand nombre de points. Elles ont déjà pris corps ou prendront corps dans les Atlas régionaux d'un format plus maniable que celui de l'*A.L.F.*

nes s'opposent par des différences phonétiques et par des différences de lexique. Celles-ci tiennent beaucoup plus, semble-t-il, à l'ancienneté, aux particularités et aux modes d'implantation des Romains, puis des Germains en Gaule qu'aux différences existant entre les parlers gaulois. Ils présentent en revanche une remarquable unité sur le plan de la morphologie. Celle-ci, toute romane, apparente ainsi le gallo-roman aux autres formes du roman qui se développaient ailleurs.

LE FRANÇAIS

On désigne sous le nom de français le gallo-roman tel qu'il fut transcrit au nord de la Loire à partir du ix^e siècle.

En 816 déjà, des évêques réunis en concile à Tours avaient prescrit aux membres du clergé d'utiliser la langue romane rustique dans la prédication, le latin n'étant plus compris des simples fidèles. Cette disposition fondait en quelque sorte les droits de cette langue parlée. On ne s'étonne pas dès lors que des trois plus anciens textes français l'un soit un court poème en l'honneur d'une sainte (*Séquence de sainte Eulalie*), un autre des notes prises, partie en français, partie en latin, par un prédicateur en vue d'une homélie sur le prophète Jonas (*Fragment de Valenciennes*). Mais il ne faut pas oublier que la naissance à si haute époque (ix^e siècle) d'une littérature française n'aurait pas été possible sans l'impulsion que Charlemagne avait donnée à une renaissance des études latines. Faut-il d'une connaissance suffisante du latin, les clercs auraient eu le plus grand mal à transcrire convenablement et à fixer un parler roman. Aussi bien les clercs conformèrent-ils tout de suite l'ancien français aux modèles que leur fournissait le latin. Ils l'enrichirent d'un grand nombre de mots calqués sur le latin et accommodés adroitement. En grammaire, sans plier le français à des constructions qui n'étaient plus les siennes, ils surent, par une adaptation intelligente, lui donner une régularité classique. Dans leur style enfin ils appliquèrent avec méthode les procédés qu'ils tiraient des traités de rhétorique latins. Ainsi naquit très tôt (dès le xi^e siècle) l'idée, confuse d'abord, mais qui devait vite se préciser, que le français était capable, comme le latin, de tout exprimer, en droit comme en philosophie, dans le domaine des techniques comme en littérature.

Ce travail des clercs, patient, actif, réfléchi, rien ne le définit mieux que le mot de La Fontaine : *Mon imitation n'est pas un esclavage*. Il

permet de composer en français, dès le XII^e siècle, des œuvres d'un tour classique qui se proposèrent elles-mêmes comme des modèles de style aux poètes et aux prosateurs étrangers.

On voit ainsi les rapports que notre langue entretient avec le latin. Celui-ci, sous sa forme parlée, fut la souche d'où, par l'intermédiaire du roman, le français a jailli comme un surgen. Cette filiation se décèle, en grammaire par la morphologie toute romane du français, en lexique par la prédominance des mots d'origine latine sur les mots d'origine gauloise ou germanique. Ce sont là des liens génétiques. Les autres résultent du parti que les prosateurs et les poètes tirèrent de leur connaissance du latin classique. Ils expriment un choix délibéré, un sens très juste du rôle que l'emploi discret et intelligent d'un modèle joue dans la création littéraire. En ce sens, on peut dire que la langue française n'aurait pas été si tôt l'instrument de pensée et d'art qu'elle est devenue si le latin ne l'y avait aidée.

II. LA GRAMMAIRE FRANÇAISE¹

Lorsqu'on dit que le français s'est développé « librement » entre le IX^e et le milieu du XVI^e siècle, on commet une légère inexactitude. Sans doute le français n'était-il pas enseigné pour lui-même dans les universités. Mais les copistes qui travaillaient à la reproduction manuscrite des ouvrages n'étaient pas des ignorants, et dans leurs ateliers s'établirent tôt de véritables règles d'orthographe et de ponctuation. Quant aux auteurs, on a vu comment ils s'appliquaient à fixer la grammaire et le style. Ce qui reste vrai, c'est que le nombre et la dispersion des centres intellectuels au Moyen Âge, comme les tendances régionalistes très vives à cette époque, ne favorisaient pas la formation d'une langue commune. Celle-ci ne se constituera pas, en France, avant le début du XVI^e siècle.

Aussi bien n'est-ce pas en France mais hors de France et d'abord en Grande-Bretagne que parurent les premières grammaires françaises. Au XIV^e siècle, en Angleterre, on parlait encore dans les cours et dans les milieux des riches marchands un français très dialectalisé, l'anglo-normand, qui devait déjà faire sourire par son étrangeté les Français du continent. Apprendre le bon français de France devint un souci des Anglais voyageurs. Des grammairiens s'employèrent à le leur enseigner.

Leurs ouvrages sont intéressants à étudier, car ils se partagent déjà selon deux tendances qui se sont prolongées jusqu'à nos jours.

1. On a groupé à la fin de ces notions les indications bibliographiques.

Les uns sont de simples modèles du français en usage. Ils s'intitulent *Manières de langage* et consistent en recueils de conversation et en recettes de bonne prononciation.

Ce sont, au fond, des traités conçus sous la forme de : « dites... ne dites pas... ». Ils sont les premières grammaires du « bon usage » dont Vaugelas donnera la doctrine en 1647 dans ses *Remarques sur la langue française*. A cette époque Vaugelas prenait pour modèle la langue des « parties saines » de la Cour et de la Ville. Au XIV^e et au XV^e siècle les modèles sont fournis par les œuvres romanesques et historiques dont on propose la lecture à ceux qui veulent se perfectionner dans la pratique du français.

Mais déjà avec le *Donat français* publié par Johan Barton (composé avant 1409) apparaît une autre manière de comprendre la grammaire. Elle consiste à décrire la structure de la langue, c'est-à-dire les éléments qui la composent et la manière dont ils fonctionnent ensemble. La méthode analytique, dont le *Donat français* a donné le premier exemple, sera magistralement appliquée plus tard par l'Anglais Palsgrave dans son *Esclaircissement de la langue française* (1538). Mais des Français eux-mêmes avaient entrepris un travail analogue. Avec des mérites différents l'*Isagôgè...* de Dubois (1532), la *Gallicae linguae Institutio...* de Pillot (1550), le *Tretté de la grammere francoee* par Meigret (1550), la *Grammère...* de Ramus, le *Traicté de la grammaire française* de Robert Estienne (1557), l'*Institutio gallicae linguaoe...* de Garnier (1558), puis au XVII^e siècle les travaux de Maupas et de Oudin représentent des efforts remarquables en vue de dégager et de définir les traits de la morphologie du français. Presque tous ces auteurs procèdent à une comparaison entre la grammaire du français et celle du latin. Les uns s'essaient, sans grand bonheur, à modeler la première sur la seconde. Les autres insistent plutôt sur leurs différences et cherchent à préciser la valeur propre des marques morphologiques qui caractérisent le français. Ce travail se poursuit au cours de la seconde moitié du XVII^e siècle et tout au long du XVIII^e siècle. Entre 1660 et 1801 on peut compter plus de dix ouvrages de grand intérêt dans lesquels s'élabore un inventaire des valeurs grammaticales du français moderne. Il faut citer entre autres, pour leur notoriété, la *Nouvelle méthode de la langue française* de d'Aisy (1674), le *Traité de la grammaire française* par Regnier-Desmarais (1706), la *Grammaire française sur un plan nouveau* de Buffier (1709), les *Principes généraux et raisonnés de la langue française* par Restaut (1730), les *Vrais principes de la langue française* par Girard (1740), la *Grammaire raisonnée...* de Beauzée (1767), la grammaire de Condillac (1775), la grammaire française de Lhomond (1780), enfin les *Éléments de grammaire générale appliqués à la langue française* par R. Sicard (1801).

Tandis que, durant cette époque, les stylistes théorisent à peine mais poursuivent le travail de Vaugelas et du P. Bouhours en épluchant

dans le détail les textes qu'ils examinent, ces grammairiens, eux, allèguent très peu d'exemples tirés des textes. Ils raisonnent, c'est-à-dire que, sous l'influence profonde exercée par la logique et la grammaire de Port-Royal (1660), ils cherchent à fonder en raison les principes de la grammaire.

Leurs ouvrages partent tous d'une théorie logique du jugement. Ils accordent une part très grande à l'analyse des fonctions logiques. Ils tentent de montrer comment, compte tenu de ses particularités propres, le français s'adapte au mécanisme profond qui permet à toute langue de fonctionner. En cela, faute d'une psychologie suffisamment précise et surtout faute d'une comparaison documentée avec d'autres langues, ils sont devenus caducs. Mais, sous cette réserve, ils proposent souvent d'excellentes définitions, des descriptions de valeurs exactes et même des essais très originaux et heureux de classements des formes.

L'étude philologique et comparée des langues romanes entreprise en France par Raynouard à la fin du xviii^e siècle et fondée par Diez en Allemagne au début du xix^e siècle, coupa court au développement de la grammaire générale. La grammaire d'usage continuait d'être représentée par l'ouvrage classique de Girault-Duvivier, la *Grammaire des grammaires* (1^{re} éd. 1811, 2^e éd. 1886). Entre-temps des savants composèrent des grammaires où le développement historique des formes et des tours passait au premier plan, au détriment de la description des valeurs. L'intérêt de cette méthode objective est de montrer dans quelles conditions une langue évolue, et de déterminer à propos de chacun des éléments qui la composent l'instant où il s'est introduit dans la structure à titre de forme de grammaire ainsi que les circonstances de cet événement. Sa limite est de ne pas toujours faire bien voir l'équilibre qui s'établit entre éléments anciens et éléments nouveaux dans la grammaire.

Parmi les grands ouvrages inspirés par cette méthode il convient de citer ceux de F. Brunot, *Précis de grammaire historique de la langue française* (1887, non réédité); L. Clédat, *Nouvelle grammaire historique du français* (1889); A. Darmesteter et L. Sudre, *Cours de grammaire historique de la langue française* (1891-1897); F. Brunot et Ch. Bruneau, *Précis de grammaire historique de la langue française* (éd. 5^e) en France; au Danemark, la *Grammaire historique de la langue française* (6 vol., 1899-1930) de Kr. Nyrop et de Knud Togeby, *Fransk grammatik*, Kommission hos, Gyldendals Forlag. Copenhague 1965, 1 vol. xxxv-963 p.; en Allemagne, de W. Meyer-Lübke, *Historische Grammatik der französischen Sprache* (2 vol., 1913-1920); d'E. Lerch, *Historische französische Syntax* (3 vol., 1925-1934); d'E. Gamillscheg, *Historische französische Syntax* (1 vol., 1957). Une réaction s'est assez tôt dessinée contre le point de vue strictement historique en grammaire. Elle est issue, nous l'avons dit, de l'enseignement de Saussure. Ceux qui l'ont promue ne récusent nullement les droits de la méthode historique. Ils contestent seulement que celle-ci puisse expliquer

toutes les valeurs qu'assument les éléments de la langue. Celles-ci ne représentent pas un héritage que les formes se transmettraient en évoluant. Elles naissent *hic et nunc* des oppositions que ces formes contractent entre elles à un moment donné, et elles se modifient en même temps que le système change. Ce n'est pas en vertu d'une tradition historique que l'imparfait de l'indicatif peut être employé de telle ou telle manière en français; c'est simplement parce que, s'opposant à un passé défini et à un passé indéfini, il assume des valeurs dont ces deux autres formes ne se chargent pas.

Ce point de vue domine les travaux de MM. Damourette et Pichon, *Des mots à la pensée — Essai de grammaire de la langue française*, 1911-1927, Paris, éd. d'Artrey, 8 volumes; de M. G. Gougenheim, *Système grammatical de la langue française*, Paris, Ronteix-d'Artrey, 1939 [Bibl. du Français Moderne]; de M. G. Guillaume, *Le problème de l'article et sa solution dans la langue française*, Paris, Hachette, 1919. — *Temps et Verbe*, Paris, Champion, 1929 [Bibl. de la Société de Linguistique de Paris, p. 27]; de M. A. Sauvageot, *Les procédés expressifs du français*, Paris, Klincksieck, 1957. Il a été aussi celui de M. C. De Boer, en Hollande, tant dans son *Introduction à l'étude de la syntaxe française*, Paris, E. Droz, 1933, que dans sa *Syntaxe du français moderne*, 2^e éd.

Doivent enfin figurer dans ce tableau des grammaires conçues tout à fait en dehors de doctrines rigides. Il en est de purement descriptives comme la *Syntaxe du français contemporain* par Kr. Sandfeld (Copenhague) demeurée inachevée, mais dont les trois volumes parus entre 1928 et 1943 (t. I, *Les Pronoms*; t. II, *Les propositions subordonnées*; t. III, *l'Infinitif*) sont d'un grand prix par la richesse de leur documentation. D'autres mêlent à la description une interprétation psychologique des faits étudiés et des soucis de style. Elles prétendent être, à juste titre, normatives; on y trouve les principes et les règles du bon usage dans des exemples tirés des meilleurs écrivains. A ce titre, avec des caractères et des mérites divers, la *Syntaxe du français moderne* de MM. R. et G. Le Bidois (1935) ainsi que *Le Bon usage* de M. M. Grevisse (7^e éd., 1959) composé à l'intention des Belges francophones, prolongent aujourd'hui le courant dont Vaugelas, à l'époque classique, avait été l'initiateur.

BIBLIOGRAPHIE

I. HISTOIRE DE LA GRAMMAIRE FRANÇAISE ET DES DOCTRINES GRAMMATICALES.

On consultera :

F. BRUNOT, *Histoire de la langue française*, Paris, A. Colin, 13 volumes parus en 1957. Pour chaque époque, à partir du tome II (xvi^e siècle), les auteurs, F. Brunot et Ch. Bruneau à partir du tome XI, suivent et caractérisent le développement des doctrines grammaticales.

J. C. CHEVALIER, *La notion de complément chez les Grammairiens (1530-1750)*, Genève, Droz.

G. GOUGENHEIM, *La Syntaxe dans OÙ en sont les études de français* (cf. sous II).

R.-L. WAGNER, *Grammaire et Philologie*, p. p. le Centre de Documentation Universitaire, Paris, 5, place de la Sorbonne.

— *La grammaire française*, I et II, Paris, SEDES.

On se reportera aussi aux études très précises et fortement documentées de M. H. YVON que nous avons citées dans notre *Introduction à la linguistique française* et dans le *Supplément bibliographique* qui lui fait suite.

II. RÉPERTOIRES DES TRAVAUX DE GRAMMAIRE FRANÇAISE (GRAMMAIRES, ÉTUDES, MÉMOIRES, etc.)

A) De langue française

P. HORLUG et G. MARINET, *Bibliographie de la syntaxe du français (1840-1905)*, Paris, Picard, 1908, 1 vol. xi-320 p. (Annales de l'Université de Lyon, Nlle série, II, fasc. 20).

DAUZAT (A.), *Où en sont les études de français? Manuel général de linguistique française moderne, publié sous la direction de —*. Paris, d'Arthey, 1935. Supplément (1935-1948) avec le concours de Ch. Bruneau.

WAGNER (R.-L.), *Introduction à la linguistique française*, 2^e tirage, Genève, Librairie D. Droz, 1955, 1 vol. 88 p.

— Supplément bibliographique à l'*Introduction à la linguistique française*, 1947-1953, Genève, Librairie E. Droz, 1955, 1 vol. 71 p.

— *Grammaire et Philologie*, 2 fascicules publiés par le Centre de Documentation Universitaire. Les cours de Sorbonne.

B) De langue allemande

KUHN, A., *Romanische Philologie*, Erster Teil : *Die Romanischen Sprachen* (p. 284-336), Bern, A. Francke, 1951, 1 vol. 464 p.

ROHLFS, G., *Romanische Philologie*, Erster Teil, *Allgemeine Romanistik, französische und provenzalische Philologie*, Heidelberg, C. Winter 1950, 1 vol. viii-207 p.

PRINCIPES D'ANALYSE

I. Plan suivi dans cette grammaire.

1. Le plan suivi dans cette grammaire conduit de la **morphologie** à la **syntaxe**, c'est-à-dire d'une étude de la forme des mots à celle des rapports que ceux-ci contractent dans des ensembles partiels ou complets.
2. On aboutit, par cette voie, à dégager des **valeurs grammaticales** : valeurs *morphologiques* (ou *catégories*), valeurs *syntactiques* (ou *fonctions*). Les unes et les autres, il convient de le préciser, sont tout à fait indépendantes des réalités objectives (personnes, choses, notions) ainsi que des relations qui s'établissent entre elles hors de la langue.

3. Les mots *peur*, *joie*, *mort* symbolisent des faits qui peuvent éventuellement être évoqués aussi bien par les mots *craindre*, *se réjouir*, *mourir* ou *passer*. Toutefois les premiers assument une valeur morphologique particulière du fait des marques qui les opposent à ceux de la seconde série. Cette valeur les prédispose à tenir dans le discours des emplois d'où pourraient être exclus les autres, la réciproque étant vraie.

Du point de vue de la syntaxe, la fonction d'un mot dépend du rapport que celui-ci entretient avec un autre mot. Isolées, dépourvues d'une intonation particulière, les formes *la peur* et *mourir* n'ont pas de valeur syntaxique. Elles en assument une, au contraire, dans l'ensemble *la peur de mourir* du fait que, devenant solidaires, elles ne peuvent s'analyser que l'une par rapport à l'autre.

REMARQUES. — 1. Dans la terminologie on peut réserver l'emploi de **mot** à la désignation d'une unité lexicale caractérisée par un ensemble de marques morphologiques; l'emploi de **terme** sera réservé alors aux mots qui assument une fonction syntaxique.

2. Une valeur syntaxique ou fonction peut être assumée ou bien par un terme, ou bien par un ensemble de termes qu'on dénomme **membre**. Ainsi les fonctions de sujet et d'objet sont représentées par un terme dans les exemples qui suivent :

Sa tête était appuyée sur une de ses mains.

(MADAME DE LA FAYETTE)

[Sujet : *sa tête*.]

[*Les Mourois*] *avaient surpris plusieurs villes et continuaient encore à étendre leurs limites.*

(MADAME DE LA FAYETTE)

[Objet : *plusieurs villes et leurs limites*.]

Elles sont représentées par un membre dans ces deux exemples :

Cependant la plus grande partie du royaume se déclara pour moi.
(MADAME DE LA FAYETTE)
[Sujet : la plus grande partie du royaume.]

Consalve appela ceux qui se trouvèrent proche de lui pour s'enquérir de ce qu'elle voulait savoir. Il eut le plaisir d'apprendre que ce prince à qui il venait de sauver la vie était le père de Zaïde.
(MADAME DE LA FAYETTE)

[Objet : ici cette fonction est respectivement assumée par ceux qui se trouvèrent proche de lui dans la 1^{re} phrase; et dans la seconde par deux propositions : tout le membre compris entre les mots *que...* et *Zaïde.*]

2. Morphologie. L'analyse morphologique.

1. Dans cette étude, on délimite les **classes** et les **espèces** entre lesquelles se répartissent les mots, ainsi que les **catégories grammaticales** qui sont attachées à chacune de ces espèces.

2. Les critères choisis pour cela sont des **marques** (ou **morphèmes**) qui sont portées par les mots eux-mêmes (*marques internes*) ou bien qui leur sont fournies par des éléments extérieurs (*marques externes*) ne constituant pas une espèce propre.

Comme exemples de marques internes, on peut donner : la variation de timbre de la voyelle radicale dans les mots *œuf, bœuf* : [œ] y marque la catégorie du singulier par opposition à [ø] qui marque celle du pluriel; ou encore les désinences verbales qui permettent d'identifier les catégories de mode, de temps, de personne.

Comme exemples de marques externes, on donnera : les déterminants spécifiques qui assurent à un mot le statut de substantif; ou encore les pronoms (*je, tu, il-elle*) qui marquent la catégorie de personne dans les verbes.

REMARQUES. — 1. L'expression d'une catégorie peut être réalisée au moyen d'une seule marque.

Ex. : au mode impératif la désinence *-ons* [ɔ̃] ou *-ez* [ɛ] marque à elle seule la catégorie du pluriel.

Mais le plus souvent elle est réalisée par des marques qui se combinent : ainsi le singulier est caractérisé à la fois par la marque interne [œ], par l'articulation de *f* et par un des morphèmes *un, le, cet* dans *un œuf, l'œuf, cet œuf*; le pluriel, par la combinaison de [ø], par la non-articulation de *f* et les morphèmes *des, les, ces* dans *des œufs, les œufs, ces œufs*.

2. Une marque peut, à elle seule, exprimer plusieurs catégories.

Ex. : dans le verbe, la désinence *-ons* [ɔ̃] décèle à la fois la catégorie de nombre (pluriel) et celle de personne (1^{re}), la désinence *-ions* [yɔ̃] celles de nombre, de personne, de temps ou de mode.

3. Cette analyse permet de déterminer en français sept espèces de mots entre lesquelles se répartissent :

les mots **variables**, c'est-à-dire ceux dont la forme est susceptible de changer suivant leurs emplois :

ESPÈCES : le *substantif*, l'*adjectif*, le *pronom*, le *verbe*.

les mots **invariables**, qui, en tout emploi, se présentent sous la même forme :

ESPÈCES : l'*adverbe*, la *préposition*, la *conjonction*.

3. Syntaxe. Les syntagmes.

Excepté le cas où un seul terme constitue une phrase, tout énoncé comporte un ensemble plus ou moins long de termes qui se suivent. Ces ensembles sont **partiels** (**syntagmes partiels**) quand ils ne se suffisent pas grammaticalement à eux-mêmes, c'est-à-dire quand ils ne sont pas autonomes.

Lorsque Consalve vit que Zaïde ne lui avait rendu que les pierreries...
(MADAME DE LA FAYETTE)

C'est un syntagme partiel dans la mesure où il demande à s'appuyer sur un membre qui le précède ou qui le suit.

Ces ensembles sont **complets** (**syntagmes complets** ou **phrases**) quand ils sont équilibrés grammaticalement et, de ce fait, autonomes.

Le jour n'est pas plus pur que le fond de mon cœur. (RACINE)

4. La solidarité des termes d'un syntagme.

1. Les éléments qui composent un syntagme (partiel ou complet) sont **solidaires**. Ils contractent entre eux un **rapport d'égalité** ou un **rapport de dépendance**.

2. UN RAPPORT D'ÉGALITÉ s'établit entre deux ou plusieurs termes (A.. B.. C..) qui ont chacun la même relation avec un terme (X) qui dépend d'eux ou dont ils dépendent.

Type : *Pierre, Jean et Paul devaient venir aujourd'hui.*

(A) (B) (C) (X)

[Grammaticalement, les trois termes *Pierre, Jean, Paul* ont une même relation avec le membre *devaient venir aujourd'hui.*]

Type : *Cet après-midi, je suis allé me promener, avec Pierre et avec Jean*

(X) (A) (B)

[Les membres *avec Pierre, avec Jean* entretiennent la même relation avec le membre *je suis allé me promener.*]

Deux ou plusieurs termes solidaires dans un rapport d'égalité sont **juxtaposés** ou bien sont **unis** par un mot (conjonction de coordination) qui marque spécifiquement cette égalité.

3. UN RAPPORT DE DÉPENDANCE (ou de SUBORDINATION) est établi entre deux termes quand l'un (terme secondaire) n'a pas d'autonomie grammaticale, mais s'appuie sur l'autre (terme primaire ou principal), qui lui sert de **support**.

Type : *La maison de mon père.*

[Le membre : *de mon père...* est ici secondaire par rapport au terme principal *la maison* qu'il détermine. Dans une phrase telle que *la maison est solide*, *la maison* n'a pas besoin d'un terme de base pour assurer pleinement la fonction de sujet. Si d'une phrase telle que *la maison de mon père est solide* on enlève le terme *la maison*, le membre qui le suit n'a plus d'autonomie grammaticale.]

Deux termes solidaires dans un rapport de dépendance peuvent être **juxtaposés** :

Type : *Il sortira ce soir.*

ou bien ils sont *unis* au moyen d'un mot qui marque spécifiquement la *subordination* (préposition, conjonction de subordination).

Types : *Il sortira avec Jean, à huit heures.* — *Je doute que ce soit vrai.*

5. Les types de construction.

Dans un ensemble on peut donc rencontrer deux types de construction :

1. une construction **DIRECTE** lorsqu'on juxtapose un terme secondaire à un terme principal :

Type : *Il sort ce matin. Des enfants rieurs.*

2. une construction **INDIRECTE** caractérisée par la présence d'un mot de liaison entre le terme secondaire et le terme principal :

Type : *Il sort à trois heures.* — *Un enfant d'un bon naturel.*

REMARQUE. L'**ACCORD**. Dans les deux types de construction, un terme secondaire *s'accorde* avec le terme principal dont il dépend lorsqu'il prend ses marques de genre, ou de nombre, ou de personne. Ainsi le verbe *s'accorde* en personne, en nombre, éventuellement en genre avec son sujet :

Il vient, nous viendrons, elle est venue.

L'adjectif, épithète ou attribut, *s'accorde* en genre et en nombre avec le terme auquel il se rapporte :

Un ruban noir — des roses blanches — je l'ai trouvée fatiguée.

BIBLIOGRAPHIE. BLINKENBERG, A., *Le problème de l'accord en français moderne. Essai de typologie.*

HOYBYE, P., *L'accord en français contemporain.*

6. Termes. Struments. Marques morphologiques.

L'analyse des éléments qui composent un syntagme (partiel ou complet) permet de distinguer parmi eux :

1. des mots qui, suivant la relation qu'ils entretiennent avec un autre mot, assument une fonction. On appellera **terme** tout mot qui assume une fonction.

Ainsi dans la phrase :

Un agneau se désaltérait dans le courant d'une onde pure.

(LA FONTAINE)

les mots *un agneau, le courant, une onde, pure, se désaltérait* sont des termes.

2. des mots qui ont pour rôle grammatical de marquer une construction indirecte. Avec **DAMOURETTE** et **PICHON**, on appellera **struments** (lat. *struo, je construis, j'édifie*) ces mots qui n'assument pas eux-mêmes de fonctions. Dans l'exemple précité, les prépositions *dans* et *de* sont des struments. Dans l'exemple qui suit, le rôle de strument est dévolu à la conjonction de subordination *que* :

Tout le monde pense qu'il réussira.

3. des mots qui, n'assumant pas de fonction par eux-mêmes, sont des **marques morphologiques** externes. Ils expriment des catégories. On rangera parmi eux : les *déterminants spécifiques* du substantif, traditionnellement dénommés adjectifs possessifs, adjectifs démonstratifs, articles, adverbess de quantité; les *pronoms personnels* (*je, tu, il*) qui accompagnent le verbe aux modes autres que l'infinitif, le participe et l'impératif, les *adverbess qui expriment la négation*; ceux qui *servent à marquer les degrés d'intensité et de comparaison* des adjectifs et des adverbess.

7. La fonction.

Un terme se définit grammaticalement par la **fonction** qu'il assume dans un syntagme (partiel ou complet).

REMARQUE. — Le mot de *fonction* est entendu de deux manières différentes suivant qu'on se place au niveau des constructions ou bien qu'on envisage le rapport des éléments constitutifs de la phrase. Ces deux points de vue ne s'excluent pas et on est conduit à adopter l'un ou l'autre d'après le type de phrase auquel on a affaire.

Une phrase telle que : *Un bon sujet, cet élève-là!* a pour particularité de dissocier et d'opposer les deux éléments constitutifs de l'énoncé. Elle devra donc être analysée en conséquence, sans pour cela qu'on néglige de déterminer la fonction de *bon* par rapport à *sujet* dans le membre qui vient en tête. [N. B. Dans cet exemple, il serait d'ailleurs admissible de traiter *un bon sujet* comme une unité lexicale, comme une sorte de mot composé.] Au contraire, d'autres phrases ont pour caractère propre de ne développer

qu'un de ces éléments constitutifs ou bien d'intégrer l'un et l'autre dans un ensemble *lié*, de telle sorte que leur opposition se trouve neutralisée.

Types : *Tiens! Voilà Pierre qui arrive avec son père. — Cet élève-là est le meilleur sujet de ma classe.*

Dans ces cas-là, sans négliger de reconnaître l'élément ou les éléments qui constituent l'énoncé, on analysera les termes de celui-ci d'après les constructions où ils entrent.

8. Fonction des éléments constitutifs de la phrase.

1. Les éléments constitutifs de la phrase sont :

a) le **thème**, c'est-à-dire tout ce à propos de quoi on formule quelque chose;

b) le **prédicat**, c'est-à-dire ce que l'on formule à propos du thème.

2. Dans l'analyse on caractérisera ces éléments :

a) par L'ORDRE dans lequel ils se présentent :

Pierre? un paresseux! [Ordre : thème - prédicat]
Mentir, lui? [Ordre : prédicat - thème]

b) par la NATURE DES TERMES QUI LES REPRÉSENTENT; ceux-ci peuvent appartenir à des espèces différentes, et d'autre part le thème et le prédicat sont exprimés souvent par des membres ou des propositions :

Très belle, cette route!

[Le prédicat est représenté par un adjectif, le thème par un substantif.]

Il est de retour — heureusement!

[Le thème est représenté par une proposition; le prédicat, séparé du thème au moyen d'une pause, par un adverbe.]

Moi, héron, que je fasse! Une si pauvre chèrel (LA FONTAINE)

[Le thème est représenté par le pronom *moi*. Des deux prédicats, l'un est représenté par un nom apposé, l'autre par la proposition qui s'ouvre par *que...*]

On me le dirait, je ne le croirais pas.

[Le thème et le prédicat, séparés au moyen d'une pause, sont représentés l'un et l'autre par une proposition.]

9. Les fonctions des termes : termes primaires; termes secondaires (ou subordonnés).

1. Au niveau des constructions, l'analyse s'opérera d'après l'espèce des termes qui constituent le syntagme et suivant qu'il s'établit entre eux un rapport d'égalité ou de dépendance.

2. Un terme ou un membre qui se trouve être dans une situation de dépendance grammaticale sera considéré comme le **complément** du terme ou du membre primaire dont il dépend.

REMARQUE. — Ce mot de *complément* doit être pris ici dans son sens objectif. Comme tel, il s'applique aussi bien au verbe par rapport à son sujet, qu'à l'adjectif par rapport au substantif auquel il se rapporte, qu'au nom ou à l'adverbe par rapport au verbe auquel ils se rapportent.

3. Un complément qui représente le prédicat de l'énoncé sera appelé *complément prédicatif*. Un complément qui ne représente pas le prédicat de l'énoncé sera appelé *complément déterminatif*. Cette distinction permet de définir la valeur propre de certaines constructions qui s'opposent, en français.

Types : *Malade, cet enfant n'a pas pu travailler. — Heureusement, il est revenu! — L'homme, qui n'avait rien entendu, ne se détournait pas.*

[Dans ces phrases les termes *malade, heureusement* ainsi que la proposition relative *qui n'avait rien entendu* sont des compléments de caractère prédicatif. A l'inverse ces mêmes termes ainsi que la proposition relative *qui dort* sont des compléments déterminatifs dans les phrases du type : *Un enfant malade ne peut pas bien travailler. — Il a terminé heureusement (= bien, dans de bonnes conditions) son voyage. — Ne réveille pas le chat qui dort.*]

Le caractère prédicatif d'un complément est toujours indiqué par une marque particulière : pause, ordre des mots.

10. Dénomination des fonctions.

Dans la pratique, une longue tradition impose d'utiliser certaines étiquettes pour dénommer les fonctions. Voici celles que nous avons retenues et employées dans cet ouvrage.

1. **SUJET**. Ce mot dénote la fonction assumée par le terme ou le membre qui confère à un verbe ses catégories de personne, de nombre et éventuellement de genre. Il a donc une *valeur strictement grammaticale* et n'est pas à confondre avec les termes qui évoquent l'agent, le siège ou le patient d'un procès.

Le ciel est bleu. — Le dernier jour de l'année approche. — Qui veut voyager loin ménage sa monture. (LA FONTAINE)

[Dans ces phrases, la fonction de sujet est respectivement assumée par un terme : *le ciel* et par deux membres, *le dernier jour de l'année, qui veut voyager loin*, dont le dernier est une proposition.]

2. **COMPLÉMENT DÉTERMINATIF.** Ce mot dénote la fonction d'un terme ou d'un membre secondaire, autre que l'épithète, qui a pour terme principal :

a) un substantif ou un pronom :

Types : *La maison de mon père.* — *Un homme au teint pâle.* — *Une maison à la campagne.*

b) un adjectif :

Types : *Satisfait de sa condition.* — *Apre au travail.* — *Un jersey rayé jaune et rouge.*

c) un verbe. Parmi les compléments du verbe, on distingue le **COMPLÉMENT D'OBJET**. Celui-ci présente deux caractères spécifiques solitaires :

— sa construction directe ;

— la possibilité qu'il a de devenir le sujet du verbe, si celui-ci est tourné à la voix passive :

On a vidé la maison des meubles qui étaient inutiles.

[Dans cet exemple, *la maison* assume la fonction d'objet : il est construit directement et peut devenir le sujet d'une phrase où le verbe *vider* est tourné à la voix passive : *la maison a été vidée des meubles qui étaient inutiles.*]

Il s'oppose ainsi aux autres compléments :

Types : *S'intéresser à quelque chose.* — *Nuire à son prochain.* — *Se contenter d'un petit bénéfice.*

Ces deux sortes de compléments ont valeur de **COMPLÉMENT ESSENTIEL**.

3. **COMPLÉMENT CIRCONSTANCIEL.** Il s'oppose aux compléments essentiels dont il se distingue, en général, par sa mobilité :

Le soir, il avait l'habitude de sortir. — *Il avait l'habitude de sortir le soir.*

4. **ÉPITHÈTE.** Conformément à la tradition, on utilisera ce mot pour dénoter la fonction qu'assume un terme (adjectif, adverbe) ou un membre (proposition relative) qui déterminent un substantif :

Un bouquet de belles roses décorait la pièce. — *Ce dessin absurde n'eut pas de suite.* — *Un homme bien n'agit pas ainsi.* — *Je n'ai pas vu la personne dont vous m'aviez parlé.*

[Dans ces phrases, assument la fonction d'épithète les termes *belles*, *absurde* (adjectifs), *bien* (adverbe), ainsi que la proposition relative *dont vous m'aviez parlé*.]

La fonction d'épithète s'oppose à celle d'**ATTRIBUT** qui est assumée par des termes et des membres analogues ou par un substantif quand ils ont un caractère prédicatif. Cette fonction est marquée soit par la présence d'un verbe, soit par une pause entre le substantif et le terme attribut :

Ce dessin est absurde. — *Il a été élu président.* — *Je l'ai trouvée souffrante (ou bien).* — *Il est devenu le patron de l'affaire.*

5. **APPOSITION.** Ce mot ne dénote pas une fonction à proprement parler, mais un cas particulier de la construction que nous appelons *mise en position détachée*.

Un terme (ou un membre) apposé est toujours séparé par une pause (marquée dans l'écriture au moyen d'une virgule) du terme auquel il se rapporte. Il est ainsi mis en relief, qu'il soit antéposé ou postposé. Quant à sa *fonction*, elle est identique à celle du terme (ou du membre) auquel il se rapporte : un sujet, un objet, un attribut, un complément déterminatif peuvent ainsi recevoir une apposition. Enfin, pour achever de définir l'apposition on dira qu'elle a toujours un caractère **prédicatif**. La distinction qui est souvent faite entre une apposition *descriptive* :

Type : *Cherbourg, le grand port de guerre de la Manche...*

et une apposition *explicative* ou *identificatrice* :

Type : *Henri IV, le roi d'Angleterre, est le héros d'une pièce de Shakespeare.*

se rapporte à des effets de sens secondaires qui se dégagent du contexte. Dans l'un et l'autre cas, le membre apposé se trouve à l'égard du terme auquel il se rapporte dans la même situation qu'une proposition relative prédicative.

II. Analyse sémantique. Analyse stylistique.

1. La fonction d'un terme n'est liée ni à l'espèce morphologique de ce terme ni à un type de construction défini. Elle n'est pas liée davantage à une signification donnée. Ainsi sous la fonction de sujet, on reconnaît tantôt l'agent, tantôt le patient d'un procès (ex. : *Pierre a reconnu Jean.* — *Jean a été reconnu par Pierre*); et si on compare des phrases telles que *Pierre est arrivé à trois heures.* — *Qu'il agisse comme cela m'étonnerait beaucoup*, on voit que la relation grammaticale du sujet au verbe symbolise des relations objectives de nature très différente. Il en va de même de l'objet : celui-ci évoque soit le point d'application du procès (ex. : *Pierre voit Jean.* — *Nous atteignons Vendôme*), soit le résultat du procès (ex. : *Nous creusons un trou*), soit la matière à laquelle il s'applique (ex. : *La cheminée crache de la fumée.* — *Je mouds du café*).

Ces valeurs de sens doivent être précisées chaque fois que cela est nécessaire à l'intelligence d'un texte. Une analyse grammaticale s'accompagne naturellement d'un commentaire sémantique, puisqu'on s'exprime en vue de dire quelque chose, en vue d'être compris, et que les structures morphologiques, syntaxiques contribuent à former des ensembles signifiants.

Il convient toutefois de ne pas morceler exagérément ces valeurs de sens en nuances arbitraires et on prendra garde aussi de ne pas attribuer à une construction des valeurs qui se dégagent en réalité

du contexte. Parmi les compléments déterminatifs, ceux qui pour le sens se rapportent à une circonstance du procès (*temps, lieu*) constituent bien une classe particulière, mais surtout parce qu'ils se distinguent souvent des autres par la liberté relative de leur place dans la phrase. Mais comme il n'existe pas de frontière nette entre des notions difficilement discernables (*cause et motif, moyen et instrument*) ou qui se chevauchent (*accompagnement et instrument*), on évitera de faire reposer un classement sur ces seules notions.

Au reste, jamais une construction, jamais un signe n'évoquent d'une manière constante la même relation objective. Si l'on compare deux séries de syntagmes telles que :

1° Substantif + préposition *à* + substantif non déterminé (ex. : *une tasse à thé, un plafond à caissons, un moulin à bras*).

2° Substantif + préposition *de* + substantif non déterminé (ex. : *une tasse de porcelaine, un homme de cœur, un visage de bois, un bout de ficelle*)

il est manifeste que dans chacune les différentes valeurs de sens qu'on discerne se dégagent non pas de la construction, non pas de la préposition, mais du contexte, c'est-à-dire du sens des termes ainsi rapprochés.

C'est dans cet esprit que l'on fera déboucher l'analyse (morphologique et syntaxique) sur la sémantique.

2. En dernier lieu, on tiendra compte également des caractères stylistiques attachés à certaines formes et à certaines constructions. Ils dépendent du mode de l'énonciation (la grammaire de la langue parlée diffère beaucoup de celle de la langue écrite) ainsi que du ton adopté (la langue écrite surveillée conserve des formes anciennes et beaucoup de tours d'une couleur un peu archaïque).

Dans cet ouvrage, nous avons obéi aux exigences du public auquel il s'adresse. La grammaire que les maîtres ont à enseigner est celle de la **langue écrite** et plus précisément celle de la **langue littéraire**. Sans nous interdire d'alléguer à l'occasion des faits de structure propres à la langue parlée, nous avons décrit et défini d'une manière systématique ceux qui, depuis le début du XVII^e siècle, appartiennent à la langue des meilleurs écrivains. Cette langue n'ayant, au fond, pas beaucoup changé, sa structure présentant, sauf exception, les mêmes grandes lignes, on a seulement signalé à part dans des HISTORIQUES les formes et les tours qui sont sortis de l'usage après l'époque classique.

REMARQUE. — Tous les faits relatifs à la construction des mots (composition, dérivation par préfixes, dérivation par suffixes, dérivation impropre), relèvent en français à la fois de la sémantique et de la grammaire. Il n'en sera question ici que dans la mesure où ils posent des difficultés d'orthographe (orthographe des adverbes en *-ment*) et d'accord.

12. Signes employés.

1. CARACTÈRES ADOPTÉS POUR LA TRANSCRIPTION PHONÉTIQUE DES MOTS

[N. B. — Les signes entre crochets symbolisent le son ou l'articulation des lettres mises en italique dans les exemples.]

Voyelles

ORALES	NASALES
[a] patte, carte	[ã] an, Jean, lent
[â] pâte, lasse	[ê] lin, faim, rein
[e] tête, fête, faite	[õ] don, rond
[é] blé, quai	[œ] un, brun
[ø] sotté	
[o] sot, beau	
[u] cou	
[ü] mur, bu, eu (< avoir)	
[ə] fenêtre, je vais	
[œ] œuf, jeune, peur	
[ø] feu, creux, œufs	

Consonnes

SOURDES	SONORES	NASALES
[p] pas, prix	[b] bateau	[m] mal
[t] tas, très	[d] dent	[n] nez, anneau
[k] cas, qui, que, Achéron	[g] gai, gui	[ɲ] agneau, baigner
[f] feu, phare	[v] vin	
[s] sale, sœu, ceux	[z] rose, rasade	
[ʃ] chaud	[ʒ] jeu, argent	
	[l] là	
	[r] rat	

Sauf exception, les signes adoptés sont ceux de « Précis historique de Phonétique française » de E. Bourciez.

Semi-consonnes

[y] yeux, *bailler*, *lier*, *piéd*[w] *ouate*, *quoi*[w̥] *lui*, *cuire*

N. B. — Le signe \frown indique que le groupe ne comporte pas dans la prononciation deux voyelles distinctes comptant chacune pour une syllabe, mais qu'il est prononcé d'une seule émission de voix et que la ou les premières voyelles écrites correspondent à une semi-consonne dans la prononciation courante.

Comparez $\left\{ \begin{array}{l} \text{où allons-nous?} \\ \text{de l'ouate} \end{array} \right. \begin{array}{l} [\text{ualõnu}] \\ [\text{dõlwat}] \end{array}$

En poésie, beaucoup de ces groupes sont dissociés par *diérèse* en deux voyelles syllabiques. Ces diérèses doivent être observées en vue de conserver au vers son nombre régulier de syllabes :

*Ah! prince, où courez-vous? Quelle ardeur inquiète
Parmi vos ennemis en aveugle vous jette?* (RACINE)

[Dans ce vers, *inquiète* doit être coupé *in-qui-ète* [èkiyèt] alors que dans la prononciation courante cette forme se réalise phonétiquement ainsi ([èkyèt].)

2. SIGNES CONVENTIONNELS

< ce signe indique, suivant le contexte :

1° que le mot placé à gauche est la forme prise en français moderne par le mot, attesté à date plus ancienne, placé à droite :

Père < a. fr. *pedre* < lat. *pátrēm*.

2° que le mot placé à gauche est une des formes d'un système dont le symbole est placé à droite :

Eu < *Avoir*.

> ce signe a les valeurs inverses du premier :

lat. *pátrēm* > a. fr. *pedre* > fr. mod. *père*.
Avoir > forme adjectivale *eu*.

* L'astérisque est placé :

1° soit devant un exemple dont on a modifié la forme à dessein pour faire ressortir une particularité de construction;

Comparez $\left\{ \begin{array}{l} \text{Je prie seulement le lecteur de me pardonner cette} \\ \text{petite préface.} \\ \text{*Le lecteur est seulement prié de me pardonner cette} \\ \text{petite préface.} \end{array} \right. \begin{array}{l} \text{(RACINE)} \end{array}$

2° soit devant des formes et des tours qui sont nettement agrammaticaux ou qui, réputés vulgaires à juste titre, ne sont pas conformes aux normes du bon usage.

LES CARACTÈRES DE L'ÉNONCÉ

13. Les styles ou manières de rapporter un énoncé.

Soit un énoncé tel que : *Nous partirons demain, s'il fait beau*. Les grammairiens distinguent trois manières de le rapporter; ils les désignent sous les noms de **style direct**, **style indirect**, **style indirect libre**. Dans un énoncé au style direct deux personnages sont en présence : **le locuteur**, c'est-à-dire la personne qui profère l'énoncé; **l'interlocuteur**, c'est-à-dire celui à qui s'adresse le locuteur.

Dans un énoncé au style indirect, quatre personnages peuvent être en jeu : **le locuteur** et **l'interlocuteur** de l'énoncé; **le rapporteur** de cet énoncé et **son destinataire** :

Vous ai-je dit que Pierre avait demandé à son père de l'accompagner?
[Locuteur = Pierre — Interlocuteur = son père — Rapporteur = je — Destinataire = vous.]

BIBLIOGRAPHIE. — Sur les valeurs et sur le détail des emplois des trois styles, on consultera :

Marguerite LIPS, *Le style indirect libre*, Paris, Payot, 1926, 1 vol. 240 pages.
Jan A. VERSCHOOR, *Essai de grammaire et de style sur le style direct et les styles indirects en français*. Thèse de l'Université de Paris, 1957.
Langages n° 17, *L'énonciation*.

14. Le style direct.

Dans le style direct, l'énoncé est reproduit sous la forme exacte qu'il prend dans la parole ou dans la pensée.

1. Le locuteur et le narrateur SE CONFONDENT. C'est le cas, par exemple, de tous les récits faits à la première personne.

C'est le matin de bonne heure. Je suis au bord de la route et j'attends la camionnette qui ramasse le lait.

(J. Giono, début du roman *les Grands chemins*.)

2. Le locuteur EST DISTINCT du rapporteur qui le met en scène et qui lui prête la parole.

Il m'aborde : « Ah! Ah! Vous voilà, monsieur le philosophe; et que faites-vous ici parmi ces tas de fainéants? » (DIDEROT)

Les députés d'un district allèrent le soir même trouver le commandant Besenval et Sombreuil, gouverneur de l'hôtel. « J'en écrirai à Versailles », dit froidement Besenval. (J. MICHELET)

15. Les marques du style direct.

Deux sortes de marques peuvent être distinguées : les marques externes et les marques internes.

1. LES MARQUES EXTERNES.

- a) Une énonciation au style direct peut être ANNONCÉE par un terme introducteur (*Dire, affirmer, etc.*) :

Cette raillerie plut au marchand. Il acheta notre Phrygien trois oboles et dit en riant : « Les dieux soient loués! Je n'ai pas fait grande acquisition, à la vérité; aussi n'ai-je pas déboursé grand argent. » (LA FONTAINE)

- b) Elle peut être SOULIGNÉE par une incise :

Entrant lors au combat,
Il croque l'étranger. « Vraiment, dit maître chat,
Les moineaux ont un goût exquis et délicat. » (LA FONTAINE)
Combien de tortures! s'écria Jules. (H. DE BALZAC)

- c) Elle peut s'INSÉRER dans un texte sans annonce préalable ni incise :

Madame de Chasteller ne voulut pas se donner le temps d'écouter la raison.
« Si je ne vais pas au Chasseur Vert, deux de ces pauvres petites perdront cette partie de plaisir. » (STENDHAL)

REMARQUE. — Dans l'écriture, les paroles rapportées au style direct sont normalement encadrées de guillemets (« »); on fait précéder de deux points (:) les guillemets qui ouvrent le propos quand il est annoncé par un terme introducteur et d'un point (.) les guillemets qui ferment le propos. Quelques écrivains contemporains, imitant James Joyce ou Faulkner, ont pris l'habitude d'insérer sans aucune marque des passages au style direct dans la trame d'un récit. Tout ce qu'on peut dire de cette pratique, qui a quelquefois une justification artistique, c'est qu'elle n'aide pas à la lecture du texte.

Dans les passages dialogués au style direct, le changement d'interlocuteur se marque simplement au moyen d'un tiret (—) accompagné ou non d'un passage à la ligne.

2. LES MARQUES INTERNES.

- a) Il existe tout un jeu de formes spécifiques qui ne prennent leur valeur que dans leur relation avec le locuteur. Elles concernent :
— LA PERSONNE : les pronoms personnels et les possessifs se réfèrent au locuteur (*je, mon, le mien*) à l'interlocuteur (*tu, ton, le tien*), à ce qui est en dehors de la relation locuteur-interlocuteur (*il, son, le sien*) :

Mais vous êtes un vilain. Je ne vous aime plus, vous ne m'avez pas fait danser une seule fois, l'autre jour! (FLAUBERT)

- LE TEMPS : les temps du verbe, à l'indicatif, situent l'action par rapport au présent du locuteur :

Venez me voir un de ces matins, nous causerons. (FLAUBERT)

- des compléments de temps (adverbes ou substantifs) se définissent aussi par rapport au présent du locuteur (*hier, aujourd'hui, maintenant, actuellement, demain, ce soir...*)

Plus d'essence, dit celui-ci en démarrant. Demain nous irons à pied. (CAMUS)

- LE LIEU. L'adverbe *ici* indique l'endroit où se tient le locuteur; selon les cas, le lieu impliqué par *je suis venu* ou *je viendrai* se détermine par rapport au locuteur ou à l'interlocuteur :

Que faites-vous ici? dit-il. Vous devriez être ailleurs. (CAMUS)
Je suis venu hier et encore aujourd'hui.
Je suis venu hier et c'est aujourd'hui que vous êtes là.

- b) Sont également caractéristiques du style direct les tours interrogatifs, exclamatifs et l'intonation propre à chacun.

— L'interrogation directe use de procédés spécifiques : intonation inversion du sujet, reprise du sujet par un pronom après le verbe. Cf. § 630 et suivants.

— Dans l'exclamation, en dehors de l'intonation, peuvent figurer des éléments particuliers : impératif, apostrophe, interjection :

Hé! là-bas, la Bordelaise! lisez-moi tout haut l'article 9. (FLAUBERT)

16. Le style indirect.

Dans le style indirect, l'énoncé n'est pas rapporté sous sa forme exacte. Il constitue un terme complément ou bien une proposition subordonnée qui dépendent d'un terme principal introducteur. Des propos de forme différente peuvent être transposés de la même manière :

Quelle erreur!
C'est une erreur de ma part. } Il reconnut qu'il s'était trompé.
Je me suis trompé.

Inversement, on peut transcrire de différentes façons le même énoncé :

Je me suis trompé. → Il reconnut $\left\{ \begin{array}{l} \text{qu'il s'était trompé} \\ \text{s'être trompé} \\ \text{son erreur.} \end{array} \right.$

Le style indirect, qui insère dans un récit le contenu des paroles ou des pensées de quelqu'un, n'est donc qu'une forme de la narration. Comme dans le style direct, le locuteur et le rapporteur peuvent se confondre :

Je leur ai dit que j'arriverais à six heures.

ou bien ils sont deux personnes distinctes :

Il leur a dit qu'il arriverait à six heures.

Il en est de même pour l'interlocuteur et le destinataire :

Je te dis que nous partirons demain.

Je lui dis que nous partirons demain.

17. Les marques du style indirect.

Les termes introducteurs d'un énoncé au style indirect sont, d'une manière générale, tous ceux dont le sens évoque qu'un propos a été formulé, pensé, imaginé par le locuteur ou par un personnage dont le locuteur se fait l'écho :

- a) verbes déclaratifs : *affirmer, dire, exposer, convenir, etc.* ;
- verbes d'opinion : *croire, penser, juger, etc.* ;
- b) verbes de perception : *comprendre, sentir, etc.* ;
- substantifs : *l'idée, l'espoir, etc.* ;

Type : *L'idée me vint que je pourrais gagner le bourg à travers champs.*

18. Les marques du style indirect. Les transpositions.

En passant du style direct au style indirect certains éléments de l'énoncé se modifient par accommodation :

- a) les pronoms personnels, les adjectifs et les pronoms possessifs ;
- b) le mode et le temps du verbe qui en constitue le centre ;
- c) certains adverbes de lieu et de temps ;
- d) certains adverbes interrogatifs.

19. Les marques de style indirect. Accommodation des pronoms personnels et des possessifs.

En passant du style direct au style indirect l'accommodation du pronom personnel ou du possessif se fait par rapport au rapporteur et au destinataire.

1. Seront du même degré personnel que le locuteur :

a) le pronom personnel du propos quand le locuteur et l'agent de l'action ne font qu'un :

Je t'ai dit : je partirai.
Tu m'as dit : je partirai.
Il m'a dit : je partirai.

Je t'ai dit que je partirais.
Tu m'as dit que tu partirais.
Il m'a dit qu'il partirait.

b) l'adjectif possessif du propos quand le locuteur et le possesseur ne font qu'un :

Je t'ai dit : mon père est venu.
Il m'a (ou t'a) dit : mon père est venu.

Je t'ai dit que mon père était venu.
Il m'a (ou t'a) dit que son père était venu.

2. Seront du même degré personnel que l'interlocuteur le pronom personnel du propos ou l'adjectif possessif si le destinataire ne fait qu'un avec l'agent de l'action ou le possesseur :

a) *Je t'ai dit : tu partiras.*
Tu m'as dit : tu partiras.
Il lui a dit : tu partiras.

Je t'ai dit que tu partirais.
Tu m'as dit que tu partirais.
Il lui a dit qu'il partirait.

b) *Je t'ai dit : ton père est venu.*
Tu m'as dit : ton père est venu.

Je t'ai dit que ton père était venu.
Tu m'as dit que ton père était venu.

Il lui a dit : ton père est venu.

Il lui a dit que son père était venu.

3. Quand l'agent de l'action ou le possesseur sont distincts du locuteur et de l'interlocuteur, l'accommodation se faisant toujours par rapport au rapporteur et au destinataire, le même pronom *il* du style direct peut admettre une ou plusieurs transpositions :

Je t'ai dit : il partira.
Je lui ai dit : il partira.

Je t'ai dit qu'il partirait.
Je lui ai dit qu'il partirait ou que tu partirais.

Il s'est dit : il partira.

Il s'est dit qu'il partirait ou que je partirais, ou que tu partirais.

Il en est de même du possessif :

Je t'ai dit : son père est venu.
Je lui ai dit : son père est venu.

Je t'ai dit que son père était venu.
Je lui ai dit que son père était venu ou que ton père était venu.

Il lui dit a : son père est venu.

Il lui a dit que son père était venu ou que mon père était venu, ou que ton père était venu.

REMARQUE. — Dans un énoncé au style indirect, le pronom *il* et l'adjectif possessif *son* du propos rapporté risquent donc d'être équivoques, puisqu'ils peuvent être la transposition d'une 1^{re}, d'une 2^e ou d'une 3^e personne :

Il lui a dit qu'il devait partir	}	Il lui a dit : je dois partir.
		Il lui a dit : tu dois partir.
		Il lui a dit : il doit partir.
Tu lui as dit que son père était venu.	}	Tu lui as dit : ton père est venu.
		Tu lui as dit : son père est venu.

En général, le contexte élucide ces ambiguïtés. On doit néanmoins les éviter en écrivant.

20. Les marques du style indirect. Transposition des modes et des temps.

1. En ce qui concerne les **MODES**, la seule transposition importante est celle du mode impératif qui, dans le style indirect, se rend au moyen de l'infinitif ou du subjonctif.

STYLE DIRECT

STYLE INDIRECT

Pars! Partez!

Il m'a dit
Il m'a demandé } de partir.

Faites attention ...

Je l'ai prié
Je lui ai recommandé } de faire attention.

J'ai prié
J'ai recommandé } qu'il fasse attention.

2. En ce qui concerne les **TEMPS**, les transpositions seront étudiées à leur place, à propos des différentes propositions dépendantes intéressées.

21. Les marques du style indirect. Transposition des démonstratifs et des adverbes.

Dans un énoncé en style indirect dépendant d'un verbe au passé, les démonstratifs, les adverbes de lieu et de temps sont toujours employés en fonction de la situation présente du rapporteur-locuteur. Ils peuvent donc, selon les cas, rester identiques à ce qu'ils seraient en style direct ou être différents.

Le pronom démonstratif *ceci* et la particule *-ci* peuvent se transposer en *cela* et *là* :

Remets ceci de ma part à X.

Paul me recommandait de remettre ceci ou cela à X.

Les adverbes *aujourd'hui*, *demain*, *hier*, peuvent ou non se transposer en *ce jour-là*, *le lendemain*, *la veille* :

Il viendra demain.

Pierre me disait, il y a une heure, que tu viendrais demain.

Pierre me disait hier que tu viendrais aujourd'hui.

Pierre me disait, l'autre jour, que tu viendrais le lendemain.

Je serai chez moi.

Pierre me disait tout à l'heure qu'il serait chez lui aujourd'hui.

Pierre me disait jeudi qu'il serait chez lui ce jour-là.

L'adverbe *ici* peut se transposer en *là* :

Je viendrai ici demain.

Pierre me disait qu'il viendrait ici (lieu où se trouve le locuteur-rapporteur) là (lieu différent de celui où se trouve le locuteur-rapporteur).

22. Les marques du style indirect. Transposition des phrases interrogatives.

La transposition dépend du type sous lequel se présentent les phrases interrogatives dans le style direct.

1. L'interrogation directe est marquée par *est-ce que?...* *est-ce?...* ou par l'inversion du sujet. Les propositions subordonnées de style indirect sont articulées au moyen de *si*.

STYLE DIRECT

STYLE INDIRECT

« Est-ce que vous viendrez ? »
« Est-ce vous qui viendrez ? »
« Viendrez-vous ? »

Il m'a demandé { si je viendrais.
si c'est moi qui viendrais.

2. L'interrogation directe est marquée par un adverbe (*comment*, *pourquoi*, *où*, *quand*) ou par une locution adverbiale (*à quelle heure?* *à quel moment?...*) et par l'inversion du sujet (substantif ou pronom) ou du pronom de reprise. Les propositions subordonnées de style indirect sont articulées au moyen des mêmes adverbes (ou locutions adverbiales), mais le sujet reprend sa place devant le verbe.

STYLE DIRECT

STYLE INDIRECT

« Quand viendrez-vous ? »

Il m'a demandé quand je viendrais.

3. L'interrogation est marquée par le pronom interrogatif *que?* Il est remplacé par *ce que* dans la proposition subordonnée de style indirect.

STYLE DIRECT

« *Que faites-vous là?* »

STYLE INDIRECT

Il m'a demandé *ce que je faisais là.*

23. Le style indirect libre.

Le style indirect libre participe à la fois du style direct et du style indirect.

1. Les phrases au style indirect libre ont en commun avec les phrases au style direct :
 - a) de n'être pas subordonnées grammaticalement à un terme principal;
 - b) de pouvoir être prononcées avec le ton que l'on donnerait au même énoncé fait au style direct.
2. Sauf en ce qui concerne les phrases interrogatives, les phrases au style indirect libre sont soumises aux mêmes règles de transposition que les phrases au style indirect :

« *C'est pourquoi, leur dit l'hirondelle,
Mangez ce grain, et croyez-moi.* »
Les oiseaux se moquèrent d'elle :
Ils trouvaient au champ trop de quoi.

(LA FONTAINE)

Le dernier vers de l'exemple exprime, au style indirect libre, la pensée des oiseaux ou la réponse qu'ils firent à l'hirondelle pour éluder sa recommandation : *nous trouvons de quoi nous nourrir en surabondance.*

Comme dans le style direct, cet énoncé constitue une proposition indépendante. Il est introduit par le verbe *se moquèrent d'elle*, mais ne dépend pas grammaticalement de lui. On peut le dire en le nuancant du ton d'ironie, d'impatience, de légère supériorité qui conviendrait à la récitation de la phrase au style direct. Toutefois le *nous* du style direct est transposé en *ils* et le présent de l'indicatif en imparfait, comme si ce vers dépendait grammaticalement d'un verbe tel que *ils dirent, ils répondirent que.*

REMARQUES. — 1. Dans le style indirect libre, les phrases interrogatives conservent toutes les marques du style direct.

2. Il est parfois difficile, dans un texte, de savoir si la phrase doit être attribuée à l'auteur-rapporteur ou au locuteur :

Dans la petite morgue, il m'a appris qu'il était entré à l'asile comme indigent. Comme il se sentait valide, il s'était proposé pour cette place de concierge. (CAMUS)

[Comme il... peut aussi bien être la transcription en style indirect des paroles du concierge, ou la narration faite par Meursault.]

24. Introduction du style indirect libre.

Il existe une grande variété de moyens pour annoncer ou pour souligner le passage au style indirect libre.

1. Un terme introducteur laisse prévoir la reproduction d'un énoncé :

La première personne qu'elle aperçut dans l'église, ce fut Jules Branciforte. D'un regard, elle s'assura qu'il n'était pas blessé... Elle avait préparé cinq ou six petits billets tracés sur des chiffons de vieux papiers souillés avec de la terre détrempée d'eau, et tels qu'on peut en trouver sur les dalles d'une église; ces billets contenaient tous le même avertissement : « ils avaient tout découvert, excepté son nom. Qu'il ne reparaisse plus dans la rue; on viendra ici souvent. » (STENDHAL)

[Terme introducteur : avertissement. L'énoncé, au style direct, serait : « Ils [mes parents] ont tout découvert, excepté votre nom. Ne reparaissez plus dans la rue. On [= Je] viendra ici souvent. »]

2. Un terme, au milieu de la phrase, sous forme d'incise, ou en fin de phrase, souligne le passage de l'énoncé au style indirect libre :

La lice lui demande encore une quinzaine :
Ses petits ne marchaient, disait-elle, qu'à peine. (LA FONTAINE)
Avant qu'elle se mariât, elle avait cru avoir de l'amour, mais le bonheur qui aurait dû résulter de cet amour n'étant pas venu il fallait qu'elle se fût trompée, songeait-elle. (G. FLAUBERT)

[Style direct : Elle songeait : « Il faut que je me sois trompée. »]

3. La phrase au style indirect libre s'insère dans le texte sans être introduite ni soulignée par aucun indice :

En vain il [le Colonel] parla de la sauvagerie du pays et de la difficulté pour une femme de voyager. Elle ne craignait rien, elle aimait par-dessus tout voyager à cheval; elle se faisait une fête de coucher au bivac. (P. MÉRIMÉE)

[Elle représente la fille du colonel. La phrase qui commence par ce mot n'est pas une phrase descriptive prêtée au colonel par l'auteur de ce récit, mais la réponse de la jeune fille à son père, mise au style indirect libre.]

REMARQUE. — Dans l'exemple amusant qui suit, il y a un compromis entre le style indirect (représenté par la conjonction *que* détachée d'un verbe introducteur qui ne figure pas dans le texte) et le style indirect libre.

Là-dessus, les trois femmes de se précipiter sur moi comme si elles voulaient m'arracher les yeux. Que j'étais une brute, un sauvage, un assassin, et que c'était ma faute.

(P. MILLE, *ap.* M. VERSCHOOR, p. 23.)

25. Alternance des styles.

Par souci de la variété, les écrivains passent souvent d'un mode d'énonciation à un autre.

I. ALTERNANCE DU STYLE DIRECT ET DU STYLE INDIRECT LIBRE :

Il [La Chapelle] me demanda après ce qu'il avait donc à faire. « Démentir, lui dis-je, les deux mémoires et leurs preuves par un mémoire et des preuves contraires et bien évidentes!... Si au contraire il n'était pas en état de présenter un mémoire de cette transcendance, se taire et tendre le dos en silence sous la gouttière. »
(SAINT-SIMON)

M. Aubain... décacheta la lettre, tressaillit et, d'une voix basse, avec un regard profond : « C'est un malheur qu'on vous annonce. Votre neveu... Il était mort. On n'en disait pas davantage. »

(G. FLAUBERT)

2. ALTERNANCE DU STYLE DIRECT ET DU STYLE INDIRECT :

Madame Dutour... qui me disait que, jour de Dieu, j'étais une petite sottie.
(MARIVAUX)

[L'exclamation *jour de Dieu* est ici un rappel du ton impatient avec lequel Mme Dutour a traité de « petite sottie » la jeune fille. Ces trois mots, de style direct, s'insèrent dans un énoncé de style indirect.]

3. ALTERNANCE DU STYLE INDIRECT ET DU STYLE INDIRECT LIBRE :

Je me demandais si j'avais eu raison de sauver de la potence un voleur et peut-être un meurtrier et cela seulement parce que j'avais mangé du jambon avec lui et du riz à la Valencienne. N'avais-je pas trahi mon guide qui soutenait la cause des lois, ne l'avais-je pas exposé à la vengeance d'un scélérat? Mais les devoirs de l'hospitalité!
(P. MÉRIMÉE)

LE SUBSTANTIF ET SES DÉTERMINANTS

LE SUBSTANTIF

I. GÉNÉRALITÉS

26. Composition de l'espèce des substantifs.

1. L'espèce des substantifs, en français, est très hétéroclite. Elle groupe des mots qui diffèrent les uns des autres :
 - a) par leur ORIGINE. Des mots comme *mur*, *table*, *Pierre* appartiennent à l'espèce des substantifs depuis l'origine du français. D'autres, comme *le rire*, *le penchant*, *le clos* y sont entrés par voie de dérivation impropre¹;
 - b) par leur STRUCTURE. Les substantifs sont *radicaux*, comme *arbre*, *loi*, *sang*, ou bien *construits*, comme *prévision*, *rapporteur*, *déballage*;
 - c) par leur SENS. Un substantif peut symboliser la représentation d'un objet (*un orme*), d'une matière (*l'eau*, *l'or*), d'une personne (*Charlemagne*, *le pape*), d'une notion (*la justice*, *la vérité*), d'une action (*le jeu*, *la marche*), d'un rapport (*la moitié*), etc.;
 - d) par leur EXTENSION. Les uns sont des désignations individuelles : les *noms propres*. Ils caractérisent une personne (*Paul Durand*), une lignée (*les Carolingiens*), un lieu déterminé (*Paris*), un ensemble géographique (*la France*, *le Poitou*, *les Alpes*, *l'océan Atlantique*), un monument (*le Sacré-Cœur*, *le Panthéon*), une institution (*le Parlement*), etc. Les autres appelés *noms communs* désignent un genre, une espèce ou un représentant quelconque de cette espèce (*l'arbre*, *le chêne*, *un chêne*).
2. Cependant, si variés qu'ils soient, les substantifs n'en constituent pas moins une espèce bien définie. Son unité est de nature morphologique. Appartiennent à l'espèce des substantifs tous les mots :
 - a) qui ne tiennent que d'eux-mêmes leurs marques de genre et de nombre;
 - b) qui s'appuient sur des déterminants spécifiques (adjectifs possessifs, adjectifs démonstratifs, articles).

1. Ce procédé consiste à faire passer un mot d'une espèce dans une autre. Ainsi passent dans l'espèce des substantifs des mots appartenant à une autre espèce (verbe, adjectif, adverbe), quand ils sont déterminés au moyen d'un article, d'un possessif, d'un démonstratif.

3. Ces deux caractères permettent d'opposer l'espèce des substantifs à celles des autres mots variables. Les pronoms, les adjectifs et les verbes ne tirent pas d'eux-mêmes leurs marques de genre et de nombre; ils les empruntent, par accord, au terme qu'ils représentent ou auquel ils se rapportent. Les substantifs seuls ont le pouvoir de communiquer ces marques aux autres espèces variables. Ils sont seuls, d'autre part, à être normalement accompagnés de déterminants qui leur donnent ce que Damourette et Pichon ont justement appelé une « assiette ».

REMARQUES. — 1. La communication des marques de genre et de nombre se fait directement lorsque les autres espèces variables (adjectifs, verbes) s'accordent avec un substantif qui figure dans la proposition.

Deux heures plus tard, le pauvre Fabrice, garni de menottes et attaché par une longue chaîne à la sediola même dans laquelle on l'avait fait monter, partait pour la citadelle de Parme, escorté par huit gendarmes. (STENDHAL)

Dans cette phrase, le pauvre Fabrice communique la marque de singulier au verbe *partait* dont il est le sujet et les marques de masculin et de singulier aux formes adjectives *garni, attaché, escorté*, qui s'y rapportent.

2. La communication se fait indirectement ou par référence lorsque les autres espèces variables (adjectifs, verbe, pronoms représentants) s'accordent avec un substantif qui ne figure pas dans la proposition, soit qu'il ait été exprimé antérieurement, soit qu'il se dégage du contexte.

Elle (Elisabeth) le reçut avec joie : ses droits étaient si mal établis qu'il lui était avantageux de se voir reconnue par le Roi. Ce Comte la trouva instruite des intérêts de la Cour de France et du mérite de ceux qui la composaient. (MADAME DE LA FAYETTE)

Dans cet exemple, le pronom *la* et la forme adjectivale *instruite* s'accordent par référence à *elle*.

27. Genre et nombre des substantifs.

Un substantif tire son genre d'une tradition historique. C'est du fait de leur étymologie que les mots *livre, banc, roc* appartiennent en français au genre masculin, et *anse, table, chambre* au genre féminin. Dans les mots de cette espèce, le nombre est commandé par les exigences momentanées du discours : selon les cas j'aperçois de ma fenêtre *un arbre* ou *des arbres*. Le nombre n'est cependant pas toujours une catégorie du discours. Il existe en effet, en français, des mots, pour la plupart féminins, qui s'emploient toujours au pluriel par tradition historique : *arrhes, fiançailles, funérailles, obsèques, etc...* (Cf. § 42.)

REMARQUE. — La distinction entre une marque de genre héréditaire et une marque de genre due aux exigences du discours est utile, car elle permet d'opposer un substantif et un adjectif sous des constructions identiques.

Ainsi, les adjectifs de couleur entrent dans l'espèce du substantif par dérivation impropre sous le genre masculin : c'est une tradition historique.

*Le bleu vous va bien.
J'aime le vert de cette étoffe.*

En revanche, si l'on me donne le choix entre deux ou plusieurs objets de couleurs différentes, c'est par référence au genre grammatical de l'objet en question que je dirai :

Donnez-moi plutôt le rouge (ou la rouge), le vert (ou la verte).

Les variations du genre du déterminant spécifique (on pourrait faire alterner *mon* et *ma*, *ce* et *cette*) indiquent que *rouge, vert* sont des adjectifs. Dans cette phrase on ne saurait donc considérer *le rouge* (ou *mon rouge, ce rouge*) comme un substantif déterminé.

28. Les marques de catégorie des substantifs.

Les marques du genre et du nombre dans les substantifs sont de deux sortes.

1. Les marques INTERNES affectent la forme elle-même du substantif :

a) soit dans sa prononciation et dans son orthographe :

{ SG. *œuf* [œf], *bœuf* [bœf], *œil* [œy].
{ PL. *œufs* [œ], *bœufs* [bœ], *yeux* [yœ].

{ SG. *journal*, *aïeul*.
{ PL. *journaux*, *aïeux*.

{ MASC. *chat*, [ša], *chien* [šyē].
{ FÉM. *chatte*. [šat], *chienne* [šyēn].

b) soit dans son orthographe :

{ SG. *loup*, *table*.
{ PL. *loups*, *tables*.

2. Les marques EXTERNES sont apportées aux substantifs par les déterminants spécifiques qui les précèdent :

{ SG. *le postier*, *un facteur*.
{ PL. *les postiers*, *des facteurs*.

{ MASC. *un enfant*, *un (ce, le) fonctionnaire*.
{ FÉM. *une enfant*, *une (cette, la) fonctionnaire*.

REMARQUE. — Les marques externes jouent dans la morphologie du français un rôle plus important que les marques internes. Cela tient à ce que très peu de mots subissent une variation du radical lorsqu'ils changent de catégorie. D'autre part la désinence *-s* du pluriel, en dehors des cas de liaison, est purement orthographique : dans les couples *un chien, des chiens* — *cette hache, ces haches*, le passage du singulier au pluriel n'est signalé que par l'opposition de *des, ces* à *un, cette*. Il en va de même pour le genre,

en particulier dans tous les mots où le passage au féminin ne développe pas une consonne finale latente au masculin.

L'importance des marques externes est donc due au fait que dans un très grand nombre de cas la structure d'un mot ne révèle pas par elle-même l'appartenance de ce substantif à un genre ou à un nombre donné.

29. Les déterminants du substantif.

Les déterminants des substantifs sont des adjectifs qui présentent des caractères particuliers. (Cf. § 73 sqq.)

Ils ont un double rôle en français :

1. Variant en genre et en nombre, ils constituent, comme on l'a vu, des marques de catégorie externes. Dans beaucoup de cas, c'est leur présence seule qui permet de savoir si un substantif est du masculin (*le somme, un somme*) ou du féminin (*la somme, une somme*); du singulier (*le corps*) ou du pluriel (*les corps*).
2. De plus, ils donnent au substantif une *assiette*, pour reprendre le mot de Damourette et Pichon, ou si l'on préfère une *assise* ou une *base*. Employé seul, en effet, sans déterminant spécifique, un substantif symbolise dans sa plus grande généralité la personne, la chose ou la notion qu'il évoque. Il y a des cas (cf. § 97) où les substantifs se présentent ainsi pour répondre à une exigence de sens du discours. Mais le plus souvent un substantif a besoin d'être défini, et ce rôle revient aux déterminants qui l'accompagnent. Les caractérisations qu'ils apportent vont du concret à l'abstrait. Elles sont relatives soit aux rapports que la personne, l'objet, la notion évoqués par le substantif entretiennent avec une des trois personnes grammaticales, soit à la situation qu'ils occupent, soit à la manière dont on les représente.

30. Déterminants spécifiques et déterminants complémentaires.

Les déterminants du substantif se répartissent en deux classes :

1. Les déterminants **spécifiques**, à savoir *les adjectifs possessifs, les adjectifs démonstratifs, les articles*.

Ce sont des proclitiques. Ils se placent toujours avant le substantif et, n'ayant pas d'accent propre, ils constituent avec lui ou avec le groupe *adjectif épithète + substantif* une véritable unité phonétique :

Mon ami

Cet arbre

Un enfant

Mon cher ami.

Ce grand arbre.

Un petit enfant.

Ils ne peuvent pas se combiner entre eux. Leurs déterminations sont exclusives. On ne cumule pas *mon* et *le* (ou *un*), *mon* et *ce*, *ce* et *le* (ou *un*).

Ils ne sont pas susceptibles d'être employés en fonction d'attribut.

2. Les déterminants **complémentaires** apportent aux substantifs des caractérisations variées et nuancées qui précisent en les complétant celles des déterminants spécifiques. Jouent le rôle de déterminants complémentaires : *les adjectifs numéraux, les adjectifs indéfinis, les adjectifs interrogatifs et exclamatifs*.

Ces mots, pour la plupart, appartiennent à la fois à l'espèce des adjectifs et à l'espèce des pronoms; comme tels ils peuvent assumer une fonction de terme de phrase :

Aucun candidat ne s'est présenté.

Mais comparer :

Aucun ne s'est présenté; je n'en ai examiné aucun.

Ils peuvent, pour la plupart, se combiner avec un déterminant spécifique :

Deux hommes se rencontrèrent.

Mais comparer :

Ces deux hommes (ou les deux hommes) se croisèrent dans la rue.

II. LES CATÉGORIES DU SUBSTANTIF

A. LE GENRE

31. Notions préliminaires.

1. Le genre n'est pas **motivé** lorsque les marques grammaticales du masculin et du féminin ne correspondent pas dans l'objet désigné par le substantif à un sexe différencié :

Un brick — une corvette, une frégate.

Le genre est **motivé** dans le cas contraire :

Un étalon — une pouliche.

2. Le genre d'un substantif est **héréditaire** lorsqu'il est transmis par une tradition historique. Il s'accorde *par attribution* dans le cas des substantifs créés par dérivation impropre ainsi que dans le cas des néologismes.

REMARQUE. — Le genre d'un substantif n'est pas constant. Au cours de l'histoire du français, un certain nombre de substantifs ont changé de genre :

a) soit pour des raisons de phonétique. Des noms communs (anciennement masculins) qui commencent et qui se terminent par une voyelle ont passé au genre féminin.

a. fr. : *un affaire* — fr. mod. : *une affaire*.

b) soit pour des raisons de sens. Ex. : de l'époque romane, *amour*, au singulier, tirait le genre féminin. En français moderne ce mot a passé au genre masculin sous l'influence du nom propre *l'Amour* sous lequel on désignait le dieu de la mythologie païenne.

32. Substantifs dont le genre héréditaire n'est pas motivé.

Pour beaucoup de substantifs il n'existe pas de règle qui permette de les classer d'une façon certaine dans la catégorie des masculins ou dans celle des féminins. C'est le cas :

1. des mots **RADICAUX** dans lesquels le genre est indifférent à la *notion*

exprimée (qu'il s'agisse d'êtres animés, ex. : *un rat, une souris* ou inanimés, ex. : *un fauteuil, une table*) ou à *la forme* qui l'exprime.

Un comité (masculin) mais *la bonté* (féminin).

Un insigne, un armistice, un incendie (masculin) mais *une injure* (féminin).

2. des mots **DÉRIVÉS**, qui sont formés au moyen d'un suffixe. Celui-ci se rattache héréditairement :

a) soit au genre masculin :

Ex. : Noms d'action en *-age* (*un nettoyage*), en *-ment* (*un changement*). Noms d'objets et d'instruments en *-oir* (*un battoir*), en *-eur* (*un éleveur*), en *-ier* (*un sucrier*). Cf. encore les substantifs en *-at* (*un marquisat*), en *-isme* (*le déterminisme*).

b) soit au genre féminin :

Ex. : Noms d'action en *-ade* (*une noyade*), en *-ance* (*la résistance*), en *-ion* (*une correction*). Noms d'objets et d'instruments en *-oire* (*une mangeoire*), en *-trice* (*une perforatrice*), en *-ière* (*une théière*).

Mais dans les mots de cette espèce, la répartition d'un même suffixe sous les catégories du masculin et du féminin est indifférente, ou bien n'a qu'une valeur morphologique. On dit :

Un casaquin, un fagotin, mais une bottine.

Un panneau, mais une tourelle.

REMARQUES. — 1. Certains substantifs primaires issus de deux mots différents mais devenus homonymes en français se distinguent seulement par leur genre. Ainsi :

<i>un moule</i> < (lat. <i>modulum</i>)	<i>une moule</i> < (lat. : <i>musculum</i>)
<i>un poêle</i> < (lat. <i>pallium</i>)	<i>une poêle</i> < (lat. <i>patellam</i>)
<i>un vase</i> < (lat. <i>vas</i>)	<i>la vase</i> < (néerl. <i>wase</i>)...

2. Plusieurs substantifs ont balancé ou balancent entre les deux genres. Ainsi on trouve quelquefois employés au féminin *automne, chanvre* (La Fontaine), *chrysanthème, colchique, effluve, ivoire, octave, ouvrage, pétale, steppe*. On emploie presque indifféremment au masculin ou au féminin le mot *après-midi*. Enfin *gens* est masculin ou féminin selon la place de l'adjectif qui l'accompagne :

Des gens méchants; ces gens sont méchants mais de méchantes gens.

33. Substantifs dont le genre est motivé.

On distingue parmi eux :

1. des substantifs **RADICAUX**, qui forment un couple. Le nom masculin

désigne tel représentant (du sexe masculin) d'une espèce; le nom féminin tel représentant (du sexe opposé) de la même espèce.

Le coq, la poule — le verrat, la truie.

2. des substantifs RADICAUX et des substantifs CONSTRUITS dont la désinence ou le suffixe dénote le sexe de la personne ou de l'animal symbolisés :

*Un chat, une chatte.
Un avocat, une avocate.
Un directeur, une directrice — un hôte, une hôtesse. —
Un coiffeur, une coiffeuse.*

Cependant, quelques substantifs qui désignent une profession, un état exercés depuis longtemps par des hommes n'ont pas de féminin spécifique. Cela arrive en particulier lorsque la forme à désinence féminine qui leur correspond a déjà un emploi dans la langue :

Un médecin, une médecine.

Dans ce cas on adjoint le mot *femme* au substantif masculin qui désigne le représentant de ces professions ou de ces états :

Une femme médecin, une femme professeur (ou un professeur femme), une femme député.

REMARQUES. — 1. En 1861, P. Mérimée écrivait, avec une pointe d'ironie : *de vieilles et laides femmes, toutes sénatrices ou députées*. Le temps et les circonstances aidant, ces féminins, sans être usuels, sont entrés aujourd'hui dans la langue.

2. *Partisan* a deux formes de féminin : *partisane*, auquel on attribue une valeur péjorative, et, plus rarement, *partisante*.

3. *Orgue*, masculin singulier, s'emploie pour désigner un instrument de musique différent du piano, du clavecin, etc. Au pluriel, il conserve le genre féminin que ce mot avait en ancien français.

34. Le genre des mots nouveaux (dérivés et néologismes).

Les mots nouveaux prennent le genre masculin ou le genre féminin quand ils ont une raison formelle ou sémantique d'être attirés vers l'un ou l'autre genre. Ainsi *ombrelle*, encore masculin au XVIII^e siècle (italien *ombrello*), est devenu féminin en français à côté des mots *ombelle*, *jouvencelle*, où le suffixe *-elle* est féminin. Quelquefois c'est le genre d'un mot de sens voisin qui incline le substantif nouveau vers le masculin ou le féminin. Ainsi on dit *une redingote* comme *une veste*, *une jaquette*; *une jeep* comme *une voiture*; *un radar* comme *un instrument*, *un sémaphore*.

Quand les mots nouveaux n'ont pas de raison spéciale pour prendre l'un ou l'autre genre, ils s'orientent vers le masculin, genre indifférencié. C'est le cas de tous les mots substantifiés, qu'ils viennent d'un

adverbe, d'un adjectif, d'un verbe, ou qu'ils soient formés de plusieurs termes :

*Un oui, un non;
Le vrai, le bon, le bleu;
Un penchant, un calmant;
Un qu'en-dira-t-on.*

35. Le genre des noms propres.

1. LES NOMS DE FAMILLE n'ont pas de genre grammatical. Les *prénoms* se différencient quelquefois par leur forme :

Léon, Léone — Armand, Armande,

mais ce n'est pas la règle. La coutume seule permet de savoir que *Maurice*, *Étienne* s'appliquent à des hommes alors qu'*Alice* et *Aimienne* s'appliquent à des femmes.

Ces noms propres peuvent s'employer comme noms communs; ils sont alors précédés d'un déterminant. Ces substantifs dérivés conformément leur genre au sexe du personnage qui porte le nom propre :

Un Harpagon, un Gargantua, une Hermione.

Lorsqu'ils désignent un objet dû à l'invention du personnage qui portait ce nom propre, ils sont tantôt du genre féminin :

Une silhouette, une poubelle, la guillotine,

tantôt du genre masculin :

Un rimailho, du macadam.

2. LES NOMS DE NAVIRES, empruntés à des noms propres ou à des noms communs, soulèvent périodiquement des débats lorsque le nom d'origine est du genre féminin. Doit-on dire *Le* ou *La Liberté*? Il s'agit là d'une fausse question, les noms de navires n'ayant pas de genre. Si l'on veut leur en donner un, l'emploi du masculin ou du féminin sera commandé par l'association qu'on fait entre le nom propre et un autre mot directeur. Pense-t-on à *vaisseau*, à *croiseur*, on dira *Le Normandie*, *Le Liberté*, *Le Vengeance*. Pense-t-on à *corvette*, *frégate*, *pinasse*, c'est le féminin qui s'impose. L'emploi des deux genres est donc libre. Des écrivains trouvent une échappatoire dans ces cas litigieux en employant le nom propre sans déterminant :

Quelques semaines plus tard, Normandie flambait dans des conditions lamentables.
(DE GAULLE)

3. **LES NOMS PROPRES GÉOGRAPHIQUES.** Il n'existe pas de règle qui permette de deviner leur genre. Les noms de villes ont été souvent sentis comme féminin :

Marnes-la-Coquette, Mantes-la-Jolie.
Lucerne est restée petite, elle a gardé ses ponts de bois... Ah! qu'elle a bien fait!
 (J. MICHELET)

Mais au tour *Paris* (Londres, etc.) est beau on préférera : *Paris* (Londres) est une belle ville.

Les noms de pays et de provinces terminés par *-e* sont généralement féminins :

La France, l'Allemagne, la Belgique, la Bresse, la Saintonge.

Mais on dit

Le Mexique et le Cambodge.

Les noms de fleuves, ceux de montagnes conservent en général le genre qu'ils avaient en roman.

36. Les marques du genre féminin.

Le genre féminin se marque :

- au moyen de la désinence *-e* ou d'un suffixe approprié;
- au moyen d'un déterminant spécifique de genre féminin;
- quelquefois au moyen d'un terme générique.

37. La désinence *-e*.

1. Ajoutée à un substantif qui se termine au masculin par une voyelle orale, elle est un signe purement orthographique :

Un ami, une amie, un élu, les élues.

2. Ajoutée à un substantif qui se termine au masculin par une voyelle nasale, elle a pour effet de la dénasaliser. Dans ce cas la consonne *-n* finale :

- a) ou bien reste simple (mots en *-ain*, en *-in*) :

Un châtelain, une châtelaine — un gamin, une gamine.

- b) ou bien se double dans l'écriture (mots en *-en*, en *-on*, en *-an*) :

Un doyen, une doyenne — le baron, la baronne — un paysan, une paysanne.

3. Ajoutée à un substantif qui se termine au masculin par une consonne latente, elle a pour effet de faire ressortir cette consonne dans la prononciation et d'ouvrir le timbre de la voyelle précédente lorsque celle-ci était fermée au masculin :

Un lauréat, une lauréate — un étudiant, une étudiante — un boulanger, une boulangère — un fermier, une fermière.

REMARQUE. — Dans l'orthographe, la consonne finale reste simple : *un avocat, une avocate*; ou bien se double : *un chat, une chatte*.

4. Ajoutée à un substantif qui se termine au masculin par une consonne articulée, elle a pour effet de sonoriser cette consonne :

Un serf, une serve — un juif, une juive — un veuf, une veuve.

5. Le féminin du mot *loup* < lat. *lupum* remonte au latin *lupam* où *p* s'affaiblissait en *v* (cf. *ripa(m)* > rive).

38. Les suffixes.

Certains substantifs forment leur féminin au moyen d'un suffixe.

1. Le suffixe s'AJOUTE à un mot radical de genre masculin :

Un comte, une comtesse — un tigre, une tigresse — un héros, une héroïne.

2. Dans les mots construits, le suffixe du féminin SE SUBSTITUE à un suffixe de forme différente qui caractérisait le masculin :

Un enchanteur, une enchantresse — un chanteur, une chanteuse — un auditeur, une auditrice — des jumeaux, des jumelles — un lévrier, une levrette.

39. Les déterminants spécifiques.

Le plus souvent, le genre d'un substantif est marqué par la forme masculine ou féminine de son déterminant spécifique (article, adjectif possessif, démonstratif) :

Un comité, un comté, le courage, mais : la vérité, la vicomté, une injustice.

Dans le cas des mots de genre indifférent comme *enfant, élève*, c'est le déterminant qui indique s'ils sont employés au masculin ou au féminin :

Un élève appliqué, une élève attentive — un enfant affectueux, une enfant désobéissante.

REMARQUE. — Lorsque la forme du déterminant spécifique n'est pas elle-même caractéristique, il arrive que la marque du genre soit seulement portée par un adjectif :

De grandes herbes.

40. Mots génériques.

Il s'agit des mots *homme, femme — garçon, fille — mâle, femelle* que, pour distinguer explicitement les sexes, on juxtapose à certains substantifs qui n'ont qu'un seul genre :

Un professeur homme, un professeur femme, un animal mâle, un animal femelle.

41. La valeur des genres.

Si certaines langues ont traduit autrefois ou traduisent encore par l'opposition masculin-féminin une opposition entre êtres mâles et êtres femelles, le français utilise cette valeur des genres seulement pour l'homme et pour une partie des animaux.

Mais il se sert aussi des deux genres pour opposer ce qui est animé, de genre masculin (*un trompette*) à ce qui est inanimé, de genre féminin (*une trompette*). L'opposition masculin-féminin correspondant à l'opposition sexe masculin—sexe féminin a permis de spécialiser ainsi deux sens d'un même mot qui désigne soit :

une action	<i>une aide</i>	ou un agent	<i>un aide</i>
	<i>une manœuvre</i>		<i>un manœuvre</i>
un objet	<i>une enseigne</i>		<i>un enseigne</i>

L'opposition entre les deux genres se retrouve dans les mots : *cornette, greffe, guide, hymne, manche, mode, orgue, pendule, période, pourpre*. Appliqué à un être, le genre opposé au sexe peut prendre une valeur péjorative : *un souillon, un laideron* s'appliquent uniquement à des femmes ; d'un homme on dit *une ganache*...

Le féminin a souvent une valeur péjorative ; on parle de *la canaille*, on dit d'une personne qu'elle est *sans cervelle*, mais d'un savant que c'est *un puissant cerveau*.

Quant au masculin, il est le genre le mieux représenté et finit par être un genre indifférencié. Dans les règles d'accord, le masculin prévaut sur le féminin ; c'est par un masculin *tout* que l'on reprend les termes d'une énumération ; le masculin est le genre des mots substantivés ; c'est encore le masculin que l'on emploie pour parler d'un objet dont on ne connaît pas le nom (*Un truc, un machin* et même *un chose*).

B. LE NOMBRE

42. Notions préliminaires.

Tous les substantifs français se présentent normalement sous la forme du singulier : *une table, la vertu, un chien*... On ne peut citer comme exception qu'un tout petit nombre de substantifs qui par tradition historique s'emploient toujours au pluriel : *des obsèques, des funérailles, des accordailles, les ténèbres, les vacances*, au sens des *époques de congé*. En dehors de ces cas, le nombre est une catégorie du discours où l'opposition du singulier et du pluriel correspond à une différence objective entre l'unité et la pluralité (*un mouton, des moutons*), entre ce qui est simple et ce qui est composé de deux parties identiques (*le ciseau du menuisier, les ciseaux du tailleur*).

43. Les marques du pluriel dans les substantifs simples.

1. Le pluriel s'oppose au singulier par la présence d'une désinence -s ou -x :

Un chat, des chats. Une eau, des eaux.

Ces marques sont, dans de nombreux cas, purement orthographiques ; elles ne se font sentir à l'oreille qu'en liaison sous forme du phonème [z.] La liaison suppose que deux mots sont syntaxiquement unis d'une façon étroite (ex. adjectif et substantif), elle est plus courante dans une langue soutenue que dans le parler familier :

Des paroles agréables ; des faits historiques.

Les faits et gestes.

mais on dira :

les pieds / et les mains liés ou les pieds et les mains liés.

La désinence -x s'ajoute :

— à sept substantifs terminés en -ou : *Bijou, caillou, chou, genou, hibou, joujou, pou*.

— aux substantifs terminés en -eu :

Un cheveu, des cheveux.

Mais on écrit *un pneu, des pneus* parce que ce substantif est une abréviation de *pneumatique*.

REMARQUE. — Les substantifs qui se terminent par *-s*, *-x* et *-z* ne prennent aucune marque interne de pluriel :

Une souris, des souris. Une croix, des croix. Un nez, des nez.

Cependant la langue parlée peut opposer le pluriel au singulier, en faisant ressortir la consonne finale dans la liaison :

Un propos agréable, des propos agréables.

2. Le pluriel s'oppose au singulier, dans l'orthographe et la prononciation, par la désinence *-aux* :

- a) Dans la plupart des substantifs qui se terminent par *-al* :

*Un cheval, des chevaux. Un journal, des journaux.
Sur leurs grands piédestaux semés d'hiéroglyphes. (TH. GAUTIER)*

Font exception à cette règle les substantifs : *aval, bal, carnaval, chacal, choral, festival, narval, récital, régat*, qui forment leur pluriel par l'adjonction de la désinence *-s*.

- b) dans sept substantifs qui se terminent par *-ail* : *bail, corail, émail, soupirail, travail, vantail, vitrail*.

3. Le pluriel s'oppose au singulier par une altération du radical et accessoirement par l'adjonction d'une des désinences *-s* ou *-x*. Il est toujours marqué dans la langue parlée, mais il ne l'est pas nécessairement dans l'écriture :

Un os [os], des os [o].

La marque de la langue écrite peut ne pas coïncider avec celle de la langue parlée :

Un bœuf [bœf], des bœufs [bœ]. Un œuf [œf], des œufs [œ].

La différence peut toucher à la fois les deux :

Un œil [œy], des yeux [yœ].

44. Le pluriel des substantifs composés de deux termes.

Il faut distinguer les substantifs composés qui s'écrivent en un seul mot et ceux dont les éléments restent distincts, unis ou non par un trait d'union.

45. Pluriel des substantifs composés qui s'écrivent en un seul mot.

1. Ces mots forment presque tous leur pluriel comme des substantifs simples :

Un pourboire, des pourboires. Un passeport, des passeports. Un portefeuille, des portefeuilles.

2. Cependant on garde encore la conscience de la valeur des éléments composants dans :

<i>Monsieur,</i>	pluriel	<i>Messieurs.</i>
<i>Madame,</i>	—	<i>Mesdames.</i>
<i>Mademoiselle,</i>	—	<i>Mesdemoiselles.</i>
<i>Un bonhomme,</i>	—	<i>des bonshommes [bõzõm].</i>
<i>Un gentilhomme,</i>	—	<i>des gentilshommes [zãtizõm].</i>

46. Pluriel des substantifs composés dont les éléments sont distincts.

Le pluriel de ces substantifs dépend de l'espèce des éléments composants et des rapports fonctionnels que ces éléments entretiennent. Mais les règles simples que l'on peut formuler à ce sujet comportent une quantité d'exceptions plus ou moins justifiées. Celles-ci constituent autant de cas d'espèce sur lesquels on consultera soit Littré, soit une grammaire d'usage complète. Cf. M. GREVISSE, *Le bon usage*, § 291 sqq.

1. Les deux éléments appartiennent à l'espèce du nom (*Substantif + substantif, Substantif + adjectif, Adjectif + substantif, Adjectif + adjectif*).

- a) Ils prennent tous les deux la marque du pluriel s'ils sont dans un rapport fonctionnel qui comporte une construction avec accord.

Un chou-fleur, des choux-fleurs (apposition).

Les maîtres-autels.

(STENDHAL)

Un coffre-fort, des coffres-forts (détermination épithétique).

Une basse-cour, des basses-cours (détermination épithétique).

Un sourd-muet, des sourds-muets (sourd étant traité ici comme un substantif).

- b) Demeurent au contraire invariables les substantifs ayant fonction de complément déterminatif.

De l'eau-de-vie, des eaux-de-vie. Un timbre-poste, des timbres-poste. Un bain-marie, des bains-marie. Ainsi que l'adjectif *nouveau* dans le mot : *les nouveau-nés*.

REMARQUES. — 1. A la première règle font exception des dénominations communes tirées de noms propres où entrent *saint* et *terre*; ces mots demeurent en général invariables.

Saint-Bernard → *un saint-bernard, des saint-bernard.*

Saint-Cyr → *un saint-cyrien, des saint-cyriens.*

Saint-Honoré → *un saint-honoré, des saint-honoré.*

(mais on écrit des *saintes nitouches*!)

Terre-Neuve → *un terre-neuvien, un terre-neuvier, des terre-neuviens, des terre-neuviers.*

2. Contre la seconde règle, l'usage impose l'exception absurde d'écrire *des nouveaux mariés, des nouveaux-venus* et les *premiers nés, les derniers-nés* alors que *dernier* peut très bien être interprété comme équivalant à *en dernier*.

- 2. Un des deux éléments est un verbe, l'autre un verbe, un pronom ou un substantif ayant fonction de complément déterminatif, ou un élément de phrase. Les mots composés sont invariables au pluriel.

Un laissez-passer, des laissez-passer. Un on-dit, des on-dit. Un meurt-de-faim, des meurt-de-faim.

- 3. Un des éléments est un verbe, l'autre un substantif ayant fonction de complément d'objet. Seul le complément d'objet porte la marque du pluriel s'il évoque des objets nombrables (par opposition à ceux qui, évoquant une matière, demeurent invariables).

Un passe-lacet, des passe-lacets. Un tire-bouchon, des tire-bouchons.

Comparer :

Un brise-glace, des brise-glace, un pare-boue, des pare-boue, un porte-monnaie, des porte-monnaie.

Les mêmes casse-tête.

(J.-F. RAMUZ)

REMARQUES. — 1. Dans les mots composés de cette espèce le substantif complément d'objet porte parfois la marque du pluriel même au singulier : c'est le cas, notamment, des mots *un brise-lames, un compte-gouttes, un porte-cigarettes, un porte-clefs.*

2. Pour les mots composés de cette espèce dans lesquels figure le mot *garde*, l'usage est loin d'être fixé. On peut pourvoir le mot *garde* de la marque du pluriel si le mot composé évoque une personne :

Une garde-malades, des gardes-malades.

et le maintenir invariable si le mot composé évoque une chose :

Un garde-feu, des garde-feu.

- 4. Un des deux éléments est un mot invariable, l'autre est un substantif. Le substantif seul prend la marque du pluriel.

Un haut-parleur, des haut-parleurs (haut est employé en fonction d'adverbe). Un en-tête, des en-têtes.

REMARQUE. — Cette règle vaut pour les mots composés qui comportent un élément étranger (*in- ex-*).

Des ex-parlementaires.

Elle vaut à plus forte raison pour les mots composés dont les deux éléments sont d'une espèce invariable :

Des ci-devant. Des in-douze.

Pour les mots composés dont les deux éléments sont d'origine étrangère l'usage hésite entre l'invariabilité :

Des ex-voto, des post-scriptum, des pick-up.

et l'accord au pluriel d'un élément ou des éléments sentis comme variables :

Des ex-votos, des in-folios, des boys-scouts

- 5. Dans les mots composés tirés d'une locution par dérivation impropre, les divers éléments demeurent invariables au pluriel.

Un va-et-vient, des va-et-vient. Un coq-à-l'âne, des coq-à-l'âne. Un tête-à-tête, des tête-à-tête.

47. Pluriel des substantifs empruntés à une langue étrangère.

A partir du moment où un substantif étranger est d'un emploi usuel en français, il est souhaitable de le soumettre aux règles de la morphologie française.

1. MOTS EMPRUNTÉS AU LATIN.

a) En latin, les nominaux de genre neutre terminés en *-um* au singulier formaient leur pluriel en *-a*. On devrait donc dire, si l'on se conformait à la morphologie latine, *un desideratum, des desiderata. Un erratum, des errata. — Un maximum, des maxima.*

Toutefois, comme on dit couramment *des sanatoriums* (plutôt que *des sanatoria*), il n'y a aucune raison de ne pas ramener les autres mots en *-um* (*auditorium, curriculum, memorandum, referendum, ultimatum*) au même usage.

b) Quant aux autres substantifs empruntés à des verbes latins, du moment que l'on dit *un accessit, des accessits, un vivat, des vivats*, aucune raison n'empêche que l'on forme de la même manière le pluriel de *un confiteor, un miserere*.

2. MOTS EMPRUNTÉS A UNE LANGUE VIVANTE ÉTRANGÈRE.

Suivant l'usage français, on donnera comme pluriel à *un lied, des lieds* à *un solo, des solos*, à *un largo, des largos*, à *une jeep, des jeeps*, à *une vespa, des vespas*, etc.

48. Valeur du nombre.

1. DANS LES NOMS COMMUNS.

a) Les substantifs désignent des objets nombrables ou bien évoquent une matière ou une notion. Les premiers impliquent l'idée d'une quantité discontinue et s'emploient normalement au singulier et au pluriel :

Un mouton, des moutons.

Un enfant, des enfants.

Les autres qui évoquent notions ou matières, donc des quantités continues et qui ne sont pas nombrables, s'emploient habituellement au singulier :

L'or, la bonté, la géométrie.

Mais si au lieu d'envisager la matière, on considère des apparences diverses de cette matière (*les ors d'un plafond*), les objets fabriqués avec elle (*des ivoires, des cuivres, des marbres*), ses qualités (*les beurres des Charentes*) le pluriel est employé. De même à la notion pure évoquée par le substantif singulier précédé de l'article défini s'opposent des manifestations de cette notion, les actes qu'elle inspire. Si *la charité* désigne la qualité elle-même, dans l'expression *faire une (ou des) charité(s)* il s'agit des actes de charité. À *la sculpture* qui englobe l'art du sculpteur, les règles de cet art et l'ensemble des réalisations (*la sculpture grecque*) s'opposent une (ou des) *sculpture(s)* qui représente(nt) l' (ou les) œuvre(s) des artistes.

Les ors des baguettes et des corniches. (BAUDELAIRE)

*Exclu du consulat par l'hymen d'une reine,
Du moins si vos bontés m'obtiennent ce bonheur,
Je n'attends plus de Rome aucun degré d'honneur.* (CORNEILLE)

REMARQUE. — En règle générale le mot *heure* déterminé par un adjectif numéral cardinal se met au nombre qu'impose l'adjectif et n'est pas déterminé de surcroît par l'article défini.

Je serai là à une heure. Je serai là à six heures.

L'article peut s'employer néanmoins lorsque le groupe est régi par la préposition *vers* :

Vers les six heures.

Vers les trois heures des ombres bleues apparaissent dans toutes les anfractuosités qui sont orientées à l'est. (M. BARRÈS)

Par extension, on rencontre l'article défini pluriel avec *une heure*

Vers les une heure. (STENDHAL)

Pour les objets nombrables, le singulier employé avec l'article défini a un sens collectif ou évoque l'espèce sous un aspect typique (*le soldat, l'ennemi, le passant*)

Comme le capitaine est de mauvaise humeur aujourd'hui, dit le trompette! Lui qui d'ordinaire est si bon diable et qui parle volontiers avec le soldat, il n'a pas desserré les dents tout le long du chemin. (P. MÉRIMÉE)

b) Quelques substantifs ont deux formes de pluriel qui se spécialisent dans des emplois particuliers. Ainsi des deux pluriels de *œil*, l'un, *œils*, se trouve uniquement dans les noms composés.

Des œils-de-bœuf.

Mais c'est une différence de sens qui oppose *ciels* et *cieux*; *ciels* s'employant pour parler des différents aspects que peut prendre le ciel dans la nature (*les ciels d'Italie*) ou chez un peintre (*les ciels de Ruysdaël*) :

Les étoffes parlent une langue muette, comme les fleurs, comme les ciels, comme les soleils couchants. (BAUDELAIRE)

Il attendait des merveilles moins de l'habileté du maître que de la beauté de cet outre-mer répandu sur les ciels. (A. FRANCE)

et *cieux* pour désigner emphatiquement le vaste ensemble que représente le ciel :

Les champs n'étaient point noirs, les cieux n'étaient pas mornes. (V. HUGO)

Enfin si un *aïeul* désigne l'un des grands-parents (pl. des *aïeuls*), les *aïeux* s'emploient pour les arrière-grands-parents et les ancêtres.

2. DANS LES NOMS PROPRES.

Les noms propres se répartissent en deux groupes : les noms de famille ou patronymiques, les noms géographiques.

a) Les patronymiques peuvent avoir les deux nombres. Au singulier, *Molière* est le nom de l'auteur comique, *un Molière* est un membre de sa famille, ou un auteur comique de même caractère. Au pluriel, *les Molière(s)* représente ou bien tous les membres de la famille Molière ou bien les auteurs comiques dont le génie peut se comparer au sien. L'orthographe, dans ce cas, est indécise. On peut écrire *les Molières* ou *les Molière*.

Si le patronymique est celui de certaines familles illustres et en particulier des familles régnantes, l'usage est d'employer le pluriel (*les Bourbons, les Stuarts*).

REMARQUE. — Si, au moyen de l'article défini au pluriel, on détermine les noms propres de plusieurs personnages, et que ces noms soient pris dans une valeur de désignation typique, ils ne se mettent pas au pluriel.

Ceux qui remuent sérieusement et noblement le monde, les Mirabeau, les Danton, les Pitt... (G. SAND)

b) Les noms propres géographiques n'ont couramment qu'un nombre. Ils sont du singulier :

La Seine, le Mont Blanc, la Méditerranée.

ou du pluriel; et dans ce cas ils s'appliquent en général à un ensemble géographique (région, agglomération, chaîne de montagnes) :

Les Indes, les Aubrais, les Açores, les Pyrénées.

III. LES FONCTIONS DU SUBSTANTIF

49. Fonctions et rôles du substantif.

Suivant le rapport qu'il entretient avec les autres termes de la phrase, le substantif assume les fonctions de **thème** ou **sujet**, de **prédicat**, de **attribut**, de **complément d'objet** ou de **complément déterminatif**. Le substantif peut, dans certains cas, constituer le *centre*, le *noyau* d'une *phrase prédicative sans verbe*.

Le substantif peut enfin s'insérer dans une phrase sans y assumer de fonction proprement dite, soit qu'il joue le rôle d'un mot en **apposition**, soit qu'il exprime une **apostrophe**.

LE SUBSTANTIF SUJET OU THÈME

50. Le substantif est le thème d'un prédicat exprimé.

1. Dans les phrases où le verbe du prédicat est à la 2^e personne, le substantif ou le pronom de la forme pleine qui représentent le thème sont repris à l'aide d'un pronom personnel, sauf si le verbe est à l'impératif :

Type : *Jean, Louis, vous viendrez avec moi ! Toi, Pierre, tu resteras ici.*

2. Dans les phrases dont le verbe est à la 1^{re} personne du pluriel ou à la 3^e personne du singulier ou du pluriel, deux constructions sont possibles.

a) Le substantif est repris au moyen d'un pronom personnel, ou d'un pronom démonstratif. Nettement détachés par une pause les deux éléments de la phrase sont ainsi mis en relief.

Type : *Pierre et moi, nous irons de notre côté.*

Mon hôte et moi, nous étions déjà en nous asseyant, de vieux et de parfaits amis. (BAUDELAIRE)

Les belles aspirations, dans cette humilité, c'est bien émouvant. (BARRÈS)

Cette construction est fréquente dans la langue populaire :

Mes supérieurs, ils disent toujours : « Avec Jonas on est tranquille. »
(J. ANOUILH)

b) Le thème est incorporé au prédicat dont il devient le sujet.

Type : *Pierre et moi irons de notre côté.*

L'onde était transparente ainsi qu'aux plus beaux jours.
(LA FONTAINE)

Les pins sur les étangs dressent leur verte ombelle. (V. HUGO)

REMARQUE. — On voit que dans tous les cas où la phrase commence directement par un des pronoms *je, tu, il (elle), nous, vous, ils (elles)*, ceux-ci n'ont pas à proprement parler de fonction par eux-mêmes. Ils rappellent un thème qui, à la 1^{re} et à la 2^e personne, n'a pas besoin normalement d'être exprimé, et qui à la 3^e personne, ayant été exprimé une fois, n'a pas besoin d'être réénoncé dans la suite du discours. C'est donc par abus que l'on désigne couramment ces pronoms sous l'étiquette de pronoms sujets. Il s'agit là d'un expédient commode tout au plus. Si l'on en use, on ne doit toutefois pas oublier :

1. que les phrases en question sont, en fait, des prédicats ;
2. que ces pronoms, indices de personne grammaticale, ont pour seul rôle d'y rappeler un thème non exprimé par un substantif dans la proposition.

51. Substantif sujet d'un prédicat non exprimé.

C'est le cas lorsque le prédicat aurait la même forme qu'un autre, précédemment énoncé à propos d'un sujet différent. Ainsi dans les phrases comparatives telles que : *Pierre est déjà plus avancé que ses camarades, ses camarades* peut être analysé comme sujet du prédicat *ne sont eux-mêmes avancés*.

REMARQUE. — Dans les tours : *voici ton livre, voilà Pierre*, on a affaire à des substantifs qui constituent à eux seuls un prédicat, le thème de ces phrases étant constitué par l'objet ou la personne à propos desquels on énonce ces paroles. *Damourette* et *Pichon*, rappelant l'origine de *voici*, *voilà* (qui représentent l'impératif du verbe *voir* suivi de *ci* et de *là*), proposent d'analyser ces substantifs comme des compléments d'objet. Ils rappellent à ce propos que si, à la place d'un substantif, on a un pronom de la 3^e personne, celui-ci se met à la forme qu'il prend comme complément : *le voici ! la voilà !*

Cette analyse est correcte ; on peut l'appliquer si l'on veut. Mais comme la valeur ancienne de *voici*, *voilà* est aujourd'hui oubliée, il est possible également de considérer ces substantifs comme le noyau d'une proposition.

2. La séquence du tour impersonnel.

Il est plusieurs types de tours impersonnels suivant que cette construction est la seule possible ou qu'elle coexiste avec une construction impersonnelle.

1. *Il faut* s'emploie seulement au tour impersonnel :

Il faut du sel.

2. Selon les conditions syntaxiques, des verbes admettent seulement l'une des constructions ou les deux. Sont à considérer :

a) la détermination du substantif : s'il est accompagné de l'article indéfini, les deux constructions sont possibles :

Un accident est arrivé. / Il est arrivé un accident.

avec un déterminant défini (article, démonstratif), on emploie le tour personnel :

L'accident est arrivé à six heures.

sauf s'il y a anticipation sur la détermination :

Il lui vient l'idée d'écrire un roman.

b) le fait qu'on évoque un ensemble ou une partie d'un ensemble. Le tour impersonnel est plus naturel que l'autre lorsque le substantif est déterminé par *du*, *de la* :

Du sel manque. / Il manque du sel.

et les deux constructions s'opposent lorsque le substantif est représenté par un pronom de la 3^e personne :

Ils arrivent (tous). / Il en arrive (quelques-uns, plusieurs.)

c) l'absence ou la présence d'un complément :

* *Des pommes restent. / Il reste des pommes.*

Des pommes restent { *sur la table.*

{ *à vendre.*

Il reste des pommes { *sur la table.*

{ *à vendre.*

Dans ces conditions, il est difficile d'analyser uniformément comme sujet la séquence des verbes impersonnels, puisque les deux constructions, personnelle et impersonnelle, ne sont pas toujours possibles et qu'elles ne sont jamais équivalentes. Ces tours ont pour caractère commun que le verbe y occupe la première place. Le procès y est donc mis en relief : cela revient à neutraliser la fonction du terme qui le suit. Le substantif occupe la seconde place, qu'il représente l'agent, le siège du procès (*Il vient quelqu'un, il lui est né un fils*) ou quelque chose que tout grammairien ne saurait considérer que comme un complément (*Il faut du pain*). F. BRUNOT dans *La Pensée et la Langue*, propose de dénommer « séquence » tout terme ou membre postposé à un verbe impersonnel. Il y est manifestement conduit par le fait qu'en ancien français les substantifs, dans cette position, étaient, sans aucune exception, mis au cas objet, preuve qu'on les sentait

comme des compléments : *Il y avait un roi se disait et un roi jamais et uns reis*. En français moderne, le fait que le verbe reste toujours au singulier (*Il manque des chaises*), que la séquence soit toujours représentée par un pronom complément (*Il les faut, il en faut, il en reste, il en arrive*), incite à analyser seulement le pronom *il* comme sujet grammatical. Comme pour les modes impersonnels du verbe, on pourra parler pour le substantif qui suit le verbe, selon les cas, d'agent ou de siège du procès (*Il arrive trois personnes, il reste du pain*) ou de complément (*Il faut du pain*).

BIBLIOGRAPHIE. — R. MARTIN, *La transformation impersonnelle*, Revue de linguistique Romane, juill., déc. 1970, p. 377-394; D. GAATONE, *La transformation impersonnelle en français*, Le Français moderne, oct. 1970, p. 390-411.

53. La construction du substantif sujet.

Le substantif sujet est construit directement.

Les longues files de Barbares descendaient, en courant, la montagne.
(G. FLAUBERT)

L'ombre des arbres dans la rivière embrumée
Meurt comme de la fumée.
(VERLAINE)

REMARQUES. — 1. Dans les phrases attributives dont le prédicat est antéposé, l'infinitif qui représente le thème est construit au moyen de la préposition *de*.

Type : *Il est honteux de mentir.*

2. Dans les phrases attributives dont le prédicat est antéposé, le substantif ou l'infinitif qui représente le thème peut être précédé de *que*.

Type : *C'est une occupation agréable que la lecture.*
Une singulière mère que la fille de Saint-Victor, et une étrange
maison que la sienne.
(E. DE GONCOURT)

Mais *que* ne sert pas à construire le thème. Il n'est qu'un moyen de lier le thème au prédicat, quelle que soit la construction du thème.

Type : *C'est une chose honteuse que de trahir*
La douce chose que d'aimer!
(MOLIÈRE)

54. La place du substantif sujet.

La place du substantif sujet n'est pas fixe en français. Elle dépend de la nature du prédicat et du type de phrase utilisé; mais pour un type de phrase donné elle dépend aussi de raisons particulières qui concernent le style.

1. Le prédicat a pour centre un verbe non attributif à un mode personnel.

a) Dans les phrases ÉNONCIATIVES (positives ou négatives) le substantif sujet précède normalement le verbe, sauf dans des cas précis étudiés aux paragraphes 615, 616, 617 :

*L'ombre des arbres dans la rivière embrumée
Meurt comme de la fumée.* (VERLAINE)

b) Dans les phrases INTERROGATIVES, la place du substantif sujet dépend des règles qui seront exposées du paragraphe 635 au 640.

c) Dans les propositions INCISES, le substantif sujet est *postposé* au verbe *dire* et à ses substituts :

« Vous êtes le chemin qui marche », disait la route à la rivière.
(J. GIRAUDOUX)

d) Dans les propositions SUBORDONNÉES RELATIVES, INTERROGATIVES, TEMPORELLES, le substantif sujet est librement *préposé* ou *postposé* au verbe, suivant des raisons de rythme ou d'euphonie.

Type : Je me demande ce que } Pierre pouvait bien lui dire.
 } pouvait bien lui dire Pierre.

On risque de heurter des arbres } que le vent aura abattus.
 } qu'aura abattus le vent.

Elle vivait seule de quelques carrés de terre que les gens du village
cultivaient pour elle depuis la mort de son mari. (G. DE NERVAL)
J'allai à Vaucluse cueillir, au bord de la fontaine, des bruyères
parfumées et la première olive que portait un jeune olivier.
(CHATEAUBRIAND)

2. Le prédicat ne comporte pas le verbe *être*.
Le thème précède normalement le prédicat :

Type : Bernard, un paresseux!

Le thème suit le prédicat lorsque celui-ci doit être mis en relief.

Type : Un paresseux, ce garçon!

LE SUBSTANTIF ATTRIBUT

55. Le substantif assume la fonction d'attribut.

Le substantif assume la fonction d'attribut lorsque, faisant partie du prédicat, il exprime une qualité, une manière d'être dont l'appartenance est reconnue, attribuée à quelqu'un ou à quelque chose. Cette relation se fait grammaticalement :

- a) soit au moyen d'un verbe :

L'homme est un roseau, le plus faible de la nature. (PASCAL)

... et les sables lointains, au soir, semblent une matière embrasée.
(A. GIDE)

Ne m'avez-vous pas tous vu compagnon parmi vous?
(A. DE VIGNY)

- b) soit sans verbe attributif :

*Un bon artisan, auprès de tous ces sots vaniteux, quel personnage
sympathique!* (P. LÉAUTAUD)

REMARQUES. — 1. Une phrase attributive peut être utilisée à des fins expressives différentes. Damourette et Pichon observent que *le chef est un brigand* a deux valeurs de sens suivant son contexte. L'attribut sert à identifier le sujet : une rébellion éclate; le chef n'en est ni un seigneur, ni un bourgeois, ni un général mais un brigand. L'attribut caractérise, d'une manière subjective, le sujet : le chef est, à mon avis, un brigand.

2. Sous une même construction, il est parfois délicat de décider si un substantif assume la fonction d'attribut ou celle de déterminant. Dans la plupart des cas cette distinction est assurée dans la diction par l'absence ou la présence d'une pause. Comparer : *Il avait un frère tailleur* (où *tailleur* est attribut) et : *Il avait un frère, tailleur au bout de la Grand-Rue, près de la place Claveyson* (STENDHAL) où le groupe *tailleur au bout de la Grand-Rue* détermine un frère comme apposition.

Mais lorsqu'un terme est en position détachée, l'interprétation reste parfois douteuse :

*Madame Sichel a eu un oncle qui se rappelait, tout enfant, pendant
la Révolution, avoir été gratter le salpêtre sur les murs des églises.*
(E. DE GONCOURT)

Pour comprendre la valeur du groupe *tout enfant* il faut évidemment rattacher celui-ci à la proposition *avoir été gratter le salpêtre...* Cette opération a été effectuée *pendant la Révolution* (complément circonstanciel), alors que l'oncle était encore enfant. Le groupe *tout enfant* a donc la même fonction que l'autre complément circonstanciel.

3. Dans cette phrase de M^{me} d'Épinay :

Elle est douce, jolie, l'esprit orné, très gaie, point pédante.

les mots *l'esprit orné* s'insèrent joliment dans une suite d'adjectifs attributs. On ne peut toutefois les analyser eux-mêmes comme attribut, puisque le tour : * *elle est l'esprit orné* n'est pas français. L'écrivain mêle ici deux constructions tirant parti soit de l'expression *elle a l'esprit orné*, soit des phrases où un complément de manière est construit directement.

56. Le substantif attribut du sujet ou attribut d'un complément.

1. Le substantif se rapporte à un terme SUJET :

La mer semble un troupeau secouant sa toison. (V. HUGO)

En apprenant que Bonaparte avait été nommé premier consul de la République, les militaires éprouvèrent une joie très vive.

(H. DE BALZAC)

2. Le substantif se rapporte à un terme COMPLÉMENT.

a) Complément d'objet :

Je monte donc vers le canal — si j'ose, dit-il... appeler canal cette mare infecte, cette soupe de moustiques et de bouse. (COLETTE)

b) Complément déterminatif :

J'ai fait de ma chambre la cellule d'un cloître. (A. DE VIGNY)

57. La construction des substantifs attributs.

1. Elle est directe ou indirecte suivant le verbe qui établit une liaison entre le substantif attribut et le terme (sujet ou complément) auquel celui-ci se rapporte :

On l'a élu président (constr. directe).

Je l'ai eu longtemps pour collaborateur (constr. indirecte).

La cheminée avait pour ornement une pendule contenue dans un bloc d'acajou surmonté d'une coupe. (H. DE BALZAC)

2. Dans les constructions indirectes, le substantif attribut se rattache au verbe par un mot invariable (préposition, adverbe). C'est ce mot qui donne au verbe, avec lequel il constitue une locution, sa valeur attributive.

Comparer :

<i>Avoir un ami</i>	et	<i>Avoir (quelqu'un) pour ami.</i>
<i>Considérer quelqu'un</i>	et	<i>Je le considère comme un maître.</i>
<i>Prendre, tenir</i>	et	} <i>Prendre (quelqu'un) pour guide.</i> } <i>Tenir (quelqu'un) pour un traître.</i>
<i>Traiter quelqu'un</i>	et	

58. La place du substantif attribut.

Le substantif attribut suit normalement le verbe qui l'introduit. Il le précède toutefois dans les phrases interrogatives.

Type : *Quel genre de personnes sont tes amis?*

Dans les phrases disjointes, de caractère affectif, il est parfois rapproché du thème de phrase, tous deux précédant le verbe :

Ce Zola, le sacré assimilateur que c'est, et cela avec de la sournoiserie de vieux paysan! (E. DE GONCOURT)

De même, il est souvent placé en relief au début de la phrase et repris au moyen de *c'est*, *voilà ce que*, ou simplement juxtaposé au thème dont une légère pause le sépare.

Type : *Un paresseux, c'est (ou voilà) ce qu'il est devenu!*

Quel doux regard, l'azur! (V. HUGO)

59. Détermination du substantif attribut.

1. Lorsque le substantif attribut est précédé d'un déterminant spécifique, il a, évidemment, sa pleine valeur de substantif et sert à identifier le sujet.

Type : *Il est devenu* { *le roi*
 un roi
 ce roi qui...
 notre roi

Sultan Mahomet, qui règne aujourd'hui, est le fils de cet Ibrahim... (RACINE)

2. Le substantif attribut peut être employé sans déterminant. Dans ce cas il sert plutôt, comme le ferait un adjectif, à caractériser le terme auquel il se rapporte

Sultan Mahomet, qui règne aujourd'hui, est le fils de cet Ibrahim, et par conséquent neveu de Bajazet. (RACINE)

Je suis prisonnier de ce que j'ai été. (H. DE MONTHERLANT)

Anna était esprit fort. (G. SAND)

LE SUBSTANTIF COMPLÉMENT

60. Le substantif complément.

Le substantif peut être complément :

— d'un verbe :

Le lendemain, Aymery prit la ville. (V. HUGO)
Il eut l'air de sacrifier quelques écus au goût de sa femme. (BALZAC)
L'ombre vient à grands coups d'ailes. (A. FRANCE)

— d'un substantif :

Une roue à dents. — L'heure du bain. — Un bœuf miroton.

— d'un pronom :

Le monde des poissons est celui du silence. (MICHELET)
Je demande lequel de ces deux exemples fera le plus d'impression sur cet enfant. (LA FONTAINE)

— d'un adjectif :

Vert bouteille. — Plein de rage. — Prêt à tous les sacrifices.

— d'un adverbe :

On remarqua ce soir-là plus d'animation que de coutume dans la figure de Clélia. (STENDHAL)
Conformément à la loi.

A. LE SUBSTANTIF DÉTERMINE UN SUBSTANTIF

61. Construction directe.

Dans cette construction, le substantif déterminant n'est jamais accompagné de l'article ou des adjectifs possessifs, démonstratifs. La juxtaposition pure et simple permet de traduire des rapports de sens variés.

1. Les groupes du type *Hôtel-Dieu, Pont-Marie* représentent les restes d'un tour usuel en ancien français. Lorsque le substantif déterminant était un nom de personne et que le lien déterminatif impliquait un rapport de possession on pouvait juxtaposer les deux substantifs en mettant le second au cas objet :

Li fiz Marie (le fils de la Vierge Marie).
Li vaslez le roi (le jeune page du roi).

Damourette et Pichon considèrent comme une survivance de ce tour le fait qu'on puisse dire *l'hôpital Cochin à côté de l'hôpital de la Charité* (ou *de la Salpêtrière*).

2. Dans les groupes du type : *le président Herriot, le roi Pierre 1^{er} de Serbie* le substantif déterminant, qu'il soit un nom propre ou un nom commun, sert à identifier le substantif déterminé.
3. Dans les groupes du type : *il a un côté province*, l'emploi du substantif à la place de l'adjectif est un moyen heureux de typifier la manière d'être ou la qualité que l'on veut mettre en relief :

C'est vraiment curieux comme le côté patrie manque chez certains hommes. (E. DE GONCOURT)

On causait ce soir de l'aspect église qu'ont à l'heure présente les temples de l'argent. (E. DE GONCOURT)

62. Constructions indirectes.

1. Pour le sens, ces constructions se différencient suivant qu'elles recouvrent :

a) une relation de sujet à prédicat :

L'amour des parents pour leurs enfants [= les parents aiment leurs enfants].

b) une relation de sujet à objet :

L'amour de son prochain [= on aime son prochain].
Le travail du bois [= on travaille le bois].

c) une relation d'appartenance :

La maison du voisin.

d) une relation de complément circonstanciel :

Une promenade dans la campagne. Une fenêtre sur la rue (circ. de lieu).

Du pain pour diabétiques. Un moulin à café. Une boîte à bijoux (circ. de destination).

Une table de bois (circ. de matière).

Du thé de Chine (circ. de provenance, d'origine).

Une machine à vapeur, un moulin à vent (circ. de moyen).

e) une relation de caractère épithétique. Le complément caractérise comme le ferait un adjectif le substantif déterminé. Certains grammairiens n'hésitent pas à reconnaître cette relation dans les deux derniers exemples cités (*à une machine à vapeur* s'oppose en effet *une machine électrique*). Elle est sensible dans les exemples du type :

Un magistrat en retraite (cf. *un magistrat retraité*).

Les heures entre chien et loup. (E. DE GONCOURT)

Un orage sans pluie (cf. *un orage sec*).

Un vol de nuit (cf. *un vol nocturne*).

Une pureté de lis (cf. *une blancheur liliale*).

2. La préposition employée après un substantif de caractère verbal pour introduire le complément de celui-ci est en général celle qui serait de mise après le verbe correspondant. Sur le modèle de *arriver à... partir de (ou pour...)*... donner à... agir sur... ordonner à... on dit :

L'arrivée à la gare du Nord.

Son départ de (ou pour) Paris.

Exercer une action sur quelqu'un.

Le merle jetait son cri guttural, cette espèce de hennissement qui est un ordre à tous les oiseaux de se taire et de dormir.

(J. RENARD)

Ils déploraient l'envahissement de la rue par une racaille qui crevait de faim chez elle.

(M. AYMÉ)

[Cf. *La rue était envahie par...*]

Mais cette règle n'est évidemment pas absolue. Ainsi on dit : *avoir foi en quelqu'un, en quelque chose*, mais M. Barrès écrit : *foi naïve à la science!*

63. Détermination du substantif complément.

1. Le substantif complément se présente sans déterminant spécifique. Le groupe *préposition + substantif* prend alors de ce fait une valeur générale.

Le poisson de mer, le poisson de rivière. — Un objet de prix, un objet sans valeur. — Les transports par fer.

2. Le substantif complément est accompagné d'un déterminant spécifique.

a) Dans ce cas, le groupe peut avoir une valeur générale et jouer le rôle d'un adjectif épithète :

L'homme de la rue. — Un homard à l'américaine.

b) Mais, le plus souvent, il a une valeur concrète et représente un véritable complément déterminatif :

La maison de mon voisin.

Je m'aperçus quand même du changement de la saison.

(G. DUHAMEL)

[Dans cette phrase le personnage en cause fait allusion aux premières rigueurs de l'hiver; comparer les changements de saison où le complément a une valeur plus générale.]

REMARQUES — 1. On enseigne que dans les tours : *la ville de Paris, la cité de Lyon, Paris, Lyon* sont en réalité une apposition de *la ville, la cité*. Cette analyse traditionnelle vient du fait qu'en latin on dit : *Urbs Roma* (mot à mot : *la ville Rome*) et que dans cette langue le déterminant *Roma* s'accorde en cas avec le déterminé. Elle n'a pas d'application en français moderne où la déclinaison n'existe plus. En confrontant les tours :

*L'hôpital Cochin
Le poète Verlaine
Le dossier Dupont*

*L'hôpital du Val-de-Grâce
La Ville de Paris.*

on voit qu'une même relation, qu'un même ordre de détermination s'exprime tantôt au moyen d'une construction directe, tantôt au moyen d'une construction indirecte.

2. L'origine des tours : *un saint homme de chat, ce faquin de valet, ce fripon de Pierre* très discutée, n'est pas claire. La valeur expressive de telles constructions, en français moderne, est au contraire évidente. Elle résulte de la mise en relief d'un terme attributif à la première place du syntagme. Dans ce cas, ou bien le français disjoints par une pause le déterminant ainsi mis en relief et le terme déterminé :

Un menteur, Pierre! — Quel faquin, ce valet!

ou bien il relie les deux termes au moyen d'une particule (*que, de*) qui subordonne le déterminé au déterminant.

Un menteur que Pierre! — Quel faquin que ce valet!

C'est à partir de ce second type de construction que se sont constitués les tours cités plus haut. Le *de* peut s'y être introduit sous l'influence des cas où cette préposition est de mise devant un infinitif (Ex. : *Quelle honte de mentir ainsi!*) Il peut avoir été choisi en raison du fait que cette préposition entre dans un nombre considérable de syntagmes déterminatifs en français.

B. LE SUBSTANTIF DÉTERMINE UN ADJECTIF

64. Construction.

1. Il est de construction DIRECTE.

Cette construction n'est utilisée que dans les cas où un adjectif de couleur est caractérisé par un substantif qui précise la nature du ton, de la nuance. Le substantif fonctionne ici comme un adverbe de manière :

Vert bouteille, gris souris, vert pomme, bleu nattier.

2. Il est de construction INDIRECTE :

Selon les cas et les exigences du sens, le substantif déterminant se présente :

a) sans article, ni adjectif possessif ou démonstratif, dans son acception la plus large :

Qui te rend si hardi de troubler mon breuvage ?
Dit cet animal plein de rage. (LA FONTAINE)
Les poutrelles du plafond étaient vermoulues, les murailles noires
de fumée, les carreaux gris de poussière. (G. FLAUBERT)

b) accompagné d'un article ou d'un adjectif qui en limite et précise l'extension :

C'est bien naturel aux bêtes intempérantes que nous sommes. (G. DUHAMEL)
Sur le petit lac immobile, noir de son immense profondeur, passait
quelquefois l'ombre d'un nuage. (CH. BAUDELAIRE)

C. LE SUBSTANTIF DÉTERMINE LE VERBE

65. Les compléments essentiels du verbe.

Si certains verbes s'emploient facilement sans complément (*Il vient, il arrive, il part, il sort*), d'autres sont le plus souvent accompagnés d'un ou deux compléments :

1. Le verbe est déterminé par un seul complément, de construction directe.

a) Le substantif complément peut devenir le sujet du verbe auquel il se rapporte, si ce verbe est mis au passif : c'est ce qu'on appelle le complément d'objet :

Le lendemain Aymery prit la ville. (V. HUGO)
[Tour inversé : *le lendemain, la ville fut prise par Aymery]

Le soleil accable la ville de sa lumière droite et terrible. (BAUDELAIRE)
[Tour inversé : *la ville est accablée par la lumière... du soleil]

Lorsque, dans une phrase énonciative, le substantif complément d'objet est placé avant le verbe, c'est que, pour des raisons expressives, il est mis en relief (cf. § 621).

b) La tournure active est la seule possible :

Ce livre coûte dix francs. Ce colis pèse trois kilos.
La voie ferrée ... a exigé un grand nombre de travaux d'art et a coûté
environ soixante-dix millions. (A. GIDE)

REMARQUES. — 1. On n'analysera pas le substantif déterminé ou non qui figure dans les locutions *prendre peur, prendre la fuite*.

2. On considérera comme des compléments essentiels les substantifs qui déterminent habituellement des verbes intransitifs :

Et maintenant elle parle une parole douce venue de son cœur doux
comme une figure. (J. Giono)
Nous allions notre chemin sans contrainte, sans entrave, sans gêne,
sans peur. (S. DE BEAUVOIR)

2. Le verbe est déterminé par un seul complément de construction indirecte :

Ai-je réellement assisté à une bataille? (STENDHAL)
L'aide de camp se jeta sur les soldats. (ID.)

3. Le verbe est déterminé par deux compléments : l'un de construction directe qui est complément d'objet, l'autre de construction indirecte : *donner quelque chose à quelqu'un, demander quelque chose à quelqu'un, obtenir quelque chose de quelqu'un* :

Le vent lit à quelqu'un d'invisible un passage
Du poème inouï de la création. (V. HUGO)
La présidente Boisrouge, cousine de Bianchon, échangea quelques
phrases avec le docteur, de qui elle obtint une consultation gratuite... (BALZAC)

4. Le verbe est déterminé par deux compléments de construction indirecte : *parler de quelque chose à quelqu'un* :

REMARQUES. — 1. Dans ces deux derniers cas, l'un des compléments peut disparaître :

Il donne aux pauvres. — Il a donné toute sa fortune.
Il parlait à son voisin. — Il parlait de son voyage.

2. Dans les tours du type *causer chiffons, parler affaires* on a une variante expressive des tours courants *causer, parler de quelque chose*. L'absence de préposition et de déterminant spécifique a pour effet de présenter l'objet de l'entretien sous son acception la plus générale :

Je parlais sans cesse constellations avec mon grand-père. (STENDHAL)
Et je lui ai parlé draps. Il me répondait usines et nous avons joué
quelque temps aux propos interrompus. (P. MÉRIMÉE)

66. Le complément d'agent.

L'agent du procès peut être exprimé par un complément. Lorsque c'est un substantif, il est toujours de construction indirecte. Ce complément s'oppose aux compléments circonstanciels parce qu'il n'a aucune mobilité (cf. § 353-354).

La peinture m'était enseignée par ma sœur. (P. LOTI)
Je suis toute contente de la bonne résolution que vous prenez; elle
sera approuvée de tout le monde. (M^{me} DE SÉVIGNÉ)
Les jardins Marbeuf, devenus propriété nationale et fréquentés des
Parisiens oisifs. (A. FRANCE)

67. Les compléments circonstanciels.

1. Ils peuvent être de construction directe, le plus souvent accompagnés d'un déterminant spécifique :

Le soleil s'est couché ce soir dans les nuées. (V. HUGO)

Cependant, les compléments de manière peuvent ne pas être précédés d'un déterminant :

Le fils de Nonoche dort dans sa robe rayée, pattes mortes et gorge à la renverse.
(GOLETTE)

2. En construction indirecte, le substantif employé sans déterminant est pris dans son extension la plus large, il sert à traduire un rapport de manière, de cause :

C'est ainsi qu'il va par les prés, à petits pas, butant aux cailloux.
(A. FRANCE)

Le vent a balayé le sable, çà et là, en dunes régulières.
(SAINT-EXUPÉRY)

3. Accompagné d'un déterminant spécifique qui en limite l'extension, le substantif complément sert à traduire :

a) des rapports concrets qui concernent :

— LES CADRES DU PROCÈS (lieu, temps) :

Là-bas, sur un fleuve doux, moins antique, j'ai quelque part une maison blanche dont les volets sont fermés, maintenant que je n'y suis pas.
(G. FLAUBERT)

Nous sortîmes de Saint-Malo au lever du soleil, ma mère, mes quatre sœurs et moi.
(CHATEAUBRIAND)

Depuis quelques jours on avait achevé la vendange. (J.-J. ROUSSEAU)

— CEUX QUI PARTICIPENT A UNE ACTION :

Mademoiselle Marie s'en est allée dans le parc avec sa nourrice.
(A. FRANCE)

— LES MOYENS DE L'ACTION :

Il se mit à faire des lignes et des ronds sur le sable avec une canne de jonc.
(A. DE VIGNY)

b) des rapports plus abstraits concernant :

— LA CAUSE :

Elle grelottait sous ses haillons, buvait à plat ventre l'eau des mares, à propos de rien était battue, et finalement fut chassée pour un vol de trente sols qu'elle n'avait pas commis.
(G. FLAUBERT)

— LA DESTINATION, L'INTENTION :

Le château est vieux et petit, mais bien arrangé pour le confort et assez pittoresque.
(G. SAND)

Venise pour le bal s'habille.
(TH. GAUTIER)

L'oiseau bâtit pour la famille.
(J. MICHELET)

— LA MANIÈRE :

Une des mules, comme impatiente d'être immobile, secouait sa tête empanachée de pompons et de houppes de toutes couleurs avec un frisson argentin de grelots.
(TH. GAUTIER)

REMARQUE. — Ces rapports peuvent être très nombreux et variés, et malgré toutes les étiquettes créées (complément de dimension, d'origine, de point de vue...), il n'est pas de nomenclature qui permette de les classer tous. Il est quelquefois difficile de décider de quel rapport il s'agit exactement : ainsi dans la phrase :

Il tenait d'une main inquiète un crayon et un carnet. (A. FRANCE)

dira-t-on que *d'une main inquiète* est un complément de moyen ou un complément de manière ?

Ce qu'il convient d'enseigner, c'est que la langue, offrant la possibilité de construire les substantifs compléments circonstanciels avec de nombreuses prépositions, permet ainsi de tirer de leurs oppositions beaucoup de nuances qui se diversifient selon les contextes.

68. Compléments essentiels et compléments circonstanciels.

1. Ce n'est pas parce qu'un complément peut être doté d'un nom précis dans une étude sémantique (lieu, prix, mesure...) qu'il doit être appelé circonstanciel. Ni la construction, ni le lien qui unit verbe et complément ne diffèrent dans *aspirer aux honneurs* et *aller à Paris* (ni *aspirer*, ni *aller* ne s'emploient habituellement seuls). Il n'y a pas non plus de différence sémantique entre *gagner Paris* et *aller à Paris*. On ne voit pas comment, dans ce cas, on pourrait analyser *aux honneurs* (dans *aspirer aux honneurs*), *Paris* (dans *gagner Paris*) comme des compléments d'objet indirect et direct, alors que *à Paris* (dans *aller à Paris*) serait considéré comme un complément circonstanciel. On en viendrait à proposer deux analyses différentes selon le sens du complément pour des verbes tels que *accéder* :

Il accède aux honneurs (Compl. d'objet indirect).

On accède à cette ville par une route étroite (Compl. de lieu).

Tous ces compléments seraient d'ailleurs représentés par le pronom *il* y *aspire*, *il* y *va*, *il* y *accède*.

2. Les prépositions *à* et *de* ne sont pas les seules à introduire des compléments essentiels. On peut dire :

Il travaille à son roman. — *Il travaille sur Gide.*

Il parlera du roman. — *Il parlera sur un sujet passionnant.*

Il parle à son voisin. — *Il cause avec son voisin.*

Il court à sa perte. — *Il court après la fortune.*

3. Il n'y a aucune raison pour traiter de manière particulière l'un des compléments dans : *parler à quelqu'un* (compl. d'objet indirect) et *parler de quelque chose* (compl. circonstanciel) : les deux compléments sont en relation avec le verbe de la même façon ; seule la préposition diffère.
4. La différence entre complément essentiel et complément circonstanciel reste parfois difficile à établir. Si elle est nette dans les cas où le complément circonstanciel s'oppose au complément d'objet :

Il entendit tirer deux coups de feu tout à côté de son arbre.

(STENDHAL)

[Le complément circonstanciel *tout à côté de son arbre*, s'oppose à *deux coups de feu* et il pourrait ou bien être supprimé ou bien être déplacé dans la proposition : *tout à côté de son arbre, il entendit...*

elle apparaît moins bien dans d'autres cas. En l'absence d'un critère syntaxique, tel que celui qui permet de reconnaître le complément d'objet, on peut souligner la mobilité du complément circonstanciel; ainsi s'opposent :

Il va à Paris.
et *Il se promène le soir, ou Le soir, il se promène.*

[La première phrase ne pourrait être modifiée qu'en utilisant le présentatif *C'est* : *c'est à Paris qu'il va.*]

et dans la même phrase :

Il va à Paris demain. Demain, il va à Paris. Il va demain à Paris.
mais *A Paris, il y va demain* ou *C'est à Paris qu'il va demain.*

On peut également remarquer que le complément circonstanciel porte sur un ensemble de termes (verbe-compléments) plus souvent que sur le verbe lui-même :

On marchait sans rien dire depuis deux heures. (STENDHAL)
[*depuis deux heures* détermine tout le reste de la phrase].

comme il peut déterminer un terme autre que le verbe :

Un peintre célèbre en son temps.

AUTRES FONCTIONS DU SUBSTANTIF

69. Les substantifs, centres d'une phrase sans verbe.

Le substantif peut être le centre d'une phrase prédicative qui ne comporte pas de verbe.

C'est ainsi qu'il faut l'interpréter dans les titres :

Vifs incidents à l'audience [= *il s'est produit de vifs incidents ou de vifs incidents se sont produits à l'audience*].

Demain, à Colombes, finale de la coupe de France.

dans les indications scéniques :

Sur la scène, une table, deux chaises, etc.

dans tous les énoncés condensés dont la langue écrite fournit autant d'exemples que la langue parlée.

Mon Dieu! Et les pommes! (COLETTE)

Aïe! encore une flamme terrible! (COLETTE)

Vacarme de marteaux lointains dans une forge. (V. HUGO)

BIBLIOGRAPHIE. — Sur le développement de ces constructions nominales on consultera Alf. LOMBARD, *Les constructions nominales dans le français moderne*, Étude syntaxique et stylistique (1931).

70. Les substantifs en apposition.

1. Un substantif en apposition peut se rapporter à un autre substantif ou à un pronom :

Un roi victorieux,
De cent princes l'idole, enflammé, glorieux,
Ne connaissant plus rien digne de sa conquête,
Levait contre le ciel son orgueilleuse tête. (D'AUBIGNÉ)

Je vis cette faucheuse. Elle était dans son champ.
Elle allait à grands pas moissonnant et fauchant,
Noir squelette laissant passer le crépuscule. (V. HUGO)

2. Le substantif mis en apposition n'a pas de fonction par lui-même. Tout au plus pourrait-on dire qu'il participe, par référence, à celle du terme auquel il se rapporte; mais comme aucune désinence ne marque cette participation et que d'autre part beaucoup de substantifs en apposition sont détachés par une pause, mieux vaut les considérer à l'égal des incises et des apostrophes, comme des termes sans fonctions. Un substantif peut être apposé à un terme assumant la fonction :

— DE SUJET :

Charlemagne, empereur à la barbe fleurie,
Revient d'Espagne. (V. HUGO)

— D'ATTRIBUT :

Tel que je viens de le dépeindre, d'intelligence déliée, juge excellent,
d'esprit prompt et amusé, M. A. M. écrit des tragédies. (P. LÉAUTAUD)

— DE COMPLÉMENT D'OBJET :

De là nous dominions la rue des Vignes, ruelle déserte qui menait
aux jardins potagers éparpillés dans le vallon du Saint-Jean. (COLETTE)

— DE COMPLÉMENT DÉTERMINATIF :

L'aumônier et le Tahitien étaient à peu près du même âge, trente-
cing à trente-six ans. (DIDEROT)

Un substantif peut être apposé à un terme mis en apostrophe :

O moi, univers dont je possède une vision chaque jour plus claire. (M. BARRÈS)

3. Comme on le voit par ces exemples le substantif en apposition peut être lui-même déterminé par des compléments ou par une proposition relative.

71. Les valeurs du substantif en apposition.

1. Un substantif en apposition peut avoir une simple valeur descriptive : il dégage et souligne, dans ce cas, un trait de la personne ou de la chose évoquée par le terme auquel il se rapporte, ou bien il donne de ce terme un équivalent périphrastique :

*Paris, capitale de la France.
Vivez et méprisez, si vous êtes déesse,
L'homme, humble passager, qui dût vous être un roi.*

(A. DE VIGNY)

*Maintenant, à mes pieds, Aigues-Mortes, misérable damier de
toits à tuiles rouges, était ramassée dans l'enceinte rectangulaire
de ses hautes murailles.*

(M. BARRÈS)

2. Le substantif en apposition peut aussi apporter une caractérisation précise qui permet d'identifier sans aucun doute la personne ou la chose évoquée par le terme auquel il se rapporte :

Henri IV, le roi d'Angleterre (à distinguer du roi de France).

Pierre, le fils de X (à distinguer d'un autre Pierre, fils de Y).

Dans ce dernier emploi, le substantif en apposition est régulièrement déterminé au moyen de l'article défini ou de l'article indéfini.

L'homme, une espèce de Maure.

(V. HUGO)

Dans le premier emploi, le substantif se présente en général sans déterminant.

3. Le substantif en apposition peut enfin être l'équivalent d'un complément déterminatif :

*Henri IV, roi de France, restaura l'économie du pays.
(= quand il était roi de France).*

72. Le substantif en apostrophe.

Sont mis en apostrophe les substantifs (noms propres ou noms communs) qui désignent par leur nom, par un titre, les personnages qu'on interpelle ou auxquels on s'adresse au cours d'une conversation :

N'êtes-vous pas Monsieur Diderot? — Oui, Madame. (DIDEROT)

*Combien me donnez-vous pour ça?
— Ce que tu voudras, l'ami, répondit Guillaume.* (G. SAND)

Bérénice, lui disais-je, chacune de tes larmes a été pour moi plus précieuse qu'un raisonnement impeccable. (M. BARRÈS)

[Dans ces exemples, Madame, l'ami, Bérénice sont mis en apostrophe.]

REMARQUE. — On distinguera des mots mis en apostrophe les substantifs, déterminés ou non par des compléments, qui constituent par eux-mêmes un prédicat en général exclamatif :

Silence! Attention!

Paix à l'ombre! (V. HUGO)

*Silence sur la grande horreur religieuse,
Sur l'océan qui lutte et qui ronge son mors
Et sur l'apaisement insondable des morts!*

(V. HUGO)

Il est plus difficile de tracer une frontière nette entre certains substantifs en apostrophe et les thèmes de phrase dont il a été question au paragraphe 50. La différence qui les sépare est cependant réelle. Le substantif en apostrophe a pour rôle essentiel ou d'attirer, ou de fixer l'attention de la personne à qui l'on s'adresse, ou encore de souligner la relation, de caractère social, qu'on entretient avec son interlocuteur. Il s'ensuit que dans nombre de cas ce substantif ne se rapporte ni au sujet ni au prédicat :

*Hé bien, la femme sort, mon frère, et je vois bien
Que vous venez d'avoir ensemble un entretien.* (MOLIÈRE)

Dans ces vers de La Fontaine, au contraire,

*Amants, heureux amants, voulez-vous voyager?
Que ce soit aux rives prochaines.*

amants peut être considéré comme un thème de phrase et *voulez-vous voyager* comme le prédicat qui se rapporte à lui.

LES DÉTERMINANTS DU SUBSTANTIF

LES DÉTERMINANTS SPÉCIFIQUES

I. LES ADJECTIFS POSSESSIFS

73. Définition.

Les adjectifs possessifs ont un double statut : ils participent de l'adjectif — ils accompagnent en effet toujours un substantif avec lequel ils s'accordent — et des substituts — ils sont les équivalents de *de moi, de toi, de lui*, etc. Ce sont en fait des déterminants personnels. Ils indiquent que le substantif auquel ils se rapportent est en relation avec la 1^{re} personne (celle qui parle), la 2^e personne (celle à qui l'on parle) ou la 3^e personne (celle de qui on parle).

74. Formes des adjectifs possessifs atones.

1. FORMES ATONES. Les adjectifs possessifs présentent donc trois séries de formes suivant la personne à laquelle ils se rattachent. Dans chaque série, ces formes varient suivant le nombre du substantif déterminé et suivant le nombre des personnes auxquelles se rapporte ce substantif.

		SINGULIER		PLURIEL
		MASCULIN	FÉMININ	MASCULIN et FÉMININ
un possesseur	1 ^{re} p.	<i>mon</i>	<i>ma</i>	<i>mes</i>
	2 ^e p.	<i>ton</i>	<i>ta</i>	<i>tes</i>
	3 ^e p.	<i>son</i>	<i>sa</i>	<i>ses</i>
plusieurs possesseurs	1 ^{re} p.	<i>notre</i> [nɔtrə]		<i>nos</i> (nɔ)
	2 ^e p.	<i>votre</i> [vɔtrə]		<i>vos</i> (vɔ)
	3 ^e p.	<i>leur</i>		<i>leurs</i>

REMARQUES. — 1. Toutes ces formes sont proclitiques. Placées avant le substantif qu'elles déterminent, elles constituent avec lui une unité phoné-

tique. Ex. : *mon chien* [mɔ̃ʃyɛ̃]. Il en va de même si le substantif est déterminé en outre par un adjectif épithète préposé. Ex. : *sa petite sœur* [səp(ə)tit-sœʁ]. Elles ne peuvent pas assumer la fonction d'attribut.

2. Devant un substantif féminin commençant par une voyelle ou par une *h* muette, on remplace *ma, ta, sa* par les formes du masculin *mon ton, son* :

Mon âme. — Son habitude. — Ton histoire.

2. FORMES TONIQUES. Une seconde série de possessifs est constituée par des formes qui peuvent se combiner avec l'article indéfini ou l'adjectif démonstratif (tournure littéraire archaïsante) :

Un mien ami. — Ce mien ami.

Le patron jura qu'un vieux sien matelot était un cuisinier estimable
(P. MÉRIMÉE)

et qui peuvent assumer la fonction d'attribut dans des tours tels que :

Type : *L'idée est mienne. — Je fais mienne cette idée.*

Je regarde cet objet comme mien.

PHILLIS. — *Je suis mienne.* (VERLAINE)

		SINGULIER		PLURIEL	
		MASCULIN	FÉMININ	MASCULIN et FÉMININ	
un possesseur	1 ^{re} p.	<i>mien</i>	<i>mienne</i>	<i>miens</i>	<i>miennes</i>
	2 ^e p.	<i>tien</i>	<i>tienne</i>	<i>tiens</i>	<i>tiennes</i>
	3 ^e p.	<i>sien</i>	<i>sienne</i>	<i>siens</i>	<i>siennes</i>
plusieurs possesseurs	1 ^{re} p.	<i>notre</i> [nɔtrə]		<i>notres</i> [nɔtrə]	
	2 ^e p.	<i>votre</i> [vɔtrə]		<i>votres</i> [vɔtrə]	
	3 ^e p.	<i>leur</i>		<i>leurs</i>	

75. L'accord de l'adjectif possessif.

1. Le possessif s'accorde EN PERSONNE avec le possesseur de l'objet possédé. Cet accord se fait normalement à la 1^{re}, à la 2^e ou à la 3^e personne si le possesseur est déterminé :

*Vos livres éternels ne me contentent pas,
Et hors un gros Plutarque à mettre mes rabats,
Vous devriez brûler tout ce meuble inutile.*

(MOLIÈRE)

[Vos, possessif de la 2^e personne parce que le possesseur est Philaminte à qui s'adresse Chrysale. *Mes (rabats)*, possessif de la 1^{re} personne parce que le possesseur est Chrysale.]

Il [Angelo] pensait encore à sa bague. (J. GIONO)

Lorsque le possesseur est indéterminé, on emploie régulièrement un adjectif possessif de la 3^e personne :

Exposer sa vie devint à la mode. (STENDHAL)

L'on devrait aimer à lire ses ouvrages à ceux qui en savent assez pour les corriger et les estimer. (LA BRUYÈRE)

Chacun à son métier doit toujours s'attacher. (LA FONTAINE)

REMARQUES. — 1. Cette règle n'est valable que lorsque le possesseur est réellement indéterminé. On dira ainsi, sous forme de maxime générale : *Il faut faire son devoir*. Mais si j'adresse ce conseil à un interlocuteur précis, ce sera évidemment sous la forme : *il faut accomplir ton (ou votre) devoir*.

2. Quand *chacun* se rapporte par référence à un sujet de la 1^{re} ou de la 2^e personne du pluriel, le possessif s'accorde en personne avec ce sujet :

Faites chacun votre devoir. — Faisons chacun notre devoir.
Nous tenions chacun nos rôles. (G. DUHAMEL)

Toutefois, dans la locution *chacun de son côté* le possessif peut rester à la 3^e personne.

3. Quand *chacun* se rapporte par référence à un sujet au pluriel de la 3^e personne, on peut employer librement ou *son*, *sa* ou *leur*.

Type : *Ils exprimèrent chacun son (ou leur) avis*.

Tout persuadé que je suis que ceux que l'on choisit pour de différents emplois, chacun selon son génie et sa profession, font bien. (LA BRUYÈRE)

Ronsard et Balzac ont eu, chacun dans leur genre, assez de bon et de mauvais pour former après eux de très grands hommes en vers et en prose. (LA BRUYÈRE)

2. L'adjectif possessif s'accorde EN GENRE et EN NOMBRE avec le substantif qui désigne l'objet possédé.

Un homme en place doit aimer son prince, sa femme, ses enfants et après eux les gens d'esprit. (LA BRUYÈRE)

76. Valeurs de l'adjectif possessif.

Le nom qu'on donne à ces adjectifs vient d'une de leurs valeurs d'emploi, fréquente mais non pas unique.

1. L'adjectif évoque une possession réelle (concrète ou morale) :

Tu aimeras ton père et ta mère.

J'approchai du foyer mon fauteuil et ma table volante.

(A. FRANCE)

REMARQUE. — Avec les substantifs désignant les parties du corps l'emploi de l'article est normal lorsqu'il n'y a pas de doute sur la personnalité du « possesseur » ; celle-ci peut être précisée dans le syntagme au moyen d'un pronom.

Types : *J'ai mal à la tête*. — *Je me lave les mains*. — *Je lui ai frictionné le bras*.

Ces femmes... je les vois. Les unes se roulaient à terre, s'arrachaient les cheveux, se déchiraient les joues. (DIDEROT)

Il en va de même dans les locutions qui présentent un geste, une attitude comme les symboles d'une attitude morale ou d'une manière quelconque de se comporter.

Il leva les bras au ciel (surprise). — *Il ouvrit les bras* (accueil).

Mais le possessif est de mise soit pour suggérer une habitude :

J'ai mal à ma jambe [celle qui me fait ordinairement souffrir].

soit pour décrire concrètement un geste :

Il croisa ses mains derrière son dos.

Ici, mon père portait ses mains sur ses yeux, sur ses oreilles.

(DIDEROT)

soit avec une valeur affective, lorsque le substantif est accompagné d'un adjectif :

Ne restez donc pas planté ainsi sur vos deux jambes!

2. L'adjectif évoque un lien beaucoup plus lâche. Il indique un rapport :

a) de convenance, de situation :

Préparer son examen.

b) d'intérêt :

LE VICOMTE. — *Mais voici votre Madame la Comtesse d'Escarbagnas.* (MOLIÈRE)

Notre lièvre n'avait que quatre pas à faire. (LA FONTAINE)

L'été s'avance, la ville est moins peuplée, le pavé plus sonore autour de mon Panthéon. (J. MICHELET)

Il prend ainsi souvent une valeur affective et sert à souligner soit un sentiment de déférence, de respect (cf. les titres, *Son Excellence*) ou d'affection :

Rends-moi mon Curiace ou laisse agir ma flamme. (CORNEILLE)

soit un sentiment d'irritation ou de mépris :

Je n'aime point céans tous vos gens à latin. (MOLIÈRE)

77. Concurrence entre *son* et *en*.

1. A la 3
- ^e
- personne le possessif est l'équivalent de :

Déterminant défini + de + Substantif déterminé

d'autre part *en* équivaut à :

de + Substantif déterminé.

On a donc l'équivalence suivante :

son + Substantif = *en* ... + *le* + Substantif

et les deux procédés peuvent être utilisés concurremment :

Avant de prendre une décision	}	<i>il faut voir ses conséquences.</i>
		<i>il faut en voir les conséquences.</i>

la seule condition est que le syntagme nominal (*les conséquences d'une décision*) puisse être converti en un syntagme verbal (*une décision a des conséquences*). Mais on tend à réserver *son* pour renvoyer à une personne et *en* pour renvoyer à une chose :

Il a achevé son roman, mais il en voit les défauts.

2. Cependant il est des cas où seul l'emploi du possessif est possible :

a) *En* se place nécessairement devant une forme verbale, il est donc exclu dans les autres cas :*Il faut examiner la situation et ses conséquences.*

b) Le possessif est obligatoire lorsque le substantif déterminé est en dehors du groupe SUJET + VERBE + ATTRIBUT OU COMPLÉMENT de construction directe :

*C'est un bon film. Tous les critiques parlent de ses qualités, admirent la beauté de ses images.*c) Lorsque le verbe de la proposition est transitif *en* se substitue au syntagme nominal complément de l'objet du verbe :*Marquez, s'il vous plaît, cet endroit : la suite des événements vous en fera bientôt un beau commentaire.* (BOSSUET)*son* au syntagme nominal complément du sujet :*Le soleil se leva : ses rayons caressèrent la cime de la montagne.* (ap. M. GREVISSE)

II. LES ADJECTIFS DÉMONSTRATIFS

78. Définition.

Comme l'adjectif possessif, l'adjectif démonstratif est un déterminant de sens concret.

Par opposition au possessif et aux articles, le démonstratif identifie dans ce qu'elles ont de plus individuel la personne ou la chose évoquées par le substantif auquel il se rapporte. On s'en sert pour les désigner d'une manière précise à l'exclusion de toutes autres de la même espèce.

79. Les formes des adjectifs démonstratifs.

L'adjectif démonstratif présente deux séries de formes :

a) des formes SIMPLES;

b) des formes COMPOSÉES à l'aide des adverbes *ci* et *là*. Dans ce cas le substantif s'insère entre l'adjectif (qui le précède) et l'adverbe (qui le suit). L'ensemble constitue un groupe phonétique accentué sur l'adverbe.

Ce <i>chlen-ci</i> .	Cette <i>femme-là</i> .
----------------------	-------------------------

HISTORIQUE. — La répartition entre les formes propres du pronom démonstratif et celles de l'adjectif démonstratif ne s'est faite qu'au début du xvii^e siècle. Cela explique que les écrivains archaïsants de l'époque classique emploient encore *cette-ci* avec la valeur d'un pronom, à côté de la forme ancienne *cettui* (ou *cettui-ci*).

Encore qu'en assez d'autres occasions il se soit montré grand personnage, si est-ce qu'en cette-ci, je ne trouve pas qu'il y ait moyen de le défendre. (MALHERBE)

TABLEAU DES FORMES DE L'ADJECTIF DÉMONSTRATIF		
	Formes simples	
SINGULIER	MASCULIN Ce, Cet	FÉMININ Cette
PLURIEL	MASCULIN ET FÉMININ Ces	
	Formes composées	
SINGULIER	MASCULIN Ce...ci, cet...ci. Ce...là, cet...là.	FÉMININ Cette...ci, cette...là.
PLURIEL	MASCULIN ET FÉMININ Ces...ci, ces...là.	

REMARQUE. — Ce s'emploie devant les substantifs qui commencent par une consonne ou par une h aspirée :

Ce chien, ce hameau

Cet s'emploie devant les substantifs qui commencent par une voyelle ou par une h muette :

Cet enfant, cet habit

80. Les valeurs de l'adjectif démonstratif simple.

1. L'adjectif démonstratif **localise** la personne ou la chose évoquée :

a) **DANS L'ESPACE** (et il peut s'accompagner d'un geste) :

Regarde un peu cette vallée là-bas, ces quatre ou cinq méchants nuages qui grimpent sur cette montagne. (A. DE MUSSET)

b) **DANS LA DURÉE**. Le plus souvent, le complément de temps s'identifie au présent — plus ou moins large — du locuteur (*ce matin, ce soir, cette semaine, cette année...*)

Cette nuit à Menaggio, mon ami Vasi, le marchand de baromètres, m'a donné son passeport. (STENDHAL)

Plus rarement, il évoque grâce au contexte une autre période de la durée :

Cette fin de septembre ressemblait à un autre été, un peu mélancolique seulement. Il faisait vraiment si beau, cette année-là, que... (P. LOTI)

c) dans un contexte, IL RAPPELLE qu'un substantif a été employé antérieurement et déterminé par un article.

Ce qu'il avait vu, était-ce une bataille? et en second lieu cette bataille était-elle Waterloo? (STENDHAL)

2. L'adjectif démonstratif est un **présentatif**; il sert à actualiser, à mettre devant les yeux une personne ou une chose dont on n'a pas encore parlé; il s'emploie absolument :

Ces jardins, cette eau verte et rose, ce doux soleil sur les murettes de pierres, c'était comme un printemps soudain, comme un sourire charmant de la terre et de la saison qui fût venu à leur rencontre. (M. GENEVOIX)

ou bien il est développé par une relative ou par une subordonnée conjonctive par que :

Je ne suis pas de ces gens qui méprisent les moralistes. (DIDEROT)

Le genre de vie boudeur que menait le Marquis del Dongo était assurément fort peu divertissant mais il avait cet avantage qu'il enrichissait à jamais les familles qui avaient la bonté de s'y livrer. (STENDHAL)

Dans ces deux valeurs, l'adjectif démonstratif peut être teinté d'affectivité. Ainsi il peut traduire l'emphase :

*Sire, mon père est mort; mes yeux ont vu son sang
Couler à gros bouillons de son généreux flanc;
Ce sang qui tant de fois garantit vos murailles,
Ce sang qui tant de fois vous gagna des batailles,
Ce sang qui tout sorti fume encor de courroux
De se voir répandu pour d'autres que pour vous.* (CORNEILLE)

l'étonnement, l'indignation, l'agacement :

Ah! ces Virenet!... Que je suis fatiguée... ces Virenet! Mon Dieu! (COLETTE)

le mépris :

Voyez-vous, dirait-on, cette Madame la Marquise qui fait tant la glorieuse? (MOLIÈRE)

la déférence ou la servilité, dans l'usage de la 3^e personne de politesse :

Oui, mais ça va peut-être ennuyer ces messieurs; ces messieurs n'aiment pas la musique, quand ils font leur partie.

(J.-P. SARTRE)

81. Les valeurs d'emploi de l'adjectif démonstratif composé avec *ci* et *là*.

1. Ces formes s'emploient seules.

Dans la langue écrite, *ce... ci* détermine un substantif qui évoque une personne, une chose, proches de nous :

N'est-il pas plus grave au contraire de se trouver de ce côté-ci de la barre, sur mon propre banc, sans avoir jamais été bon, ni souffert d'être dupé!
(A. CAMUS)

ou quelque chose qui constitue notre actualité présente (*cette semaine-ci, ce mois-ci...*) :

Et moi, don Alvar, si je vous ai rencontré, je l'ai oublié. Mais cette rencontre-ci, soyez assuré que je ne l'oublierai pas.
(H. DE MONTHERLANT)

Ce... là détermine un substantif évoquant quelqu'un ou quelque chose de lointain (dans l'espace ou dans le temps) :

A Paimpol, un beau soir de cette année-là, un dimanche de juin, il y avait deux femmes très occupées à écrire.
(P. LOTI)

REMARQUES. — 1. Pour l'expression du temps, avec la même valeur, l'emploi de la forme simple alterne avec celui de la forme composée avec *-ci* : selon les substantifs, le choix est libre et le démonstratif composé est une forme de relief : *cette semaine / cette semaine-ci*, ou obligatoire : *ce jour (fait ce jour)/ce mois-ci*.

2. Dans les autres cas, au contraire, c'est le démonstratif composé avec *-là* qui est la forme de relief : *Il habite cette maison. / cette maison-là*. Cette forme a souvent, dans la langue parlée, une nuance de mépris :

Monsieur, je ne parle jamais à ces gens-là.
(A. FRANCE)

2. Les deux particules s'opposent lorsqu'on veut distinguer deux personnes ou deux choses :

Si vous sortiez jamais par là [= de ce côté-là], rien ne m'empêcherait de dire que vous êtes chez vous à ceux qui voudraient avoir un compte de vos gestes. Et si vous receviez quelqu'un venu de ce côté-ci, je pourrais jurer sans danger pour le salut de mon âme, que vous êtes absolument seul chez vous.
(J. GIONO)

III. LES ARTICLES

82. Généralités. Définition.

L'article, en français, est le déterminant spécifique du substantif dans tous les cas où l'emploi d'un adjectif possessif ou démonstratif ne se justifie pas par une raison de sens ou de style. A la différence de ces deux adjectifs qui ont une valeur concrète, l'article apporte au substantif une détermination plutôt abstraite. D'une façon générale, il indique de quelle manière ou sous quel aspect on se représente la personne, la chose évoquée par le substantif.

Soit le substantif *bœuf*. Déterminé par *mon* (*mon bœuf*), *mes* (*mes bœufs*), *ces* (*ces bœufs*), il évoque sans aucun doute un ou plusieurs animaux de l'espèce bœuf; mais ce sens se déduit de l'ensemble formé par les deux mots, et ce n'est pas lui qu'expriment en première ligne *mon, mes, ces*. Le groupe *ce bœuf* est plus ambigu. On peut en tirer, selon le contexte, le sens de *cet animal-là, ce bœuf (parmi d'autres)*, ou celui de *ce morceau de bœuf* (ex. : *Ce bœuf est mal cuit, immangeable*). Ici encore cette nuance ne ressort pas de l'adjectif démonstratif. Si l'on compare les quatre phrases :

Le bœuf est un ruminant.

C'est le bœuf que j'ai vendu hier à la foire.

C'est un bœuf qui s'est écarté de son troupeau.

Inscrivez au menu du bœuf en daube.

on voit que les articles ont essentiellement pour rôle d'indiquer avec quelle *extension* (espèce, individu) on représente la notion de bœuf; sous quel degré de *précision* (défini, indéfini) elle est conçue; sous quelle *forme* (nombrable, massive) on l'évoque.

Selon ses valeurs, l'article prend en français trois formes auxquelles on donne traditionnellement les noms d'*article défini*, d'*article indéfini* et d'*article partitif*.

A. L'ARTICLE DÉFINI

83. Les formes de l'article défini.

1. FORMES SIMPLES.

	MASCULIN	FÉMININ
SINGULIER	Le, l'	La, l'
	MASCULIN ET FÉMININ	
PLURIEL	Les	

2. FORMES CONTRACTÉES. Lorsque le substantif assume la fonction de complément et qu'il est construit avec une des prépositions *à, de, en*, l'article qui le détermine se contracte au masculin singulier et au pluriel avec cette préposition.

	A		DE		EN	
	MASC.	FÉM.	MASC.	FÉM.	MASC.	FÉM.
SINGULIER	Au	[à la]	Du	[de la]		
PLURIEL	Aux		Des		Ès	

REMARQUE. — Ès n'est plus une forme vivante. On ne l'emploie que dans quelques locutions : *bachelier (licencié ou docteur) ès lettres (ou ès sciences)* devant un substantif complément au pluriel. Lorsque le substantif est au singulier, on ne le détermine pas au moyen d'un article. Ex. : *licencié en droit (en philosophie)*.

84. Valeurs de l'article défini. Son emploi avec les noms communs.

1. L'article défini a une valeur d'**anaphorique**. Il détermine un substantif lorsque celui-ci évoque quelqu'un (ou quelque chose) de connu, de présent à l'esprit du locuteur, d'inclus normalement dans un cadre ou dans une certaine situation.

Le Préfet en décidera [c'est-à-dire le Préfet du département où la décision doit être prise].

Mettre la table [celle de la salle à manger à l'heure du repas].

Voilà les enfants! [non pas n'importe quels enfants, mais ceux que précisément on s'attendait à voir.]

La grande salle de la ferme est pleine de monde. On a tout enlevé, le buffet, l'armoire, le pétrin. On a aligné les chaises à dossier droit... on a éteint l'âtre. (J. Giono)

[Tous objets qui constituent habituellement le mobilier des pièces de la ferme.]

Il était une fois un Bûcheron et une Bûcheronne qui avaient sept enfants, tous garçons... on s'étonnera que le Bûcheron ait eu tant d'enfants en si peu de temps. (CH. PERRAULT)

[Ici *le* est justifié par le fait qu'on rappelle le terme de *bûcheron* introduit, la première fois, par *un*.]

2. Cette valeur dérive de celle que l'article défini tire de son origine. Il est en effet issu d'un adjectif démonstratif latin et en ancien français ses emplois étaient souvent très proches de ceux de *ce*. Les expressions à *l'heure dite, à l'instant* comme les locutions verbales du type *lâcher le pied, prendre la vengeance, faire la justice* encore en usage au XVII^e siècle rappellent cet état de langue ancien où l'article alternait avec le démonstratif.

3. L'article défini a pris en français moderne une valeur **généralisante**. Il détermine donc naturellement les substantifs qui évoquent par eux-mêmes un concept pris dans sa plus grande extension :

C'eût été mal parler que de dire qu'il était grave; c'était la gravité même. (STENDHAL)

Dans cet emploi, l'article sert à substantiver, par dérivation impropre, les mots d'une autre espèce que le substantif :

Le bon. — Le mauvais. — Le trop-plein. Enfin, après avoir examiné le fort et le faible des sciences, il fut décidé que monsieur le marquis apprendrait à danser. (VOLTAIRE)

Accompagnant d'autres substantifs, il évoque alors une personne ou une chose soit en tant qu'elles symbolisent une espèce : ainsi *la tige* s'oppose à *la feuille, le bois à la pierre* :

Ils sont acharnés après moi comme les chiens après le taureau. (H. DE MONTHERLANT)

soit en tant qu'elles symbolisent une catégorie ou un groupe : *le civil, le soldat*.

Le boulevard est tout noir, les boutiques sont toutes fermées, le passant n'existe plus. (E. DE GONCOURT)

Dans certaines expressions où entre comme substantif le nom d'une partie du corps l'article défini, à l'encontre de l'adjectif possessif, sert à typifier une attitude caractéristique :

Il menace de la main; il a le chapeau sur la tête. (DIDEROT)

HISTORIQUE. — Dans la langue classique, l'article défini était encore omis devant des substantifs évoquant une notion, une abstraction. Il ne figurait pas devant des substantifs déjà déterminés par *même*, *tout* :

Leur malade paya le tribut à nature. (LA FONTAINE)

Celui qui a pénétré la Cour connaît ce que c'est que vertu et ce que c'est qu'ambition. (LA BRUYÈRE)

*A peine ils touchent le port,
Qu'ils vont hasarder encor
Même vent, même naufrage.* (LA FONTAINE)

85. Les valeurs de l'article défini. Son emploi avec les noms propres.

1. **NOMS DE PERSONNES.** Devant les prénoms, l'article défini s'emploie dans la langue populaire et à la campagne :

Elle n'avait pas grande amitié pour la Zabelle. (G. SAND)

Avec les noms de famille, il désigne tous les membres d'une famille qu'on oppose ainsi à d'autres personnes qui portent un nom différent. On dira :

les Lepic par opposition à $\left\{ \begin{array}{l} \text{les Dupont} \\ \text{les Durand} \\ \text{les Lévy} \end{array} \right.$

Beaucoup de noms de famille français, anciens surnoms par lesquels on désignait telle ou telle personne à une époque où les noms de famille n'existaient pas, comportent un article défini : *Leroux, Ledoux, Leharpeur, Leborgne*.

L'article défini détermine un nom propre, lorsque celui-ci est accompagné d'un adjectif épithète qui se place avant lui :

Le sec Callot, sec en dépit de l'abondance studieuse de ses compositions, appartient à la jeunesse de la race. (M. BARRÈS)

Quelques noms propres d'origine italienne ont passé en français avec un article suivant un usage particulier à l'italien : *le Tasse, la Patti*. Devant le nom d'un individu pris comme type ou encore pour désigner des personnes qui s'apparentent à lui par un trait commun, on emploie l'article défini. *Les Racine(s)* représentent tous les auteurs de tragédies qui, à une certaine époque, ont joué un rôle analogue à celui de Racine, *les Alexandre(s)* s'appliquent à tous les conquérants jeunes.

HISTORIQUE. — Au xvii^e siècle, l'article défini est parfois omis devant *Christ*. Cet usage s'est conservé dans le culte réformé.

2. **NOMS DE PAYS ET DE RÉGIONS.** L'article défini s'emploie régulièrement : *la France, les États-Unis, l'U.R.S.S., la Beauce, le Cantal*, sauf après la préposition *en* : *en France, en Iran* et dans les tours du type : *vins de France*.

HISTORIQUE. — L'article défini était souvent omis au xvii^e siècle : *On ne parle que de voyages, et nous-mêmes... nous prenons des mesures pour Provence.* (MADAME DE SÉVIGNÉ)

3. **NOMS DE FLEUVES ET DE MONTAGNES.** On emploie l'article défini : *la Seine, le Rhône, le Jura, les Alpes*.

4. **NOMS DE VILLES.** Ils s'emploient presque toujours sans article : *Brest, Paris*, sauf lorsque l'article entre dans le nom de la ville, ancien nom commun : *Le Havre, La Ferté*.

86. Répétition de l'article défini.

Lorsque deux ou plusieurs substantifs de même genre et de même nombre sont coordonnés ou juxtaposés, il est d'usage de déterminer chacun d'eux au moyen de l'article défini, à moins que ces substantifs ne constituent une locution :

Les Arts et Métiers. — Les us et coutumes. — Les faits et gestes, etc.

ou que, désignant des personnes ou des choses de même espèce, ils ne forment un groupe uni par le sens :

Les légendes, chansons, anecdotes, la finesse si particulière de ses grands hommes [de la Lorraine]. (M. BARRÈS)

On y trouva quantité de vieilles arquebuses hors de service, des fusils à rouet du temps des guerres de religion et beaucoup de pertuisanes privées de leurs manches. Les arquebuses et fusils n'étaient bons à rien. (G. SAND)

B. L'ARTICLE INDÉFINI

87. Les formes de l'article indéfini.

	MASCULIN	FÉMININ
SINGULIER	Un	Une
PLURIEL	Des	

88. Les valeurs de l'article indéfini. Emploi de *un, une* devant les noms communs.

1. Par son origine *un* est un numéral; comme tel il exprime l'unité et s'oppose aux autres adjectifs numéraux cardinaux. Cette valeur est sensible dans les emplois où *un* peut porter l'accent tonique et équivalait alors à *un seul* ou à *même un* :

A une condition.

Un roitelet pour vous est un pesant fardeau. (LA FONTAINE)

2. Dès l'ancien français, *un* s'est opposé à *le* pour déterminer les substantifs évoquant une personne ou une chose, soit inconnues soit supposées telles puisqu'on n'en a pas encore parlé :

Un agneau se désaltérait. Dans le courant d'une onde pure.

Un loup survient. (LA FONTAINE)

En octobre 1827, à l'aube, un jeune homme âgé d'environ seize ans et dont la mine annonçait ce que la phraséologie moderne appelle si insolemment un prolétaire, s'arrêta sur une petite place qui se trouve dans le bas Provens. (H. DE BALZAC)

3. Par opposition à *le*, *un* a pris, en français, une valeur **particularisante**. Comme tel, il est propre à déterminer les substantifs qui évoquent un spécimen, un échantillon d'une espèce :

Le buste de cet homme était un bloc; vous eussiez dit d'un taureau relevé sur ses deux jambes de derrière. (H. DE BALZAC)

Un roi se gêne, mais n'est pas gêné. (H. DE MONTHERLANT)

ou telle portion, tel objet d'une matière quelconque :

Un bon beurre.

Un bois sculpté, un marbre, une porcelaine de Chine.

REMARQUE. — Avec cette valeur, *un* peut déterminer les substantifs abstraits :

1^o dans des tournures emphatiques : *Il est d'une bêtise!*

2^o quand le substantif évoque telle manifestation particulière d'une qualité ou d'un défaut : *Il m'a manifesté une réelle bonté.*

HISTORIQUE. — Dans la langue classique, l'article indéfini est encore souvent omis devant les substantifs déterminés par un adjectif épithète ou les adjectifs *autre, certain, même, tel, tout et demi* :

ATTALE

N'en avez-vous point l'ordre?

FLAMINIUS

Oui, pour le prince Attale,

Pour un homme en son sein nourri dès le berceau;

Mais pour le roi du Pont il faut ordre nouveau. (CORNEILLE)

Une chèvre, un mouton, avec un cochon gras.

Montés sur même char, s'en allaient à la foire. (LA FONTAINE)

89. Valeur et emploi de *des*.

1. *Des*, pluriel de *un*, est à distinguer de *des* résultant de la contraction de *de* et de *les*.

comparer { *Il est tombé des trombes d'eau* (où *des trombes* est le pluriel emphatique de *une trombe*).
La puissance des ténèbres (où *des* est analysable en *de + les ténèbres*).

2. *Des* évoque une pluralité sans autres précisions. Il a pour variantes dans cette valeur *quelques, plusieurs, certains* (cf. § 112-113-114).

Voici des fruits, des fleurs, des feuilles et des branches...

(P. VERLAINE)

[L'article défini ou le démonstratif laisseraient entendre, ce qui n'est pas le cas ici, que ces présents étaient des dons réclamés, attendus.]

90. *Un, du, des* remplacés par *de*.

1. D'une façon générale, l'article indéfini *des* ne figure pas devant un substantif introduit par la préposition *de*. Ceci se réalise :

— dans les syntagmes formés par SUBSTANTIF + SUBSTANTIF :

Faire un achat de livres.

— après les verbes qui se construisent avec *de* :

Il parle de romans.

— avec les compléments d'agent introduits par *de* :

Il est accompagné d'amis fidèles.

— après les locutions prépositives formées avec *de* :

Il n'a pu venir à cause de difficultés.

2. Dans les phrases négatives qui ont un caractère absolu, c'est la préposition *de* qui précède un substantif au pluriel ou un substantif au singulier ayant une valeur collective :

Non, Monsieur, reprit-elle; non ce n'est pas moi dont vous parlez; je n'ai jamais passé ni de nuits ni de moments avec Monsieur de Nemours. (MADAME DE LA FAYETTE)

Par la Charité, il n'y eut pas de cœur où l'Église ne pût pénétrer. (LACORDAIRE)

3. Lorsqu'un substantif est déterminé par un adjectif antéposé, l'usage veut que l'article *des* soit remplacé par la préposition *de* :

*Mademoiselle Préfère m'ayant considéré pendant quelques instants
avec de petits yeux ronds et secs...*
(A. FRANCE)

*Des routes, des récoltes, des digues ne sont pas pour lui des moyens,
mais de pleines satisfactions où il s'épanouit.*
(M. BARRÈS)

REMARQUE. — Dans la langue parlée — et même dans la langue écrite — cette règle est battue en brèche :

Des petits rires muets. (A. DAUDET)

On doit se rappeler que dans de telles constructions l'article *des* était en usage à l'époque classique :

Des grosses larmes lui tombent des yeux. (MADAME DE SÉVIGNÉ)
Ils abandonnaient la vertu pour les obtenir par des mauvaises industries. (FÉNELON)

91. Répétition de l'article *des*.

1. Lorsque deux substantifs coordonnés ou juxtaposés sont déterminés par l'article *des*, l'usage normal veut qu'on répète le déterminant devant chacun :

Il peut y avoir alors des peurs, des réactions qui détruisent l'esprit.
(E. RENAN)

2. Le déterminant peut ne pas être répété lorsque les substantifs évoquent des personnes ou des choses qui constituent un ensemble

Dans les prés, des garçons et filles jouent à la « courotte ».
(G.-F. RAMUZ)

92. Emploi de l'article indéfini devant les noms propres.

1. L'article indéfini permet de désigner un individu appartenant à une famille ou à une collectivité qui porte tel nom propre :

J'ai dit qu'on m'envoyât un Pichon de dix ans pour l'élever.
(VOLTAIRE)

[Un Pichon, c'est-à-dire un des enfants de la famille des Pichon.]

2. Dans cet emploi, il souligne la ressemblance ou la conformité de quelqu'un avec un type célèbre :

C'est un Tartuffe. C'est un Harpagon.

3. Il permet d'évoquer les aspects successifs que prend une personne dans le cours de sa vie :

J'ai trouvé un Jammes très épais. (A. GIDE)

4. Il sert à désigner telle œuvre particulière d'un artiste :

Un Corot. Un Rembrandt.

C. L'ARTICLE DU, DE LA

93. Définition. Valeur et emploi.

1. Par opposition à *le* et à *un*, l'article *du* (fém. de *la*) détermine le substantif lorsque celui-ci évoque une matière sous l'aspect d'une certaine quantité prise massivement et indéfinie.

Le beurre évoque une substance (beurre) en tant que telle, différente *du vin, du lait*, etc. *Un beurre* évoque un certain spécimen de cette substance :

Un beurre des Charentes.

Du beurre évoque une quantité quelconque de cette substance prise massivement :

Il y a du beurre sur la table.

2. L'article *du* (*de la*) détermine les substantifs et les nominaux au moyen desquels on désigne des choses qui ne se dénombrent pas par unités. MATIÈRES (ex. : *c'est du vin, de l'eau*), QUALITÉS (ex. : *c'est du rouge, du noir*), SENTIMENTS (ex. : *de l'amertume, de la tristesse*, etc.).

Il faut du haut et du bas dans la vie. (MOLIÈRE)

Et je compris, ce soir-là, que chaque âme emporte dans la tombe, pour l'y cacher à jamais, du secret. (A. GIDE)

HISTORIQUE. — A l'époque classique, les substantifs qui désignent une qualité, un sentiment peuvent encore se présenter sans le déterminant *du, de la* :

Et même pour Alceste elle a tendresse d'âme. (MOLIÈRE)

94. Emplois de *du, de la*.

1. *Du* (*de la*) détermine des NOMS COMMUNS :

Voici des cheveux gris et de la barbe grise. (VERLAINE)

Du temps où il y avait ici de la vie... (J. GIONO)

Et malgré sa mauvaise volonté, de la musique fut là, indéniablement. (M. DURAS)

Mais ces manœuvres étaient la gloire et la raison de sa vie... C'était accompli avec du juron, du poignet, et cette finesse d'ambre qui s'était une fois pour toutes séchée sur les lèvres de singe d'Alexandre. (J. GIONO)

2. *Du* détermine des NOMS PROPRES :

Du Beethoven me ferait plaisir [c'est-à-dire que j'entendrais volontiers une pièce de ce musicien].

C'est tout à fait du Zola [c'est-à-dire quelque chose qui, en fait de style, ressemble à une page de Zola].

95. *Du, de la, remplacés par de.*

Dans les phrases négatives, *de* se substitue à *du (de la)* si la négation a un caractère absolu.

*Dansons la Capucine
Y a plus de pain chez nous!*

Point de pigeon pour une obole.

Mais c'est que je n'ai pas d'amour.

(LA FONTAINE)

(J. GIONO)

REMARQUE. — *Ce n'est pas, ce ne sont pas* constituent une exception à cette règle :

Ce n'est pas du pain. Ce ne sont pas des cerises.

96. *Le de partitif.*

Après les mots (verbes, nominaux) impliquant qu'on prélève certaine quantité d'une matière ou d'un objet quelconque, la préposition *de* prend une nuance partitive.

Reprenez de $\left\{ \begin{array}{l} \text{ma soupe} \\ \text{cette soupe} \\ \text{la soupe [celle qu'on a servie à table].} \end{array} \right.$

Reprenez de $\left\{ \begin{array}{l} \text{mon café} \\ \text{ce café} \end{array} \right.$

Reprenez du café [celui qui est servi à table].

Reprenez de $\left\{ \begin{array}{l} \text{mes fraises} \\ \text{ces fraises} \end{array} \right.$

Reprenez des fraises [celles qui sont là, dans le fruitier, sur la table].

Je mangeais d'un pâté de Chartres, qui seul ferait aimer la patrie.

(A. FRANCE)

Il présenta de son eau des Barbades à mademoiselle de Kerkabon et à monsieur son frère

(VOLTAIRE)

Oh! Mucius, je reprendrais bien de cet excellent vin.

(A. CAMUS)

Ces exemples montrent :

1. que *du, de la, des*, sont à mettre sur le même plan que *de mon, de ma, de mes*, ou *de ce, de cette, de ces*. Le terme de partitif correspond à une valeur de sens de la préposition *de*, mais non à une forme particulière de l'article.
2. que *de* est toujours à considérer comme une préposition dans les cas où l'on note l'alternance *de/du, de la (je n'ai pas de pain : j'ai du pain)*, ou l'alternance *de/de mon, de ce (je ne mange pas de pain/je ne mange pas de ce pain)*. Il s'agit dans ces cas d'une opposition **déterminant/absence de déterminant**. Le substantif employé avec déterminant correspond à la notion actualisée, le substantif seul évoque le concept.

IV. ABSENCE DE DÉTERMINANTS SPÉCIFIQUES

97. *Substantifs employés sans déterminants spécifiques.*

On peut considérer que *une espèce de, une sorte de* sont des variantes de *un, une (Il y avait là une espèce de cabane)*, que *peu, beaucoup, quantité de* sont des variantes de *du, de la, des (Il y a peu de vent, d'arbres)*.

1. Énoncé sans verbe.

a) Le substantif peut être une simple « étiquette » :

Poivre (sur un récipient), Grammaire française (sur un livre).

b) Le substantif est employé en apostrophe :

Taxi! Garçon!

L'apostrophe actualise le substantif puisque, par elle, s'établit immédiatement le rapport à une situation concrète. Dans ce cas, pour les substantifs évoquant des animés, l'opposition **ARTICLE / PAS D'ARTICLE** correspond à une différence de niveau de langue :

L'ami! Eh! la Jeanne!

2. Syntagme nominal entrant dans un énoncé verbal.

L'absence et la présence d'un prédéterminant répondent à des emplois différents syntaxiquement et / ou sémantiquement.

a) **AVEC DIFFÉRENCE SÉMANTIQUE.**

— Dans un groupe **SUBSTANTIF + PRÉPOSITION + SUBSTANTIF**. Le substantif est utilisé comme le sont certains adjectifs qualificatifs toujours postposés, (*canard sauvage*), avec valeur distinctive :

Chien de berger. Bateau à voile.

Le substantif déterminant établit une sous-classe dans celle des chiens, des bateaux. Dans :

Le chien du berger. Le bateau à la voile blanche.

le substantif déterminé ne désigne pas une classe, mais un individu, un objet particulier. Il n'y a pas toujours possibilité d'opposer

substantif prédéterminé et substantif non-prédéterminé. Seuls se rencontrent :

Bateau à vapeur. Moulin à café. Table à ouvrage.

Le substantif indique la matière :

Une table de bois. / Une table d'un bois très dur.

Le substantif déterminé est un « quantificateur » : il indique une capacité :

Un verre d'eau. / Un verre d'une eau fraîche et pétillante.

— Dans un groupe PRÉPOSITION + SUBSTANTIF. Ces tours peuvent être l'équivalent d'adverbes :

Avec rapidité. / Rapidement.

on les trouve comme complément de manière (modes de transport, façon de s'habiller)

*Il est venu en voiture.
Il est venu en habit de soirée.*

Le substantif évoque alors la notion prise dans sa plus grande extension. La présence d'un adjectif qualificatif s'accompagne nécessairement de l'article :

Avec une grande rapidité. Dans une voiture blanche. (objet et non plus mode de transport.)

— Dans un groupe VERBE + SUBSTANTIF :
Les locutions verbales. Elles sont formées, pour la plupart avec des verbes d'usage courant :

*avoir, faire, donner, rendre, prendre...
Avoir tort, raison, peur. Faire peur, front.
Donner raison. Rendre justice. Prendre feu, peur.*

Elles peuvent être l'équivalent d'un verbe :

*Faire peur = effrayer.
Prendre feu = s'enflamer.*

L'article apparaît si le substantif est déterminé par un adjectif ou un substantif :

*Avoir une peur bleue.
Il fait un froid de canard.*

Avec l'article le sens peut être différent. Ainsi s'opposent :

Rendre justice. / Rendre la justice.

Un certain nombre de ces locutions peuvent être mises au passif, le substantif n'étant toujours pas prédéterminé :

*Rendez-vous fut pris.
Satisfaction lui a été donnée.*

HISTORIQUE. — Beaucoup de ces locutions remontent à un époque où l'emploi de l'article était moins généralisé qu'aujourd'hui. Cela explique que quelques locutions verbales plus récentes se composent d'un verbe et d'un substantif déterminé :

*Prêter la main à.
Prendre l'humeur. (STENDHAL)*

Il ne faut pas en conclure que les premières soient des archaïsmes. Si bon nombre d'entre elles, usitées à l'époque classique, ont disparu :

cf. avoir guerre, avoir impatience, couper chemin, dire vérité, donner temps, envoyer ordre, faire faveur, faire refus, etc.

Mais en tous cas, il nous donne moyen de nous faire connaître dans le monde. (MOLIÈRE)

cette construction demeure très vivante en français moderne :

Le dessin des arcades du viaduc a disparu. Le pont rompu fait ventre au milieu et ne vous laisse passer qu'en vous baissant. (DIDEROT)

A votre sens, l'État marche toujours assez bien quand il vous donne licence de faire tout ce que vous voulez. (MONTHERLANT)

Alfred, en venant voir son camarade de pension, avait pris amitié pour ce mousquetaire gris. (ARAGON)

Le substantif attribut. Pris dans sa plus grande extension, le substantif indique la qualité, la fonction d'une personne :

*Il est roi. On l'a choisi pour confident.
C'est un homme dur, c'est un brutal, il est sans humanité, il est avare, mauvais père, mauvais époux, mauvais oncle. (DIDEROT)*

Le mont Cassien était devenu une île; notre maison elle-même a été île pendant une nuit. (STENDHAL)

Avec prédéterminant il y a identification, cf. § 58

Il est le roi (ce roi qui... notre roi...)

— Pour le substantif apposition. Sans article le substantif a valeur d'une « étiquette », il classe dans un groupe; avec article, il y a identification :

Henri IV, roi de France. / Henri IV, le roi de France (par opposition au roi d'Angleterre).

— Dans les tours négatifs. Le substantif est employé sans article lorsque la négation est totale :

Il n'y a pas de livre sur ce sujet.

mais

Il n'y a pas le livre que vous cherchez.

Il en est de même après la préposition *sans* :

Il est venu sans stylo. / Il est venu sans le stylo que vous lui aviez donné.

— De s'oppose à *des* après un substantif ou un verbe et cette opposition correspond à l'expression de la partie d'un ensemble et à celle d'un ensemble (cf. § 90).

*Une foule d'ignorants. (= des ignorants) / La foule des ignorants. (= les ignorants).
Il s'acquitte de tâches difficiles. / Il s'acquitte des tâches difficiles.*

b) SANS DIFFÉRENCE SÉMANTIQUE.

— Dans les groupes figés :

Par monts et par vaux. / Par les monts et les plaines.

— Dans des types de phrase particuliers : il s'agit de langue écrite littéraire : dans les énumérations :

A l'ombre des oliviers, narcisses, anémones, tulipes croissaient en abondance.
(A. GIDE)

dans les tours comparatifs :

Je crois que jamais individu de notre espèce n'eut naturellement moins de vanité que moi.
(J. J. ROUSSEAU)

dans les proverbes :

Pierre qui roule n'amasse pas mousse.

LES DÉTERMINANTS COMPLÉMENTAIRES DU SUBSTANTIF

98. Définition.

1. Ces termes apportent des caractérisations d'ordre quantitatif ou qualitatif qui complètent celles que fournissent les déterminants spécifiques. Morphologiquement, ils peuvent se combiner avec ces derniers :

Les deux enfants, ces deux enfants, nos deux enfants.

Les quelques personnes présentes.

2. Les déterminants complémentaires peuvent être assimilés à l'espèce des adjectifs. Ceux qui sont variables, en effet, tirent leurs marques de genre et de nombre du substantif auquel ils se rapportent :

Un certain sourire (titre), Il y a de certaines personnes qui...

Tous les hommes, toutes les femmes.

Mais parfois ils fonctionnent comme des nominaux, soit qu'ils représentent un substantif antérieurement exprimé, soit qu'ils tiennent lieu de substantif :

Madame la Maréchale, y a-t-il quelque bien dans ce monde-ci qui soit sans inconvénient? — Aucun. (DIDEROT)

Certains disent que oui, d'autres que non.

Ils sont alors des pronoms. Pour des termes tels que *aucun, nul, plusieurs, maints, tout*, leur valeur adjectivale ou pronominale dépend de l'emploi qu'on en fait dans la phrase.

3. Il arrive cependant que deux termes étant aptes à traduire la même notion on ne les utilise pas indifféremment. En français moderne *chaque* est uniquement adjectif et *chacun* uniquement pronom.

I. LES ADJECTIFS NUMÉRAUX

99. Définition. Classement. Fonctions.

1. On désigne sous ce nom des mots radicaux et des mots construits.
2. On distingue parmi eux :

a) LES NUMÉRAUX CARDINAUX. Ils symbolisent un certain nombre d'unités pouvant aller de « un » (1) à l'infini (∞);

b) LES NUMÉRAUX ORDINAUX. Ils symbolisent le rang qu'une unité occupe dans un ordre ou une série :

Second, onzième.

c) LES MULTIPLICATIFS, qui symbolisent une proportion :

Double, triple, quadruple, quintuple, sextuple, décuple.

d) LES NUMÉRAUX TOTALISANTS, construits au moyen du suffixe *-aire* :

Centenaire.

3. Ces mots s'emploient :

a) comme des DÉTERMINANTS SPÉCIFIQUES. Ils précèdent alors le substantif, et, dans cette fonction, peuvent être considérés comme les formes variées du pluriel de *un* :

Je viens d'acheter $\left\{ \begin{array}{l} \text{un livre} \\ \text{deux (trois, quatre, etc.) livres.} \end{array} \right.$

b) comme des ADJECTIFS QUALIFICATIFS. En fonction d'épithète, ils peuvent alors se combiner avec un déterminant spécifique du substantif auquel ils se rapportent :

Une double croche. Ces trois romans. Le dernier succès de la saison.

Ils assument également la fonction d'attribut :

Ils étaient trois. Ce tissu est double.

c) comme SUBSTANTIFS :

Un quadragénaire. Un double.

REMARQUE. — Des substantifs formés sur les adjectifs numéraux à l'aide du suffixe *-ain* (fém. *-aine*) ou du suffixe *-ier* symbolisent un ensemble.

Un sizain, un dizain, une douzaine, un millier.

A. LES NUMÉRAUX CARDINAUX

100. Morphologie.

Ils comprennent des formes simples et des formes composées; ces dernières présentent dans leur structure une diversité remarquable. Quelques-uns sont soumis à des règles d'accord particulières.

101. Les formes simples.

Ce sont :

- a) les termes de la série qui va de *un* à *neuf* et de *onze* à *seize*;
- b) une partie des noms de dizaines : *dix, vingt, trente, quarante, cinquante, soixante*;
- c) les termes *cent, mille, un million, un milliard, etc.*

REMARQUES. — 1. En français moderne, il n'est pas d'usage d'élider l'e de l'article *le* devant la voyelle initiale de *onze*. Celle-ci est traitée comme si le mot commençait par une *h* aspirée. On lit toutefois chez Rousseau :

Il chercha tant qu'il déterra une petite fille d'onze à douze ans, que son indigne mère cherchait à vendre. (Confessions)

2. En français ancien, les noms de dizaine après *soixante* se continuaient dialectalement par les formes *septante* (70), *octante* (80) et *nonante* (90), qui sont encore employées dans l'Est de la France, en Suisse romande et en Belgique.

102. Les formes composées.

Elles symbolisent le total d'une addition (*trente et un, mille deux*), le produit d'une multiplication (*quatre-vingts, deux cents*) ou le résultat de ces deux opérations (*quatre-vingt-douze*). Pour la forme, les termes qui composent ces numéraux sont coordonnés ou juxtaposés.

REMARQUE. — *Quatre-vingts* est le seul reste d'un ancien système de numération vigésimale qui, à l'époque classique, admettait encore les formes *six-vingts, onze-vingts*. Le lexique conserve un souvenir de cet état de chose dans le nom de l'hôpital des *Quinze-vingts*.

103. Les numéraux composés par coordination.

En français moderne, la conjonction *et* unit :

1. *un* aux noms de dizaines (à l'exception de *quatre-vingt-un*) à partir de *vingt* :

vingt et un, trente et un, etc.

On trouve cependant :

... se dressaient les clochers de ses vingt-une églises. (V. HUGO)

REMARQUE. — On dit *mille un* (1001), *mille deux* (1002), mais la conjonction *et* est de règle dans le titre du célèbre recueil des *Mille et une nuits*; et elle doit être employée quand ce chiffre sert de déterminant spécifique devant un substantif.

Type : *Il a mille et un soucis.*

2. *onze*, au nom de dizaine *soixante* :

Soixante et onze (71).

HISTORIQUE. — A l'époque classique on coordonnait encore les unités aux dizaines au moyen de *et*, comme c'était l'usage en ancien français. Corneille, dans sa comédie *la Veuve* (*Au lecteur*), écrit *les vingt-et-quatre heures*. Cet usage est encore répandu dans le français dialectal et quelques bons écrivains du XIX^e siècle en offrent des exemples.

104. Écriture et lecture des formes composées.

1. On sépare au moyen de traits d'union (-) tous les termes des numéraux composés lorsque leurs éléments sont inférieurs à *cent* :

Dix-sept, quatre-vingts, quatre-vingt-douze
mais *cent dix-neuf, dix-huit mille.*

2. A partir de 1 100 et jusqu'à 2 000, les nombres peuvent se lire indifféremment *mille cent un* ou *onze cent un* (1101), *mille sept cent quatre-vingt-neuf* ou *dix-sept cent quatre-vingt-neuf* (1789), etc.

105. Accord des numéraux cardinaux.

Tous les numéraux cardinaux sont invariables, à l'exception de :

1. *un*, qui varie en genre (*un, une*) et en nombre dans *les uns, les unes, quelques-uns, quelques-unes*.
2. *vingt* et *cent*. Ces mots prennent P -s du pluriel lorsqu'ils sont multipliés et qu'ils terminent le nombre. Ils se lient avec le mot suivant si celui-ci commence par une voyelle :

Quatre-vingts ans. — Deux cents hommes.

Cependant ils demeurent invariables dans les tours du type *page quatre-vingt, page trois cent*.

REMARQUES. — 1. Lorsque *vingt* et *cent* sont multipliés et suivis d'un autre numéral cardinal, ils peuvent *par tolérance* prendre l'-s du pluriel. Mais cet ajout est inutile puisque dans ce cas on ne fait jamais la liaison.

2. Employé comme substantif, *cent* prend évidemment la marque du pluriel :

Deux cents de fagots.

3. *Mille*. Adjectif numéral, *mille* est invariable. Dans les dates, la forme *mil* s'emploie de préférence à *mille* pour l'ère moderne :

Mil huit cent onze!

(V. HUGO)

Comme substantif, équivalant pour le sens à *un millier*, ou bien désignant une distance, *mille* peut évidemment prendre la marque du pluriel :

Deux milles d'épingles. — Parcourir deux milles.

106. Valeurs d'emploi des numéraux cardinaux.

1. Symbolisant un certain nombre d'unités, ils évoquent :

a) un nombre précis :

Nous partîmes cinq cents; mais par un prompt renfort

Nous nous vîmes trois mille en arrivant au port. (CORNEILLE)

b) une quantité indéterminée. Ce rôle est plus particulièrement dévolu à *vingt, trente-six, cent, cinq cents, mille*.

Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage.

(BOILEAU)

J'en ai vu trente-six chandelles.

Envoyer aux cinq cents diables.

2. Mais on s'en sert aussi, à la place des ordinaux, pour indiquer un rang dans quelques ordres de succession comme les dynasties, les jours, les heures, les pages, les numéros d'une rue ou d'une file, etc.

Charles X, à neuf heures, le sept septembre, cf. page trois.

Dans cet emploi, le numéral cardinal se place toujours après le substantif quand il indique le rang d'un souverain (*Henri IV*), les divisions (ou les pages) d'un livre, celles d'une pièce (*chapitre III, § 5. — Acte II, scène 6*) ou l'identification d'une année (*l'an mille*).

REMARQUE. — Pour les dates, on abrège parfois le nombre en le réduisant à ses dizaines, soit qu'il s'agisse d'une date célèbre de l'histoire :

La guerre de 70, la guerre de 14-18.

soit qu'il s'agisse des années du siècle en cours :

On chantait cet air-là en 22.

HISTORIQUE. — Pour les dynasties on employait autrefois le numéral ordinal; de cet usage on ne conserve que l'emploi de *premier* :

Henri premier, Charles premier.

De même au xvii^e siècle, pour les dates, l'usage de l'ordinal était encore normal :

Aux Rochers, mercredi 11^e novembre 1671.

(MADAME DE SÉVIGNÉ)

On dit encore :

Le premier septembre (mais le deux août).

Mais on écrit indifféremment :

Le tome un ou le tome premier.

B. LES NUMÉRAUX ORDINAUX

107. Formation.

1. Sauf *premier* et *second*, les adjectifs numéraux ordinaux se forment à partir des numéraux cardinaux par l'adjonction du suffixe *-ième* :

Huit > huitième. Dix > dixième. Cent > centième.

Si le cardinal a une forme composée, le suffixe *-ième* s'ajoute au dernier de ses termes :

Dix-sept > dix-septième.

Trois cent quatre-vingt-seize > Trois cent quatre-vingt-seizième.

REMARQUES. — 1. Cette dérivation a pour effet de sonoriser en [v] et en [z] la consonne sourde qui termine *neuf, six* et *dix* en finale absolue :

Neuf > neuvième. Dix > dixième.

Dans *deuxième* [z] correspond à une ancienne prononciation *dœs*.

2. En français ancien et en français classique on pratiquait l'éliision de l'article devant *onzième*. Voltaire écrivait encore *l'onzième*. Cet usage est très archaïque aujourd'hui et l'on doit dire et écrire *le onzième, la onzième* comme on dit *le onze de ce mois*.

3. Lorsque deux ordinaux sont coordonnés on peut ne faire porter le suffixe qu'au dernier. A côté de : *il est dans sa onzième ou douzième année*, on est libre de dire : *il est dans sa onze ou douzième année*.

2. Au cardinal *un* correspondent deux ordinaux :

a) *premier*;

b) *-unième* qui ne s'emploie que dans les composés (*quatre-vingt-unième, la mille et unième nuit*).

Au cardinal *deux* correspondent deux ordinaux *second* et *deuxième*. Ils s'emploient presque indifféremment, sauf dans les désignations d'une

classe d'école ou d'un moyen de transport, pour lesquelles on préfère *seconde*.

HISTORIQUE. — D'un système plus ancien de formation des nombres ordinaux, le lexique du français moderne a conservé quelques termes : *prime, tiers* et *tierce, quart* et *quarte, quinte, sixte, octave, none*. Ces mots employés maintenant comme substantifs, appartiennent aux vocabulaires :

a) de la LANGUE RELIGIEUSE, où ils désignent des offices (*Prime, tierce, nones*) d'après les heures où on les récite;

b) de la MUSIQUE, où ils désignent des écarts;

c) de l'ESCRIME, où ils désignent des positions du poignet;

d) des MATHÉMATIQUES, où le *tiers* et le *quart* expriment des diviseurs.

Prime se retrouve dans l'expression de *prime abord*. *Tiers* conserve sa valeur ordinale pure dans le *Tiers État, le Tiers Ordre*. *Dime* (ordinal correspondant à *dix*) vit encore comme substantif.

Au xvii^e siècle, dans la langue marotique, les formes anciennes des adjectifs numéraux ordinaux sont encore employées :

*Un quart voleur survient, qui les accorde net
En se saisissant du baudet.*

(LA FONTAINE)

108. Valeurs d'emploi des numéraux ordinaux.

1. Employés comme ADJECTIFS, les numéraux ordinaux expriment le rang et se placent devant le substantif :

C'est le troisième roman que je lis cette semaine.

Cependant on peut les placer après le substantif pour désigner le chapitre d'un livre ou le tome :

Tome second.

2. Comme SUBSTANTIFS, les ordinaux peuvent aussi indiquer le rang :

Le premier qui fut roi fut un soldat heureux. (VOLTAIRE)

et ils expriment le diviseur à partir de *cinq* :

Prendre le cinquième d'une somme.

(Pour les diviseurs inférieurs à *cinq* on emploie les formes particulières *la moitié, le tiers, le quart*.)

REMARQUE. — *Premier* et *second* prennent le sens de *bon* et *médiocre* dans les expressions *premier choix, second choix*.

II. LES ADJECTIFS DITS INDÉFINIS

109. Définition. Classement.

Selon l'indication qu'ils fournissent, ces déterminants s'apparentent aux adjectifs numéraux ou aux adjectifs qualificatifs.

1. Les quantitatifs. Ils évoquent :

a) une quantité nulle : *aucun, nul, zéro*;

b) une quantité positive conçue sous l'aspect :

DE L'UNITÉ : *certain, quelque* (variantes de *un*);

DE LA PLURALITÉ : *certains, quelques, divers, maint(s), plusieurs*
(variantes de *des*);

DE L'UNIVERSALITÉ { distributive (*chaque, tout*)
globale (*tout, tous*).

c) Un rang, une place dans une série, comme les adjectifs numéraux cardinaux : *autre*.

2. Les qualitatifs évoquent soit une diversité, soit une identité de nature : *autre, même*.

REMARQUE. — L'étiquette traditionnelle (*indéfinis*) sous laquelle on range l'ensemble de ces adjectifs n'est absolument pas justifiée. Si certains (*quelque, certain, plusieurs...*), en effet, impliquent une indétermination (quantitative ou qualitative) par rapport aux cardinaux dont ils sont les variantes, les autres (*même, chaque, tous*) ont au contraire une valeur de sens très précis.

110. Adjectifs indéfinis évoquant une quantité nulle.

1. *Aucun* (cf. § 208) avait étymologiquement en ancien français une valeur positive et signifiait *un*. Au pluriel, il avait le sens de *plusieurs* ou de *quelques*. Il conserve encore cette valeur positive dans les phrases dubitatives, interrogatives ou comparatives qui sont des tours propres à la langue écrite.

Type : *je doute qu'il trouve aucun secours auprès de lui*
— *Existe-t-il aucun homme qui...?*

En esthétique, c'est-à-dire dans les nuages, on peut argumenter plus et mieux qu'en aucun autre sujet. (A. FRANCE)

Accompagné des adverbes *ne, ne... plus, ne... jamais* ou précédé de la préposition *sans*, il s'emploie dans le sens de *nul*, de *pas un* :

Aucune vie n'apparaissait dans cet océan des monts, aucun mouvement dans cette solitude démesurée, aucun bruit n'en troublait le profond silence. (GUY DE MAUPASSANT)

Je me demande s'il est bien vrai qu'une dame de Paris, voyageant avec un passeport du roi son maître, ait été traînée dans les rues de Francfort par des soldats, conduite en prison sans aucune forme de procès. (VOLTAIRE)

REMARQUE. — Accompagné de *sans*, *aucun* peut être postposé au substantif qu'il détermine.

Type : *Sans réserve aucune.*

Car le fût s'élançait sans branche aucune. (A. OIDE)

Par extension, il s'emploie comme équivalent de *nul* dans une phrase qui n'est pas formellement négative :

Froissée par aucun contact. (M. BARRÈS)

HISTORIQUE. — 1. À l'époque classique, *aucun* s'employait au pluriel :

Sans faire aucunes plaintes. (LA FONTAINE)

Il y a une chose que l'on n'a point vue sous le ciel, et que selon toute apparence on ne verra jamais, c'est une petite ville qui n'est divisée en aucuns partis. (LA BRUYÈRE)

Cet usage s'est conservé en français moderne lorsque le substantif déterminé par *aucun* est héréditairement du pluriel :

Sans aucuns frais.

2. Dans l'exemple suivant de La Fontaine, *aucuns*, au pluriel, a le sens de *quelques, certains*.

*Singe en effet d'aucuns maris,
Il la battait.* (Fables, XII, 19.)

2. *Nul* a une signification négative par lui-même :

Nulle étoile dans le ciel.

Il s'emploie cependant avec *ne* ou avec *sans*, sauf dans les phrases elliptiques :

Il ne faut tenter nulle créature au monde, fût-ce la plus sainte. (A. FRANCE)

Nul temple n'aurait suffi. (MICHELET)

Le détail les a fort préoccupés [les rédacteurs des cahiers de doléances]. *Nulle écriture assez belle, nul papier assez magnifique.* (MICHELET)

REMARQUE. — Adjectif qualificatif, *nul* signifie *sans aucune valeur, indifférent* :

Les voilà donc étrangers, inconnus, nuls enfin pour moi puisqu'ils l'ont voulu. (J.-J. ROUSSEAU)

3. Zéro est employé comme adjectif invariable dans l'expression familière *zéro sou, zéro centime*.

III. Les adjectifs indéfinis de sens positif.

Ils déterminent le substantif sous l'aspect de l'unité, de la pluralité ou de la totalité. Ce sont *certain, quelque, plusieurs, maint, divers, chaque, tout*.

II2. Certain.

1. On l'emploie seul ou accompagné de l'article *un* comme substitut de l'article indéfini; dans ce dernier cas il ajoute à l'article une indétermination supplémentaire.

Certain renard gascon... (LA FONTAINE)
Je ne veux citer que certaine histoire qui se trouve rapportée partout. (P. MÉRIMÉE)
Un certain sourire. (F. SAGAN, *Titre*)
A quelque degré qu'on s'arrête dans l'intelligence de son œuvre [l'œuvre de Racine], on a l'idée d'une certaine perfection. (SAINT-BEUVE)

2. Déterminant un nom commun, *certain* suggère que l'on ignore ou que l'on ne précise pas à dessein l'identité de la personne, la nature exacte de la chose dont on parle.

Type : *Je pourrais vous répéter certaine chose...*

3. Devant un nom propre, il traduit diverses nuances de sentiment : l'éloignement, l'indifférence, quelquefois de l'ironie ou du mépris.

Un certain père Cros, jésuite toulousain, chercheur de génie me dit-on..., voulut écrire une histoire de Lourdes. (M. BARRÈS, *ap. Figaro Littéraire* 18-1-1958)

REMARQUE. — Adjectif qualificatif, *certain* a le sens de *sûr, assuré*. En fonction d'épithète, il se place alors après le substantif.

Savoir une chose de source certaine.
On ne sait d'où cela vient, mais je suis certaine qu'ils arrivent par le coche de Misère du pays de Sans Souci. (A. FRANCE)

HISTORIQUE. — Comme pour *même*, la valeur et le sens de *certain* n'étaient pas régulièrement distingués par la place de ce mot en français classique.

Or, vous savez, Iris, de certaine science... (LA FONTAINE)

[De certaine science = de science certaine.]

III3. Quelque.

1. Cet adjectif est toujours préposé au substantif qu'il détermine.
 2. Au singulier, il se substitue à *un* (sans pouvoir se combiner avec lui) pour accentuer l'indétermination de la personne ou de la chose à laquelle il se rapporte :

Les nénuphars à fleurs d'or, qui s'y déroulaient gracieusement, avaient l'air de verts cheveux flottant sur le dos d'agate de quelque nymphe au bain. (TH. GAUTIER)

ou bien il signifie *une quantité indéterminée* :

Après avoir cheminé quelque temps, on se trouve devant une grille en fer (id.).

3. Au pluriel, *quelques* est souvent un substitut de *des*; il évoque un petit nombre d'unités :

Quand la brise reprenait haleine, quelques feuilles rougies et grillées s'éparpillaient tout émuës (id.).

4. Au pluriel et en corrélation avec *que*, il a le sens de *quel que soit le nombre ou la qualité de*. Cette locution a une valeur concessive.

Et quelques beaux vers que nos poètes lui aient récités, je ne lui ai jamais ouï dire... (MOLIÈRE)

Non, ce n'est pas même une monnaie, car la plus mince pièce d'or vaut mieux que vous, et dans quelques mains qu'elle passe, elle garde son effigie. (A. DE MUSSET)

REMARQUE. — 1. En français moderne, on distingue par l'orthographe *quelque* adjectif, variable en nombre, de *quelque*, adverbe, devant un nom de nombre, signifiant *environ* et qui demeure invariable :

Je finis par conclure que... la chose est arrivée à Syracuse il y a quelque trois mille ans. (VOLTAIRE)

Cette distinction, due à Vaugelas, n'était pas observée au début du XVII^e siècle :

De l'autre part se trouvaient quatre-vingts docteurs et quelques quarante moines mendians. (PASCAL)

2. On distinguera *quelque* adjectif de *quelque*, adverbe, en corrélation avec *que*. Ces deux termes constituent une locution de valeur concessive équivalant à *si... que* :

Quelque dangereux que soit le parti que je prends, je le prends avec joie pour me conserver digne de vous.

(MADAME DE LA FAYETTE)

Cet amour, quelque flatteur qu'il fût, n'était pas sans danger pour une servante. (A. THIERRY)

114. *Plusieurs.*

Plusieurs est invariable et s'emploie sans article. Il exprime la pluralité sans aucune précision :

Le toit est crevé en plusieurs endroits. (A. FRANCE)

115. *Maint.*

Maint (ou *maints*), (ou *maintes*) s'employait dans la langue classique pour exprimer un nombre assez élevé quoique imprécis. Son usage s'est restreint en français moderne où il figure surtout dans des expressions toutes faites (en maintes circonstances, mainte et mainte fois) :

L'épine a mainte fleur. (V. HUGO)
Que maints gestes de ceux d'une génération trouvent leur explication dans la génération suivante — c'est ce que je m'étais proposé de montrer. (A. GIDE)

116. *Différents. Divers.*

Ces adjectifs ne se combinent pas avec un déterminant spécifique. Ils ont une valeur à la fois quantitative et qualitative.

Diverses personnes ont jugé dans le même sens.
Hélas! Cette « scène de bal » n'eut, je le crains, rien d'exceptionnel, s'il faut en croire divers témoins directs que j'interroge tour à tour. (A. GIDE)

117. *Autres substituts de Des.*

Il existe d'autres locutions qui évoquent un nombre plus ou moins élevé d'unités : *Peu de...*, *assez de...*, *pas mal de...*, *beaucoup de...*, *nombre de...*

118. *Expression de la totalité et d'un ensemble.*

La totalité s'exprime de deux manières, selon que l'on envisage distributivement ou globalement les unités qui composent un nombre fini.

L'expression DISTRIBUTIVE s'effectue au moyen de *chaque* et de *tout*.

L'expression GLOBALE s'effectue au moyen de *tous*.

L'expression d'un ENSEMBLE CONÇU COLLECTIVEMENT s'effectue au moyen de *tout*.

119. *Expression distributive de la totalité.*

1. *Chaque* détermine un substantif sans se combiner avec un déterminant spécifique. Il s'emploie toujours au singulier :

J'habitais, avec mon tuteur, une maison toute en longueur, dont chaque porte-fenêtre donnait sur la ville, chaque fenêtre sur un pays à ruisseaux et à collines avec des champs et des châtaignes comme des rapiécages. (J. GIRAUDOUX)

Par extension, la distribution peut porter sur un laps de temps unitaire ou sur une unité simple ou fractionnaire de mesure.

Types : *chaque été, chaque trois jours, chaque demi-litre.*

REMARQUE. — On rencontre exceptionnellement *chaque* employé comme pronom, à la place de *chacun, chacune* :

Jeune oison,
J'ai deux raisons, dont chaque est suffisante seule. (E. ROSTAND)

2. *Tout*. Au singulier, devant un substantif qui désigne une personne ou une chose, cet adjectif a une valeur distributive généralisante. Il ne se combine pas, dans ce cas, avec l'article ou avec un autre déterminant spécifique, à l'exception du tour familier *tout un chacun* :

Tout écrivain, pour écrire nettement, doit se mettre à la place de ses lecteurs. (LA BRUYÈRE)

Au pluriel, dans la même valeur, il se combine avec l'article défini.

Tous les vingt mètres environ, aux côtés de la route, un vaste trou, profond de trois mètres le plus souvent. (A. GIDE)

REMARQUE. — 1. Dans la locution qu'il forme avec *pour*, *tout* ne se combine pas avec un déterminant spécifique et a le sens de *seul, d'unique* :

Pour tout salaire. — Pour tout pottage.

Il marcha ainsi dix-sept jours, mâchant pour toute nourriture quelques herbes crues et dormant la nuit dans les palais écroulés. (A. FRANCE)

2. *Tout* a une valeur superlative dans *à toute bride, à toute allure*.

120. *Expression globale de la totalité.*

Tous (fém. *toutes*) évoque le nombre total des unités qui composent un nombre. A l'époque classique, *tous* s'employait quelquefois à l'exclusion d'un déterminant spécifique :

Tous gens sont ainsi faits. (LA FONTAINE)

En français moderne, il peut se combiner avec un déterminant spécifique, mais ce n'est pas une obligation :

*De tous les printemps du monde
Celui-ci est le plus laid
Entre toutes mes manières d'être
La confiante est la meilleure.* (P. ELUARD)
La nuit est mère de toutes choses. (H. DE MONTHERLANT)

121. Expression globale d'un ensemble.

Tout (fém. toute) signifiant *l'ensemble de, dans son ensemble*, se combine avec les déterminants spécifiques sauf devant un nom propre :

Tout le lait est tourné.
*Port-Royal, pourtant, est un grand sujet. Ce qu'il a de particulier,
en apparence, et de réellement circonscrit, ne l'empêche pas de
tenir à tout son siècle, de le traverser dans toute sa durée.* (SAINTE-BEUVE)
Tout Brest accourut. (CHATEAUBRIAND)
J'ai lu tout Balzac.

REMARQUE. — Lorsqu'il est pris au sens de *toute espèce de, toute sorte de*, tout ne se combine pas avec un déterminant spécifique :

Le Calvados réunit toute culture. (J. MICHELET)

122. Adjectifs qui soulignent l'indétermination d'une personne ou d'une chose.

1. N'importe quel :

N'importe quel garagiste vous fournira cette pièce.

2. *Quelconque*. Cet adjectif se combine avec un déterminant spécifique. Il se place soit avant, soit après le substantif.

Type : *Un Individu quelconque. — un quelconque Individu.*
*Ce soir, Daudet me parle d'une visite d'Hébrard venant lui demander
de la copie quelconque pour Le Temps.* (E. DE GONCOURT)

REMARQUE. — Au sens de *indifférent, médiocre*, *quelconque* est un adjectif qualificatif et en assume les fonctions :

La Terre n'est pas une planète quelconque. (A. DE SAINT-EXUPÉRY)
*La cuisine chez Zénaïde n'est pas mauvaise, mais on la trouverait
plus quelconque si elle était moins parcimonieuse.* (M. PROUST)

3. Quel... que :

*Quel que doive être le prix de cette noble liberté, il faut bien le
payer aux dieux.* (MONTESQUIEU)
Quelles que soient les causes, le même effet en résultera. (ALAIN)

4. *Tel*. Comme adjectif indéfini, *tel* implique une indétermination moins forte que celle de *un dont* il est le substitut :

*Cependant la sentinelle feldgrau demeurait à son poste et tâchait
d'engager une conversation avec tel ou tel membre de notre per-
sonnel qui venait de traverser la cour.* (G. DUHAMEL)

REMARQUE. — Comme adjectif qualificatif, il a le sens de *de cette nature, si grand* :

*A quelque prix qu'on mette une telle fumée,
L'obscurité vaut mieux que tant de renommée.* (CORNEILLE)
*Telle est la vision qui, dans l'heure où nous sommes,
Emplit le froid cerveau de ce maître des hommes.* (V. HUGO)
*Spinoza a dit qu'il ne se peut pas que l'homme n'ait pas de passions,
mais que le sage forme en son âme une telle étendue de pensées
heureuses que ses passions sont toutes petites à côté.* (ALAIN)
*Patiente, résignée... telle les grands mystiques veulent l'âme chré-
tienne.* (M. BARRÈS)

123. Adjectifs qui évoquent une identité ou une différence de nature.

1. *Même*. Préposé au substantif et se combinant avec un déterminant spécifique, *même* évoque une identité de nature ou une analogie :

Les mêmes causes produisent les mêmes effets.
*Pouvais-je dans mon bon sens supposer qu'un jour, moi, le même
homme que j'étais, le même que je suis encore, je passerais, je
serais tenu, sans le moindre doute, pour un monstre?* (J.-J. ROUSSEAU)

REMARQUE. — Adjectif variable, *même*, dans cette valeur, se place entre le substantif et le déterminant spécifique. Adverbe et invariable, *même*, s'il porte sur un substantif, se place ou avant le groupe *déterminant spécifique + substantif*, ou après :

*Mais elle hésita niaisement entre d'anciennes traditions, fut dévote,
et cacha tout, même ses belles qualités.* (H. DE BALZAC)

HISTORIQUE. — A l'époque classique, *même*, dans ce sens, pouvait précéder un substantif non déterminé :

*Loin de blâmer les pleurs que je vous vois répandre,
Je crois faire beaucoup de m'en pouvoir défendre,
Et céderais peut-être à de si rudes coups
Si je prenais ici même intérêt que vous.* (CORNEILLE)

Postposé au substantif ou à un pronom, *même* sert à identifier précisément une personne ou une chose :

Le roi même s'étonne. [*Le roi lui-même*] (CORNEILLE)

Il est l'honnêteté même.

Le procédé de l'esprit pur est celui même de Dieu. (MICHELET)

HISTORIQUE. — 1. A l'époque classique, *même*, dans ce sens, pouvait se placer avant le substantif :

Sais-tu que ce vieillard fut la même vertu? (CORNEILLE)
[= fut la vertu même.]

2. L'orthographe de *même* postposé à un substantif ou à un pronom au pluriel était incertaine à l'époque classique. On le rencontre tantôt accordé au pluriel, tantôt invariable non seulement en poésie (où des raisons prosodiques pouvaient jouer) mais aussi en prose :

Le prince de Condé, dans un petit corps défavorisé de la nature, avait une âme grande et hautaine, et un esprit qui le rendait aimable aux yeux même des plus belles femmes.

(MADAME DE LA FAYETTE)

2. *Autre*. Adjectif « indéfini », *autre* se place entre le substantif et ses déterminants spécifiques. Il sert à distinguer une personne d'une autre, une chose d'une autre. Dans ce sens il peut se combiner avec *l'un*, auquel il est coordonné par *et* ou par *ou* :

Dans l'une et l'autre armée on s'en fait une loi. (CORNEILLE)

HISTORIQUE. — A l'époque classique, *autre* pouvait être employé devant un substantif non déterminé :

ARISTE

Avez-vous su du moins lui proposer Clitandre?

CHRYSALE

Non; car comme j'ai vu qu'on parlait d'autre gendre j'ai cru qu'il valait mieux de ne m'avancer point. (MOLIÈRE)

La locution *autres temps, autres mœurs* reflète encore cet usage.

REMARQUES. — 1. Lorsqu'il détermine un substantif qui évoque un point du temps ou un laps de temps (*fois, jour, semaine, etc.*), *autre* renvoie au passé ou à l'avenir; sa valeur de sens dépend alors du temps du verbe mais aussi de l'article avec lequel il se combine. *Un autre, une autre*, renvoie plutôt à l'avenir :

Je le ferai une autre fois, un autre jour.

L'autre renvoie plutôt au passé :

Je l'ai rencontré l'autre jour.

Que lui avait-on raconté de la résistance à l'entrée des Russes, l'autre année? (ARAGON)

Lorsque *une autre fois* signifie dans une circonstance différente il peut évidemment se combiner avec un verbe au passé :

Une autre fois, il me dit...

2. *Autres* détermine les pronoms *nous, vous, eux* pour les renforcer. *Vous autres* s'oppose plus fortement à *nous* et à *eux* que *vous* tout seul :

Mais qu'admirez-vous tant en lui, vous autres hommes? (LA FONTAINE)

3. Comme adjectif qualificatif, *autre* signifie *différent* :

Si je vais de rocher en rocher, le même torrent devient autre à chaque pas. (ALAIN)

Je ne puis même pas concevoir que rien de ce qui m'entoure soit autre qu'il n'est. (J.-P. SARTRE)

III. LES ADJECTIFS INTERROGATIFS ET EXCLAMATIFS

124. Formes et fonctions.

Les interrogatifs et les exclamatifs ont les mêmes formes. Dans la parole, ils se distinguent par le ton et dans l'écriture par le signe de ponctuation qui suit le groupe de mots dans lequel ils figurent (sauf dans les propositions interrogatives indirectes qui se terminent par un point et non par un point d'interrogation). Ils ne se combinent pas avec les déterminants spécifiques du substantif.

	MASCULIN	FÉMININ
SINGULIER	Quel! Quel?	Quelle! Quelle?
PLURIEL	Quels! Quels?	Quelles! Quelles?

Ils peuvent être épithètes ou attributs :

Quel âge a-t-il?
Quel est ton âge?
Quelle est son audace!
Mais, plus tard, recommence cette guerre et quelle est-elle ?
 (A. DE VIGNY)

125. Valeurs et emploi.

I. LES INTERROGATIFS.

Ils permettent d'interroger sur l'identité ou la qualité d'une personne ou d'une chose :

Quel homme te parlait là? Il a bien l'air, ce me semble, du bon Gusman de done Elvire.
 (MOLIÈRE)

2. LES EXCLAMATIFS.

Ils ont toujours une valeur affective. Selon l'intonation ils peuvent traduire un sentiment de sympathie ou d'antipathie, d'admiration ou de mépris, de satisfaction ou d'indignation :

Ah! qu'ai-je entendu? Quels sons touchants? Quelle musique!
Quelle source délicieuse de sentiments et de plaisirs!
 (J.-J. ROUSSEAU)
Quel j'étais alors et quel je me retrouve!
 (STENDHAL)

M^{me} JOURDAIN. — *Baladin! Êtes-vous en âge de danser des ballets?*
 M. JOURDAIN. — *Quelle ignorante!*
 (MOLIÈRE)

IV. LES DÉTERMINANTS : COMPATIBILITÉ ET ORDRE DE SUCCESSION

126. Différents groupes de déterminants.

Selon les possibilités combinatoires et l'ordre de succession des déterminants, quatre groupes peuvent être distingués :

- Déterminants qui ne peuvent se combiner entre eux : D₁. Il s'agit de : *un, le, ce, mon, aucun, chaque, plusieurs, certains, quel*, qui peuvent se subdiviser en deux classes :
 - Le, ce, mon, un* peuvent être accompagnés de nombreux autres déterminants :
 - qui suivent *le, ce, mon* : *quelques, divers, différents, autre, même*.
 - qui précèdent *le, ce, mon* : *tout, tous*.
 - qui suivent *un* : *certain, tel, même, autre*.
 - qui précède *un* : *tout*.
 - Certains déterminants sont seulement suivis de *autre* : *aucun, nul, chaque, plusieurs, certains, quel(s)*.
- Déterminants qui peuvent se combiner avec *les, ces, mes, mais* qui peuvent aussi s'employer seuls : D₂ : *quelques, divers, différents, les* numéraux cardinaux.

3. Déterminants qui ne s'emploient pas seuls dans la langue courante et qui précèdent un autre déterminant : D_3 : *tout, tous*.
4. Déterminants qui ne s'emploient pas seuls dans la langue courante et qui suivent un autre déterminant : D_4 : *certain, même, autre, tel*.
On trouve donc les différentes réalisations suivantes :

$D_1 + D_4$: *L'autre jour, plusieurs autres personnes.*
 $D_3 + D_1$: *Tout le monde, tous les jours.*
 $D_1 + D_2 + D_3$: *Les deux mêmes personnes.*
 $D_3 + D_1 + D_4$: *Tous les autres jours.*
 $D_3 + D_1 + D_4$: *Tous les mêmes livres.*

D_3	D_1	D_2	D_4
tout tous	un le, la, les ce, cet, cette, ces mon, ton, son... chaque aucun plusieurs certains quel(s)	deux... quelques divers différents	certain même autre tel

L'ADJECTIF QUALIFICATIF

I. GÉNÉRALITÉS

127. Définition.

1. Les adjectifs appartiennent à la classe des noms. Ce sont des mots d'espèce variable. Ils entrent dans la catégorie du genre et dans celle du nombre, mais n'en prennent les marques que d'après le genre et le nombre du terme principal auquel ils se rapportent :

Cela vient... cela vient de ce qu'il est jaloux. (MOLIÈRE)

[Terme principal *il*, pronom personnel du masculin singulier.]

*Et c'est dans ce mépris et dans cette humeur fière
Que votre âme à ses vœux doit plus de lumière.* (MOLIÈRE)

[Terme principal *humeur*, substantif féminin singulier.]

*Je lui demanderai donc si... la collection générale de toutes les
molécules sensibles et pensantes forme un tout, ou non.* (DIDEROT)

[Termes principaux *collection*, substantif féminin singulier, et *molécules*, substantif féminin pluriel.]

2. Pour le sens, les adjectifs (autres que les possessifs, les démonstratifs, les numéraux et les indéfinis) sont des mots qui servent à caractériser une personne, une chose sous le rapport de la qualité.

REMARQUE. — La caractérisation s'effectue en français de différentes manières. Un substantif peut symboliser de lui-même une notion pourvue de caractères précis qui s'oppose à une notion de sens analogue, mais plus générale. Par rapport à *maison*, qui est un terme général, *édifice*, *palais*, *hôtel*, *chaumière*, *bicoque* ont chacun une signification particulière. Mais dans nombre de cas les substantifs, même évocateurs, ont besoin d'être accompagnés d'un déterminant qui leur apporte une caractérisation exigée par le sens.

Ces déterminants sont :

- a) UN SUBSTANTIF construit directement, toujours postposé au terme qu'il détermine :

Une ville champignon. La Ville lumière.

*Le ton mouton du présent siècle me fait toujours admirer davantage
la force de caractère dont eurent besoin ces grands peintres.*

(STENDHAL)

Ces syntagmes sont analogues à ceux du type *gris souris*, *vert bouteille*;

- b) DES COMPLÉMENTS ADNOMINAUX :

La ville aux cent tours. Les siècles à venir.

Gras... raconte sur les orages là-haut des choses un peu frissonnantes
(= les orages qui éclatent là-haut) (H. CÉARD)

c) UNE PROPOSITION RELATIVE :

Je lui rappelai un café qui nous était familier. (M. BARRÈS)

d) DES ADJECTIFS QUALIFICATIFS dont c'est le rôle principal :

Une maison riche (cossue, délabrée), etc.

Une ville maritime (industrielle, commerçante), etc.

128. Morphologie des adjectifs.

Comme les substantifs, les adjectifs qualificatifs diffèrent par leur origine, par leur structure, par leur sens.

1. LEUR ORIGINE. Certains existent avec cette valeur depuis l'ancien français (*Grand, vif, vert*, etc.). D'autres sont empruntés, par dérivation impropre à la classe des substantifs (adjectifs de couleur, par exemple : *cerise, crème, marron*) ou à l'espèce du verbe (participe : *errant, adhérent*, etc., ou forme adjectivale du participe : *fanée, cassée*, etc.) ou à celle des adverbes (*Un homme bien*).

J'ai été fortement touché, non seulement de ce rôle... mais touché surtout de cette personne [Rachel], si noble et si peuple.

Une recherche artiste.

(MICHELET)
(M. PROUST)

REMARQUE. — De cette diversité d'origine s'ensuivent plusieurs conséquences :

- a) La plupart des substantifs employés comme adjectifs sont invariables :
Des robes cerise.

- b) Les adverbes employés occasionnellement comme adjectifs sont invariables :

J'ai bousculé une jeune dame pas mal, très bien, ma foi, qui a daigné sourire à mes excuses. (J. RENARD)

Voilà une idée qui n'est pas mal, dit M. de Rênal évidemment fort joyeux. (STENDHAL)

- c) Les adjectifs issus par dérivation impropre des participes sont variables :

Une eau dormante, stagnante. Une rue passante.

Je suis la plus belle, noire, haut chaussée de rouge brun, et coiffée de parlantes oreilles. J'ai des yeux à te faire envie, sommés de mouvants sourcils orange. (COLETTE)

Quelques-uns de ces adjectifs verbaux se distinguent dans l'orthographe des participes dont ils sont issus.

PARTICIPE	ADJECTIF VERBAL
Adhérent.	Adhérent.
Convainquant.	Convaincant.
Équivalent.	Équivalent.
Fatigant.	Fatigant.
Négligeant.	Négligent.

2. LEUR STRUCTURE. Les adjectifs sont radicaux (*Court, grand, net, petit*) ou construits à l'aide d'un suffixe (*Courageux, débrouillard, doctoral, présidentiel, lunaire, planétaire*, etc.)

3. LEUR SENS. Ils apportent une caractérisation qui, suivant la situation et le contexte est essentielle (Ex. *La poésie lyrique* ↔ *la poésie épique*; — *la géométrie plane* ↔ *la géométrie dans l'espace*. — *Le voyage présidentiel* ↔ *le voyage du Premier ministre*.) ou accessoire (*Cette plante a de belles fleurs en été*.)

REMARQUE. — On appelle adjectifs de relation les adjectifs qui sont l'équivalent d'un syntagme nominal (*présidentiel* = *du président*; *solaire* = *du soleil*). Ces adjectifs ont des propriétés particulières :

1. Ils sont toujours postposés au substantif : *le sol lunaire, la chaleur solaire*.
2. Ils ne peuvent être employés comme attribut : **Ce tissu est musculaire*.
3. Ils ne peuvent être modifiés par un adverbe d'intensité : **Une chaleur peu (très) solaire*.

Certains de ces adjectifs peuvent avoir deux emplois : ils sont l'équivalent d'un syntagme nominal (*le système nerveux* = *le système des nerfs*), ils sont l'expression d'une qualité (*un enfant nerveux*). Dans ce second emploi, ils se comportent comme les autres adjectifs qualificatifs (*Cet enfant est nerveux, Un enfant très nerveux*.)

Certains adjectifs, selon les exigences du contexte, s'emploient absolument ou bien admettent d'être déterminés par un complément :

Il était, quoique riche, à la justice enclin. (V. HUGO)

Descendant, d'escalade en escalade, du Paraguay, comme d'un adorable jardin riche de fleurs, de maisons basses et d'eaux lentes, l'avion glissait... (A. DE SAINT-EXUPÉRY)

J'étais habile aux échecs. (CHATEAUBRIAND)
(cf. *C'est un homme habile*.)

Je mène une vie âpre, déserte de toute joie extérieure. (G. FLAUBERT)

II. LES CATÉGORIES DU GENRE ET DU NOMBRE

129. Les marques du genre dans les adjectifs.

1. Certains adjectifs n'ont pas de genre marqué. Leur genre se déduit de celui du terme principal auquel ils se rapportent. Appartiennent à cette catégorie tous les adjectifs qui se terminent par un -e, ceux qui sont issus d'un substantif ou d'un adverbe par dérivation impropre.

Un homme aimable, une femme aimable. — Un devoir facile, une tâche facile. — Un homme bien, une femme bien. — Un velours marron, une étoffe marron.

2. Dans les autres adjectifs, le genre féminin se marque :
 - a) par l'adjonction d'un -e au radical du masculin.
 - b) par l'adjonction d'un suffixe au radical du masculin.
 - c) par une forme différente de celle du masculin.

REMARQUE. — Quelques adjectifs associés par l'usage à un seul substantif ne s'emploient qu'à un seul genre, masculin ou féminin.

Un nez aquilin, un pied bot. — Bouche bée, une fièvre scarlatine.

130. -E, marque orthographique du féminin.

Dans les adjectifs dont le radical se termine au masculin par une voyelle accentuée ou par une consonne articulée, l'adjonction d'un -e n'entraîne pas de changement phonétique, sauf en poésie.

*Poli, polie. — Blessé, blessée. — Emu, émue.
Loyal, loyale. — Antérieur, antérieure. — Turc, turque.*

REMARQUES. — 1. Dans l'orthographe, on redouble quelquefois la consonne finale du masculin.

Net, nette. — Cruel, cruelle.

2. Le féminin des adjectifs dont le radical se termine par c [k] se forme en -que

Turc, turque. — Public, publique.

à l'exception de grec dont le féminin s'écrit grecque.

3. En poésie, les adjectifs dont le masculin se termine par une consonne

comptent évidemment une syllabe de plus au féminin dans le corps du vers, lorsque le mot qui les suit commence par une consonne.

131. -E, marque phonétique du féminin.

Dans les adjectifs dont le radical se termine au masculin par une consonne inarticulée, l'adjonction d'un -e fait ressortir cette consonne latente :

Fort, forte. — Grand, grande. — Léger, légère. — Long, longue.

1. Le fait ne s'accompagne pas d'un changement du timbre de la voyelle radicale :

Grand [grā], grande [grāda].

2. Le fait s'accompagne d'une ouverture du timbre de la voyelle radicale :

*Sot [sɔ], sotté [sɔtə].
Léger [lɛʒɛ], légère [lɛʒərə].*

3. Le fait s'accompagne d'une dénasalisation de la voyelle radicale :

*Bon [bɔ̃], bonne [bɔ̃nə].
Plan [plā], plane [plānə].
Lointain [lwētē], lointaine [lwētənə].
Enfantin [āfātē], enfantine [āfātīnə].*

REMARQUES. — 1. Dans l'orthographe l'adjonction d'un -e s'accompagne parfois du redoublement de la consonne finale du masculin :

Sot, sotté. — Gras, grasse. — Coquet, coquette. — Bon, bonne.

2. Dans le féminin des adjectifs terminés au masculin par la lettre x, la consonne latente qui ressort est la sifflante sourde [s], notée -ss- ou -c- :

Faux, fausse. — Doux, douce.

ou bien la sifflante sonore [z] notée s :

Heureux, heureuse. — Jaloux, jalouse.

4. L'adjonction d'un -e s'accompagne de l'altération de la consonne qui termine le radical.

a) -f se sonorise en -v

Bref, brève. — Sauif, sauve. — Vif, vive.

b) -c passe à la chuintante [ʃ] écrite ch

Blanc, blanche. — Sec, sèche.

5. Les adjectifs en -eur [œr] ont un féminin en -euse [œzə] :

Menteur, menteuse. — Trompeur, trompeuse.

Voleur, voleuse.

Les termes techniques en -teur — employés en fonction d'adjectif — forment leur féminin en -trice :

Station émettrice. — Sources productrices d'énergie.

REMARQUES. — 1. Grec avait, en ancien français, un féminin *grièche* qu'on retrouve dans *pie grièche*.

2. *Fraîche* (a. fr. *fresche*) est un féminin étymologique sur lequel a été refait, par analogie, le masculin *frais*.

3. Hébreu a pour féminin *hébraïque* (Ex. : *Le peuple hébreu, la littérature hébraïque*).

HISTORIQUE. — En latin, les adjectifs de la deuxième classe et les participes présents n'avaient qu'une seule forme commune au masculin et au féminin (adjectifs dits *épiciens*). En ancien français, les formes correspondantes présentaient la même particularité, mais au cours du moyen français on les ramena peu à peu au type des adjectifs qui avaient un -e comme marque du féminin. Il demeurait néanmoins des traces de cet état ancien :

a) pour les adjectifs *grand* et *fort* dans les expressions *la grand-rue, la grand-mère, la grand-messe, à grand-peine* et dans des noms de lieu (*Grand-Couronne, Rochefort*);

b) dans certains adverbes où le suffixe *-ment* s'attache au radical primitif d'un adjectif ou d'un participe épiciène : *prudemment, couramment* sur *prudent, courant*. Pour quelques-uns de ces adverbes, des formes analogiques sont cependant attestées. Ainsi on rencontre *prudemment* dans les textes du XVI^e siècle.

132. Le féminin des adjectifs ayant une double forme au masculin.

Au masculin, les adjectifs *beau, nouveau, vieux, fou* et *mou* se présentent sous la forme *bel, nouvel, vieil, fol* et *mol* lorsque le mot qui les suit commence par une voyelle.

*Un bel enfant. Le nouvel an. Un vieil homme. — Un fol espoir
Un mol oreiller.*

Un vieil et très mauvais acteur que j'ai connu. (STENDHAL)

C'est aux formes de la seconde série que correspondent les féminins *belle, nouvelle, vieille, folle* et *molle*.

HISTORIQUE. — Au masculin, les formes dont le radical se termine par *l* sont primitives. Les autres s'expliquent par le fait qu'en très ancien français la consonne *l* se vocalisait en *u* devant une consonne. Si les premières se sont conservées en français, c'est que leur emploi permettait d'éviter des hiatus désagréables.

En français moderne, *vieux* se substitue quelquefois à *vieil* devant un substantif commençant par une voyelle. Dans ce cas *x* se lie à la voyelle suivante sous le son [z].

J'ai été arrêté en chemin par un vieux importun de qualité.

(MOLIÈRE)

Ainsi, en parlant tantôt comme un écolier vagabond, tantôt comme un vieux oncle podagre...

(G. SAND)

Les formes anciennes de ces adjectifs s'emploient quelquefois sans autre raison que par un souci d'archaïsme.

C'est quand le fruit est un peu mol, qu'il reçoit bien jusqu'à son cœur tous les rayons de la création. (H. DE MONTHERLANT)

133. Adjectifs formant leur féminin au moyen d'un suffixe.

Le féminin se marque au moyen d'un suffixe dans les adjectifs issus par dérivation impropre de substantifs qui présentent une alternance suffixale de genre.

Enchanteur, enchanteresse. — Indicateur, indicatrice.

134. Les marques du nombre dans l'adjectif.

Elles sont les mêmes que dans les substantifs.

1. Les adjectifs qui, au masculin, se terminent par -s ou par -x n'ont pas de pluriel marqué :

Bas, heureux, roux.

2. Les adjectifs forment leur pluriel au moyen de -s. Cette consonne ne se fait sentir qu'en liaison sous l'articulation sonore [z].

Blanc, pl. blancs : de blancs agneaux.

Blanche, pl. blanches : de blanches hermines.

3. Les adjectifs en -eau forment leur pluriel au moyen de -x. Cette consonne ne se fait sentir qu'en liaison sous l'articulation sonore [z].

Nouveau, pl. nouveaux : de nouveaux habits.

4. Les adjectifs *bleu* et *feu* forment leur pluriel en -s. Hébreu forme le sien en -x.

5. Les adjectifs en -al forment leur pluriel en -aux.

Normal, pl. normaux.

Font exception *bancal, fatal, final, natal, naval* qui forment leur pluriel en -s.

REMARQUE. — 1. *Banal* forme régulièrement son pluriel en -aux dans les locutions où il a le sens féodal ancien :

Les fours banaux.

Dans le sens de *terne, sans intérêt particulier*, il forme son pluriel en -s.

2. En dépit de la règle, un certain nombre d'adjectifs en -al hésitent, pour leur pluriel, entre la forme en -als et la forme en -aux. C'est le cas, en particulier, de *boréal, estival, frugal, glacial, idéal, pascal*. En conséquence, ces adjectifs sont très rarement employés au pluriel.

III. L'ACCORD DE L'ADJECTIF

135. Principes.

L'adjectif qualificatif tire ses marques de genre et de nombre du terme principal (substantif, pronom) auquel il se rapporte.

Dans une proposition dont le verbe est à l'infinitif, il arrive que le pronom représentant le siège ou l'agent du procès ne soit pas exprimé. L'adjectif attribut s'accorde alors par référence avec le pronom que le sens exigerait dans un autre type de phrase. *Il faut être attentive(s)* s'écrira avec ou sans *s*, suivant que le professeur s'adresse à une élève ou à toutes les élèves de sa classe; on écrira *il faut être sincère* si l'on pense : « il faut que *chaque homme* soit sincère »; *il faut être sincères*, si l'on pense à une obligation qui s'impose précisément à plusieurs individus ou qui s'impose à *tous les hommes*.

136. Adjectifs non soumis à l'accord.

Les adjectifs qualificatifs demeurent invariables

1. lorsque, par dérivation impropre, ils sont tirés d'un substantif; c'est le cas des adjectifs de couleur tels que *cerise, marron, orange*, etc.
Cette année, la mode était des couleurs jaunes, vieux rose, violet d'évêque, scabieuse et vert d'eau. (M. BARRÈS)

REMARQUES. — 1. *Mauve, rose, pourpre*, bien qu'issus de substantifs, s'accordent comme les adjectifs ordinaires.

2. Pour les autres substantifs employés comme adjectifs, l'usage varie; on écrit *des succès monstre* ou *des succès monstres*.

2. lorsqu'ils sont déterminés eux-mêmes par un adjectif ou un substantif (Ex. : *rouge sombre, jaune paille, bleu roi*). Le groupe est alors traité comme s'il équivalait, pour la fonction, à un complément adnominal.

Mais ses yeux bleu foncé et ces deux lignes de peau blanche qui perçalent à travers les ouvertures du masque... (P. MÉRIMÉE)
[On traite *bleu foncé* comme s'il s'agissait d'un complément tel que *d'un bleu foncé*.]

HISTORIQUE. — Dans ces groupes, les deux adjectifs pouvaient s'accorder à l'époque classique.

Les perdrix grises blanches. (BUFFON)

3. lorsque, par dérivation, ils entrent dans la classe des prépositions : *excepté, passé, plein, sauf*.

A trois pas de là vraiment, passé la rue Saint-Georges. (ARAGON)

REMARQUE. — Dans ce rôle, *excepté* précède toujours le terme qu'il régit :
Il est bon que les avenues de l'art soient obstruées de ces ronces devant lesquelles tout recule, excepté les âmes fortes. (V. HUGO)

Postposé au substantif ou au pronom, *excepté* s'accorde comme un adjectif ordinaire :

Eux exceptés.

4. lorsqu'ils assument, comme le ferait un adverbe, la fonction de complément déterminatif :

Type : *Blanc poudrée. Mort nées. Fin prêts. Haut les cœurs. Bas les pattes.*

Légère et court vêtue elle allait à grands pas. (LA FONTAINE)

REMARQUE. — D'un état ancien du français où ces adjectifs s'accordaient, il demeure des traces pour *grand, frais* dans certaines locutions :

Des fenêtres grandes ouvertes.

Des perdrix fraîches tuées.

5. *Demi* et *nu* (excepté dans *nue-propriété*) sont traités comme des adverbes et restent invariables lorsqu'ils sont placés avant le substantif qu'ils déterminent :

Type : *Ne restez pas nu-tête au soleil!*

La volatile malheureuse

Qui, maudissant sa curiosité,

Trainant l'aile et tirant le pié,

Demi-morte et demi-boiteuse

Droit au logis s'en retourna.

(LA FONTAINE)

Mais dès que ces adjectifs reprennent leur place après le substantif, ils s'accordent avec lui en genre et en nombre :

Ah! Pauvre enfant, pieds nus sur les rocs anguleux! (V. HUGO)

HISTORIQUE. — A l'époque classique, *demi* et *nu* s'accordent quelquefois, même lorsqu'ils sont placés avant le substantif :

Je l'ai étudié une bonne grosse demie-heure. (MOLIÈRE)

Elle y alla nus-pieds. (RACINE)

6. *Feu*, au sens de *défunt*, demeure invariable lorsqu'il est placé devant le groupe constitué par l'article ou l'adjectif possessif et le substantif :

Feu la reine.

Il s'accorde comme les adjectifs ordinaires, lorsqu'on le place entre le substantif et son déterminant spécifique :

La feuë reine.

7. Possible demeure invariable lorsqu'il renforce les adverbes d'intensité le moins, le plus :

Type : *Il s'attaquait aux montagnes les plus hautes possible.*

137. Accord des adjectifs composés.

1. L'adjectif est composé de deux adjectifs dont chacun se rapporte au terme principal : les deux éléments de l'adjectif composé s'accordent en genre et en nombre avec le terme principal :

Type : *Des femmes sourdes-muettes. — Des paroles aigres-douces.*

2. L'adjectif est composé de deux adjectifs dont l'un assume à l'égard de l'autre la fonction de complément déterminatif : cet adjectif demeure invariable (cf. § 136).

REMARQUE. — L'usage veut qu'on accorde les deux éléments des locutions *ivre-mort*, *raide-mort*, bien qu'on puisse interpréter la première comme équivalant à un syntagme tel que *ivre à mort* et que dans la seconde *raide* assume une valeur adverbiale comme *fin* dans : *elle est fin prête.*

3. L'adjectif est composé d'un adverbe et d'un adjectif : l'adverbe demeure évidemment invariable :

Type : *Il est arrivé avant-dernier, elle a été classée avant-dernière.*

138. Accord de l'adjectif se rapportant à un terme principal.

Lorsqu'il se rapporte à un terme principal (substantif ou pronom) l'adjectif qualificatif s'accorde en genre et en nombre avec lui :

Ceux que je voyais aimés étaient de francs polissons.

(H. DE BALZAC)

*Je te raconte aussi comment aux Feuillantines
Jadis tintaient pour moi les cloches argentines.*

(V. HUGO)

REMARQUE. — Lorsque plusieurs adjectifs se rapportent à un substantif au pluriel, on ne les accorde pas en nombre si chacun se rapporte par référence à une des unités symbolisées par le pluriel :

Les langues grecque et latine.

139. Accord de l'adjectif se rapportant à deux termes principaux de même genre.

1. Si les substantifs sont au pluriel, l'adjectif s'accorde en nombre avec eux :

Type : *Des princes et des rois puissants.*

Une question nouvelle est d'abord à l'état d'enfance en nous ; elle balbutie : elle ne trouve que des termes étrangers, tout chargés de valeurs et d'associations accidentelles. (P. VALÉRY)

2. Si les substantifs sont, chacun, au singulier, des raisons de sens peuvent faire qu'on soit obligé de mettre l'adjectif au pluriel :

On put voir, dans un cas exemplaire, ce que pouvait la probité totale d'une vie et d'une pensée accordées. (J. GUÉHENNO)

Hormis ce cas on peut laisser l'adjectif au singulier :

Type : *Un prince et un roi puissant. — C'est le signe d'un sentiment et d'un accord général.*

140. Accord de l'adjectif avec deux ou plusieurs substantifs de genres différents.

1. Si l'adjectif se rapporte, pour le sens, à chacun des substantifs, il se met au pluriel et prend le genre masculin. Dans ce cas on place de préférence le substantif masculin en dernier, avant l'adjectif :

Au loin, la mer et le Pirée étaient tout blancs de lumière.

(CHATEAUBRIAND)

Chacun des convives du dîner, affublant le nom mystérieux sous lequel je l'avais seulement connu et rêvé à distance, d'un corps et d'une intelligence pareils ou inférieurs à ceux de toutes les personnes que je connaissais. (M. PROUST)

REMARQUE. — Cet ordre des substantifs se justifie par une raison d'euphonie lorsque l'adjectif présente au féminin une forme marquée. Un tour tel que celui-ci : *Le col et les manchettes gris* (F. MAURIAC) est grammaticalement correct, mais surprend l'oreille d'une façon désagréable.

2. Mais si l'adjectif se rapporte particulièrement à l'un des substantifs, on place celui-ci en dernier et l'adjectif s'accorde en genre et en nombre avec lui :

Charlotte, qui avait accepté d'avance toutes ces morts, contemplait d'un regard fixe et pétrifié ces mouvements, ces gestes, ces mains, ces armes dirigées de si près contre elle. (LAMARTINE)

Dans une solitude et un silence absolu.

(E. ZOLA)

Beaucoup de connaissance du monde, de la cour, des personnages successifs, et, sous une apparente incurie, un soin et une adresse continuelle à en profiter en tout genre. (SAINT-SIMON)

141. Accord de l'adjectif qualificatif postposé à deux substantifs coordonnés par *ou*.

L'accord se règle d'après le sens.

1. L'adjectif peut ne se rapporter qu'à l'un des deux substantifs. Il s'accorde avec lui en genre et en nombre.

Ainsi, ... cet exemple... nous fait comprendre que l'indépendance ou l'ignorance réciproque des pensées et des conditions du producteur et du consommateur est presque essentielle aux effets des ouvrages.
(P. VALÉRY)

2. Même dans le cas où la conjonction *ou* implique une exclusion, l'adjectif peut se rapporter également à l'un et à l'autre substantif. Il s'accorde néanmoins avec le dernier substantif exprimé :

Type : *Vit-on jamais un homme dont le bonheur ou le malheur fût complet* (ap. GREVISSE, B. U., § 375)
[Pas plus que le bonheur, le malheur ne peut être absolu.]

à moins qu'un accord au pluriel ne permette d'éviter une équivoque.

Type : *On demande un homme ou une femme âgés* (ap. GREVISSE, B. U., § 375)

[Cette condition d'âge s'applique également à l'homme et à la femme.]

142. Accord de l'adjectif qualificatif postposé à un groupe substantif + complément adnominal.

Il se règle par le sens, suivant que l'adjectif se rapporte :

- a) au substantif, premier élément du groupe :

Les fenêtres avaient des rideaux de percale ornés de galons rouges
(H. DE BALZAC)

[Ce sont les rideaux, qui sont ornés de galons rouges.]

- b) au complément adnominal.

Deux larges embrasses de coton retenaient les rideaux de percale blanche sans franges.
(H. DE BALZAC)

[C'est la percale qui est blanche.]

Des colonnes de fumée bleue et légère montaient dans l'ombre le long des flancs de l'Hymette.
(CHATEAUBRIAND)

Malgré l'ivresse que me causa ce programme de fêtes inespérées...
(H. DE BALZAC)

143. Accord de l'adjectif après la locution *avoir l'air*.

1. Si *avoir l'air* est pris comme un simple synonyme de *sembler*, *paraître*, l'adjectif attribut s'accorde en genre et en nombre avec le sujet :

Elle avait l'air ennuyée. (J. ROMAINS)

2. Si le mot *air* conserve son sens d'*attitude*, d'*apparence*, c'est avec lui que s'accorde l'adjectif :

Les unes avaient l'air sombre et rechigné, les autres un air folâtre et malin. (CH. BAUDELAIRE)

IV. EXPRESSION DES DEGRÉS D'INTENSITÉ

144. Définition.

Comme il existe beaucoup de nuances qui séparent un vert clair d'un vert foncé, il y a également bien des degrés dans l'expression d'une qualité. Ainsi on dira d'une plante qu'elle est « *peu vivace* » ou « *assez vivace* » ou « *très (extrêmement) vivace* ». Le degré d'intensité d'un adjectif s'exprime :

- a) par le sens même de cet adjectif;
- b) par des marques internes ou externes;
- c) par un moyen lexical.

145. Le degré d'intensité ressort du sens de l'adjectif.

Certains adjectifs expriment par eux-mêmes un degré extrême de grandeur ou d'importance (ex. : *énorme, immense, etc.*), de petitesse (ex. : *minuscule*), de perfection (ex. : *achevé, divin, parfait*), ou d'imperfection (ex. : *hideux, affreux, odieux, etc.*).

Quelques-uns sont d'anciens superlatifs latins entrés en français par voie d'emprunt (ex. : *extrême, infime, minime, suprême, ultime*).

Je ne songe guère à Bièvre qu'avec une émotion extrême.
(G. DUHAMEL)

L'ombre des pigeons tourne, énorme, sur le mur tiède de la maison.
(COLETTE)

Vous voilà, paresseux! dit-elle avec son sourire divin.
(G. DE NERVAL)

*Tantôt en montagnes sublimes
Ils dressent leurs sommets brûlants.*
(LAMARTINE)

REMARQUE. — Ces adjectifs peuvent à l'occasion être déterminés par un adverbe ou une locution adverbiale qui en renforce le sens :

Type : *C'est absolument parfait!*
[Richelieu] eut l'esprit de comprendre qu'il y avait quelque chose à faire pour la langue française, pour la polir, l'orner, l'autoriser, la rendre la plus parfaite des langues.
(SAINTE-BEUVE)

146. Le degré d'intensité ressort de marques phonétiques ou morphologiques.

1. MARQUES PHONÉTIQUES.

- a) L'adjectif de valeur, laudative ou péjorative, est mis en relief au moyen d'un accent d'insistance qui frappe une de ses syllabes :

Comme elle semble adorable et charmante, cette dédaigneuse Isabelle!
(TH. GAUTIER)

- b) Une autre marque consiste à détacher les syllabes d'un adjectif :

C'est i-ni-mi-table! — C'est in-vrai-sem-blable!

2. MARQUES MORPHOLOGIQUES.

- a) L'intensité se marque au moyen d'un préfixe (*archi-, extra-, super-, sur-, hyper-, ultra-, hypo-, sous-*) ou d'un suffixe (*-et, -elet, -ot, etc.*) :

Type : *Des haricots extra-fins. — Du chocolat surfin. — Un courage surhumain. — Il est archi-fou. — C'est une nature hyper-sensible.*

Brunetière me rappelle la manière de progresser de Dindiki, ultra-précautionneuse.
(A. GIDE)

Tout petiot, dès l'âge de trois ou quatre ans...
(E. DE GONCOURT)

Les nymphes naissent déjà grandelettes.
(J. SUPERVIELLE)

- b) L'intensité s'exprime au moyen du suffixe *-issime* (ex. : *richissime, rarissime*) qui a souvent une valeur ironique, plaisante ou péjorative.

Madame de Cambis est favorissime de Madame de Luxembourg
(MADAME DU DEFFAND)

Est-il bien possible que vous soyez ce savantissime?
(LESAGE)

Ses portraits de Talleyrand, du Comte d'Artois et de Louis XVIII sont excellentissimes.
(P. MÉRIMÉE)

Malheureusement Joseph a été intolérable ou, pour mieux dire, josephissime.
(G. DUHAMEL)

3. Dans la langue parlée le degré extrême d'intensité est souvent marqué par la RÉPÉTITION de l'adjectif. C'est à ce procédé qu'on doit le substantif *bonbon*.

C'est mauvais, mauvais!

147. Le degré d'intensité est marqué par un adverbe.

1. Parmi les adverbes, les uns indiquent un degré inférieur d'intensité (ex. : *peu, faiblement, médiocrement*), d'autres un degré moyen (ex. : *assez, moyennement*). Ceux qui expriment un degré supérieur sont très nombreux (ex. : *bien, fort, si, tout, très, trop* et nombre

d'adverbes en *-ment*). Ils traduisent un mouvement affectif très fort, s'usent vite et sont constamment renouvelés par la mode.

Elle disait que j'étais souverainement immoral. (STENDHAL)

Il était de santé délicate, pâle extraordinairement, il avait les cheveux très blonds, assez longs, les yeux bleus. (A. GIDE)

La saison était incomparablement tiède. (A. GIDE)

REMARQUE. — Molière raillait les excès de la mode dans l'emploi des adverbes d'intensité en *-ment*.

MASCARILLE. — *Vous ne me dites rien de mes plumes! Comment les trouvez-vous?*

CATHOS. — *Effroyablement belles.*

2. Les locutions adverbiales *des plus...*, *des mieux...*, *au possible*, *on ne peut plus*, *au dernier point*, *en diable*, servent aussi à exprimer un degré extrême d'intensité.

Je connais des gens d'esprit, et des plus savants en l'art poétique. (P. CORNEILLE)

Le mari, qui n'était pas noble, tira quelques coups de pistolet par la fenêtre. Ce qu'elle jugea du plus vulgaire, c'est qu'il s'efforçait visiblement de les ajuster et en pure perte. (J. Giono)

148. Le degré d'intensité s'exprime par un moyen lexical.

Certaines expressions stéréotypées (ex. : *fou à lier*) ainsi que des comparaisons (*fort comme un Turc*, *fier comme Artaban*, *riche comme Crésus*) servent également à marquer un degré supérieur d'intensité.

Pascalon sur le mulet de tête, la bannière déployée et le dernier de la file, grave comme un mandarin, parmi les guides et les porteurs... (A. DAUDET)

V. EXPRESSION DES DEGRÉS DE COMPARAISON

149. Définition.

Au lieu d'être évaluée en elle-même suivant son degré d'intensité, une qualité peut être évaluée par comparaison.

On la mettra ainsi en rapport :

a) soit avec LA MÊME QUALITÉ telle qu'elle se manifeste dans un autre objet, chez une autre personne ou dans une autre circonstance.

Un arbre est *plus* (ou *moins*) *haut* qu'un arbre voisin.
[L'étalon est, ici, la hauteur du second arbre.]

Un enfant est *aussi* (ou *plus*, ou *moins*) *travailleur* que son frère.
[L'étalon est, ici, l'intensité du travail que fournit le frère.]

Un coureur, après une étape, est *plus* (ou *moins*) *fourbu* qu'il ne l'était après l'étape précédente.

b) soit avec une AUTRE QUALITÉ.

Un enfant peut être *plus travailleur* qu'*obéissant*, *moins réfléchi* que *spontané*.

150. Nature grammaticale de l'étalon.

L'étalon est exprimé :

a) par un SUBSTANTIF :

Pierre est plus grand que Paul.

b) par un ADJECTIF :

Pierre est plus courageux que prudent.

c) par un ADVERBE :

Pierre est plus ouvert qu'autrefois.

d) par une PROPOSITION :

Je suis plus fatigué que je n'étais hier.

151. Les degrés de comparaison. Le comparatif et le superlatif.

1. La comparaison évalue le degré d'une qualité par rapport à l'étalon pris comme référence. Elle établit entre eux :

a) un rapport d'ÉGALITÉ :

Pierre est aussi grand que Paul. — Pierre est aussi courageux que prudent. — Pierre est aussi fatigué qu'hier.

b) un rapport d'INFÉRIORITÉ :

Type : Pierre est moins grand que Paul. — Pierre est moins courageux que prudent. — Pierre est moins fatigué qu'hier.

c) un rapport de SUPÉRIORITÉ :

Type : Pierre est plus grand que Paul. — Pierre est plus courageux que prudent. — Je suis plus fatigué qu'hier.

Employé dans ces conditions, l'adjectif est dit au **comparatif d'égalité** ou d'**infériorité** ou de **supériorité**.

2. La comparaison dégage les degrés extrêmes d'une qualité (chez une personne, dans une chose) par rapport aux degrés atteints par cette même qualité chez d'autres personnes ou dans d'autres choses : Soit une futaie : un arbre dépasse tous les autres ; il est *le plus haut* ou *le plus haut de tous*. Soit une classe : un élève se signale par son extrême paresse ; il est *le moins travailleur*, *le moins attentif de tous*.

La tradition scolaire dit que ces adjectifs sont au **superlatif relatif**.

152. Expression du comparatif. Comparatifs synthétiques.

1. Il reste en français moderne trois comparatifs de supériorité issus du latin ; leur radical n'est pas le même que celui de l'adjectif positif auquel ils correspondent.

POSITIF	COMPARATIF
Bon.....	Meilleur.
Mauvais.....	Pire, pis.
Petit.....	Moindre.

2. *Pire* et *moindre* sont concurrencés en français par *plus mauvais* et *plus petit*. *Moindre* n'est plus guère utilisé que dans les locutions telles que *moindre mal*, *de moindre importance*. *Pire* tend à caractériser une situation, un comportement, un caractère, tandis que *plus mauvais* caractérise davantage une substance.

REMARQUE. — On relève, exceptionnellement, des emplois de *plus bon* qui se justifient par une raison de style :

J'aime Henri IV presque autant que vous ; il ne vous cédait point en bon sens ou en sens commun, mais votre âme est encore plus bonne ; j'aurais pu dire « a plus de bonté », mais « plus bonne » rend mieux ma pensée.
(MADAME DU DEFFAND)

3. *Meilleur*, *moindre*, *pire* sont utilisés comme adjectifs. *Pis* ne s'emploie comme adjectif que lorsqu'il qualifie un mot de genre indifférencié.

A l'école il [l'enfant] est autre ; meilleur quelquefois, pire quelquefois.

(ALAIN)

Ce qui est pis.

Je les trouve alors (les maux) beaucoup moindres que je ne me les étais figurés.
(J.-J. ROUSSEAU)

HISTORIQUE — 1. Ces trois formes sont les reliques d'un système qui fonctionnait encore régulièrement en ancien français. Il comprenait un adjectif positif et deux formes de comparatifs, l'une servant de cas-sujet, l'autre de cas-objet :

POSITIF		COMPARATIF
Bon	{ cas sujet	<i>Mieldre</i>
	{ cas objet	<i>Meilleur</i>
Mauvais	{ cas sujet	<i>Pire, pis</i> (neutre)
	{ cas objet	<i>Peior, pis</i> (neutre)
Grand	1 { cas sujet	<i>Graindre</i>
		{ cas objet
	2 { cas sujet	<i>Maire</i>
		{ cas objet
Petit	{ cas sujet	<i>Mendre</i> (fr. mod. <i>moindre</i>)
	{ cas objet	<i>Menor</i> (fr. mod. <i>mineur</i>)
Jeune	{ cas sujet	<i>Joindre, genvre</i>
	{ cas objet	<i>Jougnor</i>
(Agé)	{ cas sujet	<i>Sendre et sire</i>
	{ cas objet	<i>Seigneur et sieur</i>

Parmi ces formes, quelques-unes ont disparu. D'autres, sans perdre leur valeur de comparatif, se sont lexicalisées (Ex. : *Majeur*, *mineur*). D'autres ont perdu leur valeur de comparatif et s'emploient comme substantifs (Ex. : *Gindre*, *maire*, *sire*, *seigneur*, *sieur*).

2. *Inférieur* et *supérieur* correspondent, pour le sens, à un positif *égal*. *Antérieur* et *postérieur*, suivant qu'ils ont une valeur spatiale ou temporelle, à un positif tel que *moyen* ou *contemporain*. *Junior* et *senior* (empruntés au latin où ils signifiaient *le plus jeune des deux*, *le plus âgé des deux*) s'emploient comme titres (Ex. : *M. Weller senior* = *le père*) et dans le vocabulaire des sports.

153. Expression du comparatif. Comparatifs analytiques.

Le comparatif se forme au moyen des adverbes :

- a) *Aussi* pour le comparatif d'égalité :

[La Bruyère] *Aussi philosophe que Théophraste, son œil embrasse un plus grand nombre d'objets.*
(CHATEAUBRIAND)

REMARQUE. *Aussi* traduit un rapport d'égalité mais dans certaines phrases elliptiques prend la valeur d'une marque d'intensité (Ex. : *Être*

aussi paresseux! A son âge!). Si est un adverbe qui marque un haut degré d'intensité; mais dans la langue classique, il s'employait souvent en corrélation avec *que* dans des phrases comparatives :

Le peuple n'est pas si vain qu'on dit. (PASCAL)

b) *Moins* pour le comparatif d'infériorité :

Les lettres écrites de la Montagne, dont j'achève la presque complète lecture, sont peut-être moins intéressantes que la correspondance qui les accompagne. (A. GIDE)

c) *Plus* pour le comparatif de supériorité :

Le jour n'est pas plus pur que le fond de mon cœur. (RACINE)

Dans la langue parlée, *autrement* se substitue à *plus* pour traduire à la fois un rapport de supériorité et un degré d'intensité :

Type : *Il est autrement travailleur que son frère.*

REMARQUE. — On renforce les comparatifs d'infériorité et de supériorité au moyen d'adverbes et de locutions adverbiales : *Beaucoup, de beaucoup, bien, encore...*

Il est beaucoup plus influent, et d'un travailleur! (M. PROUST)

Pour nous en convaincre par un exemple encore plus frappant que celui du théâtre... (D'ALEMBERT)

154. Construction du complément des comparatifs.

Le complément des adjectifs au comparatif se construit indirectement au moyen de la particule conjonctive *que* :

La mer a un parfum plus suave que les roses, nous le humions avec délices. (G. FLAUBERT)

Le complément des adjectifs *antérieur* et *postérieur*, *inférieur* et *supérieur* se construit indirectement au moyen de la préposition *à*.

155. Formation du superlatif relatif.

1. Le superlatif relatif se forme à partir des comparatifs d'infériorité ou de supériorité en les déterminant au moyen de l'article défini quand l'adjectif est postposé au substantif ou dans la construction *superlatif relatif + substantif complément*.

Type : *François est l'élève le plus attentif.*
François est le plus attentif des élèves.

POSITIF	COMPARATIF	SUPERLATIF RELATIF
Ancien	{ Moins ancien Plus ancien	Le moins ancien Le plus ancien
Bon	{ Moins bon Meilleur	Le moins bon Le meilleur

Mauvais	{ Moins mauvais Pire Plus mauvais	Le moins mauvais Le pire Le plus mauvais
Petit	{ Moins petit Moindre Plus petit	Le moins petit Le moindre Le plus petit.

2. Le superlatif relatif n'a pas de marque propre et se confond avec le comparatif quand l'adjectif précède le substantif. Mais le groupe *adjectif + substantif* est toujours précédé de l'article défini ou d'un adjectif possessif.

Type : *C'est le (mon) meilleur élève.*

156. Valeurs d'emploi du superlatif relatif.

L'expression et la valeur du superlatif relatif diffèrent légèrement suivant qu'on détache le terme qui exprime le point de comparaison ou qu'on ne le détache pas.

1. Le substantif représentant la personne ou la chose à partir de laquelle se fait la comparaison est détaché et assume la fonction de complément du superlatif. Par ce procédé analytique, les deux termes de la comparaison sont distingués :

Type : *François est le plus attentif des élèves de sa classe.*

Ma tante Félicie Plantier était la meilleure des femmes. (A. GIDE)

Dans ce type de phrase, le superlatif relatif est toujours formé au moyen de l'article défini.

REMARQUE. — Le second terme de la comparaison peut ne pas être exprimé s'il se dégage clairement du contexte :

Type : *Il est maintenant le plus fort.*

2. Le substantif qui représente la personne ou la chose à partir de laquelle se fait la comparaison est déterminé directement par le superlatif. Les deux termes de la comparaison sont ainsi inclus dans le même groupe :

Type : *François est l' (ou mon) élève le plus attentif. — C'est mon meilleur ami. — C'est l'ami le plus fidèle que je connaisse.*

Cette audacieuse mena l'existence la plus régulière. (A. FRANCE)

La place du superlatif dépend du sens de l'adjectif ainsi que de la valeur qu'on lui accorde.

REMARQUE. — On peut renforcer le superlatif relatif au moyen de la locution adverbiale *de beaucoup*.

C'est, jusqu'à présent, de beaucoup le plus fort bombardement que Tunis ait subi. (A. GIDE)

HISTORIQUE. — Dans la langue du xvii^e siècle, le superlatif n'était pas encore toujours distingué morphologiquement du comparatif. L'emploi régulier de l'article défini comme déterminant spécifique ne s'est fixé qu'au xviii^e siècle :

Chargeant de mon débris les reliques plus chères. (RACINE)

[Plus chères = les plus chères.]

Le remède plus prompt où j'ai su recourir. (MOLIÈRE)

[Plus prompt = le plus prompt.]

L'on ne choisit pas pour gouverner un bateau celui qui est de meilleure maison. (PASCAL)

[De meilleure maison = de la meilleure maison.]

VI. LES FONCTIONS DE L'ADJECTIF

157. Définition.

On reconnaît généralement deux fonctions à l'adjectif qualificatif, la fonction d'épithète et la fonction d'attribut. Cette tradition est discutable. Elle laisse de côté en effet de nombreux emplois où l'adjectif, en position détachée, assume tantôt le rôle d'une apposition, tantôt la fonction d'un complément déterminatif.

158. L'adjectif en fonction d'épithète.

1. Placé après le substantif qu'il détermine, l'adjectif épithète constitue avec lui un groupe phonétique; il porte l'accent de ce groupe et ne peut pas être séparé du substantif par une pause importante.

L'oiseau noir dans le soleil levant. (P. CLAUDEL)

Placé avant le substantif qu'il détermine, l'adjectif épithète s'insère entre lui et ses déterminants spécifiques.

Il est certain que nos dernières relations avaient été d'une grande sécheresse. (M. BARRÈS)

2. Au point de vue du sens, l'adjectif épithète évoque une qualité conçue comme consubstantielle à la personne ou à la chose désignée par le substantif.
3. L'adjectif épithète se construit directement avec le substantif qu'il détermine.

159. L'adjectif en fonction d'attribut.

1. En fonction d'attribut, l'adjectif fait partie d'une phrase où l'on pose un jugement prédicatif. Il évoque une qualité qu'on reconnaît appartenir à une personne, à une chose, qu'on leur attribue.

REMARQUE. — En dehors des verbes d'état ou d'attribution proprement dits (*devenir, être, paraître, sembler, nommer, trouver, etc.*) entrent aussi dans les prédicats attributifs des verbes d'action impliquant la reconnaissance chez le sujet d'une qualité momentanée ou durable :

Il a vécu pauvre.

Il descend, abattu comme un voleur, de l'échafaud où il était monté serein. (V. HUGO)

La nuit descend lugubre et sans robe étoilée. (V. HUGO)

Dans l'exemple suivant de Colette : *Il [le soleil] luit blanc sur les ardoises* on peut reconnaître dans *blanc* un adjectif attributif; mais on pourrait aussi analyser *blanc* comme un adjectif employé adverbialement.

2. La relation entre l'adjectif et le terme auquel il se rapporte est *explicite* lorsqu'elle est exprimée au moyen d'un verbe. Celui-ci met alors l'adjectif attributif en relation avec un terme :

a) SUJET :

Mon aptitude au travail était remarquable. (CHATEAUBRIAND)

Elle tombait si épaisse, la neige, qu'on y voyait tout juste à dix pas. (G. DE MAUPASSANT)

Je n'aime pas ses entretiens avec le roi. Elle en sort fortifiée. (H. DE MONTHERLANT)

b) COMPLÉMENT :

*Un jour, un coq détourna
Une perle, qu'il donna
Au beau premier lapidaire.
« Je la crois fine, dit-il... »* (LA FONTAINE)

Ils fouillèrent, avec l'intelligence des rats, tous les coins de sa maison, la laissèrent nue comme un cadavre. (H. DE BALZAC)

La relation est *implicite* lorsqu'elle s'établit sans verbe attributif. C'est le cas dans les phrases du type : *Bon, ce café!*

Toute plissée, sa jupe. (CÉLINE)

3. L'adjectif attributif peut se présenter sous construction indirecte :

lorsque le prédicat comporte un verbe accompagné d'une préposition complémentative (ex. : *passer pour, prendre pour, traiter en, considérer comme*) :

La vie des forçats peut passer pour luxueuse comparée à celle des Sauvats. (H. DE BALZAC)

L'attribut, mis en tête du prédicat, est relié au verbe par le moyen de *comme* ou de *que* :

*Distrait comme tu es...
De quoi te mêles-tu, coquine, impudente que tu es?* (MOLIÈRE)

160. Adjectif en position détachée ou en apposition.

Détaché du substantif ou du pronom auquel il se rapporte, l'adjectif peut en être séparé soit par une simple pause que note la virgule, soit par une forme verbale :

*Tranquilles, cependant, Charlemagne et ses peuples... (A. DE VIGNY)
Un écho nous suit, inquiétant, qui double le rythme de nos pas.* (COLETTE)

La position détachée peut être commandée par des raisons de syntaxe, de sens, de style ou par plusieurs de ces raisons à la fois.

161. Adjectif en position détachée. Valeurs d'emploi.

1. L'adjectif n'a qu'une valeur descriptive et sert à caractériser une attitude :

a) Lorsqu'il détermine un substantif, il met ainsi en relief la qualification :

Les sapins, noirs, en étaient les gardiens funèbres. (J. KESSEL)
(ap. BLINKENBERG)

b) Des raisons syntaxiques peuvent rendre nécessaire ce mode de qualification :

— lorsque l'adjectif se rapporte à un nom propre ou à un pronom :

Fabrice, ivre de colère, arriva aussi à cette ligne de saules. (STENDHAL)
Éblouie de lumière, elle fait quelques pas, indécise dans la cour. (J. RENARD)

D'autres (des papillons), sombres et veloutés, semblaient arriver tout droit de la nuit... (H. BOSCO)

— Lorsque l'adjectif entre dans un groupe syntaxique formé, par exemple, de deux adjectifs qui s'opposent, ou de l'adjectif à un degré de comparaison suivi de son complément :

Ces rochers, si nets et cependant si vaporeux, sont d'opale. (A. SIEGFRIED)
Enfin il mit à ses pieds un joli petit stylet, moins remarquable par sa forme et sa monture en cuivre que par son origine. (MÉRIMÉE)

2. L'adjectif peut équivaloir, pour le sens, à une proposition subordonnée circonstancielle de cause, de concession...

Je t'aimais inconstant, qu'aurais-je fait fidèle? (RACINE)
[Inconstant = alors que tu étais inconstant, bien que tu fusses inconstant. Fidèle = si tu avais été fidèle.]

Véronique avait coutume de dire qu'elle regrettait seulement d'être pauvre, parce que, riche, elle aurait dormi dans une chambre éclairée par cent lustres. (M. JOUHANDEAU)

La valeur circonstancielle peut être soulignée par un adverbe :

Il était, quoique riche, à la justice enclin. (V. HUGO)

REMARQUE. — On oppose ainsi, pour les noms propres, l'adjectif épithète placé entre l'article et le substantif : *le jeune del Dongo, la tremblante Chikina* (STENDHAL), qui exprime une qualité relativement durable ou qui se charge d'une valeur affective et l'adjectif en position détachée :

Fabrice, piqué au jeu, les suivit le lendemain. (STENDAL)

D'ailleurs Frédéric, plein de l'idée de Madame Arnoux, parlait de son mari souvent. (G. FLAUBERT)

162. Autres emplois de l'adjectif.

1. On a vu (§ 136) que l'adjectif peut déterminer à la façon d'un adverbe un autre adjectif ou un participe passé.
2. Il peut, comme l'adverbe, déterminer un verbe en fonction de complément déterminatif circonstanciel.

Type : *Parler bas (haut, fort), pousser dru, etc.*

Dans quelques cas, ces adjectifs constituent avec le verbe une véritable locution (ex. : *Boire sec, travailler dur*) :

Et là-bas, au bout de la file, est le plus petit, cravaté large comme la queue d'un cerf-volant. (J. GIONO)

REMARQUE. — C'est à ce type de construction qu'il faut ramener les tours *voter socialiste (voter blanc, rouge)* et ceux dont abuse la langue publicitaire : *Acheter français, se coiffer moderne.*

3. Dans les locutions du type : *La bailler belle, l'avoir bonne, à la française*, l'adjectif avait primitivement une fonction (attributive dans les deux premiers exemples, épithétique dans le troisième) par rapport à un substantif (*balle de jeu de paume, manière*) auquel il se rapportait par référence.

VII. LA PLACE DE L'ADJECTIF SES VALEURS

163. Valeur fonctionnelle de la place de l'adjectif.

1. La fonction que l'adjectif assume dans la phrase est marquée uniquement par la place qu'il occupe. C'est le cas de l'adjectif épithète antéposé : il s'insère toujours entre le substantif et le déterminant spécifique qui l'accompagne :

Les grands cimetières sous la lune. (G. BERNANOS)

On le distingue par là de l'adjectif en apposition ou de l'adjectif complément déterminatif mis en position détachée qui précèdent le substantif.

Futile, rêveuse, passionnée, gourmande, caressante, autoritaire
Nonoche rebute le profane. (COLETTE)

2. Hormis ce cas, la fonction de l'adjectif ressort et de sa place et d'autres marques caractéristiques telles que :

a) une légère pause :

Les enfants, attentifs, écoutaient cette histoire.

b) une construction indirecte :

Il y eut dix hommes de tués.

c) un déterminant de nature démonstrative dans tous les tours du type :

Albe la Longue, Charles le Chauve.

REMARQUE. — Ces tours permettent d'identifier la ville, la personne. Ce sont en quelque sorte des surnoms qui pour les rois de France permettent de distinguer de *Charles le Chauve, Charles le Gros, Charles le Bien-Aimé ou le Fou.*

3. Ces critères ne permettent pas toujours de reconnaître la fonction d'un adjectif. Ainsi l'antéposition et la pause peuvent caractériser à la fois un adjectif prédicat mis en relief dans certaines phrases sans verbe (type : *Élegant, ce costume!*), un adjectif en apposition et un adjectif complément déterminatif. Dans de tels cas, c'est le sens qui, en définitive, doit conduire à interpréter la fonction.

164. La place des adjectifs épithètes. Principes.

1. En prose, la place de l'adjectif épithète n'est pas déterminée par des règles; elle s'explique dans chaque cas par des raisons particu-

lières qui tiennent au sens ou à l'effet de style qu'on recherche. Toutefois, deux principes généraux commandent la place de l'adjectif en fonction d'épithète.

I. *Théoriquement, tout adjectif épithète, en français, peut se placer avant ou après le substantif auquel il se rapporte.*

II. *D'une manière générale, un adjectif épithète tend à se placer après le substantif auquel il se rapporte. En regard de l'ordre normal Substantif-adjectif épithète, l'ordre inverse Adjectif épithète-substantif est donc toujours motivé.*

REMARQUE. — Cette tendance ressort de la statistique. Voici les chiffres qui résultent du dépouillement de deux textes en prose sensiblement de la même longueur. VOLTAIRE, *Histoire de Charles XII*, ap. L. BRUNEL, *Extraits en prose de Voltaire*, Hachette, pp. 37-48. — G. de MAUPASSANT, *Sur l'eau*. En ne comptant pas les groupes adjectif épithète-substantif-adjectif épithète (type : *d'immenses pays bleuâtres*) qui constituent un cas à part, le dépouillement fait ressortir en gros :

a) Chez Voltaire : 55 adjectifs épithètes postposés contre 31 adjectifs épithètes antéposés.

b) Chez Maupassant : 54 adjectifs épithètes postposés contre 22 adjectifs épithètes antéposés.

Le français moderne présente, de ce point de vue, un état différent de celui de l'ancien français où la tendance était plutôt de préposer l'adjectif épithète.

Comparer : *Guillaume au courb nez et l'homme à l'oreille cassée.*

2. En poésie, ces principes sont souvent battus en brèche par des raisons particulières de rythme, de mélodie et d'euphonie (cf. § 170).

165. Adjectifs épithètes obligatoirement antéposés.

C'est le cas de quelques adjectifs tels que *beau, grand, long, petit, vieux*, etc., qui figurent :

a) dans des appellations anciennes qui remontent à l'ancien français (cf. § 164 R) :

Beau-père, belle-sœur, belle-mère. — Grand-Couronne, Petit-Quevilly. — Le long Rocher (dans la forêt de Fontainebleau). — Les vieux croyants (nom d'une secte religieuse en Russie). — La petite vérole.

b) dans des locutions toutes faites :

Manger à belles dents. — Coucher à la belle étoile. — Boire à grands traits.

On peut considérer que dans ces syntagmes l'adjectif et le substantif constituent presque un nom composé. L'adjectif y a perdu son autonomie; il ne peut pas porter d'accent d'insistance.

REMARQUE. — En face de ces exemples où l'antéposition de l'adjectif est obligatoire, fixée par la tradition, on peut en citer quelques-uns où l'ordre inverse est également obligatoire. Dans ce cas, la postposition de l'adjectif épithète s'explique quelquefois par un motif d'euphonie. (Ex. : *Les lieux bas*, alors qu'on dit *les hauts lieux*. — *Le bœuf gras*.)

166. Adjectifs épithètes dont la place est réglée par le sens.

Selon le sens dans lequel on les emploie, certains adjectifs épithètes se placent avant ou après le substantif qu'ils déterminent.

1. La différence de sens est nettement tranchée :

Même, antéposé évoque une identité; postposé il identifie et précise :

Deux lionceaux avaient été nourris dans la même forêt; ils étaient de même âge, de même taille, de même force. (FÉNÉLON)
Ils passèrent dans Jupiter même et y restèrent une année. (VOLTAIRE)

Propre, antéposé a toujours le sens de *personnel* :

Abraham s'apprêtait à sacrifier Isaac de ses propres mains. Toute irritation finit par creuser son propre chemin. (ALAIN)

Postposé, il a parfois ce sens (ex. : *mes biens propres*), mais dans cette position il s'oppose surtout à *salé*.

Seul, antéposé, signifie *unique* :

Ma seule étoile est morte. (G. DE NEVAL)

Postposé, il équivaut à *non accompagné* ou à *solitaire* :

Compartiment pour dames seules.

Simple, antéposé, a le sens de *seul*; on peut le gloser quelquefois par *uniquement*.

L'art de les bâtir [les vaisseaux] avec du simple sapin. (VOLTAIRE)

Après le substantif, il s'oppose à *complexe*, à *compliqué*.

Un corps simple. — Un style simple.

2. Plutôt que par une différence de sens à proprement parler, le changement de place est conditionné par une différence de valeur. L'antéposition souligne une valeur métaphorique. Ces adjectifs préposés tendent, selon la juste observation de M. A. Blinkenberg, à devenir des intensifs; ils soulignent que la qualité impliquée dans le substantif est portée à son plus haut degré. Comparer *du fil fin*, où *fin* s'oppose à *gros*, et un *fin joueur*, c'est-à-dire un joueur remarquable, excellent; une *histoire vraie*, où *vraie* s'oppose à *fausse*, et un *vrai flou*.

Un grand homme (= un homme justement célèbre).

Et l'on en vient souvent à s'accuser tous deux.

De tous les noirs chagrins qui suivent de tels feux. (MOLIÈRE)

[Noirs = pénibles, douloureux. Comparer : *la couleur noire*.]

Un triste sire = un personnage peu recommandable. (Comparer : un homme triste = où triste s'oppose à gai.)

167. Adjectif épithète mis en relief par l'antéposition.

Dans d'autres cas, l'adjectif préposé est simplement mis en relief, sans que sa signification ou sa valeur soient modifiées. La qualification qu'il apporte au substantif se charge alors d'une force particulière :

C'est ainsi qu'un seul homme a changé le plus grand empire du monde. (VOLTAIRE)

La royauté a son Louvre, ses Invalides; la féodale Église de 1200 trône encore à Notre-Dame. (MICHELET)

Je fus ébloui par le plus merveilleux, le plus étonnant spectacle. (G. DE MAUPASSANT)

J'étais à Arles depuis quelques jours, et cependant que j'en visitais les mélancoliques beautés... (BARRÈS)

Des chênes et des lauriers, plantés en régulières avenues, venaient finir au bord du ciel, où la terrasse même finissait. (A. GIDE)

Cette place est naturellement celle des adjectifs dits *de nature* :

Type : *Le bouillant Achille.*

L'interrogant Bailli. [Dans *l'Ingénu*, Voltaire désigne toujours sous ce nom un personnage ridicule qui pose des questions à tort et à travers.]

REMARQUE. — Dans bien des cas, l'antéposition ou la postposition d'un adjectif épithète n'ont pas de valeur particulière. « *Sous le précédent règne* », « *Embellir sa nouvelle ville* », écrit Voltaire (*Histoire du règne de Charles XII*) Ces adjectifs ne changeraient ni de signification ni de valeur si on les plaçait après le substantif qu'ils déterminent.

168. La place des adjectifs monosyllabiques.

1. La place des adjectifs monosyllabiques est réglée par des raisons de convenance et d'euphonie lorsqu'ils déterminent un substantif lui-même monosyllabique.

Ainsi, on dira *un lit court* et non pas *un court lit* (à cause du mot *courlis*) ; *un beau port* et non pas *un port beau*.

Les adjectifs monosyllabiques de couleur se placent en général après le substantif lorsqu'ils sont pris au sens propre. (Ex. : *Un ciel gris, un lac bleu*).

Lorsque aucun motif particulier n'intervient, ces adjectifs se placent librement après ou avant le substantif :

Un saint lieu ou un lieu saint.

2. Lorsqu'un adjectif monosyllabique détermine un substantif polysyllabique, on le place de préférence avant lui :

Ce long voyage m'a fatigué.

Les longs ouvrages me font peur.

(LA FONTAINE)

169. Adjectif épithète postposé au substantif.

1. Quand aucune raison spéciale ne conduit à antéposer l'adjectif épithète, celui-ci se place normalement après le substantif. C'est le cas, en particulier, lorsque l'adjectif apporte une information de caractère objectif :

Un canard sauvage (par opposition à un canard de basse-cour).

Et voilà qu'il (Bougainville) *passa subitement d'une condition méditative et retirée au métier actif, pénible, errant et dissipé de voyageur.*

(DIDEROT)

2. L'adjectif épithète accompagné d'un complément déterminatif se place après le substantif :

O spectacle! ô triomphe admirable à mes yeux. (RACINE)

[Alors qu'on peut dire : *un paysage admirable ou un admirable paysage.*]

3. L'adjectif épithète, habituellement antéposé, devient mobile et peut par conséquent être postposé, lorsqu'il est employé à un degré d'intensité ou de comparaison :

Vous l'avez connue avec ses yeux si beaux et d'une douceur angélique.

(STENDHAL)

Des tas de billon faisaient des monticules sur les dalles; et çà et là quelque pile trop haute, s'étant écroulée, avait l'air d'une colonne en ruine.

(FLAUBERT)

REMARQUES. — Souvent plusieurs raisons motivent la place de l'adjectif épithète. Ainsi, dans l'exemple de Stendhal, on peut dire que *si beau* est postposé au substantif parce que la présence de l'adverbe *si* rend mobile la place de l'adjectif, parce que *ses si* serait désagréable à l'oreille, parce que *beau* habituellement antéposé prend ici une valeur de relief. Les deux qualifications prennent ici une égale importance, ce qui ne serait pas si Stendhal avait écrit : *ses beaux yeux d'une douceur angélique*. De même l'adjectif *haut* qui peut se postposer dans le sens physique (*une haute tour, un arbre haut*) non dans le sens social (*une haute extraction, la haute bourgeoisie*), se place encore plus fréquemment après le substantif lorsqu'il est précédé d'un adverbe d'intensité (*une tour si haute*).

170. Place de l'adjectif épithète en poésie.

En poésie, tous ces usages sont observés, à moins que la recherche d'un effet et des exigences rythmiques, mélodiques, euphoniques ne conduisent l'écrivain à conférer à un adjectif une place inusitée :

*Les lutins, les hirondelles,
Entrevus, évanouis,
Font un ravissant bruit d'ailes
Dans la bleue horreur des nuits.*

(V. HUGO)

*Les sanglots longs
Des violons
De l'automne...*

(VERLAINE)

*Du houx à la feuille vernie
Et du luisant buis je suis las.* (VERLAINE)
L'aube au ciel fait de roses plis. (APOLLINAIRE)
*Hydre absolue, ivre de ta chair bleue,
Qui te remords l'étréscillante queue.* (P. VALÉRY)

171. Substantif déterminé par deux ou plusieurs adjectifs épithètes.

1. Lorsque les deux adjectifs sont pris dans leur sens propre et apportent une caractérisation objective, ils sont naturellement postposés au substantif. Juxtaposés ou coordonnés, chacun d'eux conserve son autonomie :

*La langue devint très féconde en expressions burlesques et naïves,
et très stérile en termes nobles et harmonieux.* (VOLTAIRE)
*(Le Panthéon) Ses grandes dalles blanches et noires retentissent
sous mes pieds.* (MICHELET)

*Pareille à toutes les hôtelleries de bois plantées dans les Hautes
Alpes, au pied des glaciers, dans ces couloirs rocheux et nus qui
coupent les sommets blancs des montagnes, l'auberge de Schwaben-
bach sert de refuge aux voyageurs qui suivent le passage de
la Gemmi.* (G. DE MAUPASSANT)

REMARQUE. — Si l'un des adjectifs est déterminé lui-même par un complément, il se place en général le dernier :

*Ce n'était plus Bérénice que je voyais, mais l'âme populaire,
âme religieuse, instinctive et, comme cette petite fille, pleine
d'un passé dont elle n'a pas conscience.* (M. BARRÈS)

2. Dans les conditions qu'on a vues au paragraphe 167, on peut antéposer deux ou plusieurs adjectifs épithètes à un substantif :

*La courte et ronde demoiselle le regardait (le Huron) de tous ses
petits yeux.* (VOLTAIRE)

*On possède encore le perfide et menteur rapport de Saint-Just
qui perdit Danton.* (MICHELET)

*Ce gros petit homme, pelotonné dans son coin, ouvrait de temps
en temps ses petits yeux d'un bleu de faïence.* (H. DE BALZAC)

[Dans cet exemple on peut considérer que *gros* détermine le
groupe *ce petit homme*.]

3. Si, des deux adjectifs, l'un est pris dans un sens imagé ou bien a une valeur affective, et que l'autre soit employé dans son sens propre avec une valeur objective, on antépose le premier au substantif et on postpose le second :

La jeune liberté française, lorsqu'elle ouvrit les yeux au jour...
(MICHELET)

[*Jeune* a, ici, le sens de *toute récente*.]

*Dans le quartier reculé où j'habite, et où de vastes espaces gazonnés
séparent encore les bâtiments...* (CH. BAUDELAIRE)

Une étrange agitation nerveuse. (G. DE MAUPASSANT)

[Dans ces deux derniers exemples les adjectifs *vastes* et
étrange ont par eux-mêmes une valeur affective.]

LES PRONOMS

I. NOTIONS GÉNÉRALES

172. Définition, fonctions et rôle des pronoms.

1. Les pronoms sont des mots qui, n'appartenant ni à l'espèce des substantifs ni à celle des adjectifs, assument néanmoins les fonctions ou une partie des fonctions de ces termes dans la phrase : sujet, attribut, complément d'objet, complément déterminatif.

REMARQUE. — Les pronoms se présentent sous des formes diverses : mots simples (*on, personne, qui, rien, etc.*) ou anciennement composés (*lequel*) et locutions (*pas un, quelqu'un, quelque chose, etc.*). Les uns, qui étaient déjà des pronoms en latin (une partie des pronoms personnels et une partie des pronoms relatifs simples, p. ex.) sont entrés comme tels en français. Les autres sont devenus pronoms par dérivation impropre (à partir de l'espèce des substantifs, des adjectifs, des adverbes). Les uns sont variables en genre et en nombre et parfois en personne; les autres invariables; les pronoms personnels se déclinent, ainsi que les relatifs et les interrogatifs, les autres non. Sous ces caractères très différents l'unité des pronoms réside dans leur aptitude à assumer les fonctions du substantif; ils appartiennent par là à la classe des nominaux.

2. Tous les pronoms sont **termes de phrase**. Ils assument la fonction de :

a) **SUJET :**

Chacun fut de l'avis de Monsieur le Doyen. (LA FONTAINE)

b) **ATTRIBUT :**

Hélas! Que deviendrai-je? (P. MÉRIMÉE)

c) **COMPLÉMENT D'OBJET :**

Un des premiers plaisirs que j'aie goûtés était de lutter contre les orages, de me jouer avec les vagues. (CHATEAUBRIAND)

d) **COMPLÉMENT DÉTERMINATIF :**

Nul rayon de soleil ne perçait son feuillage dans l'épaisseur duquel tous les vents s'égarèrent. (P. VALÉRY)

Comme je tenais ma perche de ligne tendue, un martin-pêcheur est venu s'y poser. (J. RENARD)

3. Les pronoms relatifs sont à la fois termes de phrase et **mots de liaison** (ou **conjonctifs**). Comme tels, ils unissent une proposition à

une autre en la subordonnant. Mais en tant que termes de phrase, ils appartiennent à la proposition subordonnée dans laquelle ils assument une fonction :

Au loin, les pins serrés dont la colline est couverte s'agitaient et bruissaient dans l'ombre. (A. DAUDET)

[Dont rattache la proposition, où il assume la fonction de complément déterminatif, au sujet de la proposition principale.]

173. Classement des pronoms.

Les pronoms symbolisent des personnes ou des choses (objets, notions). Ils les évoquent chacun sous un aspect propre (déterminé ou indéterminé, quantitatif ou qualitatif, positif, négatif ou interrogatif) et sous des caractères particuliers.

Suivant ces modalités et les diverses relations qu'elles impliquent on distingue : les pronoms personnels, les pronoms possessifs, les pronoms démonstratifs, les pronoms indéfinis, les pronoms relatifs et les pronoms interrogatifs.

174. Les catégories des pronoms.

Les pronoms, quand ils ne sont pas invariables (comme *on*, *rien*, *en*, *y*), portent les marques des catégories de genre, de nombre et de personne. Quelques-uns se déclinent, c'est-à-dire qu'ils présentent des formes différentes selon la fonction qu'ils assument dans la phrase.

1. Sont variables en GENRE et en NOMBRE les pronoms personnels de la 3^e personne, les pronoms démonstratifs, les pronoms possessifs, certains pronoms indéfinis, les pronoms relatifs et les pronoms interrogatifs composés.
2. Varient en PERSONNE les pronoms personnels et les pronoms possessifs.
3. Se DÉCLINENT les pronoms personnels, les pronoms relatifs simples ainsi que les pronoms relatifs et interrogatifs composés.

175. Pronoms représentants et pronoms sans référence.

1. Les pronoms peuvent ne renvoyer à aucun terme déjà exprimé. Ils ne jouent donc pas le rôle de représentants. Ils se subdivisent en deux groupes :
 - a) ceux qui ne prennent leur sens que dans l'acte de parole; c'est le cas des pronoms personnels et possessifs de la 1^{re} et de la 2^e personne :

Tu sais l'arithmétique mieux que moi, tu tiendras mes comptes. (STENDHAL)

b) ceux qui ne désignant ni un individu, ni un objet particulier (*on*, *quiconque*, *quelqu'un*, *personne*, *quelque chose*, *rien...*), ont un emploi spécifique : les uns s'utilisent uniquement pour les personnes, les autres pour les choses :

Mais quelqu'un troubla la fête. (LA FONTAINE)

Par qui les ouvriers de Barcelone ont-ils entendu parler de Dieu? (A. MALRAUX)

Depuis quelque temps elle s'irritait d'avance lorsqu'elle me demandait quelque chose, comme si je le lui avais déjà refusé. (B. CONSTANT)

2. Les pronoms, quand ils servent à reprendre un terme ou un groupe déjà exprimé, jouent le rôle de représentants. Ainsi ils représentent :

a) un SUBSTANTIF :

On trouve des framboises dans ces bois, mais il faut savoir les chercher. (A. FRANCE)

b) un ADJECTIF :

J'étais doux, mon cousin l'était. (J.-J. ROUSSEAU)

c) un GROUPE :

Vous me louez continuellement sur mes lettres et je n'ose plus vous parler des vôtres, de peur que cela n'ait l'air de rendre louanges pour louanges. (MADAME DE SÉVIGNÉ)
[cela = le fait de vous parler des vôtres.]

d) LE CONTENU D'UNE PROPOSITION :

Elle pose ce chapeau de fleurs sur la tête du petit Jean qui en rougit de joie. (A. FRANCE)

REMARQUE. — Il n'existe pas de cloisons étanches entre ces groupes. Le même pronom peut être employé tantôt comme représentant :

Ils n'entendirent pas la voix de leur père. Celui-ci se dirigea vers le hangar. (STENDHAL)

Je vous déclare, monsieur Nairoud, dit le curé, que ce voyageur, qui est avec moi, est M. Appert. (STENDHAL)

tantôt sans référence :

Les uns courent chercher la fortune, les autres le repos, ceux-là retournent à leur patrie, ceux-ci la quittent. (CHATEAUBRIAND)

Qui vivra, verra.

3. Le pronom reprend, en général, un substantif précédemment exprimé. Mais il arrive que le pronom précède le substantif.

a) Le pronom et le substantif sont dans deux propositions différentes. Le tour est fréquent avec les pronoms personnels compléments :

Tandis qu'un taxi la menait chez le docteur Elner, Natalia pensait à Ossorio, l'imaginait dans sa cellule. (E. ROBLÈS)

Je ne dirai rien. Et d'abord parce que, si nous étions assez fou pour l'entreprendre, cette folie ne nous concernait pas seul. (F. MAURICAC)

Il est plus rare avec d'autres pronoms :

Barthou m'a envoyé, que j'ai reçue tantôt, la lettre officielle que lui a adressée Herriot à propos de la rosette de Vallette.

(P. LÉAUTAUD)

b) Le pronom et le substantif sont dans la même proposition :

Élise dans l'une des siennes en indienne, dont les ramages trop grands ne conviennent pas à une enfant, a taillé pour Céline une robe ridicule, pour comble beaucoup trop large et trop longue.

(M. JOUHANDEAU)

Il s'agit d'un tour présentatif, d'une mise en relief avec prolepse :

En voilà des façons!

Je la vois encore, cette chambre, avec son papier vert à ramages et une jolie gravure en couleur. (A. FRANCE)

ou d'une phrase de la langue parlée dont les éléments, prédicat et thème, sont disjoints :

Qu'est-ce qu'ils voulaient tous ces gens-là? J'en ai déjà tellement quittés, des gens. (M. JOUHANDEAU) (ARAGON)

176. Représentation du groupe nominal et du groupe verbal.

1. REPRÉSENTATION DU GROUPE NOMINAL.

Le pronom peut évoquer le substantif avec l'extension et la compréhension qu'il avait dans le texte :

Une étoile luisait déjà et je la contemplai. (SAINT-EXUPÉRY)

Il considéra avec la même attention mon guide qui s'avançait. Je vis celui-ci pâlir en montrant une terreur évidente. (MÉRIMÉE)

ou ne retenir que le concept du substantif :

Conrad remplit mon verre et le sien. (GOBINEAU)

Notre histoire personnelle, dès son premier chapitre, attenterait au miséricordieux oublié que goûte justement dans la mort toute créature qui a vécu avec décence et dévotion comme l'ont fait celles dont je suis issu. (F. MAURICAC)

L'existence de deux modes de représentation entraîne plusieurs conséquences.

a) Lorsque l'antécédent est formé de SUBSTANTIF + PRÉPOSITION + SUBSTANTIF, dans le premier cas, c'est tout le groupe nominal que représente le pronom : cette représentation est identificatrice :

Un des hussards ... saute sur le cheval de Fabrice et veut s'en emparer. (STENDHAL)

en = le cheval de Fabrice

dans le second cas, seul le concept du substantif déterminé est évoqué par le pronom. Cette représentation est différenciatrice :

La chambre d'une reine ne peut être aussi proprement rangée que celle d'un marin. (VIGNY)

celle = la chambre

b) Un pronom prend ou transmet le genre du substantif qu'il représente, mais il en est autrement pour le nombre. Lorsqu'il s'agit de représentation conceptuelle, il peut y avoir divergence entre le nombre du représenté et celui du représentant :

C'était une grande peur diffuse qui, sans doute avant, planait déjà au-dessus des autres, connues, précises. (R. BORDIER)

En revanche, il se montra expert en matière de chevaux. Il critiqua le mien. (MÉRIMÉE)

Sans que la catégorie du nombre soit affectée, la divergence peut porter sur la quantité :

Victor, qui se sert volontiers avant les autres, tâte toutes les oranges du plat afin de s'en réserver quelques-unes. (GIDE)

c) Le représentant conceptuel permet de passer du particulier au général ou du général au particulier :

J'étais un homme sans honneur. Et tout d'un coup j'en ai eu un. (ANOUILH)

d) Il peut même se référer à un substantif sans déterminant. Cet emploi parfaitement admis dans certains cas :

J'ai besoin d'argent pour ma guerre. L'église veut-elle m'en donner ou non. (ANOUILH)

est proscrit par les puristes dans d'autres contextes :

J'ai trop confiance en vous pour ne pas être flatté de celle que vous me témoignez. (ROSNY, ap. SANDFELD)

e) Le représenté et le représentant peuvent figurer dans la même proposition :

C'est sur son pas que le pas de Céline et le mien doivent se régler. (JOUHANDEAU)

Ne séparant point sa cause de celle de l'Église, il se promettait d'exposer à ses juges les désordres et les scandales causés à l'Épouse de Jésus-Christ par la constitution du clergé. (A. FRANCE)

2. REPRÉSENTATION DU GROUPE VERBAL.

Tout groupe verbal représenté par un pronom est en réalité converti

en un nominal : équivalent d'un infinitif ou d'une proposition subordonnée, il aura donc la fonction d'un substantif (sujet, objet, complément déterminatif...) :

HECTOR — Vous reconnaissez ma voix, mes yeux, pourtant?
EVA — Oui, mais cela ne suffit pas. (ANOUILH)

Je finis toujours par avoir fait le tour d'un être. Il suffit d'y mettre le temps. (CAMUS)

Tous les pronoms ne sont pas aptes à représenter un groupe verbal. Seuls sont employés :

- les pronoms démonstratifs de genre indifférencié : *ce, ceci, cela, ça*.
- le pronom personnel *le* et les pronoms adverbiaux *en* et *y*.
- les pronoms relatifs précédés de *ce* : *ce qui* (mais *qui* après *voilà*), *ce que, ce dont, ce à quoi* (mais *à quoi* après *voilà*.)

177. Accord des pronoms variables.

1. Les pronoms qui ne sont pas des représentants entrent dans la catégorie grammaticale de genre, de nombre et de personne qui correspond à celle de la personne ou de la chose qu'ils évoquent :

Il vivait; nul n'osait le regarder. (V. HUGO)

2. Les pronoms représentants s'accordent en genre, en nombre (dans les conditions décrites au § 176) et en personne avec le terme variable qu'ils reprennent dans la phrase.

a) Cet accord est GRAMMATICAL lorsque le terme repris par le pronom a un genre, un nombre et une personne marqués :

MARIANE — Hé bien! c'est un conseil, monsieur, que je reçois.
VALÈRE — Vous n'aurez pas grand-peine à le suivre, je crois. (MOLIÈRE)

Il y avait deux ambassadeurs, qui trouvèrent le lieu sauvage [le bord d'un vaisseau hollandais]; mais il fallut bien y passer. Ce fut bien pis quand ils furent arrivés à bord, le Czar leur fit dire qu'il était à la hune, et que c'était là où il les verrait. (SAINT-SIMON)

L'inspirateur premier de l'artiste est, ici, la matière sur laquelle il exerce sa main. (P. CLAUDEL)

REMARQUE. — Pour reprendre un groupe, un adjectif et, sous certaines conditions, un substantif, on se sert tantôt d'une forme pronominale du masculin :

Qu'on ne me demande pas comment ce dégât se fit; je l'ignore et ne puis le comprendre. (J.-J. ROUSSEAU)

J'aime qu'un homme soit désarmé devant moi comme le serait un mort. (H. DE MONTHERLANT)

tantôt d'une forme pronominale invariable (*en, y, rien*)

Dis-moi donc, je te prie, une seconde fois
Ce qui te fait juger qu'il approuve mon choix;
Apprends-moi de nouveau quel espoir j'en dois prendre. (CORNEILLE)

Non, chère Angèle; j'y suis bien décidé; je ne recommanderai pas votre livre au Mercure. (A. GIDE)

tantôt d'une forme qui dans une série s'oppose à des pronoms de forme ou masculine ou féminine. Ainsi les démonstratifs *ce, ceci, cela* s'opposent à *celui-ci* (masculin) et *celle-ci* (féminin) :

Une sonnerie, ce n'est pas un bruit comme les autres. (G. DUHAMEL)

La vieillesse, ça a quelque chose d'un crépuscule moral dans lequel on entrerait. (E. DE GONCOURT)

b) L'accord se fait par SYLLEPSE, c'est-à-dire d'après le sens. C'est le cas quand un pronom renvoie à un terme indifférencié qui sous une forme unique implique, suivant le contexte, une prédominance de la 1^{re}, de la 2^e ou de la 3^e personne. On écrira : *Un sentiment de désolation vous étreint, quand on contemple ces ruines*, dans la mesure où *on* est une manière déguisée de s'adresser à des lecteurs ou à des auditeurs qui constituent une seconde personne par rapport au locuteur :

C'est effarant... de se demander avec une telle anxiété, si l'on n'est pas sur ce chemin qui vous fait manquer votre vie. (R. MARTIN DU GARD)

Dans le proverbe : *On a souvent besoin d'un plus petit que soi, soi* se justifie au contraire par la valeur très générale de *on*.

REMARQUE. — Dans l'exemple qui suit :

Bérénice et Aigues-Mortes ne sauront-ils m'indiquer la culture qui me guérirait de ma mobilité? (M. BARRÈS)

ils s'explique sans doute par une discordance entre le genre féminin de *Bérénice* et l'absence de genre de *Aigues-Mortes*. On pourrait également justifier ce masculin par un accord avec un terme neutre tel que *êtres, objets* symbolisés par cette femme et cette ville.

II. LES PRONOMS PERSONNELS

A. GÉNÉRALITÉS

178. Définition.

Les pronoms personnels symbolisent les trois personnes que distinguent la grammaire, c'est-à-dire :

- a) la personne qui parle, ou 1^{re} personne;
 - b) la personne à qui l'on parle, ou 2^e personne;
 - c) la personne, l'objet, la notion dont on parle, ou 3^e personne.
- Les pronoms de la 1^{re} personne et de la 2^e personne sont d'une nature particulière : ils ne prennent leur sens que dans l'acte de parole au moment où un personnage parle en son nom (*je*), ou s'adresse à un interlocuteur (*tu*).

Au contraire, les pronoms de la 3^e personne se réfèrent, en général, à un énoncé précédent : ce sont des pronoms représentants. Cette opposition fondamentale apparaît nettement dans la morphologie des pronoms.

BIBLIOGRAPHIE. — E. BENVENISTE, *De la subjectivité dans le langage in Journal de Psychologie...*, t. LV, 1958, pp. 257-265 et *L'antonyme et le pronom en français moderne in B.S.L.* t. LX, 1965 pp. 71-87.

179. Caractéristiques des pronoms personnels.

1. Les pronoms des trois personnes entrent dans la CATÉGORIE DU NOMBRE; ils ont des formes différentes au singulier et au pluriel. Mais, alors que le pluriel des pronoms de la 1^{re} et de la 2^e personne n'est pas formé sur le singulier (*je* s'oppose à *nous*, *tu* à *vous*; il ne peut y avoir en effet plusieurs personnes qui soient en même temps *moi* ou *toi*), le singulier et le pluriel des pronoms de la 3^e personne appartiennent au même thème (*il/ils*, *le*, *la/les*).
Les pronoms de la 3^e personne, seuls, entrent dans la CATÉGORIE DU GENRE; ils ont des formes différentes au masculin et au féminin.
2. Les pronoms personnels, à l'exception de *nous* et *vous*, se déclinent; ils ont des formes différentes suivant la fonction qu'ils assument dans la phrase :

Je parle. Il me parle. Il le lui dit.

Seule la 3^e personne distingue, par nécessité, le régime direct et le régime indirect, puisque le verbe peut avoir ces deux compléments.

Pierre le lui dit.

3. Les pronoms compléments peuvent se présenter sous une forme PLEINE ou sous une forme RÉDUITE (non élidée ou élidée).

FORME PLEINE	FORME RÉDUITE (non élidée ou élidée)
<i>Moi</i>	<i>Me (m')</i>
<i>Toi</i>	<i>Te (t')</i>
<i>Soi</i>	<i>Se (s')</i>

REMARQUE. — Ces deux séries sont parfois désignées sous les noms de formes TONIQUES et de formes ATONES. Ces désignations font état du traitement phonétique différent que les pronoms latins *me*, *te*, *se* ont subi en roman suivant qu'ils étaient frappés ou non par un accent tonique.

LATIN	SOUS L'ACCENT	EN POSITION ATONE
<i>Me</i>	<i>Moi</i>	<i>Me</i>
<i>Te</i>	<i>Toi</i>	<i>Te</i>
<i>Se</i>	<i>Soi</i>	<i>Se</i>

Mais elles conviennent moins bien en français moderne, puisque le pronom (masculin ou féminin) de la 3^e personne postposé à l'impératif est frappé d'un accent :

Faites-le, dites-le, voyez-la, donnez-les.

A l'époque classique et en poésie, on tolérait encore toutefois l'élisio de dans *le* quand ce pronom suivait l'impératif :

Prenez l'un peu moins haut.

(MOLIÈRE)

4. A la 3^e personne, encore, existent deux formes suivant que le pronom a une valeur réfléchie ou non réfléchie :

VALEUR RÉFLÉCHIE	VALEUR NON RÉFLÉCHIE
<i>soi, se</i>	<i>lui, le, la</i>

ce qui permet de bien opposer les deux énoncés :

Pierre se regarde. | Pierre le regarde.

Mais comme la forme *soi* a un emploi restreint, en français moderne, *lui* est utilisé dans les deux cas, et un énoncé tel que : *Il ne pense qu'à lui* est ambigu. L'adjonction de *même* permet de préciser la valeur réfléchie. *Il ne pense qu'à lui-même.*

TABLEAU DES PRONOMS PERSONNELS

	1 ^{re} PERSONNE	2 ^e PERSONNE	3 ^e PERSONNE	
			MASCULIN	FÉMININ
SUJET	Sg. Je [Moi] Pl. Nous	Tu [Toi] Vous	Il [Lui] Ils [Eux]	Elle Elles
COMPLÉMENT	Sg. Me (M'), Moi Pl. Nous	Te (T'), Toi Vous	Le (L'), Lui Les, Eux, Leur	La (L'), Lui, Elle Les, Elles, Leur
Formes réfléchies communes aux deux genres Se (S'), Soi				

180. Rôle et fonctions des pronoms personnels.

1. *Je, tu, il, elle, nous, vous, ils, elles* ont pour rôle de marquer la personne du verbe. Lorsque les personnes du verbe ne sont pas phonétiquement différenciées, ces pronoms permettent seuls de distinguer les trois personnes du singulier et la 3^e du pluriel.

J'aime, tu aimes; il aime; ils aiment.

Dans ce rôle ils assument la fonction de sujet du verbe.

Je, tu, nous, vous peuvent ne représenter aucun substantif ou pronom déjà exprimé. Ils renvoient alors directement au locuteur, à l'interlocuteur ou aux interlocuteurs.

Les pronoms de la 3^e personne sont toujours des représentants, sauf *il* lorsqu'il accompagne des verbes à la forme impersonnelle.

2. *Moi, toi, lui, elle, nous, vous, eux, elles*, dans les conditions précisées au paragraphe 186 peuvent assumer la fonction de thème. Dans ce cas ils portent un accent et sont souvent construits en position détachée.

REMARQUE. — Il en va de même pour *je* dans le tour : *Je soussigné...*

3. Les formes pleines et les formes réduites assument dans des conditions particulières la fonction d'attribut, de complément d'objet ou de complément déterminatif.
Les formes réduites *me, te, se, le, la, se* construisent directement; les formes pleines, selon les cas, directement ou indirectement.

181. Valeurs des pronoms personnels.

A chacune des formes fondamentales s'attache une signification propre.

1. A la 1^{re} personne du singulier, *je, me, moi* ont un sens clair. Ils symbolisent uniquement la personne qui parle (ou locuteur). Au pluriel, *nous* équivaut à *moi plus d'autres personnes que j'inclus dans mon propos*.

*Comme je descendais des Fleuves impossibles,
Je ne me sentis plus guidé par les haleurs.*

(A. RIMBAUD)

*Voulez-vous que nous vous accompagnions jusqu'en bas? dit
la mère au peintre. L'escalier est sombre.*

(H. DE BALZAC)

[*Nous* : la mère, qui parle, et sa fille.]

2. La 2^e personne, au singulier (*Tu, te, toi*), a une signification unique dans une situation donnée et désigne la personne à qui je parle (interlocuteur). Au pluriel, *vous* équivaut à *tu, plus d'autres personnes que j'inclus dans mon propos*.

*Eva, qui donc es-tu? Sais-tu bien ta nature?
Sais-tu quel est ici ton but et ton devoir?*

(A. DE VIGNY)

(Joad aux lévites)

*Et vous, pour vous armer, suivez-moi dans ces lieux
Où se garde caché, loin des profanes yeux,
Ce formidable amas de lances et d'épées.*

(RACINE)

3. La 3^e personne, au singulier comme au pluriel, désigne la ou les personnes, la ou les choses dont on parle et représente un terme déjà exprimé. Il en résulte pour la clarté du style que ces pronoms doivent sans équivoque possible renvoyer à ce terme.

*Vanina perdit contenance; heureusement Pietro ne le remarqua
pas; il eût pu lire son crime dans ses yeux*

(STENDHAL)

SGANARELLE : *Voilà une plaisante façon de guérir! Où est donc
ma fille et le médecin*

LISETTE : *Ils sont allés achever le reste du mariage.* (MOLIÈRE)

REMARQUE. — Dans la langue familière, *ils* s'emploie quelquefois avec une valeur ironique ou méprisante pour symboliser des gens qu'on ne peut ou qu'on ne veut pas désigner d'une façon explicite :

*Il entra dans la chambre, il tenait des journaux; Ivitch était assise
sur le lit, elle baissait la tête.*

— *Ça y est! Ils ont signé cette nuit.* (J.-P. BARTRE)

Dans d'autres cas, ce pronom évoque d'une manière vague, intentionnellement, des gens que l'on ne veut pas désigner par le titre attaché à leur fonction :

*Vous pourrez demander tout à l'heure au wagon-restaurant s'ils
[les garçons] en ont.* (M. BUTOR)

182. Valeurs particulières des personnes.

1. *Nous* sert de pluriel de majesté. C'est le pronom par lequel se désignent les dignitaires dans l'exercice de leurs fonctions.

Nous, Préfet de l'Yonne, ... ordonnons ce qui suit.

Nous est aussi une forme de modestie sous la plume d'un écrivain, dans la bouche d'un conférencier. Lorsqu'il a cette valeur, la forme adjectivale du verbe qui doit s'accorder avec lui demeure au singulier : l'accord se fait comme si, à la place de *nous*, il y avait le pronom *je*.

Nous venons de le dire, c'est une âme qui se raconte dans ces deux volumes : Autrefois, Aujourd'hui. (V. HUGO)

L'auteur d'un texte, se désignant par le *nous* de modestie, écrira :

Nous nous sommes aperçu (e) ..., nous nous sommes douté (e).

2. *Vous* s'emploie couramment à la place du singulier *tu*, *te*, *toi*, comme forme de politesse, de respect, ou comme marque de distance. Dans ce cas, l'accord de la forme adjectivale du verbe se fait comme si le pronom était *tu* :

Vous êtes venu, Seigneur dans ma Navarre (que Dieu protège!) pour vous y entretenir avec le Roi mon père des affaires de vos royaumes. (H. DE MONTHERLANT)

REMARQUE. — *Tu* est toutefois la forme sous laquelle on s'adresse à Dieu dans le culte réformé :

Notre Père qui es dans les cieux, que Ton Nom soit sanctifié. (ORAISON DOMINICALE)

Il en allait de même, au xvii^e siècle et au xviii^e siècle, dans les tragédies, et c'est encore un trait de la langue poétique

*O mon souverain roi,
Me voici donc tremblante et seule devant toi.* (RACINE)

3. *Il*, *elle* sont les formes de respect dont se sert un inférieur lorsqu'il s'adresse à un supérieur dans certaines situations où l'usage requiert l'emploi de la 3^e personne.

Madame sortira-t-elle aujourd'hui ?

Monsieur le colonel voudra bien prendre ma défense, dit l'homme, je serai sûrement grondé pour avoir accepté qu'il monte les escaliers avec moi. (J. GIONO)

4. Le passage du *vous* au *tu* (ou l'inverse), fréquent dans les textes littéraires, correspond, suivant les cas, à des mouvements de tendresse, de passion, de colère, de mépris, de détachement. Il les souligne.

*Mais je m'assure encore aux bontés de ton frère :
Il m'aime, tu le sais ; et malgré sa colère,
Dans ton perfide sang je puis tout expier,
Et ta mort suffira pour me justifier.
N'en doute point, j'y cours et dès ce moment même...
Bajazet, écoutez, je sens que je vous aime.* (RACINE)

[Dans cette tirade, Roxane tutoie Bajazet aussi longtemps que sous l'empire de sentiments hostiles — dépit, jalousie — elle le menace de sa puissance. Le *vous* sert ici à souligner en elle un retour de tendresse et d'espoir.]

5. Pour les valeurs de *on*, cf. § 213-214.

B. EMPLOIS DES PRONOMS SUJETS

183. Les pronoms sujets *je, tu, il*.

Ils sont devenus indispensables depuis que les désinences verbales, aux modes personnels, ne présentent plus de différences sensibles à l'oreille et qu'elles se confondent parfois dans l'écriture. Ils permettent donc, pour celui qui écoute, de ne pas confondre :

*Je chante et tu chantes, il chante, ils chantent.
Je viendrais et ils viendraient.*

et pour celui qui lit ils aident à distinguer :

Je dirais de tu dirais.

REMARQUE. — 1. D'un état de langue ancien où il n'était pas nécessaire d'exprimer le pronom sujet grammatical, il ne reste que des souvenirs, dans certaines maximes :

Homicide point ne seras.

2. Des emplois particuliers à la 3^e personne montrent bien que ces pronoms personnels ont pour rôle essentiel d'indiquer la personne du verbe.

a) Il devant un verbe impersonnel a pour seule fonction de préciser que le verbe est à la 3^e personne : *il faut, il neige...* Cependant le pronom est omis dans quelques formes anciennes et figées : *n'importe, suffit, peu me chaut.*

b) Lorsqu'un substantif thème est rejeté après le prédicat verbal, la personne du verbe est le plus souvent marquée par ce pronom :

Il [le chêne] vit, ce géant des collines. (LAMARTINE)

c) Enfin, si l'interrogation se marque à la 1^{re} et à la 2^e personne par l'inversion du pronom sujet, à la 3^e personne, lorsque le sujet est un substantif, c'est le pronom personnel inversé qui indique une forme interrogative :

Les hommes n'entendaient-ils pas sa voix? (J. SUPERVIELLE)

184. La place des pronoms sujets grammaticaux.

1. PRÉPOSÉS AU VERBE, ils ne peuvent être séparés de lui que par un ou plusieurs pronoms compléments à la forme réduite ou par l'adverbe de négation *ne*. Ils ne sont jamais accentués :

Type : *Je me le suis souvent dit — Tu ne tueras point.*

— *Il m'a dit qu'il ne faut jamais
Vendre la peau de l'ours qu'on ne l'ait mis par terre.*

(LA FONTAINE)

2. POSTPOSÉS AU VERBE, dans des phrases interrogatives ou dans les phrases commençant par un adverbe, ils suivent immédiatement le verbe. Constituant avec lui un groupe phonétique, ils peuvent dans ce cas porter l'accent :

Viendrez-vous? Ainsi fit-il.

Si le verbe est à une forme composée, ils se placent immédiatement après l'auxiliaire :

Serons-nous arrivés pour sept heures?

Si le verbe se termine par une voyelle, on insère entre lui et le pronom *il* un *-t-* de liaison pour combler l'hiatus.

Aime-t-il? Dira-t-il? Viendra-t-il?

REMARQUES. — 1. *Je* porte un accent et peut être séparé du verbe par une courte pause dans la formule : *Je soussigné*. Dans la langue parlée, le groupe *je le veux* est accentué de deux manières [ʒəlvɛ] ou [ʒəlvɛ] suivant que l'on insiste sur *je* ou sur *veux*.

2. Si le verbe auquel *je* est postposé se termine par une sourde [ə], on substitue à cette voyelle un *e* fermé accentué :

Exigé-je quelque chose de vous... (MADAME DU DEFFAND)

La succession de deux syllabes comportant un [ə] rendrait le groupe imprononçable.

Cette inversion est d'ailleurs presque exclusivement réservée à la langue écrite et on ne l'y utilise qu'avec un petit nombre de verbes : *Puissé-je, dussé-je, eussé-je, aimé-je.*

Mais dans quel souvenir me laissé-je égarer (RACINE)

Pourquoi donc aimé-je la France? (J. MICHELET)

3. Dans la langue parlée, on évite autant que possible de postposer le pronom *je* au verbe, que la phrase soit interrogative, ou qu'elle s'ouvre par un adverbe pouvant entraîner une inversion. La langue écrite présente néanmoins bien des exemples de *je* postposé au verbe :

Aussi ne veux-je plus que vous ayez d'appointments. (H. DE BALZAC)

Que veux-je conclure de là? (E. QUINET)

185. Répétition des pronoms sujets *je, tu, il, etc.*

1. En aucun cas elle n'est obligatoire.

2. Elle est cependant usuelle lorsque les verbes qui ont un pronom sujet commun sont l'un à la forme positive, l'autre à la forme négative mais cf. *Je plie et ne romps pas* (LA FONTAINE)] ou lorsque ces verbes ne sont pas au même temps :

*J'ai pensé, je pense encore, qu'on n'obtient ni grand pathétiques
ni profonde moralité, ni bon et vrai comique au théâtre, sans des
situations fortes.* (BEAUMARCHAIS)

enfin lorsque ces verbes s'opposent en antithèse :

Il [le gamin de Paris] ne mange pas tous les jours et il va au spectacle, si bon lui semble, tous les soirs. (V. HUGO)

[et = et cependant, et malgré cela].

3. La non-répétition du pronom sujet souligne souvent la liaison continue d'actions qui se succèdent.

Frappé de la voir [l'eau] se partager en deux bassins, il s'écrie à son tour, regarde, aperçoit la friponnerie, se fait brusquement apporter une pioche, donne un coup, fait voler deux ou trois éclats de nos planches. (J.-J. ROUSSEAU)

4. En revanche la répétition du pronom sujet permet de détacher chacune des actions que l'on veut mettre en relief :

Il ouvre de grands yeux, il frotte ses mains, il se baisse, il la voit de plus près, il ne l'a jamais vue si belle, il a le cœur épanoui de joie. (LA BRUYÈRE)

186. Les pronoms à la forme pleine. Ils assument le rôle de thème ou la fonction de sujet.

1. Les pronoms *moi, toi, lui, elle, nous, vous, eux, elles* portent dans ce cas un accent et peuvent être construits en position détachée, séparés par une légère pause de leur prédicat :

Je n'ai pas grande peine à le comprendre, moi. (MOLIÈRE)

Moi, monsieur, quand je l'ai vu... Elle parut hésiter, puis elle ajouta : Je suis heureuse pour toute la journée. (H. DE BALZAC)

Elle, était une petite veuve de trente-trois ans. (G. COURTELINE)

2. Lorsque le verbe du prédicat est à un mode personnel, *moi, toi, nous, vous*, sont repris par les pronoms à la forme réduite qui leur correspondent :

Le petit duc ajouta : — Moi, je suis né la nuit. (J. GIRAUDOUX)

Il n'en va pas de même pour *lui, elle, eux, elles* qui peuvent assumer à la fois la fonction de thème de phrase et celle de sujet grammatical :

Lui reste correct et discret. (A. GIDE)

REMARQUE. — Le cas est le même lorsque le verbe du prédicat a pour sujets deux termes coordonnés dont l'un au moins est un pronom; on ne les reprend pas au moyen d'une forme de pronom sujet grammatical :

Ma tante Félicie Plantier était la meilleure des femmes, mais ni mes cousines, ni moi, n'avions avec elle grande intimité.

(A. GIDE)

Mais il a encore un autre nom basque, que ni vous ni moi ne prononcerons jamais. (P. MÉRIMÉE)

3. Dans cet emploi, ces pronoms servent à insister sur l'expression de la personne et à opposer fortement les personnes l'une à l'autre :

Type : *Toi et moi partirons ensemble, lui ira de son côté.*

Toi, règle le départ, car nous sommes pressés.

Moi, je vais dire un mot au drôle que tu sais. (V. HUGO)

187. Autres emplois des pronoms à la forme pleine.

Grammaticalement assimilables à des substantifs, ces pronoms en ont, en conséquence, toutes les propriétés. Par opposition aux formes *je, tu, il, etc.*, ils peuvent :

- a) ÊTRE DÉTERMINÉS par une apposition, un adjectif épithète (*même, seul*), une proposition relative :

Mais toi, géant! d'où vient que sur ta tête chauve Planent incessamment des aigles à l'œil fauve? (V. HUGO)

Lui seul était capable d'un dévouement sans bornes. (A. DE MUSSET)

C'est moi qui suis Guillot, berger de ce troupeau. (LA FONTAINE)

Il pensa en tomber à la renverse, lui qui m'avait appris le solfège. (A. DE VIGNY)

- b) SOULIGNER, en apposition, un substantif sujet :

Type : *Pierre, lui, nous rejoindra plus tard.*

Vous l'ignorez donc, mais le philosophe ne l'ignore pas, lui. (DIDEROT)

Les bêtes féroces, elles aussi, sont dominées par la peur. (MONTHERLANT)

- c) ÊTRE COORDONNÉS à des substantifs sujets :

Mes deux frères et moi, nous étions tout enfants. (V. HUGO)

- d) tenir LA MÊME PLACE que des substantifs sujets dans les phrases sans verbe ainsi que dans les phrases dont le verbe est à l'infinitif ou au participe :

— *Vous ne les gronderez pas trop, ces pauvres enfants?*

— *Moi, les gronder, dit Julien étonné, et pourquoi?* (STENDHAL)

BAZILE (bas). — *Qui vous l'a dit?*

BARTOLO (bas). — *Lui, apparemment!*

LE COMTE (bas). — *Moi, sans doute : écoutez seulement.* (BEAUMARCHAIS)

C. EMPLOIS DES PRONOMS EN FONCTION D'ATTRIBUT

188. Pronoms personnels attributs du sujet.

Assument cette fonction :

1. Les pronoms *moi, toi, soi, lui, elle, nous, vous, eux, elles* déterminés ou non par *même* :

Ah! insensé qui crois que je ne suis pas toi! (V. HUGO)

Est-ce ma faute si je ne suis pas vous?
(H. DE MONTHERLANT)

Ce mot m'étonne de cet homme-là [Voltaire] qui fut si bien lui-même.
(ALAIN)

2. Les pronoms de la 3^e personne *le, la, lui*.

a) *La* représente un substantif au féminin singulier déterminé spécifiquement à l'aide d'un article défini, d'un possessif ou d'un démonstratif :

La reine! Vraiment oui : je la suis en effet. (LA FONTAINE)

b) *Le* représente soit un substantif non déterminé (ou déterminé dans d'autres conditions que celles qui ont été indiquées sous les rubriques 1 et 2 a), soit un adjectif, soit une forme adjectivale de verbe. Ces termes peuvent être du masculin ou du féminin, du singulier ou du pluriel :

On me désapprouve, on me conseille, on prétend être meilleure mère que je ne le suis. (H. DE MONTHERLANT)

Ou tu es amoureux, ou je le suis moi-même. (A. DE MUSSET)

Nous sommes des meurtriers et nous avons choisi de l'être.
(A. CAMUS)

REMARQUE. — Au pluriel, en position tonique, *les* cède la place aux formes pleines *eux, elles* :

Sont-ce là vos habits? Ce sont eux. (LA FONTAINE)

HISTORIQUE. — Cette discrimination entre les emplois de *le, la, les*, est due à Vaugelas. Elle n'est pas arbitraire, mais repose, morphologiquement, sur le caractère indifférencié du genre masculin et sur la propriété qu'il a, sauf raison contraire (ici, la détermination précise d'un substantif sous les catégories du féminin et du pluriel) de recouvrir les deux genres. La règle ne s'est pas établie sans résistance. A l'époque classique les écrivains y contreviennent souvent :

Vous êtes satisfaite et je ne la suis pas. (CORNEILLE)

Le voyant si sincère, je la suis aussi. (MADAME DE SÉVIGNÉ)

Les jours passent, ma chère bonne, comme vous dites, et au lieu d'en être fâchée comme je la suis, quand vous êtes ici, je leur prête la main pour aller plus vite.
(MADAME DE SÉVIGNÉ)

189. Pronoms personnels attributs du complément d'objet.

Le cas ne se présente guère qu'avec le verbe pronominal *se montrer*. Assument cette fonction les formes *toi, soi, lui, nous, vous, eux, elles* déterminées en général par *même* :

Type : *Montrez-vous vous-même.*

D. EMPLOIS DES PRONOMS PERSONNELS EN FONCTION DE COMPLÉMENT

190. Fonction des pronoms compléments.

1. Ils assument la fonction de complément d'OBJET lorsqu'ils sont construits avec un verbe employé transitivement :

Toutes ces contrariétés, qui semblaient le plus m'éloigner de la connaissance de la religion, est ce qui m'a le plus tôt conduit à la véritable.
(PASCAL)

*Allez chez nos amis
Les prier que chacun, apportant sa faucille,
Nous vienne aider demain dès la pointe du jour.* (LA FONTAINE)
Son âme en s'exhalant nous appela deux fois. (A. DE VIGNY)

2. Ils assument la fonction de complément ESSENTIEL OU CIRCONSTANCIEL :

a) lorsqu'ils sont construits avec un verbe employé intransitivement :

La bague est de bon goût, — la couronne me plaît. (V. HUGO)

b) lorsqu'ils sont construits avec un substantif, un adjectif, ou quand ils équivalent à un complément circonstanciel. Ils se construisent alors directement :

Regarde donc cette étoile qui avance dans le ciel, dit le bœuf, elle est bien belle et me réchauffe le cœur.

(J. SUPERVIELLE)

Pourquoi mon amour vous est-il si redoutable?

(MADAME DE LA FAYETTE)

ou indirectement :

*Et j'aurais cru tout autre chose
En les voyant parler à vous.*

(MOLIÈRE)

Tout ce que je puis vous dire, c'est qu'il y a ici un certain courtisan que vous avez vu, qui est amoureux d'elle à ma barbe.

(MOLIÈRE)

Que nous avons le doute en nous.

(V. HUGO)

Comme je restais devant lui, il m'a demandé ce que j'attendais.

(G. FLAUBERT)

Jusque dans le repli de l'amour de soi-même.

(P. VALÉRY)

REMARQUE — Sous une même forme, un pronom ne peut pas être le complément d'objet d'un premier verbe et le complément déterminatif d'un second ou l'inverse. On ne doit pas dire : *il m'a vu et porté secours* mais *il m'a vu et m'a porté secours*. Les rares exemples qui contreviennent à cette règle dans la langue classique et en français moderne sont des exceptions à ne pas suivre.

191. Valeurs particulières de certains pronoms compléments.

1. Les pronoms *le, la*, entrent dans des locutions où, ne représentant aucun substantif déjà exprimé, ils perdent toute valeur fonctionnelle :

*L'emporter sur, le disputer à, le prendre de haut.
La bailler belle, se la couler douce.*

2. Avec la fonction de complément déterminatif les pronoms de la 1^{re} et de la 2^e personne représentent parfois sans valeur de sens plus précise la personne dans l'intérêt de qui ou au détriment de qui une action a été accomplie :

On m'a bu, continua maître Eustache, criant toujours plus haut, on m'a bu plus de deux cents bouteilles de bon vieux vin.

(P. MÉRIMÉE)

3. Avec la fonction de complément déterminatif, les pronoms des trois personnes se substituent à un adjectif possessif lorsque le substantif complément d'objet désigne une partie du corps :

La terre nous glisse sous les pieds.

(G. FLAUBERT)

192. Répartition des formes pleines et réduites des pronoms compléments.

1. Les formes *le, la, lui, nous, vous, les, leur* peuvent porter un accent ou bien être inaccentuées. *Le, la, les, leur* ne sont accentués qu'après l'impératif (*Dis-le Dites-leur*). *Lui* peut être la forme accentuée de *il* (*Lui viendra*), de *le* (*Je les vois, lui et son frère*) ou de *lui* forme commune au masculin et au féminin (*Dis-lui*). *Nous* et *vous*, formes uniques du plu-

riel, portent ou non l'accent suivant leur place (*Il nous l'a dit. Dites-le nous*).

Les emplois de ces formes dépendent donc et de la place qu'on leur assigne et de leur construction.

Les formes *me, te, se*, ne sont jamais accentuées.

Les formes *moi, toi, soi, eux* sont toujours accentuées.

2. Construits directement, les pronoms compléments d'un verbe se placent toujours avant celui-ci, quel que soit son mode, sauf l'exception mentionnée ci-dessous [3]. Dans cette position ils ne sont jamais accentués et ils constituent avec le verbe qui les suit un groupe phonétique. Ces pronoms sont *me, te, se, le, la, lui, nous, vous, les, leur* :

Le Père et la Mère les menèrent dans l'endroit de la forêt le plus épais et le plus obscur.

(CH. PERRAULT)

Mon père, un soldat, n'avait jamais acheté un objet d'art; mais aux choses qui servaient au ménage, il leur voulait une qualité, une perfection, un beau non ordinaire.

(E. DE GONGOURT)

REMARQUE. — 1. Si le verbe est à un temps composé, le pronom complément se place avant l'auxiliaire :

On frappe. C'est l'Autodidacte : je l'avais oublié.

(J.-P. SARTRE)

2. Dans les groupes constitués par un des verbes *écouter, entendre, envoyer, faire, laisser, regarder, sentir, voir* et un autre verbe à l'infinitif, le pronom complément de cet infinitif se place en tête du groupe :

Type : *Nous l'avons fait examiner par un médecin.*

Chaque mot de la cantinière redoublait son bonheur en le lui faisant comprendre.

(STENDHAL)

3. Dans le cas des périphrases composées d'un auxiliaire et d'un infinitif, la place du pronom complément de l'infinitif dépend de la qualité du style.

Dans la langue parlée, l'usage est de placer le pronom devant l'infinitif :

Type : *Je veux vous y conduire moi-même.*

Dans la langue écrite soignée quelques écrivains du XIX^e siècle se conforment encore à l'usage classique qui plaçait le pronom avant l'auxiliaire :

C'est peu d'aller au ciel, je vous y veux conduire.

(CORNEILLE)

Il y a deux ans que Milord Maréchal me voulut mettre dans son testament.

(J.-J. ROUSSEAU)

Je commençai par m'en aller excuser.

(G. DE NERVAL)

Tu m'iras chercher ce soir le spadassin que je t'ai dit.

(A. DE MUSSET)

Mais cette tournure archaïque est abandonnée aujourd'hui.

3. Dans un ordre positif, les pronoms compléments d'un verbe à l'impératif se placent après lui. Dans cette position, ils constituent avec

le verbe un groupe phonétique et portent l'accent. On emploie les pronoms *moi, toi, le, la, lui, nous, vous, les, leur* :

Type : *Suis-moi! — Dis-le! — Dis-leur...! — Calme-les!*
Excusez-moi, dit-il, je ne vous remettais pas. (H. DE BALZAC)

REMARQUES. — 1. Si ce groupe comporte un des pronoms adverbiaux *en, y, ceux-ci* se placent après le verbe : *moi* et *toi* cèdent alors la place aux formes réduites *me, te* qui s'élident devant le pronom adverbial :

Donne-m'en des nouvelles! — Faites-m'y penser!

2. Si l'impératif est de forme négative, le pronom complément est préposé au verbe :

Ne me blâme pas! — Ne lui dites jamais cela!
Ne me dites rien, répliqua Granville. (H. DE BALZAC)

3. Quand deux ou plusieurs impératifs sont coordonnés, l'usage moderne est de postposer au dernier, sous sa forme pleine, le pronom complément qui en dépend :

Type : *Approchez et dites-moi...*

A l'époque classique l'usage — encore suivi par quelques écrivains modernes archaisants — était de préposer au dernier impératif, sous sa forme réduite, le pronom qui en dépendait :

Va, cours, vole et nous venge. (CORNEILLE)
Ne me fais point languir davantage, te dis-je, et m'apprends cette nouvelle. (MOLIÈRE)
Poète, prends ton luth et me donne un baiser. (A. DE MUSSET)

4. Construits directement, les pronoms personnels compléments d'objet sont toujours accentués (formes *moi, toi, soi, lui, elle, eux, elles, nous, vous*), quand ils sont employés :

a) dans les phrases sans verbe :

Type : *Qui aperçois-je? Lui.*

b) après *que* dans la tournure restrictive *ne... que* et dans les propositions comparatives :

Accepter, pour le bien d'autrui, ces reproches qui ne chargent que moi... C'est là qu'est le dévouement, c'est là qu'est la vertu. (V. HUGO)

c) lorsqu'ils sont coordonnés à un autre complément d'objet, substantif ou pronom :

Il a fallu livrer Doña Sol ou toi-même. (V. HUGO)

5. Construits indirectement au moyen d'une préposition, les pronoms compléments sont toujours accentués. Il en est de même des pronoms compléments d'un comparatif : formes *moi, toi, soi, lui, elle, nous, vous, eux, elles*. Ils s'emploient :

a) comme compléments déterminatifs d'un verbe :

Qu'il fasse autant pour soi comme j'ai fait pour lui. (CORNEILLE)
A moi n'appartenait pas l'honneur d'avoir découvert un si beau lieu. (P. MÉRIMÉE)
Comme je restais devant lui, il m'a demandé ce que j'attendais. (G. FLAUBERT)

b) comme compléments déterminatifs d'un substantif ou d'un adjectif ou d'un comparatif :

Type : *Le contentement de soi. Je suis satisfait d'eux.*
J'avais voulu parler avec calme, mais je n'étais plus maître de moi. (A. DE MUSSET)
Peut-il jamais demeurer solitaire avec soi-même, et silencieux jusque dans l'âme! (P. VALÉRY)
As-tu remarqué que sa mère, lorsque j'ai touché cette corde, a été tout d'un coup du même avis que moi? (A. DE MUSSET)

193. Répétition des pronoms personnels compléments.

1. Elle est OBLIGATOIRE si les verbes dont dépend le pronom sont à une forme simple :

Mais il la contempla d'un air caressant [la panthère], et la guignant comme pour la magnétiser, il la laissa venir près de lui. (H. DE BALZAC)

HISTORIQUE. — A l'époque classique, cet usage n'était pas toujours observé :

Je le crains, et souhaite. (CORNEILLE)

2. Elle est FACULTATIVE si les verbes sont à une forme composée : ou bien le pronom n'est pas répété si la forme verbale est incomplète :

Type : *Je l'ai accueilli et traité comme un ami.*

ou bien le pronom est répété si la forme verbale est complète :

Type : *Je l'ai accueilli et je l'ai traité comme un ami.*

E. EMPLOIS DES FORMES DU PRONOM RÉFLÉCHI

194. Valeur des pronoms réfléchis.

Un pronom personnel a une valeur réfléchie lorsqu'il représente la même personne ou le même objet que le sujet du verbe dont il est complément. Ont valeur de réfléchi sous la forme pleine ou sous la forme réduite les pronoms qui figurent ci-dessous.

1^{re} personne.

Forme pleine : *Je pense aussi à moi.*
Forme réduite : *Je me lave.*

2^e personne.

Forme pleine : *Tu travailles pour toi.*
Forme réduite : *Tu te laves.*

3^e personne.

Forme pleine : *L'égoïste ne vit que pour soi.*
Forme réduite : *Il se lave.*

Dès l'ancien français les formes non réfléchies *lui, elle, eux, elles*, variables en genre et en nombre, ont concurrencé la forme *soi*, indifférenciée, dans beaucoup de ses emplois. La forme *soi*, en décadence, demeure toutefois d'un emploi obligatoire dans certains cas, et d'un emploi souhaitable dans d'autres.

195. Les emplois de la forme *soi*.

1. *Soi* est d'un emploi OBLIGATOIRE :

a) pour renvoyer à un sujet indéterminé *on, nul, personne, quiconque* tel :

En grandissant, on acquiert des forces, on devient moins inquiet, moins remuant, on se renferme davantage en soi-même.

(J.-J. ROUSSEAU)

REMARQUE. — Le réfléchi est traditionnel dans la locution *chacun pour soi* :

Les paysans construisent chacun pour soi... ces maisons basses, mais ils construisent pour eux tous cette haute demeure.

(M. BARRÈS)

Toutefois, lorsqu'il n'y a pas de risque d'amphibologie, l'emploi de la

forme non réfléchie est usuelle pour renvoyer à *chacun, aucun* en fonction de sujet :

Et quand ils sont tous retournés chacun chez eux, bien tristes et bien confus, nous arrivons paisiblement le mercredi...

(MADAME DE SÉVIGNÉ)

b) pour renvoyer à un sujet non exprimé, notamment après un verbe à l'infinitif ou après un verbe à la forme impersonnelle :

D'ailleurs il importe moins de ne pas mentir aux autres que de ne pas se mentir à soi-même.

(H. DE MONTHERLANT)

Les alliances avec plus grand que soi sont sujettes toujours à de fâcheux inconvénients.

(MOLIÈRE)

c) pour renvoyer à un sujet déterminé il est commode de l'employer toutes les fois que la forme non réfléchie serait équivoque :

Un homme de bien ne saurait empêcher par toute sa modestie qu'on ne dise de lui ce qu'un malhonnête homme sait dire de soi.

(LA BRUYÈRE)

d) dans les compléments déterminatifs dépendant d'un substantif :

Je me demandais si l'abnégation de soi-même n'était pas un sentiment né avec nous.

(A. DE VIGNY)

2. *Soi* est d'un emploi RECOMMANDABLE :

a) pour renvoyer à un substantif sujet qui évoque un type et non un individu déterminé :

L'avare n'amasse que pour soi. (Cf. cet avare n'amasse que pour lui.)

b) dans les locutions *de soi, en soi*, moins lourdes que celles où figurent *lui-même, elle-même, eux-mêmes, elles-mêmes* :

Même quand on n'a pas toute la vue [de l'œuvre de Racine], on a une vue complète en soi, symétrique et harmonieuse.

(SAINTE-BEUVE)

c) et d'une manière générale, suivant l'usage très libre de la langue classique où *soi* pouvait renvoyer à tout sujet, au singulier et au pluriel, évoquant une personne ou une chose déterminée :

Idoménée, revenant à soi, remercia ses amis.

(FÉNELON)

Ces moments d'humeur et de chagrin que les soins de la grandeur et de l'autorité traînent après soi.

(MASSILLON)

Oui, l'Arbre souverain faisait la nuit sous soi.

(P. VALÉRY)

Boubouroche, la lampe au poing, regarda autour de soi.

(G. COURTELINE)

Ils [les hommes] ne recherchent... qu'une occupation violente et impétueuse qui les détourne de penser à soi.

(PASCAL)

F. LES PRONOMS ADVERBIAUX

EN et Y

On appelle ainsi des mots de reprise qui, adverbies à l'origine, jouent, en français, le rôle de pronoms sauf lorsqu'ils entrent dans une locution (*il en impose, il y a*, etc.)

196. En.

Bien qu'étroitement lié au verbe par sa place, le pronom peut avoir une fonction aussi bien par rapport au verbe que par rapport à un autre terme : substantif, pronom, adjectif. Il peut aussi entrer dans une locution.

1. En peut être l'expansion du verbe :

a) Il est attribut :

... ces magistrats de l'ordre nouveau ressemblaient d'esprit et de façons aux magistrats de l'ancien régime. Et c'en étaient.

(A. FRANCE)

b) Évoquant une partie d'un ensemble *en* est complément d'objet ou séquence de verbe impersonnel. Dans cet emploi, il représente aussi bien des personnes que des choses et il est souvent en rapport avec un mot de quantité (numéral, indéfini, adverbe) :

Ce fatal privilège perd plus de jeunes gens qu'il n'en sauve.

(BALZAC)

Si vous ne choisissez pas d'avocat, nous en désignerons un d'office.

(A. CAMUS)

Il s'y rencontraient plusieurs poètes, comme il s'en voit dans toute réunion d'hommes oisifs.

(A. FRANCE)

Il s'entretenait avec ses collègues du jury des nouvelles arrivées le matin. Il y en avait d'incertaines et de fausses.

(A. FRANCE)

c) Complément déterminatif ou complément d'agent d'un verbe, *en*, le plus souvent, est l'équivalent d'un complément construit avec la préposition *de*.

— *En* alterne avec les pronoms personnels *de lui, d'eux, d'elle(s)*. On dit habituellement que, dans cet emploi, le pronom personnel renvoie à une personne, le pronom *en* à une chose :

Nous parlions de lui (de Pierre). / Nous en parlons (de ce problème).

Mais le pronom *en* peut évoquer une personne, surtout avec un verbe qui admet pour complément un substantif évoquant aussi

bien un animé qu'un inanimé (*dire de, faire de, obtenir de, parler de*, etc.) ce qui permet d'avoir un pronom atone antéposé pour représenter un complément construit avec *de* comme on a *lui (Il lui parle)* pour les compléments construits avec *à* :

Aimez Monsieur de Rubempré, protégez-le, faites-en tout ce que vous voudrez, mais ne demeurez pas ensemble.

(BALZAC)

Ce pronom est aussi utilisé pour désigner des collectivités :

Parlez-moi des disputeurs, et parlez-m'en avec simplicité.

(MONTHERLANT)

REMARQUE. — Dans la langue classique et encore en français moderne, dans le dialogue et le style épistolaire, *en* peut se rapporter à la 1^{re} ou à la 2^e personne :

Vous parlait-il de moi? Que vous en a-t-il dit?

(LA FONTAINE)

Je pense beaucoup à vous, j'en suis bien occupée.

(MADAME DE SÉVIGNÉ)

Ne m'explique pas que je n'avais pas à souffrir de toi, si j'en ai souffert.

(ARAGON)

Inversement *lui* s'emploie pour les inanimés chaque fois qu'une raison syntaxique exclut l'emploi de *en*. C'est le cas :

— lorsque le pronom figure déjà dans une locution :

... il s'agit de l'amour. Il en est de lui comme d'un prince.

(BOYLESVE, ap. SANDFELD)

— lorsqu'il n'y a pas de forme verbale :

Il avait obtenu cette faveur bien qu'indigne d'elle.

— lorsqu'une forme tonique est nécessaire :

... les lacets de cuir vous lâchent juste le jour où vous n'avez besoin que d'eux.

(GIRAUDOUX)

— *En* alterne avec *de là* quand le verbe se construit avec un complément de lieu :

Il (l'âne) se dirigea tout droit vers le presbytère. Sans doute y était-il attendu, car l'abbé Chichambre en sortit aussitôt et transporta l'argélas dans l'église.

(H. BOSCO)

2. En est complément d'un autre terme que le verbe.

— d'un substantif ou d'un pronom :

Les saintes idées, les bonnes idées qu'elles tiennent de leurs pères, elles n'ont plus la responsabilité de les défendre; un homme de bronze s'en est fait le gardien.

(J. P. SARTRE)

... si le souvenir que j'en (Don Carlos) ai gardé est exact.

(A. GIDE)

— d'un adjectif attribut :

Je ne vous dis rien de positif; par mille raisons j'en suis incapable.
(MADAME DE SÉVIGNÉ)

3. En se rencontre dans un assez grand nombre de locutions où il n'est plus possible de l'analyser, car il a perdu toute valeur de représentant :

Il en va de même, n'en pouvoir mais, s'en prendre à, s'en rapporter à, en coûter, en être quitte, c'en est fait de, etc.

HISTORIQUE. — A l'époque classique, *en* ne figurait pas toujours dans quelques-unes de ces locutions :

*Cependant, malheureux, à qui me dois-je prendre
D'une accusation que je ne puis comprendre* (CORNEILLE)

Il ne coûta rien aux Athéniens d'abandonner leur ville au pillage.
(BOSSUET)

197. Y

Le pronom *y* est complément d'un verbe, d'un adjectif attribut ou bien il entre dans une locution.

1. *Y* est complément d'un verbe. Dans cet emploi, il alterne tantôt avec *à lui*, tantôt avec *là*.

a) *Y* alterne avec *à lui*. L'usage est de dire que *lui* évoque une personne (*Il pense à lui : à son frère*) que *y* évoque une chose (*Il y pense : à ce problème*). Mais *y* représente souvent une personne comme complément des verbes qui se construisent avec le pronom *lui* postposé (*penser à, recourir à, renoncer à, songer à, tenir à, avoir affaire à, avoir recours à, faire attention à*) :

... pauvre Maria! Je ne peux pas penser à elle sans voir son avenir.
(ARAGON)

HISTORIQUE. — A l'époque classique, et encore, en français moderne, dans le dialogue et le style épistolaire, *y* peut renvoyer à un pronom personnel :

Rien ne peut me distraire de penser à vous, j'y rapporte toutes choses.
(MADAME DE SÉVIGNÉ)

Inversement le pronom *lui* est utilisé pour les inanimés :

— lorsqu'un verbe, admettant pour complément un substantif des deux classes (animés ou inanimés), se construit avec le pronom *lui* antéposé (*consacrer, donner, ôter, préférer, rendre, répondre, servir, succéder*) :

La vie n'est faite que de difficultés. Le secret, car il y en a un, mis au point par plusieurs générations de philosophes légers, c'est de ne leur accorder aucune importance.
(ANOUILLET)

— chaque fois que l'emploi du pronom *y* est impossible (cf *en*) :

C'est vous dire qu'ils semblaient tristes de leur propre tristesse et résignés à elle.
(H. BOSCO)

Je doute qu'il ait lu nos articles. Du moins n'est-ce pas à eux qu'il répond.
(A. GIDE)

b) *Y* alterne avec *là*. Il équivaut à un complément de lieu qui peut être introduit par *à, dans, en, sur, sous, chez* :

Il y arrive. (y = à Paris, ou dans la capitale, ou en Amérique, ou sur la lune, ou chez son frère.)

2. *Y* est complément d'un adjectif attribut :

C'était alors une petite ville. Elle avait un charme. J'y étais sensible.
(H. BOSCO)

3. *Y* figure dans des locutions :

Il y a, il y va de, il y paraît, ça y est, s'y connaître, s'y entendre, s'y prendre, s'y tenir, ne pas y couper, y mettre le prix, y mettre du sien, s'y prendre bien (mal)...

197 bis. Place de *y* et de *en*.

Ils se placent toujours avant le verbe :

J'avais une répugnance pour certains mets : on me forçait d'en manger.
(CHATEAUBRIAND)

Demain, trouvez-vous à midi dans un confessionnal de l'église, j'y serai.
(A. DE MUSSET)

Si le verbe est à l'impératif, *en* et *y* portent l'accent tonique et se mettent les derniers d'une série de pronoms; le pronom personnel de la 1^{re} ou de la 2^e personne placé avant eux s'emploie à la forme réduite et s'élide (cf. § 192 R. 1) :

Prenez donc ce miroir, et regardez-vous-y. (V. HUGO)

Lorsque la forme d'impératif se termine par *-s*, la liaison est obligatoire :

Viens-y. — Allons-y. — Prends-en. — Parlons-en.

Par analogie et pour éviter un hiatus, on dit et on écrit :

Vas-y. Parles-en.

G. PLACE DE DEUX PRONOMS COMPLÉMENTS

198. Place et incompatibilité des pronoms.

On n'examinera dans ce paragraphe que les cas où un verbe a deux pronoms compléments (cas d'un seul pronom cf. § 192). On ne trouve pas plus de deux pronoms compléments (*Pierre les leur y a apportés* n'est pas une phrase acceptable.) Les pronoms peuvent être associés dans les conditions suivantes :

- Deux pronoms personnels.
- Un pronom personnel et un pronom adverbial.
- Deux pronoms adverbiaux.

I. Deux pronoms PERSONNELS DE LA 3^e PERSONNE.

Quel que soit le type de phrase, phrase assertive ou à l'impératif, le pronom complément d'objet se place avant le pronom qui équivaut à un régime indirect :

Tu le lui dis. Dis-le-lui! Ne le lui dis pas!
Le vieux brûlait d'envie de raconter une histoire; mais il voulait que l'enfant la lui demandât. (R. ROLLAND)

REMARQUE. — Conformément à un usage assez habituel dans la langue classique, on omet quelquefois dans la langue parlée familière le pronom complément d'objet des séquences *le lui, la lui, le leur, etc.* :

Type : *Je lui dirai = Je le lui dirai.*
Je leur ai dit. = Je le leur ai dit.
Je leur savais bien dire.
 [= *Je savais bien le leur dire.*] (LA FONTAINE)
Moi? et comment lui aurais-je dit? (MOLIÈRE)
 [= *Comment le lui aurais-je dit?*]
Tu peux lui dire de t'écrire à la maison.
Je lui dirai. (R. VAILLAND)

2. Un pronom PERSONNEL DE LA 1^{re} OU DE LA 2^e PERSONNE et un pronom PERSONNEL DE LA 3^e PERSONNE.

L'ordre des pronoms varie suivant le type de phrase.

a) Phrase ASSERTIVE ou comportant un verbe à l'IMPÉRATIF employé NÉGATIVEMENT.

Le pronom complément déterminatif se place avant le pronom complément d'objet :

Tu me l'as dit. Pierre te l'a dit.
Ne me le dites pas! Ne vous le redites pas à chaque instant!

HISTORIQUE. — De l'ancien et du moyen français où l'on suivait l'usage inverse il reste quelques traces dans la langue des écrivains classiques :

Je les vous donne avec plaisir. (GUEZ DE BALZAC)

b) Le verbe est à l'IMPÉRATIF employé POSITIVEMENT.

Le pronom complément d'objet précède le pronom complément déterminatif. Seuls font exception les pronoms *nous* et *vous* compléments déterminatifs dans les tours : *Dites-vous-le bien! Tenons-nous-le pour dit!*

Type : *Dites-le-moi!*
Ton cantique est fini; donne-le-moi, poète! (V. HUGO)

REMARQUE. — L'ordre *dites-moi-le* (qu'on rencontre chez Molière, mais dans *les Fourberies de Scapin*, III, 2) est à proscrire.

TABLEAU DE LA PLACE DES PRONOMS PERSONNELS.

<i>Tu me le dis.</i>	1. [<i>me te se nous vous</i>	
<i>Ne me le dis pas!</i>	2. [<i>le la les</i>	<i>Tu le lui dis. Ne le lui dis pas!</i>
	3. <i>moi toi lui leur nous vous</i>	<i>Dis-le lui! Dis-le moi!</i>

3. Un pronom PERSONNEL et un pronom ADVERBIAL.

Le pronom adverbial est toujours en seconde position :

Type : *Il t'en apporte. Il lui en apporte.*
Il t'en parle. Il lui en parle.
Apporte m'en! Ne m'en apporte pas!
Il t'y envoie. Il l'y envoie.

4. Deux pronoms ADVERBIAUX.

L'ordre est toujours, en français moderne, *y en* (*Il y en a*).

5. Incompatibilités entre pronoms.

Ces incompatibilités peuvent être permanentes ou tenir à des conditions syntaxiques particulières :

a) Sont toujours incompatibles :

— les pronoms personnels qui peuvent être indifféremment complément d'objet et complément déterminatif (*me, te, se, nous, vous*). On ne dit pas : * *Je me t'adresse. mais Je m'adresse à toi.*

— l'un de ces pronoms et un pronom équivalant à *à + Substantif* (*me lui, te lui, vous lui*) sauf dans une tournure qui appartient à la langue familière :

Et elle vous lui détacha un coup de sabot si terrible, si terrible... (A. DAUDET)

— après un impératif : *l'en, m'y, t'y, l'y*. Ainsi s'opposent :

*Tu m'y envoies. et * Envoie-m'y!*

b) Les pronoms doivent satisfaire à certaines conditions syntaxiques.
— On ne peut remplacer, chacun par un pronom, deux termes qui sont dans un rapport Déterminé-Déterminant; un seul pronom représente l'ensemble du groupe :
Substantif + Substantif :

*Pierre admire les fleurs du jardin. Pierre les admire. (non * Pierre les en admire)*

Adjectif + Substantif :

*Pierre sera favorable à cette idée. Pierre le sera. (non * Pierre l'y sera.)*

— Le pronom *en* n'est compatible avec un pronom personnel que s'ils sont tous deux compléments du même verbe :

Il le félicite de son succès. Il l'en félicite.

mais on ne saurait représenter par un pronom à la fois *soleil* et *mur* dans la phrase : *Les rayons du soleil éclairaient le mur, ou problème et simple* dans *La solution de ce problème est simple.*

III. LES PRONOMS POSSESSIFS

199. Morphologie des pronoms possessifs.

	SINGULIER		PLURIEL	
	MASCULIN	FÉMININ	MASCULIN	FÉMININ
un possesseur	1 ^{re} p. Le <i>mien</i>	la <i>mienne</i>	les <i>miens</i>	les <i>miennes</i>
	2 ^e p. Le <i>tien</i>	la <i>tienne</i>	les <i>tiens</i>	les <i>tiennes</i>
	3 ^e p. Le <i>sien</i>	la <i>sienne</i>	les <i>siens</i>	les <i>siennes</i>
plusieurs possesseurs	1 ^{re} p. Le <i>nôtre</i>	la <i>nôtre</i>	les <i>nôtres</i>	
	2 ^e p. Le <i>vôtre</i>	la <i>vôtre</i>	les <i>vôtres</i>	
	3 ^e p. Le <i>leur</i>	la <i>leur</i>	les <i>leurs</i>	

Comme les adjectifs correspondants (cf. § 76) les pronoms dits *possessifs* sont variables :

EN PERSONNE : ils ont trois formes dont chacune renvoie à l'une des trois personnes qu'on distingue en grammaire.

EN GENRE :

Je vous ferai souvent réciter des leçons, faites-moi réciter la mienne.
(STENDHAL)

EN NOMBRE : ils prennent la marque du pluriel :

Comme si je n'avais pas assez de mes maux, je partage encore volontairement ceux de mille personnages imaginaires, et je les sens aussi vivement que les miens. (X. DE MAISTRE)

et ils ont des formes différentes selon qu'il existe un ou plusieurs possesseurs :

UN POSSESSEUR

EMILE. *Mais moi je n'ai point de jardin.*
ROBERT. *Que m'importe ? Si vous gâtez le mien, je ne vous y laisserai pas promener.* (J.-J. ROUSSEAU)

PLUSIEURS POSSESSEURS :

J'ai dit que la géométrie n'était pas à la portée des enfants; mais c'est notre faute. Nous ne sentons pas que leur méthode n'est point la nôtre. (J.-J. ROUSSEAU)

Quand on emploie les formes qui supposent plusieurs possesseurs (*le nôtre, la nôtre, le vôtre, la vôtre*) à la place des formes utilisées lorsqu'il n'y a qu'un possesseur, elles suggèrent la majesté ou la modestie :

*Vous voulez de l'argent, ô Mesdames les Eaux,
Dit-il; adressez-vous, je vous prie, à quelque autre :
Ma foi! vous n'aurez pas le nôtre.* (LA FONTAINE)

ou ont valeur de forme de politesse :

*Mais alors, pourquoi reprochez-vous à don Pedro une indifférence
qui est la vôtre même?* (MONTHERLANT)

200. Valeurs d'emploi des pronoms possessifs.

1. Comme les adjectifs possessifs, ces pronoms marquent la relation que l'objet ou la personne qu'ils désignent entretient avec une des trois personnes du discours :

*Et depuis, en voyageant, ayant reconnu que tous ceux qui ont des
sentiments fort contraires aux nôtres ne sont pas pour cela barbares
ni sauvages...* (DESCARTES)

Atala saisit mes mains entre les deux siennes. (CHATEAUBRIAND)

2. Lorsqu'ils ne représentent pas un substantif déjà exprimé, certains d'entre eux se sont lexicalisés dans des acceptions particulières. Ils s'emploient librement, ou bien ne figurent que dans des locutions consacrées :

Les miens, les tiens, les siens sont une manière de désigner la famille, des parents proches.

Le mien, le tien, le sien; le nôtre, le vôtre, le leur, une manière de désigner un bien personnel ou une part de soi-même.

Il apporta du sien. Mettez-y du vôtre.

Des siennes dans la locution *faire des siennes*, évoque des fredaines des sottises.

IV. LES PRONOMS DÉMONSTRATIFS

201. Les formes des pronoms démonstratifs.

SINGULIER			PLURIEL	
MASCULIN	FÉMININ	forme de genre indifférencié	MASCULIN	FÉMININ
<i>Celui</i>	<i>celle</i>	<i>ce, c'</i>	<i>ceux</i>	<i>celles</i>
<i>Celui-ci</i>	<i>celle-ci</i>	<i>ceci</i>	<i>ceux-ci</i>	<i>celles-ci</i>
<i>Celui-là</i>	<i>celle-là</i>	<i>cela (ça)</i>	<i>ceux-là</i>	<i>celles-là</i>

Du point de vue morphologique les pronoms démonstratifs présentent deux particularités. Aux formes masculines et féminines s'ajoute au singulier une série de formes de genre indifférencié. Il existe des formes simples et des formes composées à l'aide des particules adverbiales *-ci* et *-là*.

202. Valeurs d'emploi des formes simples : *celui, celle, ceux, celles*.

Elles ont pour rôle ou bien de reprendre un terme déjà exprimé ou bien d'introduire dans le discours une notion nouvelle. Dans ces deux emplois, *celui, celle, ceux, celles* ne sont pas des formes libres, en ce sens qu'elles doivent toujours être déterminées.

Leur déterminant peut être :

a) UN SUBSTANTIF, UN ADVERBE, UN INFINITIF :

Il y a des montagnes que je visiterais encore avec un plaisir extrême : ce sont celles de la Grèce et de la Judée. (CHATEAUBRIAND)

C'était une voiture jaune, montée sur des roues jaunes aussi autrefois, mais rendues presque grises par l'accumulation des boues. Celles de devant étaient toutes petites; celles de derrière, hautes et frêles, portaient le coffre difforme et enflé comme un ventre de bête. (G. DE MAUPASSANT)

Toutes ces difficultés se réduisent à celle de donner à l'État un chef dont le choix ne cause pas des troubles, et qui n'attente pas à la liberté. (J.-J. ROUSSEAU)

b) UN PARTICIPE OU UN ADJECTIF ÉPITHÈTE :

En harmonie avec cette vie reposée et sans autres émotions que celles données par la famille, ces lieux communiquaient à l'âme leur sérénité. (H. DE BALZAC)

Cet emploi est estimé incorrect par les puristes en français moderne. Il était déjà utilisé dans la langue classique, et par de bons écrivains au XIX^e siècle.

c) une PROPOSITION RELATIVE placée immédiatement derrière le démonstratif ou séparée de lui par un complément partitif :

Ils [les arbres] vivent en famille, les plus âgés au milieu et les petits, ceux dont les premières feuilles viennent de naître, un peu partout, sans jamais s'écarter. (J. RENARD)

REMARQUE. — Dans ce cas, il est impossible de séparer les deux éléments dans l'analyse. C'est en réalité toute la proposition relative et non celui, celle, ceux, ou celles qui a une fonction dans la proposition principale.

203. Valeurs d'emploi de la forme simple : ce.

Ce a des emplois restreints mais très vivants en français :

1. dans les phrases complexes, comme antécédent d'un pronom relatif :

Fais ce que tu voudras, mais ne me trompe pas, je t'en conjure. (A. DE MUSSET)

REMARQUE. — Dans l'analyse de ces syntagmes, on évitera de dissocier l'antécédent du relatif. C'est le groupe *ce que tu voudras* qui est, d'ensemble, le complément d'objet de *fais*.

2. dans les tours *c'est, ce fut, ce sera*, etc. Il sert :

a) à reprendre ou à annoncer un terme :

Une sonnerie, ce n'est pas un bruit comme les autres. (G. DUHAMEL)

Vouloir oublier quelqu'un, c'est y penser. (LA BRUYÈRE)

Mais j'ai peine à croire que ce me soit un grand crime d'avoir donné le jour à de beaux enfants que Dieu a doués d'une âme immortelle. (DIDEROT)

b) à mettre un terme en relief :

C'est à vous, mon esprit, à qui je veux parler. (BOILEAU)

C'est toujours étonnant, un bonhomme qui cause avec le néant. (G. DUHAMEL)

c) dans des phrases prädicatives qui expriment une situation ou une identification :

C'était presque encore l'hiver. Il faisait froid, il faisait laid. (A. GIDE)

C'est lui !

3. Ce subsiste encore avec sa valeur pronominale dans quelques locutions : *pour ce, sur ce, ce me semble*. Partout ailleurs il a été remplacé par *cela*.

HISTORIQUE. — Dans la langue classique, ce n'était parfois pas exprimé avec *semble* :

J'ai jeté l'as de cœur, avec raison, me semble. (MOLIÈRE)

ainsi que dans les tours de reprise :

Tout ce qu'il y a d'agréable sont effectivement les idées.

(MOLIÈRE)

On le rencontre en revanche dans l'expression *ce venir* (= *arriver*) :

Quand ce vint le jour du combat...

(VAUGELAS)

et dans les locutions *ce dit-on, ce dit-il*.

204. Valeurs d'emploi des formes composées : celui-ci, celle-ci, celui-là, celle-là.

1. Dans le discours, ces formes représentent un terme déjà employé ou bien elles introduisent une notion nouvelle mais en se rapportant toujours à une personne ou à un objet présents, bien définis, qu'elles caractérisent dans leur individualité :

En vérité c'est un plaisir, et j'en ai joui bien des fois. Celui-là m'en rappelle un autre. (BEAUMARCHAIS)

Il considéra avec la même attention mon guide, qui s'avavançait, je vis celui-ci pâlir et s'arrêter en montrant une terreur évidente. (P. MÉRIMÉE)

D'une manière générale, ce sont les formes du type *celui-là* qui sont employées quand on n'a pas à opposer ou à distinguer deux personnes ou deux choses :

Au reste, n'oublions pas qu'il en est plusieurs qui, sans avoir jamais mérité aucun blâme... ont été contraints de fuir après avoir vu leur asile violé, leur famille insultée... Ceux-là, j'ai honte de le dire, nous avons moins à leur faire des reproches que des réparations; c'est à eux de nous pardonner. (A. CHÉNIER)

HISTORIQUE. — En français classique, ces pronoms composés pouvaient être déterminés au moyen d'un complément ou d'une proposition relative :

Il n'est enseignement pareil

A celui-là de fuir une tête éventée.

(LA FONTAINE)

Ils étaient de ceux-là qui vivent

Sur le public, et craignent peu les coups.

(LA FONTAINE)

2. Lorsque ces formes s'opposent deux à deux, c'est pour distinguer deux personnes ou deux choses, pour distinguer quelqu'un ou quelque chose de proche (*celui-ci*) de quelqu'un ou de quelque chose d'éloigné (*celui-là*), pour renvoyer à un terme qu'on a employé en dernier lieu (*celui-ci*) ou en premier lieu (*celui-là*) :

LE COMTE : *O rage!* (se reprenant) *Homme de bien qui feignez d'ignorer, nous ferez-vous au moins la faveur de nous dire quelle est la dame actuellement par vous amenée dans ce pavillon?*

FIGARO (montrant l'autre avec malice) : *Dans celui-là ?*
 LE COMTE (vite) : *Dans celui-ci.* (BEAUMARCHAIS)
Corneille nous assujettit à ses caractères et à ses idées, Racine se conforme aux nôtres; celui-là [Corneille] peint les hommes comme ils devraient être, celui-ci [Racine] les peint tels qu'ils sont.
 (LA BRUYÈRE)

Depuis huit ans, je m'associe... à vos joies et à vos peines, compatissant à celles-ci, et applaudissant à celles-là.
 (G. COURTELINE)

*Entre deux bourgeois d'une ville
 S'émut jadis un différend.
 L'un était pauvre mais habile;
 L'autre riche mais ignorant.
 Celui-ci sur son concurrent
 Voulait emporter l'avantage...* (LA FONTAINE)

REMARQUE. — 1. Sans s'opposer l'une à l'autre, les formes *celui-ci*, *celui-là* s'emploient chacune selon sa valeur dans un contexte qui implique une opposition de cet ordre :

Les Sages d'autrefois, qui valaient bien ceux-ci. (VERLAINE)
 [ceux-ci = ceux d'aujourd'hui, par opposition à ceux d'autrefois].

2. Les meilleurs écrivains ne respectent pas toujours la valeur d'opposition de ces deux pronoms :

Autour de ce bâton dans des méandres capricieux, se jouent et folâtraient des tiges et des fleurs, celles-ci sinueuses et fuyardes, celles-là penchées comme des cloches ou des coupes renversées.
 (CH. BAUDELAIRE)

[celles-ci renvoient à tiges, celles-là à fleurs]

3. *celui-ci... celui-là* s'emploient avec la valeur des indéfinis *l'un... l'autre* :

Il donnait un conseil à celui-ci, réprimandait doucement celui-là.
 (CHATEAUBRIAND)

Les uns courent chercher la fortune, les autres le repos, ceux-là retournent à leur patrie, ceux-ci la quittent; d'autres naviguent pour s'instruire des mœurs des peuples, pour étudier les sciences et les arts.
 (CHATEAUBRIAND)

205. Valeurs d'emploi des formes : *ceci*, *cela*, *ça*.

1. S'opposant deux à deux, *ceci* et *cela* doivent, selon la règle, s'employer de la même manière que *celui-ci* et *celui-là*. Toutefois, de bons écrivains en usent librement avec ces démonstratifs :

L'avarice de l'Américain était aussi notoire que le mauvais état de son oliveraie. Ceci était sans doute la cause de cela.
 (R. VAILLANT)

[*ceci* renvoie à l'avarice; *cela* représente le mauvais état de son oliveraie].

En principe, *ceci* annonce ce qui va être dit ou bien désigne soit ce que l'on a sous les yeux, soit ce que l'on a de présent à l'esprit :

Il décrétait : « Nous allons faire ceci, vous tiendrez le pied de l'échelle : vous tendrez votre tablier pour que je jette les pommes dedans. » (COLETTE)
Je me sens devenir affreusement sincère. Quelle fatigue, me dis-je, quelle barbarie! Tout ceci est inhumain. Tout ceci n'est point pur.
 (P. VALÉRY)

Cela, au contraire, renvoie à ce qui a déjà été dit.

L'extrême affection qu'on avait pour moi le faisait un peu négliger [le = mon frère], et ce n'est pas cela que j'approuve.
 (J.-J. ROUSSEAU)

Cependant, c'est une règle de puristes que les meilleurs écrivains classiques n'ont pas toujours respectée.

Que vous dirai-je enfin, et que puis-je vous dire que des choses à peu près de cet agrément? J'ai la tête pleine de tout ceci...
 (MADAME DE SÉVIGNÉ)

HISTORIQUE. — 1. En français classique, le pronom *il* pouvait être substitué au démonstratif *cela* :

J'ai craint qu'il ne fût vrai. (LA FONTAINE)

2. *Cela que* s'emploie dans la langue classique avec le sens de *ce fait que* :

Il n'y a rien de plus sûr que cela que le peuple sera faible.
 (PASCAL)

2. Lorsqu'il n'y a pas lieu d'opposer les deux formes, *cela* s'emploie de préférence à *ceci* dans la langue parlée.

3. *Cela* entre dans des locutions et il prend une valeur péjorative lorsqu'on s'en sert pour désigner des personnes :

CLAUDIO. — *Je vous ménage un châtimeur exemplaire, si vous allez contre ma volonté.*

MARIANNE. — *Trouvez bon que j'aïlle d'après la mienne, et ménagez-moi ce qui vous plaît. Je m'en soucie comme de cela.*
 (A. DE MUSSET)

Cela vous a la peau plus blanche qu'une femme, Mes frères, n'est-ce pas? C'est mou, c'est grelottant; On ignore s'il voit, on ne sait s'il entend; Un roi, ça! Rien qu'à voir ce petit on s'ennuie. (V. HUGO)

4. *Quelle que soit son origine, ça* s'emploie dans la langue parlée avec les fonctions de *cela*.

Type : *ça a marché — crier pour ça — ça n'en vaut pas la peine — La raison de ça, je vais vous la dire.*

On rencontre aussi ce pronom dans la langue écrite :

La vieillesse, ça a quelque chose d'un crépuscule dans lequel on entrerait. (R. DE GONCOURT)

On peut à peine dire qu'il y ait eu un scandale, tellement ça a été bien étouffé. (F. MAURIAC)

Il peut avoir la même valeur péjorative que *cela* :

Ces polissons-là! murmura l'ecclésiastique, toujours les mêmes! Et ramassant un cotéchisme en lambeaux qu'il venait de heurter avec son pied

— *Ça ne respecte rien.* (FLAUBERT)

V. LES PRONOMS INDÉFINIS

206. Définition.

Les pronoms indéfinis ont pour caractère commun d'être des nominaux. Ils peuvent assumer dans la phrase les fonctions du substantif. Comme les adjectifs correspondants, les pronoms indéfinis fournissent une information d'ordre **quantitatif** ou d'ordre **qualificatif**.

Tantôt ils introduisent dans la phrase une notion nouvelle :

Quelques-uns achèvent de se corrompre par de longs voyages, et perdent le peu de religion qui leur restait (LA BRUYÈRE)

Tel est pris, qui croyait prendre. (PROVERBE)

Quelque chose suit son cours. (S. BECKET)

tantôt ils représentent un terme ou un groupe précédemment exprimé :

Ces clauses, bien entendues, se réduisent toutes à une seule : savoir l'aliénation totale de chaque associé avec tous ses droits à toute la communauté; car, premièrement, chacun se donnant tout entier, la condition est égale pour tous; et la condition étant égale pour tous, nul n'a d'intérêt de la rendre onéreuse aux autres.

(J.-J. ROUSSEAU)

La planche (ou bien la pierre) est assez comparable à la page qui se travaille : l'une et l'autre nous font trembler; l'une et l'autre sont devant nous à la distance de la vision nette. (P. VALÉRY)

207. Classement des pronoms indéfinis.

On peut classer les pronoms indéfinis d'après leur sens.

1. Les *uns*, de sens **NÉGATIF**, évoquent l'absence d'une personne ou d'une chose : *aucun, nul, personne, pas un, rien*.
2. Les *autres*, de sens **POSITIF**, expriment soit l'*unité*, soit la *pluralité* sous divers aspects (cf. TABLEAU). Ils comportent en outre une indication d'ordre quantitatif imprécise (Ex. : *Certains, plusieurs, la plupart*) ou d'ordre qualitatif tantôt précise (Ex. : *Le même*), tantôt imprécise (Ex. : *Quelqu'un, autrui*).

On a un statut particulier. De son origine, il conserve deux propriétés : il évoque toujours un animé, il ne peut être que sujet. Dans cette fonction, il a toutes les propriétés des pronoms personnels (place par rapport au verbe, faits de liaison), on peut donc être tenté de le ranger dans cette classe; mais il traduit la notion de personne sous un aspect indéterminé.

TABLEAU DES PRONOMS INDÉFINIS

INDÉFINIS A SENS NÉGATIF	INDÉFINIS A SENS POSITIF EXPRIMANT		
	L'UNITÉ	LA PLURALITÉ	LA TOTALITÉ
	<i>On</i>	<i>Les uns... les autres</i>	<i>Chacun</i>
<i>Aucun</i>	<i>L'un... l'autre</i>	<i>D'autres</i>	<i>Tous</i>
<i>Nul</i>	<i>Un autre</i>	<i>Quelques-uns, quelques autres</i>	<i>Tout (toute)</i>
<i>Pas un</i>	<i>Quelqu'un, quelque autre</i>	<i>Certains</i>	
<i>Personne</i>	<i>Quelque chose</i>	<i>Plusieurs</i>	
<i>Rien</i>	<i>Tel, un tel</i>	<i>La plupart</i>	
	<i>Le même</i>	<i>Tels</i>	
		<i>Les mêmes</i>	

REMARQUES. 1. *Autrui*, pour le sens, renvoie à toute personne autre que celle impliquée par le sujet.

2. On peut représenter une ou plusieurs personnes.

208. *Aucun, nul*.

1. *Aucun* en ancien et en moyen français avait un sens positif et signifiait *quelqu'un*. Il conserve cette valeur, au pluriel, dans les expressions du type : *aucuns, d'aucuns pensent que* et au singulier lorsqu'il est employé dans les mêmes conditions que *personne* et *rien* (cf. § 210).

Cela explique que, pour prendre une valeur négative, il doive se construire avec l'adverbe de négation simple *ne* :

Tous les preux étaient morts, mais aucun n'avait fui.
(A. DE VIGNY)

Enfin, comme *personne* et *rien*, il a par lui-même une valeur négative lorsqu'il est employé seul dans une réponse :

Type : *En avez-vous pris, des poissons?* — *Aucun.*

HISTORIQUE. — En français classique, *aucun* était souvent employé avec la valeur de sens de *personne* ou de *nul* :

Que chacun se retire et qu'aucun n'entre ici (CORNEILLE)

Aucun n'est prophète chez soi. (LA FONTAINE)

Sans être le moins du monde proscrit, cet emploi n'est plus courant en français moderne, où *aucun*, sans détermination, représente un terme déjà exprimé.

2. *Nul*, étymologiquement, est un pronom de sens négatif. Il a subi toutefois l'attraction de *personne, rien, aucun* et a fini par prendre un sens positif dans les tours du type : *Si nul d'entre nous fait un geste...*

En conséquence il se construit toujours avec l'adverbe de négation simple *ne* :

Nul n'est prophète en son pays. (PROVERBE)
Il vivait; nul n'osait le regarder. (V. HUGO)
Jusqu'au tiers de la place, nul ne tira. (A. MALRAUX)

REMARQUE. — *Aucun* appartient à la langue parlée comme à la langue écrite. *Nul* appartient presque exclusivement à la langue écrite.

209. Pas un.

Ce pronom est une variante expressive de *personne*, *aucun* et *nul* :

Cela lui fit croire que pas un des deux n'était celui dont elle craignait la présence. (MADAME DE LA FAYETTE)
Chacun disait son mot : ceux-ci blâmaient, ceux-là admiraient; mais pas un n'a parlé comme j'aurais voulu. Pas un ne comprenait. (G. SAND)
Je viens vous demander ce dont pas un ne veut. (V. HUGO)

Il se construit, comme eux, avec l'adverbe de négation simple *ne*, sauf lorsqu'il est employé dans les propositions comparatives :

Type : *Plus savant que pas un.*

210. Personne, rien.

1. Ces pronoms sont dérivés de deux substantifs. On dit encore *une personne*, on disait autrefois *la rien* (pour *la chose* ou *l'être*) et en français moderne *un rien* signifie *une chose, quelle qu'elle soit, de peu d'importance* :

L'année même de sa mort, en 1695, une personne étant allée le voir lui demanda pourquoi il n'écrivait plus contre les Jésuites. (SAINTE-BEUVE)
Un souffle, une ombre, un rien, tout lui donnait la fièvre. (LA FONTAINE)
On lui attribuait la possession d'un petit trésor justement parce qu'il vivait de rien. (H. BOSCO)

2. De cette origine, *personne* et *rien* conservent le sens de *quelqu'un* et de *quelque chose*. Ils ont cette valeur dans les propositions négatives ou dubitatives :

G... est un garçon qui ne tient pas à se mettre mal avec personne. (P. LÉAUTAUD)
Et cette nuit, en sortant de Cordoue, n'as-tu rien vu ? (P. MÉRIMÉE)

dans les propositions subordonnées commençant par *avant que*, *sans*

que, ainsi que dans celles qui dépendent d'une proposition principale négative :

Ajoutez à cela cette liberté d'aller et venir sans qu'âme qui vive s'occupe de vous et sans que rien rappelle cette police dont les coupables sont les prétextes et les innocents le but. (B. CONSTANT)

Il n'admet pas que rien puisse arrêter l'homme sur la pente de ses instincts, sinon la crainte d'un Dieu gendarme. (A. GIDE)

Ils ont encore cette valeur après *sans* et les locutions *avant de*, *assez (trop)* pour construites avec un infinitif :

Mais la pensée des trente écus par mois, de ce bel argent sonnante qui s'en viendrait couler dans son tablier, qui lui tomberait comme ça du ciel, sans rien faire, la ravageait de désir. (G. DE MAUPASSANT)

Type : *Avant de rien dire.*

Et de même après la locution *assez (ou trop)* pour *que* :

Type : *Il fait trop sombre pour que je distingue rien.*

Cela explique que pour prendre une valeur négative *personne* et *rien* doivent se construire avec l'adverbe *ne* :

Type : *Personne n'est venu.*
 — *Pardon, Monsieur, mais ce tambour? Qu'était-ce?*
Le voyageur répondit : — Je n'en sais rien. — Personne ne sait. (G. DE MAUPASSANT)
Rien ne bougeait encore au front des palais. (A. RIMBAUD)

HISTORIQUE. — En français classique, *personne* et *rien* pouvaient se construire avec un adverbe de négation double (*ne... pas, ne... point*) :

Ne faites pas semblant de rien. (MOLIÈRE)

3. Du fait de leur contact avec la négation *ne*, *personne* et *rien* ont fini par prendre eux-mêmes un sens pleinement négatif. *Personne* équivaut alors à *pas une personne*, *rien* à *pas une chose*. Ils ont cette valeur lorsqu'on les emploie seuls dans des réponses, dans des phrases exclamatives :

Sur le toit tout à l'heure perché, j'ai cru pourtant ouïr un bruit de voix. — Personne! (V. HUGO)
 — *Qui vous amène? dit Pécuchet.*
Foureau balbutia :
 — *Rien, rien du tout.* (G. FLAUBERT)

REMARQUE. — 1. Employé comme pronom, *personne* n'a pas de genre marqué. L'adjectif ou la forme adjectivale du verbe qui s'y rapporte se met normalement au masculin, et il est repris par un pronom masculin :

Type : *Personne n'est venu. Personne n'est immortel.*
Personne ne savait plus ce qu'il avait à faire. (ARAGON)

Toutefois, si *personne* évoque précisément une femme ou s'il représente un substantif féminin, on accorde en genre l'adjectif attributif qui se rapporte à lui :

Je n'ai jamais vu personne de si heureuse qu'elle.

2. Longtemps proscrite par les puristes, l'expression *ne... pas rien* au sens de *quelque chose* figure dans les textes dus à de bons écrivains. Elle demeure cependant familière :

Comme on le voit, ce n'était pas rien! (J. ET J. THARAUD)

211. Construction des adjectifs se rapportant à *Personne, rien, aucun, nul, pas un*.

Selon l'Académie, elle est double. Ces adjectifs peuvent être construits INDIRECTEMENT au moyen de la préposition *de* :

Je ne vois personne de satisfait, autour de moi. — Rien de neuf sous le soleil. — Il n'y en eut aucun de blessé. — Pas un de reçu. Ma vie présente n'a rien de très brillant. (J.-P. SARTRE)

Mais on peut aussi les construire DIRECTEMENT, par juxtaposition :

Il n'y a personne si peu instruit des affaires qui ne sache (Ac.) — Rien outre. — Parmi tous ces livres, je n'en trouve aucun bon.

Cette différence de construction n'entraîne aucune différence de sens. Le choix doit donc être réglé par l'oreille et d'après des convenances de style. En parlant, on utilisera de préférence la construction indirecte qui épargne des liaisons insolites.

212. *On, l'on*. Origine et formes.

Ce pronom, d'origine romane, est la forme que présentait le mot *homme*, en ancien français, au cas sujet inaccentué. L'usage s'est conservé de le faire précéder de l'article défini. En parlant, on n'utilise que *on*. *L'on* s'emploie dans la langue écrite :

a) soit au début d'une phrase, par archaïsme, conformément à l'usage de la langue classique :

La rudesse du poil, la dureté de la peau, l'épaisseur de la graisse rendent ces animaux [le cochon, le sanglier] peu sensibles aux coups; l'on a vu des souris se loger sur leurs dos, et leur manger le lard et la peau sans qu'ils parussent le sentir. (BUFFON)

HISTORIQUE. — Mais cet usage n'était nullement obligatoire :

On convie, on invite, on offre sa maison, sa table, ses services; rien ne coûte qu'à tenir parole. (LA BRUYÈRE)

b) soit après *et, ou, où, que, si* :

Si l'on guérit ce mal, ce n'est qu'en apparence. (CORNEILLE)
Le monde où l'on s'ennuie. (TITRE)

D'où vient que l'on rit si librement au théâtre, et que l'on a honte d'y pleurer. (LA BRUYÈRE)

[cf. A. GOOSSE, *Les emplois modernes de l'on*, Z. f. R. Ph. 75, 1959, p. 269].

213. Valeur et fonction de *on*.

On a un statut particulier. De son origine, il conserve deux propriétés : il évoque toujours un animé, il ne peut être que sujet. Dans cette fonction, il a presque toutes les propriétés des pronoms personnels (place par rapport au verbe, faits de liaison), *on* peut donc être tenté de le ranger dans cette classe; mais il traduit la notion de personne sous un aspect indéterminé, et il peut se substituer à des pronoms de différentes personnes. Il évoque, sous un aspect indéterminé :

1. UNE PERSONNE OU PLUSIEURS dont *on* ne peut ou dont *on* ne veut préciser l'identité du premier coup :

Type : *On est venu te voir. — Qui? — Quelqu'un (ou X...).*

Il n'y a que vous autres femmes qui puissiez, comme nous et les prévenus, lancer, dans une œillade échangée, des scènes entières où se révèlent des tromperies compliquées comme des serrures de sûreté; on se dit, vois-tu, des volumes de soupçons en une seconde. (H. DE BALZAC)

[*On = nous et les prévenus*]

2. PLUSIEURS PERSONNES OU UN ENSEMBLE D'INDIVIDUS envisagés collectivement :

Type : *On a souvent besoin d'un plus petit que soi.* (PROVERBE)

Louis, cette maison

Qu'on voit, bâtie en pierre et d'ardoise couverte... C'est là. — Regardez bien, c'est le toit de mon père (V. HUGO)
Maintenant, je demanderai si l'on trouvera, en cherchant minutieusement, beaucoup de poètes qui soient, comme Victor Hugo, un si magnifique répertoire d'analogies humaines et divines? (CH. BAUDELAIRE)

REMARQUE. — Dans ce dernier emploi *on* inclut souvent, dans les proverbes, par exemple, la personne du locuteur. Il équivaut, pour le sens, à *tout le monde, moi y compris*.

HISTORIQUE. — Le développement sémantique qui a conduit cette forme du mot *homme* à prendre la valeur d'un pronom indéfini est parallèle à celui des substantifs latins *personam, rem (chose)* qu'on retrouve en français dans les pronoms *personne, rien*. C'est à la suite d'une même évolution que le mot *âme* s'est fixé à peu près avec la même valeur dans la locution *âme qui vive*.

214. Valeur affective de *on*.

On peut se substituer à tous les pronoms sujets grammaticaux pour traduire la distance qu'un locuteur veut établir entre lui et autrui ou pour souligner un sentiment d'ironie, d'affection, de mépris, de froideur ou d'orgueil :

Je crois que si on s'est servi du terme d'instinct pour caractériser La Fontaine, ce mot instinct signifiait génie.

[*on* est ici un pronom de modestie pour *je*]
(VOLTAIRE à Vauvenargues)

Gardes, qu'on m'obéisse! (RACINE)
Vous tous! que venait-on faire ici? parlez! (V. HUGO)
A-t-on été sage, aujourd'hui? (demandera un père ou une mère à son enfant ou à ses enfants).
Et toi, maman, comment te portes-tu? Commence-t-on à se remettre des embarras du déménagement? (DIDEROT)
 LA MÈRE : *Cela ne va pas mal; on n'aurait qu'à vouloir, mais on ne veut pas; on aime mieux perdre son temps à jaser, à chiffonner, à courir, à je ne sais quoi.* (DIDEROT)
Alors, on me fait venir comme une servante, pour me dire qu'on me dédaigne... (H. DE MONTERLANT)
On est bourgeois de Gand! (V. HUGO)

REMARQUE. — L'emploi systématique de *on* à la place de *nous* est un vulgarisme :

On a d'abord espéré ça, nous aussi. (J. ANOUILH)

215. Problèmes d'accord.

1. Les ATTRIBUTS de *on* s'accordent par référence avec le genre et le nombre grammatical de la personne ou des personnes évoquées par *on*. Si *on* évoque nettement une personne du genre féminin, l'attribut se met au féminin. S'il évoque nettement plusieurs personnes du genre masculin ou du genre féminin, l'attribut se met au pluriel (masculin ou féminin) :

Il suffit que l'on est contente du détour.
Dont s'est adroitement avisé votre amour. (MOLIÈRE)
 [C'est Bélise qui parle.]
Et l'on ne devient guère riches à être honnêtes gens. (MOLIÈRE)
On était petites à cette époque-là.

2. Le POSSESSIF qui renvoie à *on* est plus souvent *son* (même lorsque *on* évoque une 1^{re} ou une 2^e personne) :

On ne travaille bien que dans son domaine.
On est content de ses vacances?

Notre ou *votre* permettent d'éviter l'ambiguïté du possessif :

On ne va pas éteindre l'incendie chez le voisin quand notre (votre) maison brûle. (ex. cité par Grevisse § 426 bis)

216. Un, quelqu'un, quelque chose, tel, un tel.

1. Ces pronoms évoquent une personne ou une chose sans renseigner sur son identité :

Ne va pas dépouiller un blessé, au moins, prends le fusil et la giberne d'un qui soit bien mort, et dépêche-toi. (STENDHAL)

Moi, dit Sucot, j'y suis monté là-haut une fois, le mois dernier.
 — *C'est loin? demanda quelqu'un.* (H. BOSCO)
Tu nous caches quelque chose, souprait-elle. (id.)
Et tel qui se croyait détesté de moi n'en revenait pas de se voir salué avec un grand sourire. (A. CAMUS)

2. *Un*. En français parlé, *un* ne s'emploie couramment qu'en relation avec le pronom *en* dans les tours du type : *J'en connais un... Il y en a un*, etc. Dans la langue écrite, il s'utilise sans restriction.

HISTORIQUE. — En français classique, *un* s'employait avec le sens de *quelqu'un* devant un relatif :

Ma fantaisie me fait haïr un qui souffle en mangeant. (PASCAL)

et pas *un*, au sens de *personne* :

Sans donner à pas un aucun lieu de se plaindre. (CORNEILLE)

3. *Quelqu'un*. Ce pronom peut être employé au féminin *quelqu'une* :

PHÈDRE. — *J'en ai retenu quelques préceptes. Je ne sais s'ils te plairaient. Moi ils m'enchantent.*

SOCRATE. — *Peux-tu m'en redire quelqu'un?* (P. VALÉRY)

Vous avez l'air de quelqu'une qui ne soit pas loin de pleurer.

(P. VALÉRY)

L'adjectif attribut qui l'accompagne se construit en général indirectement :

Type : *quelqu'un d'honnête n'agirait pas ainsi.*

J'ai trouvé en lui quelqu'un de très dévoué.

Est-ce que tu crois qu'il deviendra quelqu'un de remarquable?

(A. GIDE)

4. *Quelques-uns* (fém. *quelques-unes*) traduit une indétermination qui porte soit sur le nombre des individus ou des choses évoquées (il se rapproche alors de *plusieurs*), soit sur leur qualité (il se rapproche alors de *certains*) :

Il suffirait de reproduire fidèlement les opinions permises et les opinions défendues, en disant que les unes furent permises et les autres défendues, quelques-unes poursuivies et punies.

(ALAIN)

Quelques-uns ne désirent pas positivement la mort, mais la satisfaction d'une sorte d'instinct. (P. VALÉRY)

5. *Quelque chose*. Ce pronom est de genre indifférencié. L'adjectif attributif qui se rapporte à lui et qui se construit indirectement au moyen de la préposition *de* est toujours du genre masculin :

Il y a toujours dans ce qui plaît quelque chose de vrai.

(P. VALÉRY)

Y a-t-il là quelque chose de gaulois, ou seulement du huitième siècle comme ce que j'ai vu à la Charité, chez M. Grasset?

(STENDHAL)

6. *Tel, tels* (fém. *telle, telles*) évoquent une ou plusieurs personnes indéterminées. Ce pronom appartient surtout à la langue écrite :

Tel qui rit vendredi, dimanche pleurera.

(PROVERBE)

Quelques hommes, dans le cours de leur vie, sont si différents d'eux-mêmes, par le cœur et par l'esprit, qu'on est sûr de se méprendre si l'on en juge seulement par ce qui a paru d'eux dans leur première jeunesse. Tels étaient pieux, sages, savants, qui, par cette mollesse inséparable d'une trop riante fortune, ne le sont plus. (LA BRUYÈRE)

Qu'est-ce que l'intelligence? Je me le demande souvent, quand j'entends dire à chaque instant de tel ou tel : « Il n'est pas intelligent. » (P. LÉAUTAUD)

Un tel sert à évoquer une personne bien déterminée, mais dont on ne veut pas préciser le nom propre :

Et pourquoi, disait M. Dumontet à sa femme, notre Horace ne parviendrait-il pas comme un tel, un tel, et tant d'autres qui avaient moins de dispositions et de courage que lui? (G. SAND)

217. L'un, l'autre, les uns, les autres (ou d'autres).

1. Ces pronoms servent à opposer deux ou plusieurs personnes, deux ou plusieurs choses. Lorsqu'ils ne renvoient pas explicitement à un substantif déjà exprimé, ils les évoquent sous un aspect indéterminé et se rapprochent de tel... tel :

D'autres ont leurs ressources en eux-mêmes; moi, j'ai besoin de suppléer à ce qui me manque par toutes sortes de travaux. (CHATEAUBRIAND)

Pour les uns qui voyagent, les étoiles sont des guides. Pour d'autres qui sont savants, elles sont des problèmes. (SAINT-EXUPÉRY)

2. Lorsqu'ils renvoient à un substantif déjà exprimé, ils sont une variante des pronoms démonstratifs *celui-ci*, *celui-là* :

Toutes les passions s'envoient avec l'âge.
L'une emportant son masque et l'autre son couteau,
Comme un essaim chantant d'histrions en voyage
Dont le groupe décroît derrière le coteau. (V. HUGO)

Barbette et son petit gars, portant tous deux sur leur dos, l'une sa pesante charge d'ajoncs, l'autre une provision d'herbes pour les bestiaux, revinrent à l'heure où la famille prenait le repas du soir. (H. DE BALZAC)

Ces pronoms peuvent être coordonnés par *et* (*l'un et l'autre*), par *ou* (*l'un ou l'autre*) et par *ni* (*ni l'un ni l'autre*).

REMARQUE. — 1. *L'autre*, un autre s'opposent fréquemment à *premier* ou *dernier* dans l'indication d'une série :

Éclaircissez donc la première question par l'autre. (J.-J. ROUSSEAU)

Les derniers arrivés interpellent les autres qui mangent déjà. (J.-P. SARTRE)

2. *L'un l'autre*, *les uns les autres* servent à marquer la réciprocité :

Il se faut l'un l'autre secourir. (LA FONTAINE)

Aimez-vous les uns les autres.

Alors nous nous saisîmes l'un l'autre. (FÉNELON)

218. Le même.

Ce pronom est toujours un représentant; il reprend un substantif ou un pronom *et*, pour le sens, traduit un rapport d'identité :

Le coloris des choses était non celui de l'Orient ou de l'Antiquité, mais celui de nos villes du Moyen Âge... L'odeur aussi devait être la même. (J. ROMAINS)

HISTORIQUE. — Dans la langue classique, le même peut avoir le sens *la même chose* :

J'espère de vous le même. (CORNEILLE)

219. Certains, plusieurs, la plupart.

1. *Certains* (fém. *certaines*) ne s'emploie guère qu'au pluriel. Il traduit une indétermination qui porte ou sur le nombre ou sur la qualité des personnes ou des choses évoquées :

[Les visages] Certains sont d'une extrême particularité : d'autres offrent une sorte d'apparence universelle. (P. VALÉRY)

Le plus habile artiste... ne peint jamais que lui-même. Certains, à vrai dire, tels que Shakespeare, ont représenté l'Univers. C'est qu'ils avaient l'âme universelle. (A. FRANCE)

2. *Plusieurs* traduit une indétermination sur la quantité des personnes ou des choses évoquées. Ce pronom s'emploie absolument et sans représenter un terme précédent :

Chez plusieurs, *savant* et *pédant* sont synonymes. (LA BRUYÈRE)
Ceci nous fut redit par plusieurs. (A. GIDE)

Mais il a aussi la valeur d'un représentant :

Je voudrais que ces personnes, dont je connais plusieurs dignes d'estime... daignassent prendre la plume. (A. CHÉNIER)

3. *La plupart* évoque un rapport de majorité. Ce pronom qui, pour la forme, est du singulier, exprime, pour le sens, un pluriel. Il peut en conséquence être mis en apposition à un pronom du pluriel :

La nuit, les morts se promènent. Ils sont la plupart d'humeur fâcheuse. (A. FRANCE)

Si *la plupart* est employé seul en fonction de sujet, le verbe s'accorde en nombre soit selon la forme (au singulier), soit selon le sens (au pluriel) :

Type : *La plupart a refusé.* — *La plupart ont refusé.*

S'il est déterminé par un complément au pluriel, le verbe s'accorde au pluriel :

Type : *La plupart des candidats ont été reçus.*

La plupart des végétaux aquatiques rejettent l'eau loin d'eux.
(BERNARDIN DE SAINT-PIERRE)

220. Chacun, tout (tous, toutes).

- 1.
- Chacun*
- exprime la totalité d'une façon distributive :

Chacun à s'en aller fut prompt. (LA FONTAINE)*La soif les obligea à descendre en un puits.
Là chacun d'eux se désaltère.* (LA FONTAINE)HISTORIQUE. — A l'époque classique, on emploie *un chacun*, qui insiste sur l'aspect distributif :*Cela est vrai d'un chacun de tous les hommes.* (PASCAL)*Un chacun bâille et s'endort.* (RACINE)

- 2.
- Tout (tous, toutes)*
- évoque la totalité d'une façon globale.

- a)
- Tout*
- représente cette totalité sous un aspect continu :

Rien n'a changé et pourtant tout existe d'une autre façon.
(J.-P. SARTRE)

- b)
- Tous (toutes)*
- la représente sous l'aspect de la discontinuité :

Songez-vous aux malheurs qui nous menacent tous ?
(RACINE)REMARQUES. — 1. Lorsque *tous* est pronom, il se prononce [tus] et se distingue ainsi de l'adjectif *tous* [tu].2. S'opposant à *tous* par le sens, *maints* ainsi que les adverbes *beaucoup*, *peu*, *trop* assument les mêmes fonctions que ce pronom. *Maints*, déjà en déclin à l'époque classique, n'appartient plus aujourd'hui qu'à la langue écrite archaïsante :*Il seroit inutile de dire combien la société est nécessaire aux hommes,
tous la désirent et tous la cherchent, mais peu se servent des
moyens de la rendre agréable et de la faire durer.*
(LA ROCHEFOUCAULD)*Beaucoup déclament contre cette règle, qu'ils nomment tyrannique.*
(CORNEILLE)**221. Autrui.**

1. On range ce pronom dans la catégorie des indéfinis à cause de l'indétermination dans laquelle il laisse les personnes qu'il évoque. Mais, comme
- on*
- , sa place serait aussi bien parmi les pronoms personnels : il représente en effet collectivement, sous un genre indifférencié, tous les individus qui s'opposent aux trois personnes sujets.
- Autrui*
- est donc une variante de
- lui*
- ,
- elle*
- ,
- eux*
- ,
- elles*
- .
-
2. Du fait de son origine (
- autrui*
- était une des formes de complément dans la déclinaison de
- autre*
- en ancien français), ce pronom ne peut assumer que les fonctions de complément d'objet ou de complément déterminatif.

*Tel, comme dit Merlin, cuide enseigner autrui
Qui souvent s'enseigne soi-même.* (LA FONTAINE)*Le bien d'autrui tu ne prendras.*On cite des cas où *autrui* est employé en fonction de sujet par des écrivains modernes. Cette négligence est à éviter.**222. Les autres pronoms indéfinis.***N'importe qui, n'importe quoi, qui que ce soit, quoi que ce soit, etc.*, n'appellent pas de remarque particulière.

VI. LES PRONOMS INTERROGATIFS

223. Les formes des pronoms interrogatifs.

Les pronoms interrogatifs comportent deux séries de formes :

- des FORMES SIMPLES, qui peuvent être renforcées au moyen de la locution *est-ce* :

Qui ?	Qui est-ce qui ?	Qu'est-ce qui ?
Que ?	Que est-ce que ?	Qu'est-ce que ?
Quoi ?		

REMARQUE. — *Qui est-ce qui*, *qui est-ce que* désignent des personnes. *Qu'est-ce qui*, *qu'est-ce que* désignent des choses.

Types : *Qui est-ce qui a sonné ?* *Qui est-ce que tu as vu ?*

Qu'est-ce qui est arrivé ? *Qu'est-ce que tu as vu ?*

On doit proscrire, en parlant, le vulgarisme qui consiste à employer *qu'est-ce qui*, *qu'est-ce que* pour désigner des personnes.

- des FORMES COMPOSÉES, variables en genre et en nombre, identiques à celles du pronom relatif.

SINGULIER		PLURIEL	
MASCULIN	FÉMININ	MASCULIN	FÉMININ
<i>Lequel ?</i>	<i>Laquelle ?</i>	<i>Lesquels ?</i>	<i>Lesquelles ?</i>
<i>Duquel ?</i>	<i>De laquelle ?</i>	<i>Desquels ?</i>	<i>Desquelles ?</i>
<i>Auquel ?</i>	<i>A laquelle ?</i>	<i>Auxquels ?</i>	<i>Auxquelles ?</i>

224. Valeur non représentative et valeur représentative des pronoms interrogatifs.

- Les pronoms interrogatifs simples ne sont pas des représentants. Ils introduisent dans la phrase un élément nouveau et inconnu :
Qui voyez-vous ? — Que dites-vous ?
- Les pronoms interrogatifs composés sont des représentants. Ils renvoient à un terme déjà exprimé ou ils en annoncent un que l'on a présent à l'esprit :

Type : *Ils ont deux frères ; duquel parlez-vous ?*
Peu après il [M. Molé] partit pour les eaux ou pour la campagne, je ne sais lequel, et je reçus les visites des parents de mon prédécesseur, M. Etienne. (A. DE VIGNY)

Lequel de ces choix est le meilleur ?

Je demande lequel de ces deux exemples fera le plus d'impression sur cet enfant. (LA FONTAINE)

L'Abbé de Saint-Yves... lui demanda laquelle de ces trois langues lui plaisait davantage, la Hurone, l'Anglaise ou la Française.

(VOLTAIRE)

225. Valeurs d'emploi des formes simples. Leurs fonctions.

Dans les pronoms interrogatifs simples, l'opposition de *qui* et de *que* (ou *quoi*) correspond soit à une distinction entre deux catégories : l'*animé* et l'*inanimé* (1) :

Type : *Qui est venu ?*

Qu'arrive-t-il ?

soit à une distinction entre un être humain et un animal ou une chose :

Type : *Qui voyez-vous ? (= quelle personne)*

Que voyez-vous ? (= quel animal ou quel objet)

- Qui* ne peut évoquer que des personnes. Il assume les fonctions de

a) SUJET (forme renforcée : *qui est-ce qui... ?*) :

Nous t'avons élu pour nous dire qui a raison, de ma fille ou de moi.

(MOLIÈRE)

Qui te l'a dit ?

Qui est-ce qui a sonné ?

(RACINE)

b) ATTRIBUT :

Qui êtes-vous ?

Je sais qui tu es.

(A. DE MUSSET)

c) COMPLÉMENT D'OBJET (forme renforcée : *qui est-ce que... ?*) :

Qui soupçonnez-vous de ce vol ?

Qui est-ce que vous avez rencontré ?

(MOLIÈRE)

d) COMPLÉMENT DÉTERMINATIF :

A qui se fier ?

Par qui les ouvriers de Barcelone ont-ils entendu parler de Dieu ?

(A. MALRAUX)

- Que* interroge sur l'identité d'un animal, d'une chose, ou sur la qualité d'une personne ou d'une chose. Il est :

a) le SIÈGE DU PROCÈS dans les tours impersonnels du type : *que se passe-t-il ?*

b) ATTRIBUT DU SUJET (forme renforcée : *qu'est-ce que ?*) :

Que pouvait être ce singulier client ?

(A. MALRAUX)

c) COMPLÉMENT D'OBJET dans les interrogations directes (forme renforcée : *qu'est-ce que ?*) :

Que me voulez-vous ?

Que faire ?

Qu'est-ce que vous me voulez ?

(A. DE MUSSET)

et dans les interrogations indirectes dont le verbe est à l'infinitif :

Ils se consultaient mutuellement, ouvraient un livre, passaient d'un autre, puis ne savaient que résoudre devant la divergence d'opinions.

(G. FLAUBERT)

(1) Cf. H. BONNARD, *Le système des pronoms « qui, que, quoi » en français*. Français Moderne, juillet-octobre 1961.

3. *Quoi*, comme *que*, ne peut évoquer que des choses ou des qualités. Il assume la fonction de :

a) THÈME, dans des propositions elliptiques :

Quoi de neuf?

REMARQUE. — Pour rare qu'il soit, l'emploi de *quoi* au sens de *qu'est-ce qui* n'est pas impossible :

Quoi a détourné, un moment, le théâtre français de son caractère original? (P. LÉAUTAUD)

b) ATTRIBUT DU SUJET :

Il est quoi? Maçon? Charpentier?

c) COMPLÉMENT D'OBJET :

Il faisait quoi? Du commerce, des affaires?

Où vas-tu? — Au village. — Quoi faire? (J. GIRAUDOUX)

d) COMPLÉMENT DÉTERMINATIF :

Bonjour, mes pauvres enfants, dit l'avocat en saluant monsieur Bonnet, à quoi puis-je vous être utile? (H. DE BALZAC)

Ils veulent savoir si nous avons du riz ou du charbon. Défense d'en apporter.

Au nom de quoi? (A. MALRAUX)

REMARQUES. — 1. Dans l'interrogation directe les formes *que* et *quoi* en fonction de sujet sont d'un emploi très limité. Elles sont couramment remplacées par *qu'est-ce qui?*

D'après toi, bœuf, qu'est-ce qui va arriver? (J. SUPERVIELLE)

2. Dans l'interrogation indirecte *que*, en fonction de sujet, est remplacé par *ce qui*.

J'eus grand-peine à savoir ce qui s'était passé, car toutes les ouvrières me parlaient à la fois. (P. MÉRIMÉE)

En fonction d'attribut et de complément d'objet, il est remplacé par *ce que* :

Ils sortirent dans le petit jour bleuâtre, et chacun se demandait ce que serait la prochaine aube. (A. MALRAUX)

Dites-moi ce que vous voyez.

HISTORIQUE. — 1. En français classique, les formes simples du pronom interrogatif avaient des emplois plus étendus qu'en français moderne. *Qui* s'employait au sens de *qu'est-ce qui...* (fr. m. *qui me dit que...*) :

Car enfin qui m'arrête? (RACINE)

Qui fait l'oiseau? C'est le plumage. (LA FONTAINE)

Que, dans les interrogations indirectes, s'employait pour *ce que* :

Apprends-moi cependant qu'est devenu ton maître. (CORNEILLE)

Mais je ne sais que c'est d'aimer ni de haïr. (CORNEILLE)

Il y était aussi utilisé là où le français moderne emploierait de préférence l'adverbe *comment* :

Je ne sais pas trop bien qu'en juger. (LA ROCHEFOUCAULD)

2. *Quoi*, en fonction de complément déterminatif précédé d'une préposition, y était fréquemment remplacé par *où* :

Où vous exposez-vous? (LA FONTAINE)

Par où méritez-vous ces duretés? (MADAME DE SÉVIGNÉ)

VII. LES PRONOMS RELATIFS

226. Les formes du pronom relatif.

Le pronom relatif comporte deux séries de formes :

- des formes SIMPLES *qui*, *que*, *quoi* auxquelles on adjoint deux adverbes relatifs *dont* et *où*. Ces formes sont invariables en genre et en nombre. *Qui*, *que*, *dont* peuvent avoir pour antécédent un nom de personne ou un nom de chose; leur emploi dépend de la fonction qu'assume le pronom dans la proposition relative. A l'inverse *quoi* et *où* ne peuvent avoir pour antécédent qu'un nom de chose.
- Des formes COMPOSÉES. Elles résultent de la juxtaposition de l'article défini et du pronom adjectif *quel*. Les formes composées sont variables en genre et en nombre.

TABLEAU DES PRONOMS RELATIFS

FORMES SIMPLES	FORMES COMPOSÉES			
	SINGULIER		PLURIEL	
	M.	F.	M.	F.
<i>Qui</i>	<i>Lequel</i>	<i>Laquelle</i>	<i>Lesquels</i>	<i>Lesquelles</i>
<i>Que, quoi</i>	<i>Duquel</i>	<i>De laquelle</i>	<i>Desquels</i>	<i>Desquelles</i>
<i>Dont</i>	<i>Auquel</i>	<i>A laquelle</i>	<i>Auxquels</i>	<i>Auxquelles</i>
<i>Où</i>				

227. Rôle et fonctions du pronom relatif.

- Dans la proposition subordonnée où il assume une fonction, le pronom relatif représente un terme (ou un groupe) de la proposition principale :

Elle [la chambre] était éclairée de deux grandes fenêtres à croisillons de pierre, dont les vitres poudreuses et brisées étaient enchâssées dans les losanges de plomb. (LAMARTINE)

[*Dont* a ici pour antécédent le groupe *deux grandes fenêtres à croisillons de pierre*. Dans la proposition relative il assume la fonction de complément déterminatif du groupe *les vitres poudreuses et brisées*.]

- Mais le relatif peut être aussi employé sans antécédent : c'est le cas des tours : *Qui vivra verra. Qui dort dîne :*

Qui veut voyager loin ménage sa monture.

Il prend alors la valeur d'un pronom indéterminé (*quiconque, tous ceux qui*) et, dans cet emploi, il ne joue évidemment pas le rôle d'un mot de liaison.

3. *Qui... qui* est une variante littéraire de *les uns... d'autres* :

Et puis, à mesure qu'il s'enfonçait dans la rue, culs-de-jatte, aveugles, boiteux pullulaient autour de lui, et des manchots et des borgnes et des lépreux avec leurs plaies, qui sortant des maisons, qui des petites rues adjacentes, qui des soupiraux des caves...

(V. HUGO)

4. Dans la proposition relative, le pronom assume la fonction qui lui est dévolue par le sens (sujet, attribut, complément d'objet, complément déterminatif).

228. Emploi du relatif en fonction de sujet.

1. *Qui* peut représenter un antécédent du masculin ou du féminin, du singulier ou du pluriel :

Saint-Patrice est un petit village de la côte normande qui s'adosse à une forêt. (A. FRANCE)

[Antécédent de *qui* : un petit village de la côte normande.]

Les dames qui les composaient [ces cabales] avaient aussi de la jalousie entre elles. (MADAME DE LA FAYETTE)

Il fait un temps magnifique et le plus beau soleil du monde. J'entends mon matelot qui fredonne, des enfants qui rient, les bateliers qui s'appellent, les laveuses qui frappent le linge sur des pierres selon la mode du pays, les chariots à bœufs qui peinent dans les ravins, les chèvres qui bêlent dans la montagne, les marteaux qui résonnent dans le chantier, les câbles qui se déroulent sur les cabestans, le vent qui souffle, la mer qui monte. (V. HUGO)

2. *Lequel* s'emploie seulement dans la langue écrite; soit par archaïsme, soit pour prévenir une équivoque lorsqu'on pourrait hésiter sur l'antécédent :

Il semble que la logique est l'art de convaincre de quelque vérité; et l'éloquence un don de l'âme, lequel nous rend maîtres du cœur et de l'esprit des autres. (LA BRUYÈRE)

La famille Carafa haïssait ce roi puissant, lequel, aidé des fautes de cette famille, parvint à l'exterminer, comme vous le verrez. (STENDHAL)

La maison où je vous logerai appartient à un de mes cousins, lequel n'est pas à Paris dans le moment. (P. MÉRIMÉE)

Mais aux airs pyrénéens de ce bienfaisant pasteur se mêlait déjà la cloche du repasseur, lequel criait : « Couteaux, ciseaux, rasoirs. » (M. PROUST)

HISTORIQUE. — 1. En français classique, *qui*, ayant une proposition pour antécédent, équivalait à *ce qui* :

Madame de Dreux fut admonestée, qui est une très légère peine. (MADAME DE SÉVIGNÉ)

[Cf. la locution : *Qui pis est.*]

Il avait encore la valeur de *si on*, que l'on retrouve dans le proverbe : *Tout vient à point, qui sait attendre* :

Bonne chasse, dit-il, qui l'aurait à son croc. (LA FONTAINE)

2. En ancien français, *que* pouvait être employé en fonction de sujet. Il n'en reste en français moderne que quelques expressions : *Vaille que vaille, coûte que coûte, advienne que pourra.*

3. En français classique *lequel* était jugé lourd et on en évitait autant que possible l'emploi. Toutefois les écrivains du début du XVII^e siècle en usent comme d'un relatif de liaison :

La raison agit avec lenteur, et avec tant de vues, sur tant de principes, lesquels il faut qu'ils soient toujours présents, qu'à toute heure elle s'assoupit ou s'égare. (PASCAL)

229. Emploi du relatif en fonction d'attribut.

Le relatif simple y a la forme *que*. Il se rencontre dans des tournures qui mettent une qualité en relief :

Octave! ô fou que tu es! (A. DE MUSSET)

J'essayai de ranimer la conversation mais il ne répondit pas, absorbé qu'il était dans ses tristes pensées. (P. MÉRIMÉE)

Le vieillard que je suis devenu a peine à se représenter le furieux malade que j'étais naguère. (F. MAURIAC, ap. SANDFELD)

230. Emploi du relatif en fonction de complément d'objet.

C'est toujours la forme *que* qui est employée :

Ce que j'aime surtout dans les animaux, c'est leur candeur. (BAUDELAIRE)

Nous sommes tous de jeunes barbares que nos jouets neufs émerveillent encore. (SAINT-EXUPÉRY)

HISTORIQUE. — 1. Dans : *Embrassez qui vous voudrez* (refrain), la forme (*= celui, celle que*) sans antécédent en fonction de complément est sans doute analogique du pronom interrogatif *qui?* (cf. *Vous voyez qui je veux dire. Qui voyez-vous?*)

A l'époque classique, *que* pouvait équivaloir à *ce que* et à *à ce que*; d'où les locutions *que je pense* (= *à ce que je pense*), *que je crois* (= *à ce que je crois*) employées en incises :

Mais vingt années de moins pourtant ne me feraient point de mal, que je crois. (MOLIÈRE)

2. *Lequel* était parfois employé en fonction de complément d'objet en français classique. Cet emploi est exceptionnel aujourd'hui.

En ce temps-là le Phrygien composa ses fables, lesquelles il laissa au roi de Lydie. (LA FONTAINE)

231. Emploi du relatif en fonction de complément déterminatif ou circonstanciel.

- A. COMPLÉMENT DE NOM. La forme la plus couramment utilisée, pour les personnes comme pour les choses, est *dont* :

Entre temps, M^{me} Vautier avait eu deux enfants; elle commençait à redouter pour eux l'influence de cette sœur adoptive dont le caractère s'affirmait plus bizarrement de mois en mois. (A. GIDE)

Il entra dans une chambre toute dorée, et il vit un lit dont les rideaux étaient ouverts de tous côtés. (CH. PERRAULT)

Lorsque l'antécédent est un nom de personne, *dont* peut être remplacé par *de qui* :

Bérénice, de qui je presse contre moi le bras, est harmonique à ce pays. (M. BARRÈS)

Je cherche toujours avidement les personnes de qui les idées et les actes s'interrogent et se répondent nettement. (P. VALÉRY)

Duquel (fém. *de laquelle*), qui peut alterner avec *de qui* lorsque l'antécédent est un nom de personne, s'emploie si le relatif est le complément d'un substantif précédé d'une préposition. En dehors de ce cas, ces formes sont peu utilisées :

Nul rayon de soleil ne perçait son feuillage, dans l'épaisseur duquel tous les vents s'égarèrent. (P. VALÉRY)

HISTORIQUE. — 1. En français classique *dont* s'employait dans des cas où *duquel* est devenu obligatoire :

*Il est des sympathies
Dont par le doux rapport les âmes assorties
S'attachent l'une à l'autre.* (CORNEILLE)
[*par le doux rapport desquelles.*]

2. Il peut aussi avoir le sens de *par qui* et équivaloir à un complément d'agent :

Une personne que j'ai tant aimée, et dont j'ai été si cruellement trompé. (MADAME DE LA FAYETTE)

3. *De qui* pouvait avoir un antécédent nom de chose :

C'est un art de qui l'imposture est toujours respectée. (MOLIÈRE)

4. En français classique, *duquel* est employé à la place de *dont* dans des pastiches de la langue du Palais :

En vertu d'un contrat duquel je suis porteur. (MOLIÈRE)

- B. AUTRES COMPLÉMENTS. Toutes les formes du relatif s'emploient, mais dans des conditions spéciales.

1. *Qui*, précédé d'une préposition, est utilisé lorsque l'antécédent est un nom de personne ou de chose personnifiée :

C'est lui : l'homme en qui vit et tremble le royaume. (V. HUGO)
Je me tournai vers mon guide, et, d'un signe imperceptible, je lui fis comprendre qu'il n'avait rien à m'apprendre sur le compte de l'homme avec qui j'allais passer la nuit. (P. MÉRIMÉE)

REMARQUE. — Dans les tours du type : *C'est à toi que je veux parler, que* se substitue à *à qui* pour rompre la succession de deux groupes construits de la même manière (cf. § 623).

HISTORIQUE. — A l'époque classique, *qui*, dans cette construction, pouvait avoir pour antécédent un nom de chose :

Ce sont les nouvelles pour qui je n'ai pas perdu toute curiosité.
(GUEZ DE BALZAC)

Donner est un mot pour qui il a tant d'aversion. (MOLIÈRE)

Ce tour est parfois repris par les écrivains modernes :

Des voiles... symbolisaient magnifiquement le départ et cette fuite pour qui sont ardentes nos âmes. (M. BARRÈS)

2. Le relatif composé peut avoir pour antécédent un nom de personne, mais cet emploi est assez rare en français moderne. On le rencontre à l'époque classique :

Un homme dans lequel je crois voir plusieurs Marius. (MONTESQUIEU)

Il représente plutôt un substantif qui évoque un objet ou une notion :

Soudain retentit cet appel de mes oiseaux par lequel ils m'annonçaient qu'un oiseau nouveau avait pénétré dans l'île.

(J. GIRAUDOUX)

Mais il est d'un emploi obligatoire après la préposition *parmi* et *entre* :

Vis-à-vis des étrangers — parmi lesquels il faut toujours compter celui auquel nous mentons le plus parce que c'est celui par qui il nous serait le plus pénible d'être méprisé:nous-même.

(M. PROUST)

[le Sphinx] *La croupe, la queue enroulée, les pattes de derrière et les pattes de devant, longues, rectilignes, entre lesquelles une dalle de marbre décore le poitrail.*

(J. COCTEAU)

3. Comme *dont*, équivalut le plus souvent à préposition *de* + subst., il est le complément des verbes construits avec cette préposition et il se trouve apte à traduire des rapports divers (origine, descendance, moyen...). Il peut alterner avec *de qui*, *duquel*, *de quoi*. Son emploi est obligatoire lorsque l'antécédent est *ce*, *cela*, *rien* :

L'affaire dont cette section du Tribunal allait s'occuper n'intéressait qu'un petit nombre de spectateurs.

(A. FRANCE)

Ainsi vous descendez en vain des aîeux dont vous êtes né.

(MOLIÈRE)

Je me sentais déjà saisir les mains et les pieds par tous les nœuds invisibles dont Gulliver fut attaché dans son sommeil.

(A. DE VIGNY)

Ce dont j'avais à me plaindre me parut tout à coup parfaitement informable.

(A. GIDE)

HISTORIQUE. — A l'époque classique, *dont* se confond parfois avec *d'où* pour marquer la provenance :

Ménélas trouve sa femme en Égypte dont elle n'était point partie.

(RACINE)

A la même époque, il s'emploie souvent seul avec la valeur de *ce dont* :

Il se rabat soudain, dont j'eus l'âme ravie.

(MOLIÈRE)

C'est dont je réponds à votre Altesse.

(LA BRUYÈRE)

4. Où n'admet pour antécédent qu'un substantif évoquant une chose. Il sert à exprimer un rapport de lieu ou de temps :

Parfois, retraversant Paris, je retrouvais pour quelques jours ou quelques heures l'appartement où s'était écoulée ma studieuse enfance. (A. GIDE)

J'ai encore trouvé un sommet où je suis seul à grimper et d'où je peux juger le monde. (A. CAMUS)

C'était une de ces journées où la nature semble muette, et où les bruits sont absorbés par l'atmosphère. (H. DE BALZAC)

HISTORIQUE. — A l'époque classique. 1) où, d'où, par où employés sans antécédent équivalent pour le sens à là où, quand, par suite de quoi, par quel moyen :

Le choix est inutile où les maux sont extrêmes. (CORNEILLE)

Quand le peuple est en mouvement, on ne comprend pas par où le calme peut y entrer. (LA BRUYÈRE)

2. Où équivalait aussi à un relatif simple ou composé construit avec une préposition. Il admet pour antécédent un nom de personne, un nom de chose ou le pronom ce :

Vous avez vu ce fils où mon espoir se fonde ? (CORNEILLE)
[où = sur lequel.]

C'est une chose où vous ne me réduirez point. (MOLIÈRE)

[où = à laquelle.]

C'est où j'attache toute mon ambition. (MOLIÈRE)

[où = à quoi.]

3. Par où a le sens de par lequel :
- C'est le coup, scélérat, par où tu m'expédies. (MOLIÈRE)

5. Que alterne avec où dans les locutions conjonctives temporelles du type de : Une fois que, un jour que. Mais le jour où, la fois où... :

Un jour que j'étais à Ostie... (COLETTE)

HISTORIQUE. — En français classique l'extension de que était plus grande qu'en français moderne. On le trouve là où nous emploierions où, dont :

C'est-à-dire environ le temps

Que tout aime et que tout pullule dans le monde. (LA FONTAINE)

Au moment même que défilait sous mes yeux l'armée française.

(J.-J. ROUSSEAU)

Mais de l'air qu'on s'y prend,

On fait connaître assez que notre cœur se rend. (MOLIÈRE)

6. Quoi représente tantôt un substantif symbolisant une chose ou une notion, tantôt le contenu d'une phrase précédente :

Il me sembla qu'elle le pressait vivement de faire quelque chose à quoi il montrait de l'hésitation. (P. MÉRIMÉE)

Ils poursuivent, et rejoignent l'objet suprême de l'art, le charme, terme que je prends ici dans toute sa force.

C'est à quoi je songe quand revient à ma mémoire le vers délicieux... le fameux « Bijou rose et noir » par Baudelaire offert à Lola de Valence. (P. VALÉRY)

HISTORIQUE. — A l'époque classique, quoi pouvait avoir comme antécédent un nom de chose au pluriel :

Voici de petits vers pour de jeunes amants
Sur quoi je voudrais bien avoir vos sentiments. (MOLIÈRE)

232. Le relatif et son antécédent.

1. PLACE DU RELATIF. En règle générale, le pronom relatif doit suivre le plus près possible son antécédent. Toutefois, s'il ne risque pas d'y avoir équivoque, il peut en être séparé pour des raisons de rythme :

La cloche sonna, qui mit fin à la récréation. (A. GIDE)

[Dans cet exemple, l'écrivain peut d'ailleurs avoir pris qui, par archaïsme, dans la valeur de ce qui.]

Alors une vague vint la chercher qui s'était toujours tenue à quelque distance du village, dans une visible réserve. (J. SUPERVIELLE)

C'est le cas lorsque l'antécédent est un pronom indéfini (tel, quel-qu'un) ou un pronom personnel de forme réduite :

Tel est pris qui croyait prendre.
Je l'ai vu qui montait dans le train.

2. ABSENCE D'ANTÉCÉDENT. Le pronom relatif pris dans la valeur d'un pronom indéfini de sens très général s'emploie sans antécédent :

Qui vivra verra. (PROVERBE)

S'emploie de même le pronom relatif qui aurait pour antécédent celui, l'homme, la personne... Ce tour allégé appartient à la langue littéraire :

Tenez, voilà mon écharpe en gage — Qui vous voudrez la rapportera. (A. DE MUSSET)

[Qui = celui que comme dans le vers de la chanson Embrassez qui vous voudrez.]

Mais il y a deux cents ducats pour qui le livrera. (P. MÉRIMÉE)

HISTORIQUE. — A l'époque classique que se construit directement dans les incises du type (à ce) que je crois :

ZERBINETTE. — ... et je n'y suis pas si hardie.

SCAPIN. — Vous l'êtes, que je crois, contre mon maître maintenant. (MOLIÈRE)

233. Répétition des pronoms relatifs.

Quand deux propositions relatives sont juxtaposées ou coordonnées, l'usage est d'exprimer dans chacune le pronom relatif sous la forme que réclame la fonction qu'il y assume.

Saint-Patrice est un petit village de la côte normande qui s'adosse à une forêt et qui descend doucement vers une plage de sable resserrée entre deux falaises. (A. FRANCE)

Le bruit que nous faisons et que faisaient les brutaux et les ivrognes qui nous avaient amenés fit sortir d'une salle basse le seigneur du château. (SCARRON)

Il aperçut Ragotin, à qui le chapeau était tombé de la tête, et qui (comme je vous ai déjà dit) la haussait et baissait souvent. (SCARRON)

HISTORIQUE. — A l'époque classique, on peut reprendre un pronom relatif au moyen d'un pronom personnel sous la forme correspondant à la fonction qu'assumerait le relatif si celui-ci était répété.

Ragotin le voulut battre [le médecin] et l'eût fait s'il ne se fût humilié devant ce colère malade, à qui il tira trois palettes de sang et lui ventousa les épaules vaille que vaille. (SCARRON)

234. Les pronoms relatifs indéfinis.

Ils ont pour caractère commun ne n'avoir jamais d'antécédent.

1. *Qui que* ne subsiste que dans la locution : *qui que tu sois*.

Quoi que lui correspond pour évoquer une chose. Il assume la fonction :

a) de **SUJET** et d'**ATTRIBUT**.

Quoi qu'il arrive.

Quoi qu'il en soit, je ne regrette pas que vous m'ayez parlé avec tant d'ouverture. (H. DE MONTHERLANT)

b) de **COMPLÉMENT D'OBJET** :

Et quoi qu'en ma faveur ton amour exécute, il te peut, en tombant, écraser sous sa chute. (CORNEILLE)

2. *Qui que ce soit qui* (...ou que). — *Quoi que ce soit qui* (... ou que).

3. *Quiconque* (qui ne doit pas être repris au moyen de *qui*).

Quiconque osera lui rendre les honneurs funèbres sera impitoyablement puni de mort. (J. ANOUILH)

J'assenais ce maître mot [de « liberté »] à quiconque me contredisait. (A. CAMUS)

LE VERBE

I. DÉFINITION

NOTIONS GÉNÉRALES

NATURE DU PROCÈS PROPRIÉTÉS MORPHOLOGIQUES DU VERBE

235. Le verbe et le nom.

1. Les verbes se distinguent des substantifs par des propriétés morphologiques et par leur aptitude à certaines constructions. Le sens ne suffit pas à opposer ces deux espèces de mots.

Très souvent, en effet, une même notion peut être exprimée :

a) soit par un substantif. Ex. : *la course, la marche, la naissance, la vue*;

b) soit par un verbe. Ex. : *courir, marcher, naître, voir*.

Dans de tels cas, le substantif et le verbe diffèrent non par leur signification, mais par leur forme. C'est cette dernière qui détermine leurs aptitudes à certains emplois.

2. Les verbes se distinguent des substantifs par les propriétés morphologiques suivantes :

a) Ils se conjuguent. La *conjugaison* est l'ensemble des formes sous lesquelles peut se présenter un verbe. Ces formes se composent d'un *radical* et de *désinences* qui permettent de décrire le procès dans sa durée, de le situer dans une époque, de le rapporter à un sujet grammatical de telle ou telle personne.

b) A la différence du nom, les verbes se présentent sous des formes particulières, suivant que le procès est considéré du point de vue de celui qui en est l'agent ou le siège, ou du point de vue de celui qui en est l'objet.

Je vois, je suis vu. J'opère, j'ai été opéré.

REMARQUE. — Un substantif comme *la vue* évoque au contraire indifféremment *la vue qu'un sujet prend de quelqu'un* (ou *de quelque chose*) ou *le spectacle lui-même* tel qu'il s'offre aux yeux du sujet. De même, un adjectif tel que *piteux*, en français classique, signifiait aussi bien *accessible à la pitié, qui prend pitié, que qui suggère, qui inspire la pitié*.

3. Les verbes sont aptes à certaines constructions. A la différence des substantifs et des adjectifs, certains verbes admettent un complément d'objet, construit directement. Ce complément peut devenir le sujet grammatical du verbe, lorsque celui-ci est tourné à la voix passive :

A 22 heures, on aperçut le satellite.
A 22 heures, le satellite fut aperçu.

REMARQUE. — Ainsi, alors que *désirer* se construit directement (*désirer quelque chose*) et implique la construction inverse (*une chose a été désirée*), le substantif *désir* et l'adjectif *désireux* ont toujours un complément construit indirectement (*le désir de quelque chose, désireux de quelque chose*).

236. Notions évoquées par le verbe.

Les notions évoquées par le verbe peuvent être réparties en trois groupes principaux :

1. Des actions. Ex. : *boire, frapper, marcher, etc.*
2. Des états. Ex. : *dormir, peiner, s'ennuyer, etc.*
3. Des modifications. Ex. : *s'évanouir, pâlir, etc.*

REMARQUE. — Les linguistes désignent généralement sous le nom de **procès** (lat. *processus*, de *procedere* : s'écouler, se dérouler) les formes diverses que prend une de ces notions dans la conjugaison du verbe. On utilisera ce terme commode, en rappelant toutefois qu'il se rapporte plus aux propriétés morphologiques des verbes qu'au contenu de sens de tel ou tel verbe en particulier.

237. Nature du procès.

Les verbes **imperfectifs** évoquent un procès qui, par lui-même, n'implique pas de terme. L'arrêt de l'action ou de l'état marque une simple interruption mais ne détermine pas une situation nouvelle. Après une interruption cette action, cet état peuvent recommencer sur de nouveaux frais :

Marcher, porter, rire, sonner, voir, etc.

Les verbes **perfectifs** évoquent un procès qui implique normalement un terme, au-delà duquel s'ouvre une situation nouvelle :

Arriver, mourir, naître, sortir, etc.

Cette opposition joue un rôle en français dans la mesure où elle se traduit souvent dans les formes composées par l'alternance de ÊTRE et de AVOIR (cf. § 313).

238. Nature du procès. Agent, patient et siège du procès.

1. Lorsque le verbe évoque un état ou un changement d'état, la personne ou la chose qui les subissent, qui les ressentent seront considérées comme le **siège** du procès. Elles y participent, elles n'en sont pas l'agent, mais le lieu :

Nous nous amusons. Elle a maigri. Je souffre.

2. Lorsqu'un verbe évoque une action, on considère comme **agent** la personne ou la chose qui réalise l'action, et comme **patient** la personne ou la chose sur lesquelles porte cette action.

Le postillon [agent] attelle les chevaux [patient] dans la cour.
 (A. GIDE)

REMARQUE. — A la voix active, le terme qui représente l'agent est normalement le sujet du verbe; celui qui représente le patient assume la fonction :

- a) d'objet. Ex. : *Aimer ses enfants. — Apercevoir quelque chose;*
- b) de complément déterminatif : *Nuire à quelqu'un.*

A la voix passive, l'objet (patient) devient le sujet du verbe.

Comparer { *Pendant des jours, l'orage se prépare. Une ouate*
brûlante tapisse le ciel. (R. ROLLAND)
 * *Le ciel est tapissé d'une ouate brûlante.*

239. Agent et siège du procès. Sujet du verbe.

Il convient de ne pas confondre ces termes. Les deux premiers ont rapport au **sens** du verbe. Celui de sujet a rapport à la **forme** du verbe, il n'a qu'une valeur grammaticale.

1. L'agent, le siège du procès et le sujet du verbe se confondent dans bien des cas :

Je m'ennuie. — Mon crayon s'est cassé. — Son visage pâlit. — Le postillon attela les chevaux.

2. A la voix passive, au contraire, le sujet du verbe se confond avec le patient du procès, tandis que l'agent assume la fonction de complément :

J'ai été interpellé par lui dans la rue.

3. A la voix active, le siège du procès peut être représenté dans la phrase par un complément :

J'ai mal aux dents.

4. Dans les verbes du type : *il pleut, il vente, il bruine, il tonne, etc.*, ainsi que dans les tours du type : *il est venu trois personnes, il se passera du temps avant que...*, le pronom sujet *il* n'est qu'un simple indice grammatical de personne.

5. Aux modes infinitif et participe, le verbe implique évidemment un agent ou un siège :

a) représenté par un terme :

J'ai vu Pierre arriver. — Je l'ai vu arriver.

b) non représenté :

Travailler est un devoir.

Mais le verbe, dans ces cas, n'a pas de sujet à proprement parler, puisqu'il est invariable.

240. Le sujet du verbe.

Aux modes personnels (subjonctif, indicatif) la forme du verbe dépend du sujet auquel il se rapporte. C'est ce qu'exprime la règle courante : *Le verbe s'accorde en personne, en nombre et éventuellement en genre avec son sujet.*

1. Le **sujet** d'un verbe est le terme qui communique au verbe dépendant de lui ses marques morphologiques de nombre, de personne et de genre.

		NOMBRE	
		SINGULIER	PLURIEL
PERSONNES	1 ^{re}	Je suis	Nous sommes
	2 ^e	Tu es	Vous êtes
	3 ^e	Il est	Ils sont

		GENRE	
		MASCULIN	FÉMININ
	Le	couvert est mis	La table est mise

2. Les sujets de la 1^{re} et de la 2^e personne sont les pronoms *je, tu* au singulier, *nous, vous* au pluriel.

Les sujets de la 3^e personne sont :

a) les PRONOMS PERSONNELS : *il, elle, ils, elles*;

b) un PRONOM POSSESSIF, DÉMONSTRATIF, INDÉFINI :

Le mien est blanc. — Celui-là est noir. — Quelqu'un a sonné.

c) un NOM :

La table est mise. — Pierre viendra demain. — Souffler n'est pas jouer

d) un GROUPE DE TERMES :

La façon de donner vaut mieux que ce qu'on donne.

(LA FONTAINE)

REMARQUE. — L'accord en genre ne porte que sur la forme adjectivale que l'on tire du participe passé. Cette forme s'accorde avec le sujet du verbe à la voix passive :

La table est mise (a été mise, sera mise).

A la voix active, elle ne s'accorde, sous certaines conditions, qu'avec le complément d'objet du verbe :

Les pommes que j'ai vues étaient encore vertes.

241. Nature du procès. Rapports de l'action et de l'agent.

1. Quand l'agent n'accomplit pas directement l'action évoquée par le verbe, mais qu'il utilise un intermédiaire, cette nuance est rendue en français au moyen de l'auxiliaire *faire*.

Comparer :

A	B
<i>J'ouvris la porte.</i>	<i>Je fis ouvrir la porte.</i>
<i>Je me rase chaque matin.</i>	<i>Je me fais raser.</i>
<i>Je me sers moi-même.</i>	<i>Je me fais servir.</i>

Dans la seconde série d'exemples (B), l'agent des actions *ouvrir, raser, servir*, n'est pas la personne que représente le pronom *je*. Si cet agent doit être exprimé, on se sert d'un complément construit au moyen de *par* :

Je ferai ouvrir la porte par un serrurier. — Je me fais raser par mon coiffeur. — Je me fais servir par une bonne à tout faire.

2. L'action ou l'état peuvent être **provoqués**.

Dans les phrases : *Il fit galoper son cheval, L'enfant faisait tourner la toupie, On l'a fait dormir au moyen d'un cachet*, la même périphrase sert à exprimer que l'action et l'état respectivement rapportés aux termes *cheval, toupie, l'* ne sont pas spontanés mais *provoqués* par le sujet grammatical du verbe *faire*.

HISTORIQUE. — A l'époque classique, on rencontre nombre d'exemples de verbes simples ou pronominaux ayant une valeur factitive sans le secours du verbe auxiliaire *faire*. Cette valeur se tire du contexte.

[Les rois] *ne se sont pas masqués d'habits extraordinaires pour paraître tels; mais ils se sont accompagnés de gardes, de haliebardes.*
(PASCAL)

[Se sont accompagnés équivalait à se sont fait accompagner.]

Non qu'une folle ardeur de son côté me penche. (CORNEILLE)

[Me penche = me fasse pencher.]

Mon âme est toujours agitée de crainte, d'espérance et surtout de voir les jours écouler ma vie sans vous et loin de vous.

(MADAME DE SÉVIGNÉ)

[écouler = faire écouler ou faire s'écouler.]

Parfois le verbe simple alterne avec la périphrase *faire* + *infinitif* :

*N**... fait marrer sa terre, et il compte que de quinze ans entiers il ne sera obligé de la fumer; il plante un jeune bois... il fait bâtir dans la rue ** une maison de pierre de taille.* (LA BRUYÈRE)

BIBLIOGRAPHIE. — M. Roques, *Un octogénaire plantait* in *Études de Littérature française*, p. 93.

242. Les compléments du verbe.

Tout verbe admet pour **compléments** des termes ou des groupes de termes qui déterminent le procès, c'est-à-dire qui précisent la personne ou la chose sur lesquelles il porte, son effet ou son résultat, la manière dont il s'opère, les circonstances dans lesquelles il s'opère, etc.

1. On convient d'appeler **complément d'objet**, tout complément du verbe construit directement qui devient sujet grammatical de ce verbe lorsqu'on tourne celui-ci au passif (cf. § 60).
2. On convient d'appeler **complément déterminatif essentiel**, tout complément du verbe, construit directement ou indirectement qui ne peut pas devenir sujet grammatical dans les mêmes conditions, soit que le verbe n'admette pas de passif :

Nuire à quelqu'un.

soit qu'il en admette un :

Donner quelque chose à quelqu'un.

[Le second complément du verbe *donner*, construit indirectement, ne peut pas devenir le sujet grammatical d'une forme quelconque de *donner* mis à la voix passive.]

3. A la différence du sujet, et hormis l'exception indiquée au paragraphe 240 REMARQUE, les compléments du verbe ne communiquent à celui-ci aucune de leurs marques morphologiques.

II. MORPHOLOGIE LES CONJUGAISONS

243. La conjugaison. Les éléments d'une forme verbale.

En français, le verbe est un mot d'espèce variable.

Un verbe se compose normalement d'un **radical** et d'une **désinence**.

Dans quelques verbes un **suffixe** s'intercale entre ces deux éléments.

244. Le radical.

Le radical exprime la signification lexicale du verbe.

1. Dans les verbes réguliers, le radical conserve la même forme à travers toute la conjugaison.

Chanter : Radical unique *chant* [šãt-]

2. Dans les verbes irréguliers, le radical se présente sous des formes différentes, bien qu'apparentées, auxquelles on donne le nom de bases :

Pouvoir. Ce verbe comporte les bases :

**Pouv-* (*Pouv-ons, Pouv-ais, etc.*)

**Pour-* (*Pour-rai, Pour-rais*)

**Puiss-* (*Puiss-ions, Puiss-iez*)

**Peu-* (*Peux, Peut*)

**Pu-* (*Pus, Pûmes*)

Finir. Le radical se présente sous les formes :

**Fini-* (*Fini-r, Fini-t*)

**Finiss-* (*Finiss-ons, Finiss-ant*)

3. Dans les verbes essentiellement irréguliers, la conjugaison se forme sur plusieurs radicaux :

Aller. Ind. Présent *Je vais* [Rad. **V*]

Nous allons [Rad. **All*]

Ind. futur *J'irai* [Rad. **Ir*]

245. La désinence.

La désinence est un morphème postposé au radical. Elle apporte des informations sur les catégories du mode, du temps, de la personne.

Aimer — *Finir* — *Pouvoir* — *Tendre*.

Les désinences *-er* [ɛ], *-r*, *-oir* [war] caractérisent le mode infinitif.

J'aimais, *Nous aimions*. Les désinences *-ais* [ɛ], *-ions* [yɔ̃] caractérisent à la fois le mode indicatif et le temps imparfait. La première caractérise de plus la 1^{re} personne du singulier, la seconde, la 1^{re} personne du pluriel.

Que vous aimiez. Liée à *que* dans certaines positions de syntaxe, la désinence *-iez* [yɛ] caractérise le mode subjonctif, le temps présent et la 2^e personne du pluriel.

246. Les suffixes.

Ils s'insèrent entre le radical et les désinences.

A l'exception de *-ss-* particulier aux verbes du second groupe, ces suffixes n'ont pas de valeur grammaticale. Ils sont des éléments lexicaux qui modifient un tant soit peu le sens du radical.

Crier > *criailler* par insertion du suffixe *-aill-* qui exprime ici une nuance fréquentative.

Mordre > *mordiller* par insertion du suffixe *-ill-* qui traduit une nuance fréquentative.

Rêver > *rêvasser*, par insertion du suffixe *-ass-* qui exprime une nuance péjorative.

247. Les conjugaisons vivantes. Les conjugaisons mortes.

1. Les conjugaisons **vivantes** sont celles qui, en français, s'accroissent de verbes nouveaux créés par dérivation. Elles sont régulières, c'est-à-dire qu'elles se forment mécaniquement sur un ou deux radicaux constants.

Aimer, *Finir*.

2. Les conjugaisons **mortes** ne s'accroissent plus de verbes nouveaux. Elles sont irrégulières, soit que le radical du verbe s'altère, soit qu'il change au cours de la conjugaison, soit que pour des verbes d'un type donné les désinences modales ne soient pas constantes :

Pouvoir, *je peux* — *que je puisse*.
Bouillir, *bouilli* — *courir*, *couru*.

248. Conjugaisons complètes. Conjugaisons défectives.

1. Un verbe a une conjugaison complète lorsqu'il peut s'employer à tous les modes, à tous les temps et à toutes les personnes.
2. On appelle **verbes défectifs** ceux qui ne s'emploient qu'à certains modes, ou à certaines personnes de certains temps.

Résulter. Ce verbe ne s'emploie qu'à l'infinitif, au participe et à la 3^e personne (Sg. et Pl.) des temps du mode subjonctif et du mode indicatif.

249. Les cadres de la conjugaison.

Les cadres de la conjugaison sont constitués par les *aspects*, les *modes*, les *temps*, les *personnes* sous lesquels les verbes se présentent.

250. Formes simples et formes composées.

Toute forme verbale, personnelle ou impersonnelle, se présente sous une forme simple et sous une forme composée, quelques-unes, sous une forme surcomposée.

1. LES FORMES SIMPLES. Elles comportent un radical (ou une base) et un morphème désinentiel conjoint.

<i>march-er</i>		<i>marcher</i>
<i>voi-r</i>		<i>voir</i>
<i>all-ant</i>	<i>s'écrivent</i>	<i>allant</i>
<i>dis-ons</i>		<i>disons</i>
<i>aim-ais</i>		<i>aimais</i>

Les formes simples personnelles comportent en plus un morphème préposé disjoint, informant sur la personne et solidaire du morphème désinentiel qui lui correspond : Dans *nous marchons*, *vous aimez*, l'information : 1^{re} ou 2^e personne du pluriel est ainsi donnée deux fois.

2. LES FORMES COMPOSÉES. Elles s'analysent en :

a) le radical (ou la base) du verbe.

b) un morphème préposé, disjoint, qui a la forme des verbes AVOIR ou ÊTRE :

Avoir marché. — *Être allé*.

Dans les formes composées personnelles c'est ce morphème qui, conjugué, porte les marques catégorielles de mode, de temps et de personne. A *nous marchons* qui répond au schéma :

Information : personne + base + information $\left\{ \begin{array}{l} \text{personne} \\ \text{mode} \\ \text{temps} \end{array} \right.$

s'oppose *nous avons marché* qui répond au schéma :

Information : personne + information $\left\{ \begin{array}{l} \text{personne} \\ \text{mode} \\ \text{temps} \end{array} \right. + \text{base.}$
accompli

REMARQUES. — 1. On désigne AVOIR et ÊTRE, dans cet emploi, sous le nom de verbes auxiliaires. Cela résulte du fait qu'on les sépare, dans

l'écriture, de la base verbale qu'ils déterminent. Mais leur rôle est exactement comparable à celui des morphèmes désinentiels conjoints. On peut insérer, entre eux et la base, quelques morphèmes adverbiaux :

J'ai bien aimé ce livre.

structuralement, ces insertions sont analogues à celle des suffixes *-aill-* *-ill-* qui, dans *criailler*, *sautiller* sont conjoints au radical et au morphème désinentiel. Dans cette valeur AVOIR et ÊTRE n'ont que la forme des verbes similaires qui possèdent ailleurs d'autres propriétés. Cela se marque quand on compare :

J'ai déposé de l'argent à la banque

et *J'ai de l'argent déposé à la banque.*

Il importe de distinguer AVOIR et ÊTRE, simples morphèmes grammaticaux, de AVOIR et ÊTRE, incapables d'être employés seuls (*j'ai*, *je suis* ne sont pas français et entrent dans d'autres syntagmes avec des valeurs très différentes.)

2. Parmi les autres fonctions de AVOIR et ÊTRE on observera celle qui consiste à verbaliser une base nominale ou adjectivale de manière à leur faire jouer un rôle de prédicat. *J'ai mal*, *j'ai peur* sont analogues à des verbes : *je souffre*, *je crains* dans lesquels les morphèmes désinentiels conjoints sont postposés. De même, à partir des adjectifs *sain*, *malade*, on forme avec ÊTRE des prédicats verbaux *je suis malade*, *elle est saine*. Si, à un adjectif, on substitue la forme adjectivale d'un verbe transitif on obtient un syntagme *il est attendu*, *je suis appelé* etc., communément désigné sous le nom de passif. Du point de vue de la structure *il est bleu de peur* s'analyse comme *il est aimé de ses parents* et les deux syntagmes ont la même valeur prédicative.

3. LES FORMES SURCOMPOSÉES.

Elles ne se rencontrent pratiquement qu'à la voix active et dans le mode indicatif. On les forme en conjuguant le participe passé du verbe au moyen de la forme composée de l'auxiliaire AVOIR.

FORMES COMPOSÉES	FORMES SURCOMPOSÉES
<i>j'ai vu</i>	<i>j'ai eu vu</i>
<i>j'ai marché</i>	<i>j'ai eu marché</i>
<i>j'ai donné</i>	<i>j'ai eu donné.</i>

1. L'opposition entre ces formes a été désignée sous le nom d'**aspect** par G. GUILAUME dans son ouvrage *Temps et Verbe*

Et à quoi ça a servi, sa mort? Quand ils l'ont eu fait mourir, ils se sont mis à partir, les uns après les autres. (J. GIONO)

251. Les modes.

Les modes sont au nombre de cinq : *infinitif*, *participe*, *impératif*, *subjonctif* et *indicatif*.

Ils se distinguent suivant qu'ils comportent des formes invariables ou des formes variables.

A. Les modes appelés *infinitif* et *participe* comportent des formes invariables. Leurs désinences n'ont ni valeur temporelle ni valeur personnelle.

B. Le mode *impératif* comporte des formes variables dont les désinences ont une valeur personnelle.

C. Les modes appelés *subjonctif* et *indicatif* comportent des formes variables. Leurs désinences ont une valeur temporelle et une valeur personnelle.

252. Les temps.

On désigne sous ce nom les différentes séries de formes personnelles qui composent les modes subjonctif et indicatif.

A. Le mode subjonctif en compte deux : *un présent* et *un imparfait*.

B. Le mode indicatif en compte cinq : *un présent*, *un imparfait*, *un passé défini*, *un futur*, *un conditionnel*.

253. Les personnes.

Les personnes sont au nombre de trois qui correspondent respectivement :

1^{re} personne, à la personne qui parle (ou *locuteur*).

2^e personne, à la personne à qui l'on parle.

3^e personne, à la personne ou à la chose dont on parle.

Chaque personne présente une forme du singulier et une forme du pluriel.

Être. Au temps présent du mode indicatif, les personnes de ce verbe ont les formes suivantes :

1 ^{re} personne	singulier (je)	<i>suis</i>
	pluriel (nous)	<i>sommes</i>
2 ^e personne	singulier (tu)	<i>es</i>
	pluriel (vous)	<i>êtes</i>
3 ^e personne	singulier (il)	<i>est</i>
	pluriel (ils)	<i>sont</i>

254. Les voix.

La catégorie de voix n'intervient que pour les verbes transitifs se construisant avec un complément d'objet direct.

La voix ACTIVE est celle où le sujet du verbe représente l'agent du procès :

Le loup a mangé l'agneau.

La voix *PASSIVE* est celle où le sujet du verbe représente le terme ou le patient du procès (c'est-à-dire le complément d'objet de la voix active) :

l'agneau a été mangé par le loup.

J'ai pu comprendre qu'il s'agit d'un homme qui aime deux femmes sans en être aimé, ou qui en est aimé sans les aimer, qui n'aime pas les alcades ou que les alcades n'aiment pas. (BALZAC)

REMARQUE. — On a vu (§ 250) que ce qu'on appelle la voix passive se réalise morphologiquement dans un syntagme du type : être + forme adjectivale du verbe.

255. Les particularités des conjugaisons.

Dans ces cadres fixes, la conjugaison des verbes se différencie :

1. suivant le *type* auquel ceux-ci appartiennent : **verbes réguliers** ou **verbes irréguliers** (cf. § 244).
2. suivant l'*emploi transitif ou intransitif* du verbe, suivant sa *forme non pronominale* ou *pronominale*. Les variations concernent ici l'*auxiliaire* à l'aide duquel se conjugue l'aspect composé. On utilise soit l'*auxiliaire avoir*, soit l'*auxiliaire être*.

VERBES	}	1. Non pronominaux	a) Transitifs	Auxiliaire <i>Avoir</i> .
				Auxiliaire <i>Avoir</i> .
			b) Intransitifs	ou
				Auxiliaire <i>Être</i> .
		2. Pronominaux.....		Auxiliaire <i>Être</i> .
3. Suivant la *capacité* ou l'*incapacité* du verbe à admettre un complément d'objet. Cette variation détermine ici la **voix**. Seuls, peuvent s'employer en français à la voix *passive* les verbes transitifs qui admettent un complément d'objet.

APPENDICE

MORPHOLOGIE DES CONJUGAISONS EN FRANÇAIS

256. Morphologie des conjugaisons. Bibliographie.

L'orthographe dissimule en grande partie l'état morphologique réel de la conjugaison des verbes français, réguliers et irréguliers. Ainsi elle ne fait pas ressortir l'identité fréquente des trois personnes du singulier et de la troisième personne du pluriel qui ne se distinguent que par leur sujet :

Je chante [šât], *tu chantes* [šât], *il chante* [šât], *ils chantent* [šât].
Je vois [vwa], *tu vois* [vwa], *il voit* [vwa], *ils voient* [vwa].
J'aimais [ɛme], *tu aimais* [ɛme], *il aimait* [ɛme], *ils aimaient* [ɛme].

D'autre part, l'évolution phonétique et de nombreuses actions analogiques ont introduit dans la plupart des conjugaisons des anomalies qui empêchent de prévoir la forme de certains temps, en particulier le passé défini, quelquefois le futur, ainsi que celle de la forme adjectivale du participe ¹.

Je vois, je vis, je verrai, vu.
Je crois, je crus, je croirai, cru.
Je prends, je pris, je prendrai, pris.
Je romps, je rompis, je romprai, rompu.

1. Nous appelons **participe** la forme invariable en *-ant*

aspect simple	<i>aimant</i>	aspect composé	<i>ayant aimé</i>
	<i>tombant</i>		<i>étant tombé</i>

qui admet un complément d'objet lorsque le verbe est transitif, et **forme adjectivale du participe** les formes en

-é	<i>chanté</i>
-i	<i>fini</i>
-u	<i>cru</i>
-s	<i>pris</i>
-t	<i>craint</i>

qui varient en genre et en nombre, qui n'impliquent pas l'idée d'un procès se déroulant ou s'étant déroulé, mais seulement un état, une qualité acquise. Aussi un bon nombre de ces formes sont devenues des adjectifs qualificatifs.

Une teinte passée — une fleur fanée.

Ces anomalies empêchent de donner une description structurale simple des verbes irréguliers. Toutefois, si l'on ne tient pas compte des temps inusités dans le français parlé (Passé défini, Imparfait du subjonctif), la morphologie de ces verbes présente une certaine cohérence. M. A. MARTINET en a dégagé les grandes lignes dans une étude utile *De l'économie des formes du verbe en français parlé* (Studia philologica et litteraria in honorem L. SPITZER, 1958, pp. 309-326). Elle permet en particulier d'établir un classement des verbes irréguliers plus satisfaisant que celui qu'on fonde sur la finale des infinitifs.

BIBLIOGRAPHIE. — Sur l'histoire du verbe français (phonétique, actions analogiques) on consultera P. FOUCHÉ, *Le verbe français, étude morphologique*, Paris, Les Belles Lettres, 1931, 1 vol. 437 p. [Publ. de la F^{té} des lettres de Strasbourg, fasc. 56].

LES DÉSINENCES

257. Les désinences.

Aux modes et aux temps usuels de la conjugaison, le système des désinences est relativement simple, lorsqu'on ramène ces désinences à leur réalité phonétique. On en trouvera une description utile chez M. A. Martinet, *loc. cit.*, § 256, auquel nous empruntons les données qui suivent.

258. Infinitif. Désinences.

1. Désinence [ɛ] (notée *-er*)

Aimer [ɛmɛ] *Chanter* [ʃãtɛ]

2. Désinence [r]

a) notée *-r* :

Finir [finir] *voir* [vwar]

b) notée *-re*

Croire [krwar] *Tendre* [tãdr]

259. Participe.

Désinence [ã] (notée *-ant*)

Aimant [ɛmã] *Finissant* [finisã]
voyant [vwayã] *courant* [kurã]
Tendant [tãdã]

260. Forme adjectiv.

On distingue :

a) des formes **faibles**, caractérisées par une des voyelles [ɛ], [i], [u].

Aimé [ɛmɛ] *Fini* [fini]

Rompu [rɔpu]

REMARQUE. — Dans les verbes du type de *finir*, la forme adjectiv se confond avec celle du radical simple.

b) des formes **fortes**, radicales, comportant une consonne latente au masculin singulier, qui ressort au féminin singulier et pluriel.

Clos (fém. *close, closes*) — *Mort* (fém. *morte, mortes*) — *Pris* (fém. *prise, prises*), etc.

261. Impératif.

a) 2^e pers. du singulier. Pas de désinence sensible. La forme se confond avec le radical du présent de l'indicatif.

Aime! [ɛm] *Finis!* [fini]

Cours! [kur] *Crois!* [krwa]

Romp! [rɔ]

b) 1^{re} pers. du pluriel. Désinence [ɔ] (notée *-ons*).

Aimons! [ɛmɔ]

c) 2^e pers. du pluriel. Désinence [ɛ] (notée *-ez*).

Aimez! [ɛmɛ]

262. Subjonctif présent.

a) 1^{re}, 2^e, 3^e pers. du singulier; 3^e pers. du pluriel. Pas de désinence sensible. Les formes se confondent avec celle du radical.

Que j'aime [ɛm] *Que tu aimes* [ɛm]

Qu'il aime [ɛm] *Qu'ils aiment* [ɛm]

<i>Que je finisse,</i>	<i>que tu finisses,</i>	<i>qu'il finisse,</i>	<i>qu'ils finissent.</i>
<i>Que je coure,</i>	<i>que tu courres,</i>	<i>qu'il coure,</i>	<i>qu'ils courent.</i>
<i>Que je voie,</i>	<i>que tu voies,</i>	<i>qu'il voie,</i>	<i>qu'ils voient.</i>
<i>Que je rompe,</i>	<i>que tu rompes,</i>	<i>qu'il rompe,</i>	<i>qu'ils rompent.</i>

b) 1^{re} pers. du pluriel. Désinence [yɔ] (notée *-ions*).

Que nous aimions! [ɛmyɔ]

c) 2^e pers. du pluriel. Désinence [yɛ] (notée *-yez*).

Que vous aimiez! [ɛmyɛ]

263. Indicatif présent.

a) 1^{re}, 2^e, 3^e pers. du singulier, 3^e pers. du pluriel. Pas de désinence sensible. Les formes se confondent avec celles du radical.

J'aime [ɛm], Tu aimes [ɛm]
Il aime [ɛm], Ils aiment [ɛm]

REMARQUE. — Le radical peut être étendu comme dans les verbes du type de *finir* (Rad. *Fini-/ *Finiiss-); le radical peut comporter une consonne latente au singulier, qui ressort au pluriel. *Sortir* (Rad. *sor-(t) *Je sors, tu sors, il sort* [sɔr], mais *ils sortent* [sɔrt]).

b) 1^{re} pers. du pluriel. Désinence [ø] (notée -ons).
c) 2^e pers. du pluriel. Désinence [ɛ] (notée -ez).

264. Indicatif imparfait.

a) 1^{re}, 2^e, 3^e pers. du singulier, 3^e pers. du pluriel. Désinence [ɛ] (notée -ais, -ait, -aient).
b) 1^{re} pers. du pluriel. Désinence [yø] (notée -ions).
c) 2^e pers. du pluriel. Désinence [yɛ] (notée -iez).

265. Indicatif futur.

a) 1^{re} pers. du singulier et 2^e pers. du pluriel. Désinence [(ə)rɛ] (notée -(e)rai, -(e)rez).
b) 2^e, 3^e pers. du singulier. Désinence [(ə)ra] (notée -(e)ras, -(e)ra).
c) 1^{re} et 3^e pers. du pluriel. Désinence [(ə)rø] (notée -(e)rons, -(e)ront).

REMARQUE. — 1. (e) est noté dans l'orthographe mais n'est pas prononcé pour les verbes du type d'*aimer* dont le radical se termine par une voyelle.

Je prierai [priɛ], *Nous jouerons* [ʒurø]

2. (e) noté dans l'orthographe pour les verbes du type d'*aimer* dont le radical se termine par une consonne peut se prononcer en e sourd dans la diction poétique

J'aimerais [ɛmrɛ] ou [ɛmrɛr]
Nous jetterions [ʒɛtrø] ou [ʒɛtrøɛ]

3. Dans tous les verbes autres que ceux du type d'*aimer* les désinences du futur sont respectivement : -rai [rɛ], -ras [ra], -ra [ra], -rons [rø], -rez [rɛ], -ront [rø].

266. Indicatif conditionnel.

a) 1^{re}, 2^e, 3^e pers. du singulier, 3^e pers. du pluriel. Désinence [(ə)rɛ] (notée -(e)rais, (e)rait, -(e)raient).

b) 1^{re} pers. du pluriel. Désinence [(ə)ryø] (notée -(e)riens).
c) 2^e pers. du pluriel. Désinence [(ə)ryɛ] (notée -(e)riez).

REMARQUE. — Comme pour le futur dans les verbes du type d'*aimer* dont le radical se termine par une voyelle, (e) n'est pas prononcé.

Je prierais [priɛ] *Nous jouerions* [ʒuriø].

267. Indicatif. Passé défini.

1^{re}, 2^e pers. du pluriel, 3^e pers. du pluriel. Dans toutes les conjugaisons, les désinences sont respectivement [m] (notée -mes), [t] (notée -tes, [r] (notée -rent).

1^{re}, 2^e, 3^e pers. du singulier. Les formes, imprévisibles, sont toutes caractérisées par une voyelle finale.

1. Dans la conjugaison des verbes du type d'*aimer* ce temps affecte les formes suivantes :

Sg.	{	<i>Aimai</i> [ɛmɛ]	Pl.	{	<i>Aimâmes</i> [ɛmam]
		<i>Aimas</i> [ɛma]			<i>Aimâtes</i> [ɛmat]
		<i>Aima</i> [ɛma]			<i>Aimèrent</i> [ɛmɛr]

2. Dans la conjugaison des verbes du type *finir* ce temps affecte les formes suivantes :

Sg.	{	<i>Finis</i> [fini]	Pl.	{	<i>Finîmes</i> [finim]
		<i>Finis</i> [fini]			<i>Finîtes</i> [finit]
		<i>Finît</i> [fini]			<i>Finîrent</i> [finir]

3. Dans les autres conjugaisons, le degré de la voyelle prédésinentielle est imprévisible.

268. Subjonctif imparfait.

1^{re}, 2^e pers. du singulier, 3^e pers. du pluriel. Ces formes s'obtiennent en ajoutant [s] (notée -sse, -sses, -ssent) à la 2^e pers. du passé défini.

Tu aimas → que j'aimasse, que tu aimasses, qu'ils aimassent
Tu finis → que je finisse, que tu finisses, qu'ils finissent
Tu vins → que je vinsse, que tu vinsses, qu'ils vinssent.

3^e pers. du singulier.

Phonétiquement, elle se confond avec la 3^e personne du passé défini. Dans l'orthographe, elle s'en distingue par l'adjonction d'un accent circonflexe (^) sur la voyelle (et par celle d'un t final pour les verbes du type d'*aimer*).

Il vint → qu'il vînt [vɛ̃]
Il aimait → qu'il aimât [ɛ̃ma]

1^{re}, 2^e pers. du pluriel. Les désinences sont respectivement [syð] (notée *-ssions*) et [syɛ] (notée *-ssiez*) qu'on ajoute à la 2^e pers. du singulier du passé défini.

Tu aimas → que nous aimassions, que vous aimassiez.
Tu finis → que nous finissions, que vous finissiez.
Tu vins → que nous vinssions, que vous vinssiez.

DÉSINENCES

INFINITIF		PARTICIPE			
-er [ɛ]	[Pas de désinence sensible]	-ant [ã]			
-r [r]					
-re [r]					
IMPÉRATIF					
2 ^e sg. {	-e [Pas de désinence sensible]	-s [s]			
1 ^{re} pl. {	-ons [ɔ̃]	-yons [yɔ̃]			
2 ^e pl. {	-ez [ɛ]	-yez [yɛ]			
SUBJONCTIF					
PRÉSENT		IMPARFAIT			
Sg. {	1 ^{re} -e [Pas de désinence sensible]	Sg. {	1 ^{re} voy. + sse [s]		
2 ^e -es [Pas de désinence sensible]		2 ^e voy. + sses [s]			
3 ^e -e [Pas de désinence sensible]		3 ^e voy. + t [Consonne latente]			
Pl. {	1 ^{re} -ions [yɔ̃]	Pl. {	1 ^{re} voy. + ssions [syɔ̃]		
2 ^e -iez [yɛ]		2 ^e voy. + ssiez [syɛ]			
3 ^e -ent [Pas de désinence sensible]		3 ^e voy. + ssent [s]			
INDICATIF					
IMPARFAIT		PRÉSENT		FUTUR	
Sg. {	1 ^{re} -ais [ɛ]	Sg. {	1 ^{re} -e ou -s [Pas de désinence sensible]	Sg. {	1 ^{re} -(e)rai [(ə)rɛ]
2 ^e -ais [ɛ]		2 ^e -es ou -s [Pas de désinence sensible]		2 ^e -(e)ras [(ə)ra]	
3 ^e -ait [ɛ]		3 ^e -s ou -t [Pas de désinence sensible]		3 ^e -(e)ra [(ə)ra]	
Pl. {	1 ^{re} -ions [yɔ̃]	Pl. {	1 ^{re} -ons [ɔ̃]	Pl. {	1 ^{re} -(e)rons [(ə)rɔ̃]
2 ^e -iez [yɛ]		2 ^e -ez [ɛ]		2 ^e -(e)rez [(ə)rɛ]	
3 ^e -aient [ɛ]		3 ^e -ent [Pas de désinence sensible]		3 ^e -(e)ront [(ə)rɔ̃]	
PASSÉ DÉFINI		CONDITIONNEL			
Sg. {	1 ^{re} voyelle [ɛ] [i] [u]	Sg. {	1 ^{re} -(e)rais [(ə)rɛ]		
2 ^e voyelle [ɛ], [i], ou [u]		2 ^e -(e)rais [(ə)rɛ]			
3 ^e voyelle [ɛ], [i], ou [u]		3 ^e -(e)rait [(ə)rɛ]			
Pl. {	1 ^{re} voyelle + mes [m]	Pl. {	1 ^{re} -(e)riens [(ə)ryɔ̃]		
2 ^e voyelle + tes [t]		2 ^e -(e)riez [(ə)ryɛ]			
3 ^e voyelle + rent [r]		3 ^e -(e)raient [(ə)rɛ]			

LES RADICAUX

269. Le radical. Ses formes.

Les radicaux, comme nous l'avons dit plus haut (cf. § 244), se présentent sous différentes formes suivant les verbes.

1. Le radical se confond avec un *thème unique* à travers toute la conjugaison.
2. Le radical comporte *plusieurs thèmes*.
3. La conjugaison se construit sur *plusieurs radicaux* dont la distribution est aléatoire.

270. Le verbe se conjugue sur un radical.

1. LE RADICAL SE CONFOND AVEC UN THÈME UNIQUE.

C'est le cas :

a. de tous les verbes dont l'infinitif est en *-er*, radical consonantique.

Chanter — Radical [šãt-].

radical vocalique.

Jouer — Radical [žu].

b. des verbes *conclure*, *exclure*, *inclure* dont les radicaux sont [eksklü], [kõklü] et [eklü].

REMARQUE. — Les verbes *courir* et *cueillir* ont un thème unique [kur-], [koɛy-], mais alors que l'infinitif est élargi en *-i-*, ils ont pour futur *je courrai*, *je cueillerai*.

2. LE RADICAL SE PRÉSENTE SOUS DEUX THÈMES.

Le radical se présente sous deux formes :

un thème **court**, qui comporte une consonne latente.

un thème **plein** où ressort la consonne, latente dans le thème court.

Fondre { Thème court *fon(d)* [fɔ̃-]
 Thème plein *fond-* [fɔ̃d]

Conduire { Thème court *condui(s)* [kõdwi-]
 Thème plein *conduis-* [kõdwiz-]

On peut classer les verbes de cette série en deux groupes.

A. L'infinitif est construit sur le THÈME COURT.

Les formes se répartissent à peu près également entre les deux thèmes.

Mais la distribution varie pour la forme adjective, le passé défini, le subjonctif imparfait qui peuvent être construits soit sur le thème court, soit sur le thème plein, qui peuvent avoir le vocalisme *i* ou le vocalisme *u*. On distingue trois types :

Type I : *cuire, conduire, construire, écrire, nuire, luire*.

Le passé défini et le subjonctif imparfait sont construits sur le thème plein.

Type II : *dire, suffire, confire*.

Le passé défini et le subjonctif imparfait sont construits sur le thème court.

Type III : *lire, plaie, taire, croire* :

Le passé défini et le subjonctif imparfait sont construits sur le thème court; celui-ci présente deux voyelles radicales, dont l'une caractérise la forme adjective, le passé défini et le subjonctif imparfait. : *i/ü* (*li-/lu-*), *ε/ü* (*plai/plu, tai/tu*), *wa/ü* (*croi-/cru-*).

THÈME COURT	Inf. Forme adject.	ködwi-	di-	li/lü
	Impér. 2 ^e sing. prés. sing. Indic. futur condit.	<i>Conduire</i> <i>Conduit</i> (mais nul lui) <i>Conduis</i> <i>Je conduis</i> <i>Je conduirai</i> <i>Je conduirais</i>	<i>Dire</i> <i>Dit</i> (mais suffi) <i>Dis</i> <i>Je dis</i> <i>Je dirai</i> <i>Je dirais</i>	<i>Lire</i> <i>Lu</i> <i>Lis</i> <i>Je lis</i> <i>Je lirai</i> <i>Je lirais</i>
THÈME COURT OU THÈME PLEIN	Indic. passé déf. Subj. imparf.	ködwiwiz-		
		<i>Je conduisis</i> <i>Que je conduisisse</i>	<i>Je dis</i> <i>Que je disse</i>	<i>Je lus</i> <i>Que je lusse</i>
THÈME PLEIN	Part. Impér. 1 ^{re} 2 ^e pl. Subj. prés.	<i>Conduisant</i> <i>conduisons/-ez</i> <i>Que je conduise</i>	diz-	liz-
	Indic. prés. pl. impft	<i>Nous conduisons</i> <i>Je conduisais</i>	<i>Disant</i> <i>Disons</i> (dîtes) <i>Que je dise</i> <i>Nous disons</i> (vous dites). <i>Je disais</i>	<i>Lisant</i> <i>Lisons/-ez</i> <i>Que je lise</i> (mais que je croie) <i>Nous lisons</i> <i>Je lisais</i>

B. L'infinitif est construit sur le THÈME PLEIN

Seuls l'impératif et l'indicatif présent aux trois personnes du singulier se conjuguent sur le thème court.

THÈME PLEIN	Inf. Part. Forme adject. Subj. prés. prés. pl. Indic. imparf. futur condit.	bat-
		<i>Battre</i> <i>Battant</i> <i>Battu</i> <i>Que je batte...</i> <i>Nous battons...</i> <i>Je battais...</i> <i>Je battrai...</i> <i>Je battrais...</i>
THÈME COURT	Indic. prés. sing. Impér. 2 ^e sing.	ba-
		<i>Je bats...</i> <i>Bats</i>

Se conjuguent de la même manière, suivant que la consonne latente est :

[d] *Défendre, descendre, épandre, répandre, fondre, pendre, pondre, rendre, tendre, tondre, vendre.*

[p] *Rompre*

[t] *Mettre* (sauf f. adject. *mis*, passé déf. *je mis*, subj. imparf. *que je misse*)

[v] *Suivre* (sauf f. adject. à vocalisme *i* *suivi*)

[k] *Vaincre*

271. Le verbe se conjugue sur deux radicaux.

L'un des radicaux se présente sous un thème court et sous un thème plein. Trois types peuvent être distingués selon qu'il y a ou non des alternances vocaliques et selon qu'un même phonème se réalise de deux manières différentes.

Type I : *Astreindre, ceindre, enfreindre, feindre, geindre, joindre, peindre, plaindre, restreindre, teindre.*

Peuvent se rattacher à ce type *coudre* et *moudre*, mais les formes adjectives sont *cousu* et *moulu* et les passés définis *je cousis*, *je moulus*.

Type II : *Croître, connaître, paraître.*

Le passé défini et le subjonctif imparfait sont construits sur le thème court du 1^{er} radical qui comporte une alternance vocalique : *wa/ü* (*croi-/cru*) *ε/ü* (*connai-/connu, parai/paru*)

Type III : *Prendre, apprendre, comprendre.*

Le passé défini et le subjonctif imparfait sont construits sur le thème court du 1^{er} radical qui comporte une alternance *ā/i* (*pren-/pri*). Le phonème [e] du 2^e radical se réalise de deux façons différentes (ə/ε)

1 ^{er} RADICAL THÈME PLEIN	Inf. Fut. Condit.	[ʒwəd-] Joindre Je joindrai Je joindrais	[konɛt-] Connaître Je connaîtrai Je connaîtrais	[prād-] Prendre Je prendrai Je prendrais
1 ^{er} RADICAL THÈME COURT	Impér. F. adject. Indic. prés. sing.	[ʒwɛ-] Joins! Joint Je joins	[konɛ-] [konɛ-] Connais! Connu Je connais	[prā-] [pri-] Prends! Pris Je prends
1 ^{er} RAD. T. COURT OU 2 ^e RADICAL	Indic. passé déf. Subj. imparf.	[ʒwajp] Je joignis Que je joignisse	Je connus Que je connusse	Je pris Que je prisse
2 ^e RADICAL	Part. Impér. pl. Subj. prés. Indic. prés. pl. imparf.	Joignant Joignons Que je joigne Nous joignons Je joignais	[konɛs-] Connaissant Connaissons Que je connaisse Nous connaissons Je connaissais	[prɔn-] [prɛn-] Prenant Prenons! Que je prenne Nous prenons Je prenais

272. Verbes dont le radical est parfois élargi par i.

Trois formes comportent une voyelle *-i-* de liaison :

Inf.	Tressaillir	Dormir	Ouvrir
Futur	Je tressaillirai	Je dormirai	J'ouvrirai
Condit.	Je tressaillirais	Je dormirais	J'ouvrirais

Trois types sont à distinguer.

Type I : Assaillir, tressaillir.

Le verbe se conjugue sur un seul radical et un seul thème.

Type II : Dormir, partir, servir.

Ces verbes se conjuguent sur un seul radical, mais sous deux thèmes : un thème court et un thème plein parfois élargi en *-i-*; les deux thèmes se répartissent comme dans la conjugaison du verbe *battre* :

THÈME COURT	dor-	[dɔr]	par-	[par]	ser-	[sɛr]
THÈME PLEIN	dorm-	[dɔrm]	part-	[part-]	serv-	[sɛrv]

Type III : ouvrir, couvrir, offrir, souffrir.

Ces verbes se conjuguent sur deux radicaux. Le 1^{er} radical peut être élargi par *-i-* :

1 ^{er} radical	ouvr-	[uvr-]	couvr-	[kuvr-]	offr-	[ɔfr-]	souffr-	[sufɾ-]
2 ^e radical	ouver-	[uɔvɛr]	couver-	[kuɔvɛr]	offer-	[ɔfɛr]	souffer-	[sufɛr]

273. Le verbe se conjugue sur plus de deux radicaux.

Ce sont des verbes proprement irréguliers, dont la conjugaison, non normalisée, conserve les traces d'alternances phonétiques et d'actions analogiques anciennes. (Cf. tableaux pp. 246-247.)

REMARQUES.

1. *Asseoir* a une seconde conjugaison, qui appartient au français familier, un peu relâché, mais qui est encore vivante en français dialectal. Elle a pour base le thème *assoï* [aswa-] à l'impératif (*Assois-toi! Assoyez-vous!*) au subjonctif (*Que je m'assoie*, etc.) et à l'indicatif présent, imparfait, futur et conditionnel.

2. Un ancien participe présent de *valoir* se rencontre encore dans la locution *Pas un sou vaillant* (= *ne valant pas un sou*).

TABLEAU DES CONJUGAISONS

274. Observations.

- Selon l'usage on donnera d'abord la conjugaison des verbes auxiliaires *être* et *avoir* qui servent à conjuguer les autres verbes à la forme composée ou à la voix passive. Puis celle des séries de verbes réguliers.
- La disposition des tableaux dégage :
 - la progression qui conduit des modes non temporels et non personnels aux modes temporels et personnels;
 - la correspondance régulière, à travers toute la conjugaison, des deux formes, simple et composée (F.S. — F.C.).
- Au mode participe on distinguera :
 - le participe proprement dit, caractérisé par la désinence *-ant*;
 - la forme adjectivale du verbe conjugué. Cette forme, qui s'adjoint aux auxiliaires dans la conjugaison, peut en effet fonctionner aussi librement.
- On a maintenu entre parenthèses les noms traditionnellement attribués aux « temps » des différents modes.

De gros figuiers, qui poussaient à demi écrasés sous ces rochers, les saisissaient de leurs bras tortueux et blancs... (LAMARTINE)

275. Noms des Temps.

- AUX MODES INFINITIF, PARTICIPE ET IMPÉRATIF la forme simple porte conventionnellement le nom de *présent*, la forme composée celui de *passé*.
- Au mode SUBJONCTIF, la forme simple dénommée *présent* a pour correspondant une forme composée dénommée *passé*. A la forme simple d'*imparfait* correspond une forme composée dite *plus-que-parfait*.
- Mode INDICATIF. Aux formes simples du *passé défini*, de l'*imparfait*, du *présent*, du *futur* et du *conditionnel* correspondent respectivement les formes composées dites *passé antérieur*, *plus-que-parfait*, *passé indéfini*, *futur antérieur* et *conditionnel passé*.

INFINITIF PARTICIPLE	IMPÉRATIF	SUBJONCTIF (Présent)	INDICATIF (Présent)	INDICATIF (Imparfait)	INDICATIF (Futur, Conditionnel)
Acquérir [Acquérant] (Quérir, requérir)	Acquiers! Acquérons! Acquérez!	Que j'acquière, etc. Que nous acquérions, etc.	J'acquiers, etc. Nous acquérons, etc.	J'acquérais, etc.	J'acquerrai, etc. J'acquerrais
Aller [Allant]	Va! Allons! Allez!	Que j'aille, etc. Que nous allions, etc.	Je vais, tu vas, il va. Nous allons, vous allez, ils vont.	J'allais, etc.	J'irai, etc. J'irais, etc.
Asseoir (s'-) [s'asseyant]	Assieds-toi! Asseyons-nous! Asseyez-vous!	Que je m'asseye, etc. Que nous nous asseyions, etc.	Je m'assieds, etc. Nous nous asseyons, etc.	Je m'asseyais, etc.	Je m'assiérai, etc. Je m'assiérais, etc.
Boire [Buvant]	Bois! Buvons! Buvez!	Que je boive, etc. Que nous buvions, etc.	Je bois, etc. Nous buvons, etc.	Je buvais, etc.	Je boirai, etc. Je boirais, etc.
Bouillir [Bouillant]	[inemployé]	Que je bouille, etc.	Je bous, etc. Nous bouillons, etc.	Je bouillais, etc.	*bourra, etc. *bourrait, etc. Je bouillirai, etc. Je bouillirais, etc.
Devoir [Devant]	Dois! Devons! Devez!	Que je doive, etc. Que nous devions, etc.	Je dois, etc. Nous devons, etc.	Je devais, etc.	Je devrai, etc. Je devrais, etc.
Décevoir [Recevoir] [Décevant]	Déçois! Décevons! Décevez!	Que je déçoive, etc. Que nous décevions, etc.	Je déçois, etc. Nous décevons, etc.	Je décevais, etc.	Je décevrai, etc. Je décevrais, etc.
Faire [Faisant]	Fais! Faisons! Faites!	Que je fasse, etc.	Je fais, nous faisons, vous faites, ils font.	Je faisais, etc.	Je ferai, etc. Je ferais, etc.

Mourir [Mourant]	Meurs! Mourons! Mourez!	Que je meure, etc. Que nous mourions, etc. Qu'ils meurent, etc.	Je meurs, etc. Nous mourons, etc. Ils meurent	Je mourais, etc.	Je mourrai, etc. Je mourrais, etc.
Mouvoir (Emouvoir) [Mouvant]	Meus! Mouvons! Mouvez!	Que je meuve, etc. Que nous mouvions, etc. Qu'ils meuvent.	Je meus, etc. Nous mouvons, etc. Ils meuvent.	Je mouvais, etc.	Je mouvrai, etc. Je mouvrais, etc.
Naître [Naissant]	Puisses-tu! Puissons-nous! Puissez-vous!	Que je naisse, etc.	Je nais, etc.	Je naissais, etc.	Je naîtrai, etc. Je naîtrais, etc.
Pouvoir [Pouvant]	Puisses-tu! Puissons-nous! Puissez-vous!	Que je puisse, etc.	Je peux, etc. Nous pouvons, etc. Ils peuvent	Je pouvais, etc.	Je pourrai, etc. Je pourrais, etc.
Résoudre [Résolvant]	Résous! Résolvons! Résolvez!	que je résolve, etc.	Je résous, etc. Nous résolvons, etc.	Je résolvais, etc.	Je résoudrai, etc. Je résoudrais, etc.
Tenir [Tenant]	Tiens! Tenons! Tenez!	Que je tienne, etc. Que nous tenions, etc. Qu'ils tiennent.	Je tiens, etc. Nous tenons, etc. Ils tiennent.	Je tenais, etc.	Je tiendrai, etc. Je tiendrais, etc.
Savoir [Sachant]	Sache! Sachons! Sachez!	Que je sache, etc.	Je sais, etc. Nous savons, etc.	Je savais, etc.	Je saurai, etc. Je saurais, etc.
Valoir [Valant]	Vaux! Valons!	Que je vaille, etc. Que nous valions, etc. Qu'ils valent	Je vaux, etc. Nous valons, etc.	Je valais, etc.	Je vaudrai, etc. Je vaudrais, etc.
Venir [Venant]	Viens! Venons! Venez!	Que je vienne, etc. Que nous venions, etc. Qu'ils viennent.	Je viens, etc. Nous venons, etc. Ils viennent.	Je venais, etc.	Je viendrai, etc. Je viendrais, etc.
Voir [Voyant]	Vois! Voyons! Voyez!	Que je voie, etc. Que nous voyions, etc. Qu'ils voient.	Je vois, etc. Nous voyons, etc. Ils voient.	Je voyais, etc.	Je verrai, etc. Je verrais, etc.
Vouloir [Voulant]	[inemployé] Veuillez!	Que je veuille, etc. Que nous voulions, etc. Qu'ils veuillent, etc.	Je veux, etc. Nous voulons, etc. Ils veulent.	Je voulais, etc.	Je voudrai, etc. Je voudrais, etc.

VERBES AUXILIAIRES

ÊTRE

INFINITIF		PARTICIPE		
F. S. (Présent) Être F. C. (Passé) Avoir été		F. S. (Présent) Étant F. C. (Passé) Ayant été		
IMPÉRATIF				
F. S. (Présent) Sois! Soyons! Soyez! F. C. (Passé) Aie été! Ayons été! Ayez été!				
SUBJONCTIF				
FORME SIMPLE				
(Présent)		(Imparfait)		
Que je sois Que tu sois Qu'il soit Que nous soyons Que vous soyez Qu'ils soient.		Que je fusse Que tu fusses Qu'il fût Que nous fussions Que vous fussiez Qu'ils fussent.		
FORME COMPOSÉE				
(Passé)		(Plus-que-parfait)		
Que j'aie été Que tu aies été Qu'il ait été Que nous ayons été Que vous ayez été Qu'ils aient été		Que j'eusse été Que tu eusses été Qu'il eût été Que nous eussions été Que vous eussiez été Qu'ils eussent été.		
INDICATIF				
FORME SIMPLE				
(Passé défini)	(Imparfait)	(Présent)	(Futur)	(Conditionnel)
Je fus Tu fus Il fut N. fûmes V. fûtes Ils furent	J'étais Tu étais Il était N. étions V. étiez Ils étaient	Je suis Tu es Il est N. sommes V. êtes Ils sont	Je serai Tu seras Il sera N. serons V. serez Ils seront	Je serais Tu serais Il serait N. serions V. seriez Ils seraient
FORME COMPOSÉE				
(Passé antérieur)	(Plus-que-parfait)	(Passé indéfini)	(Futur antérieur)	(Conditionnel p.)
J' eus été Tu eus été Il eut été N. eûmes été V. eûtes été Ils eurent été	J' avais été Tu avais été Il avait été N. avions été V. aviez été Ils avaient été	J' ai été Tu as été Il a été N. avons été V. avez été Ils ont été	J' aurai été Tu auras été Il aura été N. aurons été V. aurez été Ils auront été	J' aurais été Tu aurais été Il aurait été N. aurions été V. auriez été Ils auraient été

AVOIR

INFINITIF		PARTICIPE		
F. S. (Présent) Avoir F. C. (Passé) Avoir eu		F. S. (Présent) Ayant F. C. (Passé) Ayant eu		
IMPÉRATIF				
F. S. (Présent) Aie! Ayons! Ayez! F. C. (Passé) Aie eu! Ayons eu! Ayez eu!				
SUBJONCTIF				
FORME SIMPLE				
(Présent)		(Imparfait)		
Que j'aie Que tu aies Qu'il ait Que nous ayons Que vous ayez Qu'ils aient.		Que j'eusse Que tu eusses Qu'il eût Que nous eussions Que vous eussiez Qu'ils eussent.		
FORME COMPOSÉE				
(Passé)		(Plus-que-parfait)		
Que j'aie eu Que tu aies eu Qu'il ait eu Que nous ayons eu Que vous ayez eu Qu'ils aient eu.		Que j'eusse eu Que tu eusses eu Qu'il eût eu Que nous eussions eu Que vous eussiez eu Qu'ils eussent eu.		
INDICATIF				
FORME SIMPLE				
(Passé défini)	(Imparfait)	(Présent)	(Futur)	(Conditionnel)
J' eus Tu eus Il eut N. eûmes V. eûtes Ils eurent	J' avais Tu avais Il avait N. avions V. aviez Ils avaient	J' ai Tu as Il a N. avons V. avez Ils ont	J' aurai Tu auras Il aura N. aurons V. aurez Ils auront	J' aurais Tu aurais Il aurait N. aurions V. auriez Ils auraient
FORME COMPOSÉE				
(Passé antérieur)	(Plus-que-parfait)	(Passé indéfini)	(Futur antérieur)	(Conditionnel p.)
J' eus eu Tu eus eu Il eut eu N. eûmes eu V. eûtes eu Ils eurent eu	J' avais eu Tu avais eu Il avait eu N. avions eu V. aviez eu Ils avaient eu	J' ai eu Tu as eu Il a eu N. avons eu V. avez eu Ils ont eu	J' aurai eu Tu auras eu Il aura eu N. aurons eu V. aurez eu Ils auront eu	J' aurais eu Tu aurais eu Il aurait eu N. aurions eu V. auriez eu Ils auraient eu

I. VERBES DU 1^{ER} GROUPE

AIMER

INFINITIF		PARTICIPE		
F. S. (Présent) <i>Aimer</i> F. C. (Passé) <i>Avoir aimé</i>		F. S. (Présent) <i>Aimant</i> F. C. (Passé) <i>Ayant aimé</i>		
IMPÉRATIF				
F. S. (Présent) <i>Aime ! Aimez !</i> F. C. (Passé) <i>Aie aimé ! Ayez aimé !</i>				
SUBJONCTIF				
FORME SIMPLE		(Imparfait)		
(Présent)		Que j' <i>aimasse</i> Que tu <i>aimasses</i> Qu' <i>il aimât</i> Que nous <i>aimassions</i> Que vous <i>aimassiez</i> Qu' <i>ils aiment.</i>		
FORME COMPOSÉE		(Plus-que-parfait)		
(Passé)		Que j' <i>eusse aimé</i> Que tu <i>eusses aimé</i> Qu' <i>il eût aimé</i> Que nous <i>eussions aimé</i> Que vous <i>eussiez aimé</i> Qu' <i>ils eussent aimé.</i>		
INDICATIF				
FORME SIMPLE		(Présent)	(Futur)	(Conditionnel)
(Passé défini)	(Imparfait)			
<i>J' aimai</i> <i>Tu aimas</i> <i>Il aimait</i> <i>N. aimâmes</i> <i>V. aimâtes</i> <i>Ils aimèrent</i>	<i>J' aimais</i> <i>Tu aimais</i> <i>Il aimait</i> <i>N. aimâmes</i> <i>V. aimâtes</i> <i>Ils aimèrent</i>	<i>J' aime</i> <i>Tu aimes</i> <i>Il aime</i> <i>N. aimons</i> <i>V. aimez</i> <i>Ils aiment</i>	<i>J' aimerai</i> <i>Tu aimeras</i> <i>Il aimera</i> <i>N. aimerons</i> <i>V. aimerez</i> <i>Ils aimeront</i>	<i>J' aimerais</i> <i>Tu aimerais</i> <i>Il aimerait</i> <i>N. aimerions</i> <i>V. aimeriez</i> <i>Ils aimeraient</i>
FORME COMPOSÉE		(Passé indéfini)	(Futur antérieur)	(Conditionnel p.)
(Passé antérieur)	(Plus-que-parfait)			
<i>J' eus aimé</i> <i>Tu eus aimé</i> <i>Il eut aimé</i> <i>N. eûmes aimé</i> <i>V. eûtes aimé</i> <i>Ils eurent aimé</i>	<i>J' avais aimé</i> <i>Tu avais aimé</i> <i>Il avait aimé</i> <i>N. avions aimé</i> <i>V. aviez aimé</i> <i>Ils avaient aimé</i>	<i>J' ai aimé</i> <i>Tu as aimé</i> <i>Il a aimé</i> <i>N. avons aimé</i> <i>V. avez aimé</i> <i>Ils ont aimé</i>	<i>J' aurai aimé</i> <i>Tu auras aimé</i> <i>Il aura aimé</i> <i>N. aurons aimé</i> <i>V. aurez aimé</i> <i>Ils auront aimé</i>	<i>J' aurais aimé</i> <i>Tu aurais aimé</i> <i>Il aurait aimé</i> <i>N. aurions aimé</i> <i>V. auriez aimé</i> <i>Ils auraient aimé</i>

REMARQUES SUR LES VERBES RÉGULIERS EN -ER

276. Bases radicales des verbes de ce groupe.

Les verbes de ce type comportent :

- des radicaux qui se terminent par une *consonne* ou par une *semi-consonne* :

<i>Chanter</i> [Rad. * <i>Chant-</i>].	<i>Parler</i> [Rad. * <i>Parl-</i>].
<i>Semer</i> [Rad. * <i>Sem-</i>].	<i>Sonner</i> [Rad. * <i>Son-</i>].
- des radicaux qui se terminent par une *voyelle* ou par un groupe *semi-consonne + voyelle* :

<i>Guérer</i> [Rad. * <i>Gué-</i>]	<i>Jouer</i> [Rad. * <i>Jou-</i>].
<i>Suer</i> [Rad. * <i>Su-</i>]	<i>Aboyer</i> [Rad. * <i>Abol-</i>].
<i>Appuyer</i> [Rad. * <i>Appui-</i>].	

277. Cas particuliers des radicaux se terminant par une consonne.

- Le radical se termine par la *semi-consonne yod*. Ce phonème est noté dans l'orthographe par *-ll-* ou *ill-* :

Aiguiller [egwiy] — *Piller* [piy] — *Mouiller* [muy].

Lorsque le radical est couvert par une désinence tonique composée d'une voyelle simple (*-é, -ais, -ons, -ez*), la coupe syllabique passe entre le *yod* et la *voyelle précédente* :

Aiguiller [egwi-ye] — *Ils pillaient* [pi-ye].

Lorsque le radical est couvert par la désinence *-ions* ou *-iez*, la coupe syllabique passe entre le groupe *voyelle + yod* et la *désinence* :

Que nous aiguillions [egwiy-yō].
Vous pilliez [piy-ye].

- Le radical couvert par une désinence comporte un *ε* sourd avant la consonne finale :

Jeter [žōtε], *lever* [lōvε], *semmer* [sēmε].

Cette voyelle s'ouvre en [ε] (noté *è*) dans toutes les formes qui représentent phonétiquement le radical nu :

<i>Lever.</i>	<i>je lève</i> [lɛv]	<i>tu lèves</i> [lɛv]
	<i>Il lève</i> [lɛv]	<i>ils lèvent</i> [lɛv]
<i>Semer.</i>	<i>Je sème</i> [sɛm]	<i>tu sèmes</i> [sɛm]
	<i>Il sème</i> [sɛm]	<i>ils sèment</i> [sɛm]

REMARQUE. — Cette ouverture s'accompagne du **redoublement** de la consonne finale du radical dans l'orthographe pour les verbes :

a) en *-eler* (*appeler*), à l'exception des verbes *celer*, *ciseler*, *démanteler*, *écarteler*, *geler*, *griveler*, *harceler*, *marteler*, *modeler*, *peler* et leurs composés :

Il cisèle, il cèle, il modèle, etc.

b) en *-eter* (*jeter*, *cacheter*, etc.) à l'exception des verbes *acheter*, *becqueter*, *breveter*, *crocheter*, *haleter* et leurs composés.

Plusieurs de ces verbes hésitent entre les deux orthographes. Ainsi *harceler*, *griveler* peuvent se conjuguer avec *il* ou *èle* et *breveter*, *foreter* avec *tt* ou *ête*.

3. Le radical couvert par une désinence comporte un *e* fermé (noté *é*) avant la consonne finale :

Compléter, refléter.

Cette voyelle s'ouvre en [ɛ] (noté *è*) dans toutes les formes qui représentent phonétiquement le radical nu :

Compléter. Je complète... ils complètent.
Refléter. Il reflète, ils reflètent.

REMARQUE. — Les verbes en *-êler* et en *-êter* conservent *ê* dans toutes les formes de la conjugaison et ne redoublent jamais *l* et *t*.

Mêler. Ils mêlent.
Grêler. Il grêle.
Fêter. On le fête.

4. Verbes dont le radical se termine par la lettre *c* ou *g* :

Lancer, plonger.

Pour maintenir à ces consonnes leur articulation sifflante et chuintante devant la lettre *a* ou *o* d'une désinence, on pourvoit *c* d'une cédille et on fait suivre *g* d'un *e*.

Lancer : Je lance; mais lançant, nous lançons, je lançais.
Plonger : Je plonge; mais plongeant, nous plongeons, je plongeais.

278. Cas particuliers des radicaux se terminant par une voyelle ou par un groupe semi-consonne + voyelle.

1. Le radical se termine par la voyelle *-i*.

Prier (Rad. *Pri-).

Couvert par une désinence vocalique [ɛ] [ɛ] [ø], la voyelle *-i* se fait suivre dans la prononciation d'un *yod* qui n'est pas noté orthographiquement.

Prier [priɛ] — *Je priais* [priɛ].
Nous priions [priø].

Couvert par la désinence *-ions* ou *-iez*, le radical se fait suivre dans la prononciation d'un *yod* plus fortement articulé et continu.

Nous priions [priy-ø], *vous priez* [priy-ɛ].

2. Le radical se termine par le groupe *-ui* [wi].

Appuyer, ennuyer.

Les règles sont les mêmes qu'au paragraphe 1 quant à la prononciation. Dans l'orthographe, *y* se change en *i* dans toutes les formes où il se trouve placé devant *-e* ou *-ent* :

Il s'ennuie. Ils s'ennuient.

3. Le radical se termine par *-u* [ü].

Arguer.

Le *u* se maintient comme voyelle tout au long de la conjugaison :

J'argue (ou *j'argué*) [argü]
Nous arguons [argüø].

4. Le radical se termine par le groupe *-oi* [wa].

Aboyer, nettoyer.

Les règles sont les mêmes qu'au paragraphe 1 quant à la prononciation. Dans l'orthographe, *y* se change en *i* dans toutes les formes où il est suivi de *e* ou de *-ent*.

Il aboie, ils aboient.
Il nettoie, ils nettoient.

5. Verbes *balayer*, *payer*, *relayer*.

Ces verbes ont deux radicaux, entre lesquels on hésite dans la prononciation.

a) Radical *balay- [balɛy], *pay- [pɛy], *relay- [rɛlɛy]

sur lesquels on conjugue

<i>Je balaye,</i>	<i>je balayerai,</i>	<i>je balayerais,</i>
<i>Je paie,</i>	<i>je paierai,</i>	<i>je paierais,</i>
<i>Je relaye,</i>	<i>je relayerai,</i>	<i>je relayerais,</i>

b) Radical *balai- [balɛ], *pai- [pɛ], *relai- [rɛlɛ]

sur lesquels on conjugue

<i>Je balaie,</i>	<i>je balaierai,</i>	<i>je balaierais,</i>
<i>Je paie,</i>	<i>je paierai,</i>	<i>je paierais,</i>
<i>Je relaie,</i>	<i>je relaierai,</i>	<i>je relaierais,</i>

279. Futur des verbes en -er. Historique.

Entre le début et la fin du xvii^e siècle, quelques verbes du groupe ont modifié la conjugaison de leur futur et de leur conditionnel.

Envoyer. On conjugait, au début du xvii^e siècle, *j'envoierai, j'envoierais* sur le modèle de *voir* dont un des futurs était alors *je voirai*. Lorsque la forme *je verrai* se fut implantée dans l'usage, elle entraîna par analogie *j'enverrai, j'enverrais*.

Laisser. L'ancien futur *je lairrai* et l'ancien conditionnel *je lairrais*, utilisé encore par H. d'Urfé et par Descartes, ont cédé la place à *je laisserai, je laisserais*.

CONJUGAISONS VIVANTES

II. VERBES DU 2^e GROUPE

FINIR

INFINITIF

F. S. (Présent) *finir*
F. C. (Passé) *Avoir fini*

PARTICIPE

F. S. (Présent) *finissant*
F. C. (Passé) *Ayant fini*

IMPÉRATIF

F. S. (Présent) *Finis! Finissons! Finissez!*
F. C. (Passé) *Aie fini! Ayez fini!*

SUBJONCTIF

FORME SIMPLE

(Présent)

Que je finisse
Que tu finisses
Qu'il finisse
Que nous finissions
Que vous finissiez
Qu'ils finissent.

(Imparfait)

Que je finisse
Que tu finisses
Qu'il finit
Que nous finissions
Que vous finissiez
Qu'ils finissent.

FORME COMPOSÉE

(Passé)

Que j'aie fini
Que tu aies fini
Qu'il ait fini
Que nous ayons fini
Que vous ayez fini
Qu'ils aient fini.

(Plus-que-Parfait)

Que j'eusse fini
Que tu eusses fini
Qu'il eût fini
Que nous eussions fini
Que vous eussiez fini
Qu'ils eussent fini

INDICATIF

FORME SIMPLE

(Passé défini)

Je finis
Tu finis
Il finit
N. finîmes
V. finîtes
Ils finirent

(Imparfait)

Je finissais
Tu finissais
Il finissait
N. finissions
V. finissiez
Ils finissaient

(Présent)

Je finis
Tu finis
Il finit
N. finissons
V. finissez
Ils finissent

(Futur)

Je finirai
Tu finiras
Il finira
N. finirons
V. finirez
Ils finiront

(Conditionnel)

Je finirais
Tu finirais
Il finirait
N. finirions
V. finiriez
Ils finiraient

FORME COMPOSÉE

(Passé antérieur)

J' eus fini
Tu eus fini
Il eut fini
N. eûmes fini
V. eûtes fini
Ils eurent fini

(Plus-que-parfait)

J' avais fini
Tu avais fini
Il avait fini
N. avions fini
V. aviez fini
Ils avaient fini

(Passé indéfini)

J' ai fini
Tu as fini
Il a fini
N. avons fini
V. avez fini
Ils ont fini

(Futur antérieur)

J' aurai fini
Tu auras fini
Il aura fini
N. aurons fini
V. aurez fini
Ils auront fini

(Conditionnel p.)

J' aurais fini
Tu aurais fini
Il aurait fini
N. aurions fini
V. auriez fini
Ils auraient fini

REMARQUES SUR LES VERBES RÉGULIERS EN -IR

280. Bases radicales des verbes de ce groupe.

1. Ces verbes peuvent être considérés comme construits sur un radical vocalique en *-i*.

Finir (Rad. **Fini-*) — *Pâtir* (Rad. **Pâti-*).

Ce radical est à la base des formes suivantes :

Infinitif		<i>Finir</i> + <i>r</i> .	
Forme adjectivée		<i>Fini</i> .	
Impératif 2 ^e pers. du sing.		<i>Finis</i> + <i>s</i> .	
Subjonctif imparfait 3 ^e pers. du sing.		<i>Qu'il fini-t</i> .	
Indicatif	{	présent 1 ^{re} pers. du sing.	<i>Je fini-s</i> .
		2 ^e —	<i>tu fini-s</i> .
		3 ^e —	<i>il fini-t</i> .
		passé défini	<i>Je finis</i> , etc.
		futur	<i>Je fini-rai</i> , etc.
		conditionnel	<i>Je fini-rais</i> , etc.

2. Un allongement suffixal en *-ss* (*Finiss-*) fournit la base des formes suivantes :

Participe :		<i>Finiss-ant</i> .	
Subjonctif	{	présent	<i>Que je finisse, Qu'il finisse,</i> etc.
		imparfait (sauf 3 ^e p. sing.)	<i>Que je finisse, que tu finisses.</i> <i>Que nous finissions</i>
Indicatif	{	présent 1 ^{re} pers. du pl.	<i>Nous finiss-ons,</i>
		2 ^e —	<i>vous finiss-ez,</i>
		3 ^e —	<i>ils finiss-ent</i>
		imparfait	<i>Je finiss-ais</i> , etc.

281. Observations particulières.

1. *Haïr*.

Aux trois personnes du singulier du présent de l'indicatif, la diphtongue *ai* [ay] du radical se change en *ai* [ɛ].

Je hais [ɛ], *tu hais* [ɛ], *il hait* [ɛ].

2. *Fleurir*.

Dans la langue classique et au début du XIX^e siècle encore on distin-

guait deux séries de formes suivant que ce verbe était pris au sens propre (*être en fleur, orner de fleurs*) ou au sens figuré (*être prospère, être en honneur*). La première série (au sens propre) reposait sur le radical **fleuri*; la seconde (au sens figuré) sur le radical **flori*.

Ce n'est donc pas une raison... pour que l'art, cette chose éternelle,
ne continue pas de verdoyer et de florir.

(V. HUGO)

Cette distinction n'est plus observée aujourd'hui, sauf par des écrivains archaïsants. Le radical **fleuri* couvre les deux sens.

3. *Bénir*.

1^o Au féminin de la forme adjectivée, la consonne latente *-t* ne ressort que dans l'expression *eau bénite*.

2^o Au masculin, les puristes ont longtemps essayé de maintenir une distinction entre :

Adjectif : *Béni*t (= consacré rituellement) — pl. *béni*s
*Pain béni*t.

Forme adjectivée conjuguée : *Béni* — pl. *béni*s (= remercié du fond du cœur).

Soyez béni, mon Dieu, qui donnez la souffrance
Comme un divin remède à nos impuretés.

(CH. BAUDELAIRE)

Mais les meilleurs écrivains commettent des confusions entre ces deux formes.

REMARQUE. — *Vêtir* et ses composés (*dévetir, revêtir*).

Ces verbes ne suivent pas la conjugaison de *finir*. On conjugue :

Je vêts, nous vêtions, ils vêtent.
Je revêtis, nous revêtions.

Toutefois, les meilleurs écrivains, tant à l'époque moderne qu'à l'époque classique, présentent des exemples où au présent du subjonctif, au présent et à l'imparfait de l'indicatif, ces verbes subissent l'action analogique de *finir*.

Voici la place vide où ma mère à toute heure,
Au plus léger soupir, sortait de sa demeure,
Et, nous faisant porter ou la laine ou le pain,
Vêtissait l'indigence ou nourrissait la faim.

(A. DE LAMARTINE)

Il se vêtissait de la nuit.

(V. HUGO)

LA CONJUGAISON PASSIVE

Cette conjugaison n'appartient qu'aux **verbes transitifs** susceptibles d'avoir un **complément d'objet** (cf. § 310); c'est la conjugaison du verbe *être* suivi à tous les modes et à tous les temps de la forme adjectivale du verbe que l'on veut mettre au passif.

ÊTRE AIMÉ

INFINITIF			PARTICIPE	
F. S. (Présent) <i>Être aimé</i>			F. S. (Présent) <i>Étant aimé</i>	
F. C. (Passé) <i>Avoir été aimé</i>			F. C. (Passé) <i>Ayant été aimé</i>	
IMPÉRATIF				
F. S. (Présent) <i>Sois aimé ! Soyons aimés ! Soyez aimés !</i>				
F. C. (Passé) <i>Aie été aimé ! Ayez été aimés !</i>				
SUBJONCTIF				
FORME SIMPLE				
(Présent)		(Imparfait)		
Que je sois	}	aimé	Que je fusse	
Que tu sois		aimés	Que tu fusses	
Qu'il soit	}		aimé	
Que nous soyons			aimés	Qu'il fût
Que vous soyez			aimés	Que nous fussions
Qu'ils soient	}		aimés	
			aimés	Que vous fussiez
			Qu'ils fussent	
FORME COMPOSÉE				
(Passé)		(Plus-que-Parfait)		
Que j'aie été	}	aimé	Que j'eusse été	
Que tu aies été		aimés	Que tu eusses été	
Qu'il ait été	}		aimé	
Que nous ayons été			aimés	Qu'il eût été
Que vous ayez été			aimés	Que nous eussions été
Qu'ils aient été	}		aimés	
			aimés	Que vous eussiez été
			Qu'ils eussent été	
INDICATIF				
FORME SIMPLE				
(Passé défini)		(Imparfait)	(Présent)	
Je fus	}	aimé	Je suis	
Tu fus		aimés	Tu es	
Il fut	}		aimé	
Nous fûmes			aimés	Il est
Vous fûtes			aimés	Nous sommes
Ils furent	}		aimés	
			aimés	Vous êtes
			Ils sont	
(Futur)		(Conditionnel)		
Je serai	}	aimé	Je serais	
Tu seras		aimés	Tu serais	
Il sera	}		aimé	
Nous serons			aimés	Il serait
Vous serez			aimés	Nous serions
Ils seront	}		aimés	
			aimés	Vous seriez
			Ils seraient	
FORME COMPOSÉE				
(Passé antérieur)		(Plus-que-parfait)	(Passé indéfini)	
J' eus été	}	aimé	J' ai été	
Tu eus été		aimés	Tu as été	
Il eut été	}		aimé	
Nous eûmes été			aimés	Il a été
Vous eûtes été			aimés	Nous avons été
Ils eurent été	}		aimés	
			aimés	Vous avez été
			Ils ont été	
(Futur antérieur)		(Conditionnel passé)		
J' aurais été	}	aimé	J' aurais été	
Tu aurais été		aimés	Tu aurais été	
Il aura été	}		aimé	
Nous aurions été			aimés	Il aurait été
Vous auriez été			aimés	Nous aurions été
Ils auraient été	}		aimés	
			aimés	Vous auriez été
			Ils auraient été	

LES VERBES PRONOMINAUX

SE PROMENER

INFINITIF		PARTICIPE		
F. S. (Présent)	Se promener	F. S. (Présent)	Se promenant	
F. C. (Passé)	S'être promené	F. C. (Passé)	S'étant promené	
IMPÉRATIF				
(Présent) Promène-toi ! Promenons-nous ! Promenez-vous !				
SUBJONCTIF				
FORME SIMPLE				
(Présent)		(Imparfait)		
Que je me promène...		Que je me promenasse...		
FORME COMPOSÉE				
(Passé)		(Plus-que-parfait)		
Que je me sois promené...		Que je me fusse promené...		
INDICATIF				
FORME SIMPLE				
(Passé déf.)	(Imparfait)	(Présent)	(Futur)	(Condit.)
Je me promenai	Je me promenais	Je me promène	Je me promènerai	Je me promènerais
FORME COMPOSÉE				
(Passé ant.)	(Pl.-q.-pft)	(Passé ind.)	(Fut. ant.)	(Cond. p.)
Je me fus promené	Je m'étais promené	Je me suis promené	Je me serai promené	Je me serais promené

REMARQUES SUR LES VERBES PRONOMINAUX**282. Définition.**

On considérera comme verbes pronominaux ceux qui se conjuguent au moyen de deux pronoms personnels **du même degré**, l'un à la forme du sujet (*je, tu, il, elle, nous, vous, ils, elles*), l'autre, sous la forme réduite de complément (*me, te, se, nous, vous*).

REMARQUE. — C'est le caractère **réfléchi** du pronom complément qui caractérise le verbe pronominal. Dans *Je le vois*, on a affaire au verbe *voir*

déterminé par le complément d'objet *le*, de la 3^e personne, puisque le pronom est d'un autre degré personnel que *je*. Dans : *Je me vois, me* est du même degré personnel que *je*. Et ce caractère morphologique suffit à fonder la conjugaison d'un verbe pronominal *se voir*. De ce point de vue, les verbes essentiellement pronominaux (*s'ennuyer, se promener*) dont le pronom complément n'assume plus à proprement parler de fonction peuvent être considérés comme d'anciens verbes réfléchis.

283. Degré personnel du pronom complément.

Lorsqu'un verbe pronominal à l'infinitif, au participe ou au gérondif a le même *agent* qu'un autre verbe de la phrase, son pronom complément doit être du même degré personnel que le sujet de ce verbe :

Vous avez perdu votre chemin en vous promenant (et non en se promenant).

A l'époque classique, cette règle était quelquefois transgressée :

*Sans s'emporter, prenez un peu souci
De me justifier les termes que voici.* (MOLIÈRE)
[*Sans s'emporter = Sans vous emporter*]

Les exceptions que l'on relève en français moderne se justifient par des raisons de style :

Il y a des journées où nous faisons un quart de lieue, en se donnant un mal de chien. (FLAUBERT)

[Flaubert est conduit à transgresser la règle par le caractère locutionnel de l'expression *se donner un mal de chien*]

284. Omission du pronom complément.

C'était un usage courant au xvii^e siècle et encore assez fréquent au xviii^e siècle que de ne pas exprimer le pronom complément lorsque l'infinitif d'un verbe pronominal dépendait des verbes *écouter, laisser, sentir, voir*.

Tous ceux qu'on voit dans l'air et la terre mouvoir. (RACAN)
[*Se mouvoir*]

Veux-tu que de sa mort je t'écoute vanter. (CORNEILLE)
[*Te vanter*]

Me sentant affaiblir (J.-J. ROUSSEAU)
[*Sentant que je m'affaiblissais*]

Le français moderne admet encore ce tour lorsque le verbe pronominal à l'infinitif dépend des verbes *envoyer, faire, laisser, mener* ou *emmener* :

On menait les écoliers baigner. (CHATEAUBRIAND)

VERBES UNIPERSONNELS, VERBES EMPLOYÉS
A LA FORME IMPERSONNELLE

285. Définition.

Dans ces emplois, le pronom *il* n'est pas un représentant. On ne peut l'analyser comme terme de phrase. Il n'est que l'indice morphologique de la 3^e personne du singulier.

1. On désigne sous le nom de verbes unipersonnels ceux qui, en dehors de l'infinitif et du gérondif, ne s'emploient qu'à la 3^e personne du singulier aux temps de l'indicatif et du subjonctif :

*Geler, Grêler, Pleuvoir, Venter. Apparoir (il appert que...),
Chaloir (peu me chaut que...), Falloir (il faut...).*

REMARQUE. — *Geler* admet un sujet personnel animé quand il est pris au sens de *avoir froid* : *Je gèle, on gèle, nous gelons. Pleuvoir* admet un sujet (inanimé) dans les coups *pleuvaient* (renversement de *il pleuvait des coups*).

2. A partir de ces verbes qui servent de noyau à des énoncés prédicatifs, et sur le modèle d'énoncés analogues latins (*sequitur* : *il s'ensuit que...*), le français a étendu l'emploi d'une forme impersonnelle :

a) à un grand nombre de verbes intransitifs : *il naît beaucoup d'enfants, il a passé une file de camions, il s'est passé bien des choses depuis.*

HISTORIQUE. — Le français classique tire bon parti de ces constructions :

Il te fâche en ces lieux d'abandonner ta proie. (RACINE)

Lorsque j'étais aux champs, n'a-t-il point fait de pluie?

— Non. — *Vous ennuyait-il? — Jamais je ne m'ennuie.* (MOLIÈRE)

- b) à des verbes transitifs conjugués à la voix passive :

Il a été dit, décidé, institué, proposé, prescrit que...

ou employés à la forme pronominale de sens passif :

Il se vend beaucoup de fleurs, le Samedi.

Il se fait, là-bas, dans l'ombre de la porte, un bruit confus de frolements, de chuchotements. (A. DAUDET)

Comme le pronominal de sens passif a pour sujet un inanimé plutôt qu'un animé, le verbe impersonnel à la forme pronominale a presque toujours pour séquence un inanimé.

3. On emploie à la forme impersonnelle :

— le verbe *être* soit seul (*il est* = *il existe* le tour est littéraire), soit avec un adjectif qualificatif (*il est agréable de...*) soit avec certaines indications de temps (*il est trois heures, il est tard, il est temps...*)

*Il est une heure de silence
Où la solitude est sans voix*

(LAMARTINE)

Il est bon de lire Balzac avant vingt-cinq ans.

(A. GIDE)

— le verbe *avoir* dans la locution *il y a* :

Il y a des œuvres énormes qui ne sont point classiques du tout.

(A. GIDE)

— le verbe *faire*, soit avec un adjectif (*il fait beau, bon, chaud...*), soit avec un substantif non déterminé (*il fait nuit*) ou déterminé (*il fait du soleil, il a fait une nuit froide...*)

III. L'ACCORD DU VERBE

286. Définition.

1. Le verbe est un mot d'espèce variable. Il présente, on l'a vu, des formes qui s'opposent :
 - a) dans la catégorie du NOMBRE suivant qu'elles appartiennent au singulier ou au pluriel;
 - b) dans la catégorie de la PERSONNE, suivant qu'elles se rapportent à la 1^{re}, à la 2^e ou à la 3^e personne;
 - c) dans la catégorie de GENRE, en ce qui concerne la forme adjectivale du participe, suivant que celle-ci se rapporte directement ou par référence à un mot masculin ou féminin.
2. Le verbe emprunte ces catégories, par accord, d'un terme de la phrase qu'il détermine :
 - a) cet accord est **direct** lorsque le terme qui communique au verbe ses catégories figure dans la phrase ou y est représenté par un pronom;
 - b) cet accord se fait **par référence** lorsque le terme ne figure pas dans la phrase. C'est le cas du mode impératif, par exemple.

Comparez { Pierre, va ouvrir la porte! et Va ouvrir la porte!
 Vous, passez par ici! et Passez par ici!

3. On distinguera dans l'exposé des règles d'accord :

- a) les formes du verbe qui portent les désinences caractéristiques de mode, de temps et de personne;
- b) la forme adjectivale du verbe conjugué suivant qu'elle figure aux formes composées des verbes transitifs ou intransitifs des verbes non pronominaux ou pronominaux — aux formes simples et composées de la voix passive.

287. L'accord dans la prononciation et dans l'orthographe.

Phonétiquement, l'accord du verbe ne se marque pas toujours dans la prononciation.

Ainsi, l'accord en personne n'est pas sensible à l'oreille aux trois personnes du singulier et à la 3^e du pluriel dans les verbes conjugués au subjonctif présent, à l'indicatif présent, imparfait, conditionnel. Ces formes sont homophones et dans la diction courante (mais non dans la diction des vers dans certaines conditions) la consonne qui les termine ne ressort pas en liaison.

Je dormais à peine [ʒə dormɛ a pɛn].
Il dormait à peine [il dormɛ a pɛn].

Dans de tels cas, c'est le pronom sujet qui est la marque de personne. Ainsi l'accord en genre et en nombre de la forme adjectivale n'est pas sensible à l'oreille lorsque cette forme se termine par les voyelles [e], [i], [u].

Elle est admirée se confond avec Il est admiré.
Elle est avertie — — — Il est averti.
Ceux que j'ai vus — — — Celles que j'ai vues.

Il se marque, au contraire, lorsque la consonne latente du masculin est articulée au féminin.

Il y a été pris [pri] mais Elle y a été prise [priz].

Les règles d'accord qui suivent sont donc, pour une grande part, des **règles orthographiques**. Beaucoup témoignent d'un souci de logique et de clarté; quelques-unes permettent de souligner une nuance.

A. ACCORD DES FORMES PERSONNELLES DU VERBE

288. Règle générale.

Le verbe, à une forme personnelle, s'accorde en nombre et en personne avec son sujet.

Les exceptions à cette règle concernent :

- a) l'accord en nombre;
- b) l'accord en personne.

CAS D'ESPÈCE DE L'ACCORD EN NOMBRE

289. Le verbe a plusieurs sujets.

1. La règle commune veut qu'il se mette au pluriel :

*L'aigle et le chat-huant leurs querelles cessèrent
Et firent tant qu'ils s'embrassèrent.* (LA FONTAINE)
*On chemina encore quelque temps et l'on arriva au rond-point
où se devaient trouver la meute et les piqueurs.* (TH. GAUTIER)

2. Toutefois le verbe reste au singulier :

- a) lorsque les sujets sont repris par un pronom indéfini de sens collectif (*personne, rien, tout*) :

Un souffle, une ombre, un rien, tout lui donnait la fièvre. (LA FONTAINE)
*Redoutez tout : l'herbe, le fruit, l'eau, l'air, l'ombre, le soleil,
tout est mortel.* (TH. GAUTIER)

- b) lorsqu'il y a une gradation et que le dernier terme de l'énumération a une valeur dominante :

Le ciel, tout l'Univers est plein de mes aïeux. (RACINE)

- c) lorsque les sujets ne représentent, par amplification de style, qu'une même personne :

*Un homme, un pèlerin, un mendiant, n'importe,
Est là qui vous demande asile.* (V. HUGO)

- d) ou lorsqu'ils sont interprétés comme constituant ensemble une qualité, une attitude :

*Bien écouter et bien répondre est une des plus grandes perfections
qu'on puisse avoir dans la conversation.* (LA ROCHEFOUCAULD)

HISTORIQUE. — A l'époque classique, plus librement qu'aujourd'hui, le verbe s'accordait au singulier quand on considérait :

1. que les divers sujets constituaient les éléments d'un tout :

Les délices et la paresse lui ôte le mouvement. (MALHERBE)
Ane, cheval, et mule aux forêts habitait. (LA FONTAINE)

2. que le second sujet n'était qu'un ajout au premier :

La reine et tout le monde la reçut fort bien. (MADAME DE SÉVIGNÉ)
Le Pontife et tout le conseil condamne Jésus-Christ. (BOSSUET)

et lorsque le verbe précédait les sujets :

Au milieu de l'armée était la femme et la mère de Darius. (VAUGELAS)

290. Le verbe a plusieurs sujets coordonnés par *ni* ou par *ou*.

Le verbe se met au singulier ou au pluriel.

1. Le verbe se met au pluriel, suivant la règle commune, si les sujets ne s'excluent pas mais s'ajoutent ou se renforcent :

Ni l'or ni la grandeur ne nous rendent heureux. (LA FONTAINE)
Ni Corneille ni Racine n'ont encore été surpassés. (SAINTE-BEUVE)
Le bonheur ou la témérité ont pu faire des héros. (MASSILLON)

2. Le verbe se met au singulier si l'un des sujets exclut l'autre, ou simplement par raison de proximité avec le dernier sujet. Dans ce dernier cas on utilise la valeur propre de *ou* et de *ni* qui disjoignent les sujets plutôt qu'ils ne les unissent.

Sa perte ou son salut dépend de sa réponse. (RACINE)

[dans cet exemple les sujets s'excluent : *Bajazet sera sauvé ou sera perdu.*]

*Même quand un fournisseur ou un domestique venait nous apporter
quelque paquet.* (M. PROUST)

*Je perds le temps; laissez-moi travailler!
Ni mon grenier, ni mon armoire
Ne se remplit à babiller.* (LA FONTAINE)

[dans cet exemple l'accord se fait par proximité]

REMARQUE. — Avec introduit en général un complément déterminatif. Il peut cependant être compris comme ayant un rôle conjonctif analogue à celui de *et*. Dans ce cas, l'accord se fait au pluriel :

*Le singe avec le léopard
Gagnaient de l'argent à la foire.* (LA FONTAINE)

291. Les sujets sont coordonnés par un adverbe de comparaison.

L'accord dépend de l'interprétation que l'on donne du syntagme.

1. L'accent porte sur le premier membre du syntagme et le verbe s'accorde alors avec lui :

Type. *Lui, comme moi, aimait à voyager.*

2. Le verbe se met au pluriel si l'on considère que les deux termes du syntagme s'additionnent, se renforcent :

Marmont se sentait quelque parenté de situation avec le duc de Richelieu, parce que l'un comme l'autre avaient vécu pratiquement toute leur vie loin d'une épouse de convention. (ARAGON)

292. Le sujet est l'un et l'autre

Depuis Vaugelas, l'accord se fait librement au singulier ou au pluriel.

REMARQUE — L'accord se fait obligatoirement au singulier si le pronom est *l'un* ou *l'autre*.

293. Le sujet est un mot, de sens collectif, non déterminé.

1. Le sujet est un substantif. Le verbe se met au singulier :

... *la foule viennoise prie.* (V. HUGO)

2. Le sujet est *beaucoup*, *combien*, *la plupart*, *trop*, où la valeur de pluralité est dominante. Le verbe s'accorde au pluriel :

Type : *Combien ont péri, faute d'avoir reçu assistance à temps!*

[Les champignons.] *La plupart sont faits, en dessus, en dessous, en dessous épais.* (B. DE SAINT-PIERRE)

3. *Plus d'un* réclame un accord au singulier, à moins qu'entre lui et le verbe ne figure un complément déterminatif au pluriel.

Plus d'une parmi elles sont sorties du monastère comme j'en sors aujourd'hui, vierges et pleines d'espérances. (A. DE MUSSET)

294. Le sujet est un mot, de sens collectif, déterminé.

L'accord dépend de l'interprétation qu'on donne du syntagme.

1. Si l'accent porte sur le mot de sens collectif, le verbe se met au singulier :

Une clochette bleue tremblait au vent, et toute une nation de pucerons s'était abritée sous cette énorme tente. (V. HUGO)

2. Si l'accent porte au contraire sur le déterminant, le verbe s'accorde au pluriel si celui-ci est du pluriel :

Un petit caillou de nos rivières est plus ancien que les pyramides de l'Égypte; une multitude de villes ont été détruites depuis qu'il a été créé. (B. DE SAINT-PIERRE)

Une multitude de queues de chiens pareilles à des croissants ou à des serpes s'arrondissaient en frétilant dans un nuage poussiéreux. (TH. GAUTIER)

295. Le sujet est un des..., un de ceux qui...

L'accord dépend du sens du syntagme.

1. Le terme dominant est le complément déterminatif — Le verbe se met au pluriel :

Type : *J'ai interrogé un de ceux qui avaient été témoins de la scène. A tout ce que je disais de lui, l'un de ceux qui le portent aux nues me répondait toujours par un mot : il sait aimer!* (H. DE BALZAC)

2. Le terme dominant est *un*. Le verbe se met au singulier :

C'est un de mes écoliers qui a pour ces sortes de choses un talent admirable. (MOLIÈRE)

296. Accord de la locution c'est, ce sont.

1. La locution est suivie d'un substantif ou d'un pronom construits directement. Elle s'accorde en nombre avec eux :

Type { *C'est un honnête homme. — Ce sont d'honnêtes gens.
C'est lui qui me l'a dit. — Ce sont eux qui me l'ont dit.
Ceux qui vivent, ce sont ceux qui luttent.* (V. HUGO)

Elle tend cependant à demeurer invariable, surtout à l'imparfait de l'indicatif dont la 3^e personne du pluriel ne se différencie pas phonétiquement du singulier :

Ce n'était pas des confidences qu'elle murmurait. (M. BARRÈS)
C'est eux qui le poussaient aux ordonnances. (CHATEAUBRIAND)

REMARQUE. — Le caractère verbal de cette locution n'est en fait plus senti. C'est est pour nous une locution invariable qui sert à mettre en relief un terme de la phrase. Elle était déjà traitée comme telle à l'époque classique.

Ce n'est pas les Troyens, c'est Hector qu'on poursuit. (RACINE)

Et son invariabilité, lorsqu'elle est suivie d'un pronom personnel de la 1^{re} ou de la 2^e personne du pluriel (c'est nous... c'est vous) exerce une influence analogique sur les autres cas.

CAS D'ESPÈCE DE L'ACCORD EN PERSONNE

297. Les sujets ne sont pas du même degré personnel.

1. Un sujet est de la 1^{re} personne; l'autre, de la 2^e ou de la 3^e personne.

Le verbe s'accorde avec le sujet de la 1^{re} personne :

Type { *Moi et toi, nous irons.*
Moi et lui, nous irons.

Mes deux frères et moi, nous étions tout enfants. (V. HUGO)

2. Un sujet est de la 2^e personne; l'autre de la 3^e. Le verbe s'accorde avec le sujet de la 2^e personne :

Type { *Pierre et toi, vous vous entendez bien.*
Lui et toi, vous irez.

Je me souviens bien des critiques que M. le Grand Prieur et vous me fîtes dans un certain souper, chez M. l'abbé de Bussy. (VOLTAIRE)

298. Le sujet est un pronom (la plupart, plusieurs) ou un adverbe déterminé par un complément déterminatif.

On peut toujours mettre le verbe à la 3^e personne.

Type : *Beaucoup (Plusieurs, la plupart) d'entre* { *nous*
vous *ont réussi.*
eux

Mais l'accord du verbe avec le complément déterminatif est possible :

Type : *La plupart d'entre nous avons réussi.*

299. Accord du verbe placé dans une proposition relative et ayant pour sujet qui.

1. L'accord se fait, par référence, avec la personne antécédent de qui :

C'est moi qui suis Guillot, berger de ce troupeau. (LA FONTAINE)

C'est toi qui l'as nommé. (RACINE)

HARPAGON. — *Comment, pendard! C'est toi qui t'abandonnes à ces coupables extrémités!*

CLÉANTE. — *Comment, mon père? C'est vous qui vous portez à ces honteuses actions?*

HARPAGON. — *C'est toi qui te veux ruiner par des emprunts si condamnables?* (MOLIÈRE)

HISTORIQUE. — A l'époque classique, l'accord pouvait se faire mécaniquement avec qui à la 3^e personne :

Je ne vois plus que vous qui la puisse défendre. (RACINE)

Il n'y avait que moi seul qui parlât et se comportât déceamment. (J. J. ROUSSEAU)

2. Qui a pour antécédent un terme, attribut, qui s'interpose entre lui et le sujet de la proposition principale. L'accord dépend de l'interprétation qu'on donne du syntagme.

Toutefois, il se fait, par proximité, avec l'attribut :

- a) si celui-ci est déterminé par le ou par un démonstratif :

Type : *Vous êtes le spécialiste qui connaît le mieux la question.*

- b) si la proposition principale est interrogative ou négative :

Type : *Tu n'es pas un homme qui abandonne ses amis dans le besoin. Serais-tu un homme qui abandonne ses amis dans le besoin?*

B. ACCORD DE LA FORME ADJECTIVE

300. Verbes d'emploi intransitif conjugués avec l'auxiliaire être.

A la forme composée, la forme adjectivale s'accorde en genre et en nombre avec le sujet du verbe.

Je suis allé (Je représente un homme) — Je suis allée (Je représente une femme). — Nous sommes venus (Nous représente des hommes) — Nous sommes venues (Nous représente des femmes). — Ils sont arrivés. — Elles sont arrivées.

REMARQUES. — 1. Le sujet est *on*. La forme adjectivale peut s'accorder par référence au genre de la personne réelle que masque *on*.

On est venue? (= tu es venue?)

2. Le sujet est le *nous* de modeste qui équivaut à *je*. La forme adjectivale demeure invariable en nombre.

HISTORIQUE. — A l'époque classique la forme adjectivale des verbes *aller* et *venir* demeurerait invariable si ces verbes étaient suivis d'un infinitif :

Ma fille est une opiniâtre qui s'est allé mettre dans la tête un certain Cléante. (MOLIÈRE)

301. Verbes d'emploi intransitif conjugués avec avoir.

A la forme composée de ces verbes, la forme adjectivale demeure invariable :

J'ai dormi. Nous avons veillé. Elles ont tremblé.
[*Je et nous* pouvant représenter des hommes ou des femmes]
Elle a dansé un seul été. (Titre)

302. Verbes d'emploi transitif conjugués avec avoir.

A la forme composée, la forme adjectivale s'accorde avec le complément d'objet du verbe, si ce complément précède le verbe. Autrement elle demeure invariable. (Règle d'accord établie par Marot, au XVI^e siècle).

Le plus beau rôle qu'on ait jamais mis sur le théâtre dans aucune langue est celui de Phèdre. (VOLTAIRE)

Vous m'avez sauvée de la honte et de la mort. (H. DE BALZAC)

[*M* représente *Delphine* qui s'adresse à *Rastignac*.]

La haie est une haie fruitière, une haie réputée fruitière. Jadis, quand je l'ai plantée, je venais de lire et de méditer une brochure instructive... J'ai donc planté des haies fruitières. (G. DUHAMEL)

HISTORIQUE. — 1. A l'époque classique, la forme adjectivale demeurerait invariable :

a) lorsque le verbe était suivi d'un attribut se rapportant au complément d'objet :

Ils ont des gens qu'ils ont cru prophètes. (PASCAL)

b) lorsqu'il était suivi d'un infinitif construit directement :

Tantôt à son aspect je l'ai vu s'émouvoir. (RACINE)
[*L* représente *Athalie*.]

2. A l'époque classique le complément d'objet direct peut être placé entre l'auxiliaire et la forme adjectivale du participe. Dans ce cas, l'accord se fait suivant la règle posée au paragraphe 302 :

Quelle horreur d'embrasser un homme dont l'épée De toute ma famille a la trame coupée! (CORNEILLE)

303. Application de cette règle d'accord. Cas d'espèce.

L'application de l'accord de la forme adjectivale du verbe avec le complément d'objet peut susciter des doutes. On les résoudra en s'aidant de la réflexion.

Les remarques suivantes visent à classer les cas d'espèce qui se posent dans la pratique. Ils dépendent en effet :

- { soit de la valeur d'emploi du verbe;
- { soit de l'espèce à laquelle appartient la forme adjectivale;
- { soit de la nature et de la fonction du complément.

304. L'accord dépend de la valeur d'emploi du verbe.

1. VERBES IMPERSONNELS. A leurs temps composés, la forme adjectivale de ces verbes demeure toujours invariable :

Je passe sur toutes les démarches qu'il a fallu pour faire aboutir ce projet.

[Cette règle résulte de la nature de ces verbes. *Il*, simple indice de personne, n'en est pas le sujet. Cette fonction est assumée ici par le pronom relatif *que*.

2. VERBES A DOUBLE EMPLOI : INTRANSITIF ET TRANSITIF.

Un verbe n'est pas intransitif ou transitif par nature, mais par valeur d'emploi (cf. § 318); sa signification est d'ailleurs sujette à varier selon l'état où on l'emploie.

On n'accordera donc pas la forme adjectivée des verbes tels que *coûter*, *peser*, *valoir*, *vivre* à l'état intransitif, c'est-à-dire lorsque le complément qui dépend d'eux est un complément déterminatif :

La somme que cet objet m'a coûté.

Mais si ces verbes sont employés transitivement au sens de *provoquer*, *causer*, *faire obtenir*, *passer*, ils admettent un complément d'objet et la forme adjectivée s'accorde alors selon la règle :

Les efforts que ce travail m'a coûtés. (ACADÉMIE)

Les heures qu'elle avait vécues loin de Dieu. (A. FRANCE)

Quand je considère en moi-même les périls extrêmes et continuels qu'a courus cette princesse... (BOSSUET)

3. VERBES PRONOMINAUX (cf. § 307).

4. Groupe constitué par un VERBE A LA FORME COMPOSÉE SUIVI D'UN INFINITIF.

La forme adjectivée demeure invariable si le complément d'objet détermine le groupe *forme composée + infinitif* :

*Tous les efforts que j'ai dû faire [= j'ai dû faire ces efforts].
Ces documents, que nous avons fait venir, nous ont été très utiles.*

Elle s'accorde selon la règle, si le complément d'objet détermine la forme verbale à la forme composée et s'il représente l'agent du verbe à l'infinitif :

Type : *Je l'ai vue faire cela* [L' est à la fois complément de *ai vue* et représente l'agent de *faire*.]

Tous les ambitieux que j'ai vus partir d'un pied sûr, je les ai vus aussi arriver. (ALAIN)

305. L'accord dépend de l'espèce à laquelle appartient la forme adjectivée.

Ce cas concerne un certain nombre de formes adjectivées, employées avec ou sans auxiliaire et qui peuvent fonctionner soit comme prépositions ou adverbes, soit comme adjectifs.

1. *Approuvé*, *attendu*, *étant donné*, *excepté*, *compris* (non —, y —), *passé*, *supposé*, *vu*.

a) Préposées à un substantif ou à un pronom, ces formes demeurent en général invariables :

Excepté les Provençaux, que le commerce et la guerre y avaient souvent menés, les Français ne soupçonnaient pas cette terre ni ce peuple. (MICHELET)

Impossible de vous tenir au silence, parce que ce silence constituerait, vu les circonstances, étant donné cette espèce de promesse et de déclaration solennelle... un mensonge d'une gravité extrême.

(M. BUTOR)

Passé cette heure...

(SAINTE-BEUVE)

b) Postposés à un substantif ou à un pronom, ces formes s'accordent comme un adjectif épithète :

Type : *Ces raisons étant données. Ceux-là exceptés.*

REMARQUE. — L'arrêté du 26 février 1901 (vi, 5), d'une rédaction embarrassée, admet comme une tolérance l'accord de ces formes adjectivées quand elles sont préposées. *Excepté*, *compris*, *passé* peuvent en effet être sentis comme des adjectifs dans cette position :

Passée la crête, on est en vue... (R. MARTIN DU GARD)

[*Une fois la crête passée.*]

Mais dans l'exemple qui suit, l'accord (qui d'ailleurs n'affecte que l'orthographe) est beaucoup plus artificiel et se justifie à peine :

Étant données les circonstances présentes. (SAINT-EXUPÉRY)

2. *Ci-inclus* demeure pratiquement invariable, quelle que soit sa position.

3. *Ci-joint*, préposé, demeure normalement invariable :

Type : *Ci-joint, une lettre adressée à vous. — Ci-joint, les mille francs de ma cotisation.*

Postposé, il s'accorde comme un adjectif épithète :

Type : *La lettre ci-jointe. — Les honoraires ci-joints.*

306. L'accord dépend de la fonction qu'on attribue au complément.

Ce cas est posé, lorsque le complément est le pronom *en*; et les grammairiens discutent toujours à son sujet sans parvenir à établir des règles cohérentes.

A notre avis, la forme adjectivée peut toujours demeurer invariable. Cette pratique se justifie :

a) par la nature de *en*, qui n'est pas à proprement parler un pronom complément d'objet;

b) par la pratique constante du français parlé qui, dans ce cas, ne fait jamais ressortir au féminin la consonne latente des formes adjectivées qui en comportent une :

Des pommes, vous en avez pris? [pri]

Il n'en reste pas moins qu'on relève de nombreux exemples d'accord orthographique (cf. GREVISSE, B. U. § 795) lorsque *en* représente un complément de valeur partitive.

Des connaissances, des conseils, mes trois fils en ont reçus.
(G. DUHAMEL ap. GREVISSE)

REMARQUE. — Dans l'exemple de La Fontaine :

*Pendant ces derniers temps, combien en a-t-on vus
Qui, du soir au matin, sont pauvres devenus ?*

l'accord se fait en réalité, suivant le sens, avec le collectif *combien*.

307. Accord de la forme adjectivale des verbes pronominaux.

1. La forme adjectivale des verbes pronominaux s'accorde avec le sujet du verbe :

a) quand le pronom réfléchi n'a pas de fonction, qu'il s'agisse d'un verbe uniquement pronominal (*s'écrier*) d'un verbe qui peut exister sous les deux formes (*apercevoir, s'apercevoir de*), d'un verbe pronominal à sens passif :

Elle s'est aperçue de son erreur. Elles se sont absentées. Ils se sont méfiés. Ils se sont ennuyés. Ces modèles se sont bien vendus.

REMARQUE. — Par une anomalie discutable, la forme adjectivale des verbes *se plaire, se déplaire, se complaire*, demeure invariable, celle des verbes *s'y prendre, s'en prendre à* est donnée tantôt comme s'accordant, tantôt comme ne s'accordant pas.

b) quand, à la forme simple, le pronom complément est commutable avec un pronom non réfléchi *le, la, les* :

Elle s'est regardée, coupée. Elles se sont coupées. Ils se sont lavés.

2. La forme adjectivale des verbes pronominaux ne s'accorde pas, quand, à la forme simple, le pronom complément est commutable avec un pronom complément non réfléchi *lui, leur*, soit que le verbe n'ait pas de substantif complément, soit qu'il en ait un construit directement placé après lui :

*Elles se sont nui par trop de légèreté. Ils se sont nui.
Il (elle) s'est cassé la jambe. Ils (elles) se sont coupé les cheveux.*

REMARQUE. — L'accord se fait, en revanche, avec le complément du verbe, si celui-ci, placé avant, est représenté par un pronom :

*C'est une question que nos historiens se sont posée (SAINTE-BEUVE)
Pauvre André, pris entre la guillotine et les ultras de la critique qui
lui chicanent jusque dans la tombe les libertés qu'il s'est permises
dans les vers pour dire ce qu'il voulait. (ARAGON)*

HISTORIQUE. — A l'époque classique, la forme adjectivale des verbes pronominaux pouvait s'accorder avec le sujet même si le pronom complément était commutable avec un pronom non réfléchi *lui, leur* :

Ils se sont donnés l'un à l'autre une promesse de mariage. (MOLIÈRE)

308. Le verbe est à la voix passive.

La forme adjectivale s'accorde en nombre et en genre avec le sujet du verbe :

*La ville fut prise le jour même.
Les âmes ou ombres, ou comme on voudra, sont conduites dans
une grande prairie. (ALAIN)*

REMARQUE. — La même règle s'applique à la forme adjectivale des verbes pronominaux employés avec la valeur d'un passif :

*Cette décision s'est prise (a été prise) très rapidement.
Que de choses se sont dites sans ouvrir la bouche. (J.-J. ROUSSEAU)*

IV. LES CATÉGORIES ET LEURS VALEURS D'EMPLOI

A. LES VOIX

309. La voix active.

La voix active comporte des verbes qui se distinguent :

1. par leur forme **simple** ou par leur forme **pronominale** :
Verbes simples : *aller, courir, voir, etc.*
Verbes pronominaux : *s'amuser, s'entremettre, etc.*
2. par leur aptitude ou inaptitude à admettre un **complément d'objet**.

A. Les verbes **INTRANSITIFS** n'admettent pas de complément d'objet :
Mourir, naître, partir, se promener, s'intéresser à, nuire, etc.

B. Les verbes **TRANSITIFS** en admettent un.

Croire (quelque chose), couper (une étoffe), saisir (un objet), voir (quelqu'un).

REMARQUE. — Un verbe n'est pas simple ou pronominal, intransitif ou transitif par nature. Au cours de l'histoire du français beaucoup de verbes ont changé de forme (cf. § 312) et de construction (cf. § 318).
A une même époque, quelques verbes se présentent *à la fois* comme intransitifs et comme transitifs, c'est-à-dire qu'ils changent de sens suivant leur construction.

Comparer :

<i>Penser une chose</i>	et	<i>Penser à quelque chose.</i>
<i>Réfléchir une image</i>	et	<i>Réfléchir à une question.</i>
<i>Jouer une carte</i>	et	<i>Jouer à la balle.</i>

L'emploi d'un verbe comme transitif résulte souvent d'une intention en vue d'obtenir un effet de style :

Elle a imaginé d'installer au contraire des plantes sous-marines, algues, récifs de corail que surnage un poisson chinois, toutes voiles déployées.
(M. JOUANDEAU)

Le chien aboya longuement dans la nuit, d'autres abois répondirent et toute la rue lamenta des présages.
(M. AYMÉ)

Cf. encore *vivre* (une vie), *courir* (une course) qui sont réversibles au passif. En revanche, dans le tour *aller son chemin* le complément n'est pas un complément d'objet puisque le verbe *aller* ne peut pas être tourné au passif.

HISTORIQUE — Du point de vue de la transitivité, il s'est opéré des changements entre l'époque classique et l'époque moderne.

1. Étaient transitifs en français classique les verbes *attenter, contribuer, disputer, éloigner, prétendre, renoncer, ressembler, songer, survivre*, qui en français moderne ont passé à l'état intransitif :

Il n'attentera rien tant qu'il craindra pour lui. (CORNEILLE)

Et ce qu'il contribue à votre renommée. (CORNEILLE)

Les raisons que nous avons tant disputées.
(MADAME DE SÉVIGNÉ)

Ses vaisseaux en bon ordre ont éloigné la ville. (CORNEILLE)

*Et c'est par où le traître
De vos biens qu'il prétend cherche à se rendre maître.* (MOLIÈRE)

Renoncer une erreur.

Ses pleurs ressemblent un torrent. (MALHERBE)

2. Pouvaient s'employer intransitivement en français classique les verbes *congratuler, contredire, dominer, ignorer, oublier, prévoir, prier, etc.* qui, en français moderne, n'ont plus qu'un emploi transitif :

Et certes il y a de quoi congratuler à notre théâtre. (CORNEILLE)

Contredire aux pontifes de la loi. (MASSILLON)

Dominer à l'Eglise universelle. (PASCAL)

Bien qu'il n'ignorât pas d'être haï. (SAINT-SIMON)

J'oubliais à remarquer que... (CORNEILLE)

Je ne prévois pas de pouvoir faire... (J.-J. ROUSSEAU)

BIBLIOGRAPHIE. — A. BLINKENBERG, *Le problème de la transitivité en français moderne*, Copenhague 1960.

310. La voix passive.

Seuls les verbes transitifs se conjugent à la voix passive. L'emploi de cette voix répond toujours à une intention particulière. Elle a donc un caractère marqué par rapport à la voix active qui est un mode d'expression commun et plus général. Que la voix active soit, en

français, une voix non différenciée ressort du fait que, dans quelques cas, le sujet d'un verbe actif représente un patient plutôt qu'un agent (*Pierre reçut une gifle.*).

HISTORIQUE. — En français classique, on relève l'emploi au passif de quelques verbes intransitifs, mais seulement à la forme impersonnelle :

Il fut dansé, sauté, ballé.

Il n'était parlé que de grands préparatifs.

(LA FONTAINE)

(RACINE)

REMARQUES. — 1. Les locutions verbales où le substantif, déterminé ou non, qui suit le verbe n'est pas un complément d'objet indépendant, ne peuvent être conjugués à la voix passive : *Avoir peur (raison, tort), faire peur, prendre feu (forme), prendre la fuite.*

2. Pris dans leur sens plein, les verbes *devoir* et *vouloir* peuvent être conjugués à la voix passive :

Cette somme m'était due depuis longtemps. C'est une chose qui a été voulue.

3. On relève, en français classique, des constructions où l'infinitif actif semble bien avoir la valeur d'un passif :

Cet avis est plus propre à donner à la reine.

(RACINE)

Ce n'était pas le roi qu'ils voyaient, mais son corps prêt à porter en terre.

(VAUGELAS)

[= prêt à être porté en terre.]

On en relève d'autres, en français moderne où cette valeur n'est pas moins sensible. Dans les exemples du type : *J'ai entendu chanter cet air, la mode du prêt à porter, une eau bonne à boire*, on peut considérer ou bien que ces infinitifs ont une valeur active et se rapportent à un agent du degré *on*, ou bien que leur valeur passive se dégage naturellement du verbe ou de l'adjectif qui les régit. Au contraire, lorsque l'agent est évoqué au moyen d'un complément analogue à celui qui accompagne les verbes conjugués à la voix passive, l'infinitif prend nettement la valeur d'un passif : *Pièces à fournir par l'intéressé, J'ai entendu chanter cet air par une cantatrice célèbre.*

311. Les verbes intransitifs.

Les verbes intransitifs ont une propriété : celle de ne pas pouvoir être tournés au passif. Le procès qu'ils évoquent (action : *nuire, tomber*, état : *peiner, s'amuser*; changement d'état : *pâlir*) ne peut être représenté que du point de vue de celui qui en est l'agent ou le siège :

Nous jouons à la balle. — Cet homme peine à la tâche.

Dans ces phrases, la relation entre le groupe sujet-verbe et le complément n'est pas réversible contrairement à ce qui se passe pour les verbes transitifs suivis d'un complément d'objet :

Le Préfet prendra toutes les mesures propres à assurer le relogement des sinistrés.

peut en effet s'inverser en :

Toutes les mesures propres à assurer le relogement des sinistrés seront prises par le Préfet.

312. Forme des verbes intransitifs.

Les verbes intransitifs comprennent :

1. des verbes de forme NON-PRONOMINALE :

Les mouettes volent et jouent.

(TH. GAUTIER)

Le soleil descendait lentement à l'horizon rouge.

(A. FRANCE)

Le soleil a disparu, la maison baigne, les arbres submergés ruissellent.

(P. CLAUDEL)

2. des verbes de forme PRONOMINALE. En français moderne, un même verbe se présente, souvent sans nuance discernable, à la forme non pronominale ou à la forme pronominale. On dit que : *L'osier plie* ou *se plie aisément*, que : *Quelqu'un avança* ou *s'avança d'un pas*. *Se mourir, se rire* coexistent encore avec les formes usuelles *mourir* et *rire*. *Se rire* a une couleur nettement archaïque. *Se mourir* a une valeur durative plus accusée que *mourir* (*Il se meurt* = *il est en train de mourir*).

REMARQUE. — Entre l'époque classique et l'époque moderne, beaucoup de verbes intransitifs ont changé de forme (cf. Haase, S. F. du xvii^e, § 60 et 61).

a) S'employaient à la forme pronominale, en français classique, des verbes qui ne sont plus pronominaux aujourd'hui :

Une autre disposition va se commencer.

(BOSSUET)

Le premier qui les vit de rire s'éclata.

(LA FONTAINE)

Mais comme je me hâtais en l'écrivant (ma lettre)..., je m'oubliais d'y mettre l'adresse.

(DESCARTES)

b) A l'inverse, s'employaient à la forme simple, en français classique, des verbes qui ont aujourd'hui la forme pronominale :

J'affaiblis, ou du moins ils se le persuadent.

(CORNEILLE)

[= je m'affaiblis.]

Il est temps d'évader.

(CORNEILLE)

Une onde que toujours quelque vent empêche de calmer.

(MALHERBE)

Nous ne voulons point arrêter.

(BOSSUET)

De passion pour moi deux sultanes troublèrent.

(CORNEILLE)

313. Formes composées des verbes intransitifs.

1. Les verbes intransitifs de forme pronominale forment sans exception leurs temps composés au moyen de l'auxiliaire ÊTRE :

S'avancer : il s'est avancé. — S'endormir : il s'est endormi.

REMARQUES. — 1. *Se mourir* et *se rire* n'ont pas de temps composés.

2. Si la langue populaire n'ignore pas l'usage de l'auxiliaire AVOIR (*Je m'ai ennuyé, je m'ai coupé le doigt*), il s'agit là d'un vulgarisme contre lequel on doit réagir.

2. Les verbes intransitifs simples se conjuguent, suivant les cas, avec l'auxiliaire ÊTRE ou avec l'auxiliaire AVOIR.

a) Se conjugent toujours avec ÊTRE les verbes *aller à, arriver, décéder, devenir, échoir, éclore, entrer, mourir, naître, partir, rester, retomber, tomber, venir* qui ont, pour la plupart, un caractère perfectif.

b) Se conjugent avec AVOIR les autres verbes intransitifs simples.

REMARQUES. — 1. Lorsque *descendre, monter* et *sortir* sont employés comme verbes transitifs avec un complément d'objet, ils se conjuguent évidemment à l'aide d'AVOIR :

J'ai monté le colis. — Il a déjà descendu l'escalier. Il a sorti sa voiture du garage.

2. Dans les exemples suivants, l'emploi singulier de l'auxiliaire AVOIR se justifie par le fait qu'on insiste sur l'action envisagée dès son début plutôt que sur son état achevé :

J'ai descendu dans mon jardin. (CHANSON)

Il faut, si l'on écrit surtout l'histoire des pays de liberté, avoir été mêlé aux assemblées populaires, avoir monté aux tribunes, avoir éprouvé la portée de la parole des ministres. (LAMARTINE)

Une flèche a parti. (CORNEILLE)

*Si le Ciel t'eût, dit-il, donné par excellence
Autant de jugement que de barbe au menton,
Tu n'aurais pas, à la légère,
Descendu dans ce puits.*

(LA FONTAINE)

Il est vrai que M. de Nemours a entré deux nuits de suite dans le jardin de la forêt. (MADAME DE LA FAYETTE)

On voit que la plupart de ces exemples sont empruntés au français classique.

3. Dans ceux-ci, l'emploi de l'auxiliaire AVOIR a plutôt un caractère dialectal :

Un jour qu'elle avait monté dans sa chambre. (J.-J. ROUSSEAU)

L'épée même eût resté dans leurs mains, si je ne m'étais obstiné. (ID.)

Il n'avait pas tombé de pluie. (G. SAND)

314. Alternance des auxiliaires être et avoir dans la conjugaison de certains verbes intransitifs.

1. Quelques verbes admettent d'être conjugués avec les deux auxiliaires, et dans ce cas leur sens varie avec l'auxiliaire employé.

Convenir. a) dans le sens de *plaire*, se conjugue avec AVOIR :

Cet arrangement m'a convenu.

b) dans le sens de *tomber d'accord* il se conjugue avec ÊTRE :

L'on est convenu que je n'étais pas la même personne qu'au moment de mon départ. (MADAME D'ÉPINAY)

Demeurer. a) au sens d'*habiter* se conjugue avec AVOIR :

J'ai demeuré longtemps à Passy.

b) au sens de *rester* il se conjugue avec ÊTRE :

Cette musique était si merveilleuse que nous étions demeurés immobiles, en extase. (A. GIDE)

Échapper. a) au sens de *n'être pas compris* il se conjugue avec AVOIR :

Quand on lit pour s'instruire, on voit tout ce qui a échappé lorsqu'on ne lisait qu'avec les yeux. (VOLTAIRE)

b) au sens de *être fait* ou *dit par mégarde*, il se conjugue avec ÊTRE :

Il est impossible qu'une pareille bête lui soit échappée. (ACADÉMIE)

2. L'alternance possible des auxiliaires ÊTRE et AVOIR dans la conjugaison de certains verbes intransitifs montre comment on a su tirer parti d'une opposition de forme en vue de traduire une nuance intéressante. Soit les verbes *changer, échouer, embellir, paraître, prendre* (au sens de *devenir compact*). Si on compare deux séries telles que :

A
*Il a changé.
Elle a embelli.
Le navire a échoué.
Ce livre a paru.
La gelée a pris.*

B
*Il est bien changé.
Elle est embelle.
Le navire est échoué.
Ce livre est paru.
La gelée est prise.*

on voit que la première évoque un procès dont on situe le commencement dans le passé, tandis que la seconde en évoque dans le présent le résultat, l'effet accompli.

Êtes-vous pour jamais disparu à mes yeux? (CORNEILLE)

A peine sommes-nous échappés d'un péril de mort... (MOLIÈRE)

Et du Dieu d'Israël les fêtes sont cessées. (RACINE)

REMARQUE. — La distinction qu'on vient de marquer n'empêche pas qu'une certaine liberté règne dans l'usage. Ainsi, avec le verbe *passer* (*traverser un lieu*) on emploie aussi bien l'auxiliaire ÊTRE qu'AVOIR sans nuance perceptible :

Laan? J'y suis passé en 1940 (ou j'y ai passé en 1940).

315. Les verbes transitifs.

Les verbes transitifs s'opposent aux verbes intransitifs par la propriété qu'ils ont d'être tournés à la voix passive. En passant à cette voix ils prennent pour sujet grammatical le terme qui était leur complément d'objet à la voix active :

N'écrivez que quand l'inspiration vous possède et vous presse.

(G. SAND)

Cette phrase, tournée au passif, devient : *N'écrivez que quand vous êtes possédé et pressé par l'inspiration.*

La transitivité se définit par la propriété qu'a un procès, évoqué par un verbe, d'être décrit alternativement du point de vue du sujet (agent) et du point de vue de l'objet (patient).

REMARQUE. — Lorsqu'on définit les verbes transitifs par cette propriété cela ne signifie pas, évidemment, qu'il serait possible **dans tous les cas** de tourner au passif un verbe actif. En effet, la voix passive a des valeurs particulières, et on ne peut pas l'utiliser mécaniquement, sans une raison qui en motive l'emploi. Il s'agit donc là d'une propriété théorique mais suffisante néanmoins pour définir la nature particulière du complément d'objet. L'objection qu'on tire parfois contre elle du verbe *Avoir* est sans valeur. Il est vrai que l'usage ne tolère pas qu'on dise *de l'argent a été eu par moi* à côté de *j'ai eu de l'argent*. Mais une exception n'infirme pas une règle, elle la confirme. De plus cette interdiction d'usage ne signifie pas que grammaticalement, le tour proscrit soit impossible. Il l'est si peu que la langue populaire admet l'expression *j'ai été eu* (en face de *il m'a eu*), au sens de *j'ai été trompé, dupé*.

316. L'auxiliaire des verbes transitifs.

Les verbes transitifs forment tous leurs temps composés au moyen de l'auxiliaire AVOIR :

Et nous avons vu, très loin, un petit chalutier qui s'avançait, imperceptiblement, sur la mer éclatante.

(A. CAMUS)

*Un matin il s'éveille avec cette pensée :
Jeunesse aux jours dorés, je t'ai donc dépensée!*

(V. HUGO)

317. Verbes transitifs employés absolument.

Un verbe transitif peut être employé absolument, c'est-à-dire sans complément d'objet. On dit *il lit, il mange*, comme par ailleurs *il dort, il se repose*, en conférant ainsi au procès une nuance durative ou celle d'une action habituelle. *Il lit s'interprète* ou comme *il est en train de lire*, ou comme *c'est une occupation habituelle pour lui que de lire*. *Il boit* signifie *il a la fâcheuse habitude de boire*.

Je vois, je sais, je crois, je suis désabusée. (CORNEILLE)
L'argent n'est bon à rien par lui-même, il faut le transformer pour en jouir; il faut acheter, marchander, souvent être dupe, bien payer, être mal servi. (J.-J. ROUSSEAU)
Le poète s'en va par les champs; il admire,
Il adore... (V. HUGO)

REMARQUE. — A l'époque classique, le verbe *envoyer* s'employait absolument au sens *d'envoyer un page, un messenger* porter une lettre ou faire une commission.

*Euphorbe vous a feint que je m'étais noyé
De crainte qu'après moi vous n'eussiez envoyé.* (CORNEILLE)
Elle envoie vers son père. (LA BRUYÈRE)

318. Verbes employés tantôt comme transitifs, tantôt comme intransitifs.

Un certain nombre de verbes peuvent être employés comme transitifs et comme intransitifs *aider, prétendre, manquer, etc...*. C'était le cas en français classique des verbes *contredire, empêcher, obéir, prier, satisfaire, etc.* (cf. Haase. S.F du XVII^e, § 125).

Commander.

*Vous, nourri dans les camps du saint roi Josaphat,
Qui, sous son fils Joram, commandez nos armées.* (RACINE)
Commander à une troupe.

Penser.

*Je laisse à penser la vie
Que firent ces deux amis.* (LA FONTAINE)

Je vois bien, ma fille, que vous pensez à moi très souvent.
(MADAME DE SÉVIGNÉ)

Pardonner.

Donnez-moi le plaisir... d'apprendre que je suis pardonné. (J.-J. ROUSSEAU)
Pardonnez-nous nos offenses, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés.

REMARQUE. — Ces doubles constructions viennent souvent de ce que la langue maintient dans l'usage l'état ancien d'un verbe à côté de son état nouveau. *Obéir, pardonner* en ancien français admettaient un nom de personne comme complément d'objet, puis ils n'ont reçu plus tard ces noms de personne que comme compléments déterminatifs. Cependant il est encore possible de dire et d'écrire *vous êtes pardonné*, et Racine se conforme à l'usage ancien lorsqu'il fait dire à Iphigénie (IV. 4) *Quand vous commanderez, vous serez obéi*.

Lorsque la double construction se fixe dans la langue, elle peut servir à rendre une nuance de sens. Ainsi, à l'époque classique, *commander à* convenait pour évoquer un *commandement temporaire*, tandis que *commander* (un régime) évoquait plutôt un *commandement habituel*.

Elle marque aussi une réelle différence de sens. En français moderne *penser une chose c'est se la représenter fortement ou l'imaginer; penser à une chose c'est lui accorder de l'attention, lui prêter réflexion*.

Enfin on peut se servir de la double construction à des fins grammaticales. On dit normalement *aider quelqu'un*, mais en français classique on préférait écrire *aider à quelqu'un* lorsque ce tour était suivi d'un infinitif prépositionnel :

Aucun n'aide aux chevaux à se tirer d'affaire. (LA FONTAINE)

Quelques écrivains modernes utilisent encore à bon droit cette dernière construction.

319. Règles d'usage concernant certains verbes.

L'usage commande que l'on fasse une distinction entre *causer* transitif, signifiant *être la cause de, provoquer*, et *causer*, intransitif, signifiant *s'entretenir, parler*. Dans le premier sens *causer*, admet un complément d'objet et le complément déterminatif représentant la personne au détriment de qui ou dans l'intérêt de qui on provoque quelque chose se construit au moyen de *à* :

Jeune, il causa les plus grandes inquiétudes à ses parents.

Dans le second sens, le complément déterminatif de *causer* doit toujours être construit au moyen d'*avec* :

Le duc d'Orléans... daigna un jour causer avec moi au bal de l'Opéra. (VOLTAIRE)

L'usage moderne autorise qu'on dise *consentir à quelque chose et consentir quelque chose; invectiver quelqu'un et invectiver contre quelqu'un, vitupérer quelqu'un ou vitupérer contre quelqu'un.*

On dit, dans tous les cas, *hériter de quelqu'un*. On peut dire *hériter de quelque chose ou hériter quelque chose*; cette dernière construction est obligatoire quand on mentionne de qui on a hérité.

320. Valeurs descriptives du passif.

La valeur descriptive des verbes tournés à la voix passive dépend avant tout du caractère perfectif ou imperfectif de ces verbes; elle dépend secondairement de l'absence ou de la présence d'un complément.

1. En l'absence d'un complément, le passif des verbes qui ont un caractère nettement perfectif décrit l'état qui succède à un procès achevé :

Le résultat est atteint. — La séance est terminée. — La porte était ouverte (fermée). — Il est tué.

Votre mobilier n'est pas dans la rue que vous aimez déjà l'autre logement; le vieux logement est oublié. (ALAIN)

Ces phrases ne diffèrent pas, au fond, de celles où un adjectif quelconque détermine un sujet en fonction d'attribut. (*La lecture est longue. La porte est haute*). En effet, elles ne correspondent pas au temps homologue du même verbe conjugué à l'actif : *La porte est ouverte* n'est pas la version de *on ouvre la porte* mais bien la description de ce qui est une fois qu'on a ouvert la porte. Ces syntagmes sont analogues

au passé indéfini des verbes intransitifs conjugués avec ÊTRE. *Il est tué* est comparable à *il est né, il est mort, il est sorti*, n'était qu'à la différence de ces derniers *il est tué* implique l'existence de *il a été tué*. Accompagné d'un complément, au contraire, le passif de ces verbes décrit non plus un état, mais un procès. Il correspond temps pour temps à la conjugaison du même verbe à l'actif.

Le gardien ouvre les portes tous les matins. Les portes sont ouvertes tous les matins par le gardien. Seuls des joueurs éprouvés atteignent ce résultat. — Ce résultat n'était atteint que par des joueurs éprouvés. Les inspecteurs l'appréhenderont à 20 heures. — Il sera appréhendé par les inspecteurs à 20 heures.

2. Le passif des verbes qui ont un caractère nettement imperfectif décrit un procès en cours d'accomplissement. Il correspond donc au temps homologue des mêmes verbes conjugués à l'actif :

	ACTIF	PASSIF
PRÉSENT	<i>On m'observe</i>	<i>Je suis observé</i>
IMPARFAIT	<i>On m'observait</i>	<i>J'étais observé</i>
PASSÉ DÉFINI	<i>On m'observa</i>	<i>Je fus observé</i>
FUTUR	<i>On m'observera</i>	<i>Je serai observé</i>

Le complément ne fait alors qu'apporter une information supplémentaire :

*Je suis vivement critiqué par X.
La rêverie du voyageur est abritée sur cette terrasse par de magnifiques platanes.* (STENDHAL)
Le bill de réforme de Lord John Russel est honni par tous les partis. (P. MÉRIMÉE)

REMARQUE. — 1. La présence d'un complément ou son absence suffit donc dans certains cas à préciser le caractère imperfectif ou perfectif que l'on attribue à un verbe :

Le château est restauré.

Le château est restauré par une équipe d'habiles ouvriers.

2. Il reste néanmoins des cas ambigus. Soit cette phrase de V. HUGO :

Il faut bien que toutes les oreilles possibles s'habituent à l'entendre dire et redire, une révolution est faite dans les arts.

On peut entendre *une révolution est faite* comme le passif d'un verbe imperfectif (*elle est en train de se faire*) ou comme le passif d'un verbe perfectif (*la révolution est faite parce que des artistes l'ont accomplie*). Dans l'exemple suivant, au contraire, le caractère imperfectif de *est fait* ressort clairement du contraste avec *se fait* :

Quant à un voyage... j'y ai encore moins songé. Car l'Orient, cela est fait aussi; cela est fait en Angleterre et cela se fait en France en ce moment, avec une conscience, un talent, un succès que je n'aurais pu me flatter de surpasser. (LAMARTINE)

(Cela est fait signifie : cela n'est plus à faire car on l'a déjà fait. Cela se fait signifie : on est en train de le faire.)

321. Vitalité du passif.

Contrairement à un préjugé tenace, l'emploi du passif est très vivant en français, aussi bien dans la langue parlée que dans la langue écrite. Ainsi, on « livre une marchandise à un commerçant ». Mais celui-ci considère que son fournisseur « le livre »; ce qui lui permet de dire, s'il se trouve démuné d'un article qu'un de ses clients lui réclame : « Je n'ai pas été livré, cette semaine. »

REMARQUE. — Le français dispose évidemment de moyens pour rapporter un procès à son patient sans recourir toujours à la voix passive, soit que celle-ci ne s'impose pas, soit qu'elle ne réponde pas exactement à ce qu'on veut dire.

ACTIF On lui a retiré son permis de conduire.
PASSIF Son permis de conduire lui a été retiré.
SUBSTITUT Il s'est vu retirer son permis de conduire.

[Le véritable patient, en l'espèce, n'est pas le permis mais son possesseur.]

ACTIF Un rôdeur l'a tué.
PASSIF Il a été tué par un rôdeur.
SUBSTITUT Il s'est fait tuer par un rôdeur.

322. Valeurs d'emploi du passif.

L'emploi de la voix passive est toujours motivé par une raison : raison de sens, raison de style. Pour apprécier la valeur d'un passif, il convient donc de l'opposer à la voix active qui pourrait figurer dans le même texte.

1. Le passif sert à opposer un verbe à lui-même; ou deux verbes de sens contraires :

J'aimais, j'étais aimé, et nos pères d'accord. (CORNEILLE)

Il adore Emilie, il est adoré d'elle. (CORNEILLE)

On aime à deviner les autres, mais l'on n'aime pas à être deviné. (LA BRUYÈRE)

Je me fâchai, je voulus me battre; c'était ce que les petits coquins demandaient. Je battis, je fus battu. (J.-J. ROUSSEAU)

Être aimé plus qu'on aime est une des croix de la vie. (H. DE MONTHERLANT)

Si tu l'opprimes, tu seras châtié. (G. FLAUBERT)

2. Le passif sert à mettre en relief une action envisagée du point de vue de celui qui la subit :

Être aimé de tout ce qui m'approchait était le plus vif de mes désirs (J.-J. ROUSSEAU)

Monseigneur, lui dis-je, j'ai été arquebusté comme j'ai été pendu. (MÉRIMÉE)

3. D'où l'emploi fréquent du passif impersonnel dans les phrases du type : il a été dit (prescrit), etc. :

Et la seconde fois, il me fut promis un tel accueil pour la troisième que je résolus de ne m'y pas exposer. (J.-J. ROUSSEAU)

Bourget aurait besoin qu'il lui soit répété le mot jeté à l'oreille de Daudet au commencement de sa carrière... (E. DE GONCOURT)

4. Le passif sert à éviter l'emploi d'un sujet indéfini on :

J'ai passé ma vie à être quitté. (CL. MAURIAC)

[Comparer *J'ai passé ma vie à ce qu'on me quitte, tour impossible.]

5. Le passif est employé à la place de l'actif lorsque le sujet du verbe actif est un groupe de mots assez long :

Les gens de Hameln furent tourmentés par une multitude innombrable de rats qui venaient du Nord. (P. MÉRIMÉE)

323. Le complément d'agent des verbes passifs. Sa construction.

Il peut être construit au moyen des prépositions *de* et *par*.

1. En français classique *de* était d'un emploi plus étendu que *par*. Cette dernière préposition avait donc alors une valeur plus marquée. On s'en servait de préférence pour traduire le caractère concret effectif de l'action accomplie par l'agent.

N'est-il pas vrai... que nous voulons être estimés d'eux autres que nous ne sommes en effet. (PASCAL)

Et ce prince, piqué d'une juste colère. (CORNEILLE)

N'appréhendez-vous point que tous vos domestiques

Ne soient déjà gagnés par mes sourdes pratiques. (CORNEILLE)

Assez d'autres sans vous n'ont pas mis en oubli

Par quelles cruautés son trône est établi. (CORNEILLE)

2. En français moderne, on constate que le rapport est inverse. Normalement, le complément d'agent est construit au moyen de *par* (cf. § 544, 4 et Remarque).

Il [M. Taine] suppose en principe que les facultés d'un homme, comme les organes d'une plante, dépendent les unes des autres; qu'elles sont mesurées et produites par une loi unique. (SAINT-BEUVE)

Certainement, je ne suis plus tourmenté par un impétueux désir d'écrire. (A. GIDE)

De, cependant, est loin d'être sorti de l'usage. Mais en dehors des cas où il s'est fixé par tradition :

*Être aimé (respecté) de tous. Être bien vu de quelqu'un.
Être couronné (de roses, de succès).*

on le rencontre surtout en poésie et quand *par*, phonétiquement, serait d'un effet disgracieux :

*Lourds frontons du sommeil toujours inachevés,
Rideaux bizarrement d'un rubis relevés
Pour le mauvais regard d'une sombre planète...* (P. VALÉRY)
*D'avance je m'étais mis à la portière tant j'avais peur de ne pas voir
Cottard ou de ne pas être vu de lui.* (M. PROUST)

324. Classement des verbes pronominaux. Leur place dans la voix active.

Le classement des verbes pronominaux est rendu délicat du fait que le pronom complément n'a, d'une manière constante, ni la même fonction, ni la même valeur.

1. Traditionnellement on oppose aux verbes dits « ESSENTIELLEMENT PRONOMINAUX » les verbes pronominaux dits « RÉFLÉCHIS » et ceux qu'on appelle « RÉCIPROQUES » ; ces derniers ne se distinguent des réfléchis que par le sens, ils évoquent deux procès analogues dont l'un s'opère en retour de l'autre (*Ils s'embrassèrent, ils se saluèrent, ils s'entretenèrent*). La valeur des pronominaux réciproques est souvent soulignée par le préverbe *entre-*, par les adverbess *mutuellement, réciproquement* ou par les pronoms *l'un l'autre*.

Dans les verbes essentiellement pronominaux (*s'écrier, s'évanouir, s'ennuyer*) on considère que le pronom n'a pas de fonction, ces verbes ne pouvant être employés qu'à la forme pronominale (*s'évanouir*) ou ayant à la forme pronominale, un sens qui les différencie complètement du même verbe à la forme simple (*s'apercevoir de, se garder de*). Dans les autres, au contraire, le pronom complément serait un véritable réfléchi et s'analyserait soit comme un complément d'objet (*il se lave, il se regarde dans la glace*), soit comme un complément déterminatif (*il se dit que Paul ne viendrait pas*).

Cette analyse traditionnelle a pour elle plusieurs arguments : l'identité apparente de : « *Je me regarde dans la glace* » et de « *Je le (ou te) regarde* » ; la tendance populaire à ramener ces verbes à des verbes transitifs en les auxiliant au moyen d'AVOIR (*je m'ai blessé, je m'ai coupé le doigt*) ; le fait, enfin, qu'on puisse mettre en relief de la même manière le pronom complément d'un verbe transitif (*C'est toi que je regarde*) et celui d'un verbe pronominal (*C'est moi que je regarde*). Mais il faut observer qu'elle a contre elle des arguments non moins forts. Aucun verbe pronominal ne peut être tourné au passif, même ceux dont le pronom est habituellement analysé comme complément

d'objet ; cette résistance est marquée par le fait que, dans l'état actuel du français, tous les pronominaux s'auxilient au moyen d'ÊTRE à l'exclusion d'AVOIR. Si l'on peut dire « *C'est moi que je regarde* », cette mise en relief est impossible au passé indéfini : « *Je me suis regardé* » ; on en conclura que « *C'est moi que je regarde* » ; n'est pas, en fait, la mise en relief de « *Je me regarde* ». Historiquement, comme cela ressort de l'ouvrage de M. J. STEFANINI, *La voix pronominale en ancien et en moyen français* (Annales de la Faculté des Lettres. Aix-en-Provence 1962) le français a tendu tant qu'il a pu, sans y parvenir toutefois, complètement, à différencier la conjugaison pronominale de la conjugaison des verbes transitifs.

2. Quant à leur place au sein de la voix active, les pronominaux, auxiliés par ÊTRE se rangent à côté d'une partie des verbes intransitifs.

AVOIR		ÊTRE	
1. V. TRANSITIFS	2. V. INTRANSITIFS	3. V. INTRANSITIFS	4. V. PRONOMINAUX
<i>Je vois</i>	<i>Je dors</i>	<i>Je pars</i>	<i>Je m'amuse, je me coupe</i>
<i>J'ai vu</i>	<i>J'ai dormi</i>	<i>Je suis parti</i>	<i>Je me suis amusé, je me suis coupé</i>

on a vu § 312 qu'entre 3 et 4 il y a eu de nombreux échanges.

Quant aux pronoms compléments, on observe, en français, une gradation entre des verbes qui admettent comme complément soit un pronom personnel non réfléchi, soit un pronom personnel réfléchi et des verbes qui se construisent exclusivement avec un pronom réfléchi. Pour les premiers, il arrive que le sens du verbe se modifie suivant la nature du pronom employé.

A. Un même verbe admet deux séries de pronoms compléments sans modification du sens. C'est le cas de verbes tels que *couper, regarder, allonger, dire* etc...

Regarder.

Pr. cplt. non réfl.	<i>Je le regarde Il me regarde</i>	<i>Je l'ai regardé. Il m'a regardé</i>
Pr. cplt. réfl.	<i>Je me regarde Tu te regardes Il se regarde</i>	<i>Je me suis regardé Tu t'es regardé Il s'est regardé.</i>

Dire.

Pr. cplt. non réfl.	<i>Je lui dis qqch.</i>	<i>Je le lui ai dit</i>
Pr. cplt. réfl.	<i>Je me dis</i>	<i>Je me le suis dit</i>

B. Un même verbe admet deux séries de pronoms compléments, mais le sens du verbe pronominal diffère de celui du verbe correspondant de forme simple.

Apercevoir.

Pr. cplt. non réfl.	Je l'aperçois Il t'aperçoit	Je l'ai aperçu Il t'a aperçu
Pr. cplt. réfl.	Je m'aperçois (de, que...) Il s'aperçoit (de..., que...)	Je me suis aperçu (de..., que...) Il s'est aperçu (de..., que...).

C. Un verbe pronominal s'oppose, par le sens, à un verbe correspondant de forme simple. C'est le cas de *se douter* en face de *douter*; l'un et l'autre se construisent avec un complément indirect : *douter de quelque chose, se douter de quelque chose*. Mais *il en doute* (= *il n'est pas sûr, certain de*) diffère de *il s'en doute* (*il soupçonne que...*).

D. Quelques verbes, enfin excluent l'emploi de pronoms compléments non réfléchis et n'existent que sous la forme pronominale : *s'écrier* (**écrier* n'existe pas),

REMARQUE. — Le bon usage exige que l'on construise directement le complément nominal de *se rappeler* : *Je me rappelle quelqu'un ou quelque chose* (*je me le ou la rappelle*); et indirectement celui de *se souvenir* : *Je me souviens de quelqu'un ou de quelque chose* (*je me souviens de lui, je m'en souviens*).

325. Valeur de la forme pronominale des verbes transitifs.

Elle permet de dégager d'une manière expressive :

1. Le terme qui serait, dans un autre énoncé, le complément d'objet du verbe. C'est de son point de vue qu'est décrit le procès :

Bien des années se passent. Et la maison ne se louait pas et ne se vendait pas. (G. FLAUBERT)
Cette moisson singulière se fait les jambes nues, à la marée descendante. (A. DAUDET)

2. Soit le procès lui-même, dans les tours impersonnels :

Il se mûrissait cependant un dessein vaste, conçu ou pour le moins nourri en Lorraine. (SAINT-SIMON)
On raconte qu'il se fait en ce moment une austère épuration de toutes les œuvres du ci-devant romancier Paul Féval. (E. DE GONCOURT)

3. Le caractère habituel, coutumier, d'un procès dont on n'a pas intérêt à évoquer l'agent :

Mais comme la dix-huitième Provinciale ne se relit guère, il y a profit, me semble-t-il, à considérer avec attention ce qui suit. (F. MAURIAC)

[Si l'écrivain avait choisi de dire : *la dix-huitième Provinciale n'est guère relue...*, ce passif ferait attendre un complément d'agent]

4. Le déroulement et le caractère duratif du procès :

Ce Monial, tel qu'un Montluc innocent et pur, se dresse devant nous en pied de toute sa hauteur, et ne s'oublie plus. (SAINTE-BEUVE)

[*n'est plus oublié* n'est même pas un emploi possible ici; l'écrivain voulant dire en fait que cette figure *ne se laisse plus oublier, qu'on ne peut plus l'oublier* après l'avoir vue]

Ma bourse se vide avant que je m'en sois aperçu. (J.-J. ROUSSEAU)

REMARQUE. — Par analogie avec le passif, la forme pronominale peut être accompagnée d'un complément d'agent, c'est-à-dire du terme qui serait sujet du verbe transitif non pronominal correspondant :

Cette secte se fortifie par ses ennemis plus que par ses amis. (PASCAL)

Cependant par Baucis le festin se prépare. (LA FONTAINE)

Les permissions de copier (les tableaux du musée du Louvre) s'accordent par le directeur, lorsqu'on est présenté par un artiste connu. (P. MÉRIMÉE)

326. Concurrence de la voix passive et de la forme pronominale.

On observe que dans certains cas aucune nuance discernable ne sépare l'emploi du passif et celui d'une forme pronominale active. On dit indifféremment : « *Ce médicament doit être pris à jeun le matin* » et « *Ce médicament doit se prendre à jeun le matin* ». « *Le noir était très porté cet hiver* » et « *Le noir se portait beaucoup cet hiver* ». « *Cette pièce est jouée partout* » et « *Cette pièce se joue partout* ». Dans ces deux séries de phrases, le sujet est le terme qui aurait la fonction de complément d'objet si l'on disait « *On doit prendre ce médicament à jeun; on portait beaucoup le noir cet hiver; on joue cette pièce partout* ». L'alternance y est rendue possible par le caractère imperfectif des verbes employés. En revanche, on ne peut employer une forme pronominale à la place d'un passif quand celui-ci évoque un état accompli : « *C'est une chose qui est dite (sur laquelle il n'y a plus à revenir)* » a un tout autre sens que « *C'est une chose qui se dit* ». D'autre part, si le sujet est un nom de personne, passif et pronominal ne se recouvrent pas pour le sens : « *Tant d'étudiants ont été inscrits, cette année, à la Faculté des Lettres; tant d'étudiants se sont inscrits, cette année...* » On ne peut donc considérer que la forme pronominale a toujours la même valeur que le passif et qu'elle en est toujours le substitut possible.

REMARQUE. — Le français moderne a beaucoup développé l'emploi de ces formes pronominales des verbes transitifs : *Ce bois se travaille aisément. Il se consomme, chaque année, tant de tonnes...* Mais l'origine en remonte haut en français. (Sur le développement de cet emploi on consultera l'ouvrage de M. J. STEFANINI : *La voix pronominale en ancien et en moyen français*).

327. Limites d'emploi de ces formes verbales.

L'emploi de ces formes pronominales est cependant soumis à une condition qui le restreint. Elles n'admettent un nom de personne comme sujet que si le sens n'en devient pas ambigu. Ainsi, lorsque J.-J. ROUSSEAU, pour souligner l'étroitesse d'une ruelle écrit : « *Un homme s'y apercevait* » la phrase ne peut que signifier : *Un homme y était facilement aperçu ; on le remarquait aisément.* Au contraire, pour reprendre le bon exemple de M. M. GREVISSE (B.U. § 602) en face des deux tours : « *On jette à l'eau le coupable et Le coupable est jeté à l'eau* », il est impossible de dire : « *Le coupable se jette à l'eau* » sinon dans un tout autre sens.

328. Les verbes pronominaux constituent-ils une voix ?

Historiquement, la question ne se pose qu'à partir du moyen français tardif : jusque-là, il existait des formes pronominales mais non une conjugaison pronominale complète : l'infinitif, en particulier, a été très long à admettre un pronom complément atone préposé à lui (cf. J. STÉFANINI). C'est justement la présence de ce pronom complément qui jointe à l'auxiliation par ÊTRE des formes composées fonde l'existence d'une voix pronominale aux yeux de certains grammairiens. Cette thèse est intéressante : elle pose que le français se serait donné, peu à peu, l'équivalent de la voix qu'on appelle « moyenne » en grec, « déponente » en latin. Ces verbes « moyens » et « déponents » se conjuguèrent comme des passifs mais pouvaient être transitifs : *Imitor patrem : j'imité mon père.* Ils pouvaient traduire une action dont l'agent est aussi le patient ou l'objet : *lavor : je me lave.* On a des preuves qu'en latin postclassique, à une époque où la voix déponente déclinaît, *me lavo : je me lave* s'est substitué à *lavor*.

A ne considérer toutefois que le français moderne, il nous semble difficile d'admettre l'existence d'une voix pronominale. La morphologie s'y oppose, puisque rien ni dans la structure de la conjugaison ni dans les désinences, ne distingue les verbes pronominaux des verbes intransitifs auxiliés au moyen d'ÊTRE. Considère-t-on les pronoms compléments ? Il faudrait à tout le moins, s'ils devaient être tenus pour une marque pertinente de voix, qu'ils eussent une unité de fonction, ce qui n'est pas le cas. Leur fonction est nulle dans les verbes « essentiellement pronominaux » (*s'écrier, s'évanouir*) comme dans les verbes *s'amuser, se plaire à, s'ennuyer, se distraire* etc. Elle est au contraire positive, quelle que soit la manière dont on l'interprète, dans le cas de *je me coupe (le doigt)* et *il se nuit*. Cherche-t-on enfin un trait de signification fondamental commun à tous les emplois des verbes pronominaux ? Il est impossible d'en découvrir un. Il n'y a rien à tirer, de ce point de vue, des verbes « essentiellement pronominaux »

puisqu'ils ne s'opposent pas à une conjugaison non-pronominale. Là où il existe une opposition *avancer/s'avancer, reculer/se reculer, passer/se passer, ouvrir/s'ouvrir, plier/se plier*, l'analyse des emplois n'autorise pas à reconnaître à la forme marquée une valeur de sens distincte de celle qu'a la forme simple. Rien n'apparente enfin les verbes pronominaux dont on se sert pour exprimer une habitude (*C'est une chose qui se fait*), une durée (*La maison se construit*) et ceux qui évoquent un procès simple (*Je me lave, il se rase*). D'un point de vue sémantique, donc, les verbes pronominaux ne composent pas un ensemble homogène. Toutes ces raisons nous inclinent à conclure qu'en français moderne, on ne saurait poser l'existence d'une voix pronominale à proprement parler.

B. LES OPPOSITIONS DANS LE SYSTÈME VERBAL ET LA VALEUR DES FORMES COMPOSÉES

329. Les oppositions.

Trois séries d'oppositions dominent le système verbal :

- l'opposition entre verbe **perfectif** et verbe **imperfectif**.
- l'opposition entre l'action **en cours** et l'action **accomplie**.
- l'opposition entre valeur **durative** et valeur **non durative** de la forme verbale.

1. La première transcende souvent les deux autres. Elle est difficile à saisir en français parce qu'elle n'est pas marquée de façon uniforme. Elle se réalise :

soit LEXICALEMENT par l'opposition de deux verbes de radical différent :

Chercher/trouver. — Aller/arriver.

ou de même radical, dont l'un est une forme préfixée :

Porter/apporter. — Courir/accourir.

soit dans UN CONTEXTE : le même verbe peut selon les cas prendre une valeur perfective :

L'enfant tombe.

ou imperfective :

La pluie tombe.

2. L'opposition entre l'action en cours et l'action accomplie est au contraire grammaticale : A l'actif on oppose la forme simple à la forme composée avec auxiliaire AVOIR ou ÊTRE :

Il marche/il a marché. — Il entre/il est entré.

Au passif, la forme simple — c'est-à-dire celle où l'auxiliaire est à la forme simple — a deux valeurs différentes : avec un verbe imparfait, elle peut traduire l'action en cours :

Il est aimé = on l'aime.

avec un verbe perfectif, elle exprime plus souvent l'action achevée (cf. § 320).

La porte est ouverte = on a ouvert la porte.

Dans ce cas, c'est la forme pronominale qui est utilisée pour l'action en cours (cf. § 32).

La porte s'ouvre.

3. Enfin l'action peut être présentée, sous une vision sécante, en cours d'accomplissement ou embrassée dans sa totalité. Cette opposition ne se traduit grammaticalement qu'au mode indicatif, pour l'époque passée, par l'existence des deux temps : imparfait et passé défini.

Il neigeait. On était vaincu par sa conquête. (V. HUGO)

Il neigea toute la nuit.

L'opposition ACTION QUI DURE/ACTION PONCTUELLE n'en est qu'une des valeurs particulières. L'emploi de l'imparfait pour les verbes perfectifs prête à des effets de sens (cf. § 435).

BIBLIOGRAPHIE. — Sur la catégorie de l'aspect et sur son expression en français, on consultera G. GUILLAUME, *Temps et Verbe* (1929) ainsi que *Immanence et transcendance dans la catégorie du verbe* dans *Psychologie du Langage*, Paris, Alcan, 1933. A. KLUM, *Verbe et adverbe*, Upsala 1961.

330. L'accomplissement du procès.

Quelle que soit l'époque où l'on situe un procès, celui-ci peut être décrit dans les phases successives de son accomplissement.

Tout procès demande en effet pour s'accomplir une certaine durée qui implique :

- un terme initial ;
- un laps de réalisation ;
- un terme final.



$x...y$ = axe de la durée d'accomplissement du procès.
 $A - B$ = procès en cours d'accomplissement. Laps de réalisation. A = terme initial. B = terme final.

La grammaire permet d'opposer le procès en cours ($A - B$) au procès accompli ($B ... y$).

Le lexique permet d'évoquer des points particuliers et remarquables de l'axe $x ... y$.

331. Valeur d'emploi de la forme simple.

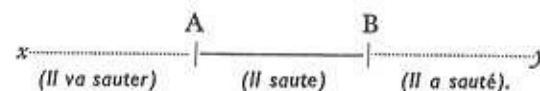
L'aspect simple décrit le procès et le représente à l'intérieur des limites constituées par le début et la fin de son accomplissement ($A - B$).

Cette durée d'accomplissement se développe, suivant la signification des verbes, dans des limites très étroites (*piquer, sursauter, tressaillir*) ou larges (*voir, savoir*). Cette nuance est d'ailleurs souvent précisée au moyen d'adverbes ou de compléments circonstanciels :

Je me levai promptement pour aller m'informer de la santé de Manon. (ABBÉ PRÉVOST)

332. Valeur d'emploi de la forme composée.

L'aspect composé représente le procès comme accompli. Sur l'axe $x...y$, il le situe dans un moment **ultérieur** à celui qui correspond aux limites $A - B$.



MASCARILLE : *Je pense que ces maraudeurs-là ont dessein de le briser, à force de heurter contre les murailles et les pavés.*

PREMIER PORTEUR : *Dame! C'est que la porte est étroite. Vous avez voulu aussi que nous soyons entrés jusqu'ici.* (MOLIÈRE)

[*Soyons entrés* s'oppose ici à *entrions*. Il suggère que les porteurs ne se sont pas contentés de déposer Mascarille à la porte cochère de l'hôtel ou dans l'entrée, mais qu'ils ont franchi complètement le passage voûté qui conduisait de la rue dans la cour, jusqu'à la porte même des appartements.]

Il semble que la nature ait caché dans le fond de notre esprit des talents et une habileté que nous ne connaissons pas. (LA ROCHEFOUCAULD)

[*Ait caché* décrit l'action de *cache* comme ayant été accomplie une fois pour toutes dans le passé. Si l'écrivain avait employé la forme simple *cache*, l'effet de sens serait différent. *Cache* signifierait une action continuellement en cours.]

Ce n'est pas grand-chose; mais encore vous pourriez être réprimandé pour l'avoir omise. (G. SAND)
 [Comparer pour l'omettre.]

333. Opposition du procès en cours et du procès achevé.

1. La valeur propre de ces aspects ressort de tous les cas où l'on

oppose un verbe à lui-même sous sa forme simple et sous sa forme composée. Le contraste est alors frappant :

On ne peut pas être et avoir été. (PROVERBE)
Les souris ne disparaissent pas plus vite; on les a vus plutôt qu'on ne les voit. (GONGOURT)

[Les représente les Prussiens, établis à Saint-Cloud, en 1870, et qui essaient d'éviter les coups de feu des Français en position sur l'autre rive de la Seine.]

2. Mais cette valeur n'est pas moins sensible lorsqu'on met l'aspect composé d'un verbe en rapport avec la forme simple d'un autre verbe dans une phrase complexe.

Comparer { *Lorsqu'il se leva, la cloche sonna six heures.*
Une fois qu'il se fut levé, la cloche sonna six heures.
 { *Je regretterais de vous induire en erreur.*
 { *Je regretterais de vous avoir induit en erreur.*

Ces yeux extraordinaires, dès qu'on avait rencontré leur regard, empêchaient de remarquer ce que les autres traits pouvaient présenter de trivial ou d'irrégulier. (TH. GAUTIER)

[Comparer *dès qu'on rencontrait leur regard.]

334. Expression lexicale : les périphrases.

La morphologie du verbe, en français, ne permet de traduire grammaticalement que l'opposition du procès en cours et du procès accompli. Lorsqu'il est nécessaire de détailler et de nuancer cette description, on a recours à des moyens lexicaux. Ceux-ci consistent en périphrases dont la valeur ressort du tableau ci-joint.

BIBLIOGRAPHIE. — Pour une étude détaillée de ces périphrases, on consultera l'ouvrage de M. G. GOUGENHEIM, *Étude sur les Périphrases verbales de la langue française*, Paris, Les Belles-Lettres, 1929, 1 vol. xiii-379 p. auquel nous avons emprunté quelques exemples.

PHASE ANTÉRIEURE AU DÉBUT DE L'ACCOMPLISSEMENT DU PROCÈS	DURÉE D'ACCOMPLISSEMENT DU PROCÈS	PHASE DU PROCÈS ACCOMPLI
<i>Je vais (j'allais) + Infinitif</i> <i>Je suis sur le point de + Infinitif</i> <i>Être pour + Infinitif</i>	<i>Je commence à + Infinitif</i> <i>Je suis en train de + Infinitif</i> <i>Je suis à + Infinitif</i> <i>Aller + Participe ou Gérondif</i> <i>Être + Participe</i> <i>Je finis de + Infinitif</i>	<i>Je viens de + Infinitif</i> <i>J'ai fini de + Infinitif</i>

335. Remarques sur les périphrases relatives à la phase antérieure au terme initial (A).

1. ALLER + INFINITIF.

Cette périphrase est déficiente. *Aller* ne s'y emploie qu'au présent et à l'imparfait de l'indicatif. A l'époque classique, toutefois, on la rencontre aussi à l'infinitif et au subjonctif :

Elle va revenir; elle vient, je la vois. (CORNEILLE)
Nous nous connaissons si peu que plusieurs pensent aller mourir quand ils se portent bien. (PASCAL)
Je vais avoir cinquante ans. Il serait temps de me connaître. (STENDHAL)

J'allais répondre, j'allais tomber à ses pieds, j'allais offrir la maison de mon oncle qu'il m'était possible encore de racheter... Mais en ce moment nous arrivâmes à Loisy. (G. DE NERVAL)

REMARQUE. — Dans le même sens, à l'époque classique, on utilisait aussi la périphrase *S'en aller + Infinitif* (ou + *Forme adjective*) :

Avec la liberté Rome s'en va renaître. (CORNEILLE)
Comme ce rôti s'en allait cuit, arrive un autre homme à cheval. (SAINT-SIMON)

[*s'en allait cuit = allait être bientôt cuit.*]

2. ÊTRE POUR + INFINITIF.

Cette périphrase s'employait à l'époque classique dans la langue familière avec le sens de *être sur le point de* :

Monsieur, je ne suis pas pour vous désavouer. (RACINE)

Elle n'est pas sortie de la langue, mais s'y est fixée, en français moderne, dans le sens de *être capable de, avoir l'intention de*.

3. VOULOIR + INFINITIF.

En ancien français, cette périphrase en doublait une autre, formée au moyen de *devoir + Infinitif*.

Quand le soleil dut (ou voulut) se lever (= fut sur le point de).

Aujourd'hui, *Il veut pleuvoir* au sens de *il va pleuvoir* est un tour dialectal.

336. Remarques sur les périphrases relatives à la phase d'accomplissement du procès.

1. Pour décrire les différents aspects d'un procès en cours, on utilise

communément, en français moderne, les périphrases *se mettre à...*, *commencer à...* (ou *de*), *être en train de*, *finir de* :

Alors, elle s'est mise à vous parler d'elle, vous apprenant qu'elle aussi allait jusqu'à Rome. (M. BUTOR)

Je voulais balbutier des excuses, mais Proust y coupant court commença de me montrer avec force quelques commentaires.

(A. GIDE)

Dans son gros visage ballonné, les yeux fixes paraissaient avoir fini de vivre. (H. TROYAT)

2. A l'époque classique, le français connaissait encore d'autres périphrases qui sont aujourd'hui condamnées ou dont l'usage s'est restreint.

a) ÊTRE APRÈS + INFINITIF.

Pendant qu'on était après à me saigner... (RACINE)

Je dois partir pour l'armée; je suis après à m'équiper. (MOLIÈRE)

Vaugelas en condamnait l'emploi comme bas. Il est nettement vulgaire aujourd'hui.

b) ÊTRE A + INFINITIF.

Cette périphrase n'est pas perdue. M. G. Gougenheim en cite quelques exemples en signalant qu'elle est en général accompagnée d'un adverbe ou d'un complément qui en précise la valeur (cf. pp. 50 sqq.).

Elle a été très longtemps à deviner que je n'allais chez elle que parce que je m'y amusais. (MÉRIMÉE)

J'étais donc à bavarder avec lui... (J.-R. BLOCH)

Il est toujours à regarder de mon côté. (A. GIDE)

Ce même grammairien attribue à juste titre son déclin aux autres significations de *être à + infinitif* : obligation, nécessité.

Cette chaleur, cet enthousiasme, il faut les contenir et les assagir... Ils sont à redouter aussi bien qu'à susciter.

(M. BARRÈS, in *Figaro littéraire*, 18-1-1958)

c) ÊTRE + PARTICIPE PRÉSENT.

Cette périphrase, très vivante en ancien français, était déjà en déclin au début du XVII^e siècle. Malherbe la reprend chez Desportes et condamne le vers :

Je pense être échappé quand je suis périssant.

Elle est sortie de l'usage commun.

d) ALLER + PARTICIPE PRÉSENT (OU GÉRONDIF).

Cette périphrase traduit la progression de l'action ou de l'état en

cours. De l'ancien français, on conserve la possibilité de ne pas faire précéder le gérondif de la préposition *en*.

Vous n'irez plus semant des sourires, hélas !

Vous n'irez plus cueillant des roses. (V. HUGO)

Les doigts anxieux de Bernard qui vont fouillant de poche en poche...

(A. GIDE)

Cette périphrase n'appartient plus guère qu'à la langue littéraire. Elle coexiste, en français, avec un tour de forme semblable, mais où *aller* conserve son sens propre de *avancer*, *marcher de l'avant* :

Elle allait à grands pas, moissonnant et fauchant. (V. HUGO)

REMARQUE. — La nuance progressive pouvait être aussi rendue par la périphrase *s'en aller + participe* :

Un couplet qu'on s'en va chantant. (A. DE MUSSET)

337. Remarques sur les périphrases relatives au procès accompli.

1. VENIR DE + INFINITIF.

Cette périphrase évoque le moment qui suit le terme final de l'accomplissement du procès. Elle correspond symétriquement à la périphrase *ALLER + INFINITIF*.

Il va travailler Il travaille Il vient de travailler
x-----|-----|-----y

Un si vaillant guerrier, qu'on vient de vous ravir, Éteint, s'il n'est vengé, l'ardeur de vous servir. (CORNEILLE)

Je viens d'écrire le chapitre X de la seconde partie (le faux suicide d'Olivier). (A. GIDE)

2. NE FAIRE QUE DE + INFINITIF.

Dans la langue classique et moderne, cette périphrase s'emploie avec le sens de *venir de*; elle souligne toutefois le caractère très récent du terme *B* :

Le bâtiment ne faisait que d'être achevé. (RACINE)

REMARQUE. — *Ne faire que de + infinitif* ne doit pas être confondu avec la locution *ne faire que* dont le sens équivaut à *s'occuper constamment* à ou *ne s'occuper qu'à*.

A l'époque classique on utilisait indifféremment les deux tours dans les deux sens :

Il ne fait que sortir d'une maladie. (MOLIÈRE)

[= *il sort depuis peu.*]

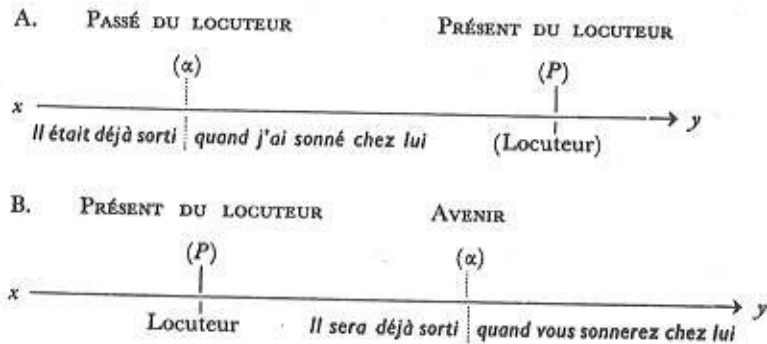
Ils ne faisaient en effet que de se plaindre. (BOSSUET)

[= *ils passaient leur temps à se plaindre, ils se plaignaient sans cesse.*]

338. Valeur temporelle ou chronologique des formes composées.

Les épithètes de **passé** ou d'**antérieur** que l'on donne aux formes composées se justifient par le fait que, mises en rapport avec un autre verbe, elles évoquent une époque antérieure à celle où l'on situe celui-ci.

Cette propriété ressort des deux schémas suivants.



$x - y$ = axe des époques, *Passé, Avenir*, qui se déterminent à partir du présent. En A), l'époque $x - \alpha$ est chronologiquement antérieure à l'époque $\alpha - P$, par rapport au locuteur. En B), l'époque $P - \alpha$ est chronologiquement antérieure à l'époque $\alpha - y$ par rapport au locuteur.

REMARQUES. — 1. Le **temps** dont il est ici question ne se rapporte pas à la durée d'accomplissement du procès (cf. § 330), mais aux **époques** dans lesquelles le locuteur ou un narrateur situent ce procès.

2. La valeur **temporelle** ou **chronologique** des formes composées n'annule pas leur valeur d'aspect. Dans chaque époque, en effet, ces formes composées s'opposent aux formes simples correspondantes.

Comparer { *Il était déjà sorti, quand j'ai sonné chez lui.*
 Il sortait, quand j'ai sonné chez lui.
 Il sera déjà sorti, quand vous sonnerez chez lui.
 Il sortira, quand vous sonnerez chez lui.

C. LES MODES

339. Propriétés morphologiques et syntaxiques.

1. Morphologiquement, les modes se définissent par les morphèmes désinentiels conjoints au radical ou à la base verbale du verbe. Ce morphème est invariable à l'infinitif et au participe présent. Il varie en nombre et en genre à la forme adjectivale. Le morphème varie selon la personne et le nombre à l'impératif, à l'indicatif et au subjonctif. On distingue donc

- des modes qui ne comportent pas de formes personnelles : l'infinitif, le participe (et le gérondif).
- des modes où se rangent des formes personnelles; l'impératif, le subjonctif, l'indicatif.

A personnes égales, le subjonctif s'oppose à l'indicatif :

- éventuellement par des désinences spécifiques :

Ind. prés. : *nous march-ons* / Subj. prés. : *nous march-i-ons*.

- obligatoirement, en français moderne, par la dominance d'un morphème préposé disjoint, de nature conjonctive :

nous marchons / *que nous marchions*.

2. Syntaxiquement, les modes impersonnels : infinitif, participe s'apparentent aux nominaux; l'infinitif a toutes les propriétés du substantif, le participe toutes celles de l'adjectif.

REMARQUE. — Quelques grammairiens considèrent le **CONDITIONNEL** comme un mode. Historiquement, cette forme est de la même nature que le futur. Toutes deux sont issues, en roman, d'une périphrase composée de l'infinitif d'un verbe et du présent ou de l'imparfait de l'auxiliaire **AVOIR**. Si l'on fait du futur un temps de l'indicatif, comme il est naturel, il est normal de faire également du conditionnel un temps. Si l'on faisait du conditionnel un mode, il faudrait alors en faire un aussi du futur. Ces deux formes, solidaires, se définissent l'une par rapport à l'autre et toutes deux, en opposition avec le subjonctif, actualisent dans la durée le procès. Elles appartiennent donc à l'indicatif. Il est vrai que le futur et le conditionnel évoquant l'avenir se chargent parfois de plus de *valeurs affectives* que les temps relatifs au présent ou au passé. C'est pour cette raison que les grammairiens qui considèrent les modes comme des *formes de la sensibilité* ont été conduits à traiter du conditionnel comme d'un mode. Pour être conséquents, ces grammairiens devraient aussi considérer le futur comme un mode. C'est ce que fait M. H. Yvon qui range sous le nom de **Suppositif** le futur et le conditionnel.

340. Valeurs des modes.

Sémantiquement, les modes s'opposent par l'incapacité ou la capacité qu'ils ont d'engendrer des formes personnelles et des formes ayant une valeur temporelle. Entre l'infinitif et l'indicatif le verbe acquiert le pouvoir d'actualiser un procès, c'est-à-dire de le situer dans une des trois époques de la durée (passé, présent, avenir).

1. L'infinitif, le participe et le gérondif n'ont pas par eux-mêmes ce pouvoir. C'est le contexte où ils figurent qui permet de reconnaître leur valeur personnelle et temporelle.

J'ai envie de me promener demain. L'action de *se promener* est rapportée, d'après le contexte, à la 1^{re} personne et située dans l'avenir du locuteur. *Passant par là, il lui prit envie de revoir cette maison.* L'action de *passer* est rapportée à la 3^e personne, et située dans le passé du narrateur.

2. Avec l'expression de la personne naît le pouvoir de représenter le temps. Seul, en effet, un sujet individualisé est capable de concevoir le cours de la durée et ses différentes phases.

Cette représentation est confuse dans le mode subjonctif. Elle est analytique au contraire dans le mode indicatif, le seul où des formes spécifiques permettent de situer une action ou un état dans le passé, le présent et l'avenir.

BIBLIOGRAPHIE. — Sur la nature des modes, on consultera G. GUILLAUME, *Temps et Verbe*.

REMARQUE. — Dans l'interprétation des modes, on ne confondra pas ce qui revient à l'intelligence ou à la sensibilité de ceux qui parlent et ce qui revient aux formes elles-mêmes.

Les formes sont indifférentes. Elles ne se distinguent que par des caractères et des propriétés morphologiques : formes verbales non personnelles et non temporelles (INFINITIF et PARTICIPE); formes verbales personnelles, mais non temporelles (IMPÉRATIF, SUBJONCTIF); formes verbales personnelles et temporelles (INDICATIF).

Ceux qui parlent tirent parti de ces différences, de ces oppositions, en déduisent des possibilités et des valeurs d'emploi.

Cela explique qu'une même intention puisse s'exprimer au moyen de modes différents mais avec des nuances variées.

Comparer { *Moi, héron, faire une si pauvre chère !
 { Moi, héron, que je fasse une si pauvre chère !
 (LA FONTAINE)

{ *Moi, héron, je ferais une si pauvre chère !
 { *Moi, héron, je ferai une si pauvre chère !

Aucune des formes verbales employées ne traduit proprement la protestation dédaigneuse qui inspire cette phrase. L'intention résulte ici du contraste qui oppose *Moi, héron...* et les termes *une si pauvre chère*. Mais ces formes situent la phrase dans des modes et à des plans différents.

Faire, forme non personnelle, non temporelle, admet n'importe quel agent *moi, toi, lui*, etc., et situe le procès hors de toute époque précise.

Que je fasse, forme personnelle, varie suivant le degré de l'agent. Le *je* convient ici parce qu'il souligne la haute idée que le héron se fait de lui-même. Mais par opposition à l'infinitif et aux deux autres formes suivantes, ce subjonctif présente le fait comme simplement envisagé, pris en considération.

Je ferais — *Je ferai*, formes personnelles et temporelles. Par opposition aux deux premières, elles actualisent le fait, le situent dans une époque de la durée : présent-avenir non catégorique pour la première, avenir posé pour la seconde.

Les modes résultent donc en français, comme dans d'autres langues, d'une spécialisation intelligente, d'une utilisation réfléchie de certains caractères morphologiques du système verbal.

I. LES MODES NON PERSONNELS
ET NON TEMPORELS

L'INFINITIF

341. L'infinif. Définition.

1. Formellement, l'infinif se définit :

- a) par ses **désinences** ;
b) par son caractère de **mot invariable**.

2. L'infinif se rattache à l'espèce du verbe.

a) Il se compose d'un radical et d'une désinence. Son radical est celui que l'on retrouve dans tout le reste de la conjugaison. Ses désinences sont comparables à celles qui caractérisent les autres formes du verbe, à cette différence près qu'elles n'admettent pas de variation en personne et en nombre. Par là l'infinif constitue un mode non personnel et non temporel.

b) Lorsqu'il appartient à la conjugaison d'un verbe transitif, l'infinif admet un complément d'objet construit directement et comporte une forme passive.

c) Enfin l'infinif, comme les autres modes, oppose, aux deux voix active et passive, une forme composée à une forme simple.

ACTIF		PASSIF	
Forme simple	Forme composée	Forme simple	Forme composée
Aimer	Avoir aimé	Être aimé	Avoir été aimé

3. L'infinif se rattache à l'espèce des substantifs.

Cette appartenance est de nature syntaxique. Dans la phrase, en effet, l'infinif peut assumer toutes les fonctions du substantif : *sujet, attribut, complément d'objet, complément déterminatif*. Mais il conserve dans ces emplois les caractères qui font de lui une forme du verbe.

On définit ainsi l'infinif **la forme nominale du verbe**.

REMARQUE. — L'espèce des substantifs, en français, comporte nombre d'infinifs qui, par dérivation impropre, ont quitté l'espèce des verbes pour se fixer dans celle des noms.

Ces mots ont toutes les propriétés du substantif. Ils admettent des déterminants autonomes :

Le rire, ce rire, son (ton, mon) rire.

Ils entrent éventuellement dans la catégorie du nombre :

Des rires.

Ils peuvent être qualifiés par un adjectif épithète :

Son rire clair; son grand savoir; un devoir douloureux.

Je goûtais son parler suave, son beau langage... (A. FRANCE)

Ils ont perdu les caractères propres qui font de l'infinif un verbe : voix, aspect et possibilité d'admettre un complément d'objet, si le verbe était transitif. Sémantiquement ce changement d'espèce a une conséquence. Tant que l'infinif demeure une forme du verbe, il évoque le procès sous sa forme la plus générale. *Aimer, rire* peuvent être rendus par « *le fait, l'action d'aimer ou de rire* ». Au contraire un infinitif substantivé désigne la matière, l'objet du procès. *Un rire, le rire* évoquent *l'éclat qu'on produit en riant; le manger, ce qu'on mange, ce qu'on boit* (cf. *un garde-manger*); *le savoir, les connaissances*, etc.

Entre ces deux valeurs il existe des transitions. On a toujours eu tendance en français à substantiver l'infinif. Par ce mode de dérivation, on peut chercher à mettre en valeur *le fait de...*

Ce n'est pas le perdre qui nous afflige, mais l'opinion seule d'avoir perdu. (MALHERBE)

Mais tôt ou tard le substantif ainsi créé, s'il entre dans le lexique, tend à assumer un sens dérivé. Toutefois il peut balancer quelque temps entre le sens originel et le sens dérivé :

TITYRE. — *Quoi, tout ce qui nous vient serait essentiel?*

LUCRÈCE. — *Non tout ce qui nous vient, mais bien ce venir même.* (P. VALÉRY)

[ce venir signifie *ce fait que tout nous vienne*, mais aussi bien *cette venue*.]

342. L'infinif mode non personnel et non temporel.

1. L'infinif ne comporte aucune des marques qui caractérisent les trois personnes dans le reste de la conjugaison.

Sous la même forme il peut donc se rapporter à un ou à plusieurs agents du genre masculin ou du genre féminin :

Le hasard m'a fait rencontrer une personne dont l'esprit, le caractère, la fortune me conviendraient extrêmement.

(MADAME DU DEFFAND à Madame de Luynes, 1754)

[Rencontrer a ici pour agent M^{me} du Deffand représentée dans la phrase par *me*.]

La vieille épicière mourut le 31 décembre, cinq jours après avoir reçu l'horrible coup que le vieux Desroches lui avait innocemment porté.
(H. DE BALZAC)

2. Forme d'un mode non temporel, l'infinitif ne situe pas explicitement le procès dans une des trois époques de la durée. Employé sans détermination adverbiale particulière, il évoque un procès se rapportant aussi bien au passé et à l'avenir qu'au présent.

Qu'on puisse oser beaucoup dans un roman, on le comprend.
(H. TAINÉ)

[Dans cette proposition générale, oser n'implique aucune division du temps en époques.]

Ce caractère permet de construire l'infinitif avec des verbes de n'importe quelle série temporelle :

Type. Il fallait partir. Nous devons partir. Vous le verrez venir demain.

Comme il sentait que je ne cessais point de l'observer, il ne se décidait pas à partir.
(A. GIDE)

Nous voyons le troupeau s'avancer dans une gloire de poussière.
(A. DAUDET)

Il faudra vous armer de courage.
(MADAME DU DEFFAND)

343. Expression de l'agent du procès évoqué par l'infinitif.

1. Employé ABSOLUMENT, l'infinitif évoque à la fois le procès et l'agent ou le siège, indéterminé en nombre et en genre, de ce procès. L'agent (ou le siège) est parfois dégagé dans la suite du texte au moyen du pronom personnel *on* :

Gémir, pleurer, prier est également lâche.
A ne prendre cet appel et cet élanement que comme un recours individuel et poétique, ... on ne saurait nier qu'il ne s'y trouve noblesse et grandeur.
(A. DE VIGNY)
(SAINTE-BEUVE)

2. Dans les AUTRES CAS, l'agent (ou le siège) du procès évoqué par l'infinitif se tire du contexte où il est représenté par un substantif ou par un pronom :

Il sembla qu'il [le cardinal] voulait me faire aspirer à tous les effets de la dernière bienveillance.

(LA ROCHEFOUCAULD)

[L'agent est ici représenté par le pronom *me*.]

Je suis joueur de flûte et j'ai pour fonction de mettre en musique le règne De Votre Altesse.
(V. HUGO)

[L'agent est ici représenté par la personne qui se désigne au moyen de *je*.]

Les petites filles ont un désir naturel de cueillir des fleurs et des étoiles.
(A. FRANCE)

[L'agent est représenté par les petites filles.]

REMARQUE. — A la voix passive, l'infinitif peut être employé absolument ou être déterminé par un complément qui exprime l'agent du procès :

Un bon enfant doit donc s'attendre à être traité quelquefois sans façon.
(ALAIN)

On ne peut se consoler d'être trompé par ses ennemis ou trahi par ses amis, et l'on est souvent satisfait de l'être par soi-même.
(LA ROCHEFOUCAULD)

344. L'infinitif centre de phrase ou de proposition.

L'infinitif peut servir de centre à des phrases indépendantes de type narratif, interrogatif ou exclamatif, présentatif ou à des propositions dépendantes.

1. TYPE NARRATIF. INFINITIF DE NARRATION.

Ce tour, exclusivement littéraire, consiste à substituer un infinitif précédé de la préposition *de* à un des verbes qui forment la trame d'un récit. Par effet de rupture, ce tour introduit de la vivacité dans la narration :

*Ce lui fut un signal
Pour s'enfuir devers sa tanière.
Il s'en alla passer sur les bords d'un étang.
Grenouilles aussitôt de sauter dans les ondes
Grenouilles de rentrer dans leurs grottes profondes.*
(LA FONTAINE)

Et le maître, après avoir fait faire au cordon de son fouet deux tours sur le poignet, de poursuivre Jacques, et Jacques de tourner autour du cheval en éclatant de rire.
(DIDEROT)

S'il s'en plaignait, elle de se plaindre à son tour.
(H. DE MONTHERLANT)

2. TYPE INTERROGATIF ET EXCLAMATIF. C'est un tour usuel. On s'en sert pour traduire divers mouvements affectifs (ironie, critique, protestation, inquiétude); il est utilisé dans les prescriptions générales, affirmatives ou négatives.

*Une grande princesse à ce point s'oublier
Que d'admettre en son cœur un simple cavalier!*
(CORNEILLE)

*Un octogénaire plantait.
« Passe encor de bâtir; mais planter à cet âge! »
Disaient trois jouvenceaux, enfants du voisinage.*
(LA FONTAINE)

Moi, les revoir!
(DIDEROT)

Mais pourquoi nous arrêter davantage sur une chose si claire?
(BOSSUET)

Ralentir! Stopper! Ne pas fumer.

De quel nom te nommer, heure trouble où nous sommes?

(V. HUGO)

Comment se frayer un chemin jusqu'à ce cœur si hérissé de défenses?

(F. MAURIAC)

3. TYPE PRÉSENTATIF. Ce tour est représenté par les phrases prédictives introduites au moyen de *voici, voilà* et de la locution *c'est*.

Voilà parler! — C'est agir, cela!

Voici venir les temps où vibrant sur sa tige

Chaque fleur s'évapore ainsi qu'un encensoir. (BAUDELAIRE)

4. SUBORDONNÉES RELATIVES ET INTERROGATIVES. Dans les relatives un infinitif est préféré à une forme d'un mode personnel, surtout lorsque l'agent du verbe est du degré *on* :

Salonique, à mi-chemin entre Athènes et Constantinople... est par excellence le lieu où éprouver cette évidence prodigieusement méconnue. (M. BUTOR, in. N.R.F., 1956, p. 985)

[Dans cet exemple, l'infinitif éprouver a sur une forme personnelle du verbe (*on éprouve, on peut éprouver*) l'avantage de ne pas actualiser le procès, de ne pas le limiter à une époque.]

On trouve aussi l'infinitif dans les subordinées interrogatives :
Il ne savait que faire.

345. L'infinitif nominal.

Dans ses autres emplois, l'infinitif, tout en conservant la propriété d'avoir un agent (ou un siège) et d'avoir des compléments (dont un complément d'objet si le verbe est transitif), assume dans la phrase les fonctions du substantif.

346. Les fonctions de l'infinitif. Sujet.

1. L'infinitif assume la fonction de sujet :

Vivre avec ses ennemis comme s'ils devaient un jour être nos amis, et vivre avec nos amis comme s'ils pouvaient devenir nos ennemis, n'est ni selon la nature de la haine, ni selon les règles de l'amitié. Ce n'est point une maxime morale mais politique. (LA BRUYÈRE)

2. En moyen français, l'infinitif sujet était souvent précédé de la préposition de :

Type : *De mentir est une honte.*

Cette construction est utilisée à l'époque classique; on en rencontre des exemples, en français moderne, dans la langue littéraire où elle constitue un archaïsme élégant :

Tonio était debout près de la Lambretta. Il pensa qu'il allait mettre le moteur en route dans la nuit aussi vite qu'il le voudrait; mais d'imaginer cela ne lui donna aucun plaisir. (R. VAILLAND)

347. L'infinitif dans les phrases attributives.

Dans les phrases attributives dont le prédicat est antéposé, l'infinitif qui représente le thème se construit avec la préposition *de* :

Il est chimérique de vouloir former les jeunes esprits autrement que par les anciens livres. (ALAIN)

C'est faiblesse que d'aimer; c'est souvent une autre faiblesse que de haïr. (LA BRUYÈRE)

Quel bonheur de savoir combien le monde est méprisable! (FÉNELON)

REMARQUE. — De n'est cependant pas obligatoire dans ces constructions :

Autant qu'à sa clémence il plaira l'endurer. (CORNEILLE)

Et c'est n'estimer rien qu'estimer tout le monde. (MOLIÈRE)

348. Les fonctions de l'infinitif. Attribut.

L'infinitif assume la fonction d'attribut.

Souffler n'est pas jouer. (RÈGLE)

En vérité, ce n'est pas vivre que d'être en l'état où nous sommes. (MADAME DE SÉVIGNÉ)

349. Les fonctions de l'infinitif. Complément.

L'infinitif assume la fonction de complément.

Il complète :

1. UN SUBSTANTIF.

L'usage de faire sortir de table les jeunes gens quand on y sert ce qui les tente le plus, me paraît très bien entendu pour les rendre aussi friands que fripons. (J.-J. ROUSSEAU)

J'ai des yeux à te faire envie..., des yeux qui voient la nuit et le jour, des yeux à faire crier « au loup ». (COLETTE)

N'en est-il pas de la vie d'artiste ou plutôt d'une œuvre d'art à accomplir, comme d'une grande montagne à escalader?

(G. FLAUBERT)

2. UN ADJECTIF.

Un vrai pays de Cocagne... où la vie est grasse et douce à respirer. (BAUDELAIRE)

3. UN VERBE OU UNE LOCUTION VERBALE.

C'est que l'homme a voulu bâtir à sa mode sur l'ouvrage de son Créateur, et il s'est éloigné du plan. (BOSSUET)

Il gagne sa vie à peindre des portraits sous des portes cochères. (A. FRANCE)

Dans un petit café du port les pêcheurs attendent, pour partir, le flot qui monte. (COLETTE)

J'allais, muni d'une paire de sabots, planter mes arbres dans la boue, passer et repasser dans les mêmes allées...

(CHATEAUBRIAND)

REMARQUE. — Dans ce dernier exemple, c'est le contexte qui indique si l'on a affaire à une périphrase verbale, indécomposable, exprimant une phase du procès antérieure à son point initial (cf. § 335) ou si le verbe *aller* est pris dans son sens propre de *se mettre en mouvement*. Dans ce cas seulement, l'infinitif suivant peut être considéré comme un complément déterminatif.

4. UN MEMBRE DE PHRASE OU UNE PROPOSITION.
A l'exprimer, cela devient banal. (H. DE MONTHERLANT)

350. Construction des infinitifs compléments d'un verbe.

1. L'infinitif se construit directement ou indirectement.

a) CONSTRUCTION DIRECTE. Elle est usuelle après les verbes *aller*, *pouvoir*, *vouloir*, *désirer*, *savoir*, etc. :

Le style des Faux-Monnayeurs ne doit présenter aucun intérêt de surface, aucune saillie. (A. GIDE)

Je sais, comme tout homme raisonnable, nager, aller à bicyclette, conduire une voiture, tenir une raquette, voire un avion.

(G. DUHAMEL)

b) CONSTRUCTION INDIRECTE. C'est le cas, par exemple, après les verbes *apprendre à*, *commencer à*, *décider de...* :

Attiré par les rians objets qui m'entourent, je les considère, je les contemple, je les compare, j'apprends enfin à les classer.

(J.-J. ROUSSEAU)

Vous commenciez, dites-vous, à vous raccommodez à moi.

(MADAME DE SÉVIGNÉ)

Elle avait décidé d'aller finir sa convalescence dans une petite ville maritime que je ne connaissais pas.

(H. BOSCO)

2. Quelques verbes régents admettent les deux constructions :

AIMER : *J'aime me promener. J'aime à me promener.*

PENSER : *Je pense aller en Auvergne, cet été. Je pense à voyager.*

Mon étoile, ça sera pour toi une des étoiles. Alors, toutes les étoiles, tu aimeras les regarder.

(SAINT-EXUPÉRY)

Il [M. Calmann-Lévy] aimait à faire plaisir.

(A. FRANCE)

3. Dans les constructions indirectes, l'alternance des prépositions *à* et *de* est indifférente pour le sens :

Toute cette jeunesse mal entraînée plie sous sa charge, et déjà commence à traîner la patte.

(ARAGON)

Puis, peu à peu, il avait recommencé d'être sensible à l'entourage.

(ARAGON)

ou bien elle est liée à l'expression d'une nuance. A s'oppose alors à *de* dans la mesure où il a une valeur de sens plus concrète.

Comparer : *On songe* (activement, avec continuité) *à faire quelque chose. On rêve de faire quelque chose.*

Je tâche à enrouler les fils de l'intrigue. (A. GIDE)

Considère ces deux mannequins qui ressemblent à des humains : tâche de reproduire leurs mouvements, si tu veux avoir de belles manières. (FLAUBERT)

HISTORIQUE. — Entre l'époque classique et l'époque moderne, ces constructions ont naturellement varié. Ainsi, en français classique, *demandeur*, *feindre*, *promettre*, *tenter*, par exemple, admettaient la construction directe de l'infinitif complément :

Feindre avoir vu son fils! (MOLIÈRE)

Ce qu'ils promettent faire. (MALHERBE)

Ces géants qui tentèrent autrefois chasser de l'Olympe les immortels. (FÉNÉLON)

351. L'infinitif complément d'un verbe qui le régit. Les deux verbes ont le même agent.

Dans les exemples cités au § 350, on observe que l'agent de l'action exprimée au moyen de l'infinitif ne fait qu'un avec celui du verbe régente. Quand cette condition est remplie, on peut donc construire un infinitif avec des verbes modaux (*pouvoir*, *devoir*), avec des verbes exprimant un mouvement ou une action (*aller*, *venir*, *partir*, *commencer à*, *continuer à*, *entreprendre*, *cesser de...*), avec des verbes d'opinion (*croire*, *penser*), avec des verbes déclaratifs (*dire*, *affirmer*), avec des verbes exprimant une volonté (*vouloir*, *décider de...*) ou une demande (*demandeur*, *exiger*) enfin avec des verbes pronominaux évoquant une opération des sens (*s'entendre*, *s'écouter*, *se regarder*, *se sentir*) :

Je peux (dois) faire ce travail. — Je vais (viens, pars) voir cette exposition. — Il commence à travailler. — Je crois agir correctement. — Je pense avoir raison. — Je veux (décide de) partir. — Il s'écoute parler. — Il s'entend parler. — Il se sent faiblir. Il dit (il affirme) y avoir été. — Il demande (exige) d'être jugé.

REMARQUES. — 1. Cet emploi de l'infinitif s'étend même en français moderne à des cas où l'agent de l'infinitif est distinct de celui du verbe régente. Elle épargne une construction plus lourde dans laquelle une proposition conjonctive s'accrocherait à une proposition relative :

Elle semblait un portrait de Véronèse avec ses cheveux d'un blond luisant qu'on aurait dit avoir déteint sur sa chair.

(G. DE MAUPASSANT)

Et aussi longtemps qu'elle m'aima, elle s'efforça de ressembler à mon idole et s'orna des vertus que je lui croyais, qu'elle savait devoir me plaire.

(A. GIDE)

En revanche, la langue classique tolérait ces phrases en cascade même quand l'agent du verbe régent et celui de l'infinitif sont une seule et même personne :

Cet enfant sans parents qu'elle dit qu'elle a vu. (RACINE)

2. Même en cas d'identité d'agent, les verbes d'opinion (*croire, penser, savoir*), les verbes déclaratifs (*dire, affirmer, prétendre...*) et le verbe *décider* admettent d'être complétés par une proposition subordonnée conjonctive par *que* complément d'objet :

Je crois (pense, sais) que j'ai raison.

Je dis (affirme, prétends) que j'ai raison.

J'ai décidé que je partirais Vendredi.

352. L'infinitif complément d'un verbe régent. L'agent de l'infinitif est différent de celui du verbe régent.

L'agent de l'infinitif est représenté par un terme — substantif ou pronom — lui-même complément du verbe régent. Cette construction se rencontre quand le verbe régent est, par exemple : *conduire, mener, emmener, convaincre de, forcer à, disposer à...*

J'ai emmené les élèves voir cette exposition.

Je les ai emmenés voir cette exposition.

J'ai convaincu ton frère de travailler davantage.

ainsi qu'après les verbes de perception (essentiellement *entendre, écouter, voir, sentir*) et les verbes *laisser* et *faire*. A propos de ces derniers verbes se posent des problèmes qui tiennent à la nature nominale ou pronominale du complément (cf. § 353-354-355).

Si l'agent est indéterminé on peut ne pas l'exprimer :

Il envoyait chercher ses enfants à l'école.

Il entend marcher.

Le gardien laisse entrer.

REMARQUES. — 1. Les verbes d'opinion, de volonté se construisent avec une proposition conjonctive objet quand leur agent n'est pas le même que celui du verbe régi :

Tu penses avoir raison. Tu penses qu'il a raison.

Tu veux partir. Tu veux qu'il parte.

2. D'autres verbes, comme les verbes d'ordre (*ordonner, commander*), de souhait (*souhaiter*), le verbe *décider* admettent les deux constructions qui peuvent prêter à des sens différents :

Tu lui ordonnes de venir. Tu ordonnes qu'il vienne.

Tu lui souhaites de partir. Tu souhaites qu'il parte.

Tu l'as décidé à partir. Tu as décidé qu'il partirait.

HISTORIQUE. — Sur le modèle des propositions latines du type :

Credo Deum esse sanctum.

Je crois Dieu être saint.

dites propositions infinitives, les écrivains humanistes ont parfois construit à l'infinitif le complément des verbes régents qui expriment une opinion ou une volonté :

Je ne veux l'innocent souffrir pour le coupable. (GARNIER)

Lorsqu'on imagine l'objet désiré être tel (DESCARTES)

Je me représente aujourd'hui le Seigneur Jésus... prendre déjà la place de toutes les victimes anciennes. (BOSSUET)

Ce tour, très fréquent en latin, est exceptionnel en français moderne après les verbes d'opinion :

Elle jugeait cette récréation lui être profitable. (G. FLAUBERT)

Au contraire, il est courant après les verbes de perception et les verbes *laisser* et *faire*. Mais le groupe constitué par l'agent nominal et l'infinitif n'est pas une proposition à l'image des autres subordonnées, qui forment un ensemble autonome si l'on supprime la marque de subordination. D'autre part, ce groupe se dissocie lorsque l'agent est pronominal :

Il voit courir les nuages. — Il les voit courir.

Si l'on tient à parler, dans ce cas, de proposition infinitive, on adoptera la dénomination de « proposition instable » suggérée par M. H. BONNARD (*La proposition*. Le Français Moderne Juil. 1959).

353. Place et construction de l'agent nominal. Le verbe régent est *Écouter, entendre, voir, sentir, laisser*.

1. Si l'infinitif n'a pas de complément d'objet ou de complément déterminatif nécessaire, le substantif qui représente son agent se place avant ou après lui :

Types : *Je sens la fièvre monter. Je sens monter la fièvre.*

Laissez venir à moi les petits enfants. Laissez les petits enfants venir à moi.

Là, dans une bonne odeur de fruits et d'herbes, écoutant, comme il disait, ses figes pousser, regardant ses raisins mûrir, le bonhomme Cadigan se trouvait heureux. (P. ARÈNE)

Il se couchait sur le dos et regardait courir les nuages. (R. ROLLAND)

Tout à coup, je vis venir de mon côté un groupe de trois ou quatre personnes. (A. DAUDET)

Quasimodo vit les truands s'éparpiller à la chute du madrier.

(V. HUGO)

2. Dans le cas contraire, le substantif se place avant l'infinitif :

J'écoutais Pierre jouer du piano. — J'ai entendu X chanter cet air.

J'ai déjà vu quelqu'un commettre cette erreur. Je laisse Paul écrire la réponse.

Si cependant l'infinitif est interprété comme ayant la valeur d'un passif, on lui postpose le substantif que l'on construit alors au moyen de la préposition *à* ou *par* :

J'ai entendu chanter cet air à ou par X.

LE PARTICIPE**358. Le participe. Formation.**

1. VOIX ACTIVE.

A la forme simple se caractérise par la désinence *-ant* commune aux verbes de tous les groupes.

Chant-ant. — Finiss-ant. — Cour-ant. — Apercev-ant. — Romp-ant.

A la forme composée, la désinence *-ant* est portée par l'auxiliaire (AVOIR OU ÊTRE) avec lequel se construit la forme adjectivale du verbe conjugué.

Ayant chanté. — Ét-ant sorti. — S'ét-ant aperçu.

2. VOIX PASSIVE.

Au passif des verbes transitifs, les participes se forment au moyen de la forme adjectivale du verbe conjugué avec la forme simple (*étant*) ou composée (*ayant été*) du verbe ÊTRE :

Étant vu. — Ayant été vu.

359. Le participe. Son invariabilité.

A la forme simple de la voix active, le participe en *-ant* est invariable en genre et en nombre. Il se distingue par là, du moins en théorie (cf. Historique), des adjectifs verbaux qui sont d'anciens participes, passés dans l'espèce des adjectifs.

Lorsqu'une même forme peut fonctionner comme participe et comme adjectif verbal, l'orthographe aide parfois à différencier ces deux valeurs (cf. § 128).

<i>Exceller</i>	}	Participe	<i>Excellant</i>
		Adjectif verbal	<i>Excellent</i>
<i>Fatiguer</i>	}	Participe	<i>Fatiguant</i>
		Adjectif verbal	<i>Fatigant</i>

HISTORIQUE. — L'invariabilité du participe résulte d'une règle formulée par l'Académie française en 1679.

Avant cette date, en ancien français et à l'époque classique même, le participe pouvait s'accorder en genre et en nombre avec le terme auquel il se rapportait :

Et la veuve d'Hector pleurante à vos genoux. (RACINE)

Les morts se ranimants à la voix d'Elisée. (RACINE)

Après cette date, les imprimeurs continuèrent quelque temps à ne pas tenir compte de la règle. A l'époque moderne, de bons écrivains ne s'y soumettent pas toujours et tirent parti des effets de style que produit un accord inattendu :

Une femme exubérante et toujours parlante. (E. DE GONCOURT)

Je les plains [les vieillards] de leur mort approchante, de leurs infirmités. (H. DE MONTHERLANT)

La décision de l'Académie avait pour but de distinguer les participes et les adjectifs verbaux. Dans beaucoup de cas, en effet, ces deux formes diffèrent par une nuance. Le participe évoque une action ou un état passagers, l'adjectif une qualité durable :

Comparer	}	<i>Des vaisseaux navigant de conserve.</i>
		<i>Le personnel navigant s'est mis en grève.</i>
		<i>Ce coureur, excellant dans le 1 000 mètres, a été engagé dans la compétition.</i>
		<i>Un instrumentiste excellent.</i>

Mais très souvent on peut hésiter sur l'interprétation de la valeur d'une forme en *-ant* :

Mon humeur est maintenant beaucoup trop dépendante du soleil et de la pluie. (P. MÉRIMÉE)

[La Déroute] *Se lève grandissante au milieu des armées.* (V. HUGO)

Dans quelques locutions le participe présent continue à s'accorder :

Toute affaire cessante. — Des ayants droit.

On est libre de dire : à dix heures sonnant ou à dix heures sonnantes, mais dans des locutions similaires battant et tapant sont invariables.

360. Accord de la forme adjectivale du verbe.

Les règles d'usage ont été exposées aux paragraphes 300 à 308 (inclus).

361. Le participe. Ses propriétés. Ses emplois.

1. Comme l'infinitif, le participe est un mode NON PERSONNEL et NON TEMPOREL :

C'était une poule faisane, escortée de ses poussins, piquant dans les nids de fourmis ces œufs blanchâtres... (A. DAUDET)

[Le participe équivaut à un imparfait qui piquaient.]

Et je me sens vivant l'entreprise inouïe du type de la Plante...

(P. VALÉRY)

[Le participe est l'équivalent d'un présent.]

On craignait qu'étant revenu à lui, il ne se donnât la mort.

(VOLTAIRE)

[Le participe a la valeur d'un futur antérieur.]

2. En tant que forme du verbe, il implique un AGENT ou un SIÈGE représenté par un substantif ou un pronom ; il admet des COMPLÉMENTS, parmi lesquels des compléments d'objet si le verbe est transitif :

Deux mulets cheminaient, l'un d'avoine chargé,

L'autre portant l'argent de la gabelle. (LA FONTAINE)

Et saisissant Jacques au collet, il [le mercier] se met en devoir de lui reprendre la montre. (DIDEROT)

*C'est Moïse flottant dans un cercueil fragile
Sur l'onde, au hasard des courants.*

(LAMARTINE)

REMARQUE. — Dans la langue classique, le participe pouvait être construit librement :

*Pour cette fois elle accourut à point;
Car, ayant changé de figure,
Les souris ne la craignaient point.*

(LA FONTAINE)

[Dans cet exemple, le participe se rapporte au pronom complément *la* et non au sujet (*Les souris*) du verbe de la proposition.]

3. Il peut assumer les fonctions d'un ADJECTIF, cf. § 363.

362. Le participe et son agent.

1. L'agent du participe peut avoir une fonction par rapport au verbe de la proposition :

*Vers le Nord avance, se poussant, un long bouillon de nuages
gris mauve, teinté d'une couleur de liseron.* (H. POURRAT)

[*Se poussant* a pour agent un long bouillon de nuages, sujet de *avance*.]

*Il avait le spectacle tranquille des bêtes allant librement à leurs
affaires, à leurs plaisirs.* (A. DAUDET)

[*Allant* a pour agent bêtes complément déterminatif de *spectacle tranquille*.]

2. L'agent du participe n'a pas à lui seul de fonction par rapport au verbe de la proposition, mais le groupe *agent-participe*, construit en position détachée, a une valeur circonstancielle :

Sa nièce arrivant, c'était le feu dans la maison... (G. DE NERVAL)

[Comparer : *Quand* (ou *lorsque* ou *comme*) *sa nièce arrivait*...]

*Antipas attendait le secours des Romains; et Vitellius, gouverneur
de la Syrie, tardant à venir, il se rongea d'inquiétude.* (G. FLAUBERT)

[Comparer : *Et comme Vitellius*... *tardait à venir*...]

363. Le participe. Ses emplois comme adjectif.

Le participe se rapporte, comme un adjectif, à un terme de la phrase. Il assume les diverses fonctions de l'adjectif :

1. ÉPITHÈTE.

Des voiles s'enfuyant comme l'espoir qui passe. (V. HUGO)

2. ATTRIBUT.

*Il fut d'abord quelques minutes flottant dans une espèce de rêverie
à demi somnolente.* (V. HUGO)

On le vit depuis courant la contrée...

3. En position détachée, avec la valeur d'un COMPLÉMENT CIRCONSTANCIEL de manière ou de cause :

*L'empereur
Désespéré, poussa dans l'ombre un cri d'horreur,
Baissant les yeux, dressant ses mains épouvantées.* (V. HUGO)

*Mais, Madame, repris-je, comment serais-je une pie russe, étant
né au fond du Marais, dans une vieille écuelle cassée ?*

(A. DE MUSSET)

*Les mauvaises mœurs de la Ligue, qui avaient couvé sous Henri IV
et Richelieu, se réveillèrent, n'étant plus comprimées.*

(SAINTE-BEUVE)

364. Valeur descriptive du participe.

Le participe présent insiste sur le caractère à la fois concret et momentané du procès en train de s'accomplir. Aussi a-t-il une valeur descriptive; on se sert volontiers de lui dans les indications de mise en scène.

*Ils continuèrent leur route, allant toujours sans savoir où ils allaient...
trompant l'ennui et la fatigue par le silence et le bavardage.*

(DIDEROT)

*Je la suivis, montant rapidement l'escalier de bois qui conduisait
à la chambre.*

(G. DE NERVAL)

Monsieur de Pourceaugnac, donnant de l'argent à Sbrigani.

(MOLIÈRE)

Bazile, les regardant tous.

(BEAUMARCHAIS)

C'est avec cette valeur de style qu'il accompagne le verbe *aller* pour décrire une action ou un état dans sa progression :

*L'eau stagnante, à l'arrière, semblait tendue d'une belle soie
moirée qui allait se déchirant en longues bavures verdâtres.*

(R. BOYLESVE)

365. La forme adjectivale du verbe.

1. On donne quelquefois le nom de *Participe passé* à la forme adjectivale du verbe employée sans auxiliaire. C'est un abus. Cette forme, qui a une valeur d'aspect, évoque l'état qui suit l'achèvement d'un procès. Elle n'a pas, par elle-même, de valeur temporelle. Elle prend une valeur chronologique en vertu du contexte auquel elle appartient.

Passé le danger, on se moque du saint. (PROVERBE)

*La première crête franchie, plus loin s'annonce une autre crête
semblable, brillante et noire.* (SAINT-EXUPÉRY)

2. De même il est inexact de faire d'elle, d'une façon générale, une forme de la voix passive. Son appartenance à une voix dépend de l'emploi transitif ou intransitif du verbe auquel elle appartient :

Vous partis, j'ai perdu le soleil, la gaieté. (V. HUGO)

[Dans cet ex. *Vous* représente l'agent du verbe intransitif *partir*. La forme se rattache à la voix active.]

La leçon terminée, ils descendaient dans le jardin. (G. FLAUBERT)

3. Sans son auxiliaire, la forme adjectivale du verbe ou bien peut constituer un complément circonstanciel construit absolument :

Ma vocation ainsi déterminée, je fus mis en apprentissage... chez un graveur. (J.-J. ROUSSEAU)

La nuit venue, ils soupaient à la lueur d'une lampe. (B. DE SAINT-PIERRE)

Ce renseignement donné, Gavroche ajouta. (V. HUGO)

ou bien joue le rôle d'un adjectif. On la rencontre employée :

COMME ÉPITHÈTE

Il voyait une forêt particulière, bien vivante et peuplée. (A. DAUDET)

COMME ATTRIBUT

Sitôt qu'il fut instruit que cette assemblée était une espèce de prison où l'on tenait les filles renfermées... (VOLTAIRE)

EN POSITION DÉTACHÉE

Et tour à tour consolante et consolée, elle donnait et recevait la parole de vie sur la couche de la mort. (CHATEAUBRIAND)

REMARQUE. — Par dérivation impropre, nombre de ces formes sont entrées dans l'espèce des adjectifs et s'y sont fixées, perdant alors leur valeur verbale :

Un homme avisé. Les enfants perdus. Une étoffe passée. Un âge avancé.

LE GÉRONDIF

366. Définition.

En français moderne, le gérondif se distingue du participe présent parce qu'il est toujours précédé de la préposition *en*, quelquefois renforcée au moyen de l'adverbe *tout* :

En examinant avec attention cette raie jaune de la route, j'y remarquai, à un quart de lieue environ, un petit point noir qui marchait. (A. DE VIGNY)

Tout en causant, le mercier avait mis sa balle à terre. (DIDEROT)

REMARQUE. — L'obligation d'introduire le gérondif au moyen de la préposition *en* ne date que de l'époque moderne. En ancien français et en français classique jusqu'en 1679, le gérondif ne se distinguait du participe présent que par son invariabilité :

Il eût cru s'abaisser servant un médecin. (LA FONTAINE)

*Ils croyaient s'affranchir suivant leurs passions
Ils étaient esclaves d'eux-mêmes.* (LA FONTAINE)

De cet état restent en français moderne des locutions figées telles que : *Chemin faisant, ce disant, tambour battant.*

La locution *A mon corps défendant* représente un état de langue très ancien où le gérondif pouvait être introduit indifféremment par les prépositions *à, en, pour, sans.*

367. Valeur du gérondif.

Le gérondif équivaut pour le sens à un complément circonstanciel ; il évoque un procès secondaire qui accompagne l'action principale :

Nous fîmes partir du sein des rochers une multitude de petits aigles qui les habitaient. Ils s'élevaient en tournoyant et en criant sur nos têtes, et revenaient sur nous après que nous avions tiré sur eux. (LAMARTINE)

Ses palais se touchent les uns les autres ; en passant dans la rue, on voit ces grands plafonds patriciens tout peints et dorés. (G. FLAUBERT)

Il avait beaucoup lu, hâtivement, superficiellement, en passant la moitié des pages, en inventant ce qu'il n'avait pas lu. (R. ROLLAND)

368. Construction du gérondif.

L'usage moderne veut que l'agent du verbe au gérondif soit le même que celui du verbe au mode personnel que détermine le gérondif. C'est une exigence de clarté recommandable en bien des cas. Mais les écrivains de l'époque classique étaient sur ce point plus libéraux que les grammairiens modernes. On rencontre chez eux nombre de gérondifs qui ont pour agent un autre mot que celui du verbe au mode personnel, ou qui sont employés en constructions absolues :

Vous m'êtes, en dormant, un peu triste, apparu. (LA FONTAINE)

Après une grande sécheresse venant à pleuvoir... il s'en prend au ciel de ce que [la pluie] n'a pas commencé plus tôt. (LA BRUYÈRE)

L'abbesse ne faisait autre chose jour et nuit que lever les mains au ciel, ne lui restant plus aucune espérance de secours de la part des hommes. (RACINE)

Si donc on ne conseille pas de suivre l'exemple des écrivains modernes qui usent de cette liberté, on ne peut cependant pas les taxer d'incorrection.

Le pont rompu fait ventre au milieu et ne vous laisse passer qu'en vous baissant. (E. DE GONCOURT)

[= que si vous vous baissez]

Le bonheur s'obtient en n'y pensant pas. (H. DE MONTHERLANT)

[= si l'on n'y pense pas]

II. LES MODES PERSONNELS ET NON TEMPORELS

LE SUBJONCTIF

369. Morphologie.

Le subjonctif se compose de deux *temps*. Chacun de ceux-ci comporte deux formes : une simple, une composée. L'ensemble constitue quatre séries de formes.

Actif			
	PRÉSENT		IMPARFAIT
FORME SIMPLE	{ Que j'aime Que tu aimes (etc.)		Que j'aimasse Que tu aimasses (etc.)
	PASSÉ		PL.-Q.-PARFAIT
FORME COMPOSÉE	{ Que j'aie aimé Que tu aies aimé (etc.)		Que j'eusse aimé Que tu eusses aimé (etc.)
Passif			
	PRÉSENT		IMPARFAIT
FORME SIMPLE	{ Que je sois aimé Que tu sois aimé (etc.)		Que je fusse aimé Que tu fusses aimé (etc.)
	PASSÉ		PL.-Q.-PARFAIT
FORME COMPOSÉE	{ Que j'aie été aimé Que tu aies été aimé (etc.)		Que j'eusse été aimé Que tu eusses été aimé (etc.)

REMARQUE. — Les noms sous lesquels on désigne ce mode et les formes simples qui le composent caractérisent très imparfaitement leur valeur.

a) « SUBJONCTIF » (lat. *subjungere* : mettre sous la dépendance de...) convient bien à désigner les formes de ce mode lorsqu'on les emploie en proposition subordonnée sous la dépendance d'un terme principal :

Je ne pense pas qu'il vienne.

Mais il ne s'applique pas aux formes de ce mode employées en proposition indépendante ou principale :

Périsset le Troyen, auteur de mes alarmes! (RAGINE)

b) Les termes de *présent* et de *passé* caractérisent très mal l'opposition de la FORME SIMPLE et de la FORME COMPOSÉE qui confrontent un procès en cours et un procès achevé :

Comparer { *Je suis heureux que vous réussissiez.*
Je suis heureux que vous ayez réussi.

D'autre part la valeur *temporelle* de ces formes se dégage le plus souvent du contexte. Dans *je suis heureux que vous réussissiez*, « réussissiez » n'est pas à proprement parler un *présent* puisqu'il ne s'oppose ni à une forme de futur ni à une forme propre de passé. Il engage à la fois une portion de passé, le présent et l'avenir.

Si l'on compare { *Je regrette qu'il soit venu* on voit que *qu'il soit venu* sert aussi bien à évoquer un fait éventuel, non réalisé, attendu dans l'avenir qu'à évoquer un fait réel, situé dans le passé.

370. La valeur du subjonctif.

La valeur propre du subjonctif résulte de l'opposition dans laquelle ce mode se trouve par rapport à l'indicatif. Grâce au nombre de ses formes, l'indicatif est apte à **actualiser** un procès. On se sert de lui pour **poser** une chose, pour la **situer** dans l'une des trois époques de la durée. Du fait qu'il possède un nombre de formes beaucoup plus restreint, le subjonctif n'est pas apte aux mêmes emplois. En conséquence on se sert de lui toutes les fois que dans un énoncé la prise en considération d'un fait, l'interprétation d'un fait l'emportent sur l'actualisation de ce fait.

Comparer { *Voici deux triangles : ce sont des triangles égaux.*
Soit deux triangles égaux.

[Dans la première phrase, on présente deux figures, dessinées. On pose qu'elles ont les mêmes proportions. Le fait est actualisé, d'où l'emploi du mode indicatif. Dans la seconde, le fait n'est pas posé mais envisagé, admis au départ d'un raisonnement ou d'un problème. Ce n'est pas son actualisation qui compte, mais la suite, qui, elle, sera posée. D'où l'emploi du subjonctif.]

Comparer { *Je doute (je suis content) qu'il vienne.*
Je sais qu'il viendra.

[Dans le premier exemple, ce qui compte, c'est la couleur que l'on donne au fait envisagé, le sentiment que son éventualité suscite. L'actualisation du fait lui-même est secon-

daire, passe au second plan, l'accent de la phrase porte sur la principale. Dans le second exemple, c'est la venue de X... actualisée, explicitement posée et située dans l'avenir, qui passe au premier plan.]

Le subjonctif se révèle ainsi propre à exprimer que le procès est présenté comme l'objet d'un jugement, d'un sentiment, d'une volonté et non comme un fait que l'on pose en l'actualisant.

REMARQUES. — 1. Il est inexact de définir le subjonctif comme le mode de la non-réalité par opposition à l'indicatif qui serait celui de la réalité.

Le subjonctif évoque un fait réel dans *Je suis heureux qu'il soit venu*. L'indicatif n'exprime pas un fait réel lorsqu'on pose, au futur, *je crois qu'il viendra*.

2. Il est inexact de justifier l'emploi du subjonctif par des raisons *mécaniques* tirées, par exemple, du caractère interrogatif ou négatif de la proposition principale. En fait, une alternance entre l'indicatif et le subjonctif, comportant une nuance, est possible après une proposition interrogative ou négative :

D'où tenez-vous qu'il } a fait cela?
 } ait fait cela?

On ne saurait dire qu'il } a changé.
 } ait changé.

aussi bien qu'après une proposition principale positive :

Je suppose qu'un moine est toujours charitable. (LA FONTAINE)

Je suppose que les hommes soient éternels sur la terre...
(LA BRUYÈRE)

BIBLIOGRAPHIE. — Sur la valeur du mode subjonctif, on consultera :

G. GUILLAUME, *Temps et Verbe*.

P. IMBS, *Le Subjonctif en français moderne*, essai de grammaire descriptive, Publications de « La classe de français », Mayence, 1953.

M. REGULA, *Encore le problème du subjonctif*, in *Zeitschrift f. romanische Philologie*, 74, 1958, p. 259.

371. Le subjonctif. Mode de l'interprétation du procès.

Le subjonctif peut être ainsi défini comme le mode au moyen duquel on interprète le procès.

1. L'interprétation est **IMPLICITE** lorsque le subjonctif est employé en proposition indépendante, ou en proposition incise :

Moi, héron, que je fasse Une si pauvre chère! (LA FONTAINE)

Il n'est pas, que je sache, à bout de ressources.

2. L'interprétation est **EXPLICITE** lorsqu'un terme principal (verbe, substantif, conjonction ou locution conjonctive) commande l'emploi

du subjonctif en proposition subordonnée et suggère que le procès n'est pas posé, mais envisagé :

L'idée qu'il s'éloigne m'est pénible.

Je regrette qu'il nous quitte

Il rejeta son oreiller, s'étendit avec précaution sans que sa machine en souffrit, perdit connaissance. (F. MAURIAC)

372. Vitalité du subjonctif en français.

Le tableau des formes du subjonctif qu'on a donné au paragraphe 369 correspond, historiquement, à deux états de langue distincts et dont on traitera séparément.

1. En français moderne, le subjonctif présent et sa forme composée demeurent très vivants. Ils continuent à tenir presque tous les emplois qu'ils occupaient dans la langue classique. En revanche, l'imparfait et le plus-que-parfait ne sont plus en usage dans la langue parlée. Dans la langue écrite, ils ne servent plus guère que de formes de concordance après un verbe principal au passé :

Il fallut cet accident pour que Raymond Courrèges et Maria Cros se fissent signe enfin. (F. MAURIAC)

Encore leur emploi est-il en recul.

2. En français classique, au contraire, l'imparfait du subjonctif possédait encore une valeur propre, héritée de l'ancien français, qui en rendait l'emploi très fréquent :

On craint qu'il n'essuyât les larmes de sa mère. (RACINE)

373. Le subjonctif en proposition non dépendante.

En proposition indépendante et dans les propositions incises, le subjonctif ne dépend pas d'un terme principal. Il exprime de lui-même, par sa propre force modale, que le procès est envisagé par un acte d'intelligence ou bien qu'il est l'objet d'un sentiment.

374. Emploi du subjonctif présent.

Le subjonctif présent est ainsi propre à traduire et à souligner :

1. **UNE HYPOTHÈSE, UNE SUPPOSITION :**

Soit un triangle ABC.

Qu'on lui confie les clefs, qu'on lui présente le papier, il montrera, non sans transport, le vieux chien, qu'il n'est ni plus sot ni moins sportif que ceux de la jeune génération. (G. DUHAMEL)

2. une CONCESSION :

*Passe pour cette fois.
Faudra-t-il aussi que j'aboie? Nous n'avons jamais eu le même
code des convenances, que je sache.* (COLETTE)

3. un ORDRE :

Qu'on sache si ma mère est encore en ces lieux! (RACINE)

4. un VŒU, un SOUHAIT, une PRIÈRE ou au contraire un REFUS :

*Veuille (ou Fasse) le Ciel que...
Ah! vienne vite le Printemps.* (VERLAINE)
Moi, héron, que je fasse une si pauvre chère! (LA FONTAINE)
Moi! que je lui prononce un arrêt si sévère? (RACINE)

HISTORIQUE. — Dans ces emplois, la seule différence d'usage entre le français classique et le français moderne tient à la construction du subjonctif avec ou sans *que*.

1. En français moderne, *que* est obligatoire dans les ordres, dans les défenses à la 3^e personne, ainsi que dans le refus d'une hypothèse et dans les suppositions :

*Allons! qu'on m'obéisse, et vite!
Qu'il n'aïlle pas me dire qu'il a oublié!
Que je mente, moi?
Qu'une gelée survienne et tous les bourgeois seront brûlés.*

Que est très fréquent, sans être absolument obligatoire, dans les souhaits :

*(Que) le diable t'emporte! — (Que) Dieu te protège!
Périsse le serment qui m'enlève Atala.* (CHATEAUBRIAND)

D'une façon générale, les subjonctifs de souhait, de concession, et de supposition sans *que* constituent des locutions figées ou appartiennent à la langue littéraire archaïsante :

*Vive la France! — Ainsi soit-ill! — Fasse le Ciel que... — Coûte que coûte. — Passe!
Vienne la nuit sonne l'heure
Les jours s'en vont je demeure.* (G. APOLLINAIRE)

2. En français classique, l'emploi de *que* dans ces phrases était beaucoup plus libre. Il était soumis, en vers, aux exigences du mètre :

La peste m'étouffe, monsieur, si je le sais. (MOLIÈRE)
Soit une vérité, soit un conte, n'importe. (CORNEILLE)
[= *Que ce soit une vérité ou que ce soit un conte...*]
Les dieux daignent surtout prendre soin de vos jours! (RACINE)

375. Emploi du subjonctif imparfait et plus-que-parfait.

En proposition non dépendante, le subjonctif imparfait ou plus-que-parfait n'est plus employé que dans des tours figés, à moins que des

auteurs ne l'utilisent par volonté d'archaïsme. Dans la langue moderne, ces deux formes ont cédé la place au conditionnel (à la forme simple ou à la forme composée).

1. L'IMPARFAIT du subjonctif, conformément à son ancienne valeur (cf. § 379), traduit une pure éventualité, en dehors de toute catégorie temporelle :

*Fût-il la valeur même et le dieu des combats,
-Il verra ce que c'est que de n'obéir pas!* (CORNEILLE)
*Nous voulons de l'amour
N'en fût-il plus au monde.* (Livret de *La Belle Hélène*)

2. Le subjonctif PLUS-QUE-PARFAIT évoque :

a) une éventualité passée qui ne s'est pas réalisée :

O toi que j'eusse aimée, ô toi qui le savais! (BAUDELAIRE)
*Sans doute l'homme et son univers eussent pu s'accorder exactement
l'un à l'autre.* (P. VALÉRY)

b) une éventualité dans le passé qui n'ayant pas été réalisée donne lieu, parfois, à un regret. C'est ainsi qu'il faut interpréter le plus-que-parfait du subjonctif dans cette phrase de Beaumarchais :

*Las d'attrister des bêtes malades, et pour faire un métier contraire,
je me jette à corps perdu dans le théâtre. Me fussé-je mis une pierre
au cou!* (*Mariage de Figaro*, V, 3)

[Figaro laisse plaisamment entendre qu'il regrette de ne pas s'être noyé, alors qu'il lui était possible de le faire, au lieu d'écrire des pièces pour la scène.]

Ah! que je fusse né dans le temps des tournois et des batailles! (MUSSET)

c) un fait réel, passé, mais qu'on élimine par hypothèse :

N'eût été la souffrance, chacun se serait félicité d'être à l'hôpital. (M. AYMÉ)

HISTORIQUE. — Lorsque l'éventualité dans le passé porte sur un des verbes auxiliaires *devoir*, *falloir*, *pouvoir*, la langue classique, à l'imitation du latin, mettait ces verbes à l'imparfait ou au passé indéfini de l'indicatif. Le fait soumis à cette nécessité ou à cette possibilité éventuelle se mettait lui-même à l'infinitif (cf. § 410 R et § 435 H).

Je devais par la royauté avoir commencé mon ouvrage. (LA FONTAINE)

[= *J'aurais dû commencer*]

Vous deviez l'avoir compris. (PASCAL)

[= *Vous auriez dû le comprendre...*]

Mais dès l'époque classique ces verbes auxiliaires pouvaient déjà se construire au plus-que-parfait du subjonctif avant d'être mis, comme en français moderne, au conditionnel passé.

376. L'emploi du subjonctif présent ou passé en proposition dépendante.

Le présent et le passé du subjonctif s'emploient, selon la valeur qu'on a définie aux paragraphes 370 et 371, dans certaines propositions dépendantes.

1. Propositions CONJONCTIVES introduites par *que* :

*Il est douteux qu'il vienne à cette heure-ci.
L'idée qu'il s'éloigne me fait de la peine.
Je crains qu'il ne réussisse pas.*

2. Propositions RELATIVES :

*On cherche un ouvrier qui sache travailler le bois.
Il est le seul qui ait réussi.*

3. Propositions CIRCONSTANCIELLES :

*Venez avant qu'il ne soit parti.
Agissez en sorte qu'on ne puisse rien vous reprocher.
Je le dirai, pour peu qu'on me le demande.
Je le dirai, que cela plaise ou non.*

377. Emploi obligatoire du subjonctif présent ou passé.

Dans certaines de ces propositions, le subjonctif est d'un emploi obligatoire, comme il ressortira des règles concernant la syntaxe des propositions subordonnées.

Le procès qui constitue le centre de la subordonnée n'est pas actualisé :

1. soit qu'on se borne à l'ENVISAGER (comme *possible, douteux, nécessaire, indifférent*).

Que je haïsse ou que j'aime, je sais pourquoi. (DIDEROT)
Que ce soit un crime d'ouvrir une lettre, je le sais trop bien pour le faire. (A. DE MUSSET)
Pour que nos soldats fassent leur devoir sans trouble ni défaillance, il faut qu'ils sachent que le sort de ceux qu'ils ont laissés dans leur foyer soit assuré. (A. FRANCE)
Il importe peu qu'on le sache.

2. soit qu'on le présente comme l'objet d'un SENTIMENT (*volonté, souhait, regret*) :

La règle de Descartes, qui ne veut pas qu'on décide sur les moindres vérités avant qu'elles soient connues clairement et distinctement, est assez belle et assez juste pour devoir s'étendre au jugement qu'on fait des personnes. (LA BRUYÈRE)
Il se fâche que sa fille unique, Vanina, ne veuille pas se marier. (STENDHAL)
Le rêve est bon et utile, pourvu qu'on le tienne pour ce qu'il est. (E. RENAN)

3. soit que le terme principal dégage ou fasse passer au premier plan une NUANCE PARTICULIÈRE de la relation qui l'unit à la proposition dépendante.

a) Intention :

Vous m'apporterez ce dossier pour que je le contrôle.
(SAINT-EXUPÉRY)

b) Concession d'une circonstance secondaire :

Cependant cette mer d'harmonie n'est point un chaos. Si grosse et si profonde qu'elle soit, elle n'a point perdu sa transparence.
(V. HUGO)

c) Opposition, contraste ou restriction :

Le pain est hors de prix, encore s'en faut-il bien qu'il soit de pur froment.
(A. FRANCE)

d) Proportion :

*Pour peu qu'il s'intéresse à l'affaire, il nous aidera.
Pour peu qu'il y ait quelques arbres à côté de la voie, on y casse la croûte.*
(H. BOSCO)

e) Négation d'une cause ou d'une conséquence :

Ce n'est pas que je m'inquiète fort de la correction grammaticale toute sèche.
(P. VALÉRY)

*Que le jour recommence et que le jour finisse
Sans que jamais Titus puisse voir Bérénice,
Sans que de tout le jour je puisse voir Titus!*
(RACINE)

378. Alternance du subjonctif et de l'indicatif.

Dans les propositions dépendantes le subjonctif se substitue à l'indicatif toutes les fois qu'au lieu d'actualiser le procès et de le situer dans une époque on l'interprète selon les valeurs qui ont été définies au paragraphe 370 et au paragraphe 371.

Cette alternance permet d'exprimer des nuances très fines comme le montreront les exemples qui suivent.

1. Alternance des deux modes en PROPOSITIONS CONJONCTIVES par *que*.

Eh bien! je n'échangerais tout cela pour rien, parce qu'il me semble, en ma conscience, que j'accomplis mon devoir.
(G. FLAUBERT)

A peine y a-t-il quatre jours que je suis ici, et il me semble qu'il y ait quatre ans.
(DIDEROT)

[Dans le premier exemple, Flaubert pose qu'il accomplit son devoir; *il me semble* est une litote, un moyen discret d'exprimer une certitude. Dans le second exemple, ce que

Diderot dégage, c'est son impression; il me semble porte l'accent; la subordonnée exprime le fait envisagé, non posé.]
Les soldats criaient qu'on les menât au combat, qu'ils voulaient venger la mort de leur général. (MADAME DE SÉVIGNÉ)

[Dans la 1^{re} prop. dépendante, le procès est l'objet d'une volonté; dans le style direct il s'exprimerait par un impératif: *Menez-nous au combat!* Dans la seconde, l'indicatif correspond à un indicatif du style direct: *Nous voulons venger...*]

2. Alternance des deux modes en PROPOSITION RELATIVE :

Le seul secret que j'ai, c'est de ne vous jamais tromper en rien. (MADAME DU DEFFAND)

Il était le premier homme que je rencontrais et pour qui comptait plus que tout la vie de l'esprit. (F. MAURIAC)

Je cherche une maison qui a un jardin.

Un des premiers plaisirs que j'aie goûtés était de lutter contre les orages. (CHATEAUBRIAND)

Vous n'avez même pas de vitres qui fassent voir la vie en beau. (BAUDELAIRE)

Je cherche une maison qui ait un jardin.

[Dans les trois premiers exemples, c'est le fait exprimé dans la relative qui est mis au premier plan et actualisé. La relative est, pour ainsi dire, déterminée par son antécédent, comme un thème de phrase par son prédicatif :

Je n'ai qu'un secret... Je rencontrais pour la première fois un homme... une maison a un jardin...

Dans les trois autres exemples, le subjonctif se justifie ou bien dans la mesure où la relative exprime une qualité requise, envisagée (ex. 5, 6), ou bien parce que l'accent porte sur le terme principal (ex. 4 : *premier*).]

3. Alternance dans les PROPOSITIONS CIRCONSTANCIELLES.

Elle s'explique par le même jeu de balance. L'indicatif actualise; le subjonctif se substitue à lui toutes les fois que le procès est envisagé ou interprété. Après les locutions conjonctives *de façon que, en sorte que, jusqu'à ce que, quoique, sans que*, la langue classique tirait parti de cette alternance bien plus librement que ne le fait, aujourd'hui, le français académique. Mais de bons écrivains modernes n'ont pas hésité à en user.

*Tout alla de façon
 Qu'il ne vit plus aucun poisson.* (LA FONTAINE)

[Comparer : *Agissez de façon que (ou en sorte qu') il ne se doute de rien.*]

Il promettoit de ne pas prêcher jusqu'à ce que le roi lui permettrait. (BOSSUET)

[Comparer : *Restez ici jusqu'à ce que je revienne.*]

Ce que ce serait chic! Quoique cela me fera manquer un arbre de Noël. (M. PROUST)

J'écris comme Arlequin, qui répond devant que d'avoir reçu la lettre. Je serais partie aujourd'hui sans que j'ai voulu l'avoir le même jour. (MADAME DE SÉVIGNÉ)

379. L'imparfait du subjonctif. En valeur d'éventuel. Dans les propositions dépendantes.

En ancien français, l'imparfait du subjonctif exprimait par lui-même une éventualité pure, en dehors de toute catégorie temporelle. Dans la subordonnée d'une phrase hypothétique, *se je veïsse* signifiait aussi bien *si je le voyais (aujourd'hui, maintenant, plus tard)* que *si je l'avais vu*. Dans une proposition indépendante, *je le feïsse* pouvait signifier, de la même manière, *je l'aurais fait, je le ferais (maintenant) ou je le ferais (plus tard)*.

A l'époque classique, cette valeur se perpétue. L'emploi du subjonctif imparfait n'est plus admis dans les propositions indépendantes, et il est réputé vulgaire, au début du xvii^e siècle, dans les formules de politesse du type : *si j'osasse*. En revanche, ce temps est encore couramment utilisé dans les propositions conjonctives :

On craint qu'il n'essuyât les larmes de sa mère. (RACINE)

[Cet enfant *aurait pu, pourrait encore, pourrait plus tard consoler* Andromaque de la mort d'Hector. On voit qu'il n'y a pas de correspondance entre le temps de la principale et celui de la subordonnée.]

380. Vitalité de cette valeur.

L'imparfait du subjonctif conserve cette valeur tout au long de l'époque classique et, à l'époque moderne, chez les écrivains qui ont un sens un peu affiné des nuances :

Il n'y a personne ici qui ne se plaigne de vous, et qui ne s'attendît à quelque marque de votre souvenir. (LA ROCHEFOUCAULD)

[*s'attendît* = *se serait attendu et s'attendrait.*]

J'ai remarqué une chose assez singulière, c'est qu'il n'y a guère de maximes de morale dont on ne fit un aphorisme de médecine et réciproquement peu d'aphorismes de médecine dont on ne fit une maxime morale. (DIDEROT)

[*fit* = *dont on n'ait pu, dont on ne pourrait faire.*]

Je doute que la cataracte du Niagara me causât la même admiration qu'autrefois. (CHATEAUBRIAND)

[*causât* = *serait encore ou plus tard capable de me causer.*]

Elle aimait à tisser une toile, non pas pour y prendre des mouches, mais par amour, pour l'art apparemment, car je ne pense pas qu'elle intriguât jamais pour faire quelque méchanceté. (P. MÉRIMÉE)

[*Intriguât* = *ait pu intriguer.*]

Sans doute tout n'est pas égal dans ce petit livre, encore que je n'en voulusse rien retrancher.
(A. GIDE)

381. Emploi des temps du subjonctif dans les propositions subordonnées.

Dans les propositions subordonnées dont le verbe est au mode subjonctif, le temps et l'aspect de ce verbe dépendent :

1. du temps auquel se présente le verbe de la proposition principale;
2. du rapport d'antériorité, de coïncidence ou de postériorité qu'on établit entre le fait énoncé dans la subordonnée et l'époque où l'on situe le verbe de la principale.

En français classique toutes les formes du subjonctif pouvaient être employées, suivant des règles de concordance qui seront exposées dans les Historiques.

En français moderne, l'imparfait et le plus-que-parfait du subjonctif ne sont plus en usage dans la langue parlée. Ils tendent à sortir de l'usage dans la langue écrite.

382. Le verbe de la proposition principale est au présent de l'indicatif.

1. Le fait énoncé dans la subordonnée est **contemporain** de l'époque où se situe le verbe de la principale ou il est **postérieur** à elle. Il se met, suivant l'aspect envisagé :

a) au PRÉSENT du subjonctif :

*Je crains que l'intervention ne soit trop tardive.
Je suis fâché que vous ne vous en souveniez plus.*

b) au PASSÉ du subjonctif :

Je crains que vous n'ayez pas terminé ce soir.

2. Le fait est **antérieur** à l'époque où se situe le verbe de la principale. Il se met au subjonctif **PASSÉ** :

*Il est à craindre qu'on ne soit intervenu trop tard.
J'ai peur que vous ne vous soyez trompé.*

HISTORIQUE. — A l'époque classique, l'imparfait du subjonctif pouvait être employé en vertu de sa valeur propre (cf. § 379), lorsque le fait relaté dans la proposition subordonnée était antérieur au présent de la principale.

Il me semble que nous étions plus vifs que les autres, et qu'il n'y a guère de gens qui valussent [s.-c. alors, à ce moment-là] plus que nous.
(MADAME DE SÉVIGNÉ)

Dans ces phrases de Stendhal, tirées de la *Vie de Henri Brulard*: *Il faut que je fusse bien malade. — Il faut qu'il fût riche alors, car il acheta une superbe maison située derrière la sienne*, on trouve l'application de deux principes. Le subjonctif souligne la nécessité du fait que l'on reconstitue à distance par l'imagination. L'emploi de l'imparfait est conforme à l'usage classique. En français moderne on rencontrerait le passé du subjonctif.

383. Le verbe de la principale est au passé indéfini.

Le verbe de la subordonnée se met :

1. au PRÉSENT du subjonctif s'il y a un rapport de **postériorité** entre le fait qu'il évoque et l'époque où se situe le verbe de la principale :

J'ai eu peur qu'il ne se fasse du mal; aussi l'ai-je empêché de jouer avec ce couteau.

2. au PASSÉ du subjonctif s'il y a un rapport de **coïncidence** ou d'**antériorité** :

J'ai eu peur qu'il ne se soit fait du mal.

HISTORIQUE. — En français classique on rencontre des exemples qui annoncent l'usage moderne :

Les dieux n'ont pas voulu qu'il vous ait rencontré. (RACINE)

Mais le plus souvent, le verbe de la proposition subordonnée se met, suivant l'aspect envisagé, à l'imparfait ou au plus-que-parfait du subjonctif :

J'irai plus outre, et dirai que presque tous ont souhaité que ces entretiens se fissent. (CORNEILLE)

Quelques-uns ont pris l'intérêt de Narcisse et se sont plaints que j'en eusse fait un très méchant homme. (RACINE)

Et excepté le Président et Madame de Jonzac à qui il a bien fallu que je parlasse de vous... (MADAME DU DEFFAND)

384. Le verbe principal est à un temps du passé : passé défini, imparfait, plus-que-parfait.

1. En français, dans la langue écrite surveillée, les meilleurs auteurs mettent le verbe de la subordonnée à l'imparfait ou plus-que-parfait du subjonctif, suivant qu'il y a un rapport de postériorité ou d'antériorité entre le fait qu'il évoque et l'époque où se situe le verbe de la principale.

J'aurais été ridicule si j'avais prétendu que cet empereur délibérât avec Maxime et Cinna s'il quitterait l'empire ou non. (CORNEILLE)

A cette vue, je souhaitai qu'à défaut d'Apollon quelque vigoureux ami des arts le pendît à un arbre et l'écorchât comme Marsyas en exemple éternel aux mauvais peintres. (A. FRANCE)

Quand je vivais en France, je ne pouvais rencontrer un homme d'esprit sans qu'aussitôt j'en fisse ma société. Ah! je vois que vous bronchez sur cet imparfait du subjonctif. J'avoue ma faiblesse pour ce mode, et pour le beau langage en général. (A. CAMUS)

Il fallait que Vanina allât dans le monde. (STENDHAL)
Mais le crépuscule recouvrait Thérèse, empêchant que les hommes la reconnussent. (F. MAURIAC)
Il avait émis le vœu qu'elle fût plus simple. (F. MAURIAC)
Dès leur seconde rencontre, en mai, il lui avait dit sa surprise qu'une jeune fille, jolie comme elle, ne fût pas mariée. (H. DE MONTHERLANT)

2. Dans la langue parlée (où le verbe principal ne peut être qu'à l'imparfait ou au plus-que-parfait) le présent du subjonctif s'est substitué à l'imparfait en proposition subordonnée. Par attraction, on se sert du subjonctif passé lorsqu'il y a une relation d'antériorité ou de coïncidence entre l'époque où se situe le fait de la subordonnée et celle de la principale.

J'avais peur qu'il soit en retard. J'avais craint qu'il soit en retard.
Je craignais, j'avais craint qu'il n'ait fait une erreur.

REMARQUES. — 1. Cette habitude passe dans la langue des auteurs, soit ignorance, soit aussi désir ou d'éviter une forme jugée académique ou de reproduire la langue parlée. C'est par ce dernier motif qu'il faut sans doute interpréter ces exemples de J. Giono :

Je regrettais qu'ils soient si débonnaires.
Il me fallait arriver rapidement à une situation qui me permette d'imposer tendrement le repos à mon père.

Cet écrivain use en effet ailleurs très à propos de l'imparfait du subjonctif.

2. En français classique, la règle de concordance était strictement appliquée :

Quand j'avais tué quelque oiseau pour ma nourriture, il fallait que je me trainasse contre terre avec douleur pour aller ramasser ma proie. (FÉNELON)
Mais comme il souffrait avec peine que tant de gens le prissent pour un fripon, il affecta de tirer la montre de sa poche. (DIDEROT)

385. Le verbe principal est au conditionnel présent.

1. En français moderne, dans la langue parlée, le verbe de la subordonnée se met, suivant l'aspect envisagé, au présent ou au passé du subjonctif s'il y a une relation de postériorité :

Je voudrais bien qu'il réussisse. — Je voudrais bien qu'il ait réussi.

Il se met au passé du subjonctif s'il y a une relation d'antériorité :

Il vaudrait mieux qu'il n'ait rien dit.

2. Dans ce type de phrase l'imparfait du subjonctif demeure néanmoins de mise, sans affectation d'archaïsme, à la 3^e personne du singu-

lier ou du pluriel, pour souligner le caractère éventuel du fait pris en considération :

Je voudrais bien qu'on ne me parlât plus constamment de cette affaire.
Je voudrais que les événements ne fussent jamais racontés directement par l'auteur. (A. GIDE)

HISTORIQUE. — A l'époque classique l'imparfait et le plus-que-parfait du subjonctif étaient encore d'un emploi courant :

Je sens que je serais ravie que vous me parlassiez longtemps de vous. (MADAME DE SÉVIGNÉ)
Vous m'avez l'air d'un honnête homme, et j'aimerais mieux que vous en profitassiez qu'un autre. (DIDEROT)

C'est par archaïsme qu'A. France use de cette construction dans son roman *Les Dieux ont soif* qui se passe sous la Révolution :

Il vaudrait mieux, répliqua la citoyenne, qu'ils portassent la robe et la perruque. Ils en paraîtraient plus respectables.

386. Le verbe principal est au conditionnel passé.

1. En français moderne, dans la langue parlée, l'usage s'est établi de mettre le verbe de la subordonnée, suivant l'aspect, au présent ou au passé du subjonctif :

J'aurais bien voulu qu'il agisse ainsi.
Il aurait mieux valu qu'il n'ait pas dit cela.

2. En français classique, les verbes subordonnés se mettaient, suivant l'aspect et la relation chronologique, à l'imparfait ou au plus-que-parfait du subjonctif :

Quoiqu'on ne trouvât rien à ajouter aux choses qu'il avait dites on aurait souhaité qu'il eût parlé plus longtemps. (FÉNELON)
Vous auriez voulu que le tremblement de terre se fût fait au fond d'un désert plutôt qu'à Lisbonne. (J.-J. ROUSSEAU)

On doit, autant qu'on le peut, suivre encore cet usage dans la langue écrite.

Naturellement, en ma qualité d'auteur, j'aurais voulu que ma pièce continuât à se jouer. (E. DE GONCOURT)
Mais pour qu'elle épousât Gomelin, il aurait fallu que M. Blaise fit un sort à ce gendre pauvre. (A. FRANCE)

L'IMPÉRATIF

387. Définition.

L'impératif est un mode **d'action**. On ne s'en sert pas pour narrer, pour décrire, mais pour ordonner, persuader, c'est-à-dire en vue de provoquer un résultat. Son emploi est toujours motivé par un mouvement affectif; il implique un dialogue (réel ou fictif) au cours duquel le locuteur cherche à agir sur quelqu'un ou sur quelque chose.

REMARQUE. — L'impératif proprement dit comporte trois formes : une de la 2^e pers. du singulier : *viens!* une de la 2^e pers. du pluriel : *venez!* une de la 1^{re} pers. du pluriel : *venons!* On lui en adjoint deux autres, de la 3^e pers. (au sing. et au plur.) tirées du subjonctif présent : *Qu'il vienne!* *Qu'ils viennent!* Bien que celles-ci ne constituent pas une adresse *directe*, elles s'apparentent néanmoins à l'impératif par le mouvement affectif qui en dicte l'emploi.

Elohim dit : « *Qu'il y ait de la lumière!* » et *il y eut de la lumière.*
(GENÈSE, trad. de la Pléiade)

Jupiter dit un jour : « *Que tout ce qui respire
S'en vienne comparaître aux pieds de ma grandeur!* »
(LA FONTAINE)

388. Morphologie de l'impératif.

1. DEUXIÈME PERSONNE DU SINGULIER.

a) Dans les verbes en *-er*, elle est semblable à la 3^e personne du singulier du présent de l'indicatif, ainsi que dans quelques verbes en *-ir* dont les présents sont en *-e* (cueillir, couvrir, offrir, ouvrir, souffrir).

AIMER	<i>Aime!</i>
CHANTER	<i>Chante!</i>

b) Dans tous les autres verbes (sauf les exceptions mentionnées au § 389) elle est semblable à la 2^e personne du singulier du présent de l'indicatif :

FINIR	<i>Finis!</i>	COURIR	<i>Cours!</i>
VOIR	<i>Vois!</i>	PRENDRE	<i>Prends!</i>

2. PREMIÈRE ET DEUXIÈME PERSONNES DU PLURIEL.

Dans tous les verbes (sauf les exceptions mentionnées au § 389) elles sont semblables à la 1^{re} et à la 2^e personne du pluriel du présent de l'indicatif :

CHANTER	<i>Chantons!</i>	<i>Chantez!</i>
FINIR	<i>Finissons!</i>	<i>Finissez!</i>
COURIR	<i>Courons!</i>	<i>Courez!</i>
VOIR	<i>Voyons!</i>	<i>Voyez!</i>
PRENDRE	<i>Prenons!</i>	<i>Prenez!</i>

3. TROISIÈMES PERSONNES DU SINGULIER ET DU PLURIEL.

Dans tous les verbes, elles sont tirées du présent du subjonctif :

CHANTER	<i>Qu'il chante!</i>	<i>Qu'ils chantent!</i>
FINIR	<i>Qu'il finisse!</i>	<i>Qu'ils finissent!</i>
COURIR	<i>Qu'il coure!</i>	<i>Qu'ils courent!</i>
VOIR	<i>Qu'il voie!</i>	<i>Qu'ils voient!</i>
PRENDRE	<i>Qu'il prenne!</i>	<i>Qu'ils prennent!</i>

389. Impératifs irréguliers.

Quelques verbes forment leur impératif d'une façon irrégulière. Ils tirent toutes leurs formes du subjonctif présent :

ÊTRE	<i>Sois!</i>	<i>Soyons!</i>	<i>Soyez!</i>	<i>Qu'il soit!</i>	<i>Qu'ils soient!</i>
AVOIR	<i>Aie!</i>	<i>Ayons!</i>	<i>Ayez!</i>	<i>Qu'il ait!</i>	<i>Qu'ils aient!</i>
SAVOIR	<i>Sache!</i>	<i>Sachons!</i>	<i>Sachez!</i>	<i>Qu'il sache!</i>	<i>Qu'ils sachent!</i>
VOULOIR				<i>Veuille!</i>	

390. L'impératif. Mode personnel mais non temporel.

L'impératif est un mode personnel, mais il ne permet pas d'actualiser le procès d'une façon précise.

1. A LA FORME SIMPLE, l'impératif (improprement appelé *présent*) engage aussi bien un **avenir** proche ou lointain que le **présent** proprement dit. Ces nuances s'éclairent d'après le contexte; elles peuvent être précisées au moyen d'adverbes ou de locutions adverbiales :

Fais-le (tout de suite, le plus tôt possible, aujourd'hui, demain, etc.)!

2. A LA FORME COMPOSÉE, l'impératif (dit improprement *passé*) présente le procès comme **achevé**. L'action, l'état qui sont les objets de l'ordre ou de la prière doivent être parvenus à leur terme à un certain moment ou bien avant qu'un autre procès commence.

Comparer { *Rédigez-moi cette note pour 6 heures!*
Ayez rédigé cette note avant 6 heures!

Comparer { *Réviser les freins d'ici que je sorte la voiture!*
Ayez révisé les freins avant que je ne sorte la voiture!

391. Les personnes.

Le message porté par l'impératif est **direct** lorsqu'il est formulé à la 2^e personne (du singulier ou du pluriel) ou à la 1^{re} personne du pluriel.

Il est **indirect** lorsqu'il est formulé à la 3^e personne.

1. Le locuteur se prend pour partenaire :

Rentre en toi-même, Octave, et cesse de te plaindre! (CORNEILLE)
Marchons, marchons! Qu'un sang impur abreuve nos sillons!
 (La Marseillaise)

2. Le locuteur s'adresse directement à un partenaire autre que lui-même :

*O dernier réconfort de l'âme qui s'envole,
 Viens, reste sur mon cœur!* (LAMARTINE)

*Hélas! Je suis, Seigneur, puissant et solitaire.
 Laissez-moi m'endormir du sommeil de la terre.* (A. DE VIGNY)

*Travaillez, prenez de la peine,
 C'est le fonds qui manque le moins.* (LA FONTAINE)

3. Le locuteur s'adresse indirectement au partenaire. Le message est alors exprimé au moyen des formes de la 3^e personne tirées du subjonctif :

*Jupiter dit un jour : « Que tout ce qui respire
 S'en vienne comparaître aux pieds de ma grandeur. »* (LA FONTAINE)

Ah! qu'il m'explique un silence si rude. (RACINE)

392. Valeurs d'emploi de l'impératif.

L'emploi de l'impératif est motivé par des mouvements affectifs variés. Ceux-ci sont rendus par le ton de la voix (*exigence, impatience, lassitude*). Compte tenu de ces nuances, l'impératif transmet :

1. un ORDRE :

Gardez, obéissez sans tarder davantage! (RACINE)

2. une INVITATION POLIE :

Veuillez vous asseoir! — Reprenez donc une tasse de thé!

3. une PRIÈRE, une SUPPLICATION PRESSANTE :

*Retirez-vous, Seigneur, et fuyez un courroux
 Que ma persévérance allume contre vous!* (RACINE)

4. une HYPOTHÈSE :

*Jetez-moi dans les troupes comme simple soldat, je suis Thersite;
 mettez-moi à la tête d'une armée dont j'aie à répondre à toute
 l'Europe, je suis Achille.* (LA BRUYÈRE)

III. MODE PERSONNEL ET TEMPOREL

L'INDICATIF

393. Morphologie.

L'indicatif comporte cinq *temps*. Chacun d'eux se présente sous trois formes une simple, une composée, une surcomposée. L'ensemble constitue quinze séries de formes.

PRÉSENT <i>Je chante</i>	IMPARFAIT <i>Je chantais</i>	PASSÉ DÉFINI <i>Je chantai</i>	FUTUR <i>Je chanterai</i>	CONDITIONNEL <i>Je chanterais</i>
PASSÉ INDÉFINI <i>J'ai chanté</i>	PL.-Q.-PARFAIT <i>J'avais chanté</i>	PASSÉ ANT. <i>J'eus chanté</i>	FUTUR ANT. <i>J'aurai chanté</i>	COND. PASSÉ <i>J'aurais chanté</i>
PASSÉ INDÉFINI SURCOMPOSÉ <i>J'ai eu chanté</i>	PL.-Q.-PARFAIT SURCOMPOSÉ <i>J'avais eu chanté</i>	PASSÉ ANT. SURCOMPOSÉ <i>J'eus eu chanté</i>	FUTUR ANT. SURCOMPOSÉ <i>J'aurai eu chanté</i>	COND. PASSÉ SURCOMPOSÉ <i>J'aurais eu chanté</i>

394. Le passé indéfini.

Au mode indicatif, comme dans les autres modes, les formes composées s'opposent aux formes simples correspondantes, comme l'aspect du procès achevé, parvenu à terme, s'oppose à l'aspect du procès en cours (cf. § 332-333).

En français moderne, le *passé indéfini* occupe toutefois une place à part. Dans la langue parlée, au nord de la Loire, sur un large domaine il s'est à peu près complètement substitué au passé défini, tout en conservant, comme on l'a vu, sa valeur propre d'aspect composé du présent. Dans la langue écrite, il alterne, suivant les exigences du style, avec le passé défini qui conserve là des positions très fortes (cf. § 411).

HISTORIQUE. — Des exemples indiscutables prouvent que cette substitution était en train de s'accomplir dès le plus ancien français. Le fait nous est en grande partie masqué parce que la langue écrite, littéraire, ne reflète que par accident la langue parlée. Mais si cette substitution ne s'était pas amorcée très tôt, on ne comprendrait pas pourquoi s'est développée une forme surcomposée du passé indéfini; or l'existence de celle-ci est attestée dès le XIII^e siècle. Les deux formes ont coexisté longtemps. A l'époque classique, il est vraisemblable que le passé défini était encore assez vivant dans la langue parlée. Dans *Le Roman bourgeois*, Furetière fait dire à Javotte, une jeune fille qui quêtait à l'église : « Hélas! Monsieur, vous m'excuserez; je viens de la compter [ma quête] avec le père sacristain : je n'ai fait que soixante et quatre livres cinq sous; mademoiselle Henriette fit bien dernièrement quatre-vingt-dix livres; il est vrai qu'elle quèta tout le long des prières de quarante heures. » Mais le passé indéfini devait assez vite l'emporter. C'est lui qu'on rencontre dans les conversations que Saint-Simon rapporte au style direct au cours de ses *Mémoires*.

395. Les formes surcomposées.

C'est au mode indicatif que les formes surcomposées sont le plus usitées. On relève dans la langue écrite, dès l'époque classique, de nombreux emplois du *passé indéfini surcomposé* et du *plus-que-parfait surcomposé*. Rares sont les exemples du futur antérieur et du conditionnel passé surcomposés. Le passé antérieur n'a pratiquement pas de forme surcomposée vivante.

1. Mises en rapport avec une forme composée, ces formes servent à établir une chronologie. Elles évoquent un procès achevé et le situent à un point du temps antérieur à celui où se situe la forme composée :

Aussitôt que j'ai eu envoyé mon paquet, j'ai appris, ma bonne, une triste nouvelle. (MADAME DE SÉVIGNÉ)

Il vit que personne de ses gens ne l'avait pu suivre, parce que les arbres s'étaient rapprochés dès qu'il avait eu passé. (CH. PERRAULT)

Quand Dieu m'a eu donné une fille, je l'ai appelée Noémi. (E. RENAN)

Quand sa femme l'a eu soigné et guéri... il lui a dit... (E. DE GONCOURT)

Quand il avait eu rassemblé les plus effrontés de chaque métier, il leur avait dit : « Régnez ensemble! » (STENDHAL)

Ma joie n'a pas duré longtemps. Quand j'ai eu bien regardé les étranges toupies plantées là comme des quilles et qui, betteraves par la forme, étaient choux par la couleur, un malaise m'a pris. (R. KEMP, apud *Le Monde*, 8. 5. 1957)

2. Employées en propositions indépendantes, suivant un usage dialectal propre aux parlers de l'Est, du Sud-Est et du Midi, elles évoquent un procès parvenu à son terme dans un passé lointain :

Il a eu coupé, ce couteau [= il a coupé autrefois, mais il y a longtemps, ce couteau].

BIBLIOGRAPHIE. — Consulter : L. TESNIÈRE, *Théorie structurale des temps composés* (in *Mélanges Bally*, 1939). — L. FOULET, *Les Temps surcomposés* (in *Romania* 41, 1925, p. 203). — M. CORNU, *Les formes surcomposées en français*, A. Francke, Berne, 1953 (C. r. R. L. WAGNER in B. S. L. Paris, 50, 1954, p. 97). — G. STEFANINI, *La Tradition grammaticale française et les temps surcomposés* (in *Annales de la Faculté des Lettres d'Aix*, 27, 1954).

396. Les valeurs du mode indicatif.

L'indicatif est un mode personnel et temporel. Il est le seul à posséder une forme de *présent* qui s'oppose morphologiquement au *passé défini*, à l'*imparfait*, au *futur* et au *conditionnel*. Il est apte, en conséquence, à actualiser un procès et à le situer dans une époque distincte. Cette propriété qui manque aux autres modes a fait dire justement à certains grammairiens que l'indicatif est le mode au moyen duquel on **pose le procès**.

REMARQUE. — La chose ainsi posée au moyen du mode indicatif peut être réelle (*il a plu, il pleuvait, il pleut*) ou incertaine (*il pleuvra, il pleuvrait*); elle peut être vraie, vraisemblable ou manifestement fausse. On voit à quel point il est inexact de définir l'indicatif comme « le mode du réel » ou « de la réalité ».

Le nom de *temps* par lequel on désigne les séries de formes qui composent l'indicatif laisse penser, à tort, que celles-ci ont pour seule fonction de situer le procès dans une époque passée, présente ou à venir.

C'est un de leurs rôles en effet :

Je l'ai rencontré il y a quelque temps; mais en ce moment je ne le vois pas et je ne le verrai sans doute pas d'ici trois semaines.

Mais les oppositions que ces formes contractent entre elles engendrent bien d'autres valeurs.

Ainsi les formes composées, mises en rapport avec des formes simples, servent à établir une *chronologie* et à marquer la succession de deux faits ou de deux époques.

Quant aux formes simples, loin d'exprimer simplement et d'une manière objective, sèche, des différences d'époque, elles servent autant à traduire comment nous *sentons* ces différences et comment nous nous *représentons* le procès. Un fait réel, passé, ne nous apparaît pas du tout de la même manière suivant qu'il est exprimé au moyen du *passé défini*, de l'*imparfait* ou du *passé indéfini*; un fait situé dans l'avenir n'a pas la même couleur suivant qu'on l'exprime au moyen du *futur* ou du *conditionnel*.

Damourette et Pichon ont bien montré qu'entre *je vis, je vois, je verrai* d'une part et *j'ai vu, je vois, je vais voir* d'autre part, la différence tient à ce que dans la première série les trois époques sont conçues comme hétérogènes, radicalement séparées par un présent lui-même autonome, tandis que dans la seconde le passé s'achève dans le

présent qui le prolonge, et l'avenir naît du présent qui l'engendre. Ils ont établi sur d'excellentes preuves que les formes en *-ais* (imparfait, conditionnel) servaient bien moins à évoquer un temps qu'à distinguer une actualité différente de celle qui constitue notre présent, au moment où nous le vivons. Ce qui permet au mode indicatif d'exprimer toutes ces nuances, c'est l'existence d'une forme de *présent* à laquelle se rapportent toutes les autres formes; celles-ci s'opposent entre elles par son moyen.

BIBLIOGRAPHIE. — Sur la genèse des temps du mode indicatif on consultera G. GUILLAUME, *Temps et Verbe et Immanence et transcendance dans la catégorie du verbe*, in *Psychologie du langage*, Paris, Alcan, 1933. Les valeurs d'emploi des temps de l'indicatif ont été décrites et expliquées par DAMOURETTE et PICHON, *Essai de grammaire...*, t. V, ainsi que par M. E. BENVENISTE, *Les relations de temps dans le verbe français* in B. S. L. Paris, LIII, 1959, p. 69-82. Sur le jeu de ces formes en français moderne on consultera utilement H. STEN, *Les Temps du verbe fini* (indicatif) en français moderne, Copenhague, Munksgaard, 1952 et P. IMBS, *L'Emploi des temps verbaux en français moderne*, Paris, C. Klincksieck, 1960, 1 vol. 269 p.

LE PRÉSENT

397. Définition.

Le présent est la forme au moyen de laquelle le locuteur ou le narrateur exprime tout ce qui constitue son **actualité**, tout ce qui s'y rattache. Cette actualité peut être étroite, momentanée, c'est-à-dire coïncider avec l'instant où le locuteur parle. Mais on actualise aussi par la force de la mémoire ou de l'imagination des choses passées ou à venir qui s'expriment alors au présent.

398. Le présent ponctuel.

Le présent évoque un fait qui occupe, qui constitue l'actualité du locuteur, au moment même où il parle :

POLYEUCTE. — *Mon choix n'est point douteux. Mais j'aperçois*
O Ciel!
Pauline.
(CORNEILLE)

ÉLISE. — *Peut-être l'a-t-il oublié, et que...*

GALOPIN. — *Voilà Climène, madame, qui vient ici pour vous voir.*
(MOLIÈRE)

399. Le présent étendu.

Le présent situe le procès dans une actualité plus large, qui implique un laps de durée assez long. Il admet alors d'être déterminé par des compléments qui évoquent le début ou le terme de cette durée :

Il fait beau depuis trois jours (depuis une semaine).

Je reste ici jusqu'à ce que vous reveniez.

Voilà plus de trente ans que je suis dans le désert à gémir toujours
(G. FLAUBERT)

400. Valeurs d'emploi du présent.

De la propriété définie au paragraphe 397 découlent les emplois du présent de l'indicatif pour exprimer :

1. des faits d'EXPÉRIENCE, des constatations d'ORDRE GÉNÉRAL :

Deux et deux font quatre. — Pierre qui roule n'amasse pas mousse.

Les morales et les maximes se formulent au moyen du présent :

La raison du plus fort est toujours la meilleure. (LA FONTAINE)

2. des caractères PERMANENTS OU DU MOINS DURABLES :

Augustine faisait celle qui ne comprend pas. (E. ZOLA)

A mon époque des rapaces, j'avais un aigle des Pyrénées, c'est un oiseau qui ne se nourrit que de serpents. (A. MALRAUX)

3. des FAITS RÉPÉTÉS, des FAITS D'HABITUDE. Cette valeur ressort du contexte. Une forme comme *il boit* peut évoquer une action actuelle, contemporaine du moment où le locuteur parle (cf. *le roi boit!*); mais elle est propre, aussi, à évoquer une action coutumière (cf. : *cet homme boit, malheureusement!*) :

Voici la disposition de ma journée : Je me lève, cela va sans dire, et c'est le commencement de toute journée; je déjeune, je fais des armes, je sors, je rentre, je dîne, fais quelques visites, ou m'occupe de quelques lectures; puis je me couche précisément comme j'avais fait la veille; je m'endors... (TH. GAUTIER)

4. Un PASSÉ RÉCENT :

J'arrive [= je viens d'arriver].

5. Un AVENIR PLUS OU MOINS PROCHE ANNEXÉ DU PRÉSENT :

Je viens [= je vais venir dans quelques instants].

Un Nègre survint. Son corps était blanc de poussière. Il rôlait et ne put que dire :

« Vitellius!

— Comment? Il arrive?

— Je l'ai vu. Avant trois heures il est ici! » (G. FLAUBERT)

Et ce jour effroyable arrive dans dix jours. (RACINE)

401. Valeurs d'emploi du présent. Le présent historique.

1. Dans une narration qui relate, au moyen de formes du passé, des événements révolus, le présent de l'indicatif, par un effet de rupture, en RATTACHE CERTAINS A NOTRE ACTUALITÉ et permet de nous en constituer comme les témoins :

La nuit vient : le feu d'artifice ne réussit pas, il fut couvert d'un nuage; il coûtait seize mille francs. A quatre heures du matin, Vatel s'en va partout, il trouve tout endormi, il rencontre un petit pourvoyeur qui lui apportait seulement deux charges de marée.

(MADAME DE SÉVIGNÉ)

Nous étions là sur les confins des tribus d'Ephraïm et de Benjamin. Nous partons avant le jour; nous suivons pendant deux heures une vallée.

(LAMARTINE)

2. Le présent historique ACTUALISE aussi des événements à venir, prévus par l'imagination :

PROPHÉTIE DE JOAD

*Où menez-vous ces enfants et ces femmes?
Le Seigneur a détruit la reine des cités :
Ses prêtres sont captifs, ses rois sont rejetés.*

(RACINE)

402. Nuances affectives du présent.

Le ton, la mélodie soulignent les nuances dont on teinte le présent de l'indicatif dans certains emplois.

1. DÉSIR, PRIÈRE, INVITATION PRESSANTE :

Vous venez? — On sort?

2. ORDRE :

Tu fermes ton livre et tu viens!

*Je vois ce que c'est, dit Frioulat, mais j'ai pris mes précautions
Et maintenant, on part. Tous à la file indienne derrière moi.
En rasant les murs.*

(M. AYMÉ)

403. Le présent de l'indicatif en proposition subordonnée.

Le présent de l'indicatif s'emploie sans exceptions dans les propositions subordonnées avec la valeur qu'on a définie au paragraphe 397. Les remarques qui suivent en justifient l'emploi dans deux cas particuliers.

404. Le présent dans les relatives.

Lorsque cette forme évoque un caractère typique ou une qualité, un état permanent, il peut figurer dans une proposition subordonnée dépendant de tout un contexte au passé :

Je m'arrêterai donc tout à fait pour m'accouder au parapet du pont qui domine la Seine.

(G. DUHAMEL)

Thérèse se félicitait de ce qu'il était un homme avec lequel on peut causer.
(P. MAURIAC)

405. Le présent dans les subordonnées conjonctives objet.

Lorsqu'une proposition dépend des verbes croire, dire, estimer, penser, savoir à un temps du passé, elle se met normalement au présent de l'indicatif :

1. quand elle évoque un fait d'expérience ou une évidence :

Galilée a démontré que la terre tourne.

[La subordonnée présente le fait comme l'objet d'une connaissance aujourd'hui communément admise en Occident. L'imparfait, par contraste, l'évoquerait sous l'aspect d'une découverte.]

Mais vous saviez que l'eau des sources est plus constante que vos larmes.

(A. DE MUSSET)

2. quand elle rappelle les termes propres et le ton d'une proposition au style direct :

Nous sommes loin du temps où La Bruyère disait que tout est dit.

(A. GIDE)

[Le texte célèbre de La Bruyère auquel pense A. Gide commence en effet par les mots : « Tout est dit... »]

406. Le présent dans les phrases hypothétiques.

Dans ces phrases le présent de l'indicatif peut s'opposer à un autre temps à l'intérieur du système hypothétique, ou bien d'un système à un autre.

Quand la subordonnée est au présent, dans la principale un présent s'oppose à un futur :

Comparer { *S'il vient, nous commençons.*
S'il vient, nous commencerons.

Au moyen du premier tour, le locuteur fait siennes et envisage comme actuelles l'hypothèse et sa conséquence. La valeur affective de cette construction est évidemment très forte.

Au présent du premier système s'oppose un imparfait dans la proposition subordonnée, et un futur, ou plus souvent un conditionnel dans la proposition principale :

S'il venait, nous commencerons. ou nous commencerions.

L'hypothèse et sa conséquence restent dans le domaine des choses envisagées.

- Et s'ils ne sont pas contents...
- Eh bien ?
- Eh bien, avec toutes les sections auxquelles nous avons laissé leurs armes, nous pouvons jouer les Tang, au besoin. J'en ai assez.
- Mais si l'armée rouge était battue ?
- Elle ne le sera pas.
- Si elle l'était ?

(A. MALRAUX)

[Dans ce dialogue, Garine réalise déjà la parade à laquelle il songe (nous pouvons) et répond ainsi à l'hypothèse qu'il a actualisée aussi au présent. En usant de l'imparfait, au contraire, son interlocuteur laisse à l'hypothèse que l'armée rouge puisse être battue le caractère d'une pure éventualité, d'une simple conception de l'esprit.]

Dans ces phrases hypothétiques le présent peut évidemment servir aussi, en relation avec un autre présent dans la principale, à exprimer :

a) une vérité générale :

Si vous tendez amicalement la main, cela exclut le coup de poing.
(ALAIN)

b) une circonstance qui se répète et qui entraîne la même conséquence :

S'il faut agir, je ne sais plus que faire; s'il faut parler, je ne sais que dire; si l'on me regarde, je suis décontenancé.
(J.-J. ROUSSEAU)

LE PASSÉ INDÉFINI

407. Le passé indéfini. Forme composée du présent.

Dans cette valeur le passé indéfini ne se distingue du présent que dans la mesure où il évoque un procès sous son aspect achevé. *J'ai vu* équivaut alors à *je suis dans la situation de quelqu'un qui a vu*. C'est ainsi qu'on interprétera les passés indéfinis dans les exemples qui suivent : soit maximes, soit caractérisations; ils y expriment un procès terminé et la situation qui en résulte :

*Quiconque a beaucoup vu
Peut avoir beaucoup retenu.*
(LA FONTAINE)
[Ce que la maxime met en valeur, c'est la riche mémoire qui résulte d'une large expérience.]

Il est impossible d'aimer une seconde fois ce qu'on a cessé d'aimer.
(LA ROCHEFOUCAULD)

[= ce qu'on n'aime plus].

*Je tomberai comme une fleur
Qui n'a vu qu'une aurore.* (RACINE)

[= une fleur éphémère].
Et dans l'ordre moral, qui risque le mal l'a déjà fait.
(BARBEY D'AUREVILLE)

REMARQUE. — 1. Cette valeur permet au passé indéfini de rendre la nuance attachée à certains emplois archaïques du parfait latin :

Dixi = j'ai fini de parler, je me tais. — Vixit = il a vécu, il est mort.
Elle a vécu, Myrto, la jeune Tarentine. (A. CHÉNIER)

2. Par extension, à la manière du présent, le passé indéfini, déterminé par des adverbes ou des locutions adverbiales, peut évoquer un fait situé dans un avenir proche :

J'ai terminé bientôt (dans un instant).

Il peut figurer aussi à la place d'un futur antérieur :

Vous me direz, demain, ce que vous avez décidé.

408. Le passé indéfini exprimant un fait passé.

En français moderne, dans la langue parlée, le passé indéfini est la forme qui sert normalement à situer un procès dans le passé (passé lointain, passé récent).

*SAINT ANTOINE — D'abord, j'ai choisi pour demeure le tombeau
d'un Pharaon...
Alors, j'ai voulu m'instruire près du bon vieillard Didyme...
Je me suis réfugié à Colzim...* (G. FLAUBERT)
*Un exemple, mon colonel : j'ai été amoureux une fois dans ma vie.
Gravement. Je veux dire avec gravité.* (A. MALRAUX)
*Très jeune, il y a quinze ans, j'ai publié un roman. Je viens de le
relire.* (J. CHARDONNE)

409. Emploi de cette forme dans la langue écrite.

Dans la langue écrite, le passé indéfini assume ce rôle parallèlement au passé défini, mais dans d'autres conditions que lui. Par opposition au passé défini, il laisse entendre que le procès achevé a créé une situation qui se prolonge et qui se rattache à notre actualité présente. On écrira ainsi que : *César a conquis la Gaule* en suggérant que la structure, l'état actuel de la France dépendent en partie de cette conquête; que *la Tour Eiffel a été édifée en 1889* : elle fait encore partie du paysage parisien.

*Toutes ces choses sont passées
Comme l'ombre et comme le vent.* (V. HUGO)

[En passant, ces choses ont déterminé pour le poète un état de solitude dont il souffre encore.]

Cela fit une histoire qui n'était pas oubliée trois ans après.
Ils se la contèrent prolixement, chacun complétant les souvenirs
de l'autre; et quand ils eurent fini :

« C'est là ce que nous avons eu de meilleur ! dit Frédéric.
— Oui, peut-être bien. C'est là ce que nous avons eu de meilleur ! »
dit Deslauriers. (G. FLAUBERT)

[Ce souvenir perpétue, comme un bien encore actuel, le
fait passé qu'évoquent Frédéric et Deslauriers.]

410. Emploi du passé indéfini à l'époque classique.

Les écrivains classiques ont tiré habilement parti de cette valeur.
Dans *Britannicus* IV, 2, Agrippine relate au passé défini tous les actes
répréhensibles par lesquels elle a porté Néron au pouvoir. C'est
un rappel de mémoire. Ces actes sont maintenant enfouis dans le
passé :

Voilà tous mes forfaits. En voici le salaire :

Elle énumère alors, au passé indéfini, parce qu'elle les supporte en
victime, et qu'elle en souffre, tous les actes d'ingratitude de Néron :

J'ai vu Burrhus, Sénèque, aiguillant vos soupçons,
De l'infidélité vous tracer des leçons...
J'ai vu...

Le jeu de ces deux formes, très souple, doit toujours être interprété
selon le contexte. La Rochefoucauld écrit dans ses *Mémoires* : « Mais si
l'amitié de Mme de Chevreuse a été dangereuse à M. de Lorraine, elle ne le fut
pas moins à la Reine dans la suite. »

La première partie de la phrase évoque les conséquences désas-
treuses, encore actuelles, de l'amitié que l'héroïne portait à M. de
Lorraine; dans la seconde, l'écrivain revient au passé défini parce
qu'après cette parenthèse il reprend son récit, tout entier construit
au moyen de cette forme.

On a vu plus haut (cf. § 394) que le passé indéfini devait déjà s'être
substitué au passé défini dans la langue parlée dès cette époque.

REMARQUE. — En français classique le passé indéfini des verbes auxiliaires
devoir, falloir, pouvoir peut évoquer une éventualité passée. Ils sont à interpréter
en français moderne comme ayant la valeur de *j'aurais dû, il aurait fallu, j'aurais pu*.

Vous dont j'ai pu laisser vieillir l'ambition
Dans les honneurs obscurs de quelque légion. (RACINE)

LE PASSÉ DÉFINI

411. Extension du passé défini.

1. En français moderne, le passé défini n'est plus en usage dans la
langue du *discours* (conversation, dialogue, évocation personnelle et
non historique du passé) à Paris et dans une assez large portion du
territoire de la France au Nord de la Loire. Mais il ne faut pas en
conclure qu'il soit une forme morte. Le passé défini est indispensable,
en effet, dans la langue écrite et dans la langue parlée, chaque fois
qu'un narrateur a à relater historiquement des faits dont il ne se
donne que comme le rapporteur (cf. M. E. BENVENISTE, *loc. cit.*).
Statistiquement, il est exact qu'on rencontre surtout cette forme
à la 1^{re} personne du singulier et à la 3^e personne du singulier et du
pluriel. Pour certains verbes, cette restriction tient sans doute à une
raison d'euphonie. Mais dans la plupart des cas elle résulte surtout
d'une ignorance de la conjugaison de ce temps. Or comme celui-ci
est d'un emploi courant dans la langue écrite, on voit qu'un des
premiers soucis des professeurs de français doit être d'en enseigner
les formes correctes aux élèves.

2. A l'époque classique, l'emploi du passé défini était encore admis
dans la langue du *discours*; mais, comme l'ont bien vu certains
grammairiens du XVI^e et du XVII^e siècle, il servait, par oppo-
sition au passé indéfini, à évoquer un passé révolu, coupé de l'actua-
lité présente du locuteur.

Fille d'Agamemnon, c'est moi qui la première
Seigneur, vous appelai de ce doux nom de père. (RACINE)

412. Valeur du passé défini.

1. Tout verbe, quel que soit son sens, peut être employé au passé
défini. Cette forme, seule ou déterminée adverbiallement, convient
à évoquer :

a) un PROCÈS PONCTUEL :

Type : On sonna.

Je saluai ensuite l'Orient. (CHATEAUBRIAND)

b) une ACTION qui s'est RÉPÉTÉE :

Pour gagner sa vie, il écrivit dans des journaux.

c) un ÉTAT DURABLE :

Un coude appuyé sur mes genoux et la tête soutenue dans ma main
je demeurai enseveli dans la plus amère rêverie.

(CHATEAUBRIAND)

2. C'est aux déterminants qu'il revient de préciser si le procès a eu lieu dans un **PASSÉ LOINTAIN** OU NON :

Jadis certain Mogol vit en songe un Vizir... (LA FONTAINE)

REMARQUE. — Pour les grammairiens du xvii^e siècle, l'emploi du passé défini était de règle lorsque le fait relaté se situait dans une période entièrement révolue au moment de la relation. En conséquence, des compléments de temps tels que *hier, la semaine dernière, et l'année passée, etc.*, réclamaient l'emploi du passé défini :

Je veux voir le paysan de Sully qui m'apporta hier votre lettre.
(MADAME DE SÉVIGNÉ)

Les choses, en fait, ne se sont jamais passées exactement comme le voulaient les grammairiens. Ainsi, même dans les tragédies classiques soumises à la règle des vingt-quatre heures, il arrive qu'on relate au passé défini des événements qui se sont déroulés, qui sont survenus au cours de cet espace de temps. Il y aurait donc quelque affectation, aujourd'hui, à vouloir suivre *en écrivant* une « règle idéale » qu'au xvii^e siècle déjà le déclin du passé défini dans la langue courante ne permettait plus d'observer avec rigueur. A. Gide, qui se plaît à archaïser, peut écrire : *J'en profite pour continuer ce récit que je commençai hier.* Il en a le droit comme écrivain, parce qu'il a le talent de préparer, d'amener et de faire passer au moment voulu un tour ancien. Mais à l'imiter sans discrétion, on courrait le risque d'être ridicule.

413. Emplois du passé défini. Les récits historiques.

A la 3^e personne, le passé défini convient donc aux récits historiques, aux narrations romancées qui ont le ton d'une histoire, au rappel objectif de faits révolus. Il donne à ces relations la couleur dont se teignent les choses lointaines sur lesquelles on n'a plus de prise sinon par la mémoire.

Dans un récit à la 1^{re} personne, le passé défini, par effet de style, suggère que le locuteur évoque, sous le *je*, un personnage auquel il n'identifie plus tout à fait sa personne actuelle, présente.

*Un père eut pour toute lignée
Un fils qu'il aimait trop, jusques à consulter
Sur le sort de sa géniture
Les diseurs de bonne aventure.* (LA FONTAINE)

*Alors tout se leva — l'homme, l'enfant, la femme,
Quiconque avait un bras, quiconque avait une âme,
Tout vint, tout accourut. Et la ville à grand bruit
Sur les lourds bataillons se rua jour et nuit.* (V. HUGO)

*Danton mourut simplement, royalement. Il regarda en pitié le peuple à droite et à gauche, et parlant à l'exécuteur avec autorité lui dit : « Tu montreras ma tête au peuple, elle en vaut la peine. » L'exécuteur obéissant la releva en effet, la promena sur l'échafaud, la montra des quatre côtés.
Il y eut un moment de silence...* (MICHELET)

En arrivant au collège, je fus confié aux soins particuliers de M. l'abbé Leprince. (CHATEAUBRIAND)

J'ouvris la fenêtre sans bruit et m'assis au pied de mon lit; je ne faisais presque aucun mouvement afin qu'on ne m'entendît pas d'en bas. (M. PROUST)

414. Emploi du passé défini. Les vérités générales.

Comme l'aoriste en grec, le passé défini est encore apte à exprimer des vérités générales et permanentes; cette valeur est généralement soulignée par les adverbes *toujours, jamais* :

Qui ne sait se borner ne sut jamais écrire. (BOILEAU)

La guerre offrit toujours aux méditations des hommes un thème magnifique et incessamment renouvelé.
(M. MAETERLINCK, ap. DAMOURETTE et PICHON)

REMARQUE. — Si l'on compare ces exemples avec les suivants :

L'esprit est toujours la dupe du cœur. (LA ROCHEFOUCAULD)

Amas d'épithètes, mauvaises louanges : ce sont les faits qui louent et la manière de les raconter. (LA BRUYÈRE)

on sent que l'emploi du passé défini, *en français*, restreint la portée de la proposition, à la différence de ce qu'exprime, *en grec*, l'aoriste.

415. Le passé défini dans les propositions subordonnées.

Le passé défini s'emploie sans restrictions suivant ses valeurs dans les propositions subordonnées.

Mis en relation avec un passé défini dans la proposition principale, c'est le contexte qui permet de reconnaître si les deux procès évoqués ont été successifs ou simultanés :

*Le premier qui vit un chameau
S'enfuit à cet objet nouveau.* (LA FONTAINE)

Il me dit d'ailleurs tout cela le lendemain, quand je rejoignis mon régiment. (J. GIRAUDOUX, apud H. STEN)

Il est vrai que, sur l'étonnement que Leibniz témoigna d'une telle réponse, Arnauld s'excusa et parut revenir. (SAINTE-BEUVE)

LE PASSÉ ANTÉRIEUR

416. Définition.

Le passé antérieur est l'aspect composé du passé défini. En français moderne, il appartient exclusivement à la langue écrite.

417. Emplois du passé antérieur en proposition indépendante.

Le passé antérieur y fonctionne suivant sa valeur d'aspect. Il s'oppose au passé défini en ce qu'il évoque un procès achevé.

1. Il situe un procès achevé dans un passé révolu :

Enfin l'écureuil eut mangé. (M. GENEVOIX)
La vedette eut enfin fini de traverser le cadre de la fenêtre ouverte. (MARGUERITE DURAS)

2. Il sert notamment à évoquer un procès dont le déroulement, très rapide, est parvenu à son terme presque aussitôt que commencé. Ce sont des déterminants (adverbes ou compléments circonstanciels) qui soulignent ce déroulement rapide : *bientôt, en un instant, tôt, vite, etc.*

Et le drôle eut lapé le tout en un moment. (LA FONTAINE)
S'il ne revenait pas! Cette inquiétude eut tôt fait de devenir une angoisse. (F. MAURIAC)

418. Emploi du passé antérieur en proposition subordonnée.

Le passé antérieur se rencontre presque exclusivement dans les propositions subordonnées circonstancielle de temps. En plus de sa valeur d'aspect, il sert alors à établir une chronologie et évoque un procès antérieur à celui qu'évoque le reste de la proposition principale :

*Tous deux s'étant trouvés différents pour la cure,
 Leur malade paya le tribut à nature
 Après qu'en ses conseils Tant-Pis eut été cru.* (LA FONTAINE)
Quand tu eus achevé ta croissance, tu devins très beau. (A. FRANCE)

REMARQUE. — Dans ces phrases complexes, le passé antérieur peut être mis en relation avec un verbe principal :

1. au PRÉSENT :

*Après qu'il eut brouté, trotté, fait tous ses tours,
 Janot Lapin retourne aux souterrains séjours.* (LA FONTAINE)

2. au PASSÉ DÉFINI :

*Lorsque Falconet eut vu le buste de son élève, il prit un marteau et
 cassa le sien devant elle.* (DIDEROT)

3. au PASSÉ INDÉFINI :

Après que Jacques fut reparti, je me suis agenouillé près d'Amélie. (A. GIDE, ap. H. STEN)

4. au PLUS-QUE-PARFAIT DE L'INDICATIF :

*Longtemps après qu'il eut refermé la porte, Thérèse était demeurée
 étendue.* (F. MAURIAC, ap. H. STEN)

LE FUTUR

419. Définition.

1. Dans la série des *temps* de l'indicatif, le futur est une forme symétrique de celles qui servent à situer un procès dans le passé (passé défini dans la langue écrite; passé indéfini dans la langue parlée). Par son moyen on situe un procès dans l'avenir :

Fidèle? Je l'ai été (ou je le fus) et je le serai toujours.

2. L'avenir qu'engage le futur se détermine :

a) soit à partir du présent actuel du locuteur au moment où celui-ci s'exprime :

*Descends par cet escalier. Il donne dans une des cours du palais
 Negróni. Il te sera aisé de t'évader par là.* (V. HUGO)

b) soit à partir d'un présent *historique*, antérieur à celui du narrateur au moment où celui-ci s'exprime :

*Il disait au Seigneur : « Ne finirai-je pas?
 Où voulez-vous encor que je porte mes pas?
 Je vivrai donc toujours puissant et solitaire?
 Laissez-moi m'endormir du sommeil de la terre. »* (A. DE VIGNY)

[L'avenir engagé par les futurs *Ne finirai-je pas? je vivrai donc...* se détermine au moment où Moïse s'adresse à Dieu. Mais ce moment est antérieur, évidemment, à celui où le poète écrit.]

3. Le futur peut être accompagné de compléments. Ceux-ci expriment d'une manière absolue (*demain, dans huit jours, le trois août, à dix heures...*) ou approximative (*bientôt, un de ces jours, tard, etc.*) la distance qui sépare le point de l'avenir où se situe le procès du présent pris comme repère :

*Demain, peut-être, le vieil homme, l'homme terrestre sera occupé
 en moi des préparatifs de la mort.* (STENDHAL)

A ce moment-là, je pourrai enfin m'établir à Saint-Clair. (F. MAURIAC)

4. L'avenir est, par nature, incertain. L'accomplissement d'un procès y est, par conséquent, soumis à des conditions qui peuvent ne pas se réaliser. Tout futur admet des déterminants qui soulignent son caractère hypothétique.

*Tous ces gens-là seront peut-être un jour pendus!
 Ayons donc les égards pour eux qui leur sont dus!* (V. HUGO)

REMARQUE. — A cette forme temporelle objective qui isole pour ainsi dire l'avenir du présent, s'oppose en français la périphrase *Aller* + Infinitif (ou encore *Je dois* + infinitif, *il me faut* + infinitif) qui représente l'avenir en genèse dans le présent :

Je vais réclamer de toi un service que tu me rendras, j'en suis sûr, si cela est en ton pouvoir. (G. FLAUBERT)

Viens, suis-moi, la Sultane en ce lieu se doit rendre. (RACINE)

420. Valeurs d'emploi du futur.

Les effets de sens qu'on tire du futur découlent des sentiments ou des perspectives dans lesquelles le locuteur et le narrateur envisagent l'avenir. Ces nuances ressortent du contexte.

421. Futur d'ordre, de prière, d'appréhension.

Le futur sert à exprimer :

1. un ordre FORMEL ou un ordre ATTÉNUÉ, des PRESCRIPTIONS ou des DISPOSITIONS GÉNÉRALES et PERMANENTES :

Un seul Dieu tu adoreras et aimeras parfaitement.

En matière d'esthétique, tu redouteras les sophismes, surtout quand ils seront beaux, et il s'en trouve d'admirables.

(A. FRANCE)

Quiconque aura voté dans une Assemblée électorale soit en vertu d'une inscription obtenue dans les deux premiers cas prévus par l'article 31, soit en prenant faussement les nom et qualité d'un électeur inscrit, sera puni d'un emprisonnement de six mois à deux ans et d'une amende de deux cents francs à deux mille francs. (Décret organique du 2 février 1852.)

Tu tiendras le matin notre registre et l'après-midi tu sortiras pour aller voir une partie de mes malades. (LESAGE)

2. UNE PRIÈRE :

Vous accepterez, n'est-ce pas ?

3. UNE PRÉVISION, UNE APPRÉHENSION :

Tous deux sont armés d'une égale impudence; tous deux ont pour ventre un tonneau; non seulement ils sont gloutons, mais ils sont gourmets; tous deux se disputeront à dîner, non seulement la quantité mais la qualité. (A. DE MUSSET)

422. Futur de répétition. Futur d'anticipation.

1. On exprime au moyen du futur une chose qui a l'habitude de se produire et dont on suppose selon toute vraisemblance qu'elle se reproduira encore :

Comme toutes choses humaines ont une fin, l'État dont nous parlons perdra sa liberté. Rome, Lacédémone et Carthage ont bien péri. Il périra lorsque la puissance législative sera plus corrompue que l'exécutrice. (MONTESQUIEU)

2. Au moyen du futur, on prévient, par anticipation, une demande, une objection :

Vous me demanderez si j'aime la richesse, Oui.

(A. DE MUSSET)

Vous vous emparerez de son bien, de son cœur, et cette femme ne criera pas!

(MARIVAUX)

[Ici le futur traduit l'indignation.]

Ah! je lui apprendrai à vouloir me souffler mon emploi de confidant pour vous aimer en fraude.

(MARIVAUX)

[Dans cet exemple le futur exprime une menace.]

423. Futur d'explication ou de supposition.

Dans ce tour, le locuteur se situe fictivement dans l'avenir où il suppose trouver l'explication d'un fait actuel ou bien pouvoir constater une chose qu'il soupçonne.

Je ne trouve plus mes lunettes. Elles seront encore égarées.

« Je vis mépriser, avec la pantomime la plus expressive, la famille et le père de Victorine.

— N'y a-t-il pas une fille? Ce sera quelque demoiselle de campagne. » (STENDHAL)

424. Futur dans une narration historique au passé.

Par ce tour, le narrateur crée un décalage expressif dans un récit dont les verbes sont à un temps du passé ou au présent historique. Fort de ses connaissances il évoque au moyen du futur des faits qui sont passés par rapport à lui, mais qui étaient à venir par rapport au moment où se situe l'histoire racontée :

Jadis Orgon disait, instruit par Tartufe :

*Et je verrais périr parents, enfants et femme
Que je m'en soucierais autant que de cela.*

La vertu moderne et la piété anglaise pensent autrement; il ne faut pas mépriser ce monde en vue de l'autre; il faut l'améliorer en vue de l'autre. Tartufe parlera de sa haine et de sa discipline; Pecksniff de son confortable petit parloir, du charme de l'intimité, des beautés de la nature. Il essaiera de mettre la concorde entre les hommes. Il aura l'air d'un membre de la société de la paix.

(H. TAINE)

425. Futur du style indirect libre.

Dans les phrases indépendantes au style indirect libre, le futur peut être employé. A la différence du conditionnel cette forme rappelle les termes mêmes et le ton du style direct :

Elle claquait des dents : ils passeront par Laon, ils brûleront Paris. (J.-P. SARTRE, ap. H. STEN)

426. Le futur dans les propositions subordonnées.

Dans les propositions subordonnées conjonctives par *que* dépendant d'un verbe principal à un temps du passé, l'emploi du futur est soumis à des restrictions.

1. Le verbe principal est du type *croire, estimer, penser*. Le verbe de la subordonnée se met normalement au conditionnel :

on a cru
on croyait
on avait cru
on crut } *que vous seriez là, que vous viendriez, etc.*

Tomaso a pensé... il a dû penser... que monsieur le colonel reviendrait sur sa résolution de lui donner congé. (P. MÉRIMÉE)

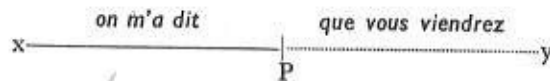
2. Le verbe principal est *dire* :

a) Employé au passé indéfini et à l'imparfait, il admet un futur dans la proposition subordonnée qui dépend de lui. Le futur rappelle le ton catégorique sous lequel l'assertion a été formulée au style direct :

on m'a dit
on me disait } *que vous viendrez*

Mais l'emploi du futur n'est justifié, pour cette raison de style, que si le procès est à venir par rapport au moment où parle le locuteur :

SCHÉMA :



P. Instant où s'exprime le locuteur.
xP. Passé du locuteur.
Py. Avenir du locuteur.

Si le curé de votre paroisse soufflait sur vous et me disait que vous m'aimerez toute votre vie, aurais-je raison de le croire?
(A. DE MUSSET)

- b) Dans le cas contraire, le futur cède la place au conditionnel :

on m'a dit quand vous viendriez



- c) Employé au passé défini, *dire* n'admet qu'un verbe au conditionnel dans la proposition subordonnée :

Il répondit qu'il irait. On lui répondit que X viendrait.

427. Emploi du futur après la conjonction *si*.

La conjonction *si*, lorsqu'elle pose une condition ou une hypothèse, exclut normalement l'emploi du futur dans la langue courante. Toutefois, par exception et en vue d'un effet de style, *si* peut être suivi du futur quand il équivalait pour le sens à *au cas où, s'il est vrai que* :

Cela vous fera-t-il, cela ne vous fera-t-il pas plaisir?
Si cela vous fera plaisir, remettons la paysanne en croupe derrière son conducteur... (DIDEROT)
Qui donc attendrons-nous, s'ils ne reviendront pas? (V. HUGO)
Si tu seras éternel, tu seras donc mortel. Il faut commencer par là.
(P. VALÉRY. Ex. cité par M. H. Yvon R. Ph. 43, p. 148)

LE FUTUR ANTÉRIEUR

428. Valeur d'aspect du futur antérieur.

Le futur antérieur, avec la valeur d'aspect qui lui est propre, sert à situer dans l'avenir un procès achevé :

Auras-tu bientôt fait, impertinent du diable? (MOLIÈRE)
Nous aurons vite fait de la ramener aux idées saines.
(F. MAURIAC)

429. Futur antérieur d'explication, de supposition.

Comme le futur simple, le futur antérieur peut servir à formuler une explication ou une supposition :

Sans doute on m'a représenté à ses yeux comme ne prenant les armes... que dans le secret espoir de tuer son frère. On sera allé plus loin, on m'aura prêté le calcul sordide que, une fois son frère mort, elle devenait seule héritière de biens immenses.
(STENDHAL)

Mes entrailles se tordent. Où est le pain?... Comment? Les chacals l'auront pris? Ah! Malédiction! (G. FLAUBERT)

Mance, tout en abandonnant la place, observa.
« Tu n'es pas gracieux, ce matin. Pour moi, tu auras mal dormi. »
(M. AYMÉ)

430. Futur antérieur de rétropection.

Dans ce tour, le locuteur se situe par imagination, fictivement, dans l'avenir; de là, il évoque l'état ultérieur qui succède à un fait de son passé :

Enfin! Je l'aurai vue, cette pièce!
J'aurai même pas tiré un coup de fusil, dit-il avec amertume.
(J.-P. SARTRE)

431. Le futur antérieur dans les propositions subordonnées.

Mises à part les exceptions mentionnées au § 427, le futur antérieur s'emploie librement dans les propositions subordonnées.

1. En rapport avec un autre futur antérieur dans la proposition principale il évoque la **coïncidence** de deux procès achevés :

Au moment même où vous en aurez donné l'ordre, je serai déjà parti.

D'ici là, j'aurai si bien prêché les compagnons de la forêt que les plus hargneux seront devenus doux comme des filles.

(M. AYMÉ)

2. En rapport avec un verbe à la forme simple dans la proposition principale, il prend sa valeur d'**antérieur** et sert à établir une chronologie :

Quand tu auras fini, tu viendras.

Quand tu seras instruit de tout ce qui se passe

Mon entrée en ces lieux ne te surprendra plus.

(RACINE)

REMARQUE. — Dans la langue familière on rencontre des propositions subordonnées détachées, du type *quand* + futur antérieur. Elles ont à la fois une valeur de protestation et de défense :

Quand tu auras fini de me regarder comme ça! (F. MAURIAC)

L'IMPARFAIT ET LE CONDITIONNEL

432. Parenté de ces deux séries verbales.

1. Morphologiquement, ces deux séries verbales sont apparentées par leurs désinences. Celles-ci sont identiques : *-ais, ait, ions, -iez, -aient*. D'autre part la solidarité du conditionnel et du futur se marque par la présence, dans ces deux séries verbales, du morphème prédésinentiel *-r-* :

je marche-r-ai

je marche-r-ais

2. La valeur temporelle de l'imparfait et du conditionnel est dominante dans une partie de leurs emplois.

L'imparfait, comme le passé défini et le passé indéfini, sert à situer un procès dans le passé du locuteur :

Je le crus. Je l'ai cru. Je le croyais.

Chaque fois que je l'ai vu, il a été très aimable.

Chaque fois que je le voyais, il était très aimable.

Le conditionnel, comme le futur, sert à situer un procès dans l'avenir du locuteur :

*Je lui ai dit que j'irai / j'irais.
Et tu feras / feras ça?*

A cette valeur temporelle s'en ajoute toutefois une autre qui, commune à ces deux séries verbales, leur confère un statut à part au sein des temps de l'indicatif. Alors que le passé composé, le présent, le futur expriment, comme l'ont bien dit Damourette et Pichon, une actualité en train de se vivre du locuteur ou du narrateur, l'imparfait et le conditionnel excluent les procès de cette actualité vivante, d'où leur propriété commune de contredire une actualité présente ou de situer le procès dans un passé révolu ou dans un avenir hypothétique. D'où la couleur différente de deux énoncés tels que :

*Oh! que j'ai été heureux de voir ça. Oh! que j'étais heureux de voir ça!
J'en reprendrai volontiers. J'en reprendrais volontiers.*

Enfin l'imparfait implique encore une troisième valeur qui l'oppose cette fois au prétérit et au passé indéfini. Alors que ces deux temps évoquent les deux limites (l'une initiale, l'autre terminale) entre lesquelles s'est déroulé un procès, l'imparfait n'évoque, de façon précise, aucune des deux. La durée de *voir* est définie dans *je le vis*, *je l'ai vu*; elle est indéfinie dans *je le voyais*. D'où la virtualité de certains effets de sens attachés spécifiquement à l'imparfait.

BIBLIOGRAPHIE. — DAMOURETTE ET PICHON, *E.G.L.F.*, T. V, XXII et XXIII; G. GUILLAUME, *Temps et verbe*, et *Immanence et transcendance dans la catégorie du verbe* (III), Langage et science du langage, A. Nizet, Paris, 1964; A. BURGER, Étude sur les formes verbales en *-ais* et en *-rais* in Cahiers F. de Saussure, p. 18, 1961.

On trouvera dans notre *Introduction à la linguistique française* et dans son *Supplément* ainsi que dans l'ouvrage de M. P. IMBS, *L'emploi des temps verbaux en français moderne*, le rappel d'autres études importantes sur l'imparfait de l'indicatif. A retenir en particulier celle de M. H. YVON (1926) où se trouve une bonne critique de la distinction entre les temps absolus et les temps relatifs.

A. L'IMPARFAIT

433. L'imparfait en fonction de présent dans le passé.

Dans une première série d'emplois, l'imparfait évoque, comme fait le présent, des choses qui, à un moment quelconque du passé, ont constitué l'actualité du locuteur ou du personnage mis en scène. Il peut se définir là comme un véritable **présent du passé**. On le rencontre avec cette valeur dans des propositions indépendantes et dans des propositions subordonnées. L'imparfait y convient aussi bien à l'expression de procès ponctuels que de procès durables :

Comparer { *On choisissait les temps d'orage; et, pour ces parties hasardeuses, on s'embarquait le matin, une heure avant l'aube.* (STENDHAL)
[Madame d'Épinay] *aimait bien ses amis, elle les servait avec beaucoup de zèle.* (J.-J. ROUSSEAU)

434. Présent dans le passé. L'imparfait narratif ou descriptif.

L'imparfait, dit *narratif* ou *descriptif*, sert à la relation d'états ou de faits passés que l'on évoque dans leur déroulement, dans leur succession au long de la durée :

*L'onde était transparente ainsi qu'aux plus beaux jours;
Ma commère la carpe y faisait mille tours
Avec le brochet son compère.* (LA FONTAINE)

*Le temps était si beau et l'air si doux que tous les passagers
restaient sur le pont.* (CHATEAUBRIAND)

Nous passions toujours les foins à Claix. (STENDHAL)

Tout ce jour-là, nous ne marchions pas, nous courions. (GONCOURT)

435. L'imparfait narratif. Nuances attachées à cet emploi.

Les nuances qui s'attachent à l'emploi de l'imparfait dans la narration découlent :

1. du sens des verbes mis à cette forme.

a) Avec des verbes de SENS IMPERFECTIF, l'imparfait est apte à évoquer une habitude, une progression, une succession, une répétition :

Un homme accumulait. (LA FONTAINE)

*Je vois la scène, mais parce que sur-le-champ on m'en fit un crime
et que sans cesse on m'en parlait.* (STENDHAL)

*Nous cherchâmes tant qu'il fit jour notre chemin; mais plus nous
cherchions, plus nous nous perdions.* (P.-L. COURIER)

Si j'écrivais, on ne me répondait pas.

b) Avec des verbes de SENS PERFECTIF, la désinence d'imparfait crée une légère discordance qu'il convient d'interpréter.

Dans les exemples du type : *En 1802, naissait à Besançon...* l'imparfait suggère que le fait évoqué n'a pas épuisé toute son importance. C'est une forme de mise en relief :

*Vingt jours avant moi, le 15 août 1768 [sic], naissait dans une autre
île, à l'autre extrémité de la France, l'homme qui a mis fin à
l'ancienne société, Bonaparte.* (CHATEAUBRIAND)

Dans l'exemple cité par M. H. STEN « *Louis Gillet, qui mourait à Paris le 1^{er} juillet, a laissé une œuvre considérable* » (H. PARROT), *mourait*, manière de dire moins objective et moins banale que *mourut*, évoque en plus la durée de l'agonie. L'écrivain confère ainsi à *Mourir* une valeur imperfective.

c) On observe la même discordance avec un *adverbe* ou un *complément circonstanciel* qui indique :

— le début d'un procès :

*Mais bientôt le bruit courait dans la contrée que la mère Magloire
s'ivrognait.* (MAUPASSANT)

— un procès achevé, limité dans la durée :

*Pendant quelques jours, nous devions faire de vaines enquêtes pour
découvrir Marie-Jeanne Garmet.* (A. DHÔTEL)

2. du contraste qui résulte de l'emploi d'un imparfait en relation avec un présent ou avec un passé (défini ou indéfini) :

a) L'imparfait sert à poser comme un décor, les circonstances sur lesquelles se détache le procès exprimé au présent ou au passé :

*Toute cette polémique m'occupait beaucoup, avec beaucoup de
perte de temps pour ma copie, peu de progrès pour la vérité, et
peu de profit pour ma bourse, Pissot alors mon libraire me donnant
toujours très peu de chose de mes brochures, souvent rien du tout.
Et, par exemple, je n'eus pas un liard de mon premier discours;
Diderot le lui donna gratuitement. Il fallait attendre longtemps, et
tirer sou à sou le peu qu'il me donnait. Cependant la copie n'allait
point...* (J.-J. ROUSSEAU)

b) Il décrit un état de choses qu'a ouvert le procès exprimé au passé :

*Elle sentit son triomphe; mais elle n'en sentait pas encore toute
l'étendue.* (VOLTAIRE)

Elle rentra mouillée et le lendemain elle toussait... (G. DE MAUPASSANT)

c) Il décrit un état de choses auquel a mis fin le procès exprimé au passé ou au présent :

Je travaillais... on sonne.

*Maître Corbeau sur un arbre perché
Tenait en son bec un fromage.
Maître Renard, par l'odeur alléché
Lui tint à peu près ce langage...* (LA FONTAINE)

*Le fait est qu'avant la Révolution, qui changea tout dans ces
provinces reculées, on enseignait le dessin à Grenoble aussi ridi-
culement que le latin.* (STENDHAL)

d) Ces oppositions permettent à l'imparfait, suivant les contextes, de suggérer une EXPLICATION :

*J'écrivis à Madame de Pompadour pour la conjurer de le faire
relâcher [Diderot] ou d'obtenir qu'on m'enfermât avec lui. Je
n'eus aucune réponse à ma lettre : elle était trop peu raisonnable
pour être efficace.* (J.-J. ROUSSEAU)

de souligner un RAPPORT DE CAUSE A CONSÉQUENCE :

Le train siffla longuement, on arrivait. (A. DAUDET)

HISTORIQUE. — Dans la langue classique l'imparfait de l'indicatif des verbes *devoir*, *pouvoir* et *vouloir* évoque régulièrement et logiquement l'existence, dans le passé, d'une nécessité, d'une possibilité, d'une volonté qui n'ont pas été suivies d'effet.

JUNIE. — Seigneur, sans m'imputer...

BRITANNICUS. — Ah! Vous deviez du moins plus longtemps disputer. (RACINE)

SCAPIN. — Non, vous dis-je, ce n'était que le bout du bâton qui a été jusque vos épaules.

GÉRONTE. — Tu devais donc le retirer un peu plus loin pour m'épargner. (MOLIÈRE)

Dans des cas analogues, le français moderne traduit de préférence cette nuance, au moyen du conditionnel passé (*j'aurais dû, j'aurais pu, j'aurais voulu*).

A toute autre époque de ma vie, j'aurais pu, si je l'avais désiré, demeurer seul. (F. MAURIAC)

436. Présent dans le passé. Imparfait d'imminence.

L'imparfait, comme le présent, exprime une chose possible, d'une éventualité immédiate, qu'on a actualisée par anticipation :

Un instant après le train déraillait [= aurait déraillé].

Vers le rocher de la porte de France, je piquai avec un morceau de fagot appointé... le mulet qui eut l'impudence de me camper ses deux fers dans la poitrine. Il me renversa.

« Un peu plus il était mort », disait mon grand-père. (STENDHAL)

[il représente l'enfant qu'était alors Stendhal, et la phrase où figure ce pronom transcrit, au style direct, les propres paroles du vicillard témoin de l'accident. Cet il était mort qui exprime dans le passé une possibilité imminente, répond exactement au présent dont on se sert dans une expression telle que : *N'avancez pas! un pas de plus et vous êtes mort!* où il anticipe l'avenir.]

437. Présent dans le passé. Imparfait du style indirect libre.

Dans les propositions indépendantes du style indirect libre, l'imparfait transpose des paroles, des pensées, qui, au moment où elles ont constitué l'actualité du locuteur, prenaient la forme du présent de l'indicatif :

On m'a souvent fait une question à la Cour : quel était celui de mes poèmes que j'estimais le plus. (CORNEILLE)

[La question a été posée sous la forme : *Quel est celui de vos poèmes qui vous plaît le plus?*]

« Ah! enfin, s'écria-t-il. Mais quel air farouche! Peux-tu m'écouter? »

Sa vogue comme répétiteur diminuait, car il bourrait ses élèves de théories défavorables pour leurs examens. (G. FLAUBERT)

[Les phrases à l'imparfait reproduisent, en les transposant, les paroles du personnage mis en scène. Celui-ci a dit : *Ma vogue baisse...*, etc.]

Il consulta des registres. Je devais me tromper d'adresse.

(R. RADIGUET, ap. H. STEN)

[Ce personnage a dit : *vous devez vous tromper d'adresse.*]

438. L'imparfait dans les propositions subordonnées.

L'imparfait fonctionne avec la valeur d'un présent dans le passé :

1. dans les propositions subordonnées RELATIVES :

L'homme, une espèce de maure, Saisit un pistolet qu'il étreignait encore. (V. HUGO)

2. dans les propositions subordonnées CIRCONSTANCIELLES de temps, de cause, de conséquence :

Je souris parce que j'étais joyeux, parce que cette maison, décidément, à chaque minute, me plaisait plus. (SAINT-EXUPÉRY)

L'âne riait si fort qu'il se roulait dans l'herbe, les quatre fers en l'air. (M. AYMÉ)

439. L'imparfait dans les conjonctives par que après les verbes du sens de dire, croire, demander.

C'est en vertu de la même valeur qu'on met à l'imparfait le verbe d'une proposition subordonnée conjonctive par *que* dépendant des verbes *dire, croire, demander, se demander, estimer, penser, etc.*, ou de locutions analogues.

1. LE VERBE PRINCIPAL est au PRÉSENT. L'imparfait de la subordonnée joue le rôle de **temps** du fait qu'il situe dans le passé du locuteur ou du narrateur le contenu de la proposition. Mais il s'oppose au passé défini et au passé indéfini dans la mesure où il décrit l'état ou le fait exprimé par le verbe de la même manière qu'un présent de l'indicatif :

Comparer { *Je pense qu'il a dit cela (qu'il dit cela) de bonne foi.*
Je pense qu'il disait cela de bonne foi.

[La seconde phrase implique que si j'avais été là au moment où X parlait, j'aurais pensé : *il parle de bonne foi.*]

Je crois que je l'aimais. (J. GIRAUDOUX)

Je découvre ce soir que les mots dont j'usais ne touchaient plus l'essentiel. (SAINT-EXUPÉRY, ap. H. STEN)

2. LE VERBE de la proposition PRINCIPALE est à un TEMPS DU PASSÉ. C'est lui, dans ce cas, qui assume le rôle de temps. L'imparfait de la subordonnée suggère simplement que le contenu de cette proposition est maintenant étranger à l'actualité présente du locuteur ou du narrateur.

Le petit Poucet lui dit qu'ils étaient de pauvres enfants qui s'étaient perdus dans la forêt. (CH. PERRAULT)

Je dormais; à trois heures on vint frapper à ma porte et m'annoncer qu'elle [Lady Stanhope] m'attendait. (LAMARTINE)

Je lui disais que nous étions en état de siège. Ce n'est pas, ce me semble, une situation à recevoir du monde. (P. MÉRIMÉE)

Je me figurais à quatorze ans, en 1797, que les hautes mathématiques, celles que je n'ai jamais sues, comprenaient tous ou à peu près tous les côtés des objets.

(STENDHAL)

Parfois l'idée traversait son esprit qu'il était mort.

(F. MAURIAC)

REMARQUES. — 1. Le présent peut se substituer à l'imparfait lorsque la subordonnée exprime une vérité d'ordre général :

Il était expérimenté
Et savait que la méfiance
Est mère de la sûreté.

(LA FONTAINE)

ou que le rapporteur d'un propos prend à son compte ce que dit le locuteur :

Il (Jésus) ne perdait aucune occasion de répéter que les petits sont des êtres sacrés, que le royaume de Dieu appartient aux enfants.

(E. RENAN)

[DAMOURETTE et PICHON (E. G. L. F., V, § 1717) commentent « Psychologiquement, Renan se rallie effectivement aux paroles de Jésus. »]

2. Parce qu'un imparfait du style indirect ou indirect libre peut correspondre à un présent ou à un imparfait du style direct, cette forme verbale a parfois une valeur ambiguë :

Il disait qu'il voulait partir le lendemain.

[L'imparfait *voulait* peut aussi bien être la traduction de *je veux* ou de *je voulais* partir demain.]

Il voyait entre eux et lui cette noble amitié des héros du Tasse et de l'Arioste. S'il se joignait à l'escorte de l'Empereur, il y aurait une nouvelle connaissance à faire...

(STENDHAL)

S'il se joignait peut aussi bien traduire : si je me joins ou si je me joignais.)

440. L'imparfait évoque un fait situé dans le présent.

Dans une autre série d'emplois, l'imparfait évoque, en proposition indépendante ou en proposition subordonnée hypothétique commandée par *si*, un procès **présent**. Cette forme marque alors que le locuteur prend de la distance, considère de loin et comme étrangère la chose qui, cependant, constitue bien son actualité.

1. C'est le cas des imparfaits de POLITESSE, D'ATTÉNUATION du type :

Je venais vous chercher... Je voulais vous dire que...

Je venais te dire bonsoir.

(A. GIDE)

Je voulais vous demander... je n'ignore pas que vous êtes à l'origine du plan de défense du Louvre...

(ARAGON)

2. C'est le cas des imparfaits HYPOCRISISTIQUES :

Une mère s'adressant à son petit enfant : « Oh! qu'il était joli, mon petit bébé! »

3. Dans les phrases HYPOTHÉTIQUES relatives au présent, le contenu de la proposition subordonnée est justement exclu, par hypothèse, de l'actualité présente :

Si j'étais de ces hommes mal nés, sourds à la douce voix de la nature, au-dedans desquels aucun vrai sentiment de justice et d'humanité ne germa jamais, cet endurcissement serait tout simple; mais...

(J.-J. ROUSSEAU)

Mes vers fuiraient, doux et frêles,

Vers votre jardin si beau,

Si mes vers avaient des ailes,

Des ailes comme l'oiseau.

(V. HUGO)

REMARQUE. — Ces phrases peuvent être réduites à la proposition introduite par *si* qui exclut l'hypothèse du champ de l'actualité présente :

Encore, si je savais comment cela est fait, et de quelle façon on meurt là-dessus! Mais c'est horrible, je ne le sais pas.

(V. HUGO)

441. L'imparfait évoque un fait situé dans l'avenir.

Enfin l'imparfait peut évoquer des choses à venir, ce qu'il serait incapable de faire s'il était uniquement un « temps du passé ».

1. C'est le cas dans les phrases hypothétiques relatives à l'avenir. Tandis que le présent de l'indicatif après *si* incorpore l'hypothèse à l'actualité du locuteur et la présente comme déjà réalisée, l'imparfait lui laisse tout son caractère d'incertitude :

N'importe, vous lui offrirez ces perles de ma part... Non, elle les refuserait; vous les lui donnerez comme venant de vous. Si elle les méprise, qu'elle en fasse un collier à son chien! Si elle n'en veut pas, qu'elle les sème dans les orties!... Ne me parlez pas... Non, non! pas un mot; adieu, j'ai le cœur gros. Si vous m'empêchiez de me dévouer pour elle, je vous tuerais et je me tuerais ensuite.

(G. SAND)

[Dans ce monologue mis dans la bouche d'un personnage passionné, presque délirant, la construction des phrases hypothétiques marque deux temps. La première, dont la principale est au subjonctif, exprime une irritation, une amertume profonde. Moserwald voit d'avance, anticipe le mépris et le refus d'Alida. Un peu plus tard, le ton se calme. Moserwald s'apaise un peu. Il ne peut pas admettre que son ami l'empêche de se dévouer pour Alida. Il en fait l'hypothèse, mais pour la rejeter en quelque sorte; d'où l'emploi de l'imparfait.]

2. Il évoque également l'avenir dans les souhaits :

Peut-être encore tout cela allait-il prendre un sens... Ah, si Napoléon, brisant l'empire des tsars, donnait la terre aux paysans, abolissait le servage!

(ARAGON)

LE PLUS-QUE-PARFAIT**442. Définition.**

Conformément à sa valeur d'aspect, cette forme évoque, dans la même couleur que l'imparfait, un procès achevé :

Il avait trahi : il se tenait pour déshonoré.

Bovary, pendant ce temps, n'osait bouger de sa maison... Quelle mésaventure, pensait-il, quel désappointement ! Il avait pris pourtant toutes les précautions imaginables. La fatalité s'en était mêlée.
(G. FLAUBERT)

443. Le plus-que-parfait d'antériorité.

Mis en rapport avec un autre verbe à la forme simple, il est apte à traduire un rapport chronologique d'antériorité :

Je revis le musicien David qui m'avait rendu service dans ma détresse, à un de mes précédents voyages. (J.-J. ROUSSEAU)

L'arrachement produit par la perte de ma mère avait été de la folie où il entrait, à ce qu'il me semble, beaucoup d'amour. La douleur de la mort de Lambert fut de la douleur comme je l'ai éprouvée tout le reste de ma vie, une douleur réfléchie, sèche, sans larmes, sans consolation. (STENDHAL)

Je dinais toujours chez mon grand-père, mais nous avions fini de dîner comme une heure un quart sonnait à Saint-André.

(ID.)

444. Le plus-que-parfait dans les phrases hypothétiques.

1. Dans les propositions subordonnées des phrases hypothétiques relatives au passé, le plus-que-parfait est, en français moderne parlé, la seule forme qui soit usuelle lorsqu'il s'agit de traduire un procès achevé :

Si vous me l'aviez dit, j'aurais agi en conséquence.

S'ils avaient eu l'adresse de me laisser quelque lueur d'espérance ils me tiendraient encore par là. (J.-J. ROUSSEAU)

2. Dans la langue écrite, classique ou de tradition classique, cette forme peut céder la place au plus-que-parfait du subjonctif. Celui-ci insiste sur l'irréalité de l'hypothèse et suggère parfois le regret que la supposition soit vaine :

Si j'eusse été jeune et aimable, et que dans la suite madame d'Houdetot eût été faible, je blâmerais sa conduite; mais tout cela n'était pas. (J.-J. ROUSSEAU)

Lentement, il se rapprocha, ne quittant pas des yeux l'objet de sa convoitise; puis happant le morceau avec sa main, se recula vivement, comme s'il eût craint que mon offre ne fût pas sincère ou que je m'en repentisse déjà. (BAUDELAIRE)

B. LE CONDITIONNEL**445. Définition**

En vertu de la valeur qui a été définie au § 432, le conditionnel, dans tous les emplois où il ne se substitue pas mécaniquement au futur en raison d'une concordance, est propre à traduire des éventualités que le locuteur ne rattache pas à son actualité vivante. C'est alors uniquement le contexte qui permet de déterminer si cette éventualité contredit une réalité présente :

Si j'étais un grand artiste, j'aimerais les princes. (MUSSET)

ou bien si elle porte sur l'avenir :

Je le ferais encor, si j'avais à le faire. (CORNEILLE)

Dans l'exemple suivant de Stendhal :

*Je disais à Bigillon, en philosophant comme notre habitude (sic).
« En ce moment, on pardonnerait à tous ses ennemis.
— Au contraire, dit Bigillon, on s'approcherait d'eux pour les vaincre. »* (STENDHAL)

Beyle et Bigillon conçoivent une situation « éventuelle » toute différente de celle dans laquelle ils se trouvent. Les conditionnels dont ils se servent sont comparables, en tout point, à ceux qu'emploient les enfants dans un jeu où ils s'imaginent tenir un rôle :

Moi je serais le voleur, toi tu serais le gendarme.

REMARQUES. — 1. Le nom de *conditionnel* est très malencontreux, puisque cette forme sert très souvent à évoquer des choses qui ne sont soumises à aucune condition. Au XVI^e siècle, le grammairien MEIGRET proposait avec raison de l'appeler « forme en *-rais* ». Sur l'histoire de ces dénominations et sur les discussions auxquelles a donné lieu la place que cette forme occupe dans la conjugaison, on consultera l'étude de M. H. Yvon publiée dans les *Études romanes dédiées à Mario Roques*, Paris, E. Droz, 1946.

2. Si, historiquement, le conditionnel s'est substitué dans bien des cas à l'imparfait du subjonctif, c'est que, en ancien français, la fonction de cette série verbale était d'exprimer une éventualité indifféremment passée, présente ou à venir. Ce fait de suppléance ne suffit pas néanmoins, comme l'ont montré Damourette et Pichon et G. Guillaume, à faire du conditionnel un mode distinct de l'indicatif.

446. Le conditionnel, forme de l'éventuel.

En proposition indépendante, le conditionnel évoque un procès conçu comme éventuel.

1. Le procès peut être situé implicitement ou explicitement dans l'avenir :

« Mais, dit le prêtre, vous étiez témoin que l'épée a été empruntée ? — Certainement, dit don Garcia; je l'affirmerais devant toutes les cours du royaume. » (P. MÉRIMÉE)

Un père, qui a des enfants et une fortune modique, serait économe en l'acquérant [un tableau de Vernet]. Il en jouirait toute sa vie; et dans vingt à trente ans d'ici, lorsqu'il n'y aura plus de Vernet, il aurait encore placé son argent à un très honnête intérêt. (DIDEROT)

2. Le procès s'oppose à une situation présente ou bien fait l'objet d'une comparaison :

C'est dommage, dit alors le duc de la Vallière, que Sa Majesté nous ait confisqué nos dictionnaires encyclopédiques... nous y trouverions bientôt la décision de toutes nos questions. (VOLTAIRE)

Hector lui parla : « Souffrez-vous beaucoup ? — Oh ! oui. — Où ça ? — C'est comme un feu que j'aurais dans les estomacs. » (G. DE MAUPASSANT)

Le Cruseo, dans le fond, il ne serait pas désagréable. (M. AYMÉ)

[Cruseo est un ouvrier italien que ses camarades estiment mais dont ils n'osent dire : « Il n'est pas désagréable. »]

REMARQUE — On voit par ces exemples que le conditionnel, à lui seul, ne permet pas en français de distinguer ce qui est du domaine de l'avenir et ce qui est du domaine du présent. Il ne permet pas davantage de distinguer ce qui est du domaine du possible (*potentiel*) ou du domaine de l'impossible (*irréal*), du vraisemblable ou de l'invraisemblable; c'est au lexique qu'il revient d'explicitement ces nuances.

V. Hugo, s'adressant à Alphonse Rabbe qui était mort le 31 décembre 1829, écrit :

*Si parmi nous ta tête était debout encore...
Tu serais...* (Chants du Crépuscule, xvii)

et construit toute la suite de cette fiction au moyen du conditionnel. Mais c'est le même type de phrase qui sert à exprimer une éventualité à venir et parfaitement réalisable :

Si demain vous veniez me dire que vous n'avez pas eu le temps de terminer ce travail, je ne vous croirais pas.

447. Nuances attachées à cet emploi.

Cette manière de concevoir le procès peut s'allier à des nuances de caractère affectif. Le conditionnel traduit ainsi :

1. UN REFUS, UNE PROTESTATION :

J'ouvrirais pour si peu le bec ? (LA FONTAINE)

2. UN DÉSIR DISCRET :

En essayant d'imiter les dames, il [mon père] renversa immédiatement tout le liquide sur sa redingote et j'entendis ma mère murmurer :

« Il ferait mieux de se tenir tranquille. » (G. DE MAUPASSANT)

3. UN DOUTE, UNE APPRÉHENSION :

Ma foi, Sire, on ne veut plus faire crédit à Votre Majesté ni à moi non plus, et nous pourrions bien être coffrés cette nuit, vous et moi. (VOLTAIRE)

Aimerait-elle un gardeur de dindons ? (A. DE MUSSET)

4. UNE ATTÉNUATION POLIE :

On dirait que, on jurerait que, je ne saurais, etc.

Cependant, avant de le quitter [le monde], je serais bien aise d'avoir votre avis. (A. DE MUSSET)

Je voudrais bien, dit Colomba, que vous en eussiez un semblable (P. MÉRIMÉE)

5. un fait que l'on rapporte sous toutes réserves :

X rencontrerait Y prochainement.

Certains historiens de la préhistoire inclinent par principe vers l'explication migratrice; le passage de l'âge de la pierre taillée à celui de la pierre polie, l'introduction du cuivre, du bronze et du fer, l'apparition de l'incinération s'expliqueraient par l'afflux en Italie de populations nouvelles. (L. HOMO)

REMARQUE. — Dans les narrations historiques, le conditionnel entre quelquefois en concurrence avec le futur tel qu'on l'a vu fonctionner au § 424. Comme le futur, il traduit une relation chronologique de postériorité entre le fait qu'il exprime et celui qu'exprime le verbe avec lequel il est mis en rapport. A la différence du futur il présente ce fait comme étranger à l'actualité soit du narrateur, soit du personnage mis en scène :

Par des compliments aussi bien placés que ses cadeaux, Bonaparte désarma celui qui deviendrait bientôt son rival et son adversaire.

(J. BAINVILLE, ap. DAMOURETTE et PICHON, *E. G. L. F.*, t. V, § 1842.)

[Deviendrait = celui qui devait devenir ensuite...]

448. Le conditionnel dans les phrases hypothétiques.

Dans ces phrases, le conditionnel correspond, avec sa valeur propre d'éventuel, à l'imparfait de l'indicatif de la proposition où s'exprime l'hypothèse :

Des maisonnettes qui auraient l'air de joujoux si elles étaient plus fraîches, se pressent les unes contre les autres, sans doute pour n'être point emportées par le vent. (A. FRANCE)

Oh! Ne cherchez pas à m'en parler. Si vous me disiez que vous l'aimez, je serais forcé de mettre en doute ou votre goût ou votre sincérité. (A. GIDE)

REMARQUE. — Cette concordance n'est pas mécanique. Le présent de l'indicatif peut exprimer la conséquence de l'hypothèse, dès que, par un mouvement affectif, le locuteur intègre cette conséquence à son actualité. Il en va de même du futur si le locuteur engage catégoriquement l'avenir (cf. § 406).

449. Le conditionnel en style indirect libre.

Dans les phrases de style indirect libre, le conditionnel fonctionne comme l'imparfait de l'indicatif. Il exprime, avec tous les caractères de l'éventuel, des choses qui ne constituent plus présentement l'actualité du locuteur. Cette forme correspond soit à un futur du style direct, soit à un éventuel :

Et le soldat se mit à songer : Qu'allait-il faire; qu'allait-il devenir? Rejoindre son armée?... Mais comment? Mais par où? Et il lui faudrait recommencer l'horrible vie d'angoisses, de fatigues et de souffrances qu'il menait depuis le commencement de la guerre.

(G. DE MAUPASSANT)

[Le soldat a pensé : *Que vais-je faire? Que vais-je devenir? Rejoindre mon armée?... Et il me faudra recommencer.*]

Et il pensait longuement aux siens laissés là-bas et aux dangers semés sur sa route : « S'il était tué, que deviendraient les petits? Qui donc les nourrirait et les élèverait? » (G. DE MAUPASSANT)

[Ici on peut hésiter sur la forme qu'a prise la pensée du personnage. Celui-ci s'est dit ou bien : *si je suis tué, que deviendront les petits?* ou bien : *si j'étais tué, que deviendraient les petits?*]

450. Le conditionnel dans les propositions subordonnées.

En proposition subordonnée, le conditionnel fonctionne librement selon la valeur qu'on a définie au § 446 :

1. dans les PROPOSITIONS RELATIVES :

La fuite était impossible à cause des mares profondes que nous avions dû contourner en venant, et où nous tomberions au retour.

(G. DE MAUPASSANT)

REMARQUE. — En français moderne, il s'est substitué à l'imparfait du subjonctif de la langue classique dans les propositions relatives dont l'antécédent appartient à une phrase négative :

Il n'y a pas de désert que je ne traverserais avec toi.

(G. FLAUBERT)

2. dans les PROPOSITIONS SUBORDONNÉES DE CONDITION introduites par une conjonction ou une locution autre que *si* (*quand, quand même..., lors même que..., au cas où..., etc.*) :

Quand vous vous en soucieriez encore plus que vous ne faites, à quoi cela remédierait-il? (DIDEROT)

Sous la condition qu'ils traient camper à Sicca. (G. FLAUBERT)

REMARQUE. — Dans cette phrase de Mérimée : *Je veux être foudroyé si elle n'irait pas remettre une lettre d'amour à la reine, si je l'en priais*, le conditionnel après *si* résulte de la contamination de deux tours : *Je veux être foudroyé si + imparfait de l'indicatif* et : *si je l'en priais je suis sûr qu'elle irait porter à la reine...*

Dans cet exemple de *L'Avare* (III, VII) : « *Et moi, pour vous répondre, j'ai à vous dire que les choses sont fort égales; et que si vous auriez de la répugnance à me voir votre belle-mère, je n'en aurais pas moins sans doute à vous voir mon beau-fils.* » *si*, n'introduit pas une hypothèse mais souligne une éventualité; il équivaut à *aussi vrai que* ou à *au cas où*, à *comme vous le laissez entendre...*

3. dans les PROPOSITIONS CIRCONSTANCIELLES de cause, de comparaison, de conséquence, de temps :

— N'est-ce pas, les premiers jours, vous ne donnerez pas le fouet à mes enfants, même quand ils ne sauraient pas leurs leçons.

(STENDHAL)

4. dans les PROPOSITIONS CONJONCTIVES introduites par *que*, ainsi que dans les propositions interrogatives indirectes, si le verbe principal dont elles dépendent est à un temps du passé. Le conditionnel s'oppose là à l'imparfait dans la mesure où il évoque une éventualité à venir par rapport au locuteur ou au protagoniste :

Parfois l'idée traversait son esprit qu'il était vivant... qu'il viendrait peut-être.

(F. MAURIAC)

[Cette idée s'est formulée : *il est vivant... il viendra peut-être.*]

Les janissaires jurèrent sur leur barbe qu'ils n'attaqueraient point le roi, et qu'ils lui donneraient les trois jours qu'il demandait.

(VOLTAIRE)

L'Assemblée décidait que l'échafaud serait dressé de nouveau sur la place de la Révolution.

(A. FRANCE)

Il obtint qu'un commissaire irait le chercher en poste.

(A. FRANCE)

Il se demanda sérieusement s'il serait un grand peintre ou un grand poète.

(G. FLAUBERT)

REMARQUE. — Quelques grammairiens ont défini le conditionnel dans cet emploi comme un *futur dans le passé*. Cette définition, comme celle du *présent dans le passé* pour l'imparfait, n'est juste qu'en partie.

1° La concordance n'est pas obligatoire. Elle peut être rompue au profit du futur :

Je vous le disais bien, qu'elle ne le fera pas.

2° Le conditionnel n'est pas toujours la transposition d'un futur. Dans *Il me dit qu'il le ferait*, « *ferait* » peut renvoyer à un futur du style direct : *je le ferai*; mais il peut aussi renvoyer à un conditionnel : *je le ferais*. Dans ces conditions, on doit admettre que le conditionnel, dans ces types de phrase, fonctionne avec sa propre valeur d'éventuel.

LE CONDITIONNEL PASSÉ

451. Valeur d'aspect du conditionnel passé.

Le conditionnel passé s'oppose au conditionnel présent avec sa valeur propre d'aspect, apte à traduire un procès achevé :

1. dans les propositions conjonctives par *que* dépendant d'un verbe principal au passé :

Comparer	}	<i>Je pensais que vous seriez parti plus tôt.</i>
		<i>Je pensais que vous partiriez plus tôt.</i>
Comparer	}	<i>J'ai pensé que vous l'auriez vu à temps.</i>
		<i>J'ai pensé que vous le verriez à temps.</i>

2. dans les propositions de style indirect libre :

Elle partirait d'Yonville. Rodolphe aurait retenu des places, pris des passeports.
(G. FLAUBERT)

452. Valeur temporelle du conditionnel passé.

Du fait que l'expression de l'éventuel a passé du mode subjonctif au mode indicatif, le conditionnel passé a acquis une valeur temporelle qui le rend propre à évoquer une éventualité passée, non réalisée :

Comparer	}	<i>Vous l'auriez dit, cela aurait mieux valu.</i>
		<i>Vous le diriez, cela vaudrait mieux.</i>

Pour moi, je crois que mes dits amis m'auraient pardonné de faire des livres, et d'excellents livres, parce que cette gloire ne leur était pas étrangère.
(J.-J. ROUSSEAU)

Vous êtes fort aise d'avoir ce livre [Les Essais de Morale de Nicole]. Quand on l'aurait fait pour vous, il ne serait pas plus digne de vous plaire.
(MADAME DE SÉVIGNÉ)

Mais s'il [le Fils de Dieu] s'était contenté de dire : Je suis avec vous éternellement, on aurait pu croire qu'il leur promettoit seulement l'éternité bienheureuse qui suivra le siècle présent.
(BOSSUET)

Dans ces exemples le conditionnel passé s'oppose au conditionnel simple dans la mesure où il précise que l'éventualité conçue par le locuteur est située par celui-ci dans son passé.

HISTORIQUE. — En français classique, une éventualité passée portant sur les verbes *devoir*, *falloir*, *pouvoir*, s'exprimait au moyen de l'imparfait de l'indicatif :

JUNIE. — *Seigneur, sans m'imputer...*
BRITANNICUS. — *Ah ! Vous deviez du moins plus longtemps disputer.*
(RACINE)

En français moderne, ces verbes sont employés au conditionnel passé :

Et, une curiosité hardie me poussant tout à coup, je prononçai : « C'est vous qui auriez dû l'épouser, monsieur Chantal. »
(G. DE MAUPASSANT)

453. Conditionnel passé et plus-que-parfait du subjonctif.

1. En français moderne, dans la langue parlée, c'est au conditionnel passé qu'est dévolu le rôle d'évoquer une éventualité passée non réalisée :

Ç'aurait été beaucoup plus agréable.

J'avais les défauts de mon âge, j'étais babillard, gourmand, quelquefois menteur, j'aurais volé des fruits, des bonbons, de la man-gaille.
(J.-J. ROUSSEAU)

Elle aurait pu m'aimer et nous étions nés l'un pour l'autre.
(A. DE MUSSET)

2. Dans la langue écrite, cette forme alterne encore souvent, chez les bons écrivains, avec le plus-que-parfait du subjonctif :

a) que l'éventualité ne soit liée à aucune condition :

Mais cette démarche eût paru étrange à sa famille et aux gens du bourg, on aurait crié à la conversion.
(F. MAURIAC)

b) que l'éventualité soit liée à une condition comme dans les phrases hypothétiques :

Si nous avions gardé le silence, nous eussions ressemblé à deux ombres comme le Dante en dut voir errer dans les limbes de son Purgatoire.
(BARBEY D'AUREVILLE)

454. Autres emplois du conditionnel passé.

Dans cette valeur temporelle, le conditionnel s'emploie encore :

1. comme une forme de POLITESSE, d'ATTÉNUATION :

J'aurais désiré (ou j'aurais voulu) vous demander quelque chose.

Cette forme renchérit ici sur l'imparfait (*je désirais*, *je voulais*) et sur le conditionnel simple (*je désirerais*, *je voudrais*) qui sont eux-mêmes des formes d'atténuation par rapport au présent de l'indicatif.

2. comme une forme d'ÉCHO :

L'accident se serait produit à dix heures.

C'est ainsi, par exemple, que la civilisation de la péninsule à l'époque néolithique aurait pour origine une immigration africaine; les constructeurs des palafittes de Lombardie auraient introduit le rite de l'incinération...

(L. HOMO)

Par le moyen de cette forme, on rapporte, sans la prendre à son compte, une affirmation formulée au passé indéfini; on s'en fait l'écho sous toutes réserves.

455. Les valeurs des formes de l'indicatif. Récapitulation.

1. En attribuant aux formes du mode indicatif le nom de *temps*, les grammairiens classiques ont bien reconnu *une* des valeurs qu'on peut tirer de leur opposition. Mais ce terme a un grave inconvénient : il masque d'autres valeurs aussi vivantes que celle-là. Ces formes servent en effet à opposer un procès achevé à un procès en cours; elles permettent d'établir une chronologie des procès; elles sont enfin un moyen d'opposer l'actuel et le non actuel. Si l'on réformait un jour la terminologie grammaticale, il serait bon de suivre l'usage de DAMOURETTE et PICHON et de considérer ces formes comme constituant autant de « séries » (ces auteurs disent « tiroirs »), et de désigner chacune de ces séries par la forme qui lui sert de chef de file. Ce mode de désignation objectif ne préjugerait pas les valeurs que ces formes prennent suivant leur contexte.

2. Les « temps » de l'indicatif sont donc analogues aux « dimensions » théoriques à l'aide desquelles les géomètres construisent un espace. Plus ils sont nombreux, plus leur jeu autorise de combinaisons variées et d'oppositions suggestives. A l'inverse, un écrivain peut tirer des effets de style remarquables en se refusant l'emploi de quelques temps ou même de l'ensemble des temps à l'exclusion d'un seul.

456. Effets de style résultant de l'alternance des formes de l'indicatif.

Dans la langue littéraire, l'alternance des formes de l'indicatif répond toujours à une intention de l'écrivain. Elle crée souvent un effet de style, comme on l'a déjà vu au paragraphe 410 à propos de l'exemple de *Britannicus*. De même dans le texte qui suit :

Mais pendant que Frédéric II immobile s'efforçait de ressembler à un tronc d'arbre, l'homme continua à marcher de son pas, égal et paisible, comme s'il était depuis bien longtemps dans des endroits où il savait que jamais personne ne pourrait plus le rattraper. Frédéric II gardera de cette poursuite un souvenir renard. Quand il parlera du pays derrière l'Archat, il en parlera comme Colomb devait parler des Indes Orientales.

(J. GIGNO)

[Le futur dans cette narration d'événements passés, marque un soudain changement de plan et de perspective. Le narrateur s'insère par fiction dans ce passé et en fait en quelque sorte son présent. De ce point, un avenir s'ouvre devant lui et il exprime au futur des choses qui, objectivement, de son point de vue de narrateur, appartiennent au passé tout comme les épisodes de cette dramatique poursuite.]

Mais parfois l'alternance répond simplement à un besoin de variété :

L'un et l'autre [Fontenelle et le comte de Caylus] me furent des connaissances très agréables, surtout le premier, qui, jusqu'à sa mort, n'a point cessé de me montrer de l'amitié.

(J.-J. ROUSSEAU)

Sa première pensée, lorsqu'elle m'a vu revenir, ce soir-là, avec la petite, lui échappa dans un cri.

(A. GIDE)

457. Répétition d'une forme.

L'emploi répété d'une même forme sert à donner au récit une couleur, une tonalité singulière. La forme ainsi utilisée est alors comparable au ton dominant d'un tableau ou à la tonalité (majeure ou mineure) d'une page de musique.

1. Cette valeur est frappante, quand on compare deux anticipations, l'une au futur, qui actualise l'avenir, l'autre au conditionnel qui évoque la fiction d'un rêve :

Certaines journées encore douces, j'irai m'asseoir au bord de l'étang, où, l'an passé, tant de feuilles mortes tombèrent. J'attendrai l'approche du soir... D'autres soirs, je descendrai sur les lisières où les derniers rayons reposeront.

(A. GIDE)

Sur le penchant de quelque agréable colline bien ombragée, j'aurais une petite maison rustique : une maison blanche avec des contrevents verts... J'aurais pour cour une basse-cour, et pour écurie une étable avec des vaches, pour avoir du laitage que j'aime beaucoup. J'aurais un potager pour jardin, et pour parc un joli verger semblable à celui dont il sera parlé ci-après. Les fruits à la discrétion des promeneurs ne seraient ni comptés ni cueillis par mon jardinier, et mon avare magnificence n'étalerait point aux yeux des espaliers superbes auxquels à peine on osât toucher...

(J.-J. ROUSSEAU)

2. L'imparfait répété convient aux évocations :

*Le couchant dardait ses rayons suprêmes
Et le vent berçait les nénuphars blêmes;
Les grands nénuphars, entre les roseaux,
Tristement luisaient sur les calmes eaux.
Moi, j'errais tout seul, promenant ma plaie
Au long de l'étang, parmi la saulaie
Où la brume vague évoquait un grand
Fantôme laiteux se désespérant
Et pleurant avec la voix des sarcelles
Qui se rappelaient en battant des ailes
Parmi la saulaie où j'errais tout seul
Promenant ma plaie; et l'épais linceul
Des ténèbres vint noyer les suprêmes
Rayons du couchant dans ces ondes blêmes
Et les nénuphars, parmi les roseaux,
Les grands nénuphars sur les calmes eaux.*

(P. VERLAINE)

3. Dans le rappel d'événements passés, le passé défini et le passé indéfini alternent en général. Toutefois, une de ces formes peut être employée à l'exclusion de l'autre.

Le passé défini répété a souvent une couleur archaïque. Mais on suggère aussi par son moyen la disparition de ce qui eut lieu, de ce qui fut, de ce qui, ayant existé une fois, ne s'est jamais reproduit et ne renaîtra jamais :

POUR VIVRE ICI

*Je fis un feu, l'azur m'ayant abandonné,
Un feu pour être son ami,
Un feu pour m'introduire dans la nuit d'hiver,
Un feu pour vivre mieux.*

*Je lui donnai ce que le jour m'avait donné :
Les forêts, les buissons, les champs de blé, les vignes,
Les nids et leurs oiseaux, les maisons et leurs clés,
Les insectes, les fleurs, les fourrures, les fêtes.*

*Je vécus seul, au seul bruit des flammes crépitantes,
Au seul parfum de la chaleur;
J'étais comme un bateau coulant dans l'eau fermée,
Comme un mort je n'avais qu'un unique élément.*

(P. ELUARD)

Comme exemple d'un long récit construit uniquement sur l'emploi du passé indéfini, on citera *L'Étranger* de A. CAMUS. Par la répétition de cette forme, le romancier rend sensible en quelque sorte le poids d'un passé si peu révolu qu'il s'achève dans l'instant où vit encore le personnage principal, et qu'il y trouve sa conclusion.

4. Par l'emploi répété du présent, le lecteur se trouve engagé dans le déroulement même d'une histoire; il vit cette histoire, comme le spectateur enfermé dans une salle vit le drame qu'on représente et y participe. Les instants et les épisodes qui la composent deviennent successivement le centre de son actualité. Peu de longs récits sont construits sur l'emploi répété du présent. On citera, à titre d'exemple remarquable, un roman de J. GIONO, *Les Grands Chemins*.

LES ADVERBES

I. DÉFINITIONS-GÉNÉRALITÉS

CLASSEMENT

458. Définition.

Les adverbes sont des mots invariables, comme les conjonctions et les prépositions. Ils diffèrent néanmoins de ces deux espèces de mots parce qu'ils peuvent assumer une **fonction** dans la phrase.

REMARQUES. — 1. La différence qui existe entre une conjonction de coordination et un adverbe ressort des cas où ces mots sont employés pour établir une « liaison ». La conjonction de coordination ne détermine aucun des termes ou des groupes parallèles qu'elle coordonne; elle se place **toujours entre eux** mais ne se rapporte ni à l'un ni à l'autre. On ne peut pas couper *Ton père et ta mère* en : *Ton père et/* ou en : */et ta mère*. Et a pour seul rôle d'appeler un terme suivant ou d'impliquer un terme précédent. A valeur de sens égale ou comparable, l'adverbe appartient toujours au second des termes ou des groupes entre lesquels il établit une relation logique. Il les détermine et s'analyse comme un complément. Un adverbe (ou une locution adverbiale) de liaison peut d'ailleurs très bien se placer **après** le terme ou **à l'intérieur** du groupe qu'il détermine :

Une confession nue, réelle et avec le vice peint en laid, serait intolérable.

Une remarque pourtant ne saurait échapper. (SAINTE-BEUVE)

Et comment s'étonner dès lors de l'intransigeance de ceux...

(A. GIDE)

2. La différence entre un adverbe et une préposition ressort des cas où un même mot entre, suivant le contexte, dans l'une ou l'autre de ces espèces. La préposition a pour rôle de subordonner un terme à un autre. Elle est un instrument de construction. Mais elle n'a pas de fonction par elle-même : c'est le groupe *préposition + complément* qui en assume une. Dans : *Ne laissez pas les enfants jouer avec la serrure*, on analysera *avec la serrure* comme un complément de *jouer*. Dans : *Ne jouez pas avec* ou dans : *Marchez devant, je parlerai pour*, les mots *avec*, *devant*, *pour* qui ont un sens prégnant, sont des termes et assument une fonction de déterminants.

A. MORPHOLOGIE DES ADVERBES

459. Composition de l'espèce des adverbes.

L'espèce des adverbes est composite. Elle comprend :

1. des adverbes NON POURVUS D'UNE MARQUE CARACTÉRISTIQUE. C'est l'analyse qui permet de reconnaître leur espèce. On distingue dans cette catégorie :

a) des adverbes qui ont passé du latin au français (*bien, en, hier, là, loin, mal, mieux, moins, où, pis, plus, puis, quand, tant, tard, tôt, très*) et d'autres qui se sont formés par composition à l'époque romane ou en ancien français mais qu'on ne sent plus composés aujourd'hui (*après, avant, beaucoup, bientôt, cependant, dedans, dehors, derrière, devant, ensemble, jamais, longtemps, naguère, parfois, plutôt, quelquefois, sitôt, souvent, etc.*).

b) des locutions adverbiales composées en français et dont la formation reste claire parce que leurs éléments demeurent distincts dans l'écriture (*ci-dessus, ci-après, là-haut, avant-hier, en bas, à côté, d'ordinaire, en général, à présent, à tue-tête, à vau-l'eau, au fur et à mesure, peu à peu, côte à côte, etc.*).

c) des adjectifs adverbialisés par dérivation impropre; ils ne varient ni en genre ni en nombre :

Clair (Ils voient clair); Court (Elles tournent court); Fort (Frapper fort); Haut (Chanter haut); Juste (Voir juste), etc.

2. des adverbes POURVUS D'UNE MARQUE CARACTÉRISTIQUE. Ce sont tous ceux qui sont formés à l'aide du suffixe *-ment*. Ils ont pour base :

a) un adjectif :

*Bon (bonne-ment); clair (claire-ment)
Mêmement.*

b) un adverbe

*Quasiment (formé sur l'adverbe latin quasi).
Impunément (formé sur l'adverbe latin impune dont l'e final était prononcé fermé [ɛ] en français).*

REMARQUES. — 1. Dans *à croupetons, à tâtons* on trouve les reliques d'une série de locutions adverbiales très anciennes doublement marquées : par la préposition *à*, par le suffixe [ɔ] qui s'ajoutait soit à un radical nominal *à genouillons* (= *à genoux, sur les genoux*), soit à un radical verbal *à chevauchons* (= *à cheval*).

2. En ancien français, les scribes ont essayé de caractériser les adverbes au moyen d'une marque orthographique. Tirant parti du fait que certains d'entr

eux (*plus, moins, mieux*) comportaient étymologiquement une consonne finale [s], ils ont étendu cette finale à des adverbes qui n'en avaient jamais été pourvus (*Volontier + s*). Cette tentative n'a pas abouti, en grande partie parce que l'-s final a cessé d'être articulé. Il en est resté néanmoins des traces. L'usage de l'-s dit « adverbial » est demeuré assez longtemps facultatif pour les adverbes qui se terminaient par -e. L'adjonction de cette consonne avait en effet pour conséquence de les augmenter d'une syllabe et de fournir ainsi aux poètes une ressource métrique. L'alternance *or(e) ~ ores, guère ~ guères* a entraîné par analogie celles de *avec ~ avecques, donc ~ donques, jusque ~ jusques, presque ~ presques* usuelles à l'époque classique :

*Percé jusques au fond du cœur
D'une atteinte imprévue aussi bien que mortelle... (CORNEILLE)*

460. Formation des adverbes en *-ment*.

Les adverbes en *-ment* dérivés à partir d'un adjectif ont pour base la forme féminine de cet adjectif.

1. Quand le féminin de l'adjectif se termine dans la prononciation par une consonne, la formation est claire.

MASCULIN	FÉMININ	ADVERBE
<i>Bon</i> [bɔ̃]	<i>Bonne</i> [bɔ̃nə]	<i>Bonnement</i> [bɔ̃n(ə)mã]
<i>Long</i> [lɔ̃]	<i>Longue</i> [lɔ̃gə]	<i>Longuement</i> [lɔ̃g(ə)mã]
<i>Grand</i> [grã]	<i>Grande</i> [grãdə]	<i>Grandement</i> [grãd(ə)mã]
<i>Vif</i> [vif]	<i>Vive</i> [vivə]	<i>Vivement</i> [viv(ə)mã]

2. Quand le féminin de l'adjectif se termine dans la prononciation par une voyelle accentuée, la formation n'est pas claire parce qu'on ne note plus dans l'adverbe l'-e final, devenu muet, de l'adjectif.

MASCULIN	FÉMININ	ADVERBE
<i>Joli</i> [ʒɔli]	<i>Jolie</i> [ʒɔli]	<i>Joliment</i> [ʒɔlimã]
<i>Vrai</i> [vrɛ]	<i>Vraie</i> [vrɛ]	<i>Vraiment</i> [vrɛmã]
<i>Posé</i> [pozɛ]	<i>Posée</i> [pozɛ]	<i>Posément</i> [pozɛmã]

On écrit toutefois *gaiement* ou *galiment*, et un accent circonflexe (^) rappelle la présence de l'-e final dans *assidûment, continûment, crûment, dûment, indûment, nûment*, usage tout à fait arbitraire puisqu'on écrit d'autre part *joliment, éperdument, carrément, etc.*

HISTORIQUE. — 1. Le suffixe *-ment* a pour étymon l'ablatif d'un substantif latin, *mente*, dont le nominatif était *mens*. Ce mot, qui signifiait *esprit, disposition d'esprit, de cœur*, prit peu à peu le sens de « *manière d'être* ». Déterminé par un adjectif, il servit à former de nombreux compléments circonstanciels qui se lexicalisèrent. A la longue on ne comprit plus leur formation et, en ancien français, *-ment* fut senti comme un suffixe adverbial. *Mens* étant en latin du *genre féminin*, l'adjectif qui le déterminait devait être lui aussi à la forme féminine.

2. Les exceptions apparentes à cette règle s'expliquent par des particularités morphologiques.

a) Les adjectifs dits de la 2^e classe en ancien français (anciens adjectifs latins en *-is*, en *-ens*) ainsi que tous les participes présents ne possédaient qu'une forme commune aux deux genres. C'est à cette forme que s'ajoutait naturellement le suffixe *-ment*. Il reste, en français moderne, quelques reliques de cet état de langue. *Couramment, galamment, prudemment, savamment* sont à décomposer en *courant + ment, galant + ment, prudent + ment, savant + ment*; la consonne finale de l'adjectif s'est amuie et la voyelle précédente s'est dénasalisée. Ces adverbes ne sont plus que des exceptions. En effet, dès le moyen français, les adjectifs de la 2^e classe et les participes présents avaient été ramenés au type des adjectifs de la 1^{re} classe et pourvus d'un *-e* au féminin. Dès ce moment-là, les adverbes en *-ment* se construisirent sur leur forme analogique. *Grandement, fortement, tellement* (latin : *grandis, fortis, talis*; ancien français, forme commune aux deux genres : *grand, fort, tel*). Néanmoins, durant toute la période du moyen français, on hésita entre la forme ancienne de l'adverbe et la forme analogique : *gramment, forment, prudemment, savamment* coexistent avec *grandement, fortement, prudemment, savamment*.

b) *Brièvement, grièvement* sont formés sur les anciennes formes féminines (*griève, brève*) correspondant aux masculins ancien-français *brief* et *grief*. Au masculin, le groupe *ie* s'est simplifié dans *brief*; mais il s'est conservé dans le substantif *un grief*.

c) *Traîtreusement* a été formé sur un ancien féminin de *traître*.

d) Sur le modèle fourni par *aisément, posément* on a formé par analogie des adverbes en *-ément* (*commodément, immensément, intensément, opportunément, précisément*, etc.) qui ne correspondent pas à un féminin se terminant par une voyelle accentuée. Dans *impunément*, l'accentuation de *-é* s'explique sans doute par le fait que l'adverbe latin qui sert de base se prononçait [épüne]. Dans *aveuglement*, elle s'explique sans doute par le besoin de distinguer l'adverbe du substantif *un aveuglement*.

461. Formation des adverbes en *-ment*. Extension et limites.

La formation des adverbes en *-ment* est libre en théorie. En fait elle est restreinte par des raisons de style ou de sens. L'usage seul enseigne donc que l'on peut employer *spectaculairement* (sur la base fournie par l'adjectif *spectaculaire*), mais qu'en revanche l'adjectif *distingué* n'a jamais donné naissance à un adverbe de cette catégorie. Si Verlaine a risqué *avonculairement*, il faut com-

prendre que c'est par plaisanterie, et quand une mode passagère entraîne certains gens à abuser de tels néologismes, elle s'expose vite au ridicule.

Il arrive souvent qu'un adjectif auquel correspond un adverbe en *-ment* soit lui-même adverbialisé. A des tours tels que *parler haut, chanter fort, parler bas* s'en opposent d'autres tels que *professer hautement une opinion, dire fortement une chose, agir basement*. Ils diffèrent par un trait important. Les tours VERBE + ADJECTIF ADVERBIALISÉ constituent des locutions. L'accent de mot porte sur l'adjectif. L'adjectif et le verbe y sont à peu près dans le même rapport qu'un substantif non déterminé et un verbe dans les locutions du type *prendre peur, prendre feu*.

Couper court, Voir clair, Sentir fort, Chanter faux.

A l'inverse, l'adverbe en *-ment* conserve son autonomie; cela ressort du fait que le verbe déterminé par lui garde son accent propre.

Il professait hautement cette opinion.

REMARQUES. — 1. L'usage tire parti de ces formes doubles et spécialise chacune d'elles dans une valeur de sens. Ainsi *voir clair* (= *ne pas se laisser abuser, avoir une vue juste des choses*) s'oppose à *voir clairement quelque chose*, de valeur plus concrète. *Parler net* (= *s'exprimer sans ambages*) s'oppose à *parler nettement* (= *bien articuler*). *Parler fort*, c'est *parler assez bruyamment*; *parler fortement en faveur de quelqu'un*, c'est *le faire avec conviction*. *Professer hautement une opinion*, c'est *l'affirmer en public, avec énergie, sans en rougir* (alors que *parler haut* s'oppose à *parler bas*). Même différence entre *filer doux* et *se glisser doucement* (= *sans faire de bruit*) dans une pièce. *Petitement* suggère moins l'idée de *petitesse* que celle d'une certaine mesquinerie, etc.

2. *Vite* s'emploie surtout comme adverbe; son dérivé *vitement* propre à la langue familière, a une valeur plus expressive. Mais *vite* continue à être utilisé comme adjectif, suivant un usage qui remonte à l'ancien français. Dans les milieux sportifs on parle d'un *coureur vite*. La langue écrite n'ignore pas cet emploi.

On dit « jambes de Basque »; les siennes en valaient bien d'autres... aussi vite que bien tournées. (P. MÉRIMÉE)

[Mérimee a maintenu le mot invariable.]

Ce qu'il faut aux miens, ce sont des flancs larges pour que les petits soient forts, vites, résistants. (P. VIALAR)

462. Les degrés d'intensité.

Les adverbes dont le sens s'y prête admettent, comme les adjectifs, des degrés d'intensité.

Ceux-ci se marquent au moyen d'un jeu d'adverbes variés : *peu*, (*trop peu*, *assez peu*, *un peu*), *assez*, *bien*, *fort*, *très*, *trop*, *tout à fait*.

Types : *Il m'a répondu peu (trop peu, assez peu) courtoisement.*
— *Vous marchez un peu vite pour moi.* — *Il est arrivé assez tard.*
— *Elle allait fort mal.* — *Vous frappez trop fort, etc.*

Au degré supérieur, *très*, *tout à fait* sont souvent remplacés par un adverbe en *-ment* jugé plus expressif :

Type : *Il chante vraiment faux.* — *Il écrit affreusement mal.*

ou par une locution adverbiale du type *au dernier degré*, *au plus haut point*, *des plus*.

REMARQUE. — *Très* ne détermine que des adverbes (*Se lever très tôt*), des adjectifs (*Être très maladroit*) et par extension des noms et des locutions qui, dans un contexte donné, ont une valeur adjectivale. On dit ainsi de quelqu'un qu'il est *très au fait d'une question* et la langue familière admet le tour *je suis très ami avec lui* par analogie avec *je suis très lié avec*.

Oui, vous êtes sergent, monsieur, et très-sergent. (RAGINE)

Dans le vers de J. Laforgue, influencé d'ailleurs par la syntaxe de l'allemand, *C'était un très au-vent-d'octobre paysage...*

L'effet de style résulte de ce que la locution composée *au-vent-d'octobre* équivaut, quant à la valeur morphologique, à un adjectif tel qu'*automne*. Lorsque *bien*, *très* déterminent une locution verbale du type *avoir faim*, *avoir peur*, *avoir mal*, ils s'insèrent entre les deux éléments de la locution (*Il a très peur.* — *J'ai eu bien mal*). On commettrait une erreur d'analyse en considérant que dans ces expressions *très* détermine un substantif puisque dans ces locutions, *faim*, *peur*, *mal* perdent leur statut de terme indépendant.

463. Les degrés de comparaison.

Les adverbes dont le sens s'y prête admettent des degrés de comparaison.

1. Les comparatifs d'égalité, d'infériorité, de supériorité se marquent au moyen des adverbes *aussi*, *moins* et *plus*.

Types : *Il court aussi vite que toi.* — *Il va moins bien qu'hier.*
— *Venez plus tôt qu'aujourd'hui.*

2. Le superlatif relatif se marque au moyen de *le moins...*, *le plus...*, renforcés par le mot *possible* ou par une proposition du type *que vous pourrez*.

Types : *Tâchez de répondre le moins mal possible.* — *Agissez le plus correctement que vous pourrez.*

3. Le comparatif et le superlatif de quelques adverbes s'expriment au moyen de formes spéciales.

Beaucoup. Comparatif de supériorité : *plus (encore plus)* ou *davantage*.
— Superlatif relatif : *le plus*.

Type : *Travaillez davantage ! Lisez encore plus ! Versez-en le plus possible !*

REMARQUES. — 1. Lorsque *plus* exprime une quantité, on articule sa consonne finale en fin de phrase ou avant une pause [plùs]. Ce mot se distingue par là de *plus* [plü] qui, en relation avec *ne*, exprime une négation.

2. *Davantage* ne peut déterminer ni un adjectif ni un adverbe.

HISTORIQUE. — A l'époque classique, *davantage* était régulièrement employé au sens de *le plus* :

*Je crois que notre cœur doit donner son suffrage
A qui fait éclater du respect davantage.* (MOLIÈRE)

ainsi qu'au sens de *de plus* :

Que demandons-nous davantage ? (BOSSUET)

Bien. Comparatif de supériorité : *mieux*. — Superlatif relatif : *le mieux*.
Mal. Comparatif de supériorité : *plus mal* ou *pis*. — Superlatif relatif : *le plus mal*, *le pis*.

REMARQUE. — L'emploi adverbial de *pis* est restreint à des locutions : *C'est encore pis ! Aller de mal en pis. Tant pis !* — *Le pis* ne s'emploie que comme substantif.

Peu. Comparatif d'infériorité : *moins*. — Superlatif relatif : *le moins*.

B. SENS ET EMPLOI DES ADVERBES

464. Le sens des adverbes.

Une comparaison des exemples qui suivent permettra de saisir les degrés que comporte ce qu'on appelle *le sens* d'un adverbe :

1° *Le jardin se remet lentement d'une longue journée de chaleur.*
(COLETTE)

2° *Ici on lisait : Estaminet, et là : Forgeron ou Boulangerie Moderne ou Mercerie.* (J. SUPERVIELLE)

3° *Un peuple tout entier s'aperçut, le 15 mai 1796, que tout ce qu'il avait respecté jusque-là était souverainement ridicule et quelquefois odieux.* (STENDHAL)

Dans ces trois exemples, les adverbes (*lentement*, *ici*, *là*, *jusque-là*, *quelquefois*) sont tout à fait comparables, pour le sens, aux termes

qui composent les phrases : ils ajoutent au texte des notions définissables lexicalement. En (1), *lentement* est analogue à un adjectif épithète (cf. *une guérison lente*). En (2), *ici et là* pourraient être glosés par des compléments circonstanciels nominaux tels que *à cet endroit... à tel autre*. En (3), la locution *jusque-là* et l'adverbe *quelquefois* ont aussi un sens définissable et l'autonomie dont jouissent les compléments circonstanciels.

4° *Quel plaisir de vivre sous un si beau ciel et dans ce séjour si délicieux.* (LA BRUYÈRE)

5° « *C'était une étoile!*
— *C'était bien plus gros que la grosse planète, je dirais aussi gros que la lune.* » (H. POURRAT)

6° *Un meunier ne laissa pour tous biens à trois enfants qu'il avait que son moulin, son âne et son chat.* (CH. PERRAULT)

7° *Des louanges toutes pures ne mettent point un homme à son aise.* (MOLIÈRE)

En (4) et (5), *si, plus, aussi* sont d'un emploi plus spécialisé. Ils marquent un degré d'intensité ou de comparaison. Ils modifient le sens des adjectifs *beau, délicieux, gros* auxquels ils sont étroitement unis, mais ils n'ont pas d'autonomie.

En (6) et (7), les adverbes *ne... que, ne... point* n'ont plus aucune autonomie et marquent en tout et pour tout une catégorie morphologique : la restriction (ou l'exception) et la négation.

Il convient donc d'opérer une distinction entre les adverbes qui sont proprement des **termes** et ceux qui sont des **marques**. Mais il faut aussi noter que le même adverbe, quand le sens le permet, peut selon l'emploi qui en est fait dans la phrase être tantôt un terme, tantôt une marque. Ainsi *peu, beaucoup, de loin* sont des marques dans les contextes suivants :

Il est peu soigneux.
Il est beaucoup plus grand que son frère.
Il est de loin le meilleur.

et des termes au contraire dans les phrases :

J'en désire peu ou beaucoup.
Je l'ai vu venir de loin.

REMARQUE. — D'une manière générale les adverbes modaux (ou de manière) en *-ment* doivent toujours être analysés avec soin, car, selon les contextes, la détermination qu'ils apportent à un verbe se diversifie en nuances.

Elle lui serra la main affectueusement. (A. DAUDET)

[Grammaticalement, l'adverbe détermine tout le groupe qui le précède. Quant au sens, on voit qu'il se rapporte à l'agent de l'action dont il traduit un sentiment.]

Faire favorablement impression. (M. PROUST)

[L'adverbe porte ici d'une manière précise sur l'objet. Cf. *Faire une impression favorable.*]

Devant lui, un lambeau de toile accroché à une perche et qui traînait par le bas abritait confusément des corbeilles, des tapis, une peau de lion. (G. FLAUBERT)

[Dire que l'adverbe détermine le verbe *abritait* ne fait pas ressortir la nuance très particulière qui s'exprime ici. Ce qui est *confus*, c'est l'ensemble disparate que composent les corbeilles, les tapis et la peau de lion.]

BIBLIOGRAPHIE. — Sur les valeurs de sens que prend en français la détermination des adverbes on consultera : H. NILSSON-EHLE, *Les adverbes en -ment compléments d'un verbe en français moderne*. Étude de classement syntaxique et sémantique. Lund, Gleerup, 1941, 242 p., et OLAF DEUTSCHMANN, *Zum Adverb im Romanischen*, Tübingen, Max Niemeyer, 1959, 1 vol., 295 p.

465. Emploi des adverbes.

A cette distinction fondamentale s'en ajoutent d'autres qui résultent du sens propre de certains adverbes et de l'usage.

1. Du fait de leurs sens, quelques adverbes s'apparentent à l'espèce des substantifs (*beaucoup, combien, peu, etc.*), d'autres à celle des adjectifs (*bien, mal*), d'autres enfin à celle des conjonctions qui expriment une relation logique (*néanmoins, toutefois, dès lors*).
2. C'est encore une raison de sens qui rend compte du champ d'emploi des adverbes. Ceux qui servent à marquer une catégorie sont évidemment liés à certains contextes ou à une espèce de mot donnée. *Environ*, qui marque une approximation, appelle un numéral; *ne... pas* détermine toujours un verbe.
3. L'usage aussi a spécialisé l'emploi de certains adverbes. *Aussi* (marque du comparatif) et *si* (marque d'un degré d'intensité) ne peuvent déterminer que des adjectifs ou des adverbes. *Autant, tant* ne peuvent déterminer qu'un verbe.

466. Les fonctions des adverbes.

Il résulte de ce qui précède que les adverbes peuvent assumer des fonctions variées.

1. Un adverbe assume la fonction de PRÉDICAT :

a) indépendant, postposé au thème :

Types : *Il est venu vous voir. — Quand ?*

Il a réussi à faire ce qu'il voulait. — Comment ?

Il n'a pas fait très froid, cet hiver. — Heureusement !

b) préposé au thème :

Types : *Heureusement, qu'il est venu !*

REMARQUE. — Dans ce type de phrase, le thème est relié au prédicat au moyen de *que* mais néanmoins séparé de lui par une courte pause. La dernière syllabe du prédicat est prononcée sur une note plus basse.

2. Un adverbe peut assumer CERTAINES FONCTIONS du SUBSTANTIF ou de l'ADJECTIF auquel il s'apparente.

- a) Fonctions de sujet, d'attribut, de complément déterminatif :

Beaucoup estiment que c'est un tort.
On en voit beaucoup (ou peu) qui choisissent cette spécialité.
Avouons-le, pourtant, quand on aborde les Essais de Morale avec un esprit d'aujourd'hui... on est vite ennuyé. (SAINTE-BEUVE)
Les nouvelles d'hier étaient meilleures.

- b) Fonctions d'épithète, d'attribut :

Un homme bien n'agit pas ainsi.
J'ai bousculé une jeune dame pas mal, très bien, ma foi, qui a daigné sourire à mes excuses. (J. RENARD)
Je les ai trouvés mal.

« Voilà une idée qui n'est pas mal », dit M. de Rênal.
 (STENDHAL)

3. Un adverbe peut assumer la fonction de DÉTERMINANT NON SPÉCIFIQUE du substantif. C'est le cas des adverbes de quantité *un peu de...*, *beaucoup de...*, *assez de...*, *pas de...*, *trop de...*

4. Comme DÉTERMINANTS, les adverbes peuvent se rapporter :

- a) à un terme précis : verbe, adjectif, adverbe :

Type : *Elle chante agréablement. — Il y a environ dix ans. — Répondez plus aimablement! Soyez plus aimable!*

- b) à un groupe de termes :

Type : *Frappez encore plus fort!*
 [Encore détermine le groupe *plus fort* et se différencie par là de la valeur temporelle (répétition) qu'il aurait si l'on disait *Frappez encore, plus fort!*]

- c) à une phrase :

Hier, à la chute du jour, mon cabriolet cheminait au-delà de Sainte-Menehould. (V. HUGO)
 [Hier détermine ici l'ensemble de la phrase qui suit.]

5. Les adjectifs adverbialisés constituent avec le verbe qu'ils déterminent un groupe plus ou moins uni. Quelques-uns de ces groupes, lexicalisés, finissent par devenir des LOCUTIONS INANALYSABLES :

Tourner court, rire jaune.

Dans ce cas, par opposition à des groupes tels que *parler haut*, *sentir bon*, il n'est pas possible d'insérer une détermination secondaire entre le verbe et son déterminant.

REMARQUES. — 1. Par dérivation impropre, un adverbe peut normalement passer dans l'espèce du substantif et recevoir alors un déterminant spécifique :

L'estomac se fatiguait de ce trop de belles paroles.
 (Marquis de SÉVIGNÉ)

Tous les demains sont des aujourd'hui qui l'enlacent.
 (ROMAIN ROLLAND)

Ils me heurtent quelquefois par leur trop de franchise.
 (H. DE MONTHERLANT)

L'adverbe *non* sert, comme préfixe, à composer beaucoup de mots construits :

Un non-sens, un non-lieu, la non-éligibilité, un non-conformiste, un non-combattant.

2. En plus de leur fonction, certains adverbes jouent un rôle de construction dans la phrase. Ainsi dans les adverbes de comparaison, la particule *que*, corrélatrice de *plus...* de *moins...* de *aussi...* sert à articuler le second terme au premier :

Type : *Il est plus entreprenant que toi.*

Il en va de même de *comme* :

C'était en effet le minois le plus accompli qu'un peintre puisse inventer : des yeux longs comme des amandes, violets comme des betteraves, aux regards pointus comme des alènes.
 (CH. NODIER)

Ainsi encore les adverbes relatifs et ceux qui introduisent une proposition interrogative indirecte articulent ensemble deux membres de phrase :

Type : *Je l'ai retrouvé où je m'y attendais le moins.*

Type : *Je me demande comment vous vous y êtes pris.*

467. La place des adverbes.

La place des adverbes est commandée soit par des règles, soit par des usages.

1. Les adverbes *en*, *y*, ceux qui marquent une catégorie morphologique (adverbe *ne*, adverbes formant les degrés d'intensité ou de comparaison d'un adjectif ou d'un adverbe) se placent avant le terme qu'ils déterminent :

Types : *J'en viens, il en sort. Tu y vas. — Je ne saurais. — Il est (aussi plus, moins) raisonnable que toi. — C'est si bon! — Frappez assez fort.*

REMARQUE. — Les adverbes en *-ment* qui évoquent un haut degré d'intensité précèdent ordinairement le terme qu'ils déterminent :

Je suis horriblement triste du décret qui... (MADAME DE STAËL)
Il serait souverainement injuste de le condamner sans appel.

L'ordre inverse est expressif. Il s'accompagne d'une légère mise en relief de l'adverbe :

Je suis triste, horriblement, du décret qui...

2. Les adverbes qui déterminent l'ensemble d'une phrase se placent ordinairement en tête de la phrase; ils sont séparés de celle-ci par une légère pause.

Types : *Hier, j'avais trop de choses à faire pour venir vous voir.*
— *Ici, arrêtons-nous un peu pour réfléchir.* — *Sûrement, ils auront été retardés par un accident.*

REMARQUE. — La même valeur peut être obtenue en détachant l'adverbe (qui représente ici le thème ou le prédicat) à la fin de la phrase :

Il fera ce que vous lui avez conseillé, sûrement.

3. Un adverbe qui détermine un verbe se place après lui si le verbe est à la forme simple.

Types : *J'irai demain.* — *Il court vite.* — *J'aime beaucoup (assez, peu) ce livre.* — *Je lis volontiers des Mémoires.*

Si le verbe est à une forme composée de l'actif, les adverbes de temps et de lieu se placent ordinairement après le groupe *auxiliaire + forme adjective*.

Types : *Nous l'avons rencontré ici (ou là).* — *Je l'ai vu aujourd'hui.*
— *Il l'aura fini demain.*

Les adverbes d'intensité et de quantité, mais aussi des adverbes de temps tels que *longtemps, souvent, toujours* se placent de préférence entre l'auxiliaire et la forme adjective :

J'ai longtemps habité sous de vastes portiques
Que les soleils marins teignaient de mille feux.

(CH. BAUDELAIRE)

S'ils suivent le groupe verbal ils prennent une valeur expressive.

Type : *J'ai répondu nettement, clairement.*

REMARQUE. — L'usage établit ici trop de cas particuliers pour qu'on puisse le réduire en règles. Ainsi quand *assez* entre dans le tour locutionnel *en avoir assez*, il demeure postposé à tous les temps : *J'en ai eu assez, je suis parti.*

Les adverbes *bien, mieux* portant sur un infinitif peuvent être antéposés au verbe :

Pour bien faire du pain, il faut bien enfourner. (RÉGNIER in ROBERT)

Les adverbes de manière en *-ment* se placent soit entre l'auxiliaire et la forme adjective, soit après le groupe.

Type : *On a abondamment commenté ce texte ou on a commenté abondamment ce texte.*

4. Un adverbe qui détermine un adjectif ou un autre adverbe se place ordinairement avant lui; l'ordre inverse a une valeur expressive quand il est possible.

Types : *Un homme toujours mécontent, jamais satisfait.* — *C'est un bâtiment encore solide.* — *La lune déjà haute...* — *Il est dangereusement malade.* — *C'est partout pareil.* — *Une rue plutôt sale.* — *Il est volontiers désagréable.*

C. CLASSEMENT DES ADVERBES.

468. Analyse et classement des adverbes.

- Une analyse grammaticale doit faire successivement ressortir :
 - les marques morphologiques des adverbes (adverbes simples ou adverbes composés, ou adverbes dérivés);
 - la nature de l'adverbe (terme indépendant ou élément d'une locution; indice d'une catégorie morphologique);
 - les associations de fait qui s'établissent entre tels adverbes et telles espèces de mots;
 - les valeurs qui s'attachent à la place de l'adverbe.

- Elle doit enfin faire ressortir la classe de l'adverbe. Cette opération consiste à préciser le genre de détermination que l'adverbe apporte. Si l'on désigne par le symbole *D* le terme ou le groupe qui est déterminé par un adverbe, on observe que cette détermination :
 - affecte le contenu même de *D*. Elle porte sur son existence (adverbes de négation), sur sa nature (adverbes de quantité, de qualité, de manière).

ADVERBES DE LA PREMIÈRE CLASSE.

b) concerne un élément extérieur à *D*. Appartiennent à cette catégorie les adverbes circonstanciels (de temps ou de lieu) et les adverbes par lesquels un locuteur exprime son opinion sur *D*.

ADVERBES DE LA SECONDE CLASSE.

c) pose une relation entre *D* et un autre élément. Appartiennent à cette catégorie les adverbes de liaison et les adverbes de comparaison.

ADVERBES DE LA TROISIÈME CLASSE.

CLASSEMENT DES ADVERBES

ADVERBES DE LA PREMIÈRE CLASSE	ADVERBES DE LA DEUXIÈME CLASSE	ADVERBES DE LA TROISIÈME CLASSE
Adverbes	Adverbes	Adverbes
1. de négation	1. circonstanciels	1. de liaison
2. de quantité	a) de temps	2. de comparaison
3. d'intensité	b) de lieu	
4. de manière	c) de cause	
	2. d'opinion	

II. ADVERBES DE LA PREMIÈRE CLASSE

A. ADVERBES DE NÉGATION

469. Nature et portée de la négation.

La négation s'effectue en français par des moyens qui diffèrent suivant sa nature et suivant les termes sur lesquels elle porte.

1. On distinguera la négation TOTALE, qui n'implique ni limitation ni restriction exclusive :

Je ne le connais pas (↔ *Je le connais*).
Un prêtre non assermenté (↔ *un prêtre assermenté*).

de la négation PARTIELLE qui implique une limitation ou une restriction exclusive :

Je ne vous connais plus (↔ *Je vous connais encore*).
Je ne vois plus que vous (↔ *Je vois tout le monde*).

2. La négation porte :

- a) sur un verbe ou sur l'ensemble d'un prédicat verbal :

Je n'irai pas (↔ *J'irai*).
Il n'est pas malade (↔ *Il est malade*).
Il n'a pas d'esprit (↔ *Il a de l'esprit*).

- b) sur un terme autre que le verbe :

C'est un livre pas ennuyeux du tout.
Je suis homme et non spectre. (V. HUGO)

Enfin, dans certains cas, une proposition négative peut être remplacée par un adjectif qui en tient lieu.

Type : *Irez-vous le voir?* — Nullement [= *Je n'irai pas*].

470. Les adverbes de négation.

Suivant les cas, la négation est effectuée :

- a) au moyen des adverbes simples *ne*, *non*, *pas*, *point* qui posent une négation totale; *jamais*, *plus*, qui posent une négation partielle;
- b) au moyen d'adverbes composés. Ceux-ci comportent un élément constant, *ne*, et un élément variable qui est du degré *pas* ou *point* si

la négation est totale; du degré *jamais*, *plus*, que si la négation est partielle.

REMARQUE. — En français moderne, l'adverbe composé *ne... point* n'est plus qu'une variante littéraire et un peu archaïque de *ne... pas*. D'autre part, lorsque *ne* est apte à déterminer un verbe avec une pleine valeur négative, on verra que la langue courante lui substitue volontiers *ne... pas*. Il en résulte qu'en dehors des cas où s'impose l'emploi d'une négation simple, l'adverbe composé *ne... pas* constitue en fait le moyen normal de poser une négation totale. Cet état de langue est l'aboutissement d'une longue histoire qu'on suivra dans l'étude de M. H. YVON, *Pas et Point dans les propositions négatives* (*Le Français moderne*, xvi, 1948, pp. 19-35).

I. LA NÉGATION PORTE SUR LE VERBE

OU SUR L'ENSEMBLE D'UN PRÉDICAT VERBAL

471. Degrés et place de l'adverbe de négation.

L'adverbe de négation qui porte sur un verbe est tantôt du degré plein (*ne... pas*, *ne... point*, *ne... guère*, *ne... jamais*, *ne... plus*, *ne... rien*), tantôt, dans des conditions particulières, du degré simple (*ne*).

1. *Ne* se place avant le verbe qu'il détermine; il peut être séparé de lui par des pronoms atones ou de forme réduite :

Elle ne douta point que la Reine ne les lui eût donnés.
(LA ROCHEFOUCAULD)

Enfin, n'y pouvant réussir... ils se firent un mérite de leur impuissance.
(J.-J. ROUSSEAU)

... sa mère, qui ne voulait pas lui payer de patins à roulettes, de peur qu'il ne se cassât les jambes.
(ARAGON)

2. Les éléments des adverbes du degré plein encadrent le verbe ainsi que les pronoms de forme réduite qui le précèdent :

C'était un ami du bon temps, que je ne devais point à mes écrits, mais à moi-même.
(J.-J. ROUSSEAU)

Voici deux cents francs, dit Daniel; accepte-les et qu'on ne t'y reprenne plus.
(H. DE BALZAC)

*Nous avons fermé les volets
Les arbres ne s'élèveront plus
On ne fouillera plus la terre
On ne nous déterra pas.* (P. ELUARD)

3. Cette disjonction est obligatoire quand le verbe à un mode personnel, au participe ou au gérondif se présente sous une forme simple

ou sous une forme composée. Dans ce dernier cas, les deux éléments de l'adverbe encadrent l'auxiliaire :

Mais, malgré tout, le fond des cœurs et des esprits allemands n'a jamais pu être gagné à cette forme de tragédie symétrique, anti-thétique.

(SAINTE-BEUVE)

Il y avait exactement sept semaines qu'il n'avait pas mangé de viande saignante.

(P. MAG ORLAN)

C'est-à-dire que depuis longtemps tu n'as rien écrit pour ton plaisir?

(A. GIDE)

4. Cette disjonction a un caractère archaïque, même dans la langue écrite, quand le verbe est à l'infinitif. Dans ce cas l'usage commun veut qu'on prépose au verbe les deux éléments de l'adverbe.

Type : *Prenez garde de ne pas glisser. — Je leur ai écrit un mot pour ne pas paraître indifférent.*

Enfin, un jour, le vieillard, exaspéré de ne pouvoir vaincre le silence de sa belle-fille, et de ne même pas obtenir d'elle de savoir où David était caché...

(H. DE BALZAC)

Mais elles [ma mère et ma grand-mère] m'aimaient assez pour ne pas consentir à m'épargner de la souffrance.

(M. PROUST)

Étude quotidienne de piano jusqu'à n'en plus pouvoir.

(A. GIDE)

REMARQUE. — Si l'infinitif est à la forme composée, les deux éléments de l'adverbe sont préposés à l'auxiliaire :

Type : *Pourquoi ne pas avoir écrit?*

HISTORIQUE. — A l'époque classique, l'encadrement de l'infinitif appartenait à l'usage normal de la langue écrite :

On pleure pour avoir la réputation d'être tendre; ... on pleure pour être pleuré; enfin on pleure pour éviter la honte de ne pleurer pas.

(LA ROCHEFOUCAULD)

La fausse grandeur... ne se fait voir qu'autant qu'il faut pour imposer et ne paraître point ce qu'elle est, je veux dire une vraie petitesse.

(LA BRUYÈRE)

La gloire ou le mérite de certains hommes est de bien écrire; et de quelques autres, c'est de n'écrire point.

(LA BRUYÈRE)

J'eus l'ineptie de ne vouloir point aller à Neufchâtel.

(J.-J. ROUSSEAU)

Toutefois dès le xvii^e siècle, on observe que les meilleurs écrivains s'accoutument à préposer les deux éléments de l'adverbe (surtout *ne pas*) à l'infinitif :

Je vous supplie humblement de ne pas être surprise de trouver si peu d'art... en toute ma narration.

(CARDINAL DE RETZ)

M^{me} DE SÉVIGNÉ en est un exemple :

Vous perdez beaucoup à ne pas les lire (27-9-1684). — Et si mes épées pouvaient un peu s'émausser et ne pas percer (1-10-1684).

Dans la même lettre (19-12-1688), à quelques lignes de distance, elle écrit :

« Vous êtes heureuse de n'être point ici. » Et : « J'y prends trop d'intérêt pour ne pas souhaiter d'en être instruite. »

LA ROCHEFOUCAULD (*Mémoires*) offre le même contraste :

Mais le cardinal de la Valette le détermina à ne pas perdre le Roi de vue.

On conseilla à la Reine d'y accompagner le Roi et de ne le laisser pas exposé.

Au xviii^e siècle, dans la langue écrite courante, l'ordre moderne est d'un usage commun.

Est-ce qu'on est maître de devenir ou de ne pas devenir amoureux?

(DIDEROT)

472. La négation totale. - Emploi de *Ne ... pas*.

La négation totale s'effectue normalement au moyen de l'adverbe du degré plein *ne... pas* :

On peut railler l'Académie en France; elle n'a pas cessé d'être populaire en Europe.

(SAINTE-BEUVE)

C'est vrai, dit Deslauriers, lui coupant net la parole, ça ne peut pas durer plus longtemps.

(G. FLAUBERT)

Le chien, qui n'avait pas bougé, se tenait à trois mètres du plateau.

(H. BOSCO)

REMARQUE. — Dans la langue populaire le premier élément de la négation est fréquemment omis, soit à la suite d'un écrasement phonétique de *ne* en position proclitique atone, soit par analogie des cas où l'adverbe *pas* assure à lui seul la négation d'un terme autre que le verbe :

— *Oh! vivre... enfin, ça vit si on veut, j'appelle pas ça vivre, non. Mettons qu'il rde un coup par-ci, par-là.*

(G. BERNANOS)

Madame Gervaise. — *C'était pas facile d'être les premiers chrétiens.*

(CH. PÉGUY)

HISTORIQUE. — A l'époque classique, des locutions telles que : *Non fais* (= *je ne le fais pas*), *non ferai* :

Non ferai, de par tous les diables!

(MOLIÈRE)

sont des archaïsmes et elles appartiennent à l'usage très familier, sinon populaire. Elles remontent à un état de langue ancien où le verbe, à tous les modes, pouvait être nié au moyen de *non*. Ce tour était surtout utilisé dans les ordres, dans les réponses, et restreint à quelques verbes parmi lesquels *faire*.

473. La négation totale. - Emploi de *Ne ... point*.

Ne... point, qui demeure d'un usage courant dans certaines régions, a une couleur provinciale dans le français parlé à Paris. On évite de l'y employer.

Dans la langue écrite, cet adverbe, en vertu de la tradition classique,

survit encore. Selon les cas il introduit dans le style une teinte d'archaïsme :

Le Père Elisée n'avait point rattrapé sa Majesté à Saint-Denis.
(ARAGON)

ou bien, lorsque deux phrases négatives se succèdent, il rompt la monotonie qu'engendrerait la répétition de *ne... pas* :

Mais il avait beau supputer toutes les chances, il n'espérait point retirer cent francs de cet effort. Il ne parvenait pas à estimer sa valeur commerçante à plus de cinquante francs.
(P. MAC ORLAN)

HISTORIQUE. — A l'époque classique, *ne... point* opposait encore à *ne... pas* une concurrence assez forte dans le style soutenu. Toutefois, à lire les textes de prose, il semble bien que la répartition des deux adverbes s'opère, pour chaque écrivain, suivant une tendance qui s'explique par des raisons de goût, par l'âge, par une origine parisienne ou régionale. Si l'on compare, à titre d'exemple, vingt-cinq pages suivies tirées respectivement des *Mémoires* du cardinal de Retz, des *Mémoires* de La Rochefoucauld, des *Lettres* de Mme de Sévigné, le rapport penche en faveur de *ne... pas* dans une proportion de 25 contre 2, de 22 contre 3 chez les deux premiers auteurs. Chez Mme de Sévigné, au contraire, on relève 35 exemples de *ne... point* contre 27 de *ne... pas*. D'autre part, dans un grand nombre de cas, *ne... point* n'est qu'une simple variante de *ne... pas*, lorsque se succèdent deux phases négatives :

Les femmes qui ne veulent point paraître coquettes, et les hommes d'un âge avancé qui ne veulent pas être ridicules ne doivent jamais parler de l'amour comme d'une chose où ils puissent avoir part.
(LA ROCHEFOUCAULD)

Je promis à mon père... que je ne verrais point Mme de Chevreuse. Je ne la vis pas en effet.
(LA ROCHEFOUCAULD)

Mlle d'Alerac, votre demoiselle de Sennac, a fait la malade et ne m'a pas voulu voir. Ces bonnes Vesins, d'Assé et Varennes ne m'ont point quittée, et m'ont fait une grande collation.
(MADAME DE SÉVIGNÉ)

474. La négation totale. - Emploi de *Ne ... goutte*, *Ne ... mie*.

Ne... goutte était encore utilisé, dans la première moitié du XVII^e siècle, sans couleur archaïque :

Pour moi, je ne vois goutte en ce raisonnement. (CORNEILLE)

alors que *ne... mie* n'appartenait déjà plus qu'au style familier. L'un et l'autre sont exclus aujourd'hui de l'usage commun. *N'y entendre goutte*, *n'y voir goutte* sont des locutions et on n'emploie *ne... mie* que pour pasticher le français ancien.

475. La négation totale. - Emploi de *Ne*.

La négation totale s'effectue exceptionnellement au moyen de l'adverbe du degré simple *ne*. On distinguera les cas :

- où *ne* simple est d'un emploi obligatoire;
- où *ne* simple peut alterner avec *ne... pas*.

476. Emploi obligatoire de *Ne*.

Ne simple est d'un emploi obligatoire :

- dans une phrase où les mots *aucun*, *personne*, *rien* et, par extension, *nul* assument la fonction de sujet ou de complément :

Type : *Aucun n'est venu.* — *Je n'en ai vu aucun.* — *Personne ne me l'a dit.* — *Je ne l'ai dit à personne.* — *Rien ne s'est passé.* — *On ne m'en a rien dit.*

Elle hésita et ne lui osa nommer personne.

(LA ROCHEFOUCAULD)

Personne presque ne s'avise de lui-même du mérite d'un autre.

(LA BRUYÈRE)

Je m'y suis ruiné trois fois... car il n'y a aucun crédit qui permette de rebondir.

(CH. PÉGUY)

On n'a rien conservé de l'armement des galères, si brillant, si superbe, et si cruel.

(J. MICHELET)

Nul n'est censé ignorer la loi.

REMARQUE. — Le tour populaire ou très familier *ce n'est pas rien* (= *c'est quelque chose*) se justifie, d'après l'analogie des tours *ce n'est pas faux*, *ce n'est pas mauvais* dans la mesure où *rien* est pris ici dans le sens négatif qui l'oppose à *quelque chose*.

HISTORIQUE. — A l'époque classique, le verbe pouvait être déterminé dans ce cas au moyen d'un adverbe composé *ne... pas*, *ne... point* :

Ne faites pas semblant de rien. (MOLIÈRE)

Vous ne me jugez pas digne d'aucune réponse. (LA BRUYÈRE)

- lorsque la phrase comporte deux ou plusieurs termes coordonnés au moyen de *ni*, cf. § 509.

Types : *Ni lui ni moi ne sommes de cet avis.* — *Je ne l'ai dit ni à Pierre ni à Paul.* — *Il n'est ni réfléchi ni patient.*

Ni l'un ni l'autre n'étaient de la prime jeunesse. (H. BOSCO)

De même, lorsque la phrase comporte une coordination du type *pas plus... que*.

Pas plus dans son style que dans son art, il [Delacroix] ne parvient à être tout à fait près de lui-même. (A. GIDE)

3. dans le tour interrogatif que *ne...?* équivalant à *pourquoi ne... pas?* mais qui implique une nuance de regret ou d'impatience :

C'est bien fait; que ne venez-vous ici? (DIDEROT)
Au demeurant, que ne s'en expliquait-elle? (ID.)

4. dans les clauses hypothétiques *n'était..., n'eût été :*

Elle ressemblait à telle forêt italienne, celle d'Albano par exemple, ou de Nemi, n'était parfois quelque arbre gigantesque. (A. GIDE)

5. dans un certain nombre de locutions (*A Dieu ne plaise, n'en déplaise à, n'ayez crainte!*) et de tours locutionnels (*Je n'en ai cure, Il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre :*

Il [Léonard de Vinci] n'a eu garde d'omettre la moindre verrue, le plus petit poil. (CH. BAUDELAIRE)

REMARQUE. — *Il n'est...* ne s'emploie guère aujourd'hui que dans les phrases d'allure proverbiale ou sentencieuse. En syntaxe libre on lui préfère *Il n'est pas...* et, de façon courante, *Il n'y a pas...* *Il n'existe pas...*

Il n'y a pas si belle pensée, à laquelle ne soit supérieure un des élans de ton cœur chaleureux. (A. DE VIGNY)

477. Alternance de *Ne* et de *Ne ... pas*.

Dans une autre série de cas, l'adverbe simple *ne* alterne avec l'adverbe composé *ne... pas*. La différence de l'un à l'autre se détermine sur le plan du style. *Ne... pas* est d'un emploi usuel dans la langue (parlée ou écrite) courante. *Ne*, par opposition, a un caractère un peu archaïque.

L'alternance est possible :

1. après les locutions *non que, non pas que, ce n'est pas que :*

Comparer } *Ce n'est pas qu'il ne soit intelligent.*
Ce n'est pas qu'il ne soit pas intelligent.

Comparer } *Non qu'il n'ait bien réussi.*
Non qu'il n'ait pas bien réussi.

2. après le pronom interrogatif *qui* ou après un substantif déterminé par *quel?* en fonction de sujet :

Comparer } *Qui ne court après la fortune?* (LA FONTAINE)
Qui n'a pas son muguet porte-bonheur?

Quel esprit ne bat la campagne? (LA FONTAINE)

Quel homme de cœur ne se sent pas solidaire de son prochain?

3. avec les verbes *cesser, oser, pouvoir, savoir :*

La nation, comme si elle était toujours assemblée, recueille les voix et ne cesse de délibérer sur chaque point d'intérêt commun.

Il ne cesse pas de me relancer. (P.-L. COURIER)

Et le jeune homme n'osa lui refuser ce service. (G. FLAUBERT)
Je n'ose pas encore ressortir.

Il ne put soutenir ces reproches. (LA ROCHEFOUCAULD)
C'était parfois si écoeurant qu'il ne pouvait s'empêcher d'en sourire. (P. MAC ORLAN)

Ton oreille ne sait ce qu'elle dit. (DIDEROT)

REMARQUE. — Il reste possible, en français moderne, d'utiliser *ne*, à la place de *ne... pas* pour déterminer des verbes autres que ceux-là. Mais cet emploi, qui ne se rencontre que dans la langue écrite, a un caractère archaïque :

Mais, sur son visage, une ombre légère que je ne dissiperai de la soirée, m'avertit de son souci. (J. CHARDONNE)

HISTORIQUE. — A l'époque classique, le nombre des verbes susceptibles d'être simplement déterminés par *ne* n'était pas aussi limité qu'aujourd'hui :

Pour l'amour de mes serviteurs, je ne perdrai tout Israël. (PASCAL)

Je ne lui confierais l'état de ma garde-robe. (LA BRUYÈRE)

Vaugelas pose en règle que la négation du verbe doit s'effectuer au moyen de l'adverbe composé *ne... pas, ne... point*, mais ne donne pas une liste complète des cas où *ne* simple est toléré. On observe que l'adverbe simple est de mise quand la négation est renforcée par *du tout* :

Je ne veux du tout vous voir. (MOLIÈRE)

L'examen des exemples relevés par F. BRUNOT et par A. HAASE montre qu'en fait les écrivains de l'époque classique n'ont pas de doctrine ferme sur ce point; et que lorsqu'ils écrivent en vers ils usent de l'adverbe simple ou de l'adverbe composé suivant les exigences de la métrique.

4. dans les propositions subordonnées dépendant de la locution conjonctive *depuis que*, lorsque le verbe y est à une forme composée :

Comparer } *Il s'est passé beaucoup de choses depuis que je ne t'ai vu.*
Il s'est passé beaucoup de choses depuis que je ne t'ai pas vu.

REMARQUE. — Cet emploi de *ne* ou de *ne... pas* après *depuis que* s'explique par l'analogie des phrases du type : *Il y a trois semaines que je ne l'ai vu* (ou bien *que je ne l'ai pas vu*) :

Voilà longtemps que nous ne nous sommes vus. (G. FLAUBERT)

où la présence de l'adverbe de négation est normal. A raisonner « logiquement », en effet, on n'attend point de négation après un mot qui évoque d'une manière positive le terme initial d'une durée ou d'un délai, et d'ailleurs lorsque ce terme est mis au premier plan la négation n'apparaît pas :

Depuis qu'il a compris que je n'étais ni l'un ni l'autre, il est devenu tiède. (A. GIDE)

5. dans les propositions subordonnées dépendant de *si* du type :
Si je ne me trompe, si je ne craignais d'être indiscret :

Cependant, ajoutait le porte-balle, mes enfants, je suis ruiné si vous ne me secourez. (DIDEROT)

Or les circonstances du crime semblent prouver que son auteur, s'il ne connaissait les êtres, devait avoir été très exactement renseigné. (G. BERNANOS)

Comparer { *Foi d'honnête fille, je lui payerais tant par bêtise, si ça ne devait pas me ruiner.* (H. DE BALZAC)
Si je ne craignais pas d'être indiscrete... je vous demanderais. (ARAGON)

6. dans les propositions relatives ou consécutives qui se rattachent à une proposition principale négative ou interrogative :

Et qu'il n'est à la Cour oreille qu'il ne lasse. (MOLIÈRE)

Il n'y a guère d'homme si accompli et si nécessaire aux siens qu'il n'ait de quoi se faire moins regretter. (LA BRUYÈRE)

Il n'y avait taquinerie qu'ils ne me fissent. (E. RENAN)

Et quand nous arrivions quelque part, personne qui ne se retourndt. (ARAGON)

Certes, nul recoin de cette maison qui ne lui fût familier. (G. BERNANOS)

7. dans la proposition subordonnée dépendant du verbe *prendre garde*, lorsqu'il a le sens de *veiller à ce que... ne... pas*.

Type : *Prenez garde qu'on ne vous voie (ou qu'on ne vous voie pas).*

478. La négation partielle.

La négation est partielle quand elle implique une limite ou une restriction.

- LIMITE.** Les adverbes *ne... guère, ne... jamais, ne... plus* constituent des négations partielles dans la mesure où elles portent en fait sur un déterminant du verbe ou sur un attribut.
A la négation totale : *il n'y va pas* (qui répond à une phrase positive du type : *il y va*) s'opposent les négations partielles : *il n'y va guère, il n'y va jamais, il n'y va plus* (qui répondent respectivement à des phrases positives du type : *il y va souvent, il y va toujours, il y va encore*).
- RESTRICTION.** *Ne... que* constitue une restriction partielle dans la mesure où, au moyen de cet adverbe, on exclut toute personne, toute chose, tout fait, sauf ceux qui sont symbolisés par le terme précédé de *que*.

479. La négation limitée. - *Ne ... guère, Ne ... jamais, Ne ... plus.*

Les deux éléments de ces adverbes composés encadrent le verbe ou se préposent à lui (au mode infinitif) dans les mêmes conditions que ceux de *ne... pas*.

Le rôle de suppliante ne me va guère et celui de la douceur ne me dure pas. (DIDEROT)

La route n'était guère bonne, mais déjà le ciel pâlisait. (ARAGON)

Alors que le geste des mains et l'appui des jambes sur la planchette visiblement n'avaient jamais donné lieu à la moindre hésitation. (A. BRETON)

Le terrible était que le télégraphe ne marchait plus. (ARAGON)

REMARQUE. — De *ma vie* constitue parfois une variante de *jamais*. Dans ce cas, l'adverbe simple *ne* alterne avec *ne... pas* dans les conditions indiquées au paragraphe 477.

Sans ce coup de feu, je crois que je n'aurais été amoureux de ma vie. (DIDEROT)

Vous qui n'avez été blessé de votre vie. (DIDEROT)

Dans ces deux exemples, l'emploi de *ne... pas* serait possible.

480. La restriction exclusive. - *Ne ... que.*

La restriction exclusive s'effectue au moyen de l'adverbe composé *ne... que* :

Types : *Il n'y a que lui qui le sache. — Je ne suis qu'un pauvre homme. — Je n'ai que vous pour ami. — Je ne l'ai dit qu'à lui. — Il ne se conduit que par intérêt.*

Vous n'avez qu'à suivre cette route, messieurs. (MOLIÈRE)

Chaque instant de ma vie est chargé de souillures; Elle n'est qu'un amas de crimes et d'ordures. (MOLIÈRE)

On annonçait, l'instant d'après, un aide de camp du général Courtais qui était chargé de dire à M. de Girardin qu'on n'avait sous la main qu'une faible partie de la garde nationale. (SAINTE-BEUVE)

Les temps modernes le dégoûtaient, « quand ce ne serait qu'à cause de la garde nationale ». (G. FLAUBERT)

REMARQUES. — La restriction posée par *ne... que* peut être affirmée ou niée :

Types : *Il n'y a pas que lui qui le sache. — Je ne suis pas qu'un pauvre homme..., etc.*

HISTORIQUE. — A l'époque classique, que assumait par lui-même le sens de « *sinon* », « *excepté* » dans des phrases interrogatives ou dubitatives :

Et que veux-tu envisager que l'affreuse longueur d'une vie malheureuse et des ennuis à ne finir que par la mort? (MOLIÈRE)
Je doute que je puisse vous écrire qu'à Paris. (MADAME DE SÉVIGNÉ)

Cette valeur est sensible dans les phrases du type :

Le désir d'engendrer des enfants à Dieu n'est point véritable que dans le mariage [= sinon dans le mariage]. (PASCAL)
Elle ne trouve point de consolation que de dire continuellement à son Dieu... [= sinon de dire...]. (BOSSUET)
Mais elle lui faisait voir aussi combien il était difficile d'exercer cette vertu que par une extrême défiance de soi-même. (MADAME DE LA FAYETTE)

Elle apparaît encore chez des écrivains modernes attachés à la tradition classique :

Votre manne m'a fait passer trois jours délicieux sans vous quitter que pour manger, s'il faut dire la vérité. (P. MÉRIMÉE)

481. Négation implicite et négation explétive.

L'adverbe simple *ne* figure en outre dans quelques types de phrases où sa présence, qu'on attribue au calque d'une construction latine, n'est pas, à ce qu'on dit, « logiquement nécessaire ». En fait, la valeur de cet adverbe diffère suivant la nature des phrases où il s'est implanté.

1. Nous proposons de lui reconnaître une valeur négative dans les propositions comparatives du type : *il se porte moins bien (ou mieux ou plus mal) que je ne pensais*. *Ne*, en effet, ne s'y oppose pas à *ne... pas*; il a même pu, à l'époque classique, alterner avec *ne... pas*. Il évoque, à n'en pas douter, une négation implicite et sa présence s'explique par l'influence d'une phrase négative telle que : *Je ne pensais pas qu'il se portât moins bien*.
2. Dans une autre série de phrases *ne* n'a pas de valeur négative à proprement parler, puisqu'il s'oppose à *ne... pas*.

Comparer } *Je crains qu'il ne vienne.* et } *Je crains qu'il ne vienne pas.*
 à moins qu'il ne vienne. } à moins qu'il ne vienne pas.

Pour ce motif, nous conserverons à ce tour son appellation traditionnelle de « négation explétive », bien qu'elle soit critiquable. On peut admettre, en effet, avec DAMOURETTE et PICHON (cf. *E. G. F. L.*, t. I, § 115) que, dans la mesure où l'emploi de cet adverbe n'est pas obligatoire (*Je crains qu'il (ne) vienne*. — *Avant qu'il (ne) vienne*), les meilleurs écrivains utilisent cette alternance et se servent

de *ne* pour marquer une discordance entre la subordonnée et le fait central de la phrase. Leur analyse très délicate d'exemples bien choisis conduit à reconnaître que, dans certains cas, l'emploi et le non-emploi de *ne* correspondent à deux attitudes de pensée différentes.

3. Dans la langue courante, toutefois, cette alternance traduit plutôt une nuance de ton. L'examen des textes montre que l'extension de *ne*, aussi bien dans les phrases comparatives que dans les autres, est de date très récente. A l'époque classique, *ne* est loin d'avoir conquis les places qu'il occupe aujourd'hui. Et en français moderne la tradition classique oppose encore une forte résistance. En parlant, il n'est pas rare qu'on fasse l'économie de cet adverbe senti comme superflu, et nombre d'écrivains suivent cette tendance. En revanche, d'autres étendent, mécaniquement et presque indûment, l'emploi de *ne* comme si cet adverbe était la marque d'un style soutenu et cultivé.

On s'attend d'un moment à l'autre à ce que M. le Marquis ne passe.
 (M. PROUST. Ex. relevé par DAMOURETTE et PICHON)

482. La négation implicite.

Elle est assurée au moyen de *ne* et se rencontre dans les propositions subordonnées comparatives, en liaison avec un adverbe ou un adjectif qui pose un rapport d'inégalité.

Types : *Il se porte moins bien [ou mieux, ou plus mal] que je ne pensais [ou bien que je pensais]. — Il est tout autre qu'on ne croit [ou bien qu'on croit].*

Les chirurgiens en burent [du vin] hier au soir plus que nous et nos enfants n'en aurions fait dans la semaine. (DIDEROT)

Si les denrées sont aujourd'hui de meilleure qualité et à meilleur marché qu'elles n'étaient hier, c'est dans l'ordre matériel un progrès incontestable. (CH. BAUDELAIRE)

Hong a plus de talents que je ne supposais. (A. MALRAUX)

HISTORIQUE. — A l'époque classique, les propositions comparatives de ce type, ou bien se construisaient sans *ne*, ce qui prouve qu'on n'y sentait pas de négation implicite :

Je ne suis pas plus informé de nouvelles que j'étais auparavant.
 (LA ROCHEFOUCAULD)

ou bien, contrairement à l'usage moderne, se construisaient aussi avec *ne... pas*, qui soulignait alors plus fortement que *ne* la négation sentie :

Tu juges mes desseins autres qu'ils ne sont pas. (CORNEILLE)

Vous avez plus faim que vous ne pensez pas. (MOLIÈRE)

483. La négation dite « explétive ».

1. Elle est assurée au moyen de *ne* et se rencontre :

a) dans les propositions subordonnées dépendant d'un verbe principal qui exprime une appréhension, une crainte (*appréhender, avoir peur que, craindre que, redouter que, trembler que, etc.*).

Mon père, appréhendant que je ne m'échappasse...
(CARDINAL DE RETZ)

Je tremble qu'Athalie...

*N'achève enfin sur vous ses vengeances funestes
Et d'un respect forcé ne dépouille les restes.*
(RACINE)

Je crains bien que Paris ne l'arrête en route.
(A. GIDE)

REMARQUE. — Lorsque ces verbes sont à la forme négative, l'usage courant est de ne pas construire la proposition subordonnée avec *ne*.

Type : *Je n'ai pas peur (ou bien Je ne crains pas) qu'il vienne.*

On peut citer toutefois des exemples contraires :

*Mais qu'il de ces autels j'ose approcher sans crainte!
Et je ne tremble pas que sa majesté sainte
Ne venge le respect qu'on doit à son séjour!*
(LAMARTINE)

D'autre part la subordonnée peut se construire avec *ne* lorsque la proposition principale est de forme négative et interrogative.

Type : *N'avez-vous pas peur qu'il ne vienne?*

HISTORIQUE. — A l'époque classique, ces propositions pouvaient se construire sans *ne*

Je crains que cela soit trop long.
(PASCAL)

et l'examen des textes montre que l'usage était flottant, témoin cet exemple de Molière relevé par HAASE :

*J'ai peur qu'elle ne soit mal payée de son amour, que son voyage
produise peu de fruit.*
(MOLIÈRE)

En français moderne, le non-emploi de *ne* n'est pas rare :

Elle avait peur que, lui, jetât l'argent à terre.
(ARAGON)

On redoutait sans doute que le bon peuple de Paris s'en emparât.
(ID.)

*Je trouve un bon exemple d'indécision, d'incertitude grammaticale
chez Proust dont je relis La Prisonnière. J'y cueille « ... tant j'avais
peur qu'un de mes amis s'amourachât d'elle, ne l'attendît dehors,
ou que... dans le couloir de l'antichambre, elle pût faire un signe ».*
(A. GIDE)

b) dans les propositions subordonnées dépendant des verbes qui expriment un empêchement ou un effort préventif : *empêcher que...*, *éviter que*, *prendre garde que*, *garder que...*

*La pluie presque continuelle empêche qu'on ne se promène dans
les cours et dans les jardins.*
(BOILEAU)

Évite qu'il ne te voie.

HISTORIQUE. — A l'époque classique ces propositions pouvaient se construire sans *ne*, usage qui se prolonge dans le français parlé d'aujourd'hui :

Garde bien qu'on te voie. (CORNEILLE)

J'empêcherai du moins qu'on s'empare du reste. (MOLIÈRE)

c) dans les propositions subordonnées dépendant d'un verbe qui exprime un doute, une ignorance, une négation, à condition que celui-ci soit à une forme négative ou interrogative.

Types : *Je ne doute pas qu'il ne soit [ou qu'il soit] intelligent. —
Niera-t-on qu'il n'ait [ou qu'il ait] commis une faute?*

*Elle avait été aimée du duc de Lorraine et personne n'ignore qu'elle
n'ait été la première cause des malheurs que ce Prince et ses États
ont éprouvés si longtemps.* (LA ROCHEFOUCAULD)

Elle ne douta point que la Reine ne les lui eût donnés. (ID.)

*Mais on ne saurait contester que la langue dans laquelle ont écrit
Corneille, La Fontaine, Racine..., Voltaire, n'ait bien mérité d'être
connue partout où l'on cultive les lettres.*

(DICT. DE TRÉVOUX, 1771)

Mais ces propositions peuvent aussi se construire sans *ne*.

Il ne niait pas que son désir fût démesuré. (F. MAURIAU)

d) dans les propositions subordonnées après les locutions : *Il s'en faut que*, *peu s'en faut que*.

Type : *Il s'en faut de beaucoup (ou peu s'en faut) qu'il n'ait réussi ou
bien qu'il ait réussi).*

*Il s'en fallut peu que cette famille, respectable à beaucoup d'égards,
ne pérît dans les flammes.* (P.-L. COURIER)

*Dire qu'il s'en est fallu d'un cheveu — ... qu'elle ne prenne le vert
amande.* (N. SARRAUTE)

e) dans les propositions subordonnées commençant par les locutions conjonctives à moins que, avant que, sans que :

*Il hésita, termina sa phrase par un geste confus. Main déformée,
mais fine.*

« A moins?

— *Que ces salauds n'emploient les tanks contre nous ».*

(A. MALRAUX)

*Madeleine, est-ce que vous voulez remettre le disque? Juste une
fois, avant que je ne parte.* (J.-P. SARTRE)

*... les autres noirs, qu'on ne saurait regarder prenant leur repas,
sans qu'ils ne se croient tenus à vous en offrir une part.*

(P. MILLE. Ex. relevé par DAMOURETTE et PICHON)

*Des guerriers étaient couchés sur ces cordes, et je ne pouvais faire
un mouvement sans qu'ils n'en fussent avertis.*

(CHATEAUBRIAND)

Toutefois, dans ce cas, *ne* n'est pas d'un emploi obligatoire :

[La mort] *que l'on donne vous échappe des mains sans même
qu'on puisse s'en rendre compte.* (P. MAC ORLAN)

Une, qui a fait ce trafic-là pendant des années... sans qu'on ait jamais pu la pincer.

(ARAGON)

Avant qu'elle se mariât.

(G. FLAUBERT)

On peut supposer que les Gaëls occupaient la plus grande partie de la France avant que les Kimris vinsent s'y établir.

(STENDHAL)

Faire apparaître, dans une sorte de miroir sombre et clair, que l'interruption naturelle des travaux terrestres brisera probablement — avant qu'il ait la dimension rêvée par l'auteur — cette grande figure... l'Homme.

(V. HUGO)

HISTORIQUE. — A l'époque classique, dans la langue écrite, il était admis de construire ces propositions sans *ne* :

De *ne point* vous aimer, peut-il être capable,

A moins que vous cessiez, Madame, d'être aimable? (MOLIÈRE)

Combien d'hommes admirables, et qui avaient de très beaux génies, sont morts sans qu'on en ait parlé!

(LA BRUYÈRE)

Cet adverbe pouvait déjà y être employé, néanmoins.

Mais ces cris de toute une armée ne se peuvent pas représenter, sans que l'on n'en soit ému.

(MADAME DE SÉVIGNÉ)

Car que faire en un gîte à moins que l'on ne songe?

(LA FONTAINE)

2. *Ne* est d'un emploi obligatoire dans les propositions subordonnées après la conjonction *que*, quand celle-ci est prise au sens de *avant que*, *de peur que*, *à moins que*.

Fuyez, qu'à ses soupçons il ne vous sacrifie.

(CORNEILLE)

Ne venez point ici, que vous n'ayez de mes nouvelles.

(MADAME DE SÉVIGNÉ)

Ne te montre point que je ne t'appelle.

(A. DE MUSSET)

Nulle fille n'entre au couvent que Dieu ne l'ait appelée par son nom.

(CH. PÉGUY)

II. LA NÉGATION PORTE SUR UN TERME

AUTRE QUE LE VERBE

484. Valeur des adverbess simples.

La négation d'un terme autre que le verbe s'opère au moyen des adverbess *non*, *pas* et *point* quand elle est totale; au moyen de *jamais* et de *plus* quand elle est partielle. D'une manière générale, lorsqu'on a le choix entre *non*, *point* et *pas*, les deux premiers adverbess conviennent plutôt à la langue écrite et y ont un caractère un peu archaïque. *Pas* appartient à l'usage courant. C'est là une innovation du français moderne, comme l'a montré

M. H. YVON (cf. *Pas et Point dans les propositions négatives. Le Français moderne*, XVI, 1948, p. 19-35). A l'époque classique, c'était *point*, régissant un complément, qui était usuellement employé, par exemple, pour « affirmer une absence » dans les phrases attributives.

L'aube du jour paraît, et d'amis point du tout. (LA FONTAINE)

Point d'argent, point de suisse. (PROVERBE)

485. La négation dans les phrases prédicatives sans verbe.

1. La négation totale est assurée, dans les conditions indiquées au paragraphe 484, au moyen de *point* et de *pas*.

Point de pigeon pour une obole. (LA FONTAINE)

Cependant, l'enfant ne revenait pas, et point de chirurgien.

(DIDEROT)

Pas de monstres et pas de héros!

(FLAUBERT)

Mais pas d'effolement surtout, il faut ramasser ses forces pour calmer cette sensation de vide, de froid, bien regarder.

(N. SARRAUTE)

2. La négation partielle est assurée au moyen de *jamais*, de *plus*.

Et ici, jamais de pluie!

(Ex. oral)

Il n'existait plus ni droite ni gauche, ni nord ni sud. Plus d'en avant, plus d'en arrière.

(J. GIGNO)

486. Négation d'un terme ou d'un groupe à l'intérieur d'une proposition.

1. TERMES OPPOSÉS. Si la négation porte sur le premier terme, on se sert de l'adverbe *non* ou d'une de ses variantes *non pas*, *non point* :

La barrière était non fermée, mais poussée au ras du poteau, et même elle ne joignait point.

(G. SAND)

Voulez-vous désobéir non à moi, qui suis un ver de terre, mais à notre roi légitime, Charles X?

(STENDHAL)

Figurez-vous un pauvre diable non pas mouillé, mais imbibé, pénétré, percé jusqu'aux os par douze heures de pluie continue.

(P.-L. COURIER)

Si la négation porte sur le second terme, on se sert, dans les conditions indiquées au paragraphe 484, de *non* (var. *non pas*, *non point*), de *point* ou de *pas* :

C'est à vous, non à moi, que sa main est donnée.

(MOLIÈRE)

Je suis son grammairien, et point son chambellan.

(VOLTAIRE)

C'est comme si un autre, pas lui, eût parlé.

(ARAGON)

2. ALTERNATIVE. Le second terme est usuellement déterminé au moyen de *pas* :

Italien ou pas Italien, le costume n'est pas ordinaire.

(G. BERNANOS)

Si le second terme n'est pas exprimé on lui substitue l'adverbe *non* ou l'adverbe *pas* :

Raisonnable ou non, ils finissent toujours par tomber en pleine extravagance.
(G. BERNANOS)

3. AUTRES CAS. La négation totale est assurée, dans les conditions indiquées au paragraphe 484, par les adverbes *non*, *point* ou *pas* :

Un prêtre non assermenté.

Despotiser des cervelles non encore formées. (GONGOURT)

Vraie statue de bronze, et d'un bronze point amolli. (MICHELET)

Je dénicherai bien un hôtel pas trop cher, aux environs, pour passer la nuit. (P. MAG ORLAN)

Faut reconnaître qu'il est jeune, pas habitué au pays.

[Le ballon des Ternes] *C'était un monument pas comme les autres.* (G. BERNANOS)

C'est vers le temps de l'expédition de 98 que Mme de Lérins non pas tellement pour le rapport que par horreur de la solitude s'était mise à louer une ou deux chambres de son appartement (ARAGON)

La négation partielle est assurée au moyen de *jamais*.

La maladie, la mort... qui excusent le peintre de s'écarter de cette beauté grecque, jamais touchée de la pourriture, jamais blessée.
(ARAGON)

REMARQUE. — Dans les phrases suivantes, d'un type rare, *non* peut être considéré à la rigueur comme un préfixe comparable à celui des mots construits du type *un non-sens, une non-valeur* :

Cet Aristide, vraiment admirable, est dans le style non idéal, comme le buste de Vitellius à Gênes. (STENDHAL)

[Non idéal = réaliste]

Êtes-vous gelé? On dit que le cas est non rare en ce moment.

[Non rare = fréquent] (P. MÉRIMÉE)

HISTORIQUE. — A l'époque classique, l'adverbe *plus* était usuellement nié au moyen de *non*.

Et il ne plaint non plus toute sorte de parure qu'un jeune homme qui a épousé une vieille. (LA BRUYÈRE)

Non plus que demeure en usage dans le voisinage d'un verbe nié lui-même au moyen de *ne... pas*.

De sa jeunesse non plus que de son mariage il ne passait pas grand-chose dans les interminables récits que celle-ci faisait à son élève. (ARAGON)

487. Négation d'un terme mis en relief au moyen de *C'est*.

La négation du sujet ou d'un des compléments du prédicat mis en relief s'opère au moyen de la locution *ce n'est pas*.

Types {
Sujet. *Ce n'est pas moi qui l'ai dit.*
Objet. *Ce n'est pas lui que j'ai vu.*
Compl. déterminatif. *Ce n'est pas à toi que je l'ai dit.*
Compl. circonstanciel. *Ce n'est pas par là que nous avons passé.* — *Ce n'est pas hier qu'il est parti.*

III. SUBSTITUTION D'UN ADVERBE

A UNE PROPOSITION

OU A UN PRÉDICAT NÉGATIF

488. Règles d'emploi.

Non pas, point peuvent se substituer à un verbe de forme négative.

1. Dans les réponses simples, l'adverbe usuellement employé est *non* ou une de ses variantes expressives que *non! non pas! que non pas! non point!*

Il hésitait. Je l'encourageai doucement :

« *Un conseil, monsieur Rat?*

— *Que non pas! Un avis, à peine un avis... »* (H. BOSCO)

Point, encore très vivant à l'époque classique, a aujourd'hui un caractère nettement archaïque :

ANGÉLIQUE. — *Montrez-vous généreux.*

G. DANDIN. — *Non.*

ANGÉLIQUE. — *De grâce.*

G. DANDIN. — *Point.* (MOLIÈRE)

HISTORIQUE. — A l'époque classique, *nenni* était encore employé dans la langue familière :

GÉRONTE. — *Comment! C'est sur les miennes qu'il a frappé.*

SCAPIN. — *Nenni, monsieur! C'était sur mon dos qu'il frappait.*

(MOLIÈRE)

2. Dans les réponses où figure le sujet ou un des compléments du verbe implicite :

a) *non* et *pas* (ou *point*) alternent à côté du sujet :

Type : *Est-ce que vous viendrez? — Moi, non! (ou moi, pas!)*

DOM JUAN. — *Tu leur as répondu que tu n'y entendais rien?*

SGANARELLE. — *Moi? Point du tout.* (MOLIÈRE)

DOM JUAN. — *Sais-tu bien qui est celui à qui j'ai sauvé la vie?*

SGANARELLE. — *Moi? Non.* (MOLIÈRE)

REMARQUE. — Dans les phrases du type : *Tout le monde y court, moi pas* où l'on oppose deux sujets, on a le choix entre l'ordre *moi pas* ou *pas moi*.

b) *non* est de règle à côté d'un complément :

Types : *Avez-vous vu Pierre? — Pierre, non. — L'avez-vous dit à Pierre? — A Pierre, non!*

3. En proposition subordonnée, après des verbes tels que : *Affirmer que, prétendre que, répondre que*, *non* est de règle :

Type : *Il m'a dit (affirmé, prétendu, répondu) que non.*

TOBY-CHIEN. — *Vas-tu mourir?*
KIKI-LA-DOUCETTE. — *J'espère encore que non.* (COLETTE)

4. Dans une proposition interrogative introduite par *pourquoi...?* *non* était d'un emploi usuel à l'époque classique :

CHÉRUBIN. — *Hier je rencontre Marceline.*
SUZANNE. — *Ah! Ah! Ah! Ah!*
CHÉRUBIN. — *Pourquoi non?* (BEAUMARCHAIS)

En français moderne, cet adverbe a une couleur archaïque. *Pas* s'est substitué à lui : *Pourquoi pas?*

Le « *Pourquoi Pas?* » (*Nom de navire.*)

Oh, écoutez, moi je vous comprends, j'aurais frotté avec elle, moi aussi, si j'en avais eu le temps. Pourquoi pas? (N. SARRAUTE)

B. ADVERBES DE QUANTITÉ

489. Inventaire. Leur emploi.

Par opposition aux adjectifs numériques cardinaux, ces adverbes évoquent une quantité indéterminée, une quantité qu'on évalue globalement :

Peu (de), assez (de), bien (des), pas mal (de), beaucoup (de), trop (de), combien (de)? que (de)! moins (de), plus (de), davantage (comparaison implicite), *environ, quelque* (approximation).

Ils s'emploient comme déterminants non spécifiques d'un substantif.

Types : *Il est venu peu de touristes. — On y trouve bien de l'agrément. — J'ai lu assez de Balzac pour l'instant. — Il a couru pas mal de dangers. — Il a passé beaucoup d'avions, ce matin. — On a versé trop de vinaigre dans l'assaisonnement. — Combien d'enfants ont-ils? — Que de choses il a vues!*

Ils s'emploient enfin d'une manière absolue et peuvent être termes de phrase.

Types : *Redonnez-m'en, mais peu. — Il y en a assez (ou trop). — Versez-m'en un peu plus (ou davantage).*

REMARQUE. — *Plus*. La consonne finale s'articule quand cet adverbe, employé absolument, termine la proposition ou quand il est séparé par une pause d'un élément qui le suit.

Types : *Versez-m'en un peu plus [plüs].
Il a travaillé un peu plus [plüs], cette année.*

Elle ne s'articule pas quand cet adverbe détermine un substantif.

Types : *On y rencontre beaucoup plus [plü] de touristes.*

Quelque. Suivi d'un nom de nombre, *quelque*, comme *environ*, indique que ce nombre est approximatif :

Quand je considère un peu en détail tout ce qui se passe ici, je finis par conclure... qu'on se trompe, que la chose est arrivée à Syracuse il y a quelque trois mille ans. (VOLTAIRE)

Quelque... que déterminant un adjectif ou un groupe verbal a un sens concessif :

Quelque accomplie que puisse être une maison des champs, il y manque toujours une infinité de commodités qui ne se trouvent que dans les villes. (DESCARTES)

Sûr que, dans de telles situations, quelque sincère amour de la vertu qu'on y porte, on faiblit tôt ou tard sans s'en apercevoir. (J.-J. ROUSSEAU)

C. ADVERBES D'INTENSITÉ

490. Inventaire. Leur emploi.

Les adverbes d'intensité déterminent un adjectif, un adverbe, un verbe ou une locution verbale. Ils évoquent le degré plus ou moins haut qu'atteint une qualité, un état, un sentiment, etc.

Peu (ou un peu). Il est peu communicatif. — *Ne... guère*. Il n'est guère causant. — *Assez*. Il est assez fatigué. — *Bien*. Vous êtes bien bon! — *Plutôt*. Il est plutôt pâle. — *Fort*. Tout cela est fort triste. — *Beaucoup*. Nous l'aimons beaucoup. — *Très, trop, si*. Je le trouve très intelligent. — *Tout*. Il est parti tout heureux. — *Autrement*. Lui est autrement vif. — *Ne... pas autrement*. Ce n'est pas autrement gai (comparaison implicite). — *Aussi, autant, plus, moins, le moins possible, le plus possible* (comparaison implicite).

L'été s'avance. La ville est moins peuplée, la rue moins bruyante, le pavé plus sonore autour de mon Panthéon. (MICHELET)

On remarqua beaucoup le tact des serpents qui évitèrent de regarder la Vierge, passant le plus loin possible de sa personne.

(J. SUPERVIELLE)

Les adverbes d'intensité exclamationnels sont **COMME** : *Comme c'est triste!* — **COMBIEN** : *Combien il l'aimait ainsi!* — **QUE** : *Que c'est difficile!* — **CE** : *Ce que c'est bon!*

REMARQUE — Aussi détermine un adjectif ou un adverbe.

Types : *Je le trouve toujours aussi fatigué. — Il travaille toujours aussi bien?*

Autant détermine un verbe.

Type : *Le voyez-vous autant?*

Beaucoup, comme **bien**, détermine un verbe, un adverbe.

Types : *Je l'estime beaucoup. — Il travaille beaucoup mieux. — Vous avez beaucoup plus (ou moins) de loisirs.*

A l'époque classique, **beaucoup** pouvait déterminer un adjectif.

Leur savoir à la France est beaucoup nécessaire. (MOLIÈRE)

Un rien est une variante familière de **un peu** :

Il était un rien en relation avec lui [le maître timonier], parce que ce timonier était l'impresario de ces représentations sur le bâtiment. (E. DE GONCOURT)

[*Un rien* détermine ici la locution *être en relation*; il s'insère comme très, trop entre les éléments qui la composent.]

Même. Cet adverbe a le sens de **aussi**, mais implique en plus une valeur concessive.

Même un grand savant peut se tromper.

Chaque ville de France, même la plus humble, est un joyau sur la robe verte de la patrie. (A. FRANCE)

Le lion, même abattu, l'intimidait. (SAINT-EXUPÉRY)

Dans cette valeur, quand il détermine un substantif au pluriel, son interprétation est aisée; qu'on le place avant ou après le substantif, il demeure en effet invariable :

Les animaux même acquièrent beaucoup. Ils ont des sens, il faut qu'ils apprennent à en faire usage. (J.-J. ROUSSEAU)

[variante possible * *Même les animaux acquièrent beaucoup...*]

L'interprétation est au contraire délicate, parfois même impossible, quand **même** est postposé à un substantif singulier.

Type : *Un enfant même ne s'y tromperait pas* peut signifier aussi bien : *un enfant non plus ne s'y tromperait pas* ou *un enfant lui-même ne s'y tromperait pas.*

Ils passèrent dans Jupiter même et y restèrent une année.

(VOLTAIRE)

Tout détermine un adjectif ou un adverbe, un complément circonstanciel.

Type : *Il est tout confus. — Parler tout haut (ou tout bas).*

Cet adverbe prend la marque du féminin quand l'adjectif qui le suit commence par une consonne.

Type : *Elle était toute contente.*

Sa première éducation fut toute naturelle, toute libre, toute buissonnière. (SAINTE-BEUVE)

Cette règle répond au fait que dans la prononciation la consonne finale de cet adverbe est toujours articulée :

Il est tout [tut] ardent. — Il est tout [tut] heureux. — Elle est tout [tut] ardente. — Elle est tout [tut] heureuse. — Elle est toute [tut] contente.

Des ormes bordaient le chemin : tout à la cime du plus grand, brillait un nid de pie. (CHATEAUBRIAND)

sauf quand il détermine un adjectif masculin commençant par une consonne ou par *h* aspiré :

Il est tout [tu] confus. — Il est tout [tu] hargneux.

Catherine et Jean s'en vont tout seuls par les prés. (A. FRANCE)

Tout peut aussi dans cette valeur déterminer un substantif. Si ce dernier, du genre féminin, commence par une consonne, **tout** prend la marque du féminin :

[*Cet homme*] *était tout roman, toute politique, tout enthousiasme par l'imagination et le langage.* (CHATEAUBRIAND)

Comparer l'exemple suivant où **politique** étant traité comme un adjectif masculin, **tout** demeure invariable :

Bientôt, mon père, variable et absolu dans ses goûts, fut tout politique. (STENDHAL)

Par trop est une variante intensive de **trop** :

Et les hommes, eux aussi, me paraissent se ressembler par trop entre eux. (MONTHERLANT)

Très détermine un adjectif ou un mot pris dans une valeur adjectivale :

Types : *Je l'ai trouvé très fatigué. — Il m'a paru très bien. — Il reste très enfant.*

un adverbe :

J'ai couru très loin pour en trouver.

une locution verbale. **Très** s'insère alors entre les deux éléments de la locution.

Types : *Avoir très peur. — Avoir très mal. — Avoir très faim. — Avoir très envie de.*

Comme, exclamatif, détermine un verbe ou un prédicat verbal.

Types : *Comme je l'admire! — Comme il fait chaud!*

Combien, **que**, exclamatifs, déterminent un verbe, un prédicat verbal, un adjectif, un adverbe.

Types : *Combien tu as tort! Que tu as tort! — Que c'est loin! — Combien imprudent, ce projet!*

Ce que [ske] est une variante de **combien...** ! auquel il se substitue dans la langue parlée.

Types : *Ce que c'est beau! — Ce que tu te trompes!*

D. ADVERBES DE MANIÈRE

491. Inventaire. Leur emploi.

Ces adverbes (adverbes d'origine ou adverbes dérivés) caractérisent UN ÉTAT, UNE MANIÈRE D'ÊTRE :

Types : *Aller bien.* — *Se sentir comme ci comme ça.*

Jean-Jacques, en pareil cas, se serait redressé et aurait répondu : « Madame, on ne paye pas l'esprit, on l'honore. » Voltaire a dit la même chose, mais que c'est différemment! (SAINTE-BEUVE)

Et là-bas, au bout de la file, est le plus petit, cravaté large, comme la queue d'un cerf-volant. (JEAN GIONO)

Ainsi, sur toute l'étendue, régnaient des quinconces de petits volcans sombres qui, réchauffés par le soleil, fumaient bleu. (J. DE LA VARENDE)

UNE SITUATION :

Type : *Se tenir debout.*

Il boitait bas, mais sur son siège il avait l'orgueil de conduire debout. (JEAN GIONO)

UNE MANIÈRE D'AGIR :

Types : *Courir vite.* — *Procéder prudemment, etc.*

On but sec, on mangea ferme. (A. DAUDET)

Les adverbes de manière interrogatifs sont : *Comment? Comme?*

REMARQUES. — *Comme.* Cet adverbe pose une comparaison approximative :

Types : *Je sens comme un bourdonnement dans ma tête.* — *Il était comme fou.*

Il sert également à mettre en relief l'état, la qualité tenue pour la raison de quelque chose.

Type : *Comme avocat, il est tenu au secret professionnel.*

Comment, comme, adverbes interrogatifs.

Comment est l'adverbe employé dans l'interrogation directe et dans l'interrogation indirecte.

Type : *Comment allez-vous?*

Type : *Dites-moi comment on s'y prend. Je me demande comment il a fait.*

Arrivé chez mes parents, j'y trouvai tout le monde préoccupé d'une seule question : la ville est-elle attaquée par une force imposante et, si elle l'est, comment sera-t-il mis un terme à une défense inutile?

(CH. DE RÉMUSAT)

Comme s'employait à l'époque classique pour introduire une interrogation partielle :

Albin, comme est-il mort? (CORNEILLE)

ainsi que dans les tours de phrase :

Voilà comme je crus étouffer ma tendresse. (RACINE)

Je m'étonne comme le Ciel les a pu souffrir. (MOLIÈRE)

Cet usage se maintient par archaïsme dans un tour locutionnel tel que :

Vous n'ignorez pas comme vont les choses.

Mais en français moderne *comme* n'est plus employé dans les interrogations indirectes qu'avec le sens de *combien* :

Comme ce pauvre abbé baisse! Avez-vous vu comme il dort? Il ne sait plus où sont ses cartes, il a des distractions. (H. DE BALZAC)

III. LES ADVERBES DE LA DEUXIÈME CLASSE

A. ADVERBES CIRCONSTANCIELS

492. Définition.

Sous le nom d'adverbes circonstanciels on range des adverbes qui déterminent le terme auquel ils se rapportent du point de vue du temps, du lieu, de la cause.

493. Les adverbes circonstanciels de temps.

Les adverbes circonstanciels de **temps** évoquent :

1. une DATE.

Style direct : *avant-hier, hier, aujourd'hui, demain, après-demain*. Dans le style indirect, ces adverbes sont remplacés par les compléments circonstanciels : *l'avant-veille, la veille, ce jour-là, le jour même, le lendemain, le surlendemain*, si le temps est indiqué par rapport à un repère qui n'est pas le présent du rapporteur. — Adv. interrogatif : *quand?*

2. une ÉPOQUE, un MOMENT : *Auparavant, maintenant, aussitôt, tout de suite, plus tard, ensuite, tantôt, désormais, dorénavant, tôt, tard*. — Adv. interrogatif : *Quand?*

3. la DURÉE d'un procès : *longtemps*.

4. sa FRÉQUENCE : *quelquefois, parfois, toujours, rarement, souvent*.

HISTORIQUE. — A l'époque classique, *auparavant* était employé comme préposition :

Je serai revenu auparavant lui. (MOLIÈRE)

Tantôt pouvait avoir le sens de *bientôt* :

Depuis tantôt six mois que la cause est pendante. (LA FONTAINE)

Tout à l'heure avait celui de *sur-le-champ* :

Et moi, j'ai résolu de partir tout à l'heure. (RACINE)

La raison du plus fort est toujours la meilleure :

Nous l'allons montrer tout à l'heure. (LA FONTAINE)

Je ne dis pas que tout à l'heure

Une condition meilleure

Change en des noces ces transports.

*Mais après certain temps souffrez qu'on vous propose
Un époux beau, bien fait, jeune et tout autre chose
Que le défunt.* (LA FONTAINE)

Cependant avait le sens de *pendant ce temps* qui se conserve encore aujourd'hui mais par archaïsme, *cependant* marquant plutôt une opposition en français moderne :

Mais voici un autre inconvénient : c'est que le livre cependant s'est débité. (BOSSUET)

REMARQUES. — *Tôt*, pour le sens, s'oppose à *tard*. Quand cet adverbe comporte une marque de comparaison ou d'intensité, on écrit la locution en deux mots : *aussi tôt, plus tôt, si tôt*.

Aussitôt, sitôt soulignent la consécution immédiate de deux procès.

Type : *Aussitôt dit, aussitôt fait. — sitôt dit, sitôt fait.*

Ils entrent avec cette valeur dans les locutions conjonctives *aussitôt que, sitôt que* :

Je n'ai guère d'esprit, et je m'en aperçois sitôt que je veux dire quelque chose. (CHATEAUBRIAND)

Pas de sitôt, déterminant un verbe au futur, recule le procès dans un avenir lointain.

Type : *Il ne me reverra pas de sitôt.*

Sitôt s'écrit en un mot quand il est employé dans le sens de *si vite* :

Comment puis-je sitôt servir votre courroux? (RACINE)

Tantôt, tout à l'heure.

Tantôt et *tout à l'heure* peuvent selon le contexte se rapporter au passé ou à l'avenir.

*Je l'ai rencontré tantôt ou tout à l'heure.
Je dois le voir tantôt ou tout à l'heure.*

Mais alors que *tout à l'heure* évoque un moment passé ou futur très rapproché du présent du locuteur, *tantôt* désigne l'après-midi à venir ou qui vient de s'écouler.

De suite, tout de suite. On évitera de confondre ces adverbes. *De suite* signifie *à la file, l'un après l'autre, continûment*.

Eh bien! mon ami, je n'aimerais pas à vivre de suite avec lui. (MADAME D'ÉPINAY)

Faire deux courses de suite [= l'une après l'autre].

Tout de suite signifie *sans tarder, immédiatement*.

Type : *Je reviens tout de suite.*

Jadis, naguère. Ces deux adverbes sont bien distingués par Verlaine dans le titre d'un de ses recueils.

Jadis évoque un passé lointain :

C'est dans cet état que je reprends la suite de l'examen sévère et sincère que j'appelai jadis mes confessions. (J.-J. ROUSSEAU)

Naguère, conformément à son étymologie : *n'a guère (guère signifiant beaucoup, une assez grande quantité de...)* évoque un passé récent.

Jamais a le sens affirmatif de *un jour* quand il n'est pas déterminé par un adverbe de négation.

C'est aussi le souvenir de ces années qui m'a empêché de me trouver jamais satisfait dans l'exercice de mon métier.

(A. CAMUS)

Plus, adverbe de temps, se prononce sans qu'on articule la consonne finale [plü].

Type : *Il ne viendra plus, maintenant.*

*Jamais plus... Ah! Seigneur songez-vous en vous-même
Combien ce mot cruel est affreux quand on aime?* (RACINE)

En ce moment, à ce moment évoquent tous les deux une coïncidence, mais ne sont pas équivalents. *En ce moment* appartient à l'actualité présente du locuteur :

Type : *En ce moment [= au moment où je parle] il la voit.*

A ce moment appartient au passé, à l'avenir du locuteur, c'est une forme du style indirect.

On tiendra donc pour une faute l'emploi que G. DE NERVAL fait parfois de *en ce moment* à la place de *à ce moment*.

*J'allais répondre... mais en ce moment nous arrivions à Loisy
(Sylvie, XII).*

494. Les adverbes circonstanciels de lieu.

Les adverbes circonstanciels de **lieu** servent à localiser le déterminé :

a) par rapport à un POINT DE L'ESPACE :

ici, là, ailleurs, loin, près, alentour, etc.

Adverbe interrogatif : où?

b) par rapport à un REPÈRE :

Arrière, avant, contre, dedans, dehors, dessus, dessous, etc.

Adverbe interrogatif : où (d'où, par où, etc.).

REMARQUES. — *Alentour* s'écrit également à l'entour; mais cette orthographe est plutôt réservée à la locution prépositive à l'entour de.

ici désigne, dans le style direct, le point ou l'espace dans lequel se situe le locuteur; dans le style indirect le point ou l'espace que le narrateur présente comme le plus proche de lui.

Là (ou *là-bas* sa variante intensive) évoque par opposition dans les deux styles un point ou un espace éloigné du locuteur et du narrateur.

*Le jeune homme a des dettes usuraires, nous le renfermerons ici
[= dans ma demeure]. J'irai là-bas, moi, faire capituler ces
chiens-là.* (H. DE BALZAC)

*ici, peut-être [= A cet endroit du récit], faut-il en appeler aux
jeunes gens...* (H. DE BALZAC)

*En deux jours, par des chemins de traverse où je ne crains nul
gendarme, je suis à Besançon; là je m'engage comme soldat, et,
s'il le faut, je passe en Suisse.* (STENDHAL)

Ces valeurs s'atténuent dans la locution *ici et là* qui ne signifie pas autre

chose que à un endroit... à un autre, à tel endroit... à tel autre; de même dans *ici... et là* :

*ici on lisait : Estaminet, et là : Forgeron ou Boulangerie Moderne,
Mercerie.* (J. SUPERVIELLE)

ici-bas signifie *sur terre* par opposition à *dans une autre vie*.

En ancien français on distinguait au moyen de *là-haut, çà-bas, là-bas* le ciel, la terre, l'enfer.

Ci, forme réduite de *ici* n'est plus qu'un élément de composition dans les adjectifs ou les pronoms démonstratifs ainsi que dans les locutions adverbiales *ci-dessus, ci-dessous* (qui s'opposent à *là-dessus, là-dessous*), *ci-après*.

Çà était autrefois une variante de *ci*. Cet adverbe était utilisé avec les verbes de mouvement quand ceux-ci impliquaient que le but de la direction était le locuteur. A : *Je reste ici*, s'opposait ainsi : *Viens çà* [= *viens me rejoindre, où je suis*]. A l'époque classique *çà* était encore employé avec cette valeur.

Viens çà! (CORNEILLE)

A cause du timbre de sa voyelle finale *çà* est entré dans l'orbite de *là* et s'est substitué à *ci*.

Çà et là. Deçà delà.

Cet adverbe soutenait *or* :

Or çà, verbalisons. (RACINE)

Il sert encore d'interjection en français moderne :

Type : *Ah çà! allez-vous vous taire?*

Céans, à l'époque classique, s'employait pour *ici*. Il était déjà vieilli :

Je n'aime point céans tous vos gens à latin. (MOLIÈRE)

Il survit en français moderne, dans la locution *le maître de céans*, de couleur archaïque.

Eh bien, j'étais présent quand le maître de céans l'a reçu et quand il l'a cédé. (A. CAMUS)

[*Ci, ici* désignent un point ou un espace circonscrit. Par son étymologie (*çai-enz*) désignait autrefois, avec la même valeur qu'*ici*, l'espace clos à l'intérieur duquel était situé le locuteur. A *céans* s'opposait *léans* (*laenz*) déjà vieilli à l'époque classique.]

495. L'adverbe circonstanciel de cause : Pourquoi?

La cause est originelle. *Pourquoi* a le sens de *qu'est-ce qui fait que...*

Type : *Pourquoi pleures-tu? (= qu'est-ce qui te fait pleurer?)*

La cause est intentionnelle ou finale. *Pourquoi* signifie : *Dans quelle intention? En vue de quoi?*

Type : *Pourquoi viens-tu me voir?*

REMARQUE. — *Que* (ne) s'emploie avec le sens de *pourquoi* :

Si vous n'êtes pas malade, que diable ne le dites-vous? (MOLIÈRE)

B. ADVERBES D'OPINION

496. Inventaire. Leur emploi.

Entrent dans cette catégorie des adverbess à valeur prédicative au moyen desquels le locuteur exprime une opinion, formule un jugement sur le contenu du thème.

Ces adverbess traduisent :

1. un DOUTE, une HÉSITATION : *peut-être, probablement, vraisemblablement, sans doute.*

HISTORIQUE. — A l'époque classique, *sans doute* avait le sens de *sans aucun doute* :

C'est ici une aventure où sans doute je ne m'attendais pas.
(MOLIÈRE)

[= à laquelle assurément je ne m'attendais pas].

Possible était encore utilisé avec le sens de *peut-être* :

*Son heure doit venir, et c'est à vous, possible,
Qu'est réservé l'honneur de le rendre sensible.*
(MOLIÈRE)

2. une CERTITUDE : *assurément, certainement, certes, sûrement, etc.;*

3. une APPROXIMATION : *en général, en somme :*

*Voilà en général un tableau fidèle des progrès de l'esprit humain
chez les Français dans ce siècle.*
(VOLTAIRE)

4. un ACQUIESCEMENT : *bien! soit* [pron. swat], *volontiers.*

5. Ils permettent de RÉPONDRE AFFIRMATIVEMENT ou NÉGATIVEMENT à une question, sans reprendre les termes dans lesquels celle-ci a été posée.

a) *Oui* répond affirmativement à une question posée sous une forme positive.

Type : *Viendrez-vous? — Oui. — Est-ce que vous viendrez? — Oui.*

DOM JUAN : *Etes-vous de ce village?*

CHARLOTTE : *Oui, monsieur.*

(MOLIÈRE)

Il s'emploie également en début de phrase pour renforcer une affirmation.

SGANARELLE : *Oui, monsieur est homme d'honneur, je le garantis tel.*
(MOLIÈRE)

b) *Si* répond affirmativement à une question ou à une constatation énoncées sous une forme négative :

Est-ce que vous ne m'avez pas dit que vous viendriez? — Si!

Vous ne l'aviez donc pas vu? — Si!

« Tu ne peux pas savoir, Tchen, tu ne peux pas savoir le bonheur que tu as d'être libre.

— Si, je le sais. »

(A. MALRAUX)

REMARQUES. — 1. *Oui* se substitue souvent à *si* quand la forme négative de la question est un procédé de rhétorique :

Type : *Est-ce que ça ne sent pas le gaz? — Oui. (Ex. oral)*

[Le questionneur a la conviction que « ça sent le gaz ».]

ou quand l'interlocuteur l'interprète ainsi.

Enfin *oui* sert à reconnaître le bien-fondé d'une assertion présentée sous une forme négative. Il est alors une forme d'**acquiescement** et, pour le sens, équivaut à : *Soit!*

Type : *Il ne viendra pas. — Oui, mais ce n'est pas une raison pour renoncer au projet.*

2. *Que si!* est une variante intensive de *si*. Cet adverbe implique une nuance de protestation.

3. *Si fait*, à l'époque classique, était une variante intensive de *si*.

ARGAN. — *Les médecins ne savent donc rien, à votre compte?*

BÉRALDE. — *Si fait, mon frère.*
(MOLIÈRE)

c) *Non* répond négativement à une question posée sous une forme positive :

Vous le connaissez? — Non. (Ex. oral)

ainsi qu'à une question ou à une assertion posée sous une forme négative :

SGANARELLE. — *Vous ne le savez pas?*

DOM JUAN — *Non, vraiment.*
(MOLIÈRE)

« Vous ne savez pas ce qu'il en coûte pour en venir là.

— Non, certes. »
(DIDEROT)

Cet adverbe s'emploie également pour renforcer une proposition négative :

Type : *Ce n'est pas vrai, non! — Vous ne venez pas, non?*

Non, non, la naissance n'est rien où la vertu n'est pas.
(MOLIÈRE)

Non, greffier, je ne prononcerai point sur mon injure personnelle
(BEAUMARCHAIS)

REMARQUE. — *Que non!* est une variante intensive de *non*.

IV. LES ADVERBES DE LA TROISIÈME CLASSE

A. ADVERBES DE LIAISON

497. Inventaire. Leur emploi.

Ces adverbess, que quelques grammairiens groupent avec les conjonctions de coordination (mais cf. § 458), servent à établir une liaison entre la proposition ou le terme de la proposition qu'ils déterminent et une proposition précédente. On peut les désigner sous le nom d'adverbess (ou de locutions adverbiales) de liaison. Ces adverbess peuvent s'employer seuls ou se présenter avec un corrélatif (*non seulement... mais encore*), ou se répéter (*tantôt... tantôt, soit... soit*). Ils traduisent :

1. une PREUVE. *En effet* :

Il semble qu'une âme si violente... ne soit capable que de divaguer et de s'user en hallucinations pleines de douleur et de danger. En effet, beaucoup de ceux qui ont eu ce tempérament et qui sont ses ancêtres... ont été des insensés, pernicieux aux autres et à eux-mêmes. (TAINE)

2. UN RAPPORT DE CONSÉQUENCE. *Aussi, c'est pourquoi, par conséquent, en conséquence, etc.* :

Les pierres ont été formées pour être taillées et pour en faire des châteaux, aussi monseigneur a un très beau château. (VOLTAIRE)
Ces excentricités sont le style de la maladie plutôt que de la santé. Aussi Dickens est-il admirable dans la peinture des hallucinations. (TAINE)

3. UN RAPPORT D'ÉQUIVALENCE. *Savoir, à savoir, c'est-à-dire, soit* [swa] :

Je lus donc ces termes : « Celui qui n'a aucune pensée de Dieu, ni de ses péchés, ni aucune appréhension, c'est-à-dire, à ce qu'il me fit entendre, aucune connaissance de l'obligation d'exercer des actes d'amour de Dieu... » (PASCAL)

4. une RESTRICTION. *Au moins, du moins, encore, seulement* :

Encor n'usa-t-il pas de toute sa puissance. (LA FONTAINE)
*Encor si vous naissiez à l'abri du feuillage
Dont je couvre le voisinage
Vous n'auriez pas tant à souffrir.* (LA FONTAINE)

5. une OPPOSITION. *Au contraire, cependant, d'ailleurs, en revanche, néanmoins, pourtant, toutefois, non seulement... mais encore* :

Cependant, quand Bourdaloue parut, Bossuet ne passa plus pour le premier prédicateur. (VOLTAIRE)

Non seulement certains génies ne sont pas formés, portés, soulevés par l'époque qui les produit, mais... ils en restent aussi différents que les rochers, de la houle qui les submerge. (A. GIDE)

6. une ALTERNATIVE. *Soit... soit.*

J'entrerais dans les plus insipides détails, si je suivais dans l'emploi de mon argent, soit par moi, soit par d'autres, l'embarras, la honte, la répugnance, les inconvénients, les dégoûts de toute espèce que j'ai toujours éprouvés. (J.-J. ROUSSEAU)

7. une SUCCESSION. *Tantôt... tantôt.*

L'astre solitaire monta peu à peu dans le ciel : tantôt il suivait paisiblement sa course azurée, tantôt il reposait sur des groupes de nues qui ressemblaient à la cime de hautes montagnes couronnées de neige. (CHATEAUBRIAND)

HISTORIQUE. — 1. A l'époque classique, deux propositions pouvaient être coordonnées par *et si* (= *et cependant*), *si faut-il* (= *il faut cependant*), *si est-ce que* (= *cependant*) dont la valeur adversative était parfois soulignée par les adverbess *pourtant, toutefois* :

J'ai la tête plus grosse que le poing, et si elle n'est pas enflée. (MOLIÈRE)

Ma peine sera inutile. Si faut-il pourtant tenter toute chose. (MOLIÈRE)

Bien que ce soit un secret ineffable, si est-ce toutefois que les Écritures divines nous les représentent en diverses manières. (BOSSUET)

L'emploi de l'adverbe *si* tout seul, dans cette valeur, était déjà vicilli dans la seconde moitié du xvii^e siècle :

Quelque élevés qu'ils soient, si sont-ils unis aux moindres des hommes. (PASCAL)

2. En ancien et en moyen français, *pourtant* et *partant* signifiaient à cause de cela ; *pourquoi, parquoi, c'est pourquoi*. Ces adverbess sont encore quelquefois employés par les écrivains archaïsants au début du xvii^e siècle. Ils ne figurent plus ensuite que dans le style marotique :

Plus d'amour, partant plus de joie. (LA FONTAINE)

B. ADVERBES DE COMPARAISON

498. Inventaire. Leur emploi.

Entrent dans cette catégorie :

1. Les adverbess tels que *aussi, comme, de même* qui impliquent une COMPARAISON.

REMARQUES. — *Aussi*, employé au sens de *pareillement*, s'emploie dans les phrases affirmatives.

Type : *Vous allez le voir ? J'y vais aussi. — Toi aussi tu viens ?*

Dans les phrases négatives *non plus* se substitue à lui :

Type : *Vous n'y allez pas ? Je n'irai pas non plus. — Toi non plus tu ne viens pas ?*

Toutefois on note une tendance à introduire *aussi* dans ces phrases, surtout quand l'adverbe détermine un pronom personnel à la forme pleine :

Moi aussi, Aline, je n'ai plus rien. (F. MAURIAC)

Cf. GRÉVISSE, *Le Bon Usage*, § 843 (Remarques).

A l'époque classique, *aussi* était régulièrement employé dans les phrases négatives :

*Se relever plus fort, plus ils sont abattus
N'est pas aussi l'effet des communes vertus.* (CORNEILLE)

*Il n'est pas juste de croire les Sybarites dans leurs propre cause,
mais il n'est pas juste aussi de vous croire dans la vôtre.* (FÉNELON)

Comme traduit un rapport d'équivalence.

Type : *Dormir comme un loir. — Boire comme quatre.*

*Chacun mangeait comme on mange en province, sans honte d'avoir
bon appétit, et non comme à Paris.* (H. DE BALZAC)

2. Des adverbes de QUANTITÉ, d'INTENSITÉ, de MANIÈRE suivis du terme corrélatif *que* au moyen duquel on introduit le second terme de la **comparaison**.

Plus... que, moins... que, davantage... que, aussi... que, autant... que, autrement... que, mieux... que, pis... que, plutôt... que.

REMARQUE. — *Davantage que* passe pour incorrect aux yeux de grammairiens modernes puristes. Il faut reconnaître que cette tournure est lourde et on n'en conseille point l'emploi. Elle appartenait toutefois au bon usage durant l'époque classique et elle a été admise jusqu'au XVIII^e siècle.

3. Les adverbes de QUANTITÉ, d'INTENSITÉ, de MANIÈRE, de TEMPS, de LIEU qui portent la marque d'un **degré**, quand la comparaison est développée au moyen de *que*.

Types : *Il habite aussi loin que toi. — Tu viens me voir plus souvent que lui. — La séance d'aujourd'hui a duré moins longtemps que celle d'hier.*

LES CONJONCTIONS DE COORDINATION

I. DÉFINITIONS-GÉNÉRALITÉS

499. L'asyndète.

Des termes ou des groupes de termes qui assument une même fonction, des propositions, des phrases sont en asyndète (grec *asyndeton* = *non uni, non lié*) quand on les juxtapose.

L'asyndète est fréquente dans la langue parlée. Dans la langue écrite elle constitue un procédé de style. Par son moyen on allège la phrase, la période; on détache chaque terme, chaque membre d'une énumération.

*L'amour, l'ambition, ce qui s'appelle le plaisir y entretiennent
[dans la jeunesse] des remous qui se détruisent l'un l'autre.*
(F. MAURIAC)

*Mes proches ont cru que j'avais décrit mes fiançailles, mon mariage,
ma personne.*
(J. CHARDONNE)

*Le jour tombait. La terre devenait grisâtre. J'attendais, l'œil fixé
sur la ligne des arbres où l'un des deux chemins conduisait tout
droit. J'étais inquiet.*
(H. BOSCO)

500. La coordination.

Des termes ou des groupes qui assument la même fonction, des propositions parallèles sont coordonnées quand on les relie au moyen d'un mot approprié.

La coordination s'oppose :

1. à la JUXTAPOSITION. Le mot coordonnant comble la pause qui sépare deux termes ou deux groupes en asyndète; il explicite parfois le rapport de sens qui s'établit entre eux :

Comparer } *Je ne suis pas sorti; il pleuvait.*
 } *Je ne suis pas sorti, car il pleuvait.*

2. à la SUBORDINATION. Le mot coordonnant n'exerce pas d'influence GRAMMATICALE sur le terme ou sur le membre qui le suit; celui-ci conserve son autonomie. La *subordination*, au contraire, met un terme ou un membre de phrase dans un état de dépendance grammaticale par rapport à un terme ou à un membre primaire. Elle peut se

1. Sur la valeur et les emplois des conjonctions de coordination consulter G. ANTOINE, *La Coordination en français*, I, Paris, d'Artrey, 1959, 2 vol.

marquer par des changements dans la mélodie, dans l'ordre des éléments de la phrase ainsi que dans l'emploi des temps et des modes. (Cf. § 593).

Comparer :

Je ne suis pas sorti; car il commençait à pleuvoir.

[L'ordre des deux propositions n'est pas interchangeable.]

Je ne suis pas sorti parce qu'il commençait à pleuvoir.

[Mais on peut dire aussi : *parce que (étant donné que, comme) il commençait à pleuvoir je ne suis pas sorti.*]

501. Morphologie de la coordination.

1. La coordination s'effectue au moyen de mots invariables qui n'assument pas de fonction dans la phrase. Leur rôle consiste seulement à marquer la liaison des termes ou des membres qu'ils unissent.

2. Le rôle des conjonctions de coordination est spécialisé.

a) *Car* et *or* ne peuvent coordonner que des propositions ou des phrases :

Leurs vertus et leurs arguments s'épuisaient, car il n'est guère de vertus que combatives : qui gagne les perd. (P. VALÉRY)

Alors j'avais peur. Mais peu de temps. Car j'entrais à mon tour dans la solitude. (H. BOSCO)

S'il s'agit d'une brindille de radis ou de rosier, on peut la laisser pousser comme elle veut. Mais s'il s'agit d'une mauvaise plante, il faut arracher la plante aussitôt, dès qu'on a su la reconnaître. Or il y avait des graines terribles sur la planète du petit prince... c'étaient les graines de baobabs. (SAINT-EXUPÉRY)

b) *Et*, *ni*, *ou*, *mais*, *donc* coordonnent des termes, des groupes de termes et des propositions :

L'infériorité de l'esprit se mesure à la grandeur apparente des objets et des circonstances dont il a besoin pour s'émouvoir. (P. VALÉRY)

Je voulais pourtant lui faire une visite, et, en approchant de sa demeure, j'éprouvai beaucoup d'émotion. (B. CONSTANT)

Les enfants n'ont ni passé ni avenir... (LA BRUYÈRE)

Un homme sage ni ne se laisse gouverner, ni ne cherche à gouverner les autres. (LA BRUYÈRE)

L'on veut faire tout le bonheur, ou, si cela ne se peut ainsi, tout le malheur de ce qu'on aime. (LA BRUYÈRE)

Il s'agit de faire fortune dans ce monde ou dans l'autre, il n'y a pas de milieu. (STENDHAL)

...des mains un peu trop grandes, mais d'une éclatante blancheur. (B. CONSTANT)

On s'instruit en voyageant, dit le Huron, et assurément cette diversité des peuples, des coutumes, et des dieux est utile à considérer. Mais, d'un autre côté, l'on n'apprend jamais que ce que l'on sait déjà. (ALAIN)

Je lui répondis tranquillement... que j'entendais par les actions vertueuses celles qui ne laissaient pas d'être des actions humaines, quelque bonnes qu'elles parussent, parce qu'elles étaient toujours des actions de la créature, sujettes par conséquent à la propriété

et à l'activité. « Comment? reprit-il un peu en colère, des actions vertueuses, et faites avec la grâce de Jésus-Christ, remplies de propriété et d'activité? — Il en est ainsi, mon frère, lui dis-je. — Donc remplies de péché; car propriété chez vous est un péché... » (LA BRUYÈRE)

L'intelligence efface ce que le dieu a imprudemment créé. Il faut donc lui faire une place, à peine de produire des monstres.

(P. VALÉRY)

REMARQUES. — 1. En se fondant sur les valeurs de sens des conjonctions de coordination, quelques grammairiens élargissent cette liste. Ils y font entrer des adverbes et des locutions adverbiales qui, en effet, semblent être de simples variantes lexicales de telle ou telle conjonction.

Je ne suis pas sorti, car il pleuvait. [variante : ... en effet, il pleuvait.]

Il a manqué son train, donc il sera en retard. [variante : ... par conséquent (ou en conséquence ou par suite) il sera en retard.]

Cette manière de voir conduit à nier l'existence d'une espèce grammaticale — la conjonction de coordination — au profit d'une classe beaucoup plus large, celle des *mots de liaison*. Elle se justifie dans un traité de style ou de rhétorique, mais nous ne pensons pas qu'elle doive trouver place dans une grammaire. Tout adverbe, en effet, peut se combiner avec l'une ou l'autre des conjonctions de coordination, tandis que celles-ci ne se combinent pas entre elles. D'autre part, quand un adverbe est placé en tête d'une proposition, cette place peut répondre au besoin de souligner une continuité de sens avec la proposition précédente; mais elle n'est pas obligatoire et la valeur de l'adverbe demeure identique s'il occupe une place autre que la première. La conjonction, au contraire, se met toujours entre les termes ou les membres qu'elle coordonne. Enfin, à l'inverse de certains adverbes, une conjonction n'entraîne jamais dans la proposition coordonnée une post-position du sujet au verbe.

2. Dans la liste traditionnelle des conjonctions de coordination, *donc* est le seul mot qui donne lieu à une hésitation. Il peut en effet se combiner avec *et*, avec *ni*, avec *or*. D'autre part il occupe fréquemment dans la proposition une place autre que la première. En fait, le cas de *donc* est analogue à celui de mots tels que *avant*, *dedans*, qui, suivant le contexte, sont prépositions ou adverbes. Et il est incontestable que si *donc* peut jouer le rôle d'une conjonction, on l'emploie plutôt dans la langue courante avec la valeur d'un adverbe.

502. Emplois de la coordination.

1. Une coordination peut être obligatoire. C'est le cas, par exemple, dans les locutions du type : *Les us et coutumes, les Arts et Métiers, les Ponts et Chaussées, il a attrapé un chaud et froid, cela ne me fait ni chaud ni froid, peu ou prou*, etc.

2. Hormis ce cas, une coordination se justifie :

a) ou par le fait qu'on ne juge pas nécessaire d'utiliser une asyndète :

Que de tours et de détours! (P. MAURIAU)

[Comparer **Que de tours, de détours** *Que de tours!* *Que de détours!*]

b) ou parce que l'on tient à dégager le rapport qu'entretiennent les termes ou les membres parallèles :

Les gens universels ne sont appelés ni poètes, ni géomètres, etc.; mais ils sont tout cela, et juges de tous ceux-là. (PASCAL)

Cependant honore-moi puisque tu m'as rencontré; voici que nous sommes ensemble tous les deux.

Reste, et que je te serve d'autel.

Approche donc et appuie la tête sur mon flanc. (P. CLAUDEL)

3. Du point de vue du style on observera :

a) que *car* et *or* appartiennent presque exclusivement à la langue écrite;

b) que les règles délicates qui commandent l'emploi de *ni* restreignent beaucoup l'usage de cette conjonction dans la langue parlée.

503. Valeurs de sens des conjonctions de coordination.

En plus de leur valeur grammaticale (qui se définit par le rôle qu'elles jouent dans la phrase) les conjonctions de coordination ont une valeur lexicale. Elles dégagent le rapport qu'on établit entre les termes ou les membres coordonnés.

1. La valeur de sens d'une conjonction peut être nette par elle-même. *Car* traduit dans tous les cas une relation causale :

Nos admirations primitives, nos idéaux, nos grands hommes, nos sujets de merveille et d'amour s'étaient trouvés assez différents, car Boyleşve, toujours, fut un sage. (P. VALÉRY)

Donc, à l'inverse, une relation de conséquence :

Pourquoi pas? disait Lambesq; Almayiva est un roué; donc ce n'est pas une bête. (G. SAND)

Or traduit :

a) une relation de coïncidence fortuite ou constante :

Comme il s'en retournait vers la ville bénie, Lazare, homme de bien, mourut à Béthanie, Marthe et Marie étaient ses sœurs; Marie, un jour, Pour laver les pieds nus du maître plein d'amour, Avait été chercher son parfum le plus rare. Or Jésus aimait Marthe et Marie et Lazare. (V. HUGO)

La littérature elle-même exige tout un système de conventions qui se superposent aux conventions du langage. Or dans le domaine des lettres, voici que notre penseur semble, au premier regard, cesser de s'accorder à soi. (P. VALÉRY)

b) dans un raisonnement, en forme de syllogisme, le passage d'une proposition générale à un cas particulier :

Type : *Tous les hommes sont mortels. Or Socrate est un homme. Donc Socrate est mortel.*

2. Dans d'autres cas, une conjonction est capable d'exprimer plusieurs nuances; celles-ci se dégagent du contexte.

Et, par exemple, pose un rapport de liaison, de connexion.

Mais celui-ci se diversifie suivant que le terme ou le membre coordonné est conçu comme s'additionnant au premier :

Combien font trois et cinq?

s'accordant avec lui :

Certes Newman m'est très cher... et ma sensibilité religieuse s'accorde à la sienne. (F. MAURIAE)

s'opposant à lui :

Vous êtes empereur, seigneur, et vous pleurez! (RACINE)

renchérissant sur lui :

Oh! tu sais, c'est plutôt un service, et un grand, que je te rends en te disant cela. (DENYS AMIEL)

Mais traduit de même tantôt une correction :

« Dis-moi ce que tu lis, je te dirai qui tu es. » Il est vrai, mais je te connaîtrai mieux si tu me dis ce que tu relis. (F. MAURIAE)

Il n'y a point de réponse. Mais il me semble que ces questions ont leur valeur. (P. VALÉRY)

tantôt une opposition forte :

Néron nous écoutait, madame! Mais, hélas, Vos yeux auraient pu feindre, et ne m'abuser pas. (RACINE)

Ainsi encore, ou pose un choix, une alternative, un rapport d'exclusion :

Se mettre du rouge ou se farder est, je l'avoue, un moindre crime que parler contre sa pensée. (LA BRUYÈRE)

Les jardins sont vigoureux. Le reste est noyé par les eaux ou étouffé sous les ajoncs. (J. CHARDONNE)

Ce sera cela ou rien. (Ex. oral.)

mais il peut avoir aussi une valeur explicative et alterner dans ce sens avec *c'est-à-dire* :

Le doute, ou l'absence de foi et de naïveté, est un vice particulier à ce siècle. (CH. BAUDELAIRE)

[La ponctuation souligne alors cette valeur de *ou*.]

REMARQUE. — Suivant le sens de la relation qui unit les termes ou les membres coordonnés, ceux-ci :

a) constituent un ensemble phonétiquement lié.

Son père et sa mère l'accompagneront.

b) sont phonétiquement disjoints. Une légère pause sépare alors le premier terme du mot coordonnant et de ce qui le suit.

C'est un enfant intelligent — mais un peu paresseux.

Dans les phrases incomplètes, le mot coordonnant qui reste suspendu peut même recevoir un accent d'intensité :

- « Allez-y si vous voulez, — mais...
— Mais quoi ?
— Mais soyez prudents. » (Ex. oral.)

504. Mise en relief des termes au moyen de la coordination.

Pour mettre en relief tous les termes qui se succèdent dans une énumération, ou encore pour marquer qu'ils ont la même importance, on fait précéder le premier du mot coordonnant qui l'unit lui-même aux suivants :

*Et la terre, et le fleuve, et leur flotte et le port
Sont des champs de carnage où triomphe la mort.* (CORNEILLE)
Ni l'or ni la grandeur ne nous rendent heureux. (LA FONTAINE)
C'est que cela ne pouvait être dit ni plus tôt ni plus tard. (DIDEROT)

Dans une succession de trois termes, la mise en relief peut ne commencer qu'avec le second :

*Trou, ni fente, ni crevasse
Ne fut large assez pour eux.* (LA FONTAINE)

REMARQUE. — Le premier terme ou le premier membre d'un système coordonné peut être implicite. Une conjonction de coordination en position initiale absolue renvoie toujours à un terme ou à un membre précédent qui n'est pas exprimé. Cet emploi constitue un procédé de style.

MADAME DE CHEPY à PICARD qui revient en clopinant :
Et vous revenez sans m'amener personne? (DIDEROT)

[La conjonction renvoie à un groupe du type : *Vous voilà revenu*, non exprimé.]

II. EMPLOIS DE « ET » ET DE « NI »

505. Syntaxe de la coordination.

1. L'étude du sens des conjonctions de coordination relève du lexique et non de la grammaire à proprement parler.
2. En français moderne comme en français classique les seules difficultés que soulève la coordination sont celles qui touchent les emplois de *et* et de *ni*.

506. Emplois de *et* coordonnant des termes ou des groupes de termes.

Et coordonne des termes ou des groupes qui assument une même fonction :

1. dans une phrase dont le verbe est à la forme positive :

La mère et l'enfant contemplèrent cette petite fille baptisée le matin même. (H. DE BALZAC)

Je vois aujourd'hui que j'avais un mélange fort ridicule de hauteur et de besoin de m'amuser. (STENDHAL)

Une femme intelligente et qu'on aime est un auditoire merveilleux. (J. CHARDONNE)

REMARQUES. — 1. S'il y a plus de deux termes qui se succèdent et qu'on ne veuille pas mettre chacun en relief, l'usage est de ne coordonner que les deux derniers :

Il le croit parce qu'il est bon, indulgent et optimiste. (G. SAND)

2. On coordonne au moyen de *et* les fractions *demi* et *quart* qui s'ajoutent à une unité (Ex : *Deux heures et demie, un mètre et demi, trois heures et quart*). En revanche, l'usage courant demande que l'on juxtapose un *quart* à l'unité (Ex. : *Deux heures un quart*).
2. dans les phrases dont le verbe, à la forme négative, est déterminé par les adverbes *ne... pas, ne... point*, ainsi que dans les phrases où *ne* a pour terme corrélatif *aucun, personne, rien* :
 - a) Termes sujets :

Type : *André et Pierre ne sont pas venus.*

b) Termes compléments d'objet :

Type : *Sur cette photo je ne retrouve pas votre frère et votre sœur, je n'ai point de paille et point d'avoine.* (V. HUGO)

c) Termes compléments déterminatifs :

Types : *Je ne vais pas aller dire cela à Pierre et à Paul. — Je n'en dirai rien à Pierre et à Paul.*

REMARQUES. — 1. Dans les phrases du type c) *ni* peut être éventuellement substitué à *et*.

2. Dans cette phrase d'A. Camus :

Mais le cœur a sa mémoire et je n'ai rien oublié de votre belle capitale ni de ses quais.

L'emploi de *ni* se justifie par le besoin d'éviter une répétition, et servant déjà à coordonner les deux propositions. Théoriquement, *et* serait à sa place dans une phrase telle que **Mais le cœur a sa mémoire : je n'ai rien oublié de votre belle capitale et de ses quais.*

507. Emploi de et coordonnant des propositions.

Et coordonne :

1. des propositions dont le verbe est à la forme positive :

Au jour, il envoya chercher à Lucerne le meilleur chirurgien, et quand il fut venu, il lui recommanda le plus profond secret. (H. DE BALZAC)

2. deux propositions dont le verbe, à la forme négative, est déterminé par un adverbe du degré plein : *ne... pas, ne... point, ne... guère, etc.* :

Les peuples n'ont guère d'esprit, et les grands n'ont point d'âme. (LA BRUYÈRE)

3. deux propositions dont l'une a son verbe à la forme positive et dont le verbe de l'autre est déterminé par un adverbe de négation du degré plein.

Et c'est par paresse que l'on s'apaise et qu'on ne se venge point. (LA BRUYÈRE)

Ah! dit-elle, c'est sans doute mademoiselle Leseigneur et sa mère. Elles demeurent ici depuis quatre ans, et nous ne savons pas encore ce qu'elles font. (H. DE BALZAC)

508. La conjonction *ni*.

Sans être exclue de la langue parlée, la conjonction *ni* y tient un rôle restreint et ne figure guère que dans des locutions (Ex. : *Ni l'un ni l'autre. Il ne m'a dit ni oui ni non. Ne savoir ni lire ni écrire. Sans rime*

ni raison, etc.) En parlant d'une façon courante, on évite spontanément de se mettre dans le cas d'utiliser cette conjonction. Celle-ci demeure toutefois vivante dans la langue écrite où son emploi est parfois de règle. On peut la définir comme étant le substitut de *et* dans les propositions dont le verbe, à la forme négative, est déterminé par l'adverbe simple *ne*.

HISTORIQUE. — En ancien français, cette conjonction avait une forme *ne* qui, à l'époque classique, se conservait encore dans la locution *ne plus... ne moins*. Mais cette tournure archaïque y est d'un emploi très restreint. Les auteurs ne l'utilisent que pour ridiculiser un personnage (Ex. : Thomas Diafoirus dans *Le Malade imaginaire*) ou pour caractériser sa condition modeste ou populaire.

509. Emplois obligatoires de *ni*.

L'emploi de *ni* est obligatoire, pour coordonner :

1. deux termes ou deux groupes assumant la même fonction dans une phrase dont le verbe, à la forme négative, est déterminé par l'adverbe *ne* :

Ni le mari ni la femme ne savaient lire. (H. DE BALZAC)

Il y a une soif toute singulière que la jouissance des perfections ni la possession très heureuse n'abolissent ni ne tarissent. (P. VALÉRY)

[Dans ces deux exemples le verbe, postposé aux deux sujets coordonnés, se met au pluriel. Dans l'exemple qui suit, le verbe préposé aux sujets l'est.]

Les grands évêques patriciens et lettrés du IV^e siècle, à qui ne faisait défaut ni la politesse ni la politique, lui plaisaient tous, et il [G. Boissier] en fait d'excellents portraits. (A. FRANCE)

Sans ce coup de feu, par exemple, je crois que je n'aurais été amoureux de ma vie, ni boiteux. (DIDEROT)

HISTORIQUE. — 1. A l'époque classique *et* et *ni* alternaient plus librement qu'aujourd'hui. Dans ces vers de Racine :

*De mes emportements elle n'est point complice,
Ni de mon amour même et de mon injustice.*

et s'explique sans doute parce que l'injustice accompagnant l'amour comme une de ses conséquences fatales, ces deux termes constituent un ensemble. Le groupe formé par eux (à l'intérieur duquel et trouve place) est lui-même coordonné par *ni* au terme *mes emportements*.

2. L'usage classique admettait d'autre part que l'on coordonnât au moyen de *ni* deux termes dans une phrase négative dont l'adverbe était du degré *ne... pas* ou *ne... point*.

*Ni les éclairs ni le tonnerre
N'obéissent point à vos yeux.* (MALHERBE)

Les princes du sang ni les princesses n'entraient pas plus avant à moins que le Roi ne les demandât. (SAINT-SIMON)

Cet emploi n'a pas disparu du français moderne; mais il y est restreint au cas où le terme coordonné par *ni* a la valeur d'un ajout et peut être séparé de lui par une légère pause.

Sa gerbe n'était point avare ni haineuse. (V. HUGO)

Il n'est pas beau ni très distingué. (P. LÉAUTAUD)

Je ne me mêle pas, ni ta mère non plus, de tes conversations. (ARAGON)

Le patron... un vrai tyran même sur les siens, n'avait pas voulu céder, ni même transiger. (ARAGON)

2. deux verbes, à la forme négative, déterminés par l'adverbe *ne* :

Ni l'un ni l'autre ne cherchent à exposer leur vie, ni ne sont détournés du péril. (LA BRUYÈRE)

3. deux termes régis par la préposition *sans* :

Sans rime ni raison. — Sans feu ni lieu.

REMARQUE. — Si, pour mettre chacun de ces termes en relief, on répète la préposition *sans*, les deux groupes se coordonnent alors au moyen de *et* en français moderne.

Type : *Le voilà sans situation et sans ressource.*

Mais à l'époque classique la coordination pouvait être assurée dans ce cas au moyen de *ni* :

Sans attendre qu'on l'interroge, ni sans sentir qu'on l'interrompt, il parle. (LA BRUYÈRE)

HISTORIQUE. — A l'époque classique, on pouvait coordonner au moyen de *ni* deux propositions négatives dont l'adverbe était *ne... pas* ou *ne... point*.

L'établissement de la vérité ne dépend point de leur assistance ni l'empire de la vérité ne relève point de leur sceptre. (BOSSUET)

510. Emplois facultatifs de *ni*.

En dehors des cas indiqués au § 509 R., on se sert facultativement de *ni* pour coordonner :

1. deux termes ou deux groupes de termes qui assument la même fonction dans une phrase implicitement négative :

Patience et longueur de temps font plus que force ni que rage. (LA FONTAINE)

2. deux propositions négatives dont l'adverbe de l'une est du degré plein et dont l'adverbe de l'autre est du degré simple *ne*. Ce tour, propre à l'usage classique, a une couleur archaïque :

Le prince n'a point d'autre but ni n'en veut connaître. (MONTESQUIEU)

LES PRÉPOSITIONS

GÉNÉRALITÉS¹

511. Définition.

Les prépositions sont des mots ou des locutions invariables. Elles servent à construire — c'est-à-dire à rattacher l'un à l'autre — deux termes ou deux groupes non parallèles, c'est-à-dire qui n'assument pas la même fonction.

REMARQUES. — 1. Par l'invariabilité, les prépositions s'apparentent aux adverbes et aux conjonctions; mais cette ressemblance, fondée sur une marque orthographique commune, est purement extérieure et les prépositions constituent une espèce de mot.

Elles se distinguent des adverbes. L'adverbe, ou constitue une marque morphologique ou assume une fonction et comme tel est un terme de phrase. Il détermine le terme ou le groupe auquel il se rapporte de la même manière qu'un adjectif détermine un substantif. Les prépositions, comme les conjonctions, n'assument pas de fonction. Elles ne jouent dans la phrase qu'un rôle de **struments**, pour reprendre le mot de Damourette et Pichon (Lat. *struo, je construis, j'édifie*), c'est-à-dire qu'elles explicitent le rapport syntaxique de deux termes qui, eux, assument une fonction.

Les prépositions se distinguent des conjonctions de coordination. Ces dernières, en effet, unissent des termes ou des groupes parallèles.

En revanche, une analogie très étroite existe entre les prépositions et les conjonctions de subordination. Elle apparaît dans le fait qu'un grand nombre de locutions conjonctives sont formées au moyen de prépositions (ex. : *après que, pour que, sans que*, etc.). Prépositions et conjonctions de subordination servent à construire des termes ou des groupes non parallèles. Elles ne diffèrent que par leur spécialisation. Les conjonctions ont sous leur dépendance une proposition secondaire qui fonctionne comme telle; les prépositions,

1. BIBLIOGRAPHIE. — En plus des indications fournies dans notre *Introduction à la linguistique française* et dans son *Supplément* on ajoutera les titres suivants : G. Gougenheim, *Tant de royaumes réunis dans une vaste monarchie*, *Le Français moderne*, XXII, 1954, p. 96. — *La construction des noms de villes et de pays*, *L'enseignement du français aux étrangers*, 1954, p. 12. — *T a-t-il des prépositions vides en français?* *Le Français moderne*, XXVIII, 1959, p. 1-25. — *Morphologie et fonctions grammaticales*. *Journal de Psychologie*, 1959, p. 417-426. — A. Jaeggi, *Le rôle de la préposition et de la locution prépositive dans les rapports abstraits en français moderne*, Bern, A. Francke, 1956, 1 vol. 188 p. [Bibl. Helvetica, n° 58].

ne construisent que des nominaux ou des groupes qui prennent la valeur d'un nominal

Je lui donne cela pour } a) sa fête.
b) quand il serait grand.

[La proposition : *Quand il serait grand* est à analyser comme un terme unique comparable au substantif *fête*.]

2. On hésite dans l'analyse d'un mot tel que *comme* à reconnaître en lui un adjectif ou une préposition. Le cas de *comme* est analogue à celui de *devant*, *derrière* qui selon leur emploi assument une fonction d'adjectif ou de préposition.

Comme est adjectif dans un tour tel que : *C'est tout comme*. Mais si l'on compare : *Il m'a traité en ami* et *Il m'a traité comme son ami* on ne voit pas qu'il y ait de différence entre le rôle de *en* et celui de *comme*. L'un et l'autre servent à construire un terme attribut et à le mettre en rapport avec un terme complément.

512. Morphologie des prépositions.

L'espèce des prépositions est très composite. Elle comprend :

1. des prépositions dites HÉRÉDITAIRES, c'est-à-dire des mots qui jouaient déjà ce rôle en latin :

A, de, en, entre, jusque, par, pour, sans, sous, sur.

2. des mots qui s'y sont fixés par DÉRIVATION IMPROPRE :
— adjectifs :

Avant, avec, depuis, derrière, devant.

— substantifs

Malgré (composé de *mal* et de *gré*; cf. *bon gré, mal gré*).

— adjectifs

Plein, proche, sauf.

— participes :

Durant, pendant.

— formes adjectives de verbe :

Excepté, hormis, passé.

3. des LOCUTIONS PRÉPOSITIONNELLES formées à partir :

a) d'une préposition suivie d'un substantif sans déterminant spécifique (ex. : *A travers bois*) ou inversement d'un groupe substantif non déterminé + préposition (ex. : *Grâce à..., faute de...*);

b) d'une locution adverbiale suivie d'une préposition (ex. : *A même de..., à (ou en) raison de..., à force de..., en face de...*);

c) d'un syntagme qui a pris une valeur locutionnelle (ex. : *A l'aide de, à l'insu de...*).

REMARQUE. — Il est normal qu'un mot, suivant la situation qu'il occupe dans la phrase, assume ici une fonction et ne joue là qu'un simple rôle de strument. Les grammairiens de l'époque classique ont voulu opérer un partage rigoureux entre l'espèce des adverbes et celle des prépositions. Leurs efforts en ce sens ont partiellement abouti. En français moderne l'usage correct impose de ne traiter *auparavant, dessous, dessus* que comme adverbes. Toutefois *avant, avec, devant, derrière* ont échappé à leur réglementation et d'ailleurs celle-ci était très artificielle. L'adjectif (cf. *en, y*) est souvent un représentant. Les emplois de *devant, derrière* comme adverbes s'expliquent par cette valeur. Or il suffit de donner aux prépositions *pour, contre* un sens prégnant et une valeur de représentants pour qu'elles puissent fonctionner comme adverbes :

[Il s'agit d'une mesure qui a été discutée.] *Mais j'ai parlé pour (ou contre) dans la dernière assemblée.*

Il n'y a pas de nimbe pour nous, constate le bouf. L'ange a sûrement ses raisons pour.
(J. SUPERVIELLE)

513. Les termes construits au moyen des prépositions.

Peuvent être construits au moyen d'une préposition :

1. un nom (substantif ou adjectif) ou un pronom :

L'appel de la forêt (titre). — *Jusqu'ici je le tenais pour franc.* — *Je le dis pour vous autant que pour lui.*

2. un verbe à l'infinitif ou au participe :

Il passe son temps à lire. — *Nous l'avons croisé en nous promenant.*

3. un adjectif :

Un ami de toujours. — *Cela date de loin.*

4. un syntagme :

L'histoire dramatique de la fuite du Roi à Varennes. — *Il cherchait à ne pas se faire prendre.* — *Pour en passant cela ira.* — *Cela date de quand nous étions jeunes.*

REMARQUES. — 1. La préposition précède le terme qu'elle sert à construire. Elle peut toutefois être séparée de lui par un complément ou un déterminant adventice :

Après de rudes semaines la pluie est enfin tombée.

(G. DUHAMEL)

Il y a un grand plaisir, Nathanaël, à déjà tout simplement affirmer.

(A. GIDE)

J'ai appelé les bourreaux pour, en périssant, mordre la crosse de leurs fusils.

(A. RIMBAUD)

2. Les prépositions ne sont pas toutes aptes à construire n'importe quelle espèce de mot. Servent à construire un infinitif, les prépositions *à*, *après*, *de*, *pour*, *sans*, (*depuis*, et dès plus rarement), et la locution *avant de*. Sert à construire le participe (forme verbale en *-ant*) la préposition *en*. Se combinent avec *que* pour former des locutions conjonctives de subordination *après (que)*, *avant (que)*, *depuis (que)*, *dès (que)*, *durant (que)*, *excepté (que)*, *hormis (que)*, *malgré (que)*, *moyennant (que)*, *outre (que)*, *pendant (que)*, *pour (que)*, *sans (que)*, *sauf (que)*, *selon (que)*, *suivant (que)*.

514. Les prépositions et les constructions indirectes.

Le rôle des prépositions ressort de la comparaison qu'on peut établir entre les *constructions directes* et les *constructions indirectes*.

1. LES CONSTRUCTIONS DIRECTES reposent sur la juxtaposition de deux termes non parallèles (ex. : *Je partirai demain matin.* — *Il le lui dira*). Les fonctions de ceux-ci se déduisent des critères que fournissent l'*accord* (ou le non-accord), la *place respective des termes*, le *sens*, et la *pause* marquée par une virgule :

Le soir tombait sur la campagne.

Le soir, sortaient tous les habitants du village.

Il sort ses chiens. — Il sort le matin.

[La fonction de *le matin* se déduit, en dehors du sens, du fait que ce terme peut être antéposé au verbe : *le matin, il sort*; l'objet, représenté par un substantif : *ses chiens, ne peut pas être antéposé sans qu'on le reprenne alors au moyen d'un pronom : ses chiens, il les sort.*]

Il sent l'œillet.

[Ici, le sens seul, c'est-à-dire le contexte, permet de savoir si la phrase représente un *verbe + complément d'objet* (elle signifie alors *il respire l'œillet*) ou bien un *verbe + un complément déterminatif* (= *il embaume, il répand un parfum d'œillet*).]

2. LES CONSTRUCTIONS INDIRECTES se définissent au contraire comme celles où la dépendance d'un terme ou d'un groupe par rapport à un autre est marquée au moyen d'un mot approprié. Ce mot ne préjuge pas la fonction qu'assume le terme construit. Une préposition sert à construire :

— un complément déterminatif, circonstanciel ou non :

Le livre de Pierre. — Nuire à quelqu'un. — Je vous attendrai à 10 heures devant la Madeleine.

— un attribut :

Prendre quelqu'un pour associé. — Traiter quelqu'un d'incapable. — Avoir du temps de libre.

— un prédicat à l'infinitif :

Grenouilles de sauter...

— L'infinitif postposé qui joue le rôle de sujet du verbe impersonnel ou de *c'est* :

Il est recommandé d'être prudent.

C'est un défaut [que] de mentir.

On ne peut donc pas dire *que*, d'une manière générale, la préposition régit un complément. Son rôle consiste à marquer une subordination, c'est-à-dire un état de dépendance grammaticale.

HISTORIQUE. — Dès son origine, le français a éliminé la construction *directe* des compléments déterminatifs qu'il avait héritée du latin et que favorisait l'existence d'un cas *régime* différent d'un cas sujet. En ancien français, l'emploi du tour : *Li fiz le roi* (= *le fils du roi*) était étroitement limité au cas où le complément est un nom de personne. Celui du tour *Je le dis sa serour* (= *je l'ai dit à sa sœur*) constituait aussi un archaïsme.

515. Répétition d'une préposition.

1. Quand une préposition sert à construire deux ou plusieurs termes juxtaposés ou coordonnés, on peut la répéter devant chacun d'eux.

a) Cette répétition est usuelle si la préposition est *à*, *de*, *en*, à moins que les termes qui suivent ne constituent un tout du point de vue du sens :

Il présenta de son eau des Barbades à mademoiselle de Kerkabon et à monsieur son frère. (VOLTAIRE)

Mais :

On m'a imputé de vouloir être original et faire autrement que les autres. (J.-J. ROUSSEAU)

[Le second groupe développe le premier; il n'ajoute aucune idée nouvelle.]

b) Avec les autres prépositions, elle s'explique par des raisons de style (insistance, désir de détacher chaque terme, balancement rythmique) :

On accusait Praetextatus de répandre des présents parmi le peuple pour l'exciter à la trahison, et d'ourdir un complot contre le pouvoir et contre la personne du roi. (A. THIERRY)

J'en conçois pourtant un, moi, un style : un style qui serait beau, que quelqu'un fera à quelque jour, dans dix ans ou dans dix siècles. (G. FLAUBERT)

Par les champs et par les grèves. [Titre.]

2. Les locutions constituent un cas à part. La préposition y est ou répétée ou non répétée :

A ses risques et périls. — Un ingénieur des Ponts et Chaussées. — Sans rime ni raison.

A hue et à dia. — Être à tu et à toi. — Par monts et par vaux.

516. Le sens des prépositions.

En dehors du rôle qu'elles jouent dans la construction des syntagmes, les prépositions évoquent un rapport, c'est-à-dire qu'elles ont un sens.

1. Celui-ci peut être précis et limité. C'est, par exemple, le cas de *entre*, de *parmi*, de *selon* et de la plupart des locutions prépositionnelles. Ces mots ont en conséquence un nombre d'emplois restreint.
2. Mais les prépositions peuvent, normalement, se charger de plusieurs sens. Il en va d'elles comme des autres espèces de mots dont la signification se tire du contexte :

Bon	}	Ce chocolat est bon.
		Le bon de la chose est que...
		Un bon à tirer. Un bon d'essence.
Tirer	}	Tirer cent francs de sa poche.
		Tirer un trait sur le passé.

Le rapport qu'évoque une préposition peut être établi sur plusieurs plans et comporter des nuances très variées :

Comparer	}	Creuser avec une foreuse. [avec évoque une relation instrumentale.]
		Se promener avec quelqu'un. [avec évoque une relation d'accompagnement.]
		Se promener sur la digue. [sur évoque un rapport de situation dans l'espace.]
Comparer	}	Il est arrivé sur le tard. [sur évoque un rapport dans la durée.]
		Sur cette promesse, il partit. [sur traduit une relation de postériorité.]

3. Dans certains cas, c'est la préposition qui permet d'interpréter comme il faut le sens du terme qui la précède :

Comparer	}	J'ai commencé à lire ce livre. [Commencer à : entamer une action, être au début d'un état.]
		J'ai commencé par lire ce livre. [Commencer par : l'expression évoque un ordre, une place dans une succession.]

4. A la limite une préposition n'a plus de sens définissable. Elle joue son rôle de strument. C'est le syntagme où elle figure qui a un sens :

Passer à tabac. — Jouer des flûtes.
La ville de Paris. — Le Dieu de vérité. — Traiter de fou.

REMARQUE. A propos de ce dernier cas, quelques grammairiens désignent alors la préposition au moyen des termes *mot vide* ou *mot outil*. On n'en conseille pas l'usage, car même lorsque l'emploi d'une préposition semble

ne se justifier que par une exigence de syntaxe la présence de ce mot contribue à donner un sens, une signification particulière à l'ensemble du syntagme. Qui, aujourd'hui, songerait à « définir » le « sens » de *à* et de *en* dans : *Traiter un voisin en ami* et *traiter quelqu'un de lâche*? Il paraît cependant excessif de considérer ces deux mots comme des « mots vides » puisque leur opposition, et elle seule, suffit à distinguer les significations bien distinctes des deux expressions : *traiter en* et *traiter de*.

517. Valeurs de sens des constructions indirectes et des constructions directes.

1. Quand une construction indirecte coexiste avec une construction directe, les deux peuvent avoir même sens et ne différer que par une nuance de style :

Comparer	}	Avoir du temps libre. — Aimer lire.
		Avoir du temps de libre. — Aimer à lire.

Elles peuvent au contraire présenter des sens différents :

Comparer	}	Prendre femme. = (interrompre par mariage un état de célibat.) Prendre X. pour femme.
		Penser une chose. (= l'évoquer à son esprit.) Penser à une chose. (= y réfléchir.)
Comparer	}	Regarder quelqu'un ou quelque chose, (= porter les yeux dessus.) Regarder à. (= ou bien : observer attentivement : cf. Mais je regardais à vos actes et ils étaient toujours misérables. (H. DE MONTHERLANT) ou bien : épargner avec parcimonie.)

2. Quand deux constructions indirectes coexistent, elles peuvent s'équivaloir :

Comparer	}	J'ai commencé à lire ce livre. — Ne servir à rien.
		J'ai commencé de lire ce livre. — Ne servir de rien.

ou bien elle se distinguent par une nuance qu'on tire de l'opposition :

Comparer	}	Croire à Dieu. (= adhésion intellectuelle.)
		Croire en Dieu. (= Acte de foi, adhésion du cœur.)

Dans d'autres cas elles opposent deux sens différents :

Comparer	}	J'ai fini de lire ce livre.
		J'ai fini par lire ce livre.

518. Classement des emplois des prépositions.

1. Un classement HISTORIQUE est rendu difficile du fait de la rareté ou de l'absence de témoignages sur le développement des prépositions

- au cours de l'époque gallo-romane. Il ne permet pas bien non plus de montrer comment s'organise en français moderne le jeu des différentes prépositions.
2. Un classement SÉMANTIQUE est inefficace et dangereux dans la mesure où il morcelle à l'extrême et arbitrairement les valeurs d'emploi d'une même préposition; et aussi parce qu'il confère aux prépositions des sens qui se dégagent du contexte où celles-ci figurent.
 3. En ce qui concerne les prépositions qui ont des emplois nombreux et variés, il a paru préférable d'analyser ceux-ci d'après la nature morphologique des termes et des groupes dont ces mots assurent la liaison. Ce faisant, on a tenu compte :

- a) de l'indépendance plus ou moins grande du terme ou du groupe construit. C'est à ce critère que renvoie la distinction entre les compléments circonstanciels (dont la place est relativement libre) et les compléments déterminatifs qui sont rattachés d'une façon plus étroite au terme déterminé;
- b) du caractère locutionnel ou vivant de ces constructions;
- c) de la productivité plus ou moins grande de ces syntagmes;
- d) des normes de style qui différencient l'emploi d'une préposition à l'époque classique de son emploi en français moderne.

REMARQUE. — On évitera de vouloir découvrir une filiation *logique* dans les emplois successifs ou simultanés d'une même préposition. Toute tentative en ce sens se heurte à des contradictions qui empêchent de parvenir à dresser un tableau satisfaisant. Ces anomalies s'expliquent par des accidents d'ordre historique, psychologique ou social.

a) *Anomalies résultant d'accidents lexicaux ou phonétiques.* Exemples : le développement de *avec* et de *de* en français est conditionné à la fois par la confusion de *ad* et de *ap* en latin postclassique et par le déclin total de *cum* en gallo-roman. — Le statut particulier de *en* en français moderne résulte en partie des contractions de *en* avec l'article défini en ancien français et du déclin des formés *ei* (*eu, ou, on*) et *es*. (cf. § 547).

b) *Anomalies d'ordre psychologique.* Exemples : la langue confond souvent sous un même terme deux relations qu'une analyse abstraite tend à distinguer. En français moderne *de* est de signification ambiguë dans : *Le train de Paris*; il y a des cas où l'on doit préciser que le train est *en provenance de Paris* ou qu'il roule *en direction de Paris*. En ancien et en moyen français *pour* symbolisait aussi bien la raison, la cause, que la destination ou le but. Cette ambiguïté, que l'on résout en français moderne en opposant *par* à *pour* (cf. *Il a fait cela par intérêt, pour réussir*), demeure sensible dans : *Il a fait cela pour rien*. — Alors qu'il était possible de figurer une relation de deux manières, la langue courante n'en retient qu'une. En français classique, *emprunter* admettait deux constructions : *emprunter quelque chose à quelqu'un* ou *de quelqu'un*. De même *ressembler* : *ressembler à quelqu'un* ou *ressembler quelqu'un*. Usuellement, aujourd'hui on ne se sert plus que de *emprunter... à quelqu'un, ressembler à quelqu'un*.

c) *Anomalies résultant des normes d'usage.*

Exemples : deux prépositions symbolisent le même rapport, mais la tradition oblige à employer ici l'une, et l'autre ailleurs (cf. *Aller à cheval, en voiture*. — *Aller à Paris, en Allemagne*. — *Aller en Amérique, Partir pour l'Amérique*). — L'emploi d'une préposition est impossible ou difficile parce que le syntagme où elle figurerait est déjà lexicalisé (cf. on dit, selon les cas *en ville* ou *à la ville*; mais à côté de *à la campagne* on ne peut guère dire *en campagne*, cette expression ayant pris le sens de *En opération militaire*). — L'usage correct impose de dire *Lire dans le journal, Partir pour l'Amérique*, et proscrire comme vulgaires les tours **Lire sur le journal, *Partir en Amérique*.

519. Les normes ou règles d'emploi des prépositions.

1. Les normes qui règlent un emploi correct des prépositions relèvent plus du lexique que de la grammaire à proprement parler. Elles donnent lieu parfois à des distinctions dont la subtilité est fragile. Ainsi *c'est à moi de* + inf. n'a pas un sens différent de *c'est à moi à* + inf. et tend à se substituer au second tour qui comporte un hiatus disgracieux. *Depuis* s'employant sans corrélatif quand il symbolise une relation dans le temps (*il pleut depuis lundi*) on n'en voudra pas à M. LYMÉ d'avoir écrit contre l'avis des puristes : *Une petite poule blanche qui la regardait depuis le poulailler*.
2. Les prépositions se combinent rarement entre elles. Cependant *de* peut précéder certaines prépositions : *d'après, d'avec, de chez, de sur* :
En sortant de chez lui, j'ai refermé la porte. (CAMUS)
Les puristes condamnent *dès après, dès avant* :
On l'a, dès après sa naissance, remis à un berger. (A. GIDE)
On notera, à ce sujet, le statut particulier de *jusque* qui, dans les cas où il ne régit pas un adverbe de lieu (*jusque là*) ou un adverbe de temps (*jusqu' alors*) ne s'emploie qu'en liaison avec une préposition ou une locution prépositive (*jusqu'à, jusque chez, jusqu'après, jusqu'au dessous de*).

BIBLIOGRAPHIE. — A. HAASE. *Syntaxe française du XVII^e siècle*, Paris, A. Picard, 1898. — M. M. GRÉVISSE, *Le Bon Usage*, III^e Partie, chap. VII.

LA PRÉPOSITION « A »

A. LA PRÉPOSITION A SERT A CONSTRUIRE UN INFINITIF

520. Locutions nominales.

Le groupe *à* + *infinitif* est à l'origine de substantifs obtenus par dérivation impropre :

Un à-valoir.

ou de nominaux dont les emplois sont analogues à ceux d'un substantif :

Type : *Il y a à boire et à manger là-dedans. — Ici on sert à manger et à boire.*

521. A + infinitif en fonction de complément circonstanciel.

Ce groupe assume la fonction de complément circonstanciel. Comme le gérondif, il est comparable à une proposition subordonnée. Quant au sens, sa valeur dépend de la place qu'il occupe par rapport au membre déterminé.

1. Il implique une relation de CONSÉQUENCE, quand il est postposé :

Je parlai au capitaine des grenadiers du bel aspect de sa compagnie. En effet, ils avaient l'air militaire et soldat, à les prendre pour un corps d'élite de la vieille garde. (A. DE VIGNY)

Il [le duc de Rohan-Chabot] chantait la Préface à faire pleurer. (CHATEAUBRIAND)

C'est à ne pas croire.

2. Il implique une relation de CONCOMITANCE (qui peut comporter une nuance de cause, d'opposition ou d'hypothèse). Dans ce cas le groupe est généralement antéposé :

A vaincre sans péril, on triomphe sans gloire. (CORNEILLE)
A lire dans le noir, vous allez vous user les yeux.

Mais cet ordre n'est pas obligatoire :

*Certe, ils doivent trouver les vivants bien Ingrats
A dormir, comme ils font, chaudement dans leurs draps.*

(CH. BAUDELAIRE)

522. A + infinitif en fonction de complément déterminatif.

Ce groupe assume la fonction de complément déterminatif :

1. d'un nom ou d'une locution verbale :

Un homme à tuer. — L'homme à abattre. — Un homme à rire de tout (ou à mentir du matin au soir). — Une bonne à tout faire (la construction, dans ce dernier exemple, est lexicalisée). — Avoir le cœur à rire.

2. d'un adjectif :

Bête à manger du foin. — Fou à lier. — Doux à toucher. — Agréable à voir. — Bon à manger.

Vivante à vous serrer la gorge. (M. ARLAND)

REMARQUE. — Dans ces constructions, la valeur de l'infinitif doit être interprétée. *L'homme à abattre* est *l'homme qu'il convient d'abattre*. Dans *un homme à rire de tout*, l'homme est l'agent de *rire*.

523. A + infinitif déterminant un verbe.

1. Avec les verbes être et avoir, ce groupe constitue une périphrase relative à la nature du procès :

Avoir à + infinitif, évoque une éventualité ou une obligation. *Être à + infinitif* évoque, suivant le cas, une relation de conséquence, un état en cours, une obligation :

cf. *Le récit de cette première visite est à reprendre.* (A. GIDE)
cf. *Il est à travailler [= Il est en train de travailler.]*

2. Après d'autres verbes, à sert à construire l'infinitif qui assume la fonction de complément :

Types : *Je cherche à retrouver cet exemple. — Il demande à voir. Attiré par les rians objets qui m'entourent, je les considère, je les contemple, je les compare, j'apprends enfin à les classer.* (J.-J. ROUSSEAU)

Quant au sens, cette construction comporte deux variétés, selon que l'agent de l'infinitif est :

a) l'agent du verbe principal :

Types : *J'ai réussi à faire ce que je voulais. — Il s'est décidé à partir. — Il s'est résolu à le dire.*

b) l'objet du verbe principal :

Types : *Engager quelqu'un à faire quelque chose. — Habilitier quelqu'un à faire quelque chose.*

REMARQUES. — 1. Un verbe principal peut admettre trois constructions d'un complément à l'infinitif. Ainsi *Aimer* admet : une construction directe : *Il aime jouer* ; une construction indirecte au moyen de *à* : *Il aime à rire* ; une construction indirecte au moyen de *de* : *Les intellectuels*

russes aiment de se réunir... (G. DUHAMEL). En français moderne, la construction directe est seule usuelle; les deux autres en représentent des variantes, l'une assez fréquente (*Aimer à...*), l'autre beaucoup plus rare et d'un caractère précieux.

2. La construction de l'infinitif complément au moyen de *à* correspond à une construction soit directe, soit indirecte d'un complément nominal :

Ma pensée trouve à se formuler beaucoup plus aisément et nettement que naguère. (A. GIDE)

[En transposant le complément on aurait **Ma pensée trouve une formulation beaucoup plus aisée...*]

Il s'est résolu à partir immédiatement.

[En transposant le complément on aurait **Il s'est résolu à un départ immédiat.*]

3. L'aptitude d'un verbe principal à construire l'infinitif complément au moyen de *à* ou de *de* résulte d'une tradition. Il paraît difficile d'assigner à l'une et à l'autre construction une valeur particulière :

Comparer } *Il s'est décidé à partir.*
 } *Il s'est proposé de partir.*

Comparer } *J'autorise quelqu'un à faire quelque chose.*
 } *J'interdis à quelqu'un de faire quelque chose.*
 } *Prier quelqu'un de faire quelque chose.*

HISTORIQUE. — A l'époque classique, un certain nombre de verbes principaux dont le complément à l'infinitif est construit avec *de* en français moderne, admettaient la préposition *à*.

Il est aisé à voir que... [fr. mod. *Il est aisé de voir que...*].
J'ai toujours oublié à vous dire que... (PASCAL)

cf. HAASE, *Syntaxe française du XVII^e siècle*, paragraphe 124.

B. LA PRÉPOSITION A SERT A CONSTRUIRE UN SUBSTANTIF SANS DÉTERMINANT SPÉCIFIQUE

524. Le groupe assume les fonctions de complément circonstanciel ou de complément déterminatif.

Ces groupes sont toujours plus ou moins lexicalisés.

1. Ils constituent des locutions. Celles-ci assument la fonction de compléments circonstanciels (lieu, temps, manière) :

À droite, à gauche, à table, à cheval, à pied, à grand-peine, à crédit, à loisir, à tête reposée, à foison, à grandes enjambées, à toutes jambes, à quatre pattes.

REMARQUE. — On peut joindre à ces locutions celles où *à* est suivi d'un ancien adverbe qui n'est plus senti comme tel : *à tâtons, à genouillons*.

Comme telles, elles peuvent se rapporter à :

a) un verbe :

Travailler à loisir. — Naviguer à voile.

Elle chercha du travail pour elle, à petites relations, à petites démarches. (A. CHAMSON)

b) un substantif :

Une condamnation à mort. — Une lecture à tête reposée. — Une marche à tâtons. — Une conversation à bâtons rompus.

c) un adjectif :

Bête à souhait.

2. Comme compléments déterminatifs d'un substantif, ils constituent avec lui une sorte de mot composé. Quelques-uns de ces mots sont de véritables unités lexicales (ex. : *un chasseur à pied, un chasseur à cheval, un sac à main, un char à bancs*). Dans d'autres, la relation du complément et du terme complété se laisse définir. Elle implique une idée :

a) D'ACCOMPAGNEMENT. Ces compléments évoquent un caractère distinctif :

Une bête à cornes. — Un gilet à fleurs. — Un plafond à caissons. — Un bonnet à poils.

b) D'INSTRUMENT :

Un ressort à boudin. — Un fusil à pierre. — Un candélabre à gaz. — Une lampe à pétrole. — Un moulin à vent.

c) DE DESTINATION :

Une tasse à thé. — Un moulin à café. — Un pot à eau. — Une boîte à bijoux. — Un seau à charbon. — Une tête à gifles.

d) DE PROPRIÉTÉ, DE POSSESSION. Cette construction qui est vivante lorsque le complément est un pronom (ex. : *une idée à moi*), n'est pas reçue dans l'usage correct lorsque le complément est un substantif. Les tours du type : *un fils à papa* sont locutionnels.

3. Après les verbes *estimer, interpréter, réputer, tenir, tourner*, la préposition *à* sert à construire un substantif sans déterminant spécifique qui assumait la fonction d'attribut :

Type : *Estimer quelque chose à faveur. — Interpréter quelque chose à mal. — Tenir à honneur.*

Un lièvre, apercevant l'ombre de ses oreilles,

Craignit que quelque inquisiteur

N'allât interpréter à cornes leur longueur. (LA FONTAINE)

J'y consens de bon cœur,

Et tiens son alliance à singulier honneur. (MOLIÈRE)

Mais une analyse grammaticale de ces tours est inutile, car ils ont pris en français moderne une valeur locutionnelle et n'appartiennent plus qu'à la langue écrite.

HISTORIQUE. — A l'époque classique on utilisait de même l'expression *devenir à rien* :

Cette ressemblance devenait à rien. (MADAME DE SÉVIGNÉ)

C. LA PRÉPOSITION A SERT A CONSTRUIRE UN SUBSTANTIF DÉTERMINÉ SPÉCIFIQUEMENT

525. Fonction de complément circonstanciel assumée par le groupe.

1. Ce groupe assume la fonction de complément circonstanciel. Comme tel, il peut se rapporter à l'ensemble d'une phrase :

A la campagne, la vie est moins chère qu'à Paris.

ou bien à un terme particulier :

Une maison à la campagne présente bien des agréments.

Habiter à la campagne.

2. Quelques-uns de ces compléments, lexicalisés, ont un caractère locutionnel. Ils fournissent un bon nombre de compléments dits de manière (ex. : *à l'improviste, à l'emporte-pièce, à la six-quatre-deux, à l'esbrouffe*, etc.); on rangera parmi eux ceux dont la construction repose sur le type *à + la + nom propre (ou adjectif au féminin)* :

Un nez à la Roxelane, une ironie à la Swift, un parc à l'anglaise, des pâtes à l'italienne.

Des effets à la Prud'hon, à la Corrège, ne seront jamais ceux à la Rubens par exemple. (E. DELACROIX)

Ils [les théologiens de Saint-Sulpice] ne pensaient pas que le dogme eût besoin d'être mitigé, déguisé, costumé à la jeune France. (E. RENAN)

HISTORIQUE. — A l'époque classique, l'emploi de *à* pour construire ces compléments circonstanciels était plus étendu qu'aujourd'hui. Dans quelques cas, le français moderne préfère une construction directe à une construction indirecte :

C'est elle, et je me rends, Monsieur, à cette fois. (CORNEILLE)
[à cette fois = cette fois.]

Dans d'autres, on a remplacé *à* par une préposition de valeur plus explicite :

A l'orgueil de ce traître,
De mes ressentiments je n'ai pas été maître. (MOLIÈRE)
[Cf. devant l'orgueil, en présence de l'orgueil de ce traître.]

*A quelle utilité? Pour exercer l'esprit
De ceux qui de la sphère et du globe ont écrit?* (LA FONTAINE)
[A quelle utilité? = pour quelle utilité mais on dit encore
A quelle fin? à ces mots, à cette vue.]

526. Les rapports signifiés par le groupe. — 1. Situation. Direction.

1. Le complément évoque une LOCALISATION pure et simple, dans l'espace ou dans la durée.

A sert ainsi à construire des noms communs (ex. : *à l'usine, à l'orée du bois, au théâtre, à cet endroit, au tennis, à la boxe, à l'escrime, au ciel, au purgatoire (mais en enfer)*, etc.), des noms propres de bâtiment des deux genres (ex. *au Parlement, au Sénat, à la Bourse, à la chambre*)... et des noms propres de villes, d'îles, de pays de genre masculin commençant par une consonne (ex. : *à Caen, à Poitiers, à Berlin*. — *A Sein, à Bréhat, à Madagascar*. — *Au Pérou, au Chili, au Portugal, aux U. S. A.*) qui servent de compléments circonstanciels de lieu.

Dans les compléments circonstanciels de temps, *à* sert à construire : des noms communs (ex. : *à l'aube, à l'aurore, au coucher du soleil, à l'instant, à l'heure dite, à sa vue*) :

Au bruit de la bombe, et au fracas de la maison, qui semblait tomber, la plume échappa des mains du secrétaire.

(VOLTAIRE)

A la septième fois les murailles tombèrent. (V. HUGO)

les noms d'heures (*à midi, à dix heures*), de fêtes religieuses (ex. : *à Noël, à la Trinité*) et les noms de saisons *printemps* et *automne* (ex. : *au printemps, à l'automne*).

REMARQUES. — 1. Dans les compléments circonstanciels de lieu, *en* alterne par tradition avec *à* (cf. § 553). L'emploi d'une préposition autre que *à* y est parfois imposé par l'usage :

Où habitez-vous? A Paris, dans le V^e. — *Où l'avez-vous rencontré? A la maison, sur le palier.*

Hormis ces cas, le choix de *à* indique que le complément pose en tout et pour tout un rapport de situation pur et simple. Le nom construit avec *à* évoque un repère ponctuel dans l'espace.

Il s'assoit aux talus avec les petits bergers. (J. Giono)

Comparer { *Où travaillez-vous? A la Bourse, au lycée.*
Dans le lycée, dans la Bourse régnait une vive animation.

Toute autre préposition a une valeur descriptive plus accusée.

2. Dans les compléments circonstanciels de temps, *en* alterne par tradition avec *à* (cf. § 568). — L'opposition de *à* et de *en* prend parfois une valeur particulière : *à ce moment* et *en ce moment* évoquent l'un et l'autre une relation de coïncidence; mais *en ce moment* la pose dans l'actualité présente, vécue (ex. : *En ce moment, il est à Londres*), tandis que *à ce moment-là*

situé, par évocation, dans une actualité passée (ex. : *A ce moment, un bruit se fit entendre*). — Les compléments de temps se construisent aussi directement. C'est le cas des dates chiffrées déterminées par un article (ex. : *J'arriverai le 6 juin*), des noms de fêtes religieuses précédées du mot *jour* (ex. : *Le jour de Pâques, la circulation a été difficile*), des noms de saisons été, hiver (ex. : *Ici, l'été, il fait très chaud et l'hiver, très froid*), des noms printemps et automne lorsqu'ils sont déterminés par un adjectif (Ex. : *Le printemps dernier...*), des locutions *le jour, la nuit* (ex. *La nuit, tous les chats sont gris*).

2. Le complément évoque le TERME d'un MOUVEMENT dans l'espace, d'un DÉLAI dans la durée :

Types : *Laissez venir à moi les petits enfants*. — *Lever les yeux au ciel*. — *Remise du jugement à la semaine prochaine*.

HISTORIQUE. — 1. Dans cette valeur, *à* alterne avec *en* comme pour les compléments circonstanciels de lieu. — L'usage de *pour* est de règle, dans le bon usage, après les verbes *partir, s'embarquer* (ex. : *Partir pour Coen, pour la Grèce, pour l'Amérique*). — En français classique, les noms de l'Amérique et de la Chine se construisaient régulièrement au moyen de *à* :

*L'un des trois jouvenceaux
Se noya dès le port, allant à l'Amérique.* (LA FONTAINE)

2. D'une manière générale, à l'époque classique, l'emploi de *à* était plus étendu qu'aujourd'hui pour construire des compléments circonstanciels de lieu et certains compléments déterminatifs.

Au (aux) s'étant substitué en moyen français à *ou* (*en* + le cf. § 547. I.) a le sens de *dans le* ou *dans les* dans les exemples suivants :

*C'est pourquoi vous n'avez qu'un parti qui soit sûr :
C'est de vous renfermer aux trous de quelque mur.* (LA FONTAINE)
Aux ballades surtout, vous êtes admirable. (MOLIÈRE)

D'autre part, certains verbes qui se construisaient avec *à* en français classique se construisent aujourd'hui avec la préposition *dans* ou avec *en* (*espérer à, tremper à, se jeter à...*)

Enfin *à* servait à construire des compléments qui, en français moderne, sont régis communément par une préposition plus expressive.

*Rétablir Joas au trône de ses pères.
[= sur le trône]
Se tourner à quelqu'un [= vers quelqu'un].
S'accuser à quelqu'un. — Se défendre à un juge.*

Cf. HAASE, *Syntaxe française du XVII^e siècle*, paragraphe 121.

527. Les rapports signifiés par le groupe. — 2. Conformité.

Types : *Un livre à mon goût*. — *Un plat à mon idée*. — *Une femme à la mode*. — *A mon avis*. — *A la satisfaction de tous*. — *Juger quelqu'un à sa valeur*.

528. Les rapports signifiés par le groupe. — 3. L'indice.

Type : *A sa mine, on voit qu'il ne se porte pas bien*.

J'étais donc pamphlétaire à mon propre jugement.

(P.-L. COURIER)

Homo n'était pas le premier venu. A son appétit de nèfles et de pommes, on l'eût pris pour un loup de prairie; à son pelage foncé on l'eût pris pour un lycéen. (V. HUGO)

529. Les rapports signifiés par le groupe. — 4. Moyen, instrument, accompagnement.

Types : *A la voile*. — *A la main*. — *A la scie*. — *Peindre (ou une peinture) à l'huile, au couteau*. — *S'éclairer à l'électricité*. — *Un dîner aux chandelles*. — *Une sauce à l'estragon*. — *Un steck au poivre*. — *Marcher à gros équipage*. — *Aller à petits pas*.

Le marchand à sa peau devait faire fortune. (LA FONTAINE)

HISTORIQUE. — A l'époque classique, *à* servait à construire, dans cette valeur, le complément d'un verbe passif que l'on considère aujourd'hui comme l'agent du procès :

Type : *Cela est connu à tous*.

Il reste de cet emploi en français moderne des locutions : *être mangé aux vers, être battu au vent* où la préposition *à* évoquait autrefois le moyen, l'instrument. Cette préposition introduit aussi le complément d'agent dans certaines constructions à l'infinitif, cf. § 355 et 356.

530. Le groupe A+substantif assure la fonction de complément déterminatif.

Dans les exemples qui précèdent, le groupe, qui assume la fonction de complément circonstanciel, conserve une certaine autonomie. Dans ceux qui suivent, il constitue avec le terme qu'il détermine un ensemble lié; la relation posée n'a pas de caractère circonstanciel.

531. Le groupe A+substantif détermine un substantif.

1. Le complément évoque une CARACTÉRISATION dans les tours du type : *L'homme à l'oreille cassée*. — *La fille aux cheveux de lin*. — *La poule aux œufs d'or*, etc.

La lune est déjà haute; une lune énorme aux rondeurs de ventre. (M. ARLAND)

Ce voyageur aux gestes brusques. (Id.)

2. Ce complément évoque un rapport de PROPRIÉTÉ, de POSSESSION.

Types : **Un chien à sa mère*. — **La fille au maire*.

Les constructions de ce type sont proscrites du bon usage. Elles sont toutefois attestées dans la langue littéraire, quand un écrivain s'en sert pour caractériser la langue (archaïsante ou populaire) d'un personnage :

C'est un cousin à Basin.

(M. PROUST)

532. Le groupe A+ substantif détermine un verbe.

1. A sert à construire le second complément de verbes transitifs accompagnés d'un complément d'objet :

Demander quelque chose à quelqu'un. — Donner quelque chose à quelqu'un. — Retirer un privilège à quelqu'un. — Faire un crime à quelqu'un. — S'attacher à un travail. — Se confier à quelqu'un. — S'appliquer à une tâche. — S'égalier à quelqu'un, etc.

REMARQUE. — Dans ces constructions, la préposition *à*, sans avoir toujours un sens définissable, s'oppose tout de même à *de* dans la mesure où elle implique sinon un « mouvement vers... », du moins une relation qui va de l'agent de l'action à la personne (ou à la chose) qu'évoque le complément. *De*, au contraire, sert à construire le terme qui évoque soit le point d'origine d'un mouvement, soit la masse d'où l'on prélève quelque chose. C'est ainsi qu'à l'époque classique un verbe tel qu'*emprunter* admettait un complément construit soit avec *à*, soit avec *de*, suivant que l'on avait en vue l'une ou l'autre de ces relations :

Emprunter quelque chose à quelqu'un (ou de quelqu'un).

Il est arrivé qu'entre l'époque classique et l'époque moderne on ait choisi et fixé une construction de préférence à l'autre :

Puisque vous vous êtes soustrait de l'obéissance que l'on doit à son médecin.

(MOLIÈRE)

[Comparer fr. mod. *se soustraire à...*]

Quand, en français moderne, un verbe admet encore un complément introduit soit avec *à*, soit avec *de*, la différence est celle qui vient d'être indiquée. Ex. : *On retranche quelque chose de ses revenus. — On ôte ou on retire un objet fragile des mains d'un enfant. Mais on ôte quelque chose à quelqu'un, on retire un privilège à quelqu'un.*

2. Avec la même valeur, *à* sert à construire le complément d'un verbe employé intransitivement :

Appartenir à... — Avoir droit (ou part) à... — Applaudir à... — Atteindre à... — Croire à... — Manquer à un devoir. — Penser à... — Pouvoir à... — Présider à... — Revenir à... — Plaire à... — Rire à... — Veiller à... — Viser à..., etc.

REMARQUE. — Le même verbe peut admettre, suivant les cas, une construction directe et une construction indirecte de son complément. Il en résulte ou une différence de sens, à proprement parler (ex. : *Manquer son train. — Manquer à un devoir*) ou une nuance (ex. : *Penser quelque*

chose. — Penser à quelque chose — Regarder quelque chose — Regarder à quelque chose (= lui prêter attention ou l'épargner).

Mais je regardais à vos actes et ils étaient toujours misérables.
(H. DE MONTHERLANT)

HISTORIQUE. — Entre l'époque classique et l'époque moderne un certain nombre de verbes ont changé de construction.

1. Admettaient une construction indirecte de leur complément des verbes qui en français moderne sont transitifs.

Aider à quelqu'un. — Contredire à quelqu'un. — Empêcher à quelqu'un. — Éclairer à quelqu'un. — Insulter à quelqu'un (mais on dit encore : insulter à la douleur de quelqu'un). — Prier, supplier à Dieu. — Toucher à quelqu'un (au sens de importer).
Si vous, maître et fermier, à qui touche le fait. (LA FONTAINE)

2. Construisaient leur complément avec une préposition (*en, dans, sur, avec*) de valeur évocatrice plus accusée que celle de *à* :

Prendre part, avoir part en quelque chose. — S'intéresser dans une affaire; engager quelqu'un dans son service. — Se confier sur quelque chose; insulter sur quelqu'un; présider sur... — Attaché avec quelqu'un.

3. Le complément des adjectifs se construit avec *à*, dans les cas où l'adjectif se ramène pour le sens à un verbe qui admet cette préposition :

Types : *Il est résistant à la douleur. — Il est enclin à... — Plaisant à l'œil.*

La préposition *à* implique un rapport de destination dans :

Agréable aux yeux. — Sensible au cœur.

et dans :

Doux au toucher.

elle établit une relation circonstancielle comparable à celle d'un tour tel que :

À le toucher, il est doux.

LA PRÉPOSITION « DE »

A. LA PRÉPOSITION DE SERT À CONSTRUIRE UN INFINITIF

533. Infinitif en fonction de prédicat.

La préposition *de* sert à construire un infinitif en fonction de prédicat.

1. Type : *Et lui de me répondre*. Infinitif de narration. Ce tour est propre à la langue écrite; il a, en français moderne, une couleur un peu archaïque.
Grenouilles aussitôt de sauter dans les ondes;
Grenouilles de rentrer en leurs grottes profondes. (LA FONTAINE)
2. Type : *à toi de jouer!*

534. Infinitif en fonction de thème.

La préposition *de* sert à construire un infinitif assumant la fonction de thème, de propos, dans une série de phrases où le prédicat est antéposé :

1. Types : *Il m'arrive de dire.* — *Il suffit de le voir.* — *Il s'agit de faire...*
Il importe de croire que...
Il lui arrivait parfois... de renâcler brusquement. (M. ARLAND)

REMARQUE. — *Il me semble* admet d'être suivi par un infinitif direct, en français moderne (ex. : *Il me semble apercevoir quelque chose*). Mais Stendhal écrivait encore : *Il me semble d'avoir moins de fièvre*.

2. Types : *Il est dommage de...* — *C'est agréable de...*
Il est intéressant de constater que les chefs-d'œuvre de Balzac ont été moins prolifiques que de moindres œuvres de la Comédie humaine. (A. GIDE)
Ça t'amuse de nous quitter? (M. ARLAND)
Quelle imprudence, de partir seule! (Ex. oral)
3. Type : *La question est de savoir si...*
L'un de nos jeux était de grimper sur ses épaules. (M. ARLAND)
...dans cette lutte de tous les instants dont le résultat le plus habituel est de figer ce qu'il y a de plus spontané et de plus précieux au monde, je ne suis pas sûr qu'on puisse l'emporter. (A. BRETON)
Quand je commençai d'écrire mes Nourritures, je compris que le sujet même de mon livre était d'en bannir toute métaphore. (A. GIDE)

REMARQUE. — Dans le renversement des phrases du type : *partir, c'est mourir un peu*, l'infinitif postposé se présente tantôt construit avec *de* (ex. : *C'est mourir un peu que de partir*), tantôt non construit (ex. : *C'est mentir que dire cela*).

4. Types : *Je trouve absurde de dire cela.* — *J'estime dangereux de le faire.*

HISTORIQUE. — 1. A l'époque classique, l'infinitif se construisait couramment avec *de* dans les phrases du type :

De la voir ne servirait qu'à augmenter l'aversion. (MASSILLON)
Il me vaudrait bien mieux d'être au diable que d'être à lui. (MOLIÈRE)

2. D'autre part, on remarque que cette construction s'étendait au substantif qui représente le thème ou le propos dans ces phrases où le prédicat est antéposé :

C'est un étrange fait du soin que vous prenez
A me venir toujours jeter mon ôge au nez. (MOLIÈRE)
 [Fr. mod. : *que le soin que vous prenez...*]
Qu'est-ce que de la vie?

Cf. HAASE, *Syntaxe française du XVII^e siècle*, paragraphe 107.

535. Infinitif en fonction de complément circonstanciel.

La préposition *de* sert à construire un infinitif en fonction de complément circonstanciel.

1. Types : *De l'imaginer seul, malade, sans ressources... les larmes lui venaient aux yeux.*
Si, de jouer à la dinette, sans doute, elle montrait plus d'appétit — pour Maurice, c'était une tâche, une épreuve. (M. ARLAND)
Rien que d'y penser, il s'en réjouissait d'avance.
Loin de le vouloir, il s'y opposait.

REMARQUE. — Cette construction est analogue à celle de l'infinitif construit au moyen de *à* et du gérondif (cf. § 521). Elle pose, de façon plus explicite, une relation causale.

HISTORIQUE. — Ce tour avait une extension plus grande à l'époque classique qu'en français moderne (cf. HAASE, *Syntaxe française du XVII^e siècle*, § 112, 3^o) :

Je trahirais, Madame, et vous et vos États
De voir un tel secours et ne l'accepter pas. (CORNEILLE)
On vous appellera imposteurs d'avoir assuré le contraire. (PASCAL)

2. Types : *Je me trouve bien d'avoir pris ce médicament.* — *Je m'estime satisfait d'avoir obtenu ce résultat.* — *Je trouve Jacques absurde de faire cela.* — *Pierre est imprudent de dire cela.*

Je bénissais mon abandon, et me trouvais heureux de pouvoir rester dans le jardin... (H. DE BALZAC)

536. Infinitif complément d'un verbe.

La préposition *de* sert à construire un infinitif complétant un verbe ou une locution verbale. Ce tour s'oppose à ceux où l'infinitif complément est juxtaposé au verbe régent (ex. : *Je pense faire ce voyage en juin.* — *Je veux partir.* — *Je crois le reconnaître*). L'emploi de la préposition *de* s'oppose à celui d'une autre préposition (ex. : *Je cherche à le voir.* — *J'ai fini par le rencontrer*).

1. Type : *Je viens de le voir.*

Les verbes *commencer*, *finir*, *venir* constituent avec groupe *de* + infinitif une périphrase qui se rapporte aux différentes phases d'un procès (cf. § 336, 337).

2. Type : *J'accepte de dire.* — *Je m'efforce de mieux faire.* — *J'ai peur de ne pas réussir.*

Cette construction se rencontre soit après des verbes intransitifs (ex. : *Je brûle de faire ce voyage.* — *Je ne manquerai pas d'aller le voir*), soit après des verbes pronominaux (ex. : *S'arrêter de* + inf., *s'efforcer de*, *s'empresser de*, *se jurer de*, *se souvenir de* + inf.), soit après un verbe suivi d'un complément nominal (ex. : *Accuser quelqu'un de faire.* — *Charger quelqu'un de dire.* — *Conseiller, demander, interdire, permettre à quelqu'un de venir*).

HISTORIQUE. — Entre l'époque classique et l'époque moderne, l'usage a sensiblement varié dans la construction des infinitifs compléments.

1. Les verbes *compter*, *confesser*, *croire*, *penser*, *prétendre*, *se figurer*, *s'imaginer* admettaient à l'époque classique un infinitif complément construit avec *de*. (Cf. HAASE, *Syntaxe française du XVII^e siècle*, § 112, A)

C'est en vain que tu prétendais de le déguiser. (MOLIÈRE)

Je comptais d'achever dans le cloître une vie bien avancée. (FÉNELON)

2. Un certain nombre de verbes, dont l'infinitif complément se construit avec *à* en français moderne, admettaient, à l'époque classique, la préposition *de*. HAASE, *ibid.*, § 112, B, fournit sur eux une bonne documentation. Cette différence touche les verbes suivants : *S'accorder de* + inf. *Être accoutumé (s'accoutumer) de* + inf. *Aimer de* + inf. *Apprendre de* + inf. *S'attendre de* + inf. *S'aventurer de* + inf. *Chercher de* + inf. *Condamner quelqu'un de* + inf. *Être disposé de* + inf. *Exciter quelqu'un de* + inf. *Exhorter quelqu'un de* + inf. *Hoïr de* + inf. *Hésiter de* + inf. *Instruire quelqu'un de* + inf. *S'obstiner de* + inf. *S'offrir de* + inf. *Avoir peine de* + inf. *Penser de* + inf. *Se plaire de* + inf. *Réduire quelqu'un de* + inf. *Se refuser de* + inf. *Songer de* + inf.

Des hésitations qui se sont produites à ce sujet, il résulte qu'en français moderne quelques verbes admettent une double construction de leur complément à l'infinitif :

Aimer de lire ~ *Aimer à lire.*

Penser de faire une chose ~ *Penser à faire une chose.*

Du point de vue du style, la construction avec *de* a une couleur archaïque :

Les intellectuels russes aiment beaucoup de se réunir.

(G. DUHAMEL)

L'obscurité me force d'y renoncer.

(E. DELACROIX)

537. Infinitif complément d'un substantif ou d'un adjectif.

La préposition *de* sert à construire l'infinitif complément :

1. d'un substantif :

Type : *L'envie de voyager, de voir du pays.* — *Le temps d'aimer.*

La façon de donner vaut mieux que ce qu'on donne.

(LA FONTAINE)

REMARQUE. — Cette construction est analogue à celle du groupe *substantif + de + substantif*. Dans les cas où *de* peut alterner avec *à* (comparer *J'ai reçu l'invitation de partir* — *c'est une invitation à partir*), on voit qu'il existe une différence. *De* s'oppose pour ainsi dire l'infinitif au terme régent : le groupe constitue une unité. A l'inverse, *à* + infinitif peut être considéré comme un complément circonstanciel.

2. d'un adjectif :

Type : *Mécontent de voir cela.* — *Heureux, satisfait de venir.*

Ils étaient joyeux de se retrouver, comme autrefois, marchant tous ensemble dans la pleine campagne. (G. FLAUBERT)

Le groupe *de* + infinitif peut être considéré ici comme assumant la fonction de complément circonstanciel.

B. LA PRÉPOSITION DE SERT À CONSTRUIRE UN ADVERBE

538. Le groupe de + adverbe assume la fonction de complément circonstanciel.

Pour certains adverbes la construction avec *de* n'est possible que dans un contexte négatif ou restrictif.

Types : *De loin, de près, de longtemps, d'ici, de plus, etc.*

De loin, c'est quelque chose et de près ce n'est rien. (LA FONTAINE)

La Victoire avant tout sera

De bien voir au loin

De tout voir

De près

Et que tout ait un nom nouveau.

(G. APOLLINAIRE)

J'allais, Seigneur, pleurer un moment avec lui :

Je ne l'ai point encore embrassé d'aujourd'hui.

(RACINE)

Fernand dit — et de longtemps il ne put comprendre son audace

— : « Merci, patron. »

(M. ARLAND)

Les musiques aimées dès l'enfance, connues de moi d'aussi loin que je me souviens.
(P. MAURIAC)

Ces compléments peuvent se rapporter comme tels à un verbe (ex. : A beau parler qui vient de loin) ou à un substantif (ex. : Ce sont des gens d'ici).

HISTORIQUE. — A l'époque classique, de servait à construire de la même manière un adjectif (Ex. : croire quelque chose de léger = légèrement, à la légère). C'est à ce type qu'on peut ramener le tour interrogatif un peu vulgaire : de vrai? et les locutions familières mais courantes : comme de juste, (c'est) pour de vrai, (c'est) pour de bon.

C. LA PRÉPOSITION DE SERT A CONSTRUIRE UN ADJECTIF

539. Le groupe de + adjectif assume la fonction d'attribut.

Cette construction se rencontre dans les phrases du type :

1. Ce qu'il y a de vrai... Il reste cela de vrai que...

Il reste encore dix places de disponibles.

A vrai dire, dans cette lutte de tous les instants dont le résultat le plus habituel est de figer ce qu'il y a de plus spontané et de plus précieux au monde, je ne suis pas sûr qu'on puisse l'emporter.
(A. BRETON)

2. Quelque chose de bon. — Rien de bon. — Personne d'autre.

Rien de plus préjudiciable à une cause, si excellente qu'elle puisse être, que certaines exagérations de ses défenseurs.
(A. GIDE)

3. Traiter quelqu'un d'incapable.

REMARQUE. — On peut ramener à cette valeur les cas où de sert à construire un substantif non déterminé et qui, de ce fait ne se distingue pas d'un adjectif :

Et de connaisseurs en art, il n'y a que ceux-là.

(E. DE GONGOURT)

ainsi que de plus, de moins dans les tours tels que : il y en a dix de plus (de moins) où d'ailleurs la préposition de alterne sans différence de sens avec en (il y en a dix en plus).

HISTORIQUE. — A l'époque classique, l'emploi de la préposition de n'était pas constant dans ces types de phrases (Cf. HAASE, *Syntaxe française* du XVII^e siècle, § 116) :

Deux choses, dont il y en a une absolument fausse.

(GUEZ DE BALZAC)

Il n'est rien si commun qu'un nom à la latine.

(MOLIÈRE)

Il n'est rien tel que les jésuites.

(PASCAL)

Elle avait neuf ou dix ans plus que moi.

(FÉNELON)

A l'époque moderne, quelques écrivains recourent encore à cet archaïsme :
Personne autre que M. Paul Bourget ne pouvait, à propos de Molière, avoir cette trouvaille.
(P. LÉAUTAUD)

D. LA PRÉPOSITION DE SERT A CONSTRUIRE UN SUBSTANTIF NON DÉTERMINÉ

540. Le groupe assume la fonction de complément circonstanciel.

1. Ces compléments impliquent une relation circonstancielle :

a) de TEMPS.

De jour, par temps clair, on aperçoit l'île de Sein.

b) de POINT DE VUE, de CARACTÉRISATION :

Un jeune homme, aussi pauvre d'habits que riche de mine.

(SCARRON)

De teint, il est plutôt foncé. (Ex. oral.)

De caractère aussi, il est très enfant. (H. DE MONTHERLANT)

Plaisir à causer avec Vallette, de grand bon sens, d'agréable bonhomie.
(A. GIDE)

c) de CAUSE, de MOTIF :

De dépit, il s'est retiré. (Ex. oral.)

D'instinct, il trouve le mot juste. (Ex. oral.)

d) de MANIÈRE :

De biais, de côté, de face, de profil, d'habitude, de sang-froid, etc.

REMARQUE. — Ce classement empirique comporte évidemment une part d'arbitraire. On peut se demander dans certains cas si le complément, de caractère locutionnel, est un complément de manière ou s'il n'implique pas plutôt un rapport de motif ou d'instrument :

Moi qui enseigne l'immortalité de l'âme, combien je donnerais en ce moment pour y croire de cœur! J'y crois bien de raisonnement.
(MICHELET)

L'écrivain suit ici un tour de la langue classique :

Il fait de dessin ce que vous pensez qu'il fasse d'inclination.

(GUEZ DE BALZAC)

où de peut être glósé au moyen de par.

2. Ces compléments peuvent comme tels se rapporter :

a) à UN SUBSTANTIF :

Un portrait de profil. — Une vue de face. — Une photographie de nuit. — Une garde de jour.

b) à UN ADJECTIF :

*Un homme très brun de teint; très entier de caractère.
J'ai joué là des journées entières, avec des petites filles du quartier,
seul de garçon au milieu d'elles.* (P. LÉAUTAUD)

c) à UN VERBE :

Se regarder de profil (de face) dans une glace. — Agir d'instinct.

HISTORIQUE. — On peut ramener à cette valeur l'emploi de la préposition de dans les locutions, encore en usage à l'époque classique : être de besoin, avoir de coutume.

541. Le groupe assume la fonction de complément déterminatif.

Ce type de construction diffère du précédent par le fait que le groupe de + substantif (sans déterminant spécifique) tend à constituer une unité lexicale avec le terme qui le précède.

1. Type : *Une tasse de thé. — Une maison de campagne. — Une amitié d'enfance. — Un pan de mur.*

Cette construction est à l'origine d'une série de mots composés : *un tremblement de terre, un temps de chien, un homme de peine, une femme de journée, un homme de main, un billet de quai, un billet de parterre.*

Quand la construction n'est pas lexicalisée, elle tend du moins à le devenir. Cela tient à ce que le complément n'étant pas déterminé, le groupe de + substantif joue un rôle analogue à celui d'une épithète de nature. Dans des langues autres que le français, ce genre de complément est souvent rendu au moyen d'un adjectif :

Comparer { *Un fouet de voiturier. — Un tablier de soubrette. — Une obscurité de cave.
Le fouet du voiturier. — Le tablier de la soubrette. — L'obscurité de la cave.*

REMARQUES. — 1. Dans la construction du type : *une tasse de thé, un seau de charbon, un plat de gibelotte*, de s'oppose à à (cf. § 524). De pose une relation de contenu à contenant.

Comparer { *Une tasse de thé. — Un pot d'eau.
Une tasse à thé. — Un pot à eau.*

2. Dans la construction du type : *une chevelure d'or, une robe de velours, un buffet de chêne*, de alterne avec en (cf. § 556). Les deux prépositions posent le même rapport : matière constituante > objet (ou personne). Mais à la différence de en, de peut poser cette relation d'une manière symbolique :

Un regard d'acier. — Le chancelier de fer. — Un homme de paille.

(Cf. G. GOUGENHEIM, *Y a-t-il des prépositions vides en français?* « Le Français moderne », janvier 1959.)

3. Dans les syntagmes du type : *s'abstenir de vin, manquer de pain, avide de puissance*, l'emploi d'un complément indéterminé confère à ces expres-

sions un sens très général et en conduit quelques-unes à devenir des unités lexicales :

Comparer { *Ils manquent de pain (= ce sont des misérables, dénués de tout)
A l'heure qu'il est je manque de l'argent nécessaire pour faire ce travail (l'expression est ici actualisée et définie).*

2. Type : *La ville de Lyon. — La commune de Beaumont-sur-Oise. — Le mot de Patrie.*

Ces syntagmes sont, comme les précédents, indécomposables et constituent eux aussi des unités lexicales. Le complément y sert à identifier le substantif déterminé. A cette construction indirecte répond une construction directe qu'on observe dans *la porte Saint-Denis, l'affaire Lafarge, la pension Vauquer, le trio Pasquier.*

REMARQUES. — 1. On peut ramener à ce type les tours : *ce fripon de valet, ce coquin de Jacques*, variantes expressives de : *ce valet, quel fripon! ce Jacques, quel coquin!* et peut-être aussi les tours brisés de la langue vulgaire : **la mienne, de sœur... *j'en ai une, de nouvelle, à vous annoncer.*

2. Les tours : *Dieu de justice, Dieu de vérité* calquent une construction latine : *Deus justitiae, Deus veritatis* (substantif + génitif déterminatif) qui elle-même calquait une construction analogue de l'hébreu où le génitif de qualité a le même sens qu'un adjectif. Etymologiquement, le tour équivalait donc à : *Dieu juste, Dieu véridique.*

E. LA PRÉPOSITION DE SERT A CONSTRUIRE UN SUBSTANTIF SPÉCIFIQUEMENT DÉTERMINÉ

542. Le groupe assume la fonction de complément circonstanciel.

1. Ces compléments impliquent une relation circonstancielle :

a) de LIEU :

*Du fond de l'horizon accourt avec furie
Le plus terrible des enfants
Que le Nord eût portés jusque-là dans ses flancs. (LA FONTAINE)
La Vierge y est au centre et reçoit pour son compte tout l'effluve
du Saint-Esprit qui, d'elle, se répand sur les apôtres. (E. RENAN)*

b) de TEMPS :

*De toute l'année, ils ne se sont pas revus.
L'âne ne se montra pas de quinze jours. (H. BOSCO)*

c) de CARACTÉRISATION :

Film allemand assez médiocre, d'une médiocrité qui force à réfléchir. (A. GIDE)

De ce caractère-là je ne connais que lui. (Ex. oral.)
De grands yeux, d'un bleu pâle.

d) de POINT DE VUE :

Types : Des branches, il va mieux. — Il est solide encore, de la tête.

e) de MANIÈRE :

Types : Accomplir un devoir de grand cœur. — De toutes ses forces. — Du bout des lèvres.

Ils sont pareils à ces livres illustrés qui vous font voir les personnages d'un livre, mais pas toujours de la manière qu'on eût voulu.
(A. GIDE)

f) de RELATION :

Ainsi nous avons dû avoir des objets une vue totalement différente.
(CHATEAUBRIAND)

Il ne faut pas être Madame de la Fayette qui n'imitait pas en cela sa spirituelle amie et qui portait des essais de Morale un jugement peu avantageux.
(SAINT-BEUVE)

[De = au sujet de, relativement à]

g) de PROPORTION :

Type : (A) cent francs de l'heure.

Dans la langue parlée, cette construction indirecte entre en concurrence avec une construction directe (ex. : (A) cent francs l'heure. — Cela vous reviendra à cent francs le kilo). Suivant les tours, la même relation est encore traduite par des compléments construits au moyen de *à* (ex. : Un navire file tant de nœuds à l'heure) ou au moyen de *par* (ex. : Une rémunération de cent mille francs par mois).

2. Ces compléments peuvent, comme tels, se rapporter à un substantif (ex. : Un homme d'un caractère enjoué), à un verbe (ex. : Agir de la façon la plus discrète), à un adverbe (ex. : Et ainsi de nous).

REMARQUE. — Ce classement empirique laisse forcément de côté un certain nombre d'exemples dont l'analyse varie suivant qu'on les considère comme des locutions (ex. : Parler du bout des lèvres = parler... comment ?) ou suivant que l'on reconnaît à *de* une valeur de sens. Dans : il chassa l'insecte d'une chiquenaude, prendre une chose du bon côté, certains grammairiens proposent de reconnaître des compléments de « moyen » et de « partie ». Cette manière de faire a pour inconvénient de multiplier à l'excès le nombre de ces compléments; et elle n'élimine pas les cas ambigus (ex. : parler du nez).

HISTORIQUE. — A l'époque classique, de assurait la construction d'un assez grand nombre de compléments qui sont régis en français moderne par une autre préposition :

1. manière.

Il semble, de la façon dont vous parlez, que la vérité dépende de notre volonté.
(PASCAL)
[= à la façon dont vous parlez; suivant la façon dont...]

2. temps :

Je le suis [gentilhomme] du Déluge. (REGNARD)
[= depuis le déluge]

3. motif, cause :

Mais de mon inclination,
Je mourrai fille ou vivrai reine. (CORNEILLE)
[= du fait de, par]
[Le Puy]. Des pics, quoiqu'il y en ait d'autres dans le pays, étonnant de leur étrangeté sublime. (MICHELET)

4. moyen :

Pour s'instruire d'exemple, en dépit de l'envie,
Il lira seulement l'histoire de ma vie. (CORNEILLE)

543. Le groupe assume la fonction de complément déterminatif d'un substantif.

Types : Le bord de la mer. — L'ensemble des troupes. — La conscience du mal.

Cette construction libre, dans laquelle le complément déterminé a sa pleine indépendance, s'oppose aux syntagmes du type : une tasse de thé, Nez de cuir, mentionnés au § 541.

Les exemples qu'elle fournit peuvent être répartis en deux groupes suivant qu'on évoque une relation :

1. du type Verbe + complément d'objet (complément dit *objectif*) :

Type : La crainte du feu (= on craint le feu).
L'habitude de la manœuvre. — La conscience du mal. — L'expérience d'une chose. — La manie de l'évocation. — Le goût du luxe.

2. du type Sujet + Verbe (complément dit *subjectif*) :

Type : Le grondement du tonnerre (= le tonnerre gronde).
Le coin de la bouche. — Le pli du coude. —
Le bourdonnement des insectes.

REMARQUE. — Ce classement est utile quand il convient de distinguer nettement entre la valeur objective et la valeur subjective du complément. Ex. : la peur des ennemis (= qu'on ressent devant les ennemis ↔ que ressentent les ennemis). Toutefois, il ne doit pas être poussé d'une manière trop systématique. La valeur du rapport ressort le plus souvent du contexte. Dans beaucoup de cas le sens de la relation est indifférent (ex. : la crispation des poings). Parfois le complément apporte une simple caractérisation :

Voilà comme je revins... après avoir vu passer l'Empire, après être devenu l'homme du bruit, après avoir cessé d'être l'homme du silence et de l'oubli, tel que je l'étais encore quand je vis pour la première fois Mme Récamier. (CHATEAUBRIAND)

Il peut équivaloir à un adjectif épithète comme ce de l'aube dans l'exemple qui suit :

Cela finit rue Descartes... ou se balance au bout d'une corde, au-dessus des pavés enneigés d'une rue à bouges, dans ce Paris de l'aube dont le froid avait fait un désert. (F. MAURIAC)

Enfin on s'abstiendra d'analyser le complément dans les mots composés (ex. : un enfant de la balle) qui reposent sur cette construction.

HISTORIQUE. — A l'époque classique, l'extension du complément dit *objectif* (Relation du déterminé au déterminant \Rightarrow) était plus grande qu'en français moderne.

L'admiration d'un homme [= pour un homme].
Des impies qui vivent dans l'indifférence de la religion. (PASCAL)
[= à l'égard de la religion]
Cette foi du Messie. (BOSSUET)
[= dans le Messie]

Cf. HAASE, *Syntaxe française du XVII^e siècle*, § 111.

Un tour tel que celui dont use La Fontaine : *Quatre chercheurs du Nouveau Monde* (= quatre hommes à la recherche, à la découverte du Nouveau Monde) ne serait plus admis facilement aujourd'hui.

544. Le groupe assume la fonction de complément déterminatif d'un verbe.

1. Le groupe de + *substantif déterminé* tient la place de :

a) premier complément (ou de complément unique) après des verbes d'emploi intransitif :

Types : *Abuser du tabac.* — *Se moquer des règlements.* — *Être redevable de quelque chose.* — *Traiter d'une question.*

ou après des verbes tels que *boire, goûter, reprendre*, qui impliquent la division d'une matière en portions, en parties.

Type : *Buvez de ce vin!* — *Goûtez de ces olives!* — *Reprenez de ce gâteau!*

[Comparer : *Buvez ce verre de vin.* — *Goûtez ces olives.*]

Il présenta de son eau des Barbades à mademoiselle de Kerkabon. (VOLTAIRE)

b) second complément après des verbes employés transitivement :

Types : *S'éloigner (s'approcher) du but.* — *Abaisser le niveau de quelques degrés.* — *Absoudre quelqu'un d'un péché.*

REMARQUE. — Dans les compléments circonstanciels de *lieu*, la préposition de s'oppose nettement à *à* ou à *en* (ex. : *des pieds à la tête.* — *de part en part.* — *Voir au loin* \leftrightarrow *voir de près*). Ce n'est pas le cas de la préposition *de*, ici, puisqu'elle sert à construire le complément de deux verbes aussi opposés par le sens que *s'approcher (de)* [cf. *voisin de*] et *s'éloigner (de)*. D'autre part un même verbe peut, à la même époque, admettre deux constructions de son complément :

Cette tête blonde lui était confiée tout entière; elle la prit de mon père et s'en empara pour la remplir à son gré. (A. DE VIGNY)
[variante possible : *à mon père*]

2. Cette construction est à l'origine de locutions inanalysables :

Types : *Jouer des coufes.* — *Battre des ailes.* — *Jouer de l'important.*
(A l'époque classique : *Faire de l'étonné.*)

3. Quand une construction est ambiguë (ex. : *Être de...*), c'est évidemment le contexte qui permet de reconnaître la nature et la valeur de sens de la relation :

Comparer { *Les écrans étaient d'un carton taillé... les murs étaient d'argile et de boue.* (A. DE VIGNY)
Être de ceux qui savent s'y prendre. (Id.)

HISTORIQUE. — L'usage a varié dans la construction du complément de certains verbes. Ainsi, à l'époque classique, se construisait au moyen de le complément des verbes :

S'allier de quelqu'un (fr. mod. à *quelqu'un*)
Défendre quelqu'un de quelqu'un (fr. mod. contre *quelqu'un*)
Demander quelque chose de quelqu'un (fr. mod. à *quelqu'un*)
Échapper de quelqu'un (fr. mod. à *quelqu'un*)
S'informer... de quelqu'un (fr. mod. auprès de *quelqu'un*)
Se soustraire de quelque chose (fr. mod. à *quelque chose*)
Être rebelle de quelqu'un (fr. mod. à *quelqu'un*).

Se construisait encore avec *de* le second complément des verbes *prier* (ex. : *prier quelqu'un d'une grâce, d'un repas*), *condamner* (ex. : *condamner quelqu'un d'un péché = lui faire grief de*).

A l'imitation du latin, *de* pris au sens de *au sujet de*, avait une très grande extension :

J'ai des inquiétudes extrêmes de votre pauvre frère. (MADAME DE SÉVIGNÉ)

Ils les interrogent des discours qu'ils avaient tenus en chemin. (PASCAL)

Il prononce d'un mets qu'il est friand. (LA BRUYÈRE)

(Cf. HAASE, *Syntaxe française du XVII^e siècle*, §§ 109 et 110).

4. On peut ranger encore ici les compléments des verbes d'état et des verbes à la voix passive.

Types : *Resplendir des plus vives couleurs.* — *Être agité, saisi des frissons de la fièvre.* — *Un carré semé du plus beau gazon.*

et, dans des expressions de *caractère locutionnel* en français moderne, ceux qui évoquent l'agent d'un procès :

Types : *C'est une chose sue de tout le monde.* — *Il est connu de moi.*

Ces derniers se construisent en effet normalement aujourd'hui au moyen de *par*.

REMARQUE. — L'emploi des prépositions *de* et *par* après les formes du verbe qui expriment un *état* est un peu délicat en français moderne. En règle générale, *de* sert à construire le complément, quand celui-ci représente la cause objective, le motif d'un sentiment, ou encore ce qui constitue l'état. Ainsi, on est *alarmé de quelque chose*, on est *inquiet de quelqu'un* ou *de*

quelque chose (= cause, motif), on est tourmenté d'une inquiétude (= l'inquiétude est le tourment) :

Le Pape... m'a paru alarmé de la discipline militaire imprudemment enseignée aux Turcs. (CHATEAUBRIAND)

Par intervient, en revanche, lorsque le complément évoque l'agent réel (ou conçu comme tel) de l'état :

Encouragé par cette espèce d'effusion du cœur, ... j'ai dit au Souverain Pontife... (CHATEAUBRIAND)

Cette distinction semble due en partie au fait qu'on a voulu remédier à l'ambiguïté de *de*. Il est des cas, en effet, où on ne sait comment gloser cette préposition : *Au sujet de?* ou *Par l'effet de?*

Souvent, quand je suis désespéré d'une obscure distance entre nous, je souhaite un juge qui m'éclaire. (J. CHARDONNE)

Mais évidemment ce partage n'est pas rigoureux. L'usage classique, qui consistait à construire le complément d'agent au moyen de *de* a laissé suffisamment de traces et sa tradition est encore assez forte pour que si une phrase telle que : *son mari... fut acheté... d'un nommé Omar* (REGNARD) paraisse archaïque, dans d'autres cas (cf. *être contredit de quelqu'un*) l'emploi de *de* nous semble encore possible.

Je crois voir Annibal qui, pressé des Romains, Met leurs chefs en défaut. (LA FONTAINE)

O Ciel, si notre amour est condamné de toi, Je suis la plus coupable, épuise tout sur moi! (RACINE)

Je fus reçu tendrement de ma mère et de ma famille. (CHATEAUBRIAND)

F. LOCUTIONS PRÉPOSITIONNELLES

545 Formation de ces locutions.

Dans les locutions du type *près de*, *auprès de*, *aux alentours de*, *aux environs de*, *le long de*, *en bas (en haut) de*, *à partir de*, *de confère au terme* ou au syntagme précédent le pouvoir de régir un complément.

APPENDICE HISTORIQUE

546. De sert à construire le complément d'un comparatif.

Cet emploi est la relique d'un usage constant en ancien français. A l'époque classique, il ne se conservait plus qu'après les adjectifs même et autre, plus et moins :

Je ne suis plus le même d'hier au soir. (MOLIÈRE)
[Fr. mod. : qu'hier au soir.]

Encore cet emploi avait-il déjà une couleur archaïque dans les deux premiers cas. En français moderne, la construction n'est plus en usage qu'avec plus et moins (ex. : *Plus de trois, moins de six*).

LA PRÉPOSITION EN

547. Généralités.

- Le statut particulier de *en* en français moderne s'explique par l'histoire des formes qui résultaient, en ancien français, de la contraction de *en* avec l'article *le* et l'article *les*.
 - En + le > a. fr. el*. Cette forme, par l'intermédiaire de *eu*, a abouti à *ou* (dialectalement *on*) qui disparaît au milieu du XVI^e siècle. *Au* prend la place laissée vacante par *ou*.
 - En + les > a. fr. ès*. Cette forme n'a survécu en français moderne que dans les locutions *licence (ou doctorat) ès Lettres (ou ès Sciences)*, *licencié (ou docteur) ès Lettres (ès Sciences)*.
- En* s'est donc trouvé exclu des constructions qui comportaient comme complément un substantif déterminé par l'article défini masculin (singulier ou pluriel). Cette circonstance a entraîné :
 - le déclin, puis la disparition en français parlé des tours *en + la + substantif féminin*;
 - la valeur locutionnelle prise en français moderne par les tours *en + mon (ou ce ou quel) + substantif*.
- En revanche, l'emploi de *en* demeure très vivant dans d'autres constructions. Au cours de l'histoire du français, observe M. G. Gougenheim (cf. *Valeurs... de EN en français moderne* dans *Le Journal de Psychologie...*, 1950, p. 181), « le centre de gravité de cette préposition s'est déplacé ».
- On étudiera les emplois de *en* suivant que cette préposition sert à construire :
 - un participe;
 - un substantif sans déterminant spécifique ou un nom propre, un adjectif, un pronom;
 - un substantif spécifiquement déterminé.

A. LA PRÉPOSITION EN SERT À CONSTRUIRE UN PARTICIPE

548. Le gérondif.

Cette construction, qui porte le nom de **gérondif**, est un cas particulier de l'emploi du participe. Elle est analogue à celle où *à, après, pour* servent à construire un infinitif. *En* permet au participe d'assumer la fonction de complément circonstanciel. Celui-ci, suivant les contextes, implique une relation de concomitance, de cause, de moyen :

*Dieu sait ce qu'il avait souffert! les soins qu'elle avait eus de lui!
Enfin il était mort bien chrétiennement. Ce qui se disait en s'essuyant
les yeux qui en effet larmoyaient, à cause que la tristesse du récit
le voulait.* (MARIVAUX)

Le baron Thérance entra en saluant gauchement. (STENDHAL)

*Le capitaine B... parut. En le voyant entrer, le baron Thérance
voulut absolument passer dans une autre pièce.* (STENDHAL)

*Apollinaire, en ne voulant rien tenir pour pernicieux, s'engageait
à considérer sans amertume les spectacles de la guerre.* (A. BRETON)

REMARQUE. — Le participe construit au moyen de *en* se distingue ainsi du participe, qui, de nature, est un adjectif. La portée de cette distinction est toutefois restreinte en français moderne du fait de la règle qui veut que le gérondif se rapporte à l'agent du procès exprimé par le verbe principal. L'exemple de Marivaux est tenu pour incorrect par les puristes. Dans les deux derniers exemples, l'emploi d'un participe **le voyant entrer, *ne voulant rien tenir...* serait parfaitement licite. Dans de tels cas la répartition entre le gérondif et le participe s'opère beaucoup moins pour des raisons de sens que pour une raison de style. Le participe est une ressource de la langue écrite. Dans la langue parlée, on recourt naturellement à l'emploi du gérondif.

B. LA PRÉPOSITION EN SERT À CONSTRUIRE UN TERME AUTRE QU'UN SUBSTANTIF DÉTERMINÉ SPÉCIFIQUEMENT

549. Morphologie.

Cette construction concerne les groupes dans lesquels *en* est préposé à un millésime (ex. : *en 1815...*), à certains noms propres (ex. : *en France, en Provence, croire en Dieu*), à un nominal (ex. : *en été, en*

fer, en auto. — *En haut, en bas, en vert, etc.*), à un pronom (ex. : *en soi, en quoi?*)

550. Fonctions de ces groupes.

Ils assument la fonction de :

1. compléments circonstanciels :

Types : *En Italie, les monuments de l'Antiquité sont nombreux.* — *En nylon, c'est plus solide.* — *En auto, nous en aurons pour une heure.*

2. compléments déterminatifs :

Types : *Croire en Dieu.* — *Abonder en qualités.*

551. Emplois de la préposition en. I. Emplois traditionnels.

Dans une série de constructions, l'emploi de la préposition *en* résulte d'une tradition. L'usage exclusif de *en* y est obligatoire. C'est le cas de tours locutionnels tels que :

*Être en peine de... Être en veine de... Être en route, en chemin...
Être en surnombre... Agir en cachette, en catimini... Venir en foule,
en masse... Casque en tête... Poser un genou en terre.*

*Encore que maintes pièces de James balancent en perfection même
les réussites les plus heureuses de l'art le plus accompli.*

(A. GIDE)

552. Emplois de la préposition en. II. En alterne avec d'autres prépositions.

Dans une autre série de cas *en* alterne avec une autre préposition ou bien le groupe *en + complément* alterne avec une construction directe. Cette alternance est due à des causes morphologiques et a donc un caractère mécanique; elle ne détermine pas de nuance de sens particulière. C'est le cas dans les compléments circonstanciels de lieu, de temps et de manière étudiés dans les paragraphes qui suivent.

553. Compléments circonstanciels de lieu.

En alternance avec *à* (Cf. § 526), *en* est de règle pour construire :

1. Les noms de pays de genre féminin (ex. *en Espagne, en Italie, en Chine, en Amérique*), ainsi que des grandes îles de la Méditerranée (*en Corse, en Sardaigne, en Sicile, en Crête*).
2. les noms de pays de genre masculin commençant par une voyelle (ex. : *en Afghanistan*);
3. les noms de provinces (ex. : *en Anjou, en Artois, en Gironde, en Provence*).

REMARQUE. — On peut joindre le cas des noms de langues (ex. : *en latin, en grec*) ou de spécialités (ex. : *en médecine, en mathématique*),

ces compléments pouvant déterminer un mot qui évoque une compétence (ex. : *fort en thème*) ou fonctionnant comme compléments de manière (ex. : *ce texte est écrit en grec*).

HISTORIQUE. — 1. A l'époque classique, les compléments de lieu comportant un nom de ville étaient souvent construits au moyen de *en* :

J'écrivis en Argos pour hâter ce voyage. (RACINE)

Irène se transporte à grands frais en Epidaure. (LA BRUYÈRE)

Les grammairiens puristes recommandent encore cet usage quand le nom de la ville commence par la voyelle *a* (ex. : *en Alger, en Avignon*); mais la langue courante ne se plie pas à cette prescription.

2. Les noms de départements se construisent en français moderne au moyen de *dans* (ex. : *Il habitait dans l'Eure; je travaille dans la Seine*) et se déterminent au moyen de l'article défini. La construction de ces noms avec *en* (et sans détermination articulaire) a toutefois été possible :

En Calvados, beaucoup de gens à six mille francs de rente; dans la Manche, beaucoup de petites propriétés ou fermes.

(MICHELET)

554. Compléments circonstanciels de temps.

En alternance avec une construction directe (Type : *L'accident s'est passé le 8 juin*), *en* sert à construire :

1. les millésimes. Ex. : *en 1815*;
2. les noms de mois et les noms de saisons (non déterminés) :

En juin, en décembre, en été, en hiver, en automne.

555. Compléments circonstanciels de manière.

1. *En* peut y être d'un emploi obligatoire, comme dans certains des exemples cités au paragraphe 549.
2. En alternance avec *à* (Types : *à pied, à cheval*), *en* sert à construire dans ces compléments les noms de véhicules comportant un habitacle :

En voiture, en auto, en avion.

REMARQUE. — Cette différence, qui résultait à l'origine du sens du complément, a pris une autre valeur en français moderne. Le nombre des tours du type : *en short, en maillot* a eu pour conséquence une extension de l'emploi de *en* dans des cas où le nom et l'espèce du véhicule devraient imposer *à*. On dit couramment *en skis, en bicyclette*; * *à ski* a un caractère très artificiel et l'on ne conçoit guère que l'on puisse dire * *y aller à scooter, à vespa*.

556. Emplois de la préposition *en*. III. *En* s'oppose à d'autres prépositions.

Dans une dernière série de cas, l'emploi de *en* assure au tour un sens particulier ou une nuance de sens spéciale. La préposition *en* s'y

oppose alors à une autre préposition, soit que celle-ci serve à construire un substantif sans déterminant spécifique, soit qu'elle ait pour complément un substantif déterminé.

1. *En* alterne avec *de*.

a) Dans les compléments où le nom évoque la matière dont est faite une chose. Avec M. G. GOUGENHEIM (*loc. cit.*, p. 187), on considérera que *en* sert à traduire cette relation d'une manière concrète, alors que *de* lui confère en outre un caractère symbolique. C'est sur ce plan que se différencient des tours tels que : *un perron en marbre, une aiguère en cristal (en argent)* d'une part, et d'autre part : *un homme de fer* (cf. *Le Chancelier de fer*), *des yeux d'acier*. A ce propos, M. GOUGENHEIM observe justement qu'on ne songe pas à décomposer l'expression *des chevaux de bois* parce qu'elle évoque surtout une attraction de foire.

b) Dans les compléments circonstanciels, l'usage révèle des différences analogues : par exemple entre *en travers* (cf. *se mettre, se jeter en travers = idée d'opposition, d'obstacle*) et *de travers* (cf. *marcher de travers, regarder de travers*).

2. *En* alterne avec *à*. Cette alternance s'observe après le verbe *croire*. On distingue dans l'usage : *croire en Dieu* (qui implique une *adhésion de la foi*) et *croire à Dieu* (qui suggère par opposition un *acte volontaire* dicté par l'intelligence, la réflexion).

HISTORIQUE. — L'usage moderne est de construire avec *en* le complément des verbes *se confier, espérer* et des locutions verbales *avoir confiance, mettre sa confiance* lorsque le complément est un nom propre ou un pronom. A l'époque classique, après ces verbes et ces locutions, le complément se construisait au moyen de *à* quand il était un nom propre ou un substantif déterminé (Cf. HAASE, § 121).

Type : *Se confier à Dieu.*

N'ayez point confiance aux paroles de mensonge. (PASCAL)

Nous avons espéré au mensonge. (PASCAL)

L'espérance que l'on a aux hommes. (BOSSUET)

3. *En* alterne avec *dans* construit avec un substantif déterminé. Ces deux constructions se différencient dans la mesure où la première évoque un état, une manière d'être ou d'agir typique, tandis que la seconde décrit une situation concrète.

Comparer { *Être en colère. Être en forme. — Vivre en Jésus-Christ*
(= *se conformer à un certain idéal de piété*).
Être dans une colère bleue, dans une forme excellente. — Vivre dans le péché.

On opposera ainsi :

Jouvet, en Don Juan, avait une prestance extraordinaire, et Jouvet, dans le rôle de Don Juan.

*En robe grise et verte avec des ruches,
Un jour de juin que j'étais soucieux
Elle apparut souriante à mes yeux
Qui l'admiraient sans redouter d'embûches.*

(VERLAINE)

Cette nuance explique la valeur du groupe *en* + *substantif* dans les tours : *Agir en camarade, mourir en lâche, se retrouver en bouillie, traiter... en ami, en frère*, ainsi qu'après les verbes qui impliquent l'idée d'un changement, d'une transformation d'état.

Se changer en souris. — Se grimer en moine.

Ainsi se perdait en niaiseries le plus précieux temps de mon enfance.
(J.-J. ROUSSEAU)

[Comparer : *les fleuves se perdent dans la mer.*]

C. LA PRÉPOSITION EN SERT A CONSTRUIRE UN SUBSTANTIF SPÉCIFIQUEMENT DÉTERMINÉ

557. Morphologie.

Cette construction comporte les cas où la préposition *en* est suivie :

1. D'un substantif masculin ou féminin déterminé au moyen d'un article éliidé (ex. : *en l'air, en l'an de grâce...*, *en l'honneur de...*, *en l'absence de...*, *en l'espèce*, etc.), d'un article indéfini (ex. : *en un mot comme en dix, en un mois*), d'un adjectif possessif, démonstratif, indéfini, etc. (ex. : *en mon âme et conscience, en mon pouvoir, en cette occurrence, en ce cas, en ce temps-là, en d'autres termes, en quelle année?* Type I.
2. D'un substantif déterminé par les articles définis *le, la, les*. Type II.

558. Valeurs d'emploi de *en* dans le type I.

1. Quelques-unes de ces constructions ont un caractère locutionnel et l'emploi de *en* y est de règle en vertu d'une tradition :

En l'honneur de, en d'autres termes, en plus d'un cas.

2. *En* peut s'opposer à *dans*. Cette opposition détermine une différence de sens.

Comparer { *En l'air*, ce complément sert à caractériser une attitude (*regarder en l'air*) ou une qualité (*des propos en l'air, une idée en l'air*).
Dans l'air : situation concrète (*les oiseaux se meuvent dans l'air*).

Elle détermine aussi une nuance de style. *En ce cas, en ce temps-là*, ont un caractère archaïque et plus littéraire que *dans ce cas, dans ce temps-là*. Mais : **Dans quelle année* serait tout à fait incorrect.

3. Après les verbes qui évoquent un changement, une transformation, *en* se construit avec un substantif déterminé quand on indique précisément le résultat de la transformation.

Comment en un plomb vil l'or pur s'est-il changé? (RACINE)

Et la citrouille fut changée en un beau carrosse tout doré.

(CH. PERRAULT)

L'ennemi se déguise en l'Ennui et me dit...

(VERLAINE)

HISTORIQUE. — A l'époque classique, la préposition *dans* pouvait être employée avec cette valeur.

Tout cela s'est changé, pour nous, dans la plus bonne des mères.
(BEAUMARCHAIS)

4. Après les verbes de sens perfectif, *en* sert à construire le complément qui évoque la durée du procès, le laps de temps nécessaire à son achèvement (cf. § 567).

Type : *J'aurai terminé ce travail en un mois.*

Si nous sommes situés à peu près sur la ligne droite, on nous retrouvera en huit jours.

(SAINT-EXUPÉRY)

HISTORIQUE. — A l'époque classique, *dans* était quelquefois employé là où *en* serait de règle aujourd'hui.

Il arriva dans cinq ou six jours une infinité de lettres.

(MALHERBE)

559. Emplois de *en* dans le type II.

1. *En* + *la*. La langue parlée ignore complètement cette construction. Les exemples qu'on en cite appartiennent tous à la langue écrite; ils témoignent de l'influence du style des Goncourt.

*Et l'affreux brouillard refluit
Jusqu'en la chambre où la bougie
Semblait un reproche muet...*

(VERLAINE)

Je prenais plus de confiance en la vitalité et en l'avenir de notre amitié qui restait vivace au milieu de l'engourdissement, de la solitude et de la ruine des choses environnantes. (M. PROUST)

2. *En* + *le*, *en* + *les*. Ces constructions, encore plus artificielles que la première, ont été aussi mises à la mode par E. de Goncourt.

En les petites localités des provinces arriérées. (E. DE GONCOURT)

A examiner les exemples que M. M. GREVISSE a diligemment recueillis (cf. *Le Bon Usage*, § 933, b), la valeur littéraire de cet artifice de style apparaît bien mince.

LES AUTRES PRÉPOSITIONS

APRÈS, D'APRÈS, AUPRÈS DE

560. Après. Ses emplois.

1. Dans une succession, *après* pose un rapport de postériorité. Il s'oppose alors à *avant*.

*Après le long silence fumant,
Après le grand silence civil de maints jours tout fumant de rumeurs
et de fumées...
Soudain l'Esprit de nouveau.* (P. CLAUDEL)
*On allait droit au Roi l'un après l'autre et, à distance de lui, on
lui faisait une profonde révérence.* (SAINT-SIMON)

HISTORIQUE. — A l'époque classique ce rapport pouvait être traduit par la locution *ensuite de*.

ensuite d'une promesse si vaine... (LA ROCHEFOUCAULD)

2. *Après* sert à construire le complément de verbes et de locutions verbales qui évoquent une tendance, une aspiration, un mouvement vers un but lointain.

Courir après la fortune. — Soupirer après quelque chose.

REMARQUE. — L'usage moderne tolère l'emploi de : *Attendre après quelqu'un. — Crier après quelqu'un. — Demander après quelqu'un.* Il rejette comme vulgaire ou trop familier celui de **Chercher après quelqu'un.*

561. D'après. Ses emplois.

1. *D'après* sert à construire un complément qui évoque un indice. Il alterne alors souvent avec *à*.

*D'après son visage, on devine sa joie.
D'après de certains noms, ils imaginaient des pays d'autant plus
beaux qu'ils n'en pouvaient rien préciser.* (G. FLAUBERT)

2. *D'après* pose un rapport de conformité et alterne alors avec *selon*.

Types : *D'après vous* (variante *selon vous*), *il a eu tort. — J'en juge d'après ce qui m'a été dit.*

HISTORIQUE. — A l'époque classique, cette valeur de sens pouvait être assumée par *après*.

Mais vous en jugerez après la voix publique. (CORNEILLE)

562. Auprès de. Ses emplois.

1. *Auprès de* pose un rapport de proximité dans l'espace. En ce sens il est une variante de *près de*.

O biche avec langueur longue auprès d'une grappe. (P. VALÉRY)

2. *Auprès de* implique une comparaison.

Type : *Auprès de vous il ne sait pas grand-chose.
Auprès d'un tel malheur, pour nous irréparable,
Ce qu'on promet pour l'autre est peu considérable.*

(CORNEILLE)

HISTORIQUE. — A l'époque classique, cette valeur de sens pouvait être assumée par *près de*.

Pour vous régler sur eux, que sont-ils près de vous? (RACINE)

AVANT

563. Avant. Son emploi.

Dans un rapport de succession, *avant* pose un rapport d'antécédence. Il s'oppose alors à *après*. Au sens figuré, cette relation comporte parfois l'idée d'une préférence. (Cf. *Mettre, placer son devoir avant toute chose.*)

Les voyageurs débarquèrent à l'hôtel du Gaillard-Bois, rue de l'Echeffe, avant le jour. (H. DE BALZAC)

Quant aux droits, sous l'Ancien Régime, l'aîné passait avant le cadet.

REMARQUE. — Quand le complément est un infinitif, il se construit usuellement au moyen de *avant de*.

Vous fermerez le compteur avant de partir.

Mais avant d'étudier en lui [Racine] l'inspiration renaissante qui fut sa récompense, nous avons à revenir en arrière.

(SAINTE-BEUVE)

HISTORIQUE. — 1. A l'époque classique *auparavant* et *devant* assumaient encore cette valeur de sens.

Notre ami de Hollande l'a remarqué devant nous.

(GUEZ DE BALZAC)

Devant toutes choses, je lus quatre de vos lettres.

(MADAME DE SÉVIGNÉ)

Si l'on immole un bœuf, j'en goûte devant toi. (LA FONTAINE)
[= *j'en goûte avant toi*]

Je serai revenu auparavant lui. (MOLIÈRE)

2. Quand le complément était un infinitif, celui-ci pouvait être construit au moyen de *devant*

Devant mourir
[= *avant de mourir*].

de *devant que* ou *devant que de* :

Autrement il mourrait devant qu'être à la ville. (LA FONTAINE)

Devant que de partir, l'esprit dit à ses hôtes. (LA FONTAINE)

de *avant* ou *avant que (de)* :

Faut-il tant de fois vaincre avant que triompher?
(CORNEILLE)

Avant que partir de ces lieux. (LA FONTAINE)

Mais avant que d'aller plus loin, je sais que je dépends d'un père.
(MOLIÈRE)

AVEC

564. Avec. Ses emplois.

1. Avec pose une relation de concomitance (accompagnement) et de complémentarité.

Le singe avec le léopard
Gagnaient de l'argent à la foire. (LA FONTAINE)

Cette obscure clarté qui tombe des étoiles
Enfin avec le jour nous fit voir trente voiles. (CORNEILLE)

Avec beaucoup d'esprit, une grâce et une politesse d'homme de
cour, il était d'un caractère antique. (A. DE VIGNY)

S'entretenir avec quelqu'un.

REMARQUE. — En dépit des exemples contraires que l'on peut alléguer, l'usage correct proscribit toujours le tour **causer à quelqu'un*.

Le complément des verbes *causer*, *s'entretenir* se construit au moyen de la préposition *avec*. Il s'ensuit qu'une nuance peut être sentie entre *parler avec quelqu'un* (= *converser avec lui* ; l'idée d'accompagnement domine) et *parler à quelqu'un* (= *s'adresser à lui, lui faire part de quelque chose* ; l'idée de terme domine).

HISTORIQUE. — C'est à la notion de complémentarité que se rattache l'emploi suivant de *avec* à l'époque classique.

Le tour d'esprit de Mme de Verdélin était par trop antipathique
avec le mien. (J.-J. ROUSSEAU)

2. Avec sert à construire le complément qui évoque, au propre et au figuré, l'instrument d'une action.

Types : *Creuser avec une pioche.* — *Avec la voiture nous mettrons deux heures.* — *Travailler avec passion.*

L'imprimerie arriérée y employait encore les balles en cuir frottées
d'encre, avec lesquelles l'un des pressiers tamponnait les caractères.
(H. DE BALZAC)

Et l'on vit remonter vers le ciel, par volées,
Les filles du Destin, ouvrant avec effort
Leurs ongles qui pressaient nos races désolées.
(A. DE VIGNY)

HISTORIQUE. — 1. En français moderne, *avec* et *par* peuvent parfois alterner.

Types : *Avec la voiture nous mettrons deux heures ! Avec (ou par) le*
méto nous irions beaucoup plus vite.

Cette alternance se produisait à l'époque classique, mais en sens contraire. *Avec* pouvait servir à construire un complément d'agent.

Alors, j'étais à Franeker, logé dans un petit château qui est séparé
avec un fossé du reste de la ville, où l'on disait la messe en sûreté.
(DESCARTES à Mersenne, le 18-3-1630.)

2. Pour des raisons de métrique, *avec* admettait aussi d'être écrit *avecque* (s).

CONTRE

565. Emplois de contre.

1. *Contre* pose un rapport d'opposition, au propre et au figuré ; il évoque aussi un rapport de proximité étroite.

Types : *Poussez cette table contre le mur.* — *Agir contre quelqu'un,*
contre ses intentions. — *Assurer ses vignes contre la grêle.*

Ce qui me soutient et me rassure contre les petits dédains que
j'essuie quelquefois des grands et de mes égaux...

(LA BRUYÈRE)

Les Neufchâtelois... voyant un homme froid et sans façon... se
cabrèrent contre ses soins bienveillants. (J.-J. ROUSSEAU)

Viens près de moi, tout près, blottie contre ta maman, comme
autrefois sur le divan... (N. SARRAUTE)

HISTORIQUE. — A l'époque classique, *sur* pouvait alterner avec *contre* évoquant un rapport d'opposition.

Je n'en veux pas sur vous faire un persécuteur. (CORNEILLE)

2. *Contre* sert à construire le second complément des verbes qui signifient *changer*, *échanger*. Il alterne alors avec *pour*.

Type : *J'ai changé ces florins contre des francs.*

HISTORIQUE. — A l'époque classique ces compléments pouvaient se construire avec *à*.

Je ne changerais pas mon bonheur à toutes les choses du monde
(MOLIÈRE)

Peut-être avant la nuit l'heureuse Bérénice
Change le nom de reine au nom d'impératrice. (RACINE)

DANS

566. Morphologie.

Dans sert à construire :

1. un substantif qui doit toujours être accompagné d'un déterminant (ex. : *dans l'attente de...*, *dans l'espoir de...*, *dans [les] trois jours...*, *dans peu de jours...*, *dans quelques jours*).
2. un adverbe : *longtemps*, *peu*.

567. Emplois de *dans*.

1. Le complément construit au moyen de *dans* évoque au propre (espace) et au figuré (durée, situation) une RELATION D'INTÉRIORITÉ :

Types : Où habitez-vous ? — A Paris, *dans* le XIII^e. — *Dans* l'Antiquité... — Être *dans* un état pitoyable. — Servir *dans* la cavalerie. — Être *dans* l'attente de... — *Dans* l'immédiat. — *Dans* l'ensemble.

L'Elysée-Bourbon... avait été confisqué *dans* la Révolution.

(A. DE VIGNY)

Tous les grands problèmes d'art ont été résolus *dans* le XVI^e siècle.

(E. DELACROIX)

REMARQUES. — 1. *Dans* alterne avec d'autres prépositions plus expressives : *au milieu de*, *durant*, *pendant*, *entre* :

Types : *Dans* (ou *durant*, *pendant*, *au cours de*) la Révolution.
— Porter *dans* (ou *entre*) ses bras.

2. Par tradition *en* alterne quelquefois avec *dans*. On dit *Mettre quelqu'un en devoir de + infinitif*, mais : *mettre... dans la nécessité de*; *avoir confiance dans son médecin*, mais *avoir confiance en Dieu* (*en lui*, *en toi*). D'une manière générale, *dans* exclut comme complément les pronoms et les noms propres, à moins que ceux-ci n'évoquent un ouvrage, une œuvre (ex. : *On lit dans Corneille... = dans l'œuvre de Corneille*).

3. Dans l'exemple cité par F. BRUNOT (*La Pensée et la Langue*, p. 656) :

Le canon ne cessait pas, semblait avancer de l'ouest à l'est, *dans* un roulement ininterrompu de foudre.

(E. ZOLA)

dans peut être interprété par *au milieu de* (cf. *Le train s'arrêta dans un fracas assourdissant*).

HISTORIQUE. — 1. A l'époque classique, *dans* était utilisé là où le français moderne exige l'emploi de *sur* :

Aujourd'hui *dans* le trône et demain *dans* la boue. (CORNEILLE)

Faire impression *dans* les esprits [*sur les esprits*]. (MOLIÈRE)

Ces deux prépositions alternent encore en français moderne au profit d'une nuance qu'a bien décrite M. G. Gougenheim (cf. *L'espace à deux dimensions...* in *Journal de Psychologie*, 1949, p. 48). *Dans* est de mise lorsque le complément circonstanciel évoque un « espace à trois dimensions » : surface, hauteur, profondeur. *Sur* intervient lorsque le complément évoque un espace à deux dimensions :

Comparer } *dans les bois; dans l'herbe; dans nos montagnes.*
 } *sur ces collines; sur le penchant de.*
Comparer } *dans les cieux; dans l'espace.*
 } *sur la plage; sur le rivage.*
Comparer : *dans le ciel et sur la terre.*

2. A l'époque classique, chez les écrivains antérieurs à l'influence de Vaugelas ou qui y sont rebelles, *dedans* était encore utilisé comme préposition :

Va dedans les Enfers plaindre ton Curiaçe. (CORNEILLE)
Je lis dedans son âme. (MOLIÈRE)

A la même époque, *parmi* était couramment employé devant un substantif au singulier là où il est de règle, aujourd'hui, d'utiliser *dans* :

Parmi ce grand amour que j'avais pour Sévère. (CORNEILLE)
Parmi ce bonheur suprême. (MOLIÈRE)
Mais parmi ce plaisir quel chagrin me dévore? (RACINE)

A, enfin, concurrençait *dans* soit après des verbes dont le sens implique une direction vers :

C'est pourquoi vous n'avez qu'un parti qui soit sûr :
C'est de vous renfermer aux trous de quelque mur. (LA FONTAINE)

soit dans le cas où *au*, représentait la contraction de *en + le*, l'emploi de *aux* ayant été entraîné par l'analogie.

On pouvait ainsi dire : *Rentrer au trouble...* (= *dans le trouble*), *trempier à un complot*, *se jeter à un dessein*.

Aux ballades surtout, vous êtes admirable. (MOLIÈRE)

2. *Dans* sert à construire le complément qui évoque le TERME FINAL du laps de durée nécessaire à l'achèvement d'un procès. Il s'oppose alors à *en* :

Types : *Le travail sera fini dans trois jours.* — *Dans longtemps.*
[Comparer : *cette maison a été bâtie en un an, juste.*]
Dans un mois, dans un an, comment souffrirons-nous,
Seigneur, que tant de mers me séparent de vous... (RACINE)

REMARQUE. — Cette opposition ne ressort que si le verbe implique par lui-même (*achever*, *finir*, *terminer*...) ou par son aspect un achèvement. Si le verbe est de sens imperfectif la différence se neutralise. On peut dire indifféremment : *Il gagne plus d'argent dans* (ou *en*) *son année que vous en dix ans.*

LES PRÉPOSITIONS DEÇA, DELA, DEHORS, A L'ÉPOQUE CLASSIQUE

568. Deçà, delà, au deçà de.

HISTORIQUE. — A l'époque classique, *deçà, delà, au deçà de* étaient utilisés comme prépositions :

Tant deçà les Alpes que delà le Rhin. (GUEZ DE BALZAC)

Il a trouvé des hauteurs au-deçà et au-delà de la Meuse.

(RACINE)

569. Dehors.

HISTORIQUE. — A l'époque classique, *dehors* était utilisé comme préposition; mais c'était déjà un archaïsme :

Dedans et dehors le royaume.

DEPUIS

570. Emplois.

1. *Depuis* sert à construire le complément qui évoque le terme initial d'une distance ou d'un laps de temps. Dans cette valeur, il alterne avec *de* :

Depuis Briare, on monte et descend une suite de coteaux fertiles, qui se dirigent tous vers la Loire. (STENDHAL)

Ici X... qui vous parle depuis Bordeaux. (Radio)

On les entend passer [les autos] depuis le matin jusqu'au soir. (Ex. oral)

Je n'ose parler de Paris, que j'habite depuis vingt ans. (STENDHAL)

REMARQUE. — Le terme corrélatif du rapport posé par *depuis* se construit avec *jusqu'à* :

Ils suivirent la grande route de Reims, depuis Trèves jusqu'à la Meuse. (A. THIERRY)

2. *Depuis* peut servir à construire un infinitif passé. Ce tour, courant à l'époque classique, vit encore dans la langue parlée :

Depuis avoir connu feu monsieur votre père. (MOLIÈRE)

Depuis l'avoir quitté, je ne me sens plus la même. (Ex. oral)

DÈS

571. Morphologie et emplois.

1. La préposition *dès* sert à construire :

- a) un substantif déterminé (ou un nom de fête religieuse) :

Types : *Dès son arrivée.* — *Dès le moment où.* — *Dès Pâques les jours deviennent meilleurs.*

- b) un infinitif passé :

Type : *Dès l'avoir vu je l'ai jugé capable.*

2. Le complément construit au moyen de *dès* évoque une relation de coïncidence ou de postériorité immédiate (dans ce cas *dès* constitue une variante de *aussitôt après*) :

Les musiques aimées dès l'enfance, connues de moi d'aussi loin que je me souviens. (P. MAURIAC)

HISTORIQUE. — A l'époque classique, *dans l'abord* était utilisé là où en français on se sert de *dès l'abord*.

Dans l'abord il se met au large. (LA FONTAINE)

DEVANT

572. Devant. Ses emplois.

1. Dans une succession, *devant* pose un rapport d'antécédence dans l'espace. Il s'oppose alors à *derrière* :

Ils marchent devant moi ces yeux pleins de lumière. (CH. BAUDELAIRE)

2. *Devant* pose un rapport de confrontation. Il alterne alors avec *en face de, vis-à-vis de, contre* :

Types : *Se placer devant les faits.* — *Mettre devant les yeux.*

HISTORIQUE. — A l'époque classique, cette seconde valeur de sens pouvait être assumée par *à* :

Je lui mettais aux yeux comme, dans notre temps, Cette soif a gâté de fort honnêtes gens. (MOLIÈRE)

DURANT ET PENDANT

573. *Durant. Pendant. Leur emploi.*

Ces prépositions servent à construire un complément qui évoque le laps de durée couvert par le déroulement d'un procès :

Types : *Il a plu durant toute la nuit. — Pendant ce temps-là, terminez votre devoir.*

Pendant quinze jours je m'étais confiné dans ma chambre.

(BAUDELAIRE)

Pendant est d'un emploi usuel dans la langue parlée.
Durant appartient plutôt à l'usage de la langue écrite.

HISTORIQUE. — A l'époque classique, *dans* pouvait être employé là où *pendant, durant* seraient aujourd'hui nécessaires :

Je fus régent dans l'absence du jeune prince.

(FÉNELON)

ENTRE

574. *Entre.*

HISTORIQUE. — A l'époque classique, on ne distinguait pas les valeurs d'emploi de *parmi* et de *entre* de la même manière qu'en français moderne. *Parmi* se rencontre dans des cas où *entre* serait de règle aujourd'hui.

Parmi ces deux princes, votre inclination ne peut point se tromper.

(MOLIÈRE)

ENVERS

575. *Envers. Ses emplois.*

Par opposition à *vers*, cette préposition sert à construire les compléments qui évoquent l'objet d'un sentiment, d'une disposition, d'un devoir. On dira : *je me sentais incliné envers elle*, dans la mesure où

incliné évoque un mouvement concret. Mais : *on a des devoirs, de la reconnaissance envers quelqu'un; on ressent de la haine, de la tendresse envers quelqu'un; on est ingrat ou libéral envers tel ou tel.*

REMARQUE. — Une trace de la valeur étymologique de *envers* (= *contre*) demeure dans la locution *envers et contre tout* où la seconde préposition glose la première.

HISTORIQUE. — A l'époque classique, des compléments usuellement régis par *envers* en français moderne pouvaient être construits au moyen de :

A

S'acquitter à qqun. — S'excuser à qqun. — Se justifier à qqun. — Se défendre à qqun.

C'est aux vrais dévots que je veux partout me justifier sur la conduite de ma comédie.

(MOLIÈRE)

Ingrat à qqun. — Indulgent à qqun.

VERS

Le moyen ni l'espoir de s'acquitter vers toi.

(CORNEILLE)

[se] *montrer ingrate ou vers l'un ou vers l'autre.*

(MOLIÈRE)

HORS

576. *Hors.*

HISTORIQUE. — A l'époque classique *hors* assumait la valeur de *hors de* dans les locutions : *Hors la ville, hors l'Église*. Il reste des traces de cet usage en français moderne, dans les locutions : *Hors cadre, hors concours, hors ligne, hors rang, hors série.*

PAR

577. *Morphologie.*

La préposition *par* sert à construire :

1. un substantif non déterminé :

Types : *Agir par cupidité. — Prévenez-moi par télégramme. — Cela revient à 1 000 francs par tête.*

2. un substantif déterminé, ou un pronom :

Types : *Par l'intermédiaire de qqun. — Par les champs et par les grèves. — Cela passera par moi.*

HISTORIQUE. — A l'époque classique, *par* servait encore à construire un infinitif.

*Mais ne confondons point par trop approfondir
Leurs affaires avec les nôtres.*

(LA FONTAINE)

Ce tour explicite une relation de moyen plus nettement que ne le fait *en* + participe.

578. Emplois de *par*.

Par sert à construire les compléments qui évoquent :

1. le lieu d'une situation, d'une circonstance, le milieu où se déroule un procès.

*Les vieux troncs noirs, crochus, tordus, alignés par la cour, étalent
sous le ciel leurs dômes éclatants, blancs et roses.*

(G. DE MAUPASSANT)

J'étais seul près des flots, par une nuit d'étoiles.

(V. HUGO)

2. le point ou l'espace à travers lesquels s'opère un passage :

Types : *En passant par la Lorraine.* — *Nous irons par Le Mans et par Angers.* — *Par monts et par vaux.*

3. le moyen, l'intermédiaire, le mobile :

Types : *Il nous a prévenus par (une) lettre.* — *Arriver par le train.* — *Réussir par ruse.* — *S'imposer par la force.* — *Se restreindre par avarice.*

REMARQUE. — Ces compléments sont à l'origine de nombreuses locutions adverbiales (*par bonheur!* *par chance*, *par pitié*, *par conséquent*) ou prépositionnelles (*par l'effet de*).

4. une cause effective :

*L'Histoire ancienne est obscure par le défaut de documents, ils
abondent dans la moderne.*

(G. FLAUBERT)

*Après quoi il demanda à son compagnon pourquoi sa machine était
depuis deux ans sous quatre verrous. « Par la grâce efficace »
répondit Gordon.*

(VOLTAIRE)

5. l'agent d'un procès :

Types : *Il a été aperçu par X.* — *Cela a été dit par X.*

[Saint-Cyran à Arnauld] : « *Il a plu à Dieu de me faire cette miséri-
corde de désaveugler par moi le monde.* »

(ap. H. DE MONTHERLANT, *Carnets*)

*Les pierres roulées par la mer et les mêmes pierres travaillées
dans l'air et par les pluies et par les gelées ne donnent pas les
mêmes figures.*

(P. VALÉRY)

REMARQUE. — Dans cette valeur, *par* alterne avec *de*.

*Hilperik... n'hésita pas à le falsifier soit de sa propre main, soit
par la main d'un de ses secrétaires.*

(A. THIERRY)

HISTORIQUE. — A l'époque classique, le complément d'agent pouvait se construire au moyen de *à* après les périphrases verbales *se faire* + infinitif, *se laisser* + infinitif.

Ne vous laissez pas séduire à Satan.

(BOSSUET)

Je me laissai conduire à cet aimable guide.

(RACINE)

6. la partie, le terme (initial ou final) d'une succession, d'une série :

Types : *Saisir quelqu'un par le bras.* — *La Bible débute par le récit
de la Création.* — *Commencer par faire quelque chose.*

7. dans un certain nombre de locutions où *par* sert à construire un substantif non déterminé, le groupe implique un rapport de proportion :

Type : *Être dégrevé de tant d'impôts par enfant vivant.* — *Cela
reviendra à 2 000 francs par tête.*

PARMI

579. Parmi. Ses emplois.

Parmi sert à construire les compléments qui évoquent un ensemble à l'intérieur duquel se situent le procès, la personne ou la chose envisagés. En français moderne, ce complément doit être :

1. un substantif ou un pronom au pluriel :

Types : *Parmi tous ces gens.* — *Parmi nous.*

2. un substantif de sens collectif au singulier :

Types : *Parmi-cet amoncellement d'objets.* — *Parmi la foule.*

HISTORIQUE. — A l'époque classique cet emploi était étendu par analogie à des cas où le substantif n'évoquait pas par lui-même un ensemble ou une collectivité :

Parmi ce grand amour que j'avais pour Sévère.

(CORNEILLE)

Parmi cette envie de dire toujours ce qui peut plaire.

(MADAME DE SÉVIGNÉ)

Cette valeur découle du sens étymologique de *parmi* : *par le milieu de*, *à travers*. Ce sens était encore vivant à l'époque classique :

Sans cesse il vous souvient que Térée autrefois,

Parmi des demeures pareilles.

Exerça sa fureur sur vos divins appas.

(LA FONTAINE)

Force moutons parmi la plaine.

(LA FONTAINE)

C'est par lui que s'explique l'emploi de *parmi* dans ce vers de Mallarmé :
Verlaine? Il est caché parmi l'herbe, Verlaine...

et dans cet exemple :

Des frémississements parmi l'herbe.

(A. GIDE)

POUR

580. Morphologie.

La préposition *pour* sert à construire :

1. un substantif déterminé (ex. : *pour l'instant...*, *pour un homme cultivé...*, *pour tout potage*) ou non déterminé (ex. : *avoir quelqu'un pour collaborateur*).
2. un pronom. Ex. : *pour cela*. — *Je l'ai fait pour lui*.
3. un adjectif. Ex. : *tenir pour sot*.
4. un adverbe ou une locution adverbiale. Ex. : *pour longtemps*. — *pour de bon*.
5. un verbe à l'infinitif présent ou passé. Ex. : *Nous avons quitté la Savoie pour aller en Italie*. — *Vous serez pardonné pour avoir avoué*.

581. Pour. Ses emplois.

1. Dans une première série d'emplois *pour* implique une relation de réciprocité d'échange, de rapport proportionnel.

Types : a) *Rendre coup pour coup*. — *Œil pour œil, dent pour dent*. — *Pour un de bon, il y en a dix de mauvais*. — *Parler pour quelqu'un* [= à la place de quelqu'un].

Types : b) *Passer pour habile*. — *Se faire passer pour quelqu'un*. — *Tenir quelqu'un pour un maître*. — *Prendre... pour femme*.

Ce trait est donc certain, historique, et je le tiens pour incontestable.
 (A. DE VIGNY)

REMARQUE. — Figurativement, on peut dire que dans ces emplois *pour* inclut les deux termes de la relation (↔) Cela explique qu'en ancien et en moyen français *pour* sert à construire aussi bien les compléments qui évoquent la cause que ceux qui évoquent le but.

2. *Pour* sert à construire un complément qui évoque :

a) une cause :

*Un hibou, comme nous passions,
 Nous cria du fond de sa chambre :
 « Fermé pour réparations. »*

(V. HUGO)

Cet emploi est restreint, aujourd'hui, en ce qui concerne le verbe, au cas où le complément est une forme extensive de l'infinitif :

Type : *Il est puni pour avoir menti*.

Il y a un in-quarto et un in-douze dont la couverture est toute gâchée pour avoir été mouillée. (MADAME DU DEFFAND)

HISTORIQUE. — A l'époque classique, la forme simple de l'infinitif pouvait se construire avec *pour* :

*C'est pour nous attacher à trop de bienséance
 Qu'aucun amant, ma sœur, à nous ne veut venir.* (MOLIÈRE)
 [= *c'est parce que nous nous attachons...*]

b) une concession.

Type : *Pour un bon joueur, vous avez commis une faute singulière!*
Ah! pour être dévot on n'en est pas moins homme. (MOLIÈRE)
Mais pour être généralement reçue, et appuyée sur de très grands hommes, cette doctrine hostile aux sens n'est pas toutefois si solide que... (P. VALÉRY)

3. Suivant le schéma inverse (→), *pour* sert à construire le complément qui évoque :

a) le terme d'un mouvement, d'une direction, après *partir*, *se mettre en route*, *s'embarquer*, *s'envoler*, c'est-à-dire après des verbes, des substantifs et des locutions qui impliquent l'idée d'un but précis :

Types : *Partir pour le Danemark*. — *L'embarquement pour Cythère*.

b) le terme d'un délai qu'on se fixe, le délai lui-même.

Types : *Ce sera fait pour lundi*. — *Pour trois jours, ce n'est pas une affaire!*

Elle hume avec délices sur son bras nu sa propre odeur, celle pour toujours de ce printemps. (N. SARRAUTE)

Je ne sais comment on la trouve [la duchesse de Grammont] mais pour en passant elle est très agréable.
 (MADAME DU DEFFAND)

HISTORIQUE. — A l'époque classique, à était employé dans cette valeur pour construire un complément à l'infinitif :

Qu'attendez-vous, chrétiens, à vous convertir? (BOSSUET)

c) l'objet intentionnel d'une action, d'un sentiment :

Types : *Agir pour l'honneur, pour la gloire*. — *Parler pour quelqu'un* [= en sa faveur]. — *Ressentir de l'amitié pour quelqu'un*. — *Se donner du mal pour réussir*.

HISTORIQUE. — A l'époque classique, à pouvait être employé dans cette valeur.

*L'homme est de glace aux vérités.
 Il est de feu pour les mensonges.* (LA FONTAINE)
Tous deux à me tromper sont-ils d'intelligence? (RACINE)
Avoir de l'aversion, du zèle à quelqu'un.

d) un procès envisagé comme la conséquence, voulue ou non, d'un autre :

Type : *Il est tombé pour ne plus se relever.*

Le veilleur a signalé des dauphins; ils jouaient au clair de lune; près des récifs, ils ont plongé pour ne plus reparaitre. (A. GIDE)

4. Dans une autre série d'emplois, *pour* n'implique plus, en tout et pour tout, qu'une relation. C'est à cette valeur qu'on peut ramener les exemples où *pour*

a) sert à construire le complément qui évoque la personne, la chose intéressées à un procès :

Je regarde la Sicile comme perdue pour le roi de Naples.

(P. MÉRIMÉE)

Je ne me suis intéressé pour personne.

(VOLTAIRE)

b) sert à mettre en relief un terme de la phrase :

La Rancune et Ragotin couchèrent ensemble. Pour l'Olive, il passa une partie de sa nuit à recoudre son habit.

(SCARRON)

Il me le dit, ma sœur, et pour moi je le crois.

(MOLIÈRE)

Pour madame Delisseux, sa tante, elle devait à une vie tranquille et aux soins incessants qu'elle prenait de soi, de paraître à peine avoir dépassé la trentaine.

(M. ARLAND)

Dans cet emploi *quant à* constitue une variante, lourde, de *pour*.

c) c'est à cette valeur qu'on peut rattacher les locutions : *pour l'instant, pour lors*.

SOUS

582. Sous. Ses emplois.

La préposition *sous* sert à construire les compléments qui évoquent le repère supérieur (concret ou figuré) par rapport auquel on situe quelqu'un ou quelque chose.

1. La relation s'établit dans l'espace. *Sous* s'oppose alors à *sur*.

Types : *Posez ce tabouret sous la table.* — *Les Iles-sous-le-Vent.*

Et mes genoux tremblants se dérobent sous moi. (RACINE)

Un chemin ouvre sa bouche au ras de la route. Il a dû ramper à travers bois et monts, et s'enlacer pour venir jusque-là. Il est mort. Il est tout vert d'herbe. On le voit immobile, allongé sous les chênes. (J. GIONO)

REMARQUE. — On peut rattacher à cette valeur l'emploi de *sous* dans les locutions : *sous le masque de, sous le couvert de, sous les traits de, sous les espèces de*.

HISTORIQUE. — Avant 1647, *dessous* était couramment employé comme préposition. Cet usage a été critiqué par Vaugelas mais après lui on en rencontre encore des exemples :

Ses sacrilèges mains

Dessous un même joug rangent tous les humains. (RACINE)

Je sais qu'il s'est rangé dessous les lois d'un autre. (MOLIÈRE)

Par archaïsme, ou bien sous des influences dialectales, des écrivains modernes utilisent encore *dessous* comme préposition :

Dans ce parc, où dessous chaque arbre penché sur la rivière il y avait autrefois une truite, on n'en voit plus une.

(E. DE GONCOURT)

Il y en a qui font la pause sous les peupliers du chemin de Simiane juste dessous les murs, dans le son de toutes les cloches de midi.

(J. GIONO)

2. La relation s'établit dans le temps.

Types : *Sous le règne de...* — *Sous le Pontificat de...* — *Sous le septennat de...*

Déplorer les excès de la Renaissance... l'esclavage sous l'ancienne Rome, voilà qui n'irait bien que si l'on faisait bon marché du reste.

(A. GIDE)

3. D'une manière plus abstraite, elle peut être interprétée comme un lien de dépendance.

Type : *Vendre sous conditions, sous contrat.* — *Sous le signe de Satan.*

REMARQUE. — Critiquée par Littré, la locution *sous le rapport de* est devenue usuelle en français moderne. L'usage correct veut que son complément soit déterminé. Les tours **sous le rapport agrément, *sous le rapport vue* sont à proscrire comme vulgaires.

SUR

583. Sur. Ses emplois.

1. *Sur* sert à construire les compléments qui évoquent le repère inférieur (concret ou figuré) par rapport auquel on situe quelqu'un ou quelque chose.

Types : *Posez ce livre sur la table. — Une gravure sur bois. — Expérimenter un remède sur un malade.*

*Un jour, deux pèlerins sur le sable rencontrent
Une huître que le flot y venait d'apporter.* (LA FONTAINE)

Il nous fait souverains sur leurs grandeurs suprêmes. (CORNEILLE)

REMARQUES. — 1. On peut rattacher à cette valeur l'emploi de *sur* dans les locutions : *être sur ses gardes, être sur son trente et un.*

2. L'usage correct veut que l'on dise : *lire dans le journal* et non **lire sur le journal*.

HISTORIQUE. — Au début de l'époque classique, avant le blâme jeté par Vaugelas sur cet emploi, *dessus* pouvait être utilisé avec la valeur de *sur* :

J'irais dessus ses pas aux deux bouts de la terre. (CORNEILLE)

2. *Sur* sert à construire le complément qui évoque le point d'aboutissement après des verbes tels que : *tirer, aller, descendre* (*sur* alterne ici avec *vers*).

Types : *Ce chemin-là tire sur Illiers. — En roulant par là, vous allez sur Doullens.* (Ex. oraux)

Un grand jardin qui descendait sur la rivière. (A. CHAMSON)

3. *Sur* sert à construire les compléments qui évoquent d'une manière approximative le point ou le moment de la durée par rapport auquel on situe un événement.

Type : *Sur le tard.*

Deux grands laquais à jeun sur le soir s'en allèrent. (BOILEAU)

Je dîne ce soir chez Hugo. — Sur les huit heures, il apparaît dans une redingote à collet de velours. (E. DE GONCOURT)

Lascours expliqua qu'il avait quitté la caserne d'Orsay sur les onze heures. (ARAGON)

Dans cette valeur temporelle, le complément construit au moyen de *sur* pose encore un rapport :

a) d'imminence :

Types : *Être sur son départ, sur sa fin. — Sur l'heure.*

b) de postériorité immédiate :

Type : *Sur ces mots, il se leva et quitta la pièce.*

HISTORIQUE. — A l'époque classique on utilisait les locutions : *en ces entrefaites* et *dans ces entrefaites*.

4. Dans une autre série d'emplois, les compléments construits au moyen de *sur* évoquent :

a) un rapport de proportion :

Type : *Trois sur dix seront reçus, en moyenne.*

b) un rapport d'indice, de conformité (*sur* alterne avec *d'après*) :

Type : *Juger quelqu'un sur ses actes. — Agir sur les conseils de quelqu'un.*

*Garde-toi, tant que tu vivras,
De juger les gens sur la mine.* (LA FONTAINE)

Prisonnier sur parole.

J'ai effacé, sur ce que m'ont dit ces messieurs, la fenêtre du fond des Marocains endormis. (E. DELACROIX)

HISTORIQUE. — A l'époque classique, ce rapport pouvait être traduit au moyen de *à*. Ex. : *En croire quelqu'un à sa parole. — Se régler à une loi.*

c) de manière :

Ce matin, lettre de la Panthère, sur un ton d'indifférence! (P. LÉAUTAUD)

VERS

584. Vers. Ses emplois.

Vers sert à construire les compléments qui évoquent :

1. le terme d'une direction, d'un mouvement (*vers* alterne alors avec *sur, pour, dans la direction de, etc.*) :

L'effort vers un nouvel état de chose paraît toujours d'abord anarchie aux yeux du conservateur. (A. GIDE)

HISTORIQUE. — A l'époque classique, *à* et *devers* alternaient avec *vers* dans cet emploi :

Le prince... se tourna à un officier et le tua.

(LA ROCHEFOUCAULD)

Pour s'enfuir devers sa tanière.

(LA FONTAINE)

2. le repère par rapport auquel on situe approximativement une personne, une chose, un événement. *Vers* alterne alors avec *aux environs de* :

Types : *C'est un immeuble qui se trouve vers l'Étoile. — Nous serons de retour vers dix heures.*

Trois mois plus tard, vers la fin d'avril, il quitta sa bergerie.

(A. CHAMSON)

HISTORIQUE. — A l'époque classique, cette valeur de sens pouvait être assumée par *environ, par devers* :

C'est-à-dire environ le temps

Que tout aime et que tout pullule dans le monde. (LA FONTAINE)

[Il] s'est devers la fin levé longtemps d'avance. (MOLIÈRE)

LA PHRASE

I. DÉFINITIONS. CLASSEMENT DES PHRASES ET DES PROPOSITIONS. PROCÉDÉS DE MISE EN RELIEF D'UN TERME.

§85. La phrase (1).

Un énoncé constitue une PHRASE quand il satisfait aux conditions suivantes :

1. Le ou les mots qui composent l'énoncé doivent être des **termes**, c'est-à-dire qu'ils doivent assumer une **fonction**.
2. L'énoncé doit être accompagné, dans la parole, d'une **mélodie**. Dans les phrases verbales, cette mélodie, conclusive, souligne la fin de l'énoncé et annonce la pause forte qui le suit. Lorsque la phrase ne comporte pas de verbe, c'est la mélodie seule qui permet de savoir si l'on a affaire :
 - a) à un mot isolé, sans fonction, ou à un mot-phrase.

Ainsi dans le poème de Verlaine *Effet de nuit* :

↘ ↘
La nuit. La pluie.

c'est la mélodie qui fait reconnaître dans les deux premiers termes des phrases prédicatives sans verbe. Faute de cette condition, ces mots ne seraient que deux échantillons de lexique, sans fonction, sans valeur grammaticale.

(1) Sur la constitution de la phrase, sur la structure des différents types de phrase en français, enfin sur les procédés de mise en relief d'un élément ou d'un terme, on consultera trois ouvrages fondamentaux : Ch. BALLY, *Linguistique générale et linguistique française*, nouv. éd. 1944, Berne, A. Francke, 1 vol. 440 p. — A. BLINKENBERG, *L'Ordre des mots en français moderne*, Copenhague, And. Hoest, 1928. Première Partie, 1 vol. 247 p. — A. SECHEHAYE, *La Structure logique de la phrase*, Paris, H. Champion, 1926, 1 vol., 239 p. [collection linguistique de la Société de Linguistique de Paris, XX], ainsi que les études plus particulières de F. BOILLOR, *Psychologie de la construction de la phrase française moderne*, Paris, Presses Universitaires, 1930, 1 vol. xi-307 p. — R. LE BIDOIS, *L'Inversion du sujet dans la prose contemporaine (1900-1950) étudiée plus spécialement dans l'œuvre de Marcel Proust*, Paris, D'Artrey, 1952, 1 vol., xviii-448 p. — Marie-Louise MULLER-HAUSER, *La Mise en relief d'une idée en français moderne*, Libr. E. Droz, Genève, 1943, 1 vol., 291 p. [Rom. Helvet., vol. 21].

b) à un syntagme détaché ou à une phrase.
 ...de la pluie... sans mélodie n'a pas de fonction. En fait, ce groupe peut être détaché d'un syntagme plus étendu :

oh! le bruit de la pluie.

(VERLAINE)

mais la mélodie peut lui conférer la valeur d'une phrase :

Tiens, de la pluie!

3. Cet énoncé accompagné d'une mélodie doit enfin constituer un tout par lui-même, c'est-à-dire ne rien devoir grammaticalement à ce qui le précède ou à ce qui le suit. Il a en lui-même un équilibre qui lui confère son **autonomie**.

Cela revient à ne pas considérer comme une phrase :

- a) les éléments détachés d'une phrase et qui peuvent être repris par un interlocuteur dans un dialogue :

« Il faut cependant que j'aie embrassé ma femme. »

« Ah! sa femme », pensa Frédéric.

(G. FLAUBERT)

« Ils sont très riches, n'est-ce pas? »

— Oh! très riches! »

(G. FLAUBERT)

- b) les propositions dépendantes ou subordonnées qui ne trouvent leur équilibre qu'en s'appuyant sur un support.

On pourrait donc définir la phrase en disant qu'elle est un énoncé qui doit à sa mélodie et à son autonomie le caractère d'un ensemble équilibré.

586. Les éléments de la phrase.

1. Positive ou négative, affirmative ou interrogative, une phrase consiste toujours dans un énoncé que l'on fait à propos de quelqu'un ou de quelque chose.

On désigne l'énoncé lui-même sous le nom de **prédicat**. On désigne sous le nom de **thème** ce à propos de quoi l'énoncé est fait.

2. Le thème et le prédicat peuvent être représentés :

- a) soit par un terme :

Chartres! jolie ville!

(G. FLAUBERT)

[Dans cet exemple *Chartres* représente le thème; *jolie ville* son prédicat.]

Comment, moi! un aristocrate?

(G. FLAUBERT)

[Dans cet exemple, *un aristocrate* représente le prédicat du thème posé par le pronom *moi*.]

- b) soit par un syntagme :

Cette pièce? c'est un vrai four!

[Dans l'exemple, le syntagme : *c'est un vrai four* est le prédicat du thème représenté par : *cette pièce*.]

Et quand ce sera fini? — Alors, partez! (Ex. oral)

[Dans cet exemple, le thème est représenté par la question qui motive l'ordre donné dans le prédicat.]

3. Ces notions de thème et de prédicat sont indispensables pour l'analyse des phrases disjointes sans verbe, pour celle des phrases prädicatives où le thème ne figure pas et même pour l'analyse de certaines phrases verbales dans lesquelles le thème est incorporé comme sujet ou comme complément, mais mis en relief :

A l'égard des arts et des sciences, il n'est question, je crois, que de tracer la marche de l'esprit humain en philosophie, en éloquence, en poésie, en critique.

(VOLTAIRE)

[Dans cet exemple, le thème du prédicat a été incorporé dans la phrase au titre de complément circonstanciel à l'égard des arts et des sciences mis en position détachée.]

Je récite mon bréviaire

Dans les champs, et j'ai pour souffleur

Tantôt le jonc sur la rivière

Tantôt la mouche dans la fleur.

(V. HUGO)

[Dans cet exemple, si on le ramenait à une phrase disjointe, l'attribut *pour souffleur* représenterait le thème.]

4. On distinguera ainsi soigneusement du **thème** le **sujet**. Celui-ci, on l'a vu, n'est en tout et pour tout que le terme qui confère au verbe ses marques de personne, de nombre et éventuellement de genre. Dans une phrase verbale il arrive que le sujet coïncide avec le thème d'une phrase disjointe correspondante :

Comparer } *Cette pièce? un vrai four.*

 } *Cette pièce est un vrai four.*

mais il peut très bien être différent du thème originel :

Comparer } *En 1815? ... Napoléon a été battu à Waterloo.*

 } *Napoléon a été battu à Waterloo en 1815.*

587. Classement des phrases.

1. Un premier classement s'établit donc :

A. suivant que la phrase ne comporte qu'un élément :

a) **THÈME**. Ce sont des phrases incomplètes, le thème n'est pas accompagné d'une mélodie conclusive.

b) **PRÉDICAT**. On réserve le nom de **phrases prädicatives** à celles dont le thème, demeurant extérieur, n'est ni évoqué ni rappelé par un pronom personnel.

Types : *Excellent, délicieux! Très beau!* [Le thème est constitué pas les mets, la chose, le spectacle qui suggèrent ces appréciations.] — *Rien à faire! Pourquoi partir?* [Le thème est ici la situation, la suggestion à propos desquelles on formule ces énoncés.] — *Il pleut, il neige, il fait beau, il fait bon, etc.* [Le thème est constitué par le phéno-

mène ou par l'état, qui motive ces constatations. Dans ces phrases le pronom *il* est simplement une marque morphologique, un indice de 3^e personne. Il n'évoque ni ne représente le thème.]

B. suivant que la phrase comporte deux éléments, le thème et le prédicat :

a) soit disjoints et séparés par une pause.

Types : Chartres! jolie ville.

(G. FLAUBERT)

C'est si commode, les promesses!

(G. FLAUBERT)

Lui, faire cela?

b) soit étroitement liés. Le thème est alors incorporé au prédicat; il y demeure discernable ou par suite d'une mise en relief, comme on l'a vu au paragraphe 586, ou par le moyen d'une construction particulière :

Voilà Pierre qui arrive!

[Variante d'une phrase à deux éléments disjoints du type :
Pierre! Voilà qu'il arrive.]

ou bien il est estompé, comme dans les phrases du type :

Le jour n'est pas plus pur que le fond de mon cœur. (RACINE)

Une immense imploration de justice monte de la poésie grecque
vers le trône céleste. (ANDRÉ BONNARD)

2. Un second classement, qui fournira le plan des chapitres qui suivent, s'établit suivant :

A. que la phrase ne comporte pas de verbe [PHRASES SANS VERBE] :

Types : Bon, ce café. — Vraie, cette histoire? — Cette pièce, un four!

B. que la phrase comporte un verbe :

a) attributif [PHRASES VERBALES ATTRIBUTIVES] :

Type : Cet homme a été un bon citoyen. — Cette histoire semble inventée de toutes pièces.

b) qui pose une existence (ou une absence) [PHRASES VERBALES A VERBES D'EXISTENCE] :

Type : Il est (ou il y a) quelqu'un.

c) autre que ceux des deux premières catégories [PHRASES VERBALES].

Dans chacune de ces catégories on distinguera les phrases à deux éléments disjoints, séparés par une pause :

Types : Ce café, il est bon. — Il est là, le livre. — Pierre, il est venu hier. — Pierre, je l'ai vu hier. — Son nom, je ne le sais pas.

et les phrases liées où le thème est incorporé au prédicat, estompé par conséquent, et assume une fonction de sujet ou de complément.

Types : Ce café est excellent. — Le livre est là. — Pierre est venu hier. — J'ai vu Pierre hier soir. — Je ne sais pas son nom.

588. Les phrases verbales.

Elles comportent, suivant les cas : un membre qui a pour noyau un verbe à l'infinitif ou à un mode personnel; deux ou plusieurs membres centrés autour d'un verbe à un mode personnel.

REMARQUES. — 1. Ces membres peuvent être réduits à un terme, le verbe, qui constitue à lui seul l'énoncé :

Type : Je viens! — Avancez! — Je ne dis pas que j'irai.

2. En se conformant à la nomenclature traditionnelle, on peut appeler **propositions** ce qui vient d'être désigné sous le nom de membres. Il convient néanmoins d'observer que la proposition n'implique pas tous les caractères au moyen desquels nous avons défini la phrase au § 585. En logique, on peut donc réserver le nom **phrase verbale** soit à un énoncé autonome centré autour d'un verbe :

Le Ciel s'est habillé ce soir en Scaramouche (MOLIÈRE)
Ne pas fumer.

soit à un énoncé complexe à plusieurs membres, dont l'équilibre et le sens résultent du rapport de ces membres entre eux.

3. On évitera de parler de **proposition** lorsqu'un élément de phrase, non introduit par subordonnant relatif ou interrogatif, est constitué par un infinitif accompagné ou non du terme exprimant son agent ou son complément, par un participe ou un gérondif.

Il croit pouvoir venir demain. — Il regarde jouer les enfants.
Il s'est empressé de partir. — Il travaille pour gagner sa vie.
Rentrant tard, je ne pourrai pas vous téléphoner. — Il s'est blessé en tombant.

589. Les phrases simples.

Elles ne comportent qu'un membre centré autour d'un verbe à l'infinitif ou d'un verbe à un mode personnel :

Où aller? — Que dire?

On entendit, pendant deux heures, le roulement sourd des charrettes défilant vers les Halles. (G. FLAUBERT)

Frédéric, en regardant tout cela, croyait presque rêver.

(G. FLAUBERT)

590. Les phrases complexes.

On désigne ainsi les phrases qui comportent plusieurs propositions. Celles-ci sont ou bien **JUXTAPOSÉES**, ou bien **COORDONNÉES**, ou bien **SUBORDONNÉES**.

591. Les phrases complexes à propositions juxtaposées ou coordonnées.

Ce qui caractérise ces phrases, c'est :

1. que chacune des propositions qui les composent a une autonomie grammaticale qui pourrait lui permettre de fonctionner comme une phrase simple :

Effrayée, elle s'arrête, elle ne peut que s'écrier à Dieu, face contre terre, à travers de longs silences : « Sana me et sanabor. »

(SAINTE-BEUVE)

[Cet exemple, par simple changement de ponctuation, pourrait devenir *Effrayée, elle s'arrête. Elle ne peut que s'écrier...*]

2. qu'il manque à chacune de ces propositions, SAUF A LA DERNIÈRE, une mélodie conclusive, et qu'on ne les sépare pas par une pause forte.

Type : *Je viendrai, mais je ne pourrai pas rester longtemps.*

Il broute, il se repose,

Il s'amuse à toute autre chose.

(LA FONTAINE)

REMARQUES. — 1. Dans l'analyse de ces phrases, on suivra les indications fournies par la PONCTUATION du texte. Des motifs de style, particuliers, peuvent conduire un écrivain à traiter des membres parallèles soit comme des propositions (cf. l'exemple de La Fontaine), soit comme autant de petites phrases simples. De ce point de vue, l'interprétation du point et virgule (;) est souvent délicate. C'est un signe ambigu qu'on peut interpréter de deux manières dans la lecture à haute voix. Toutefois, comme on peut supposer que l'écrivain se serait servi du point (.), s'il avait voulu souligner un effet de style, on peut toujours ne pas mettre une mélodie conclusive sur la proposition qui précède le (;).

M. Singlin, une fois introduit, revint souvent; il faisait ses visites déguisé en médecin, et sous l'énorme perruque qui était alors de rigueur; il avait besoin de se dire, pour se justifier à lui-même ce déguisement, qu'il était bien médecin en effet.

(SAINTE-BEUVE)

2. Pour lier davantage des propositions coordonnées ou juxtaposées dont les verbes ont le même sujet, il est courant que ce sujet ne soit pas répété devant chacun des verbes.

Frédéric éprouvait un certain respect pour lui, et ne résista pas à l'envie de savoir son nom.

(G. FLAUBERT)

Elle sonna pour avoir un verre d'eau, en but une gorgée, le renvoya, puis se plaignit de ce qu'on la servait horriblement.

(G. FLAUBERT)

592. Les phrases complexes. Propositions subordonnées.

A partir d'une phrase comportant un sujet nominal, un complément d'objet nominal et un complément circonstanciel nominal, on peut

construire un autre modèle de phrase complexe en substituant à chacun de ces noms un prédicat verbal :

La mort de Pierre ne l'affectait pas. → Que Pierre mourût ne l'affectait pas.

Je regrette le départ de Pierre. → Je regrette que Pierre parte.

J'irai l'accueillir à son arrivée. → J'irai l'accueillir quand il arrivera.

Cette substitution s'opère au moyen de morphèmes simples qui nominalisent ou adverbialisent le prédicat verbal (*que*, qui le faisant équivaloir à un substantif ou à un adjectif, *quand*, si marquant sa valeur de complément circonstanciel) ou au moyen de morphèmes complexes comportant un élément adverbial et *que* (*alors que*, *pour peu que*, *sans que*, etc.).

La nomenclature traditionnelle assigne le nom de proposition subordonnée à ces prédicats verbaux et les noms de proposition principale, membre principal, au prédicat verbal ou au terme (ou syntagme) qui leur servent de support. Elle donne le nom de conjonctions de subordination aux morphèmes qui nominalisent ou adverbialisent ces prédicats substitués au sujet ou aux compléments nominaux.

C'est là pour moi un sujet favori [Le Collège de France]. J'y réfléchis beaucoup vers 1860, quand différents indices purent faire croire qu'il était permis d'espérer, pour les choses libérales, des jours meilleurs.

(E. RENAN)

[L'analyse de la seconde phrase fait ressortir que le membre commençant par *quand* n'est pas une proposition qui trouve en elle-même son équilibre. Elle n'en a un que dans la mesure où elle s'appuie sur le membre : *J'y réfléchis beaucoup vers 1860* qui, lui, pourrait constituer un tout autonome; on la dira donc dépendante ou subordonnée à la proposition qui lui sert de support. Il en va de même du groupe final commençant par *que*; le support de cette proposition dépendante est ici fourni par le terme *croire*.]

La nécessité qui sous la Restauration obligea la France à renoncer à toute ambition extérieure, la sage politique qui, sous Louis-Philippe, rassura l'Europe éloignèrent quelque temps le danger que recérait pour la France sortie de la Révolution cette anti-France de la Baltique, qui est la négation totale de nos principes les plus arrêtés.

(E. RENAN)

[Dans cette phrase on observe que toutes les propositions commençant par le pronom relatif *qui*, *que* amplifient un terme (*la nécessité*, *la sage politique*, *le danger*) ou un syntagme (*cette anti-France de la Baltique*) qui leur servent de support.]

BIBLIOGRAPHIE. — David GAATONE, *Subordination et subordonnées*, Didactique, Français, p. 53-61.

REMARQUES. — 1. On voit que les termes *principale* ou *primaire*, *dépendante* ou *subordonnée* n'ont pas de rapport avec le **sens** plus ou moins important de la proposition, mais qu'ils se justifient par un fait de construction et d'équilibre grammatical.

2. Il en résulte qu'une proposition dépendante ou subordonnée peut avoir son support dans un membre (ou dans le terme d'un membre) qui dépend lui-même d'une autre proposition (cf. 1^{er} exemple).

3. Dans la phraséologie courante, on rencontre des propositions que leur forme décèle comme des propositions subordonnées, mais qui ont conquis une autonomie et une pleine indépendance :

a) propositions commençant par *quand*, par *puisque*, par une locution conjonctive :

Quand vous voudrez!
Puisque vous me le demandez!
Du moment que vous y tenez...

b) propositions commençant par *si*, issues de phrases où *si* introduit une proposition hypothétique ou bien une proposition interrogative. (Cf. A. HENRY, *Les Propositions introduites par « si » en fonction d'indépendantes* (Étude de syntaxe affective) in *Romanica Gandensia*, t. IV, 1955, pp. 218-250).

Si nous partions? qu'en penses-tu?
(GYP, ap. A. HENRY, p. 226)

Vous l'avez vu vous autres... vous avez vu qu'on a battu le vieux?
S'ils l'ont vu!... Je crois bien.
(A. DAUDET, ap. A. HENRY, p. 240)

C'est un joli établissement. Si l'on y cassait une croûte, hein?
(G. FLAUBERT)

593. Phrases à proposition subordonnée. Les marques de la subordination.

Une proposition est **subordonnée** quand sa mélodie, ou l'ordre de ses termes *sujet* et *verbe*, ou bien le fait d'être ouverte par un mot de caractère particulier l'empêchent de fonctionner d'une manière autonome et marquent sa dépendance à l'égard d'un support fourni par une autre proposition. Ces marques peuvent se combiner.

1. **MÉLODIE SUSPENSIVE SANS CONCLUSION.** Elle suffit à marquer la nature subordonnée de propositions qui pourraient, dans un autre contexte, être autonomes. C'est le cas des propositions de tête dans les exemples du type :

Il me le dirait, je ne le croirais pas.
Demandez-lui pourquoi il s'est fait ombre, il n'en sait rien.
(A. DE MUSSET)

2. **ORDRE verbe-sujet et MÉLODIE SUSPENSIVE SANS CONCLUSION :**

S'agit-il d'exercer Emile au bruit d'une arme à feu, je brûle d'abord une amorce dans un pistolet.
(J.-J. ROUSSEAU)

[Dans ce dernier exemple la première proposition ne porte pas la mélodie montante qui la caractériserait s'il s'agissait d'une question directe :

S'agit-il d'exercer Emile au bruit d'une arme à feu?]

Rencontrais-je quelque laboureur au bout d'un guéret, je m'arrêtais pour regarder cet homme germé à l'ombre des épis.

(CHATEAUBRIAND)

Mais subissent-ils [les brigands] des châtiments, chacun les plaint.

(STENDHAL)

A peine sommes-nous sortis de l'enceinte funeste, que des hurlements ébranlent la forêt.

(CHATEAUBRIAND)

3. **ORDRE sujet-verbe DANS LES PROPOSITIONS INTERROGATIVES INDIRECTES :**

Type : *Il m'a demandé où j'étais allé* [cf. *Où as-tu été?*]. — *Il cherche comment cela s'est produit* [cf. *Comment cela s'est-il produit?*]. — *Dites-moi pourquoi vous êtes parti* [cf. *Pourquoi êtes-vous parti?*]. — *Je me demande s'il viendra* [cf. *Viendra-t-il?*]. — *Tâchez de savoir à qui il s'est adressé* [cf. *À qui s'est-il adressé?*].

4. **LES MOTS DONT LE RÔLE CONSISTE A MARQUER LE CARACTÈRE DÉPENDANT DE LA PROPOSITION QU'ILS OUVRONT SONT :**

- des *conjonctions* (*que*, *comme*, *quand*, *si*) et des *locutions conjonctives* construites au moyen de *que* (*afin que*, *alors que*, *de peur que*, *du moment que*, *lorsque*, *pour que*, etc.), de *où* (*du moment où*, *là où*);
- des *adverbes interrogatifs* *quand?* *comment?* *où?* *pourquoi?* et des *pronoms interrogatifs*;
- des *pronoms relatifs représentants*;
- des *adverbes de quantité simples* (*tant*, *tellement*);

On croirait qu'ils ont peur que leurs bras et leurs doigts ne leur servent à quelque chose, tant ils inventent d'instruments pour s'en passer.

(J.-J. ROUSSEAU)

Cet homme m'exaspère, tellement il est bavard.

REMARQUE. — Dans ces exemples, le caractère subordonné des propositions : *tant ils inventent d'instruments pour s'en passer*, *tellement il est bavard* ressort du fait que l'ordre des termes qui les constituent les empêche de fonctionner d'une manière indépendante.

594. Les rapports de sens entre la proposition principale et la proposition subordonnée.

1. Du point de vue du sens, on observe qu'une proposition subordonnée peut s'appuyer sur la proposition (ou sur un terme de la proposition) qui lui sert de **support**, sans que celle-ci ait à proprement parler besoin d'être complétée. La subordonnée apporte une information supplémentaire, mais à son défaut la principale aurait par elle-même un sens complet :

ou par le besoin de satisfaire une exigence rythmique ou mélodique. Ainsi s'explique l'ordre *verbe-sujet* dans les phrases relatives du type : *des arbres qu'avait abattus le vent* (variante de ... *des arbres que le vent avait abattus*). Dans l'un et l'autre cas on dira qu'un ordre *expressif* s'oppose à un ordre normal.

3. L'insistance dont on frappe un terme peut être marquée par des moyens autres que par une rupture de l'ordre normal : l'accent, la répétition, etc. Ils ont été étudiés et illustrés par M.-L. MULLER-HAUSER dans l'ouvrage mentionné à la Bibliographie de ce chapitre.

597. Ordre expressif des éléments ou des termes de la phrase.

Un ordre expressif s'obtient par un des trois moyens suivants :

1. MUTATION DES ÉLÉMENTS OU DES TERMES.

a) Dans les phrases sans verbe à deux éléments, l'ordre normal étant *thème + prédicat*, l'ordre expressif consiste dans le renversement de ces deux éléments :

Types : *Une folle, cette entreprise!* — *Très bon, ce plat!*

b) Dans les phrases verbales de type non interrogatif, la première place étant normalement dévolue au terme sujet qui est le moins important, elle devient au contraire une place de mise en relief quand on y met un terme autre que le sujet :

La société locale des Jacobins y tenait ses réunions en 92. En 93, on y a mis le Tribunal révolutionnaire. (J. ANOUILH)

REMARQUE. — Mais dans une phrase interrogative partielle, l'adverbe sur lequel porte la question occupant normalement la première place (*Quand pars-tu?*), l'ordre expressif consiste à le mettre à la dernière, sous l'accent, tout en renversant la suite des termes sujet et verbe (*Tu pars quand?*).

2. DÉGAGEMENT D'UN TERME MIS A LA PREMIÈRE PLACE.

Ce procédé, qui est une variante du premier, consiste à le souligner avec insistance. Il s'opère :

a) au moyen de la particule *c'est* (*c'est... qui, c'est... que*). *C'est* dégage avec insistance le prédicat.

C'est lui! Mes yeux l'ont vu! Le feu sacré flamboie.
(LECONTE DE LISLE)

C'est... qui (ou que) dégage un terme sujet ou complément.

*C'est toi qui me flattant d'une vengeance aisée
M'as vingt fois en un jour à moi-même opposée.* (RACINE)

Je lui demandai tout à coup.

« Madame de Fleuret a des enfants?

— Oui, une fille et deux garçons. C'est pour eux que je porte ces jouets. » (G. DE MAUPASSANT)

REMARQUES. 1. *C'est... qui* constitue un moyen de mettre éventuellement le sujet en relief tout en le maintenant à la première place qui n'est pas pour lui, on l'a vu, une place d'insistance.

2. Nous proposons ici de ne pas traiter *c'est, c'est... qui (ou que)* comme des syntagmes analysables. On fait mieux, semble-t-il, de les considérer comme de simples particules. *C'est... qui (ou que)* est une particule encadrante, comparable aux adverbes de négation composés *ne... pas (ou point)* entre lesquels s'insère le mot sur lequel porte la négation.

b) au moyen de la particule *voilà... , voilà... qui, voilà... que*, à valeur démonstrative et descriptive :

Type : *Voilà notre homme!* — *Voilà Pierre qui vient!* — *Voilà que s'annonce un orage.*

Voilà quel trouble ici m'oblige à m'arrêter. (RACINE)

Voilà donc la grande, mais évidemment la seule lacune qu'il s'agit de combler pour achever de constituer la philosophie positive.

(A. COMTE)

3. LA PROLEPSE.

La mutation des éléments ou des termes, le dégageant d'un terme ne rompent pas la structure d'une phrase. La prolepse revient au contraire à la briser ou à la disloquer. Ce procédé consiste à jeter en tête un terme de la phrase, à l'isoler au moyen d'une pause, et à le reprendre dans la phrase au moyen d'un pronom ou d'un adverbe représentant.

Types : (1) *Le père —, il n'a rien dit.* [Variante proleptique de : *Le père n'a rien dit.* Ce type se confond avec celui d'une phrase prédicative à deux éléments distincts, thème et prédicat.]

(2) *Des œufs —, je n'en vends pas!* [Variante proleptique de : *Je ne vends pas d'œufs.*]

(3) *A Mme X. —, je lui dirai ce que je pense!* [Variante proleptique de : *Je dirai ce que je pense à Mme X.* On voit que dans ce cas le terme en prolepse est accompagné du mot qui marque sa fonction.]

(4) *A Lyon —, je n'y passerai pas, cette fois.* [Variante proleptique de : *Je ne passerai pas à Lyon, cette fois.* Même structure que dans (3).]

REMARQUE. — On renverse la prolepse en jetant en tête la phrase (où se trouve le terme représentant) et en énonçant à la suite, après une pause, en l'intonant plus bas, le terme ainsi annoncé par le pronom ou l'adverbe représentant :

Types : *Il n'a rien dit —, le père.* — *Je n'en vend pas —, des œufs.* — *Je lui dirai ce que je pense —, à Mme X.* — *Je n'y passerai pas cette fois —, à Lyon.*

Le patron, à son retour, la lèvera, votre amende! (G. FLAUBERT)

I. LA PHRASE SIMPLE

A. PHRASES SANS VERBE

598. Phrases à un élément.

Elles sont représentées par un terme ou par un syntagme qui assurement la fonction :

1. de THÈME. Cette fonction est dénotée par une mélodie suspensive ou interrogative :

« Mais le gouvernement, dit Pécuchet, avait supprimé l'esclavage.
— Qu'est-ce que ça me fait, l'esclavage!
— Eh bien, et l'abolition de la peine de mort en matière politique? »
(G. FLAUBERT)

2. de PRÉDICAT. Celui-ci peut être énonciatif, exclamatif ou interrogatif :

Un vrai décor du Roman Comique. Rien sous la main et surtout pas d'argent... (H. CÉARD)
ANGÉLIQUE. — Est-ce que monsieur Purgon le connaît?
ARGAN. — La belle demande! (MOLIÈRE)
Et ils commencèrent le bon Rollin.
« Quel tas de balivernes! » s'écria Bouvard, dès le premier chapitre.
(G. FLAUBERT)

REMARQUE. — Le thème, suivant les cas :

1. se tire du contexte qui précède ce prédicat :

[Quant au pays, je ne vous en saurais dire assez de merveilles.]
Point de ces montagnes pelées qui choquent tant notre cher M. de Maucroix; mais de part et d'autre, coteaux les plus agréablement vêtus qui soient dans le monde.
(LA FONTAINE)

[Le thème est ici le pays dont il est fait mention dans la phrase entre crochets. C'est à son propos qu'est énoncé le prédicat indépendant qui suit.]

2. est constitué par une situation concrète à propos de laquelle on énonce le prédicat :

Pas de sonnette! C'est bien campagne! (J. RENARD)
[Ce prédicat a pour thème la porte de jardin non pourvue de sonnette devant laquelle se trouve le personnage mis en scène.]

3. est postposé au prédicat sous forme d'un ajout explicatif :

Type : C'est beau, comme vue.

599. Valeurs de ces phrases.

La valeur de ces phrases dépend de l'intention qui en commande l'emploi.

1. Dans la langue parlée — non oratoire ou oratoire — elles se substituent souvent par économie à une proposition construite qui serait plus lourde.

[Un personnage en présente un autre à son partenaire.]
Mon second fils, don Pedro, dont j'avais oublié de vous parler.
(H. DE MONTHERLANT)

Rien d'impossible à cela. (A. ADAMOV)
[Constatacion ou conclusion résumée en raccourci.]

La vendre. Je signe la semaine prochaine avec la Shell. Oui, mon cher, un garage. (J. ANOUILH)

[un garage est le prédicat correspondant au geste par lequel le personnage désigne les soubassements de sa demeure qui seront bientôt transformés en garage.]

Danger! — Virage!

[Le thème est ici constitué par l'obstacle, l'accident de terrain, le dessin de la route qui justifient un avertissement.]

2. Dans la langue écrite littéraire ces phrases sont un moyen de DÉGAGER sous forme de notes cursives UN FAIT IMPORTANT :

Aujourd'hui un calme qui fait peur. Plus de canonnade. Pourquoi?
(E. DE GONCOURT)

de CRÉER UN DÉCOR :

Vous êtes dans un vrai coupe-gorge; voyez :
Pas un toit, pas un mur, des sentiers non frayés,
Personne... (V. HUGO)

La nuit. La pluie. Un ciel blafard que déchiquette
De flèches et de tours à jour la silhouette
D'une ville gothique éteinte au lointain gris... (VERLAINE)

Sept heures du matin, un site perdu du pays des Diambours, un marais plein d'herbages. (P. LOTI)

de FAIRE RESSORTIR UNE CONCLUSION :

Lucile lisait fort mal; je lisais encore plus mal. On la grandait :
je griffais les sœurs; grandes plaintes portées à ma mère.
(CHATEAUBRIAND)

Ma mère avait un rare talent pour le dessin, disait-on souvent dans la famille.

« Hélas! que ne faisait-elle pas bien? » ajoutait-on avec un profond soupir.

Après quoi silence triste et long. (STENDHAL)

600. Présentation du prédicat.

1. Le terme ou le syntagme qui assume la fonction de prédicat peut être introduit par une particule démonstrative identifiante ou descriptive :

*C'est un large buffet sculpté; le chêne sombre,
Très vieux, a pris cet air si bon des vieilles gens.* (A. RIMBAUD)
Voici le banc rustique où s'asseyait mon père. (LAMARTINE)
En voilà un qui ne cache pas son jeu. (F. MAURIAC)

Cette introduction est usuelle quand le prédicat est représenté par un adjectif ou par un adverbe :

C'est absurde! — Voilà qui est absurde!
C'est bien tôt pour mourir! (LAMARTINE)

REMARQUE. — Une phrase introduite par *c'est...* [qui] doit toujours être interprétée en français, car elle peut répondre à deux situations.

1. On identifie au moyen de *c'est...* [qui] un terme ou un syntagme prédicat :
- C'est Trotte-chemin qui rentre! Du matin au soir dans la rue!* (H. BOSCO)
[Variante de *Tiens! Trotte-chemin qui rentre, prédicat énoncé d'après le bruit ou la vue de l'enfant.]
2. On met en relief au moyen de *c'est...* [qui, que] un terme d'une phrase prédicative :

C'est ainsi qu'on m'a rapporté l'histoire.
C'est lui qui t'a averti.

La différence se marque par la manière d'intoner, de lier, ou de couper la phrase :

C'est Trotte-chemin qui rentre

n'est pas coupé.

C'est ainsi/qu'on m'a rapporté l'histoire
C'est lui/qui t'a averti

supposent une coupe et un accent d'intensité sur *ainsi, lui*.

2. Un autre moyen d'introduire un terme prédicat exclamatif développé par une proposition relative est de recourir à la conjonction *et* :

Et Bazile qui ne vient pas! (BEAUMARCHAIS)
[Le thème est ici constitué par une attente qui se prolonge.]

601. Phrases à deux éléments.

Ces phrases sont constituées par deux termes ou par deux groupes qui assument respectivement la fonction de thème (Th.) et de prédicat (Pr.) :

Types : (1) Thème-prédicat : *Diseur de bons mots, mauvais caractère. — La liberté? un beau mot.*

(2) Prédicat-thème : *Chauds, les marrons! — Un bon élève ce garçon-là.*

REMARQUES. — 1. Chacun des deux éléments peut être représenté par une phrase verbale :

Je suis en train d'ourdir une vaste machination pour perdre un petit jeune homme qui m'agace : Voilà le vrai motif de la fête de ce soir. (J. ANOUILH)

2. Les éléments de ces phrases peuvent être introduits au moyen des particules démonstratives *c'est...*, *voici*, *voilà*.

Les belles aspirations dans cette humilité... C'est bien émouvant. (M. BARRÈS, ap. *Figaro Littéraire*, 12-5-1958)

Mon sillon? Le voilà. Ma gerbe? La voici. (V. HUGO)

C'est un bel apanage pour une nation qu'une justice honorable. (J. CHARDONNE)

602. Ordre des éléments. Variété de construction.

1. LE THÈME PRÉCÈDE LE PRÉDICAT. Dans ces phrases brisées, qui ont toujours un caractère affectif, l'ordre *thème-prédicat* est logique :

Et l'offre de payer mes dettes? Vision? (V. HUGO)
Et les cinq cents ducats? Imagination?

Le grincement de ma plume d'oie sur le papier : un délire. (P. LÉAUTAUD)

Cléante, neveu de monsieur Purgon? (MOLIÈRE)

2. LE PRÉDICAT PRÉCÈDE LE THÈME. Cet ordre, qui comporte une mise en relief, a un caractère plus expressif :

Le grand malheur de ne pas prendre un lavement que monsieur Purgon a ordonné! (MOLIÈRE)

Royaliste aussi le bon Clootz? (J. ANOUILH)

Granit au sud, sable au nord; ici des escarpements, là des dunes; un plan incliné de prairie avec des ondulations de collines et des reliefs de roches... presque autant de fleurs l'hiver que l'été. — Voilà Guernesey. (V. HUGO)

3. LE PRÉDICAT EN TÊTE ET LE THÈME SONT RELIÉS AU MOYEN DE LA PARTICULE *que* (subordination inverse) :

Monstrueuse machine que l'homme! (A. DE MUSSET)

Quelle triste route, la nuit, que cette route de Flandre qui ne devient belle qu'en atteignant la route des forêts! (G. DE NERVAL)

B. LES PHRASES VERBALES ATTRIBUTIVES

603. Phrases attributives à éléments disjoints.

Dans ces phrases, le prédicat se compose du verbe copule être (ou de tel autre verbe exprimant l'apparence, le devenir, etc.) et de l'attribut. Il est disjoint du thème par une pause. Ces phrases, brisées, ont un caractère affectif.

1. LE THÈME PRÉCÈDE LE PRÉDICAT. Il est alors repris devant le verbe au moyen d'un pronom personnel ou démonstratif :

Son idée, elle n'est pas difficile à saisir. (J. BAINVILLE)
C'bonhomme, il est cinglé! (Ex. oral)

2. LE PRÉDICAT PRÉCÈDE LE THÈME :

Il est aimable, cet homme-là!

604. Phrases verbales attributives liées.

Dans ces phrases le thème est inclus dans le prédicat et il y assume la fonction de sujet. Le prédicat est constitué par le verbe copule être (ou tel autre verbe attributif exprimant l'apparence, le devenir, etc.) et par l'attribut :

Type : $\overbrace{\text{Le jour}}^1 \overbrace{\text{n'est pas plus pur que le fond de mon cœur.}}^2$
 (RACINE)

[1. Terme sujet qui représente le thème. — 2. groupe prédicat.]

Type : $\overbrace{\text{Son idée}}^1 \overbrace{\text{me semble excellente.}}^2$

[1. Terme sujet qui représente le thème. — 2. groupe prédicat.]

605. Ordre normal des termes dans ces phrases.

Cet ordre consiste à exprimer le *sujet* en tête et à placer le *terme attribut* après le verbe :

La feuille du tilleul est tendre, presque molle. (G. DUHAMEL)

606. Ordre expressif des termes.

Il consiste à attribuer la première place à l'attribut. Cette mise en relief s'obtient :

1. EN ANTÉPOSANT L'ATTRIBUT AU VERBE en tête de la phrase et en rejetant le sujet après le verbe :

Un homme étonnant fut ce Carle Vernet. (BAUDELAIRE)

O triste, triste était mon âme

A cause, à cause d'une femme. (VERLAINE)

Presque doux lui fut le refuge de sa chambre, qu'il referma à double tour. (A. DE CHATEAUBRIANT)

Rares étaient les bateaux de plaisance. (M. DURAS)

REMARQUES. — Cet ordre est devenu normal en français lorsque l'attribut est représenté par tel :

Type : *Tel est mon avis.*

Faire et non pas subir, tel est le fond de l'agréable. (ALAIN)

ou encore quand l'attribut est un nominal déterminé :

Type : *Le mieux serait de tout avouer.*

Le plus drôle est qu'il paraît que c'est ressemblant. (J. ANOUILH)

2. EN ANTÉPOSANT LE TERME ATTRIBUT et EN LE RELIANT au moyen de *que* au groupe *sujet-verbe* (phrases exclamatives) :

Type : *Sots que vous êtes!*

O fou que tu es! (A. DE MUSSET)

3. EN ANTÉPOSANT LE GROUPE *verbe-attribut* et EN REJETANT LE SUJET APRÈS LUI. Cet ordre est de mise quand le sujet est un infinitif. Le verbe porte alors l'indice de la 3^e personne (pronom personnel *il* ou pronom démonstratif *ce*) :

Type : *Il n'est pas toujours bon d'avoir un haut emploi.*

(LA FONTAINE)

Ce n'est pas aimable d'agir ainsi [avec sa variante : *Ce n'est pas aimable que d'agir ainsi.*]

C'est une assez plaisante chose d'être hérétique pour cela! (PASCAL)

C. LES PHRASES VERBALES À VERBE D'EXISTENCE

607. Définition.

Le prédicat de ces phrases comporte un verbe tel que : être, exister, y avoir, se trouver au moyen duquel on pose l'existence (ou l'absence) du thème.

608. Phrases à éléments disjoints.

- Elles ont un caractère affectif. Les deux éléments sont séparés par une pause légère :

Type : *Il est là, notre invité.*

Et voilà, il était là devant moi, le noble, l'immense et le joyeux...
(J. GIONO)

- Le thème est repris dans le prédicat au moyen d'un pronom démonstratif *cela, ça* ou au moyen du pronom *en* :

Une fourmi de dix-huit mètres

Avec un chapeau sur la tête

Ça n'existe pas, ça n'existe pas. (R. DESNOS)

Et les loups, en êtes-vous content? (H. DE MONTHERLANT)

Un bon dentiste, il ne s'en trouve pas ici. (Ex. oral)

609. Phrases liées

Le thème, incorporé au prédicat, y assume la fonction de sujet. Ces phrases présentent deux variétés de construction :

Type : *Un homme est là. — Un homme existe.*

Monsieur, un homme est là qui voudrait vous parler
Pour affaire, dit-on, qu'on ne peut reculer. (MOLIÈRE)

Type : *Il y a un homme. — Il est un homme. — Il existe un homme...*

où le verbe est mis en relief sous une forme unipersonnelle, ce qui entraîne la postposition du sujet :

Mais il est sur la terre une montagne aride
Qui ne porte en ses flancs ni bois ni flot limpide. (LAMARTINE)

Il y aura un temps où l'on dira : quand il y avait des nations.
(A. DE VIGNY)

Il est des jours — avez-vous remarqué? —
Où l'on se sent plus léger qu'un oiseau. (VERLAINE)

Il y a là un cinéma et des arbres devant. (A. ADAMOV)

D. LES PHRASES VERBALES

I. PROBLÈMES GÉNÉRAUX

610. Phrases verbales dont le verbe est à l'infinitif.

- Le thème est disjoint du prédicat et séparé de lui par une pause :

Types : *Lui, mentir? — Avoir dit cela, lui?*

- Le thème est incorporé au prédicat. Le terme qui le représente évoque l'agent du procès exprimé par l'infinitif ou bien son siège ou bien son patient.

- Type narratif à thème non introduit [infinitif de narration] :

Grenouilles de sauter... (LA FONTAINE)

Et moi de m'en courir. (Refrain)

- Type narratif à thème introduit :

Il s'assied et le voici dès la soupe... le voici à donner l'envolée à son scepticisme raffiné. (E. DE GONCOURT)

- Type exhortatif (exclamatif ou interrogatif) :

A toi de jouer.

A la critique d'expliquer les œuvres. (H. DE MONTHERLANT)

611. Phrases verbales à éléments disjoints.

Le thème, séparé du prédicat par une pause, est préposé ou postposé au prédicat. Il est, suivant le cas, annoncé ou repris au moyen d'un pronom qui le représente.

- THÈME PRÉPOSÉ :

La capitulation, cela le regarde. (H. GUILLEMIN)

Cette occasion inespérée d'en appeler au chef des blancs, il ne voulait pas la laisser échapper. (A. GIDE)

Mais ça, je n'ose pas te le conseiller : c'est trop risqué! (A. GIDE)

Même cet anodin mensonge, vous le faire m'eût été pénible.
(H. DE MONTHERLANT)

REMARQUES. — 1. Le thème peut être souligné au moyen de *pour* ou de *quant à*.

Pour le tour du visage, je l'ai eu carré ou ovale.

(LA ROCHEFOUCAULD)

Quant à la coiffure, nous la mêlerons à un tortis de perles.

(G. FLAUBERT)

2. Avec DAMOURETTE et PICHON on distinguera ces phrases de celles, qui ont une couleur populaire, où un sujet nominal est systématiquement repris, sans pause, par un pronom personnel :

Bé! Le commandant il sera content. (CL. FARRÈRE)
Si l'bon dieu il m'avait fait hûtre, j'aurais crevé dans ma coquille. (R. BENJAMIN)

2. THÈME POSTPOSÉ :

Il vit, ce géant des collines. (LAMARTINE)
Elle est retrouvée...
 — *Quoi? L'éternité.* (A. RIMBAUD)

612. Phrases verbales liées.

Leur structure diffère suivant qu'elles ne sont ni exclamatives ni interrogatives, ou qu'elles ont, au contraire, un de ces deux caractères. Les phrases exclamatives et les phrases interrogatives seront étudiées aux chapitres II et III. Au cours des paragraphes qui suivent, on étudiera, à propos des premières, les questions posées par l'ordre des termes et par la mise en relief d'un terme.

613. Ordre normal des termes. Sujet. — Verbe. — Complément d'objet.

Cet ordre est conditionné par la nature grammaticale du complément d'objet.

1. LE COMPLÉMENT D'OBJET EST UN SUBSTANTIF OU UN PRONOM AUTRE QU'UN PRONOM PERSONNEL. L'ordre normal est *sujet, verbe, complément d'objet* [S. V. CO] :

La mort ne surprend pas le sage. (LA FONTAINE)
Jésus-Christ n'a pas dit : « Mon sang lavera celui-ci et non celui-là. » (CHATEAUBRIAND)
Il critiqua le mien [mon cheval]. (P. MÉRIMÉE)

2. LE COMPLÉMENT D'OBJET EST UN PRONOM PERSONNEL à la forme réduite.

L'ordre normal est S. CO. V. :

Eh bien! Vous l'avez vue; et moi je l'ai sentie. (LA FONTAINE)

REMARQUE. — Dans la langue écrite, par procédé de style, le verbe peut être encadré par le sujet, on distinguera le cas où cette figure se réalise au moyen d'une reprise du terme sujet :

La nuit était tombée, la nuit blafarde des montagnes, la nuit pâle, la nuit livide. (G. DE MAUPASSANT)

et le cas où l'on disjoint les termes qui constituent le groupe sujet :

La nuit était venue depuis longtemps, et la lampe, et la fraîcheur, quand... (G. DUHAMEL)

614. Ordre normal des termes. Place des compléments déterminatifs.

Elle dépend de la nature grammaticale du terme qui assume cette fonction.

1. LE COMPLÉMENT DÉTERMINATIF EST UN PRONOM PERSONNEL à la forme réduite. Sa place est fixe et obéit à la règle énoncée au paragraphe précédent :

Type : *Je lui ferai part (ou : Je lui ai fait part) de cette nouvelle. — Je le lui dirai. — Je l'en avertirai.*

Il cherchait un grillon pour en faire un cheval; il lui mettait doucement sa baguette sur le dos. (R. ROLLAND)

L'astuce du vieux paysan s'y refusa obstinément. (STENDHAL)

2. LE COMPLÉMENT DÉTERMINATIF EST UN SUBSTANTIF OU UN PRONOM autre qu'un PRONOM PERSONNEL A LA FORME RÉDUITE. Sa place normale n'est pas fixe. Elle est commandée dans chaque phrase par des raisons de sens mais aussi par des raisons qui tiennent à la longueur relative des termes ou des groupes compléments.

a) Les compléments déterminatifs suivent *normalement* le terme qu'ils déterminent. S'ils entrent en concurrence avec un complément d'objet, ils suivent *normalement* celui-ci.

Type : *J'ai fait la commission à Pierre.*

L'ordre inverse se justifie toutefois quand on veut attirer l'attention sur le complément déterminatif :

J'ai fait à Pierre la commission.
 [= *Je l'ai bien faite à Pierre, comme vous me l'aviez recommandé.*]

ou quand le complément d'objet est constitué par un groupe assez long :

Type : *J'ai dit à Pierre tout ce dont vous m'aviez chargé pour lui.*

b) Les compléments circonstanciels, quand on ne les mets pas en relief à la 1^{re} place (cf. § 624) se trouvent *normalement* à la fin de la phrase :

Type : *Il ne vient pas beaucoup de monde ici, l'hiver, à la nuit tombée.*

Toute autre position indique qu'on les marque d'un accent d'insistance.

Type : *Les affaires, à cette époque-là, ne marchaient pas fort.* (Ex. oral)

Ces boulevards-là, la nuit, ne sont pas sûrs. (Ex. oral.)

On trouve une bonne documentation sur la place des compléments déterminatifs dans l'ouvrage de M. A. BLINKENBERG, *L'ordre des mots...*, I, p. 174 sqq. et p. 208 sqq.

615. Ordre normal des termes. Cas de postposition du terme sujet.

Ces cas concernent :

1. Les phrases qui commencent par un adverbe ou par une locution adverbiale.
2. Les phrases incises.

616. Place du terme sujet.

On note une tendance à postposer le sujet au verbe :

1. lorsque la phrase s'ouvre sur un adverbe qui détermine précisément le verbe.

a) Dans ces phrases l'ordre **V. S.** et l'ordre **S. V.** permettent donc de préciser le sens de l'adverbe :

Ainsi pérît l'équipage. — Ainsi parlait Zarathoustra.

[Ainsi a le sens de *de cette manière* ou celui de *dans les termes que voici*. — Comparer une phrase du type : *Ainsi, l'équipage pérît par la faute du commandant* où l'adverbe établit simplement une liaison avec ce qui précède.]

A peine les voyait-on. — A peine eut-il dit ces mots, que...

[Comparer ces phrases où *à peine* détermine le verbe à la phrase suivante, relevée par A. BLINKENBERG, où *à peine* est un déterminant du quantitatif *quelques* :

A peine quelques centimètres d'eau couvraient le sable.

(G. DE MAUPASSANT)

HISTORIQUE. — Au début de l'époque classique la postposition du terme sujet était encore presque obligatoire quand la phrase commençait par un adverbe de sens modal :

Mais peut-être que je me trompe; seulement vous ai-je voulu écrire tout ce que je pouvais conjecturer sur ces six propositions.

(DESCARTES, à Mersenne, 20 nov. 1629)

Mais malaisément se peut-il faire que vous n'avez aussi quantité de petits voisins qui vous vont quelquefois importuner.

(DESCARTES, à Balzac, 5 mai 1639)

Mais cet ordre est encore suivi, en français moderne, par de bons écrivains, sans qu'on puisse dire qu'il y a « archaïsme » à proprement parler :

M. G.-B. ne joue pas souvent. Pourquoi, on ne le sait pas au juste. Probablement faut-il voir là l'effet des menées sornioises de ses camarades.

(P. LÉAUTAUD)

Rarement vit-on victoire plus éclatante.

(J. BAINVILLE)

Où il devient critiquable, c'est quand il est adopté sans discernement, d'une façon systématique par des « écrivains » ou par des journalistes prétentieux. (Cf. M. COHEN, *Observations à propos de l'ordre des mots en français, Journal de Psychologie...* 43, 1950, pp. 59-73.)

- b) Quand le besoin de distinguer deux nuances de sens de l'adverbe ne s'impose pas, l'opposition des ordres **V. S.** et **S. V.** constitue alors un fait de *style*. L'ordre **V. S.** a un caractère plus littéraire que le second :

En vain se bourrait-il de lectures romanesques, cherchant comme l'immortel Don Quichotte à s'arracher par la vigueur de son rêve aux griffes impitoyables de la réalité. (A. DAUDET)

Peut-être ai-je des torts envers elle, que je ne vois pas.

(J. CHARDONNE)

REMARQUE. — Cf. Exemples de l'ordre inverse **S. V.** :

*Puisque Thésée a vu les sombres bords
En vain vous espérez qu'un dieu vous le renvoie.* (RACINE)

Peut-être ce sera le matin, peut-être à midi quand on mange.
(P. CLAUDEL)

Si je l'avais fait, je l'aurais peut-être empêchée de fuir; mon respect l'aurait rassurée; mais peut-être elle ne m'a pas reconnu.
(M^{me} DE LA FAYETTE)

LE MESSAGER. — *Du moins je dirai ce que je sais, car notre poste guettait du haut de cette montagne qui est en face...*

(P. CLAUDEL)

Mais sans doute, elle est comme moi; elle déteste revenir sur ses pas.
(A. ADAMOV)

- c) Enfin, pour éviter la postposition du sujet, on recourt depuis l'époque classique à un tour de phrase déjà étudié : le prédicat, représenté par l'adverbe, y est relié au thème (représenté par le groupe *sujet-verbe*) au moyen de *que* :

Peut-être que des regards et des paroles obligeantes n'eussent pas tant augmenté l'amour de Monsieur de Nemours que faisait cette conduite austère. (M^{me} DE LA FAYETTE)

Apparemment que vous n'avez pas encore reçu ma lettre.
(M^{me} DU DEFFAND)

Sans doute que cela agaça M. Géricault de parler avec Théo devant M^{lle} Mélanie, aujourd'hui. (ARAGON)

2. lorsqu'elle commence par un complément circonstanciel :

Sur deux montagnes opposées s'élèvent deux tours en ruine.

(CHATEAUBRIAND)

3. lorsqu'elle est ouverte par *voilà que*, si le sujet est un substantif :

Et voilà déjà que sonnent trois heures.

4. lorsqu'elle renferme un subjonctif à valeur de supposition ou de souhait :

Soit un triangle A B C.

Me préserve le ciel d'une telle sagesse! (MOLIÈRE)

Viens le livre de d'Arthez, et je suis en position de lui être utile.
(H. DE BALZAC)

5. lorsque le groupe sujet est long :

A ses chevilles délicates traînaient quelques anneaux d'une chaîne d'or rompue... (BAUDELAIRE)

617. Place du terme sujet dans les phrases incises.

1. Le terme sujet (substantif, pronom) est régulièrement postposé au verbe dans les propositions *incises* qui soulignent une citation.

Tremble, m'a-t-elle dit, fille digne de moi... (RACINE)

Marius enleva sa veste.

— *Qu'est ce que tu veux? dit-il.*

— *Ça, dit le berger.*

(J. GIONO)

REMARQUE. — La langue populaire tend, dans ces phrases, à rétablir l'ordre **S. V.** Il y parvient en les rattachant à la citation au moyen de *que*. Cf. le vulgarisme : * *C'est ça, qu'il m'a dit.*

2. Lorsque la proposition incise exprime une appréciation, un jugement formulé, comme entre parenthèses, sur la phrase, le terme sujet est régulièrement *postposé* au verbe si c'est un *substantif* :

Type : *C'est cela, pensa Pierre, on cherche à me tromper.*

Si le terme sujet est un *pronom personnel*, on rencontre tantôt l'ordre **V. S.**, tantôt l'ordre **S. V.** L'ordre **S. V.** est normal quand le pronom personnel est de la première personne (*J'estime... je crois... je pense.* — *Pensé-je* serait un archaïsme) :

A l'égard des arts et des sciences, il n'est question, je crois, que de tracer la marche de l'esprit humain en philosophie, en éloquence, en poésie, en critique. (VOLTAIRE)

618. La mise en relief d'un terme de la phrase.

Quand une raison le commande, tout terme de la phrase peut être mis en relief au moyen d'un des procédés qui ont été indiqués au paragraphe 597.

On illustrera dans les paragraphes suivants la mise en relief du *verbe*, du *sujet*, du groupe *sujet-verbe*, du *complément d'objet* et des *compléments déterminatifs*.

REMARQUE. — Ces remarques visent à dégager et à définir des faits de structure et de construction. On indiquera, lorsqu'il y a lieu, le caractère ou populaire, ou vulgaire, ou au contraire littéraire de ces types de phrase. Mais on ne commentera pas leur valeur. La recherche de l'*intention* qui commande le choix d'une structure, l'*appréciation de la valeur* de cette phrase ressortissent en effet à une étude de *style* et n'ont pas de place à proprement parler dans une grammaire.

619. Mise en relief du verbe.

La mise en relief du verbe est obtenue :

1. par L'ANTÉPOSITION DU VERBE AU SUJET. Cette construction fait passer le verbe en tête de la phrase ou bien à la deuxième place après un complément circonstanciel qui détermine l'ensemble de la phrase. Dans l'un et l'autre cas l'ordre *verbe-sujet* n'a pas un caractère obligatoire (cf. § 616). Les verbes qui se prêtent à cette construction expriment en général un mouvement scénique (*entrer, passer, surgir, survenir, venir*) ou un ordre de succession :

Passe un bourgeois avec sa femme.

(A. DE MUSSET, *Lorenzaccio*, indication scénique)

Mais tout à coup passait un garde-chasse avec son fusil, ou une bande de femmes en haillons. (G. FLAUBERT)

Ainsi arriva à midi un paon blanc grattant du bec sa queue qui s'écarta en deux gerbes comme l'eau d'une fontaine sous un doigt. (J. GIRAUDOUX)

Passèrent des chiens. Ils humaient vers les maisons, le nez levé. (J. GIONO)

[La phrase ouvre un paragraphe.]

Restait cette redoutable infanterie de l'armée d'Espagne.

(BOSSUET)

Suivit une âpre discussion en russe à laquelle je ne pouvais prendre aucune part. (G. DUHAMEL)

REMARQUE. — Cet ordre est souvent utilisé à des fins de surprise. Il permet en effet aussi de diriger l'attention vers le *sujet*, du fait que celui-ci occupe une place inhabituelle :

Descendent un jour place Vendôme un Anglais et une Espagnole. (L.-P. FARGUE)

Mais il répond aussi, comme le montrent plusieurs exemples, à une raison de commodité : on l'adopte quand le groupe *sujet*, trop long, ferait rejeter le verbe loin des termes qui le commandent. C'est le cas dans les ordonnances administratives du type : *Seront passibles d'une amende...* (suit une longue énumération).

2. par L'ANTÉPOSITION DU VERBE A LA FORME UNIPERSONNELLE. Ce tour se différencie du précédent par le fait qu'*on y met en relief le procès lui-même* évoqué par le verbe, aux dépens du terme qui en exprime l'agent, le siège ou le patient. Se prêtent à cette construction les verbes qui évoquent l'existence ou l'absence (cf. § 607), un phénomène atmosphérique, une sensation, mais en dehors de ceux-là, comme le remarque M. A. BLINKENBERG (cf. *Ordre des mots...*, I, pp. 85-87), bien d'autres verbes :

Ouais, je ne sais d'où cela vient, mais il sent ici l'amour. Ce n'est pas moi. Ah! par ma foi, c'est vous. (MOLIÈRE)

Il court le bruit que... — Il s'écoula quelques instants de silence. — Il m'est revenu un mot de vous. — Il a été dit que...

3. par l'ANTÉPOSITION DU VERBE INTRODUIT AU MOYEN DE *voilà que*. Ce tour a une valeur descriptive et dramatique. La particule sert à montrer le caractère soudain, quelquefois inattendu, du procès évoqué par le verbe ainsi mis en relief :

Type : *Voilà que soudain éclate un orage.*

620. Mise en relief du sujet.

Dans l'ordre *normal* de la phrase non interrogative, le sujet occupe la première place, c'est-à-dire une place neutre. L'intérêt et l'accent portent en effet non sur le thème mais sur ce qu'on énonce à son propos : c'est le prédicat qui apporte une information neuve.

Un moyen de mettre le terme sujet en relief consiste donc à le faire passer après le verbe ainsi qu'on l'a vu au paragraphe 619.

Si le terme sujet demeure à la première place, on le met alors en relief :

1. au moyen de *c'est... qui*. Cette particule démonstrative permet d'identifier précisément le sujet. Elle est donc de mise dans toutes les situations qui réclament qu'on lève un doute sur l'identité du sujet ; après une question par exemple :

Type : *Qui a dit cela ? Pierre ou Jacques ? — C'est Pierre qui l'a dit.*

ou lorsqu'on veut marquer fortement une opposition comme dans la scène de *Phèdre* où l'héroïne dit à Œnone : *C'est toi qui l'as nommé [= Je n'aurais pas osé prononcer ce nom, la responsabilité ne m'en incombe pas.]*

C'est moi qui donne à cette terre son prix ; c'est moi qui fais l'Égypte si délicieuse et si puissante. (FÉNÉLON)

2. au moyen de *voilà... qui, voici... qui*. Cette particule a une valeur nettement démonstrative :

Voilà ce qui retient mon esprit en balance. (CORNEILLE)

mais elle a aussi pour effet de présenter l'agent du procès, de le mettre en évidence et par suite de donner au procès lui-même un caractère un peu accessoire :

Le voilà qui vient. (MOLIÈRE)

Parlons à ce rival : le voilà qui s'avance. (CORNEILLE)

La voilà donc qui s'arme d'un flambeau et qui veut emmener madame Fontanier à la découverte. (G. SAND)

Il est ici à la première heure.

Le voici qui s'en revient comme un homme qui apporte son outil. (P. CLAUDEL)

621. Mise en relief du complément d'objet.

Elle est obtenue :

1. au moyen de l'ANTÉPOSITION du complément d'objet qui occupe la première place de la phrase devant le groupe *sujet-verbe*. Cette construction appartient à la langue parlée et y a une couleur très populaire, sinon vulgaire :

Une rude langue il avait, ce Créquine. (M. GENEVOIX)

Ça je ne sais pas. (ap. MÜLLER-HAUSER, p. 95)

Trois enfants j'ai eus...
(PANAÏT ISTRATI, ap. BLINKENBERG, p. 164)

Le complément ainsi antéposé est souvent relié au reste de la phrase au moyen de *que* :

Une petite tête bistrée et fûtée qu'elle avait, la belle fille.
(CÉLINE, ap. LE BIDOIS, p. 905)

REMARQUE. — L'ordre **CO. — S. — V.** est au contraire usuel :

1. dans les phrases exclamatives du type : *Que d'ennuis il m'a causés! — Combien d'amis j'avais alors!*

Ah! quelles maximes bourgeoises vous avez! (G. FLAUBERT)

2. dans des tours locutionnels tels que : *Moins vous parlerez, meilleur effet cela fera.* (Cf. A. BLINKENBERG, I, p. 165)

2. Au moyen des particules démonstratives *c'est... que, voilà... que*, qui ont la même valeur que lorsqu'elles servent à mettre le sujet en relief :

C'est la Navarre que j'aime. (H. DE MONTHERLANT)

Et voilà de sa part la paix qu'on vous annonce! (RACINE)

622. Mise en relief des compléments déterminatifs.

Il convient ici de distinguer les compléments circonstanciels, dont on a dit qu'ils n'ont pas à proprement parler de place fixe dans la phrase, et les compléments déterminatifs. Ceux-ci, en effet, doivent normalement suivre le terme (substantif, adjectif, verbe) qu'ils déterminent. En poésie cet ordre est fréquemment rompu pour des motifs de versification, pour des raisons de rythme. Mais il s'agit là de faits singuliers qui constituent une catégorie à part. En prose au contraire ces inversions sont exceptionnelles et elles ont presque toujours un caractère artificiel :

Je finirai par ne plus rien du tout écrire. (A. GIDE)

J'aimais de cette fleur [la gueule-de-loup] le museau délicat.

(H. BOSCO)

[La phrase est manifestement construite pour obtenir un alexandrin.]

623. Mise en relief du complément déterminatif

1. Antéposition du complément avec ordre CD. — S. — V.

a) Le complément est construit directement. Cet ordre expressif est populaire sinon vulgaire :

Type : *Cent francs elle m'a coûté.* [Variante : *Cent francs qu'elle m'a coûté.*]

b) Le complément est construit indirectement. Cet ordre peut avoir un caractère artificiel :

De vous j'ai pitié. (P. RAYNAL, ap. MÜLLER-HAUSER, p. 94.)

mais il peut être justifié aussi :

A ça vous n'avez pas pensé.
(E. BOURDET, ap. MÜLLER-HAUSER, p. 96.)

A cet ex-révolutionnaire, l'autorité, sur ses paysans, d'un homme de l'ancien régime ne déplaisait pas.
(PESLOUAN, ap. BLINKENBERG, p. 101.)

2. Antéposition du complément avec l'ordre CD. — V. — S. :

Type : *A l'ordre succéda très vite un contrordre. — A cette lettre était joint un spécimen.*

Bientôt à la poussière se joint une fumée épaisse. (FÉNELON)

REMARQUE. — Cet ordre n'est pas obligatoire; on voit que dans les exemples cités l'ordre CD. — S. — V. pourrait être adopté. Il appartient à la langue écrite plutôt qu'à la langue parlée. Il semble que s'y prêtent surtout les compléments qui évoquent une succession, une symétrie.

3. Antéposition du complément introduit au moyen de *c'est... que* :

Type : *C'est à lui que je pense. — C'est de vous que je parle.*

C'est à vous que je dois ce que j'ai de puissance. (CORNEILLE)

HISTORIQUE. — Trois constructions étaient possibles dans la langue classique : *C'est à vous que, c'est vous à qui, c'est à vous à qui* :

C'est à vous que je parle, ma sœur. (MOLIÈRE)

Ce n'est pas vous à qui j'en veux rendre raison. (MOLIÈRE)

C'est à vous, mon esprit à qui je veux parler. (BOILEAU)

624. Mise en relief du complément circonstanciel.

On ne considérera ici que les compléments circonstanciels qui déterminent l'ensemble de la phrase :

Leur mise en relief est obtenue :

1. par anticipation pure et simple avec l'ordre CC. — V. — S. :

Cependant du haut de la montagne arrive à mon balcon, à travers les nuées transparentes du soir, un grand hurlement.

(BAUDELAIRE)

Passy n'a pas souffert. Mais au boulevard Montmorency commencent les ruines, les maisons dont il ne reste que les quatre murs noircis, les maisons effondrées et couchées à terre. (E. DE GONCOURT)

Ce matin-là, devant un bureau, au pied de la chaire, se tenait, en bonnet rouge et carmagnole, le menuisier de la place Thionville, le citoyen Dupont aîné, l'un des douze du Comité de surveillance.

(A. FRANCE)

Mais à un tournant de la route, se développa, au clair de lune, un bouquet d'arbres et, derrière ces arbres, cette maison.

(SAINT-EXUPÉRY)

REMARQUE. — Dans les exemples qui précèdent, la postposition du sujet au verbe n'est pas due à la présence en tête de la phrase d'un complément circonstanciel. Elle s'explique soit par la nature du verbe (cf. l'exemple d'A. FRANCE), soit par la nature du verbe et par la longueur du groupe sujet. On peut donc rencontrer dans deux phrases parallèles l'ordre CC. — V. — S. et l'ordre CC. — S. — V. :

De l'autre côté du fleuve, la vue est arrêtée par une chaîne de collines rougeâtres : ce sont les monts Ménélaïons. Derrière ces monts s'élève la barrière des hautes montagnes qui bordent au loin le golfe d'Argos.
(CHATEAUBRIAND)

2. par anticipation pure et simple avec l'ordre CC. — S. — V. :

Tous les dimanches, après le prêche du soir, les femmes se rassemblent encore dans la chambre des enfants... (J.-J. ROUSSEAU)

La société locale des Jacobins y tenait les réunions en 92. En 93, on y a mis le Tribunal Révolutionnaire. (J. ANOUILH)

Dans cette vue à l'est, entre la citadelle et l'Eurotas, en partant les yeux nord et sud par l'est, parallèlement au cours du fleuve, on placera la tribu des Limnates.
(CHATEAUBRIAND)

3. par anticipation du complément circonstanciel introduit par *c'est... que* :

C'est pour toutes ces raisons... que l'âme de Jésus-Christ a été livrée par le Verbe aux horreurs, aux troubles, aux faiblesses, aux délaissements que nous avons vus...

C'est par une intime participation de ces états du Sauveur que des âmes saintes... jouissent... d'un imperturbable repos. (BOSSUET)

C'est sur cet admirable petit tableau que finissait le premier article.
(SAINTE-BEUVE)

A présent, pensionné par le roi, exempt de sa corvée journalière, il suit son indolence naturelle, reste au lit souvent jusqu'à midi et au-delà. C'est à cette heure qu'on va le voir. (H. TAINÉ)

625. Mise en relief de l'attribut du complément d'objet.

En face des phrases dans lesquelles le terme attribut *suit* le complément d'objet (*J'ai trouvé Paul fatigué*) ou le verbe attributif (*Je les veux noires*), on en rencontre où l'attribut est mis en relief :

1. par PROLEPSE. Elles appartiennent à la langue parlée :
Noires, vous voulez les cravates?
(R. FERDINAND, ap. MÜLLER-HAUSER, p. 97)
La petite Musyne, on l'appelait dans ce milieu. (P. CÉLINE)
2. par ANTICIPATION, introduit au moyen de *c'est... que* :
 Type : *C'est noires que je les veux.*

II. LA PHRASE EXCLAMATIVE

626. Différentes structures.

La phrase exclamative est essentiellement caractérisée par une intonation qui l'oppose à la fois à la phrase énonciative et à la phrase interrogative.

1. Elle peut ne se distinguer d'une phrase énonciative que par un point d'exclamation :

Elle n'est pas brillante ma meute en ce moment! (COLETTE)

REMARQUES. — 1. L'intonation exclamative se traduit par une portée de voix plus forte que dans le débit normal et par une mélodie descendante (—) Elle frappe le mot que l'on veut mettre effectivement en valeur :

Elle n'est pas brillante ma meute en ce moment!

2. La présence de certains mots (interjections, apostrophes, présentatifs, adverbes d'intensité), l'utilisation des articles ou des démonstratifs, l'emploi d'un vocabulaire hyperbolique soulignent ou favorisent le ton exclamatif :

C'est heureux! C'est de la chance!
Je me suis endormie après le déjeuner et je m'éveille si lasse!

Je dois avoir une figure! (COLETTE)
(COLETTE)

2. Elle se présente parfois comme un énoncé syntaxiquement incomplet. L'intonation exclamative suffit à assurer sa cohérence :

Et Brague qui est encore là! (COLETTE)
Ah! s'il y avait moyen d'attraper ce grand trompeur! (BEAUMARCHAIS)

3. Elle est le plus souvent caractérisée par :
 a) l'emploi de l'impératif, du subjonctif, de l'infinitif :

Venez! — Vive la République! — Lui, mentir!

REMARQUE. — L'ordre **V-S** est traditionnel dans certaines expressions dont le verbe au subjonctif exprime un souhait :

Vive la République! — Vogue la galère! — Fasse le ciel que ...!

Toutefois l'ordre **S-V** peut-être rétabli quand l'expression n'est pas figée : *Le ciel fasse que...* L'ordre **S-V** est de règle quand la locution comporte un pronom personnel atone (*Dieu vous bénisse!*). On trouve également l'ordre **V-S** dans des expressions où le groupe sujet est une proposition relative (*Sauve qui peut!*)

- b) l'inversion du sujet dans des phrases de type attributif :

Est-ce beau! — Est-il niais! — Est-il manqué, ce roman!

ou dans des phrases négatives de type non attributif lorsque le sujet est un pronom personnel :

A qui ne l'ai-je pas dit!

[Le substantif sujet, placé avant le verbe, est repris par un pronom après lui : *A qui cet homme n'a-t-il pas raconté son histoire!*]

- c) la présence d'un mot exclamatif : *comme, que, ce que, quel...* On a l'ordre **V-S** dans la phrase attributive ouverte par *quel* :

Quelle est son ignorance!

dans la phrase négative ouverte par *que, quel*, lorsque le sujet est un pronom personnel :

Que n'ai-je pas fait pour vous!

Quelle leçon ne nous donne-t-il pas!

[Mais : *Quelle leçon ce savant ne nous donne-t-il pas!* Dans la phrase positive l'ordre est **S-V** ou **V-S**.]

III. LA PHRASE INTERROGATIVE

A. L'INTERROGATION. DÉFINITIONS — GÉNÉRALITÉS

627. Définition.

Une interrogation se caractérise :

1. par son *style*, direct, indirect ou indirect libre.
2. par sa *portée*, totale ou partielle.
3. par ses *marques morphologiques*.
4. par la *valeur de ces marques*.

628. Style de l'interrogation.

1. Une interrogation est dite **directe** quand la question posée constitue une phrase indépendante. Cette phrase se termine toujours par un point d'interrogation (?), marque du ton sur lequel elle doit être prononcée. Si la phrase interrogative directe est insérée dans un contexte narratif on la fait précéder de deux points et de guillemets; elle se ferme par des guillemets.

A la première question : « Pourquoi avez-vous, le 23 juin 89, entouré l'Assemblée de troupes et voulu dicter des lois à la nation ? » Il [le roi] répondit : « Il n'existait pas de loi qui me le défendît. » (MICHELET)

« A la maison de santé de la rue Boileau », dis-je au chauffeur. Celui-ci demande : « Quel numéro ? » (A. GIDE)

« Est-ce que vous êtes le fils du directeur au Ministère ? » me demanda-t-elle. (M. PROUST)

2. Une interrogation est dite **indirecte** quand elle est subordonnée à un terme principal qui lui sert d'appui :

Je leur demande [aux oiseaux] comment ils vont, si l'année est bonne, si c'est fatigant de couvrir. Rien à faire. Ils ne daignent. (J. GIRAUDOUX)

Là-dessus, le Roi lui demanda en laquelle des deux compagnies il voulait me mettre, et mon père choisit la première. (SAINT-SIMON)

3. L'interrogation **indirecte libre** participe du style indirect pour autant qu'elle subit les transpositions de temps et de personnes indiquées aux paragraphes 18-19-20.

Elle s'en écarte toutefois dans la mesure :

a) où, n'étant pas subordonnée grammaticalement à un terme principal, elle constitue une phrase indépendante qui, comme dans l'interrogation directe, comporte un ton montant ;

b) où, d'une façon générale, l'ordre relatif du sujet et du verbe y est le même que dans les questions posées au style direct :

« Cette visite pastorale » fut naturellement une occasion de bourdonnement pour les petites coteries locales. Était-ce la place d'un évêque que le chevet d'un tel mourant ? ... Tous ces révolutionnaires sont relaps. Alors pourquoi y aller ? Qu'a-t-il été regarder là ? (V. HUGO)

[Discours intérieur] Est-ce que cette misère durerait toujours ? Est-ce qu'elle n'en sortirait pas ? (G. FLAUBERT)

Ces perspectives rendaient à Catherine chaque jour plus odieux, plus oiseux son travail terre à terre à Levallois. Qu'est-ce qui avait bien pu lui passer par la tête de se fourrer là-dedans ? (ARAGON)

629. Portée de l'interrogation.

1. L'interrogation est **totale** quand elle porte sur l'ensemble de la phrase (thème ou sujet + prédicat).

Moi, votre père ? Vous, mon fils ? Je ne vous suis plus rien. (DIDEROT)

« Voulez-vous me désigner les actes, me donner le nom de la ville, du royaume ? » dit l'avoué. (H. DE BALZAC)

2. L'interrogation est **partielle** quand elle porte précisément sur un des termes de la phrase :

a) PRÉDICAT VERBAL :

LUCILE. — Moi, je veux que vous mouriez ?

CLÉONTE. — Oui, vous le voulez.

LUCILE. — Qui vous le dit ?

CLÉONTE. — N'est-ce pas le vouloir, que de ne vouloir pas éclaircir mes soupçons ? (MOLIÈRE)

b) SUJET :

Est-ce que c'est toi qui m'apportes la lettre que j'attends ? (V. HUGO)

c) ATTRIBUT :

Quelle est la première fiancée, Bertha, peut-être ? (J. GIRAUDOUX)

d) COMPLÉMENT D'OBJET :

Qu'est-ce donc que vous faites ? (G. FLAUBERT)

e) COMPLÉMENT DÉTERMINATIF OU COMPLÉMENT CIRCONSTANCIEL :

L'espèce de ce continent-ci me paraît supérieure à celle de l'autre. Elle a augmenté son être depuis plusieurs siècles par les arts et par les connaissances. Est-ce parce qu'elle a de la barbe au menton, et que Dieu a refusé la barbe aux Américains ? (VOLTAIRE)

De quoi celui-là fait-il semblant de s'occuper ? de l'acier, du ciment, des sulfates ? (J. ANOUILH)

Pourquoi donc n'avez-vous pas les volumes de nos poètes-ouvriers ? (G. FLAUBERT)

REMARQUE. — Un mot, repris d'une phrase précédente, un terme constituant une phrase attributive peuvent évidemment se présenter sous une forme interrogative :

LE COMMANDEUR. — N'as-tu point de honte ?

SAINT-ALBIN. — De la honte ? (DIDEROT)

G. DANDIN. — Je vous dis que je suis mal satisfait de mon mariage.

M. DE SOTTENVILLE. — Et la raison, mon gendre ? (MOLIÈRE)

630. Marques de l'interrogation directe : le ton.

1. Cette marque consiste à prononcer sur une note plus haute la dernière syllabe tonique du mot sur lequel on veut faire porter une interrogation partielle :

Type : C'est par ce chemin-là, que nous sommes venus ?

ou la dernière syllabe tonique du mot qui termine une interrogation totale :

Types : Viendrez-vous demain? — Est-ce que c'est fini?

As-tu vu ton père?

2. Le ton n'est une marque pertinente de l'interrogation que lorsqu'il est seul à différencier un énoncé interrogatif d'un énoncé affirmatif :

Jean ton frère a été Carme? (DIDEROT)

« C'est moi, monsieur, qui ai la bourse, dit-elle à son maître; mais je ne l'ai point volée : c'est lui qui me l'a donnée. — Je vous ai donné ma bourse? » (DIDEROT)

Je sais qu'on ne vous apprend rien, ainsi nous serons brefs, dit Pilleraut : vous avez des effets ordre Claparon? (H. DE BALZAC)

Et les habitants de Hameln les laissèrent entrer? (P. MÉRIMÉE)

Oncle Xavier, ça sent bon? (F. MAURIAC)

Elle demanda :

« La soupe est prête? » (H. BOSCO)

LE CHEVALIER. — Violante, quand le vieux duc lui prend la main et lui conte une histoire gaie, se met à pleurer.

AUGUSTE. — Violante? A pleurer? (J. GIRAUDOUX)

3. Hormis ces cas, en effet, le ton se combine avec les deux autres marques, et sa place peut alors varier suivant l'importance que l'on donne à tel ou tel terme de la phrase interrogative. Ainsi une phrase telle que *quand est-ce que vous viendrez?* peut être intonée de deux façons : *Quand est-ce que vous viendrez?* ou bien : *Quand est-ce que vous viendrez?*

631. Marques de l'interrogation directe : termes interrogatifs.

L'interrogation est marquée par la présence dans la phrase :

1. d'un TERME INTERROGATIF qui y assume une fonction :

a) pronom :

Qui ne court après la fortune? (LA FONTAINE)

Mais alors, de quoi il vous parlait quand vous lui portiez le petit déjeuner, monsieur de Prat, s'il ne vous faisait la cour?

(ARAGON)

b) adjectif :

Quel est votre petit nom? (G. FLAUBERT)

Dans quel guépier es-tu encore allé te fourrer? (Ex. oral)

c) adverbe :

Pourquoi le lui dire? (Ex. oral). — Comment vas-tu?

Eh! mon Dieu! disait mademoiselle de Saint-Yves, comment se peut-il que les Hurons ne soient pas catholiques? (VOLTAIRE)

2. de la PARTICULE *est-ce que...* :

a) soit qu'elle introduise une interrogation totale :

Type : Est-ce que vous viendrez demain avec les enfants?

Est-ce que vous ne ferez rien pour moi? (VOLTAIRE)

b) soit qu'elle renforce un terme interrogatif :

Type : Quand est-ce que cela s'est passé?

632. Marques de l'interrogation directe : la postposition du sujet.

Le sujet est un *nominal* (substantif, pronom possessif, démonstratif, indéfini...) ou bien un *pronom personnel*.

1. La postposition du pronom personnel est OBLIGATOIRE :

a) dans les interrogations totales, quand il est seul sujet :

Type : Viendrez-vous demain? — Avez-vous reçu de ses nouvelles?

ou qu'il sert à reprendre un sujet nominal placé en tête de la phrase interrogative :

Type : Les enfants viendront-ils demain? — Pierre a-t-il reçu des nouvelles? — Cela est-il possible?

b) dans les interrogations partielles ouvertes par un terme interrogatif non sujet ou ne se rapportant pas au sujet :

Type : Quel livre avez-vous lu? — Qu'est-il arrivé? — Que dites-vous? — A qui parliez-vous? — Qui avez-vous vu? — Où allait-il? — Quand viendrez-vous? — Comment se portait-il?

2. La postposition du sujet nominal est OBLIGATOIRE OU NORMALE lorsque la phrase commence par un terme interrogatif non sujet (pour le détail, cf. §§ 637-640) :

Types : Quel livre a choisi Pierre? — Que dit Jean? — Où allait cet homme?

3. La postposition est IMPOSSIBLE quand le sujet est représenté :

a) par un pronom interrogatif :

Type : Qui est venu? Lequel est venu?

b) par l'adjectif interrogatif *quel* suivi d'un substantif :

Type : Quel homme a jamais dit cela?

c) par l'adverbe interrogatif *combien* déterminé par un substantif :

Type : *Combien de concurrents se sont inscrits?*

REMARQUE. — Le groupe sujet *combien de...* peut toutefois être repris au moyen d'un pronom personnel postposé. On prévient par ce procédé un peu lourd une confusion entre phrase interrogative et phrase exclamative.

Combien d'entre nous auraient-ils droit au titre d'hommes?
(VERCORS, Ex. relevé par M. M. Grevisse)

4. Dans tous les cas on peut éviter la postposition du pronom personnel sujet en recourant :

a) au ton :

Types : *Tu y es allé?* [variante de *Y es-tu allé?*] — *Tu as écrit à qui?* [variante de : *A qui as-tu écrit?*] — *Pierre est arrivé quand?* [variante de : *Quand Pierre est-il arrivé?*]

b) à l'emploi de *est-ce que...*? Cette particule permet de revenir à l'ordre *sujet + verbe* dans l'interrogation totale :

EXEMPLES

N'aurais-tu pas confiance en moi?
(J. GIRAUDOUX)

Quelqu'un peut-il me prêter une carabine à deux coups?
(V. HUGO)

VARIANTES

* *Est-ce que tu n'aurais pas confiance en moi?*

* *Est-ce que quelqu'un peut me prêter une carabine à deux coups?*

et dans l'interrogation partielle :

EXEMPLES

Ma pauvre mère... que va-t-elle devenir à présent?
(G. FLAUBERT)

Que prétends-tu encore?
(J. GIRAUDOUX)

A qui a-t-on donné votre chambre?
(J. ANOUILH)

Pourquoi aime-t-elle ton frère et pas toi?
(J. ANOUILH)

VARIANTES

* *Qu'est-ce qu'elle va devenir à présent?*

* *Qu'est-ce que tu prétends encore?*

* *A qui est-ce qu'on a donné votre chambre?*

* *Pourquoi est-ce qu'elle aime ton frère et pas toi?*

REMARQUE. — Quand le sujet est un nominal, l'emploi de *est-ce que* n'exclut pas obligatoirement sa postposition. La place de ce sujet est alors réglée par des raisons de rythme et d'harmonie :

Type : *Qu'est-ce que ton père a dit?* ou bien : *Qu'est-ce qu'a dit ton père?*

633. Phrases interrogatives à l'infinitif.

1. Le caractère interrogatif de la phrase est toujours marqué par le ton dans les interrogations totales :

Type : *Y aller aujourd'hui? cela ne m'est pas commode.*

LE COMTE. — *Parler à des chevaux? Ah! docteur! pour un docteur d'esprit... N'est-il pas de notoriété que le maréchal guérit toujours ses malades sans leur parler, au lieu que le médecin parle beaucoup aux siens?...*
(BEAUMARCHAIS)

Dans les interrogations partielles, il est marqué par la présence d'un terme interrogatif :

Pourquoi ne pas admettre que la plante, elle aussi, connaît la volupté? Cela me choque infiniment moins que de croire à son intelligence?
(A. GIDE)

2. La place des termes qui évoquent l'agent ou le siège du procès, son objet, ses circonstances, est commandée par des raisons de rythme ou d'expressivité. Ces termes peuvent être :

a) préposés à l'infinitif :

Type : *Vous, revenir ici? — Que faire? — Où aller? — Quand partir? — Quel livre choisir?*

b) postposés à lui :

Type : *Revenir ici, vous? — Faire quoi? — Aller où? — S'adresser à qui? — Partir quand? — Choisir quel livre?*

Se débattre contre quoi?...
(A. GIDE)

634. Valeurs des marques de l'interrogation directe.

Une conséquence de la diversité de ces marques est la grande variété des types de phrases interrogatives en français.

Le choix de l'un ou de l'autre dépend du degré de culture de la personne qui parle, des circonstances, c'est-à-dire du ton familier ou soutenu du discours, enfin de certaines exigences de style (rythme, harmonie).

D'une manière générale, on recourt de préférence, quand on parle, aux tours qui excluent la postposition du sujet. Les autres sont représentés surtout dans la langue écrite. Mais cette répartition n'a évidemment aucun caractère absolu.

Des phrases du type : *Viendrez-vous? Où irez-vous cet été?* se maintiennent très vivantes dans la langue orale des personnes instruites, cultivées, qui ont le souci des nuances. La langue orale familière, loin de les ignorer, s'en sert en vue de différencier le ton du discours. Ainsi : *Es-tu prête? Viens-tu?* s'y opposent à : *Alors, tu es prête? Alors, tu viens?* qui trahissent une légère impatience. Ainsi encore

les expressions : *Quelle heure est-il? Comment vas-tu?* y sont usuelles, alors que * *Quelle heure il est? * Comment tu vas?* sont à proscrire comme très vulgaires. Mais sous cette réserve, il est exact que l'on ne recourt qu'exceptionnellement, quand on parle, aux tours :

Type : *Quand ton père viendra-t-il?* ou
Que savait Catherine des ouvriers? (ARAGON)

Dans la langue des romanciers, des conteurs, des mémorialistes, les interrogations construites au moyen de *est-ce que* ou marquées simplement par le ton se justifient presque toujours par le souci de reproduire un trait distinctif de la langue parlée par un personnage :

Quel âge est-ce qu'elle a, votre sœur? (G. SAND)

[Ce propos est tenu, dans *Nanon*, par un personnage de condition paysanne.]

Vous viendrez demain, n'est-ce pas, mademoiselle Fischer?
(H. DE BALZAC)

[Type de question insistante.]

C'est qui? demanda le « boss » qui venait d'apparaître sur le seuil de la porte. (P. MAC ORLAN)

[Ici, le tour, très vulgaire, s'accorde intentionnellement à la condition du personnage qui profère le propos.]

Qui c'était, ton père? (J. ANOUILH)

[Propos tenu par Colombe, une ancienne employée de magasin.]

Elle est grande comment, cette statuette? (J. ANOUILH)

[Propos tenu, dans un dialogue familial, par une actrice dont la distinction n'est pas le fort.]

Mais alors, de quoi il vous parlait... monsieur de Prat...?
(ARAGON)

[Propos tenu par Théodore Géricault à une jeune fille de condition très simple.]

B. SYNTAXE DES PHRASES INTERROGATIVES

635. Interrogation totale.

1. L'interrogation est marquée par la POSTPOSITION DU PRONOM PERSONNEL :

a) soit qu'il assume la fonction de sujet :

« Partons-nous », dit Frédéric? (G. FLAUBERT)
T'es-tu bien amusée hier? (ID.)

b) soit qu'il reprenne un substantif ou un pronom (autre que personnel) sujet placé avant le verbe :

Deschamps est-il reparu? (DIDEROT)

Monsieur, c'est la première fois que j'assiste à la bataille, dit-il enfin au maréchal des logis, mais ceci est-il une véritable bataille? (STENDHAL)

Le commandant avait-il lu dans la tête du peintre? (ARAGON)

2. L'interrogation est marquée par le TON :

Tu ne la reconnais donc pas? (G. FLAUBERT)

Madame revient dîner? (ID.)

Il se porte bien, au moins? (J. ANOUILH)

3. L'interrogation est marquée par EST-CE QUE? :

Est-ce que Madame se proposerait de faire jouer une pièce?
(DIDEROT)

Est-ce qu'elle ne m'aide pas dans le ménage?
(J. GIRAUDOUX)

REMARQUE. — On recourt presque obligatoirement à l'une de ces deux dernières marques lorsque le verbe sur lequel porte l'interrogation est à la 1^{re} pers. du singulier, et en particulier quand ce verbe est du 1^{er} groupe :

« Est-ce que je vous emmène? » demanda Mme Verdurin.
(M. PROUST)

Est-ce que quelquefois je ne me dis pas à moi-même surtout quand on m'irrite : « Je puis ce que je veux? » (STENDHAL)

Cf. toutefois : *Ne vous parais-je pas bien craintif?* (G. BERNANOS)

636. Interrogation partielle portant sur le sujet.

1. Le sujet représenté par *qui?* par *lequel?* par *quoi?* par un substantif déterminé au moyen de *quel*, par un substantif complément de *combien?* est préposé au verbe :

Qui te l'a dit? (RACINE)

Quel sot t'a donné un tel ordre? (BEAUMARCHAIS)

Léonidas contre l'étranger, Timoléon contre le tyran, lequel est le plus grand? (V. HUGO)

Quoi donc t'étonne? (G. FLAUBERT)

Combien d'hommes te suivront? (A. MALRAUX)

Usuellement, *qui?* et *quoi?* sont remplacés par les formes de relief *Qui est-ce qui...? Qu'est-ce qui...?*

Et qui est-ce qui t'a dit qu'il était mort? (DIDEROT)

Qu'est-ce qui m'y a conduite? Qui m'y retient? (DIDEROT)

Qu'est-ce qui vous prend? C'est-i donc sacré, une pipe?
(G. BERNANOS)

2. Le sujet est un substantif ou un pronom personnel à la forme pleine. L'interrogation comporte toujours une mise en relief expressive. Celle-ci s'opère :

a) par la POSITION DÉTACHÉE du THÈME et sa reprise au moyen d'un pronom personnel de reprise postposé au verbe :

Type : Pierre, il a dit *cela*?

b) au moyen de EST-CE... QUI?

Est-ce vous qui êtes monsieur Bossuet? (V. HUGO)

Est-ce vous qui vous seriez permis cette plaisanterie détestable?
(J. ANOUILH)

c) au moyen de C'EST... QUI?

Type : C'est vous qui avez dit cela?

d) au moyen de EST-CE QUE C'EST... QUI?

Est-ce que c'est toi qui m'apportes la lettre que j'attends?
(V. HUGO)

637. Interrogation partielle portant sur l'attribut.

1. L'attribut, représenté par *qui*, *que*, par l'adjectif *quel* ou par un substantif déterminé au moyen de *quel*, ouvre la phrase. Le sujet, substantif ou pronom, est postposé au verbe :

Qui es-tu? Quelle sorte d'homme est-ce?
Quel est votre petit nom? (G. FLAUBERT)

Mais n'ayant rien, mais rien du tout, quel pouvait être le résultat de leurs délibérations? (DIDEROT)

Que voulez-vous donc devenir? (J. ANOUILH)

REMARQUES. — 1. Dans la phrase suivante :

Qu'est-ce que les convulsions d'une ville auprès des émeutes de l'âme?
(V. HUGO)

le rapport attributif s'opère sans le verbe être.

2. L'emploi du tour vulgaire :

Qui c'était, ton père? (J. ANOUILH)

proscrit de l'usage correct, ne se justifie que par une raison de style.

2. L'interrogation est marquée par le ton :

Type : Ton père est quoi? C'est qui? — Ils sont de quelle espèce?
Toi, tu es comment? (J. GIRAUDOUX)

3. L'interrogation est marquée par *est-ce que...*?

a) Le sujet représenté par un PRONOM PERSONNEL est préposé au verbe :

Type : Qui est-ce que vous êtes?
Qu'est-ce que je deviens, moi? (J. ANOUILH)

b) Le sujet, SUBSTANTIF (ou pronom non personnel) est soit préposé, soit postposé au verbe :

Type : Qu'est-ce que devenait Paul? ou Qu'est-ce que Paul devenait?

638. Interrogation partielle portant sur l'objet.

1. L'objet, représenté par *qui?* *que?* ouvre la phrase.

a) Le sujet représenté par un PRONOM PERSONNEL est postposé au verbe :

Type : Qui avez-vous vu? — Qu'avez-vous répondu? — Que penseront-ils?

Que prétends-tu encore? (J. GIRAUDOUX)

b) Le sujet représenté par un SUBSTANTIF (ou un pronom non personnel) est préposé au verbe et repris au moyen d'un pronom, quand l'objet est *qui* :

Type : Qui Pierre a-t-il vu?

Il est généralement postposé au verbe quand l'objet est *que* :

Que savait Catherine des ouvriers? (ARAGON)

2. L'objet, représenté par *lequel*, par un substantif déterminé au moyen de *quel*, ouvre la phrase.

a) Le sujet représenté par un PRONOM PERSONNEL est postposé au verbe :

Type : Lequel avez-vous rencontré? — Quel livre avez-vous choisi?
Quel diable de jargon entends-tu ici? (MOLIÈRE)

b) Le sujet représenté par un SUBSTANTIF (ou un pronom non personnel) est postposé au verbe ou préposé à lui, mais repris alors par un pronom personnel :

...quel objet se proposait Voltaire en l'écrivant?
(P. LÉAUTAUD)

[variante : *Quel objet Voltaire se proposait-il en l'écrivant?]

REMARQUES. — 1. Le choix entre ces deux constructions est limité par des exigences de sens. Pour que l'ordre *complément + verbe + sujet* soit possible, il faut qu'on ne puisse pas hésiter sur la fonction respective des termes. Une phrase telle que : *Quels écrivains français lisent les Américains? relevée et justement critiquée par M. M. GREVISSE (*Bon usage*, § 186, R. 5) pêche par ambiguïté.

2. Un tour interrogatif du type : *lequel je vois?* peut être considéré comme une interrogation indirecte détachée du terme principal qui lui sert d'appui :

Que de malheureuses créatures on rencontre dans les rues : ces petites vieilles, qu'on devine si pauvres... ces hommes en loques... Lesquels je plains le plus? Je me dis : les jeunes, pour tout ce qu'on désire quand on est jeune homme. Puis je me dis : les vieux, pour la tristesse que c'est de finir ainsi sa vie. (P. LÉAUTAUD)

3. L'interrogation est marquée par le TON. Le pronom *que?* est alors remplacé par *quoi?*

Type : Tu as vu qui? — Tu as rencontré lequel? — Tu as choisi quel livre?

Tu as combien de jours de permission? (J. ANOUILH)

SUZANNE. — Va, mon pauvre Figaro, n'use pas ton éloquence en défaites. Nous avons tout dit.

FIGARO. — Et quoi dit? (BEAUMARCHAIS)

Et des conservateurs eux-mêmes s'intitulent progressistes! Pour nous amener quoi? La République. (G. FLAUBERT)
Moi, vous comprenez, je représente quoi? Les intérêts français. (A. MALRAUX)

REMARQUE. — Si *quoi* est le complément d'un verbe au gérondif, à l'infinitif ou à une forme composée, il se place soit avant, soit après le verbe :
 Type : *Pour quoi faire? ou Pour faire quoi? — En quoi faisant? ou En faisant quoi?*

4. L'interrogation est marquée par **EST-CE QUE?** :

Type : *Qui est-ce que vous avez rencontré? — Qu'est-ce que vous dites? — Combien de valises est-ce que vous emportez? — Qu'est-ce que tu ferais dans ces villages de la plaine?* (A. CHAMSON)

639. Interrogation partielle portant sur un complément déterminatif ou circonstanciel non adverbial.

1. Le complément, représenté par un pronom interrogatif ou par un substantif déterminé au moyen de *quel...?* ouvre la phrase.

a) Le sujet représenté par un PRONOM PERSONNEL est toujours postposé au verbe :

Type : *A qui écrivez-vous? — De quoi parlait-il? — A quel ami vous adresserez-vous?*
Sur qui pleurez-vous? Est-ce sur l'enfant royal? (V. HUGO)
A qui a-t-on donné votre chambre? (J. ANOUILH)
A quoi tient-il que je n'élève une violente querelle entre ces trois personnages? (DIDEROT)

b) Le sujet représenté par un SUBSTANTIF est ou bien postposé au verbe, ou bien préposé à lui, mais alors il est repris au moyen d'un pronom; c'est le cas aussi lorsque le sujet est un pronom non personnel :

De quoi se compose l'émeute? De rien et de tout. (V. HUGO)
De quelle façon le revêtement de la barricade allait-il se comporter sous le boulet? (V. HUGO)
De quoi celui-là fait-il semblant de s'occuper? de l'acier, du ciment, des sulfates? (J. ANOUILH)

REMARQUE. — Dans les interrogations partielles ouvertes par *que* (= à quoi?) ou par *à quoi? de quoi?* et qui comportent le verbe *servir* à une forme impersonnelle suivi d'un infinitif, le pronom *il* peut être exprimé et postposé au verbe :

Type : *Que vous sert-il de le nier? — A quoi vous servirait-il d'y aller?*
A quoi sert-il donc maintenant de produire ce passage de Vasquez contre le sentiment de Lessius? (PASCAL)

Mais il peut aussi n'être pas exprimé :

Que sert d'être en haut, si l'on ne voit pas plus loin que le bout du nez des autres? (V. HUGO)

On a le choix, de même, entre : *Que vous semble-t-il de cela?* et *Que vous semble de cela?* Mais dans la locution : *Que vous en semble?* le pronom *il* n'est jamais exprimé.

2. Question marquée par le TON :

Types : *Vous écrivez à qui? — Il parlait de quoi? — Vous vous adresserez à quel ami?*

REMARQUE. — Les phrases du type : **A qui vous écrivez?* sont proscrites de l'usage correct.

3. Question marquée par **EST-CE QUE?**

Types : *A qui est-ce que vous écrivez? — De quoi est-ce qu'il parlait? — A quel ami est-ce que vous vous adresserez?*

640. Interrogation partielle portant sur un complément déterminatif ou circonstanciel adverbial.

1. Le complément, représenté par un des adverbes *comment? où? quand? pourquoi?*, ouvre la phrase.

a) Le SUJET PRONOMINAL est postposé au verbe :

Comment diable est-ce dans mes bottes? (G. FLAUBERT)
Comment t'appelles-tu? (J. GIRAUDOUX)
Où habitez-vous? D'où venez-vous?
Quand croyez-vous avoir entendu ce ricanement? (J. ANOUILH)
Pourquoi y penserais-je? (G. FLAUBERT)

REMARQUE. — Dans la langue populaire l'ordre *sujet-verbe* est presque toujours rétabli. On en a des exemples dans la littérature :

Le curé passa si vite qu'on eut juste le temps de voir un coin de sa soutane et sa sandale pliée à pleins orteils.
 « Où il va? » (J. GIONO)

b) Le sujet est représenté par un SUBSTANTIF :

Il est préposé au verbe et suivi d'un pronom de reprise quand le complément est *pourquoi?* ou lorsque le verbe est accompagné d'un autre complément ou d'un attribut :

Types : *Pourquoi Pierre est-il parti? Quand Pierre aura-t-il terminé son devoir? — Quand cet enfant sera-t-il plus sage?*
Pourquoi donc, demanda Bovary, ce seigneur est-il à la persécuter? (G. FLAUBERT)
Monsieur, disait le perruquier, comment l'Empereur montait-il à cheval? (V. HUGO)

Hormis ces cas, le sujet est ou bien postposé au verbe, ou bien préposé à lui et repris par un pronom personnel placé après le verbe :

Type : *Où a été Pierre? Où Pierre a-t-il été?*
Où me mènera la souffrance? Au néant. (V. HUGO)
Où habite celui qui vous l'a confiée? (J. GIRAUDOUX)
D'où cela tombe-t-il? des nuées. (V. HUGO)
 VLADIMIR. — *Qu'est-ce que je disais : comment va ton pied?*
 ESTRAGON. — *Il enfle.* (S. BECKETT)

2. Interrogation marquée par le TON :

Type : *Il va comment? Tu travailles où? Il a fait cela pourquoi? Il part quand?*
Elle est grande comment, cette statuette? (J. ANOUILH)

3. Interrogation marquée par EST-CE-QUE?

Type : *Comment est-ce qu'il va? — Où est-ce qu'il travaille? etc.*
Comment est-ce que vous appelez ce monument gigantesque que vous avez là au bout de la rue? (V. HUGO)

REMARQUE. — De préférence au tour : *Pourquoi est-ce que...? Où est-ce que...?* la langue populaire recourt à un type de phrase allégé où le complément circonstanciel se relie simplement au groupe *sujet + verbe* par le moyen de *que* :

Type : **Comment que tu vas? — *Pourquoi qu'il a fait ça?*

Cette construction est sévèrement proscrite. On ne la mentionne que dans la mesure où des écrivains l'utilisent à bon escient :

Dieu! que vous m'avez fait crainte. Par où que vous êtes montée, sans plus de bruit qu'une belette, mam'selle Phémie?
 (G. BERNANOS)
Pourquoi que tu me la donnes? (A. MALRAUX)

641. Questions insistantes. Questions dirigées.

Une interrogation ne traduit pas toujours le même état d'esprit. On peut poser une question simplement pour s'informer, d'un ton neutre et sans attendre ou espérer une réponse plutôt qu'une autre. On peut interroger d'une manière insistante, pressante. C'est recourir, en fait, à une question oratoire plutôt qu'à un ordre ou à une prière. Enfin, en interrogeant, on peut attendre ou espérer d'une manière très précise, une réponse positive ou négative. La question est alors dirigée par une intention implicite.

642. Questions insistantes.

L'insistance se marque :

a) simplement par le TON;

b) par des MOYENS LEXICAUX. La question est alors soutenue au moyen de termes tels que : *dites? n'est-ce pas? j'espère, non* :

Il est venu aujourd'hui, n'est-ce pas? (G. FLAUBERT)
Tu m'as dit qu'on t'appelle Auguste, n'est-ce pas?
 (J. GIRAUDOUX)
J'avais vingt-deux ans, non, quand je t'ai connu? (F. SAGAN)

643. Questions dirigées.

L'attente d'une réponse se marque en assortissant la question posée d'une fausse négation.

1. INTERROGATION INDIRECTE :

COMPARER { *Je me demande si Pierre viendra nous rejoindre.*
 [*J'ignore s'il viendra ou non.*]
Je me demande si Pierre ne viendra pas nous rejoindre.
 [*J'envisage sa venue comme probable.*]

COMPARER { *Je cherche si c'est par cette route que nous sommes arrivés.*
 [*Je l'ai oublié; je n'en sais plus rien.*]
Je cherche si ce n'est pas par cette route que nous sommes arrivés.
 [*Je crois me rappeler que si.*]

2. INTERROGATION DIRECTE :

COMPARER { *Viendrez-vous? — Est-ce que vous viendrez?*
 [*On ne préjuge pas la réponse.*]
Ne viendrez-vous pas? — Est-ce que vous ne viendrez pas?
 [*On espère une réponse positive.*]

Ah! mais, reprit-il brusquement, tu ne vas pas te mettre en ménage tout de suite? (A. CHAMSON)

[Réponse attendue : *Non!*]

COMPARER { *C'est ce livre que vous cherchiez? — C'est là que vous voulez aller?*
N'est-ce pas ce livre (ou bien Ce n'est pas ce livre) que vous cherchiez? — N'est-ce pas là (ou bien Ce n'est pas là) que vous vouliez aller?

REMARQUE. — Une interrogation négative doit parfois être interprétée. En face de : *Où voyage-t-il? Que faites-vous?* les phrases : *Où ne voyage-t-il pas? Que ne faites-vous pas?* signifient : *Il finira par connaître le monde entier. — Votre activité s'exerce dans tous les domaines.*

HISTORIQUE. — A l'époque classique, dans les interrogations faussement négatives, la négation pouvait être réduite à l'élément *pas* ou *point* :

Viendra-t-il point quelqu'un encor me divertir? (MOLIÈRE)
Les yeux peuvent-ils pas aisément se méprendre? (RACINE)
 [Ce tour se rencontre encore en français moderne chez les écrivains archaisants :
Croirait-on pas entendre des domestiques à l'office?
 (P. LÉAUTAUD)]

SYNTAXE DES PHRASES COMPLEXES

LES PROPOSITIONS DÉPENDANTES OU SUBORDONNÉES

644. Les conjonctions de subordination : Définition.

Les conjonctions de subordination et les locutions conjonctives subordonnantes appartiennent à la classe des mots invariables. Elles servent à construire des propositions non parallèles en en mettant une sous la dépendance d'une autre. Un mot (ou une locution) se définit comme subordonnant quand la proposition qu'il introduit n'a pas par elle-même d'indépendance grammaticale.

REMARQUE. — D'après ce critère, *quand*, *combien*, *pourquoi*, *comment* s'analyseront comme adverbes dans les propositions indépendantes du type *Quand viendrez-vous? Combien a-t-il d'enfants? Pourquoi dites-vous ça? Comment va-t-il?* qui, grammaticalement, se suffisent à elles-mêmes. Sans cesser d'être adverbes ces mots seront toutefois analysés comme subordonnantes dans les propositions du type ... *quand il viendra ... combien il a d'enfants ... pourquoi vous dites ça ... comment il va* qui, grammaticalement, impliquent l'existence d'une proposition principale :

Type : *Quand il viendra, vous me préviendrez.*

Type : *Je ne sais pas* { *quand il viendra.*
combien il a d'enfants.
pourquoi vous dites ça.
comment il va.

De même une proposition interrogative du type *qui est venu?* a son indépendance marquée par une mélodie particulière. La même proposition, subordonnée, porte une mélodie descendante qui l'empêcherait, si on l'isolait de son contexte, de fonctionner comme une proposition indépendante :

Type : *Je ne sais pas du tout qui est venu.*

En revanche, un mot tel que *quoique*, subordonnant dans une phrase telle que *Je l'ai très bien reconnu quoique je ne l'aie pas vu depuis très longtemps* sera analysé comme adverbe quand il détermine un adjectif :

Un désir secret, quoiqu'involontaire, du mal de cet homme-là.
(J.-J. ROUSSEAU)

Il était, quoique riche, à la justice enclin. (V. HUGO)

645. Morphologie des conjonctions de subordination.

L'espèce des conjonctions de subordination comporte :

- des conjonctions simples, *que*, *si* (interrogatif) auxquelles il faut joindre les adverbes *comme*, *comment*, *combien*, *quand*, *où*, *pourquoi*.
- des locutions conjonctives formées au moyen de *que* et de *où*.
 - Les unes se sont soudées (*lorsque*, *puisque*, *quoique*), tandis que les autres conservent leurs éléments distincts : *bien que*, *de sorte que*, *du moment où*.
 - Que* y confère une valeur subordonnante soit à une préposition (*pour que*), soit à un adverbe (*bien que*, *loin que*, *aussitôt que*, *dès lors que*), soit à un substantif (*une fois que*) soit à un adjectif passé par dérivation impropre dans l'espèce des prépositions (*attendu que*, *sauf que*), soit à un syntagme commandé par une préposition (*de sorte que*, *à supposer que*, *en admettant que*).

REMARQUE. — La valeur primitive du pronom démonstratif *ce* n'est plus sensible dans *parce que*. Cette conjonction, qui s'oppose en français moderne à *pour que*, se distingue par là des groupes à *ce que*, *de ce que*, *en ce que* dont les éléments demeurent analysables. Le français a éliminé *pour ce que* vers le milieu du XVII^e siècle. Cette conjonction, dont on trouve encore des exemples chez Descartes, Malherbe, Pascal (cf. HAASE, *Syntaxe française du XVII^e siècle*, § 137, 2^o) avait alors une valeur causale; elle a été supplantée par *parce que*.

646. Le sens des conjonctions de subordination.

Comme les prépositions, auxquelles elles sont analogues par leur rôle, les conjonctions subordonnantes précisent des rapports. Elles ont donc un sens.

- Ce sens peut être précis et limité. C'est le cas de la plupart des locutions conjonctives *après que*, *avant que*, *quoique*, *parce que*, etc.
- Mais les conjonctions et certaines locutions conjonctives peuvent aussi assumer plusieurs sens ou traduire des nuances diverses. En effet, certains rapports sont voisins, et l'on passe facilement de l'un à l'autre par association :

de l'antériorité à la cause : *dès que* :

COMPARER } *Dès qu'il le vit, il alla à sa rencontre.*
 } *Dès que tu le dis, je te crois.*

de la simultanéité dans le temps à l'opposition : *alors que* :

COMPARER } *Je le rencontrai alors qu'il se promenait aux*
 } *Tuileries.*
 } *Alors que son frère est travailleur, lui est paresseux.*

C'est le contexte, l'emploi des modes et des temps qui permettent de discerner, suivant les cas, le rapport exprimé par la conjonction. Ainsi *quand* traduit, en plus d'un rapport temporel, une opposition, une concession :

Orphée fit comprendre à la nature que tout devait rester à sa place quand il chantait. (J. SUPERVIELLE)

Êtes-vous un homme volable, quand vous renfermez toutes choses et faites sentinelle jour et nuit? (MOLIÈRE)
 [= opposition.]

Quand vous seriez reine, vous seriez sincère. (VOLTAIRE)
 [= supposition et concession.]

De même, *comme* marque soit un rapport de temps, soit des rapports de cause et de comparaison :

Il arrivait dès huit heures sous la garde sévère du domestique qui venait le reprendre comme midi sonnait à Saint-André. (STENDHAL)

Comme il destinait son fils au Génie, il lui fit apprendre un peu de dessin et lui enseignait les Éléments d'Euclide. (J.-J. ROUSSEAU)
 [= rapport de cause.]

Comme Mademoiselle Lamercier avait pour nous l'affection d'une mère, elle en avait aussi l'autorité. (J.-J. ROUSSEAU)
 [= rapport de comparaison.]

3. Enfin certaines conjonctions subordonnantes n'ont pas de sens définissable avant d'en tirer un du contexte où elles sont employées. Parfois même elles n'ont qu'un rôle de strument.

a) Ainsi *que* se borne parfois à conférer à une proposition la nature d'un nom, ce qui lui permet d'assumer une fonction de sujet ou d'objet :

Que toute incertitude ait cessé dans les flammes, cela doit nous faire croire que Jeanne d'Arc accepta la mort pour la délivrance promise. (MICHELET)

Oh! je suis fatigué de cette situation. Je voudrais qu'elle prit une autre forme. (H. DE MONTHERLANT)

b) Suivant le contexte, *que* peut aussi exprimer différents rapports.

BUT :

Sors d'ici, que je ne t'assomme. (MOLIÈRE)

CONSÉQUENCE :

Car enfin j'ai une tendresse pour mes chevaux, qu'il me semble que c'est moi-même quand je les vois pâtir. (MOLIÈRE)

OPPOSITION :

Comment voudriez-vous qu'ils traînaient un carrosse, qu'ils ne peuvent pas se traîner eux-mêmes. (MOLIÈRE)

SUPPOSITION :

Si vous voulez sérieusement acheter mes bœufs, venez les voir au pâturage; nous en causerons, et que nous fassions ou non ce marché, vous viendrez dîner avec nous avant de vous en retourner. (G. SAND)

TEMPS :

Je t'ai conté mes péchés, tu ne sortiras pas d'ici que tu ne m'aies conté les tiens. (VOLTAIRE)

c) En tête d'une seconde proposition dépendante juxtaposée ou coordonnée à la précédente, *que* peut se substituer à n'importe quelle conjonction ou locution conjonctive :

Lorsque sa femme lui eut servi sa soupe, l'eut débarrassé de sa canardière et qu'il se fut assis sur le banc de noyer, il dit en s'approchant du feu... (H. DE BALZAC)

Mais, si vous aviez frappé un galérien et qu'il vous en demandât raison, vous vous battriez donc avec lui? (P. MÉRIMÉE)

J'attendais l'aube, non point comme on attend le lever d'un espoir, mais simplement parce que l'aube vient au bout de la nuit, et que je le savais encore faiblement. (H. BOSCO)

Pour qu'un enfant s'accoutume à être attentif, et qu'il soit bien frappé de quelque vérité sensible, il faut bien qu'elle lui donne quelques jours d'inquiétude avant de la découvrir.

(J.-J. ROUSSEAU)

d) Dans la subordination inverse, *que* est un simple lien entre les deux propositions :

Ces paroles étaient à peine prononcées qu'Hélène entendit sa mère frapper à la porte de sa chambre. (STENDHAL)

Il le dirait que je ne le croirais pas.

647. Les supports des propositions dépendantes.

1. Une proposition dépendante peut avoir pour support l'ENSEMBLE DE LA PROPOSITION qu'elle détermine,

a) que celle-ci soit indépendante :

Comme l'hiver resta longtemps très rigoureux, je passai ma convalescence dans ma chambre. (H. BOSCO)

Mais je n'ai guère arrêté de penser au roman encore que mon souci le plus immédiat fût pour la rédaction de Si le grain ne meurt. (A. GIDE)

On ne peut rien régler tant qu'une décision n'est pas prise. (H. DE MONTHERLANT)

b) ou que celle-ci dépende elle-même d'une autre proposition :

Mais je suis presque sûr que le plaisir que je prends à me rappeler cet air s'évanouirait en partie, si j'avais la preuve que d'autres que ma tante Suzon l'ont chanté. (J.-J. ROUSSEAU)

[si j'avais la preuve que d'autres que ma tante Suzon l'ont chanté dépend de la proposition conjonctive, elle-même rattachée au moyen de que à la principale mais je suis presque sûr.]

2. Une proposition dépendante a plus précisément pour support un TERME OU UN GROUPE DE LA PROPOSITION PRINCIPALE. C'est le cas :

a) des propositions relatives qui déterminent leur antécédent :

Les feuilles des trembles qui tournaient tout à l'heure leur dos d'argent vers le ciel, refrétille et nageaient à nouveau dans le courant d'air. (J. GIRAUDOUX)

Des champs occupent les bas-fonds, avec des arbres à feuilles caduques dont les feuilles fraîches donnent au printemps l'impression charmante d'une jeunesse de l'année. (A. SIEGFRIED)

b) des propositions conjonctives introduites par *que*, qui ont pour support un verbe, une locution verbale, un substantif, un adjectif :

Je vois bien que ces malheureux Anglais n'ont pas seulement songé à le baptiser. (VOLTAIRE)

Je ne te mentis pas en te jurant qu'il n'y avait pas en moi trace de jalousie. (A. MAURIAC)

Dans ce qui me rapprochait d'eux, il y avait, en somme, plusieurs éléments essentiels : D'abord cette idée que le poète ne vit pas dans la lune. (J. ROMAINS)

Je les tiens très heureux que tu sois un architecte mort! (P. VALÉRY)

c) des propositions interrogatives indirectes qui dépendent d'un verbe ou d'une locution verbale :

Ils [les Français] ont oublié comment ils étaient habillés cet été, ils ignorent encore plus comment ils le seront cet hiver. (MONTESQUIEU)

Sachant combien les peuples d'Europe étaient propres à la guerre, ils établirent comme une loi que... (MONTESQUIEU)

d) d'une proposition circonstancielle telle que :

Un peu adroite depuis qu'elle aimait, pour expliquer sa rougeur elle se plaignit d'un affreux mal de tête. (STENDHAL)

648. Les fonctions des propositions dépendantes.

La proposition dépendante assume dans une phrase complexe les fonctions du substantif ou de l'adjectif auxquels on peut la ramener par analogie.

1. Comme le substantif, elle peut être :

a) SUJET OU SIÈGE DU PROCÈS :

Qui n'a pas entendu cela n'a jamais rien entendu. (A. DAUDET)

Il semble que la biographie de Goethe soit l'histoire de ses influences. (A. GIDE)

b) ATTRIBUT.

Elle (ma pensée) est que je suis un peu lasse d'entendre remâcher depuis trois ans les mêmes raisons. (H. DE MONTHERLANT)

c) COMPLÉMENT D'OBJET :

On remarqua que chaque profession a un vice et un danger qui lui sont attachés. (VOLTAIRE)

Ah, malheur! Tu ne sais pas ce qui t'attend. (J. GIRAUDOUX)

Ce n'est point à moi à examiner si les Anglais jouissent actuellement de cette liberté, ou non. (MONTESQUIEU)

d) COMPLÉMENT DÉTERMINATIF :

Je ne doutai pas que je n'eusse affaire à un contrebandier, peut-être à un voleur. (MÉRIMÉE)

e) COMPLÉMENT CIRCONSTANCIEL :

Avant la dernière campagne d'Allemagne, lorsque tout était en paix, je voulais venir dans ce royaume. (P.-L. COURIER)

2. Dans la phrase qui suit, la proposition dont le crépi était devenu jaune, coordonnée à l'adjectif blancs, est parallèle à ce terme et assume donc la même fonction que lui.

Des murs, blancs jadis, mais dont le crépi était devenu jaune. (P. ARÈNE)

REMARQUE. — Dans les phrases disjointes, de caractère affectif, une proposition dépendante peut jouer le rôle :
de thème :

Type : *Qu'il ne vienne pas? Alors tout notre projet tombe à l'eau.*

de prédicat :

Le malheur d'une république, c'est lorsqu'il n'y a plus de brigues. (MONTESQUIEU)

Souvent j'ai le désir de jouer de l'harmonium; c'est quand mon cœur déborde de joie.
(M. JOUHANDEAU)

649. La place des propositions dépendantes.

La place d'une proposition dépendante par rapport à la proposition principale dépend à la fois de sa fonction, du rapport de sens qui l'unit à la principale, du mode de subordination, de l'intention qui préside à la structure de la phrase.

1. La FONCTION de la proposition dépendante lui assigne souvent une place préférentielle :

a) *avant* la proposition principale lorsqu'elle est le sujet ou le thème du verbe de cette proposition. Cette place est normale pour les relatives sujet, moins courante pour les conjonctives par *que*; ces dernières se trouvent après le verbe principal dans les tournures impersonnelles :

Tel qui rit vendredi dimanche pleurera.

Que Voltaire n'ait compris Homère ni la Bible; qu'il éclate de rire devant Pindare; est-ce que cela ne dessine pas la figure de Voltaire?
(A. GIDE)

Qu'il ait menti, cela ne faisait déjà plus doute pour moi, ni pour vous.
(G. BERNANOS)

[Mais cf. *C'est une chose bien singulière que mon imagination ne se montre jamais plus agréablement que quand mon état est le moins agréable.*]
(J.-J. ROUSSEAU)

b) *après* la principale, quand elle a pour support un des termes de cette proposition.

Je ne sais pas comment ils firent leur compte. (A. DAUDET)

Je sentais qu'à la cour de Polybe, dans le calme et dans le confort, je manquais à ma destinée. (A. GIDE)

Elle (la cour) était grande; le corps de logis qui la fermait au midi était tapissé d'une vieille vigne noueuse et maigre au-dessus de laquelle était un cadran solaire dont le soleil et la pluie avaient effacé les chiffres. (A. FRANCE)

Avez-vous oublié cette grande maxime, que la guerre civile est le règne du crime? (CORNEILLE)

REMARQUE. — Dans les constructions proleptiques, la proposition dépendante que l'on veut mettre en relief précède la principale. Elle est alors reprise au moyen d'un pronom personnel dans la principale :

Si ce fut pour moi un bonheur ou un malheur, Dieu le sait.
(P.-L. COURIER)

Que mes paroles aient été prononcées telles que je les rapporte, je n'oserais l'affirmer. (A. FRANCE)

c) *avant* ou *après* la principale quand elle est complément déterminatif.

2. Le RAPPORT DE SENS qui lie la proposition principale et la proposition dépendante peut faire préférer un ordre de succession ou même en imposer un.

Ainsi les propositions hypothétiques se placent dans la majorité des cas avant la principale; l'hypothèse précède en effet normalement la conséquence :

Si je reviens jamais au monde pour vivre deux ou trois cents ans, je ferai peut-être un roman, peut-être une comédie ou, qui sait, peut-être un drame avec chacune de mes fables.

(G. DUHAMEL)

L'ordre inverse a, par contraste, la valeur d'un procédé de style :

C'eût été là un médiocre inconvénient, si le peuple avait eu du moins un aliment religieux. (E. RENAN)

En revanche les propositions consécutives se placent toujours après la principale :

Eugène... se prépara lestement au travail en sorte que Christophe couvrit encore par le tapage de ses gros souliers les apprêts peu bruyants du jeune homme. (H. DE BALZAC)

Le lion l'écoutait [Orphée] d'un muflle si loyal que des agneaux se couchèrent sur son ombre. (J. SUPERVIELLE)

3. Le MODE DE SUBORDINATION peut imposer un ordre de succession.

a) Dans les systèmes comparatifs, la proposition subordonnée suit la principale :

Vous êtes aussi grande que vous êtes noble.
(H. DE MONTHERLANT)

b) Quand la subordination est implicite, la proposition dépendante précède le plus souvent la principale :

J'ai beau y penser, je ne sais pas pourquoi Hercule en veut à ma famille. (J. SUPERVIELLE)

[*J'ai beau y penser* = proposition concessive.]

La lune n'est pas plus tôt couchée qu'un souffle venant du large brise l'image des constellations, comme on éteint les flambeaux après une solennité. (CHATEAUBRIAND)

Non, Monsieur, non, je reste à terre; je chéris les liens qui m'y attachent. Je pourrais les rompre que je ne le voudrais pas. (CHODERLOS DE LACLOS)

Comparer : *Il n'y a pour moi dans le monde que des mots tant je suis philologue!* (A. FRANCE)

REMARQUE. — Les propositions à valeur éventuelle ou hypothétique introduites par *que* précèdent la principale en général :

Que l'on prenne ces hommes dans leur particulier, dans l'exercice de leur métier, dans la franchise de leurs relations amicales ou familiales, et l'on retrouve cette bonne grâce, cette serviabilité, cette volonté de dévouement charitable. (G. DUHAMEL)

Celles dont la valeur hypothétique ressort d'une inversion du sujet se placent soit avant, soit après la principale.

Oui, n'eussions-nous qu'une chance, cette unique chance est celle d'une créature humaine en péril. (G. BERNANOS)

Il faut savoir que le bas peuple, en Italie, souffre de certaines choses que le voyageur n'apercevrait jamais, vécut-il dix ans dans le pays. (STENDHAL)

On aurait cru des graines, n'eût été leur fraîcheur. (A. GIDE)

4. Lorsque la place de la proposition dépendante n'est commandée ni par la fonction, ni par le sens, ni par le mode de subordination, elle tient soit au **DÉSIR DE L'AUTEUR** de mettre la subordonnée en relief en la plaçant en tête de phrase, soit à des **EXIGENCES, RYTHMIQUES** :

Et parce qu'il [Pompée] l'avait dit tant de fois, il le redisait toujours. (MONTESQUIEU)

Mais, parce que mes passions ne sont point de celles qui éclatent, dévastent et tuent, le vulgaire ne les voit pas. (A. FRANCE)

5. Suivant le nombre des propositions dépendantes qu'elle comporte, une phrase complexe se présente sous des schémas différents. La proposition principale peut **PRÉCÉDER, SUIVRE** les propositions dépendantes ou en être **ENCADRÉE** :

Nous sentons que tel qui nous aime, si nous lui demandons un petit service, va calculer avec nous si nous lui en demanderons un un peu plus grand. (STENDHAL)

Pendant que les sanglots éclataient de toutes parts, comme si un autre que lui en eût été le sujet, il continuait à donner ses ordres. (BOSSUET)

Quoiqu'il y eût de la lumière et que j'entendisse aller et venir, on ne me répondit pas quand je frappai, en sorte que je m'approchai d'une fenêtre pour regarder s'il n'y avait là personne. (A. DE MUSSET)

650. Nature des liens existant entre la principale et la proposition dépendante.

Les liens qui existent entre la principale et la proposition dépendante sont plus ou moins lâches. On peut distinguer les types suivants :

1. La proposition dépendante se rattache à l'ensemble de la principale

a) Les deux propositions sont occasionnellement liées : la proposition principale pourrait se suffire à elle-même ou être complétée par des subordonnées de nature diverse.

Il est parti { *parce que son travail l'y obligeait.*
pour que tu sois tranquille.
quand midi a sonné.

b) La proposition principale et la proposition subordonnée sont unies de telle façon que l'une appelle nécessairement l'autre : on y trouve soit des formes verbales semblables ou homologues, soit des mots corrélatifs. Ces phrases constituent un système (hypothétique, consécutif, comparatif) :

Il le dirait, tu ne le croirais pas.

S'il le disait, tu ne le croirais pas.

L'Angleterre a tant changé qu'elle ne sait plus à quoi s'en tenir.

(BOSSUET)

Autant il est aisé de faire un recueil de gazettes, autant il est difficile aujourd'hui d'écrire l'histoire. (VOLTAIRE)

2. La proposition dépendante est en rapport étroit avec un terme de la principale :

a) elle constitue elle-même un terme essentiel de la principale en tant que sujet, attribut, complément du verbe :

Qui vivra verra.

L'autre raison était que le jeune avait de l'étude, et que je n'en avais point. (J.-J. ROUSSEAU)

Fais lui savoir promptement que tu te rendras au jardin.

(BEAUMARCHAIS)

b) elle détermine l'un des termes de la principale; le lien entre les deux propositions, est, selon les cas, plus ou moins large :

Et la preuve que cette idée vient d'en haut, c'est qu'au même moment sans discuter, j'ai pris ma résolution. (STENDHAL)

Il embrassa ces personnes qui lui étaient si chères. (STENDHAL)

Le comte, qui avait de l'usage, la pria de ne point divulguer la triste vérité. (STENDHAL)

651. Jonction des propositions dépendantes.

1. Dans une phrase complexe, des propositions parallèles, ayant même fonction, peuvent être :

a) **JUXTAPOSÉES** :

*J'ai bien assez vécu, puisque dans mes douleurs
Je marche sans trouver de bras qui me secourent,
Puisque je ris à peine aux enfants qui m'entourent,
Puisque je ne suis plus réjoui par les fleurs...* (V. HUGO)

b) **COORDONNÉES** :

On sait combien Shakespeare est poète et que son œuvre oscille sans cesse de la tragédie la plus sombre à une fantaisie immatérielle, de l'incantation à l'imprécation. (TH. MAULNIER)

REMARQUE. — Lorsque deux propositions dépendantes sont coordonnées, la seconde est normalement introduite par *que*; cette conjonction de reprise est apte à suppléer toute autre conjonction ou locution conjonctive :

*Maintenant que du deuil qui m'a fait l'âme obscure
Je sors, pâle et vainqueur,
Et que je sens la paix de la grande nature
Qui m'entre dans le cœur...* (V. HUGO)

La répétition de la conjonction initiale traduit une volonté d'insistance, de précision, ou bien on donne par elle un rythme oratoire à la phrase.

2. Des propositions dépendantes, subordonnées entre elles,

a) ou bien SE SUGGÈDENT :

Rentré chez moi, je demandai à Larive s'il ne savait pas qui demeurait dans le village à l'endroit que je lui indiquai.

(A. DE MUSSET)

b) ou bien s'IMBRIQUENT les unes dans les autres :

Il peut sembler étrange qu'une personne haute comme une bouteille, et qui aurait disparu dans la poche de ma redingote, s'il n'eût pas été irrévérencieux de l'y mettre, donnât précisément l'idée de la grandeur.

(A. FRANCE)

652. Classement des phrases complexes.

Dans le classement des phrases complexes on tient compte :

1. de la FONCTION de la proposition dépendante. Elle se ramène, par analogie, à la fonction d'un terme équivalent dans une phrase simple.

Qui vivra verra. [Qui vivra sujet de *verra.*]

Qu'il ait dit cela me surprend beaucoup. [Qu'il ait dit cela sujet de *surprend.*]

Je préfère qu'il ait dit cela. [qu'il ait dit cela : complément d'objet de *je préfère.*]

Un souriceau tout jeune et qui n'avait rien vu. (LA FONTAINE)

[La proposition relative assume ici la même fonction qu'un adjectif qui serait coordonné à *tout jeune.*]

Peuvent assumer la fonction de sujet ou d'objet, ou d'attribut ou de complément déterminatif :

A. — les propositions conjonctives introduites par *que*;

B. — les propositions relatives;

C. — les propositions dites interrogatives indirectes.

Forment une dernière série les propositions dépendantes qui équivalent à un terme assumant la fonction de complément circonstanciel :

D. — les propositions dépendantes circonstancielles.

2. de la RELATION qui unit la proposition dépendante à son support. Ce point de vue sémantique permet de distinguer dans les phrases de la série D (circonstancielles) celles où s'exprime un rapport :

a) de *temps* (D-I. Propositions dépendantes temporelles);

b) de *cause* (D-II. Propositions dépendantes causales);

c) de *conséquence* (D-III. Propositions dépendantes consécutives);

d) de *but* (D-IV. Propositions dépendantes finales);

e) de *supposition* (D-V. Propositions dépendantes hypothétiques);

f) d'*opposition* (D-VI. Propositions dépendantes concessives);

g) de *comparaison* (D-VII. Propositions dépendantes comparatives);

h) d'*addition*, d'*exception* (D-VIII. Propositions dépendantes exprimant une addition ou une exception).

A. LES PROPOSITIONS CONJONCTIVES INTRODUITES PAR QUE

653. Définition. Inventaire.

1. Il existe plusieurs sortes de propositions dépendantes introduites par la conjonction *que* :

- | | | | |
|-----|---|---|-----------------|
| I | 1 | <i>Tu penses qu'il viendra.</i> | |
| | 2 | <i>Il est souhaitable qu'il vienne.</i> | |
| | 3 | <i>La pensée qu'il viendrait le rassurait.</i> | |
| II | 4 | <i>Approche-toi que je te voie mieux.</i> | (SAINT-EXUPÉRY) |
| | 5 | <i>Que je haïsse ou que j'aime, je sais pourquoi.</i> | (DIDEROT) |
| III | 6 | <i>Tout cela grouillait, parlait, s'abordait, que c'était une agitation incompréhensible.</i> | (ARAGON) |
| | 7 | <i>Si tu viens et qu'il fasse beau, nous sortirons.</i> | |

Les propositions du type I se distinguent par deux caractères : la conjonction *que* ne peut y être remplacée par aucune autre conjonction ou locution conjonctive; la proposition dépendante est dans un rapport étroit avec un terme de la principale : verbe, locution verbale, substantif, adjectif. Dans les propositions des types II et III, la conjonction *que* peut être remplacée par une conjonction ou une locution conjonctive de sens plus précis (4 : *afin que*; 5 : *si*; 6 : *si bien que*; 7 : *si*).

Les premières seules seront étudiées dans ce chapitre, celles des types II et III entrent dans le chapitre des circonstancielles.

REMARQUE. — On donne généralement à ces propositions le nom de **complétives**. Cette dénomination est employée de diverses façons par les grammairiens : certains l'appliquent à toutes les propositions qu'elles soient sujet, attribut, objet, complément circonstanciel ou qu'il s'agisse de propositions relatives (cf. *complétif* in DICTIONNAIRE ROBERT), d'autres la réservent aux propositions qui jouent le rôle de sujet, d'objet ou d'attribut (les conjonctives par *que*, les interrogatives indirectes, les infinitives). D'autre part, comme le soulignent entre autres L. TESNIÈRE *Éléments de syntaxe structurale*, Paris, C. Klincksieck 1959, chap. 41, P. GUIRAUD, *La syntaxe du français*, Paris, A. Colin, *Que sais-je?* 1962, et le code de terminologie grammaticale belge, le terme de **complétive** ne convient pas à la fonction sujet et risque d'entraîner à de fausses analyses. C'est pourquoi il vaudrait mieux les appeler conjonctives par *que*, en précisant chaque fois la fonction (sujet, attribut, complément d'objet, complément essentiel du verbe, apposition) en les opposant aux conjonctives par *que*, complément circonstanciel où *que* s'emploie à la place d'une conjonction déjà exprimée ou de façon archaïque pour de peur *que*, *afin que*...

I. LES PROPOSITIONS INTRODUITES PAR LA CONJONCTION QUE

654. Leurs supports.

1. Les propositions conjonctives introduites par *que* peuvent avoir pour support :

a) UN VERBE :

Le Petit Poucet lui dit qu'ils étaient de pauvres enfants qui s'étaient perdus dans la forêt. (CH. PERRAULT)

Jocaste non plus n'a pas voulu mener d'enquête, estimant, avec beaucoup de sagesse, que le début de ton règne ne devait pas être assombri. (A. GIDE)

b) UNE LOCUTION VERBALE du type *avoir envie que...*, *avoir peur que...*, *être d'avis que...* :

J'ai peur qu'il ne soit en retard, aujourd'hui. (Ex. oral)

Êtes-vous d'avis qu'on l'y autorise...? (Ex. oral)

c) UN ADJECTIF OU UNE FORME ADJECTIVE DU VERBE :

Heureux que sa bonté daignât tout oublier. (RACINE)

C'est un méchant et un menteur, indigne qu'on le croie.

(P. MÉRIMÉE)

Il se dit assuré que la Bourse remontera avant peu, comme un homme pour qui c'est une question de vie ou de mort. (F. MAURIAE)

d) UN SUBSTANTIF. Pour le sens ce substantif marque que le contenu de la proposition conjonctive est posé comme un fait, ou bien qu'il est l'objet d'une énonciation, d'un jugement, d'un sentiment.

L'idée qu'on apprend en voyageant, qu'on se distrait à voir du nouveau, ne la tourmente évidemment pas. (J. ROMAINS)

Ce n'est pas le fait qu'il ait dit ça, qui m'inquiète. (Ex. oral)

2. Les propositions conjonctives introduites par *que* peuvent n'avoir pas de support :

Type : *Qu'il puisse faire cela ne me vient même pas à l'esprit. La première condition du bonheur est que l'homme puisse trouver joie au travail.* (A. GIDE)

Elles sont éventuellement mises en relief au moyen de *c'est* :

L'important, c'est que l'œuvre existe. (H. DE MONTHERLANT)

annoncées ou reprises par un pronom démonstratif dans les constructions proleptiques.

Mon cœur (cela t'étonne que je parle de mon cœur?), mon cœur était près d'éclater. (P. MAURIAE)

On se figure que ça les empêche de travailler, qu'on soit là toujours sur leur dos. (N. SARRAUTE)

Que toute inquiétude ait cessé dans les flammes, cela doit nous faire croire que Jeanne d'Arc accepta la mort pour la délivrance promise. (MICHELET)

655. Leurs fonctions.

Les propositions conjonctives introduites par *que* assument la fonction de :

1. SUJET :

dans les phrases verbales prédicatives :

Qu'il puisse faire cela ne lui vient même pas à l'esprit.

2. SIÈGE DU PROCÈS :

dans les phrases dont le prédicat verbal, est un verbe employé à la forme impersonnelle :

Il était parti dans la ferme intention de parler à l'empereur ; jamais il ne lui était venu à l'esprit que ce fût une chose difficile. (STENDHAL)

Il nous semblait que cent escadrilles, naviguant pendant cent années, n'eussent pas achevé d'explorer cet énorme massif dont les crêtes s'élèvent jusqu'à sept mille mètres. (SAINT-EXUPÉRY)

Dans une âme si claire et si complète que la tienne, il doit arriver qu'une maxime de praticiens prenne une force et une étendue toutes nouvelles. (P. VALÉRY)

dans les phrases attributives à verbe être

Il est bon que, là-dessus, nous en ayons le cœur net. (A. GIDE)

Il est inouï qu'un docteur fasse des ricochets. (A. DE MUSSET)

Il est certain que la plus grande complaisance règne à la Bibliothèque Nationale. (G. DE NERVAL)

3. ATTRIBUT :

LA SŒUR ANGÉLIQUE. — *Je vous prie de me dire votre pensée.*

LA SŒUR FRANÇOISE. — *Eh bien! ma Sœur, elle est que je suis un peu lasse d'entendre remâcher depuis trois ans les mêmes raisons, touchant les démêlés de Port-Royal avec le pouvoir.*

(H. DE MONTHERLANT)

4. OBJET :

Et j'ai dit cent fois que si j'étais mis à la Bastille, j'y ferais le tableau de la liberté. (J.-J. ROUSSEAU)

Il avait demandé par son testament qu'on l'enterrât le plus simplement possible. (SAINTE-BEUVE)

3. COMPLÉMENT DÉTERMINATIF :

a) d'un verbe ou d'une locution verbale :

Seulement je m'affligeais qu'il travaillât tant. (CH. NODIER)

Le petit duc s'étonnait qu'elles fussent si laides et que pas une ne leur ait souri. (J. GIRAUDOUX)

b) d'un adjectif :

Je les tiens très heureux que tu sois un architecte mort!

(P. VALÉRY)

c) d'un substantif :

... N'envenime point le cuisant souvenir

Que le commandement devait m'appartenir.

(CORNEILLE)

656. Emploi des modes dans ces propositions.

L'emploi des modes y est conforme aux principes qu'on a exposés aux paragraphes 370, 371, 378.

1. L'INDICATIF sert normalement à actualiser le contenu de la proposition conjonctive. C'est le cas après les verbes déclaratifs (*dire, annoncer, prétendre, affirmer, etc.*), les verbes de jugement (*croire, imaginer, penser, etc.*), les locutions verbales et les supports de même valeur :

POLYNICE. — *Je songe au dragon dont triomphait Cadmus. On raconte que nous sommes nés de ses dents.* (A. GIDE)

Pour ceux d'ici, il faut être sûr, dès ce soir, qu'ils sont d'accord, cela vaut mieux. (P. VIALAR)

Il est bien vrai que certains âges de l'homme sont comme des croisements de routes. (P. VALÉRY)

Il était évident qu'elle avait honte d'une alliance aussi médiocre. (F. MAURIAC)

On rencontre même l'indicatif — rarement il est vrai — dans les propositions conjonctives en prolepse, dans le cas où leur contenu est posé avec insistance comme un fait :

Que Louis XVIII ne l'aimait pas, comme il n'aimait pas son père, cela, il le savait. (ARAGON)

2. Le SUBJONCTIF est de règle, au contraire, quand un motif empêche d'actualiser le contenu de la proposition conjonctive. Cette raison peut tenir à l'absence d'un support; d'une manière générale les propositions conjonctives (sujet ou thème) placées en tête de la phrase ont leur verbe au subjonctif :

Que mes paroles aient été prononcées telles que je les rapporte, je n'oserais l'affirmer. (A. FRANCE)

Que l'état actuel de l'humanité doive nécessairement être surpassé, c'est une idée transportante. (A. GIDE)

Mais cette raison peut aussi tenir au support. Celui-ci, comme l'a montré M. Guillaume, intercepte la visée qui aboutirait à actualiser le contenu de la proposition conjonctive. On emploie ainsi le subjonctif après les verbes *douter (ne pas croire..., ne pas penser..., ne pas imaginer...)*, *vouloir (exiger, désirer)*, *souhaiter (prier, supplier, etc.)* et les verbes qui expriment un sentiment de crainte, de colère, d'étonnement, etc., une obligation, un jugement de valeur (*Il mérite que*).

Je doute qu'aucune agitation violente, aucune maladie de vapeur pût tenir contre un pareil séjour prolongé. (J.-J. ROUSSEAU)

Je voulais que vous fussiez tous avec moi pour entendre la réponse du dieu. (A. GIDE)

On exigeait qu'en s'adressant aux malades, il parlât haut pour que la tourière pût tout entendre. (SAINTÉ-BEUVE)

Elle [la reine d'Angleterre] a prié qu'on la laissât un peu respirer à Boulogne jusqu'à ce qu'elle eût des nouvelles du roi son mari.

(MADAME DE SÉVIGNÉ)

Le chevalier était un peu fâché que vous fussiez partie d'Aix sans conclure votre emprunt. (MADAME DE SÉVIGNÉ)

Si vous dites au Roi des choses désobligeantes, ne vous étonnez pas qu'il vous en veuille. (H. DE MONTHERLANT)

Il faut que toutes les ombres du Styx en soient témoins. (PÉNELON)

3. Le même support, suivant qu'on le prend dans un certain sens ou dans un autre, est suivi du mode INDICATIF ou du mode SUBJONCTIF :

COMPARER { *Il me semble que c'était un lieu terne et indifférent en soi.* (P. VALÉRY)
Il semble que la biographie de Goethe soit l'histoire de ses influences. (A. GIDE)

Il me semble équivaut à *mon souvenir me dit que...*; dans la phrase de Gide, le contenu de la proposition conjonctive est donné comme une hypothèse; cette interprétation, qui domine, empêche l'actualisation.

C'est ce qui explique que des verbes tels que *croire, penser, trouver, dire* soient suivis du subjonctif quand ils se présentent sous une forme négative ou interrogative :

Monsieur, reprit Marvaut avec feu, je ne crois pas que vous compreniez très bien ce que représente la chasse de Lambrifault. (P. VIALAR)

Tu ne pensais pas que ce fût très grave... (F. MAURIAC)

Mais croyez-vous qu'on soit libre, à soixante-huit ans, de ne pas avoir un air implacable? (F. MAURIAC)

On ne m'a pas dit que l'affaire se soit ainsi passée. (MOLIÈRE)

Il [M. de Saci] ne trouva pas que les traductions de Racine ressemblaient aux siennes. (SAINTÉ-BEUVE)

C'est l'usage classique, toujours bon à suivre, du moins quand on cherche la correction et qu'on apprécie les nuances. Dans la langue courante, l'indicatif se substitue souvent au subjonctif. Cette tendance est un effet de l'analogie; un effet normal. Comme on peut en tirer une ressource de style, on ne la réprimera pas systématiquement. Il existe une différence de sens entre : *Je ne pense pas que c'est grave* (affirmation presque catégorique) et : *Je ne pense pas que ce soit grave* (affirmation beaucoup plus prudente qui laisse attendre un « mais... »). Mais on ne s'y abandonnera pas non plus sans réserve.

HISTORIQUE. — 1. A l'époque classique, dans ces propositions, le subjonctif était employé après les verbes *croire, prétendre*, plus rarement après des verbes exprimant une résolution ou une promesse.

Tu crois donc que ce bras ne soit pas assez fort? (CORNEILLE)

PLUTON. — *Quoi! c'est du français qu'elle a dit? Je croyais que ce fût du bas-breton ou de l'allemand.* (BOILEAU)

Cette lettre, Monsieur, qu'avecque cette boîte
On prétend qu'ait reçue Isabelle de vous. (MOLIÈRE)
Le Roi avait résolu dans son cabinet qu'il n'y eût plus de guerre.
(RACINE)

Dans cet exemple de Boileau :

*Va brûler...
Malheureux qui soutins que l'homme dût m'aimer,*

l'imparfait du subjonctif *dût* est employé en fonction de sa valeur modale ancienne : éventualité intemporelle.

Dans l'exemple de Molière qui suit :

Et concevez quel déplaisir ce m'est de voir que, par l'avarice d'un père, je sois dans l'impuissance de goûter cette joie. (MOLIÈRE)

le subjonctif *je sois* s'explique par le fait que son support *voir* est sous la dépendance sémantique d'un mot (*déplaisir*) qui exprime un sentiment.

2. Se mettaient au contraire à l'indicatif les propositions conjonctives dépendant d'un verbe de sentiment, du prédicat *il suffit que...*, du verbe *permettre*.

J'air peur que cette grande furie ne durera pas. (MALHERBE)
Je fus étonné que, deux jours après, il me montra toute l'affaire exécutée. (MOLIÈRE)
*Il suffit que l'on est contente du détour
Dont s'est adroitement avisé votre amour.* (MOLIÈRE)
Le Ciel permit qu'un saule se trouva. (LA FONTAINE)

3. La conjonction *que* pouvait être omise, pour une raison d'euphonie, après un *que* de corrélation :

Qu'y a-t-il de plus clair que cela n'a pas été fait de concert? (PASCAL)
[= *que le fait que...*]
*J'aimerais mieux souffrir la peine la plus dure
Qu'il eût reçu pour moi la moindre égratignure.* (MOLIÈRE)

En revanche on la répétait quand une proposition dépendante adventive s'intercalait entre le support et la conjonctive.

Je lui dis que quand il voudrait écrire qu'il m'envoyât ses lettres.
(MALHERBE)

657. Emploi des temps dans ces propositions.

1. Quand le verbe y est au SUBJONCTIF la concordance obéit aux règles exposées du § 381 au § 386.
2. Quand le verbe est à l'INDICATIF, le temps est choisi de manière à faire ressortir l'époque (passé, présent, avenir) où l'on situe le contenu de la proposition conjonctive et le rapport chronologique entre cette époque et celle qu'évoque le verbe de la proposition principale.

*D'ailleurs, considérez que Perpenna vous aime,
Qu'il est ou qu'il se croit digne du diadème,
Qu'il peut ici beaucoup, qu'il s'est vu de tout temps*

*Qu'en gouvernant le mieux on fait des mécontents,
Que piqué du mépris, il osera peut-être...* (CORNEILLE)
Il me semble que je n'accumulerai jamais assez d'or.
(F. MAURIAC)

Je suppose que le caractère de Kant redescendait toujours à l'humour.
(ALAIN)

3. Quand le verbe de la principale est à un temps du passé, imparfait ou passé défini, interviennent dans la subordonnée des formes de transposition (cf. tableau). Toutefois cette concordance n'est pas mécanique. C'est ainsi qu'on peut employer le présent de l'indicatif, quand la conjonctive évoque une chose permanente :

Il croyait qu'un navire doit être, en quelque sorte, créé par la connaissance de la mer, et presque façonné par l'onde même.
(P. VALÉRY)

D'ailleurs, ajouta Estelle, on m'a dit qu'il fait si chaud en Italie.
(J. GIRAUDOUX)

ou le futur, si l'on veut reproduire la teneur d'un propos.

Non! Il m'a dit qu'il viendra demain. (Ex. oral)
[Reflet du style direct : *je viendrai demain.*]

le verbe de la principale est à un temps du passé		
l'époque où se situe le contenu de la proposition conjonctive est :		
ANTÉRIEURE A CELLE DE LA PRINCIPALE	CONTEMPORAINE DE CELLE DE LA PRINCIPALE (réellement, ou par fiction)	POSTÉRIEURE A CELLE DE LA PRINCIPALE
Le plus-que-parfait de l'indicatif y transpose le passé indéfini :	L'imparfait de l'indicatif y transpose le présent :	La forme en <i>-rais</i> y transpose le futur :
<i>Il dit qu'il avait lu Rabelais traduit en anglais.</i> (VOLTAIRE) [cf. Il dit : « J'ai lu Rabelais. »]	<i>L'évêque répondit qu'il le voulait bien.</i> (A. THIERRY) [cf. L'évêque répondit : « Je le veux bien. »] <i>Il dit qu'il repartait le lendemain.</i> (VOLTAIRE)	<i>Il jura qu'il couperait le nez et les oreilles à Coïphe et à Pilate, si jamais il rencontrait ces marauds-là.</i> (VOLTAIRE) <i>L'oracle avait prédit à Laïus qu'il serait tué par son fils.</i> (A. GIDE)

NOTE. — Quand le verbe de la principale est au passé indéfini, la transposition n'est jamais mécanique si le verbe est déclaratif.

Tourguéneff m'a écrit qu'à partir du mois d'octobre il venait se fixer à Paris. (G. FLAUBERT)

[La subordonnée admet aussi bien un présent, *il vient*, qu'un futur, *il viendra*, ou un conditionnel, *il viendrait.*]

En revanche elle est de règle si le verbe exprime une pensée ou un sentiment.
Type : *J'ai pensé (j'ai cru) qu'il était là, qu'il viendrait nous voir.*

II. — PROPOSITIONS CONJONCTIVES INTRODUITES
PAR LES LOCUTIONS *A CE QUE, DE CE QUE, EN CE QUE*

658. Définition. Fonction. Inventaire.

1. Par leur structure, ces propositions conjonctives sont analogues à celles qui développent un substantif (cf. § 654). Toutefois, la valeur primitive du pronom démonstratif *ce* n'y est plus sensible. Cet effacement permet de considérer les groupes *à ce que, de ce que, en ce que* comme équivalant à des locutions conjonctives.
2. Ces propositions assument toujours la fonction de *complément déterminatif*.
3. *A ce que* s'emploie après un support verbal qui se construit ordinairement avec la préposition *à* (*aboutir à..., chercher à..., arriver à..., s'attendre à..., consentir à..., se résoudre à..., travailler à...*) :

Nous nous attendions à ce que la seconde partie du spectacle fût consacrée, comme la première, à de tristes évolutions de baladins malchanceux.
(H. TROYAT)

En français moderne l'emploi de *à ce que* tend à se développer aux dépens de *que*. On rencontre cette locution après les verbes admettant un complément d'objet.

La féroce convoitise avec laquelle ses yeux sauvages se fixaient sur le collier de perles d'Isabelle demande à ce qu'on surveille ses démarches.
(TH. GAUTIER, apud F. BRUNOT)

Sans condamner cette tournure, on doit reconnaître qu'elle appesantit la phrase. Il n'y faut donc recourir qu'avec réserve.

De ce que s'emploie après un support construit ordinairement avec la préposition *de* : (*se réjouir de..., se féliciter de..., venir de..., profiter de...*) :

Apollon, disait-il, indigné de ce que Jupiter par ses foudres troublait le ciel dans ses plus beaux jours voulut s'en venger sur les Cyclopes.
(FÉNÉLON)

Mon bonheur venait de ce que chaque source me révélait une soif.
(A. GIDE)

Les journalistes imbéciles, qui font semblant de s'indigner parce que tel avocat profite de ce qu'il est député ou ministre pour glaner quelques menus profits, feraient bien mieux...
(F. MAURIAC)

En ce que introduit une détermination de caractère causal ou proportionnel :

Les sciences sont donc très utiles, en ce qu'elles guérissent les peuples des préjugés destructifs.
(MONTESQUIEU)

REMARQUE. — L'usage seul enseigne si un verbe support n'admet aujourd'hui qu'une proposition conjonctive introduite par *que* (ex. : *admettre*) ou *à ce que* (ex. : *s'attendre*), de *ce que* (ex. : *profiter*), ou bien s'il admet, suivant les cas, ces deux types de construction :

<i>se réjouir</i>	$\left\{ \begin{array}{l} \text{que...} \\ \text{de ce que...} \end{array} \right.$	<i>consentir</i>	$\left\{ \begin{array}{l} \text{que...} \\ \text{à ce que...} \end{array} \right.$
<i>se féliciter</i>	$\left\{ \begin{array}{l} \text{que...} \\ \text{de ce que...} \end{array} \right.$	<i>prendre garde</i>	$\left\{ \begin{array}{l} \text{que...} \\ \text{à ce que...} \end{array} \right.$
<i>se plaindre</i>	$\left\{ \begin{array}{l} \text{que...} \\ \text{de ce que...} \end{array} \right.$		

HISTORIQUE. — 1. A l'époque classique, *que* était employé dans des cas où le français demande plutôt ou exige aujourd'hui *à ce que* ou *de ce que* :

Je consens qu'une femme ait des clartés de tout. (MOLIÈRE)
Je comprends qu'en effet vous perdez un peu que je ne sois plus à Paris. (MADAME DE SÉVIGNÉ)

2. Toutefois l'emploi de ces locutions était plus étendu qu'il n'est en français moderne.

Ce que servait à introduire une proposition-thème :

Ce que Dieu est bon, c'est du sien et de son propre fonds; ce qu'il est juste, c'est du nôtre. (BOSSUET)

De ce que introduisait des propositions sujet, objet :

C'est le plus grand sujet de félicité de la condition des rois, de ce qu'on essaye sans cesse à les divertir. (PASCAL)
On trouvait étrange de ce qu'il supportait la vie. (PASCAL)

659. Emploi du mode dans ces propositions.

1. Il dépend essentiellement du *sens* du support. Si l'on compare les deux phrases : *Prenez garde à ce qu'il vous dira.* — *Prenez garde à ce qu'il n'aille pas dire que...* (variante rare de : *Prenez garde qu'il n'aille pas dire que...*), on voit que, dans la première, *à ce que* n'est pas une locution conjonctive mais un groupe *préposition + antécédent d'un pron. relatif* : l'emploi du futur *dira* y est donc tout à fait normal. *Prendre garde à ce que + subjonctif*, comme *veiller à ce que + subjonctif* impliquent au contraire une intention.
2. En revanche, *de ce que* permet d'éviter l'emploi du subjonctif après un verbe de sentiment :

Réjouissez-vous, avec M. de Chaulnes, de ce que nul gouverneur n'est traité comme lui. (MADAME DE SÉVIGNÉ)

C'est que la valeur démonstrative de *ce* n'y est pas tout à fait effacée.

B. LES PROPOSITIONS RELATIVES

660. Définition. Inventaire.

- On donne le nom de propositions relatives à tout groupe centré autour d'un verbe à un mode personnel ou parfois à l'infinitif, et introduit par un pronom relatif (simple, composé) ou par un adverbe relatif (*où, dont*).
- Ces propositions jouent des rôles différents dans la phrase et y assument des fonctions différentes suivant que le pronom n'a pas d'antécédent ou qu'il s'appuie au contraire sur un support.
 - Les premières jouent le rôle d'un *substantif*. Elles ne déterminent pas. Elles peuvent être le noyau d'une phrase prédicative (*Voilà qui est bien!*).
 - Les secondes jouent le rôle d'un *adjectif*; elles peuvent assumer les fonctions et prendre les valeurs de cette espèce de mot. On les désignera sous le nom de *relatives déterminatives*.

A. PROPOSITIONS RELATIVES SANS ANTÉCÉDENT

661. Leur nature.

L'élément relatif peut être :

1. UN PRONOM RELATIF SIMPLE :

Type : *Qui vivra verra.*

Qui ne s'accorde avec personne ne peut disputer contre personne ni instruire personne. (ALAIN)

2. UN PRONOM RELATIF INDÉFINI *quiconque, n'importe qui, qui que ce soit qui :*

Quiconque a vu, comme moi, le père Aubry cheminant seul avec son bâton et son bréviaire dans le désert, a une véritable idée du voyageur chrétien sur la terre. (CHATEAUBRIAND)

3. le groupe constitué par un pronom relatif précédé des DÉMONSTRATIFS, *celui, celle, ceux, etc.* ou par l'indéfini *tel :*

*Ceux dont il a gagné la croyance et l'appui
Prendront-ils même joie à m'obéir qu'à lui?* (CORNEILLE)

Ce qu'on nomme le parc, à Berlin, est un bois de chênes, de bouleaux, de hêtres, de tilleuls et de blancs de Hollande.

(CHATEAUBRIAND)

Tel qui rit vendredi dimanche pleurera. (Dicton)

REMARQUES. — 1. Le relatif peut avoir le rôle d'un représentant :

M. Chélan trouva dans ses manières un certain feu tout mondain, bien différent de celui qui eût dû animer un jeune lévite.

(STENDHAL)

mais il peut aussi n'avoir pas de référence :

Ceux qui se font persécuter pour ces vaines disputes de l'école me semblent peu sages; ceux qui persécutent me paraissent des monstres.

(VOLTAIRE)

2. Il est parfois difficile de distinguer relative et interrogative. Les pronoms relatifs et les interrogatifs ont des formes communes (*qui, que, quoi, lequel...*) et si *dont* appartient au système du relatif et ne peut ouvrir une interrogative directe, *ce dont* peut introduire une subordonnée interrogative. De ce fait, il existe des formes qui ont deux emplois parallèles (*qui, ce qui, ce que, ce dont, où*) que seul le sens du verbe principal permet de répartir en relatif ou en interrogatif.

Il regarde ce que tu lis (relatif).

Il demande ce que tu lis (interrogatif)

Il étudie ce dont vous lui avez parlé (relatif).

Il demande ce dont vous lui avez parlé (interrogatif).

Il reste des cas ambigus :

Je ne vois pas qui pourrait me rendre ce service.

[= *celui (la personne) qui pourrait ou quelle personne...*]

Je ne sais ce dont vous avez parlé.

662. Leurs fonctions.

- Dans une phrase à deux éléments disjoints ces propositions peuvent représenter le THÈME :

Et qui comprendrait seulement tous les signes de la messe, il saurait déjà beaucoup. (ALAIN)

- Précédées d'une des particules *voici, voilà*, elles constituent une PHRASE PRÉDICATIVE. Le thème est une circonstance, un fait extérieur :

Type : *Voilà qui est parler!*

(= manière de porter un jugement sur la qualité de propos entendus.)

Le thème est représenté par un énoncé qui précède ou qui suit le prédicat :

Il n'y a pas de train direct, ce jour-là.

— *Voilà qui complique le voyage!* (Ex. oral)

Voilà qui est bien étrange, dit l'Ingénu; tous les malheureux que j'ai rencontrés ne le sont qu'à cause du pape. (VOLTAIRE)

- Dans les phrases verbales de type normal elles assument la fonction de :

a) SUJET OU ATTRIBUT :

N'a pas de nid qui passe.

(V. HUGO)

Ainsi qui comprendrait tous les mots de sa langue, et selon le commun usage, saurait assez.

(ALAIN)

La vie ambulante est celle qu'il me faut.

(J.-J. ROUSSEAU)

b) COMPLÈMENT D'OBJET :

J'aperçus dans la chambre voisine des hardes en désordre, une malle à terre et tout ce qui annonce des préparatifs de voyage.

(A. DE MUSSET)

c) COMPLÈMENT DÉTERMINATIF :

Ah ! mon cher, pour qui est seul, sans dieu et sans maître, le poids des jours est terrible.

(A. CAMUS)

Préoccupé de ce qu'il allait tenter, Julien ne trouvait rien à dire.

(STENDHAL)

Cependant qu'insensible à ce qu'elle a d'appas, Il me dérobe un cœur qu'il ne demande pas.

(CORNEILLE)

d) APPPOSITION :

L'anecdote, si je voulais m'en servir, serait, il me semble, beaucoup plus intéressante racontée par l'enfant lui-même, ce qui permettrait sans doute plus de détours et de dessous.

(A. GIDE)

HISTORIQUE. — Dans cette dernière fonction, en français moderne, la relative est toujours introduite par *ce qui*. A l'époque classique, elle pouvait l'être par le relatif simple *qui* :

Vous pensâtes même ne pas me trouver [au logis], qui eût été une belle chose.

(MADAME DE SÉVIGNÉ)

663. Emploi des modes dans ces propositions.

1. L'INDICATIF est d'usage normal dans ces propositions :

Et qui nous livre au mal n'est-il pas l'auteur du mal ? (VOLTAIRE)

Qui vivra verra.

Mais, mon père, votre grâce efficace ferait Dieu auteur du péché aussi; car il est certain que tous ceux à qui cette grâce serait refusée pécheraient.

(VOLTAIRE)

Quand le verbe exprime une éventualité dans le passé, le plus-que-parfait du subjonctif alterne avec la forme en *-rais* composée :

Qui m'eût vu alors se fût fait une idée assez juste d'un mouton enragé.

(A. FRANCE)

[Variante : * *Qui m'aurait vu alors se serait fait...*]

2. L'INFINITIF, mode non temporel, trouve normalement sa place dans les propositions relatives sans antécédent; il leur confère la valeur d'un nom indéterminé :

Je travaillais à la manufacture pour gagner de quoi retourner en Navarre...

(P. MÉRIMÉE)

REMARQUE. — Cette construction est à l'origine de tours locutionnels tels que : *Il a de quoi*, manière familière de dire que quelqu'un n'est pas sans fortune.

B. PROPOSITIONS RELATIVES DÉTERMINATIVES

664. Emploi dans les phrases prédicatives.

Le prédicat est constitué par un nominal (substantif, pronom). La relative, dont il est le support, le détermine soit comme un adjectif ÉPITHÈTE :

Ne voilà pas de mes mouchards qui prennent garde à ce qu'on fait ? (MOLIÈRE)

Sénécral répliqua :

« Un homme qui bat monnaie avec des turpitudes politiques ! »

(G. FLAUBERT)

soit comme un adjectif ATTRIBUT :

La voilà seulement qui frappe.

(J. GIRAUDOUX)

665. Propositions relatives épithètes.

1. Elles sont introduites par un pronom relatif simple ou composé :

Eh bien ! menez-moi donc chez ce monseigneur de Louvois, qui sans doute me conduira chez Sa Majesté. (VOLTAIRE)

Il résultait que le seigneur Orso se proposait d'assassiner deux ou trois personnes soupçonnées d'avoir assassiné son père, lesquelles, à la vérité, avaient été recherchées en justice pour ce fait...

(P. MÉRIMÉE)

2. L'usage veut que la proposition relative suive directement l'antécédent du relatif, que celui-ci soit un terme simple ou un groupe (substantif + adjectif ou complément déterminatif).

J'aime en Sertorius ce grand art de la guerre

Qui soutient un banni contre toute la terre.

(CORNEILLE)

[L'antécédent est le groupe : *ce grand art de la guerre.*]

Ce pouvoir absolu qu'il m'ôte sur les miens.

(CORNEILLE)

[L'antécédent est : *ce pouvoir absolu.*]

Dans la langue écrite littéraire la relative peut toutefois être séparée de son antécédent par un terme ou un groupe :

Alors une vague vint la chercher, qui s'était toujours tenue à quelque distance du village dans une visible réserve. (J. SUPERVIELLE)

REMARQUE. — Dans cette valeur, la relative peut être coordonnée à un terme ou à un groupe qui détermine en première position son antécédent :

Il tendit à Frédéric le porte-cigares encore plein et qu'il avait gardé religieusement avec l'espoir de le rendre. (G. FLAUBERT)

[La relative est ici coordonnée à *encore plein.*]

666. Valeurs des propositions relatives épithètes.

1. Dans cette fonction, la proposition relative, comme l'adjectif épithète, restreint l'extension de son antécédent. Elle peut avoir une VALEUR DESCRIPTIVE :

L'ingénu sut bientôt presque tout le livre par cœur. Il proposait quelquefois des difficultés qui mettaient le prieur fort en peine.
(VOLTAIRE)

Là se découvre une vallée qui commence à Montbazou, finit à la Loire, et semble bandir sous les châteaux posés sur ces doubles collines; une magnifique coupe d'émeraude au fond de laquelle l'Indre se roule par des mouvements de serpent. (H. DE BALZAC)

OU UNE VALEUR ACTUALISANTE :

*Il brûle d'être à Rome, afin d'en recevoir
Du maître qu'il se donne et l'ordre et le pouvoir.* (CORNEILLE)

*Si vous songez à faire la cour aux hommes qui ont la puissance,
votre perte éternelle est assurée.* (STENDHAL)

*A la droite du champ où le soleil s'était couché, une lueur fila,
s'épanouit.* (J. GIRAUDOUX)

2. A la différence de l'adjectif, elle implique, du fait de sa nature, des valeurs verbales (indications relatives à l'aspect, aux époques, à la chronologie) :

*J'ai revu le château, les eaux paisibles qui le bordent, la cascade
qui gémit.* (G. DE NERVAL)

*Mais je n'ai de regard que pour les deux Américaines qui s'ache-
minent sans hâte, à la queue du défilé.* (J. GIRAUDOUX)

*... et je n'entrais jamais au greffe qu'avec une horreur qui croissait
de jour en jour.* (J.-J. ROUSSEAU)

*Avant que d'aller plus loin, je dois au lecteur mon excuse ou ma
justification, tant sur les menus détails où je viens d'entrer que sur
ceux où j'entrerai dans la suite et qui n'ont rien d'intéressant à ses
yeux.* (J.-J. ROUSSEAU)

667. Propositions relatives attributs.

1. Elles déterminent leur antécédent par l'intermédiaire d'un verbe (verbes de perception : voir, entendre, etc.; verbes trouver, montrer) qui a cet antécédent pour complément d'objet. Dans une phrase telle que : *Je l'ai trouvé qui lisait*, la proposition relative assume la même fonction que l'adjectif souffrant dans *je l'ai trouvé souffrant* :

Je l'aperçois qui vient. (CORNEILLE)

*Nous l'avons vu qui était en prière dans l'église à neuf heures
du matin.* (SAINTE-BEUVE)

J'entends mon matelot qui fredonne. (V. HUGO)

La proposition relative attributive suit normalement le terme qu'elle détermine. Elle peut toutefois le précéder; ce type d'inversion appartient à l'usage de la langue écrite littéraire :

*Singulière fille! Elle me montra, qui jouait dans son jardin, un de
ces ânes charmants de Provence, aux longs yeux résignés.*
(M. BARRÈS)

668. Propositions relatives circonstancielles

Dans cette fonction, les propositions relatives sont analogues à un adjectif mis en position détachée et qui, pour le sens, équivaut à une proposition subordonnée causale, concessive ou temporelle.

Type : *Souffrante, elle n'est pas venue. — Jeune, il avait une
très bonne mémoire.*

La relative est alors séparée de son antécédent par une pause légère et se distingue ainsi d'une relative épithète :

Comparer { *Un souriceau tout jeune et qui n'avait rien vu.*
(LA FONTAINE)
*L'homme, qui n'avait rien vu, ne put fournir aucun
renseignement.*

*Oh bien! Messieurs, répliqua l'ingénu, qui ne pouvait plus se conte-
nir, je vais à Versailles recevoir la récompense due à mes services.*
(VOLTAIRE)

*Mademoiselle de Saint-Yves, qui n'avait jamais vu le père ni la
mère, assura que l'ingénu leur ressemblait parfaitement.*
(VOLTAIRE)

*Toute sa vie, qui n'avait été qu'une suite de saintes œuvres, avait
fini par mettre sur elle une sorte de blancheur et de clarté.*
(V. HUGO)

669. Construction imbriquée des relatives déterminatives.

A l'époque classique il était admis de faire se succéder :

- a) deux propositions relatives ayant le même support, mais dont la seconde est en même temps complément de la première :

*Ah! mon Dieu, lui dis-je, vous ne vous souvenez donc pas que
c'était la femme du monde que vous prétendiez qui avait le plus
d'esprit?* (MADAME DU DEFFAND)

- b) une proposition relative et une proposition conjonctive :

Cet enfant sans parents qu'elle dit qu'elle a vu. (RACINE)

La première construction est réputée incorrecte aujourd'hui. La seconde est parfaitement admissible. C'est à elle qu'on aboutirait en modifiant un peu la phrase de Mme du Deffand... * *la femme du monde dont vous prétendiez qu'elle avait le plus d'esprit*. L'exemple

de Racine, dans lequel le relatif *que* est complément d'objet du groupe : *elle dit qu'elle a vu*, n'est ni plus lourd ni moins lourd que sa variante * *qu'elle dit avoir vu*. Il est d'un autre style. Il y a même des cas où, à moins de couper la phrase, on est contraint de recourir à cette construction :

*Et tout le haut de son corps était secoué d'un fou rire qu'il appa-
raissait bien qu'elle ne pouvait pas maîtriser.* (A. GIDE)

670. Les propositions relatives dites de liaison.

Dans tous les emplois précédents, la proposition relative, même séparée de son support par une légère pause, est intimement liée à son antécédent. Le groupe qu'elle constitue est analogue à un terme de phrase.

Il en va différemment dans les exemples qui suivent, où le pronom a pour support non plus un terme mais une proposition :

*Il lui parla avec plus de civilité qu'auparavant, de quoi l'Ingénu
ne s'aperçut pas.* (VOLTAIRE)

*Tout homme pensant s'appuie sur une foi invincible; c'est son
réduit et donjon. D'où je tire la règle des règles, qui est de ne point
penser contre l'autre, mais avec l'autre...* (ALAIN)

Une pause forte, qui peut aller jusqu'à un arrêt total marqué par un point (.), leur confère une sorte d'indépendance.

Ces phrases équivalent, pour le sens, à deux propositions juxtaposées où, dans la seconde, un pronom démonstratif ou un adverbe (*en*) représenterait le contenu de la première :

- * ... *L'Ingénu ne s'en aperçut pas.*
- * ... *Je tire de cela la règle des règles, qui est...*

Elles en constituent une variante. Cette construction a pour effet de maintenir un lien entre les deux propositions et d'en souligner la suite logique.

671. Emploi des modes dans les propositions relatives déterminatives. Principes.

1. L'emploi du mode INDICATIF y est normal quand rien, dans ces propositions ou dans leur contexte, ne s'oppose à ce que le contenu ne soit actualisé :

proposition épithète :

Type : *Je cherche une maison qui a un jardin. J'entrevois une
solution qui pourra (ou pourrait) vous satisfaire.*

proposition attribut :

Type : *Je l'aperçois qui travaille dans son jardin.*

proposition prédicat :

Type : *Voilà qui est (ou était ou sera) bien!*

Cependant on peut trouver le mode infinitif (cf. § 357).

proposition circonstancielle :

Type : *Lui, qui ne dormait pas, a vu venir l'accident.*

2. L'emploi du mode SUBJONCTIF s'impose dans le cas contraire :
 - a) soit que le contenu de la relative se présente de lui-même comme une pure éventualité :

Type : *Une maison qui ait un jardin? C'est une chose qui devient rare à Paris, aujourd'hui.*

- b) soit que cette valeur résulte du sens particulier de l'antécédent ou du contexte qui l'entoure :

Type : $\left\{ \begin{array}{l} \text{Trouvez-moi} \\ \text{Cherchez-moi} \end{array} \right. \left[\text{intention dirigeante} \right] \text{une maison qui ait un jardin.}$

3. Un même terme, suivant le sens dans lequel on le prend, permet ou ne permet pas d'actualiser la proposition relative qui suit. Ainsi dans ces exemples :

C'est peut-être la seule chose que l'argent ne peut pas faire.
(MONTESQUIEU)

Les seules distractions que je prenais alors, car j'étais fort affectionné au travail, c'était la recherche des papillons, des mouches singulières, ... mais plus souvent la pêche aux coques.

(CH. NODIER)

Il était le premier homme que je rencontrais et pour qui comptait plus que tout la vie de l'esprit.

(F. MAURIAU)

L'emploi de l'indicatif dans les propositions relatives indique que *le seul...*, *le premier* sont à prendre ici dans leur sens concret, numérique ou chronologique. Mais on peut affecter ces termes d'une nuance qui entraînera dans la relative l'emploi du mode subjonctif (cf. § 672).

672. Emploi du subjonctif dans les propositions relatives.

Les antécédents ou les contextes qui entraînent l'emploi du mode subjonctif dans les propositions relatives sont ceux qui impliquent une ÉVENTUALITÉ :

Je voudrais faire un choix qui pût aussi vous plaire. (CORNEILLE)

Connaissez-vous un homme qui n'ait aimé qu'une femme?

(A. DE MUSSET)

Trouvez-moi seulement un homme qui ait voulu s'enrichir et qui ne l'ait pas pu.

(ALAIN)

qui impliquent une RESTRICTION (*le seul...*, *le premier*, un superlatif relatif) :

On a le plus beau spectacle que nous ait fourni l'Antiquité.

(MONTESQUIEU)

Voici votre peintre et le mien, le premier qui se soit avisé, parmi nous, de donner des mœurs à l'art et d'enchaîner des événements.

(DIDEROT)

Le seul homme supérieur qu'elle crût connaître, c'était son père.

(F. MAURIAC)

qui impliquent une EXCLUSION :

Il n'a rien fait qui le distinguât pendant qu'il écrivait.

(DIDEROT)

Il n'y avait pas un écolier à Granville qui n'aimât la Fée aux Miettes.

(CH. NODIER)

Il prétendait qu'il n'était pas de héros ni de saint qui n'eût fait plus d'une fois le tour de soi-même.

(F. MAURIAC)

Pour moi, je n'écris jamais un poème qui ne soit la suite de réflexions portant sur chaque point de ce poème.

(ARAGON)

qui impliquent une FINALITÉ :

De tous mes châteaux en Espagne, il ne me resta que celui de chercher une occupation qui me fit vivre.

(J.-J. ROUSSEAU)

C. LES PROPOSITIONS INTERROGATIVES INDIRECTES

673. Définition.

Lorsqu'une phrase interrogative est rattachée à un support, elle devient une subordonnée interrogative. Comparer :

Qui est venu?

Dites-moi qui est venu.

L'interrogation cesse d'être directe pour devenir indirecte.

674. Le support des interrogations indirectes.

Servent de support à une interrogation indirecte :

- des VERBES du sens de *dire, demander, se demander, savoir, regarder, voir, comprendre, sentir*, etc.

Je ne vous dirai pas en détail comment se passèrent tous les jours suivants et toutes les années suivantes, ce qui allongerait beaucoup l'histoire.

(CH. NODIER)

La mère et la jeune fille nous demandaient de leur dire à notre tour qui nous étions, où était notre pays, que faisaient nos parents.

(LAMARTINE)

On sait sous quelle discipline sévère vivaient les troupes de Charles XII.

(VOLTAIRE)

J'ai cru qu'ôter la liberté à une ville dont j'étais citoyen était le plus grand des crimes. J'ai puni ce crime-là; et je ne me suis point embarrassé si je serais le bon ou le mauvais génie de la république.

(MONTESQUIEU)

Comme ils regardaient de côté et d'autre s'ils ne trouveraient pas quelque nourriture plus solide, Virginie aperçut parmi les arbres de la forêt un jeune palmiste.

(BERNARDIN DE SAINT-PIERRE)

- des LOCUTIONS VERBALES :

Je suis dans l'incertitude si pour me venger de l'affront, je dois me battre avec mon homme ou bien le faire assassiner.

(MOLIÈRE)

Je suis très incertain si je me retirerai à Londres.

(VOLTAIRE)

REMARQUE. — Le terme support peut ne pas être exprimé :

- dans les titres de chapitre d'un livre : la proposition interrogative laisse supposer un verbe principal : *Je vais vous dire, vous allez apprendre...* :

Comment Candide se sauva d'entre les Bulgares, et ce qu'il devint.

(VOLTAIRE)

Dans quelle détresse Candide, Cunégonde, et la vieille arrivent à Cadix, et leur embarquement.

(VOLTAIRE)

- dans le style indirect libre, cf. § 23 :

Comment donc avait-elle fait (elle qui était si intelligente!) pour se méprendre encore une fois? Du reste, par quelle déplorable manie avoir ainsi abîmé son existence en sacrifices continuels?

(G. FLAUBERT)

- dans la conversation, quand la proposition interrogative reprend une question :

TOINETTE. — *Est-ce que vous êtes malade?*

ARGAN. — *Comment, coquine, si je suis malade? Si je suis malade, impudente?*

ou formule celle que l'on s'attend à voir poser par l'interlocuteur :

Type : *Si je suis satisfait? Tu vas le savoir!*

On se trouve là en présence de phrases indépendantes.

675. Nature de l'interrogation. Interrogation totale et interrogation partielle.

- L'interrogation porte sur L'ENSEMBLE de la proposition dépendante :

Ce n'est point à moi à examiner si les Anglais jouissent actuellement de cette liberté, ou non.

(MONTESQUIEU)

Comme il arrive toujours dans les changements à vue de cette espèce, Marius se demandait s'il n'avait pas de reproche à se faire à lui-même.

(V. HUGO)

- L'interrogation peut être PARTIELLE : elle porte sur un sujet, un attribut, un complément d'objet, un complément déterminatif :

Je lui demandai qui était son père.

(J.-J. ROUSSEAU)

Ma décision était prise et je savais parfaitement ce que j'allais répondre.

(H. BOSCO)

Vous demandez pourquoi je parle?

(V. HUGO)

676. Les marques de la subordination.

- Les subordonnées interrogatives indirectes ne comportent pas de mélodie montante; on ne les fait jamais suivre d'un point d'interrogation :

Comparer { Viendrez-vous? — Qui est venu?
Je ne sais pas si vous viendrez. — Dites-moi qui est venu.

Il y a une chose qui m'inquiète, c'est de savoir comment nous appellerons ce bel enfant. (CH. NODIER)

Domingue ne savait s'il devait aller bien loin de là leur chercher du secours, ou passer dans ce lieu la nuit avec eux.

(BERNARDIN DE SAINT-PIERRE)

2. La subordonnée interrogative indirecte se rattache au support au moyen de *si* quand elle transpose une proposition interrogative directe introduite par *est-ce que...* ou une proposition interrogative dont le pronom sujet est postposé au verbe :

Dites-moi s'il y a des sectes en géométrie? (VOLTAIRE)

[Interr. directe : est-ce qu'il y a...? ou y a-t-il...?]

Il voulait voir si vraiment le Nègre n'éprouvait que de bonnes intentions à l'égard du nouveau-né. (J. SUPERVIELLE)

3. Les pronoms *qu'est-ce qui?* *qu'est-ce que?* *que?* qui ouvrent une interrogation directe sont remplacés par *ce qui*, *ce que* dans les subordonnées interrogatives indirectes :

Je ne sais pas ce que c'est que d'être sous-diacre ni que de résigner. (VOLTAIRE)

Savez-vous ce qui serait arrivé si mon excursion en Bohême n'eût été entreprise que de mon chef? (CHATEAUBRIAND)

Dites-moi un peu ce qu'était Chevrier. (P. LÉAUTAUD)

HISTORIQUE. — A l'époque classique, on utilisait *qui* (= *ce qui*) et *que* (= *ce que*) dans les subordonnées interrogatives indirectes. Il était aussi possible de renforcer le pronom *que* au moyen de la particule *est-ce que*. Cette tournure lourde n'est plus en usage aujourd'hui :

Nous verrons aujourd'hui qui fait mieux un brave homme
Des leçons d'Annibal ou de celles de Rome. (CORNEILLE)

... et l'on ne sait que c'est
De suivre ou d'obéir que suivant qu'il leur plaît. (CORNEILLE)

Elle me demanda qu'est-ce donc que j'avais appris depuis que j'étais au monde. (BERNARDIN DE SAINT-PIERRE)

Elle [la mère Angélique] accourt au parloir avec précipitation et demande qu'est-ce qu'on a servi aux capucins.

(RACINE ap. SAINTE-BEUVE)

4. La subordination se marque simplement par le rétablissement de l'ordre *pronom-sujet + verbe* dans les phrases qui, à l'interrogation directe, ont le pronom sujet postposé au verbe ou par suppression du pronom après le verbe lorsque le sujet est un substantif :

Marie, qui travaillait dans un coin de l'habitation, n'a su nous dire où vous étiez allés. (BERNARDIN DE SAINT-PIERRE)

[Interr. directe : où êtes-vous allés?]

Bref, puisque nous étions heureux, je ne voyais pas pourquoi nous changions de place. (A. DE MUSSET)

[Interr. directe : Pourquoi changeons-nous de place?]

Ils lui demandèrent en quel lieu, en quel temps... ces miniatures étaient tombées entre les mains de sa nourrice. (VOLTAIRE)

[Interr. directe : En quel lieu, en quel temps ces miniatures sont-elles tombées entre les mains de votre nourrice?]

5. En dehors de ces cas, la proposition interrogative se juxtapose au support; son verbe, s'il y a lieu, s'accommode aux règles de la concordance des temps (cf. 678) :

Mais, si je ne vous importune pas, dites-moi qui est celui qui est vis-à-vis de nous. (MONTESQUIEU)

On ne savait pas laquelle des républiques était revenue. (G. DE MAUPASSANT)

L'Ingénu demanda quels étaient les Français qui trompaient ainsi un monarque si cher aux Hurons. (VOLTAIRE)

Je lui demandais comment étaient habillés les peuples, comment les arbres faits, quelle couleur avaient la terre et le ciel, quel goût les fruits. (CHATEAUBRIAND)

677. Emploi des modes dans les propositions interrogatives indirectes.

1. Le mode INDICATIF est de règle. Il actualise la question :

Tous laissent leurs familles, s'attroupent autour de cet homme et lui demandent où est le voleur, où est l'assassin. (DIDEROT)

Ceux-là ont pris Gaète. On ne demande pas comment ni en combien de temps, ni quelle défense a faite la place. (P.-L. COURIER)

HISTORIQUE. — A l'époque classique, en dehors des cas où l'imparfait et le plus-que-parfait du subjonctif traduisaient encore une éventualité, on employait encore le mode subjonctif dans les interrogations indirectes par imitation du latin :

Je ne comprends pas comment cela ait pu vous arriver. (VOITURE)

2. Le mode INFINITIF est apte à rendre une nuance de délibération ou à traduire une éventualité :

Je ne sais pas trop bien qu'en juger. (LA ROCHEFOUCAULD)

Ils savaient comment aider utilement les chiens dans les ascensions, comment freiner les traîneaux dans les descentes brutales.

(É. PEISSON)

678. L'emploi des temps dans les interrogations indirectes.

Il obéit aux règles générales de la concordance.

1. Quand le verbe de la principale est au présent, au futur ou au passé composé, le verbe de la proposition dépendante se met au temps requis par l'époque où est situé le procès :

[Un homme fat et ridicule] ... rêve la veille par où et comment il pourra se faire remarquer le jour qui suit. (LA BRUYÈRE)

On reconnaît surtout à cette description abondante et complaisante du paysage... quel vif et frais sentiment, quel amour de la nature nourrissait cette jeune âme. (SAINTE-BEUVE)

2. Quand le verbe de la principale est à un temps du passé, celui de la proposition subordonnée interrogative se met, par concordance, à l'imparfait ou à la forme en *-rais* :

Alors je compris pourquoi mon vieux compagnon nous emmenait d'abord sous la futaie. (A. DAUDET)

Il se demanda sérieusement s'il serait un grand peintre ou un grand poète. (G. FLAUBERT)

679. Les fonctions de ces propositions.

1. Elles peuvent assumer la fonction de **SUJET** ou d'**ATTRIBUT** :

C'est une grande question, si les suffrages doivent être publics, ou secrets. (MONTESQUIEU)

2. Quand leur support est un verbe, elles assument la fonction de **COMPLÉMENT D'OBJET** ou de **COMPLÉMENT DÉTERMINATIF** :

On sait comment les Etoliens, qui s'étaient abandonnés à leur foi furent trompés. (MONTESQUIEU)

Ne te demandes-tu jamais jusqu'où n'irait point la pensée ? (A. GIDE)

L'impitoyable bailli, qui ne pouvait réprimer sa fureur de questionner, poussa enfin la curiosité jusqu'à s'informer de quelle religion était le Huron. (VOLTAIRE)

680. Place de la proposition interrogative.

1. Quelle que soit sa fonction, la proposition interrogative surt normalement le groupe verbal :

Je veux savoir, Seigneur, si vous m'aimez. (RACINE)

2. Cependant elle peut le **PRÉCÉDER** : elle est alors reprise par un pronom personnel ou démonstratif :

Si cet enfant avait dans ce groupe son père ou sa mère, cela est douteux. (V. HUGO)

Si Mercanson était un méchant homme, s'il était naïf ou rusé, je ne l'ai jamais distingué clairement. (A. DE MUSSET)

Ce qu'étaient ces hommes, on le saura tout à l'heure. (MÉRIMÉE)

Si ce fut pour moi bonheur ou malheur Dieu le sait. (P.-L. COURIER)

D. I. LES PROPOSITIONS DÉPENDANTES TEMPORELLES

681. Définition.

Deux procès peuvent être simultanés, ou bien l'un est antérieur ou postérieur à l'autre. Dans les phrases complexes ces relations sont traduites au moyen du subordonnant qui introduit la proposition dépendante ainsi que par le jeu des temps.

REMARQUE. — Pour une raison de commodité, on prendra toujours comme repère la proposition principale. Celle-ci évoque-t-elle un procès antérieur à celui qu'évoque la proposition dépendante, la conjonction est du type *avant que*. Évoque-t-elle un procès qui lui est postérieur, la conjonction est du type : *après que*.

682. Modes de rattachement de ces propositions à leur support.

1. Ces propositions sont liées à leur support par une **CONJONCTION SUBORDONNANTE** :

Quand je me dégageai de l'avion, la tempête me renversa. (SAINT-EXUPÉRY)

Il est essentiel que je vous parle avant que les enfants ne vous voient. (STENDHAL)

2. Il y a **SUBORDINATION IMPLICITE**. La proposition dépendante est rejetée après la principale, et le rapport temporel est seulement marqué au moyen d'un adverbe :

... Jugement illusoire qui ne peut recevoir aucun sens et que la réflexion ruine, à peine elle s'y applique. (P. VALÉRY)

3. Il y a **SUBORDINATION INVERSE** :

a) avec présence d'un adverbe de temps dans la proposition dépendante, et inversion du pronom personnel sujet, surtout lorsque l'adverbe est *à peine* :

À peine ai-je mis le pied en France, que j'ai versé mon sang pour elle. (VOLTAIRE)

Mais il n'eut pas plus tôt pris le large que je le rejoignis. (A. GIDE)

b) sans adverbe de temps, avec une proposition dépendante négative :

Le dessert n'est pas enlevé que c'est un désir, une impétience, une espèce de folie d'aller où? (GONCOURT)
Le jour n'était pas arrivé que l'ermite fut appelé à la chaumière de Dougal. (CH. NODIER)

REMARQUE. — Dans l'un et l'autre cas les deux propositions sont unies au moyen de l'élément conjonctif *que*.

683. Le lien.

Les conjonctions de subordination sont variées de forme et de sens.

1. Du point de vue de la forme on distingue :

— des CONJONCTIONS SIMPLES : *quand, lorsque, comme* ;
 — des LOCUTIONS CONJONCTIVES : *avant que, après que, dès que, depuis que, pendant que, maintenant que* ;

— des LOCUTIONS formées d'un *substantif et du pronom relatif où*.
 Ce procédé est très vivant et permet de créer de nombreuses locutions : *au moment où, à l'instant où, à la minute où, du jour où, dès l'instant où*.

2. Du point de vue du sens, les conjonctions et les locutions conjonctives de subordination sont précises ou vagues.

Sont PRÉCISES celles qui suffisent à traduire entre l'action principale et l'action subordonnée :

a) un rapport de simultanéité : *tandis que, pendant que, cependant que, tant que, aussi longtemps que, à mesure que, chaque fois que, toutes les fois que, au moment où* :

Et nous causions le soir, tandis que les musiciens nous charmoient. (A. GIDE)

Pendant que Charles voyage, je suis obligé de dresser mon bilan. (H. DE BALZAC)

Tant que durait le jour, il ne voyait personne autour de sa petite demeure. (H. D'URFÉ)

A mesure qu'il lisait, Colomba se rapprochait de la table. (MÉRIMÉE)

Chaque fois qu'il m'était arrivé par hasard ou par fantaisie de prendre une direction, je tâchais de la suivre... (J. ROMAINS)

Toutes les fois qu'il avait à parler de ses actions et même dans les relations qu'il envoyait à la cour, il vantait les conseils de l'un, la hardiesse de l'autre. (BOSSUET)

Au moment où Grandet recommandait lui-même son escalier vermoulu et sifflait à tue-tête en souvenir de ses jeunes années, les trois Cruchot frappèrent à la porte. (H. DE BALZAC)

b) un rapport de postériorité : *après que, depuis que, dès que, du moment où (que), sitôt que, aussitôt que (à peine... que, ne... pas plus tôt... que)* :

Et après que la jeune princesse est hors de péril, la maladie du roi va bien causer d'autres troubles à notre prince. (BOSSUET)

Je ne danse plus depuis que j'ai perdu ma femme, répondit le laboureur. (G. SAND)

Dès qu'il entend la cloche, le vieux Dick sort de son refuge. (G. DUHAMEL)

Sitôt que les hommes sont en société, ils perdent le sentiment de leur faiblesse. (MONTESQUIEU)

Les Francs avaient été surpris par Constance : ils évitèrent d'abord le combat, mais aussitôt qu'ils eurent rassemblé leurs guerriers, ils vinrent audacieusement au-devant de nous. (CHATEAUBRIAND)

A peine sommes-nous sortis de l'enceinte funeste, que des hurlements ébranlent la forêt. (CHATEAUBRIAND)

c) un rapport d'antériorité : *avant que, en attendant que, jusqu'à ce que, jusqu'au moment où (que)* :

Quelques minutes seulement avant que le dernier rayon du jour eût disparu, je descendis. (E. FROMENTIN)

Mais, en attendant que le Grand Turc s'empare de Rome, le cuisinier doit faire son devoir, ou toute société humaine est pervertie. (VOLTAIRE)

L'emploi de François, jusqu'à ce qu'il eût gagné l'âge de la première communion, devait être de garder ce pauvre troupeau sur le bord des chemins. (G. SAND)

Sont VAGUES les conjonctions ou locutions conjonctives qui marquent indifféremment la simultanéité ou la postériorité : *quand, lorsque, comme, maintenant que*.

a) Elles entrent dans des phrases où l'action principale et l'action subordonnée sont simultanées :

Il était trois heures du matin quand on me réveilla. (SAINT-EXUPÉRY)

Lorsque s'ouvrit la ligne d'Amérique, Mermoz, toujours à l'avant-garde, fut chargé d'étudier le tronçon de Buenos-Aires à Santiago. (SAINT-EXUPÉRY)

Mais nous avons fini de dîner comme une heure un quart sonnait à Saint-André. (STENDHAL)

b) Elles entrent dans des phrases où l'action principale est postérieure ou antérieure à l'action subordonnée.

Quand sa toilette fut achevée, elle entendit sonner l'horloge de la paroisse et s'étonna de ne compter que sept heures. (H. DE BALZAC)

Lorsque la nuit fut bien apprivoisée, Mermoz essaya l'Océan. (SAINT-EXUPÉRY)

Lorsque tu auras travaillé quelque temps, je te ferai agréger à notre corps [celui des médecins]. (LESAGE)

Quand il entra, son frère venait de partir.

Dans ce cas c'est souvent le jeu des formes — opposition entre une forme simple et une forme composée — qui traduit le rapport temporel entre le terme d'un procès et le début d'un autre.

REMARQUES. — 1. La conjonction *que* sert à reprendre en tête d'une seconde proposition temporelle n'importe quelle conjonction ou locution conjonctive :

Lorsque sa femme lui eut servi sa soupe, l'eut débarrassé de sa canardière et qu'il se fut assis sur le banc de noyer, il dit en s'approchant du feu.
(H. DE BALZAC)

SOCRATE. — *Hé quoi! Tu n'as donc jamais éprouvé ceci, quand tu assistais à quelque fête solennelle ou que tu prenais ta part d'un banquet, et que l'orchestre emplissait la salle de sons et de fantômes.*
(P. VALÉRY)

2. La conjonction *que* s'emploie avec le sens de *avant que* :

[Térez] *commanda aux siens de ne tirer point leurs flèches que leurs ennemis ne fussent à la juste portée d'un trait.*
(MADEMOISELLE DE SCUDÉRY)

Je ne quitterai pas ce balcon que tu ne m'aies promis de ne rien tenter contre toi.
(A. DE MUSSET)

HISTORIQUE. — La langue classique usait de locutions conjonctives aujourd'hui disparues, les unes d'un emploi assez fréquent : *d'abord que, durant que, cependant que, devant que*; les autres plus rares : *incontinent que, désormais que, soudain que, dès lors que, dès là que, jusqu'à tant que* :

J'ai vu un jeune homme avec elle, qui s'est sauvé d'abord qu'il m'a vue.
(MOLIÈRE)

Il vous dira... que durant qu'il dormait je me suis dérobée d'auprès de lui.
(MOLIÈRE)

Cependant que Félix donne ordre au sacrifice, Pourrai-je prendre un temps à mes vœux si propice?
(CORNEILLE)

Devant que votre âme... m'eût déclaré sa flamme.
(RACINE)

Incontinent que j'ai eu diné, je m'en suis allé.
(MALHERBE)

Soudain qu'elle m'a vu Ces mots ont éclaté d'un transport imprévu.
(CORNEILLE)

Désormais que ma muse... Touche de son déclin l'inévitable cours.
(LA FONTAINE)

Quelques locutions conjonctives étaient employées avec un sens différent de celui que nous leur donnons en français moderne. Ainsi *depuis que*, avait le sens de *dès que* ou de *quand* :

Depuis qu'un vrai mérite a pu nous enflammer, Sa présence toujours a droit de nous charmer.
(CORNEILLE)

Tant que, suivi du subjonctif, s'employait dans le sens de *jusqu'à ce que* :

Et je craindrai toujours d'avoir trop prétendu, Tant que de cet espoir vous m'avez répondu.
(CORNEILLE)

684. Emploi des modes dans les propositions temporelles.

1. L'emploi de l'INDICATIF est de règle :

a) après les conjonctions (locutions conjonctives) qui actualisent dans le passé ou dans le présent un procès effectif :

Tandis qu'elle jouait, je me promenais de long en large.
(A. DE MUSSET)

Tandis qu'assis au foyer, les pieds sur les chenêts, je sèche à un feu de sarments la boue salubre du chemin et du sillon, la pluie monotone retient ma pensée dans une rêverie mélancolique.
(A. FRANCE)

Tandis que j'aurai soin de la noblesse, tu iras pour moi dans les maisons du tiers état où l'on m'appellera.
(LESAGE)

Par exemple, tant que vous serez sous ma garde, je ne vous lâcherai pas, il ne faut pas vous y attendre.
(A. DE VIGNY)

Quand les dix minutes d'escalade furent écoulées, Fabien dut reporter.
(SAINT-EXUPÉRY)

J'ai fait depuis que tu m'as vu vingt-cinq pages nettes.
(G. FLAUBERT)

Mais, du moins, pourquoi quitter Polybe, après qu'il t'avait rassuré?
(A. GIDE)

b) après les locutions conjonctives *jusqu'au moment où...*, *jusqu'à l'instant où* qui actualisent un procès dans l'avenir :

Type : *Il attendit jusqu'au moment où j'eus fini.*

2. L'emploi du SUBJONCTIF est de règle après les conjonctions non actualisantes *avant que...*, *en attendant que...*, *jusqu'à ce que...*, *sans attendre que* :

Avant que l'adversaire ait parlé, il a déjà sa riposte prête.
(A. GIDE)

Et même en attendant que sa partie fût finie, je causai très gaiement avec Mme de Merteuil.
(CHODERLOS DE LACLOS)

[Les Korrigans] *vous forcent de danser avec eux jusqu'à ce que vous en mouriez de fatigue.*
(MICHELET)

Dès que je voulais parler, ils devinaient ce que je voulais et le faisaient sans attendre que je m'expliquasse.
(FÉNÉLON)

HISTORIQUE. — A l'époque classique *jusqu'à ce que* était une locution conjonctive actualisante; la valeur du pronom démonstratif y était encore sensible. En conséquence on pouvait employer après elle le futur, la forme en *-rais* ou le passé défini :

C'est parce qu'ils étaient malheureux chez eux qu'ils devinrent les maîtres du monde jusqu'à ce qu'enfin leurs divisions les rendirent esclaves.
(VOLTAIRE)

Il promettait de ne point prêcher jusqu'à ce que le roi lui permettrait.
(BOSSUET)

Quelques écrivains modernes se souviennent de cette construction :

La phrase vint, virtuelle, ... jusqu'à ce qu'enfin elle s'articula seule, vivante de sa personnalité.
(MALLARMÉ ap. A. THIBAUDET)

685. Emploi des temps.

Les formes verbales employées dans ces phrases ont pour rôle :

1. de situer les procès dans une des époques de la durée (passée, présente, à venir) :

Ils sont arrivés à sept heures et nous ont rencontrés comme nous allions nous promener sur la route de Brescia. (STENDHAL)

Quand Emile apprendra son métier, je veux l'apprendre avec lui. (J.-J. ROUSSEAU)

2. de traduire le rapport chronologique indiqué ou suggéré par la conjonction :

Tant que je n'ai pas su lire, le journal a exercé sur moi un mystérieux attrait. (A. FRANCE)

[= simultanéité]

Comme il allait atteindre le quai, le colonel croisa un officier de la Garde Nationale avec son bonnet à poil cravaté d'or. (ARAGON)

[= simultanéité]

Dès qu'il a franchi les Pyrénées, la victoire le suit partout. (G. FLAUBERT)

[= postériorité]

Quand tout fut lavé, le linge était devenu plus lourd de moitié, et elle ne put emporter le tout. (G. SAND)

[= postériorité]

REMARQUE. — Dans les propositions dépendantes dont le verbe est au mode subjonctif, l'emploi du temps est fixé par les règles de la concordance. Le présent et le passé du subjonctif correspondent à un verbe principal au présent ou au futur :

Types : *J'attends jusqu'à ce que vous ayez fini.* — *Je ne ferai rien avant que vous ne m'en donniez l'ordre.*

l'imparfait et le plus-que-parfait, à un verbe principal au passé défini ou à l'imparfait :

Types : *En attendant qu'il vînt, je lus.* — *Je ne faisais rien avant qu'il ne m'en eût donné l'ordre.*

D. II. LES PROPOSITIONS DÉPENDANTES CAUSALES

686. Définition.

Sous ce titre on groupe :

1. des propositions dépendantes qui énoncent la cause, le motif du contenu de la proposition principale. Cette cause est prise à son compte par le locuteur (*Je ne suis pas venu, parce que j'en ai été empêché au dernier moment*); ou bien le locuteur la présente comme alléguée par autrui (*Il n'est pas venu sous le prétexte qu'il avait été retenu au dernier moment*); cette cause peut aussi être réfutée (*Je vous dis cela, non que je veuille vous décourager, mais...*).
2. des propositions dépendantes qui énoncent la raison, le motif d'un sentiment, d'un état exposé dans la principale (*Je m'étonne qu'il ne soit pas venu.* — *Je m'étonne de ce que tu ne sois pas venu*). A la vérité, ces propositions ne se distinguent pas, grammaticalement, des conjonctives introduites par *que* ou *de ce que*. Mais elles en diffèrent du point de vue du sens, ou, plus exactement, on peut établir entre elles une différence. La proposition conjonctive qui a pour support des verbes tels que *craindre*, *avoir peur*, *vouloir*, *désirer* sera interprétée comme énonçant l'objet du sentiment exprimé par le support. Cet objet peut être situé dans l'avenir autant que dans le passé; mais s'il est situé dans le passé (*Je crains qu'il n'ait été imprudent*), il est impossible de le considérer comme la cause de la crainte. Dans les propositions, au contraire, qui ont pour support un verbe exprimant un état (étonnement, surprise, tristesse, satisfaction), le fait énoncé, quelle que soit l'époque où on le situe, peut être senti comme la cause de l'état. Au reste, on observera qu'à la différence des verbes supports de la première série, ceux de la seconde admettent que la proposition conjonctive soit introduite au moyen de *de ce que*.

Il existe enfin des phrases où la relation entre le contenu de la proposition conjonctive et celui de la principale ne peut être interprétée que comme une relation causale (*Tout cela est venu de ce qu'il a été imprudent*).

687. Modes de rattachement de ces propositions à leur support.

1. Ces propositions dépendantes sont liées à leur support :
 - a) au moyen de *que* ou de *de ce que*. On peut les désigner sous le nom de *propositions conjonctives causales*.
 - b) au moyen d'une locution conjonctive qui explicite le rapport de cause et qui le nuance (*parce que, vu que, étant donné que, non que, etc.*).
2. La proposition causale, déterminée par un adverbe, est juxtaposée à la principale qu'elle suit presque toujours (= *subordination implicite*) :
Type : *Je ne suis pas venu, tant il faisait mauvais.*
3. La proposition causale précède la principale à laquelle elle est unie au moyen du conjonctif *que* (= *subordination inverse*) :
Type : *Vous aviez donc quitté Paris que je ne vous voyais plus.*

688. Propositions conjonctives causales introduites par *que* ou *de ce que*.

1. Leur support, comme on l'a vu, évoque un *état* :
Elle fut un peu piquée que la galanterie ne s'adressât pas à elle.
(VOLTAIRE)
Si quelqu'un voit ceci, on s'étonnera que j'aie voulu conserver de pareilles misères.
(P.-L. COURIER)
2. L'emploi du mode SUBJONCTIF est de règle quand la proposition est introduite par *que* :
Les Français... s'étonnent que les Anglais qui ont eu l'inhumanité de nous prendre tout le Canada aient renoncé au plaisir de donner la question.
(VOLTAIRE)

Si la proposition est introduite par *de ce que*, l'INDICATIF permet d'actualiser la cause :

Il s'inquiète beaucoup de ce que vous n'avez rien dit. (Ex. oral)

L'emploi du subjonctif permet au contraire de suggérer que la cause est soumise à une interprétation :

Type : *Il s'étonne beaucoup de ce que vous n'ayez rien dit.*

689. Propositions dépendantes causales introduites par une locution conjonctive.

1. Suivant les nécessités du sens, elles suivent ou elles précèdent la proposition principale :

Comparer } *Puisque cela vous fait plaisir, j'irai.*
 } *J'irai, puisque cela vous fait plaisir.*

2. Le lien et le mode employés dans ces propositions varient suivant que la cause est prise à son compte par le locuteur, ou que le locuteur la présente comme alléguée par autrui, ou que la cause est supposée ou niée.

690. La cause est prise à son compte par le locuteur.

1. Le mode employé est toujours l'indicatif.
2. Le lien varie, suivant que :
 - a) il exprime OBJECTIVEMENT une RELATION CAUSALE : *parce que, puisque, comme, étant donné que, vu que, attendu que, du fait que, c'est que* :
Parce que vous êtes un grand seigneur, vous vous croyez un grand génie.
(BEAUMARCHAIS)
Pour le pilote, cette nuit était sans rivage puisqu'elle ne conduisait ni vers un port (ils semblaient tous inaccessibles), ni vers l'aube.
(SAINT-EXUPÉRY)
Comme il destinait son fils au génie, il lui fit apprendre un peu de dessin et lui enseignait les éléments d'Euclide. (J.-J. ROUSSEAU)
Cependant, reprit-il, je n'accepterai pas votre offre, vu que je ne sais pas monter à cheval. (A. DE VIGNY)
Mais il lui apprit que ce zèle était inutile, attendu que ces gens-là étaient morts il y avait environ seize cent quatre-vingt-dix années.
(VOLTAIRE)
Je suis fâché de recevoir, Madame, sans mon habit; mais c'est que je cloue là-haut cette grande coquine de lettre.
(A. DE VIGNY)
Si ce que tu manges ne te grise pas, c'est que tu n'avais pas assez faim. (A. GIDE)
 - b) il exprime une ANTÉCÉDENCE interprétée comme une cause : *dès que, dès lors que, du moment que* :
Pourquoi se feraient-ils faute de pleurer, dès qu'il voient que leurs pleurs sont bons à tant de choses?
(J.-J. ROUSSEAU)
 - c) il précise une CAUSE PARTICULIÈRE : *d'autant que, d'autant plus que, surtout que* :
Le troisième mois, l'opinion publique commença à s'inquiéter très fort des exigences minotaurines, d'autant plus que la peste, mise en goût par ses propres ravages, continuait à faire des siennes.
(J. SUPERVIELLE)
Mais enfin il fallait choisir : ou habiter au Parc seule avec Guy, ou bien aux Bains avec son père et sa mère, surtout que Robert, qui faisait son service dans les hussards... allait avoir sa permission.
(ARAGON)

HISTORIQUE. — 1. Les locutions conjonctives *pour ce que*, répondant à l'adverbe interrogatif *pourquoi*, et à *cause que*, qui s'employaient encore à l'époque classique, ont disparu de l'usage moderne :

Mais il y en a qui ne peuvent éprouver leur force, pour ce qu'ils ne font jamais combattre leur volonté avec ses propres armes.

(DESCARTES)

Je couche chez nos voisins, à cause qu'on bâtit devant mes fenêtres.

(MADAME DE LA FAYETTE)

2. *Parce* et *que* pouvaient être disjoints :

Parce, dit-on, que vous avez cru dès l'enfance qu'un coffre était vide lorsque vous n'y voyiez rien, vous avez cru le vide possible.

(PASCAL)

3. La locution conjonctive de valeur causale *comme ainsi soit que*, déjà archaïque à l'époque classique, exigeait l'emploi du mode subjonctif.

4. La langue classique employait *si* au sens de *puisque* :

Mais d'ailleurs, comment aurais-je donné ces sortes de clefs, si je n'ai pu moi-même les forger telles qu'elles sont et que je les ai vues.

(LA BRUYÈRE)

691. La cause est présentée comme une allégation d'autrui.

Le lien est sous prétexte *que* qui entraîne l'emploi du mode indicatif :

Monsieur le curé trouve qu'il ne doit pas refuser une honnête fille sous prétexte qu'elle a été femme de chambre.

(STENDHAL)

692. La cause est supposée ou niée.

Ou bien elle se présente comme une alternative (*soit que... soit que*), ou bien elle est écartée comme une simple supposition à laquelle on oppose la cause réelle (*non que... mais, non pas que... mais*). Dans les deux cas, le verbe se met au mode subjonctif :

Quoi qu'il en arrive, on m'aura toujours obligation, soit que ma témérité ait été heureuse et que je ne me sois point trop écarté du chemin qu'il fallait tenir, soit que j'aie seulement excité les autres à mieux faire.

(LA FONTAINE)

Et moi, je vous demande des consolations : non que je les mérite; mais parce qu'elles me sont nécessaires, et qu'elles ne peuvent me venir que de vous.

(CHODERLOS DE LACLOS)

*Il est nécessaire de l'employer ici [le mot *drame*] : non que cette histoire soit dramatique dans le sens vrai du mot, mais l'œuvre accomplie, peut-être aura-t-on versé quelques larmes intra muros et extra.*

(H. DE BALZAC)

Les voyages, d'ailleurs, n'ont qu'un temps; non qu'on se lasse de courir les routes, mais parce qu'on les sent plus longues que la vie.

(A. GIDE)

Dieu permit que sa religion cessât en tant de lieux d'être dominante, non pas qu'il l'eût abandonnée, mais parce que, qu'elle soit dans la gloire ou dans l'humiliation extérieure, elle est toujours également propre à produire son effet naturel, qui est de sanctifier.

(MONTESQUIEU)

Nous n'allons jamais à la guerre : ce n'est pas que nous craignons la mort.

(VOLTAIRE)

693. Propositions causales juxtaposées. Subordination implicite.

Ces propositions s'ouvrent par un adverbe *tant, tellement*, et le sujet, nominal ou pronominal, y précède toujours le verbe. Elles suivent ordinairement la proposition principale :

On le prendrait pour Minerve, tant il paraît sage et mesuré au milieu des plus grands périls.

(FÉNELON)

Il n'y a pour moi dans le monde que des mots, tant je suis philologue.

(A. FRANCE)

J'ai la sensation souvent de nager, tant l'air lumineux et chaud m'enveloppe et mollement me soulève.

(A. GIDE)

L'ordre inverse, exceptionnel, ne se justifie que par une raison de style :

Et, tant les pâles rayons coulaient de la lune, à cause des brouillards, comme des sources — on semblait boire.

(A. GIDE)

694. Subordination inverse.

Dans les phrases du type : *Vous étiez donc parti, qu'on ne vous voyait plus*, la cause est exprimée dans la proposition qui vient en tête. Pour le sens, cette phrase liée équivaut à deux propositions juxtaposées telles que : *on ne vous voyait plus; c'est donc que vous étiez parti*.

D. III. LES PROPOSITIONS DÉPENDANTES CONSÉCUTIVES

695. Définition.

1. Le contenu de ces propositions est présenté comme la conséquence ou le résultat du contenu de la proposition qui leur sert de support.

a) Cette conséquence n'est pas liée à une condition :

*Sache que Dieu, domptant même l'œil qui fascine,
Change, quand il lui plaît, le serpent en racine,
Si bien qu'avec le temps ses desseins sont remplis,
Et que de la vipère il fait sortir un lys.*

(V. HUGO)

b) La conséquence est liée à un certain degré de l'état ou de l'action évoqués dans la principale. La proposition dépendante est introduite au moyen de *que* corrélatif qui répond soit à un adverbe, soit à l'adjectif *tel* situé dans la principale. Le lien qui unit les deux propositions est plus étroit que dans le cas précédent :

Le temps était si beau et l'air si doux que tous les passagers restaient la nuit sur le pont. (CHATEAUBRIAND)

2. La conséquence est présentée comme réelle ou d'une réalisation sûre :

Et il tombe dans un tel engourdissement qu'il ne vit plus, qu'il ne sent plus que par secousse, par soubresaut. (FÉNELON)
Il travaille si bien qu'il réussira.

ou bien on la présente comme une éventualité soumise à une appréciation :

Type : *Je ne le crois pas si intelligent qu'il puisse réussir sans travailler beaucoup.*

696. Le lien.

Le lien varie suivant que la principale implique ou non une idée d'intensité.

1. Elle n'implique pas une idée d'intensité. On emploie les locutions conjonctives de (*tel*) *sorte que*, *en sorte que*, *de (tel*) *façon que*, *de (tel*) *manière que*, *si bien que*, *sans que* :

Dieu, le monde étant fait, reconnu que cela n'était rien, puisque rien n'y disait : me voilà ; Puisque rien n'y pensait et n'y parlait ; de sorte que la création en naissant était morte. (V. HUGO)

La façade de la pension donne sur un jardinet, en sorte que la maison tombe à angle droit sur la rue Neuve-Sainte-Geneviève. (H. DE BALZAC)

Ces semelles improvisées tenaient au-dessus des souliers par des ficelles fort visibles, de façon que lorsque le majordome de la maison se présenta dans la chambre du lieutenant Robert pour l'inviter à dîner avec Madame la marquise, celui-ci fut plongé dans un mortel embarras. (STENDHAL)

Elle aurait eu soin d'envoyer chez Lheureux son bagage, qui serait directement porté à l'Hirondelle, de manière que personne n'aurait de soupçon. (G. FLAUBERT)

Le lendemain matin régnait à Paris un de ces épais brouillards qui l'enveloppent et l'embrument si bien, que les gens les plus exacts sont trompés sur le temps. (H. DE BALZAC)

2. La proposition principale comporte une notion d'intensité. Les deux propositions sont unies par la conjonction *que*, ou la locution conjonctive *pour que* en rapport avec un adjectif ou un adverbe qui dans la principale marque l'intensité, ou encore par la locution

au point que. On a ainsi, suivant que dans la proposition principale l'intensité porte sur :

le verbe	{ <i>au point que</i> <i>tant que</i> <i>tellement que</i> <i>trop, assez... pour que</i>
un adjectif	{ <i>si... que</i> <i>trop, assez... pour que</i>
un adverbe	{ <i>si... que</i> <i>tellement... que</i> <i>trop, assez... pour que</i>
un substantif	{ <i>tel... que</i> <i>tant de... que, trop (assez) de... pour que</i>

HISTORIQUE. — La conjonction *que* s'employait dans la langue classique pour marquer la conséquence sans être précédée de *tel*, *tellement* :

Je suis dans une colère que je ne me sens pas. (MOLIÈRE)

J'aime mes amis... d'une façon que je ne balancerais pas un moment à sacrifier mes intérêts aux leurs. (LA ROCHEFOUCAULD)

En français moderne cet emploi appartient à la langue populaire :

Tout cela grouillait, parlait, s'abordait, que c'était une agitation incompréhensible. (ARAGON)

sauf dans l'expression *faire que* pour *faire en sorte que* :

Le hasard fit que les cavaliers s'arrêtèrent près de ce buisson. (A. THIERRY)

697. Le mode.

1. Le verbe de la proposition dépendante est au mode INDICATIF quand on actualise la conséquence (que celle-ci soit présentée comme réelle ou éventuelle) :

Les Siciliens, s'étant embarqués pour faire quelque expédition en Afrique, furent si épouvantés d'une éclipse de soleil, qu'ils étaient sur le point d'abandonner leur entreprise. (MONTESQUIEU)

Car la morale [des Fables de La Fontaine] en est tellement mêlée et si disproportionnée à leur âge, qu'elle les porterait plus au vice qu'à la vertu. (J.-J. ROUSSEAU)

2. Il est au mode SUBJONCTIF quand le lien de conséquence est l'objet d'une interprétation. C'est notamment le cas après les locutions conjonctives de *manière que*, *de façon que*, *trop (ou assez)... pour que*, *sans que*.

J'ajoutai d'un ton bas et sinistre, mais de façon qu'elle pût m'entendre : « Hé bien ! la mort ! » (CHODERLOS DE LACLOS)

Et je peux croire enfin que le mariage de ma fille est assez avantageux pour qu'il puisse en être flatté ainsi que sa famille.

(CHODERLOS DE LACLOS)

La violence que Julien était obligé de se faire était trop forte pour que sa voix ne fût pas profondément altérée. (STENDHAL)

Il était clair pour moi que les deux coquins s'entendaient et qu'ils avaient imaginé cette vente aux enchères par le ministère d'un huissier priseur, pour faire monter à un prix immodéré, sans qu'on pût le leur reprocher, le manuscrit dont je souhaitais la possession.
(A. FRANCE)

et quand la proposition dépendante du type *b* (cf. § 695) suit une proposition principale négative :

Type : *Il n'est pas si sot qu'il ne puisse réussir.*

REMARQUE. — Quand le verbe de la proposition dépendante et celui de la principale évoquent des actions qui ont le même agent, des états qui ont le même siège, on ramène l'énoncé à une phrase simple dont le verbe est à l'infinitif. Les locutions conjonctives se modifient en conséquence : *En sorte de, de façon à, de manière à, sans*. La langue parlée ne connaît que ces constructions : *Fais en sorte de réussir*. — *Agis de façon à ne pas être observé*.

698. Le temps.

1. Les propositions dépendantes dont le verbe est au subjonctif obéissent aux règles générales de la concordance des temps.
2. Dans celles qui ont leur verbe à l'indicatif, l'époque où est située la conséquence se détermine par rapport au présent du locuteur ou du narrateur.

La conséquence d'un antécédent situé dans le passé se détermine par rapport au locuteur comme :

PASSÉE :

La nuit était si noire, si lourde, qu'elle n'avait plus ni profondeur ni mesure.
(J. GIONO)

La Barbe-bleue se mit à crier si fort que toute la maison en trembla.
(CH. FERRAULT)

PRÉSENTE :

L'Angleterre a tant changé qu'elle ne sait plus elle-même à quoi s'en tenir.
(BOSSUET)

A VENIR :

Type : *Il s'est déjà trompé tant de fois qu'on ne lui accordera aucun crédit.*

La conséquence d'un antécédent situé dans le présent se détermine, par rapport au locuteur comme :

PRÉSENTE :

L'obstacle est si fatal, l'ombre si dérisoire, que j'arrive à ne plus comprendre, à ne rien croire.
(V. HUGO)

A VENIR :

Ah! sans doute, j'ai des torts; et tels que je ne me les pardonnerai de ma vie.
(CHODERLOS DE LACLOS)

D. IV. LES PROPOSITIONS DÉPENDANTES FINALES

699. Définition.

But et conséquence sont des notions voisines. Elles se différencient en ce qu'un but suppose toujours une intention. Les locutions conjonctives qui servent à construire les propositions finales entraînent l'emploi du mode subjonctif dans la mesure où elles explicitent cette intention.

1. Les unes suggèrent qu'on tend à un but positif ou négatif. La conséquence est voulue (*afin que, afin que... ne... pas, pour que, pour que... ne... pas*) :

Je me retirai alors avec respect pour qu'il achevât.
(CH. NODIER)

Donnez vos soins, ma fille, à cette estimable volaille et épargnez le prochain, afin qu'il vous épargne, vous et votre vieux maître.
(A. FRANCE)

Le père Goriot avait laissé sa porte ouverte et sa chandelle allumée, afin que l'étudiant n'oublîât pas de lui raconter sa fille, suivant son expression.
(H. DE BALZAC)

2. Les autres qu'on s'oppose à une éventualité (*de peur que, de crainte que*) :

On n'osait parler, de peur qu'il n'eût encore quelque chose à dire et qu'on ne l'empêchât d'être entendu.
(FÉNELON)

Seulement je m'affligeais qu'il travaillât tant, de crainte, comme il n'était que trop vrai, que sa santé ne pût pas tenir à une si continuelle occupation.
(CH. NODIER)

Vite il s'enfuit, crainte que quelqu'un, et surtout l'âne, n'entrât et ne le surprît trop près de la petite flûte.
(SUPERVIELLE)

REMARQUES. — 1. Le verbe de la proposition dépendante finale se met à l'infinitif dans les mêmes conditions que celui des propositions consécutives (cf. § 697). Il est alors introduit par *pour, afin de, de peur de* :

Type : *je l'ai fait pour (afin de) t'aider.*

2. Prennent une nuance finale les locutions *de (telle) façon que, de (telle) sorte que*, lorsqu'elles sont suivies du subjonctif :

Je plaçai cette fortune tout entière de façon que j'en pusse perpétuellement disposer.
(A. GIDE)

3. *Que* introduit une proposition de nuance finale après une principale à l'impératif :

Sors vite, que je ne t'assomme!
(MOLIÈRE)

Descends, animal, que je te parle!
(STENDHAL)

D. V. LES PROPOSITIONS DÉPENDANTES HYPOTHÉTIQUES

700. Définition.

1. Les phrases ici groupées ont un caractère commun. La réalisation du fait exprimé dans la proposition principale y dépend d'un autre fait conçu comme éventuel et posé soit comme tel, soit comme objet d'une hypothèse. Dans l'un et l'autre cas, la proposition dépendante traduit un acte de l'esprit par lequel ou bien on recrée le passé autrement qu'il n'a eu lieu, ou bien on révoque une actualité présente, ou bien on construit l'avenir en imagination.
2. Dans ces phrases, le fait exprimé dans la proposition principale représente toujours une conséquence de celui qu'exprime la proposition dépendante; cette conséquence se tire de l'éventualité envisagée, de l'hypothèse formulée, ou découle d'une condition supposée.
3. La conjonction *si* symbolise l'hypothèse d'une manière indifférenciée. A côté d'elle d'autres conjonctions et locutions conjonctives explicitent plus nettement l'éventualité, la supposition, la condition supposée et les nuances qui s'y rattachent.

a) ÉVENTUALITÉ PURE : *que, quand, quand même.*

b) SUPPOSITION :

supposition pure	<i>Au cas où, pour le cas où, à supposer que, supposé que, en admettant que.</i>
supposition + restriction	<i>A moins que.</i>
supposition + alternative	<i>Soit que... soit que, que... ou que, suivant que... ou que, selon que... ou que.</i>

c) CONDITION :

condition pure	<i>A (la) condition que, sous (la) condition que, moyennant que.</i>
condition + souhait	<i>Pourvu que.</i>
condition + proportion	<i>Pour peu que.</i>
condition jugée peu recevable	<i>Si tant est que.</i>

HISTORIQUE. — A l'époque classique, on utilisait aussi les locutions conjonctives

En cas que :

*Ce ne vous sera pas une charge trop grande,
Et j'en serai plus libre et bien plus en état,
En cas que les voleurs attaquent notre bande,
Et que l'on en vienne au combat.* (LA FONTAINE)

En cas qu'ils l'aient été, Homère, Platon, Démosthène ne peuvent être égalés dans ces derniers siècles. (VOLTAIRE)

Au cas que :

Je vous autorise, Monsieur, au cas que vous le jugiez convenable, à communiquer cette lettre en entier à Mme de Tourvel. (CHODERLOS DE LACLOS)

Moyennant que :

Je vous promets d'oublier tout moyennant qu'elle vienne. (LA FONTAINE)

Sans que :

Sans que son équipage était fatigué, il serait venu me voir; et moi sans que je n'en ai point. (MADAME DE SÉVIGNÉ)

Mais que (au sens de pourvu que) :

*Le trop d'expédiens peut gêner une affaire...
N'en ayons qu'un, mais qu'il soit bon.* (LA FONTAINE)

[Dans le style marotique de La Fontaine on peut considérer que *mais que* équivaut encore à *pourvu que*.]

701. Classement des phrases hypothétiques.

1. Sous le titre de PHRASES HYPOTHÉTIQUES NORMALES, on rangera toutes celles dont la proposition dépendante s'ouvre par une conjonction autre que *si* et *quand* ou par une locution conjonctive. La seule question qu'elles posent est celle de l'emploi des modes.
2. En raison de leur caractère systématique et des restrictions auxquelles y sont soumis l'emploi des modes et des temps, on étudiera à part les PHRASES HYPOTHÉTIQUES INTRODUITES PAR *SI* ET LES PHRASES HYPOTHÉTIQUES INTRODUITES PAR *QUAND*.
3. On rangera, en dernier lieu, les phrases hypothétiques dont les deux éléments sont liés par une subordination implicite. La proposition dépendante se décèle par sa mélodie et par la place qu'elle occupe.

A. LES PHRASES HYPOTHÉTIQUES NORMALES

702. Emploi des modes dans les propositions dépendantes.

L'emploi du mode indicatif ou du mode subjonctif dépend de la conjonction ou de la locution conjonctive utilisée.

1. Le mode SUBJONCTIF est de règle après *que*, *pourvu que*, *pour peu que*, *si tant est que*, *à supposer que*, *en admettant que*, *à moins que*, *soit que...* *soit que*, *que...* *que* :

Qu'il arrive à ces plafonds de résonner sous la voix de l'amour même, c'est une rareté qui ne m'est pas désagréable.

(J. GIRAUDOUX)

Il se soumettait à tout avec joie, pourvu qu'il pût s'acquitter de son double devoir de médecin et de consolateur.

(SAINTE-BEUVE)

Pour peu qu'on encourage une amante passionnée, elle est intrépide.

(VOLTAIRE)

Croyez que vos bonnes grâces me sont très précieuses, si tant est que je les aie.

(CH. DE SÉVIGNÉ)

Supposé que vous m'aimiez véritablement... les obstacles qui nous séparent en seraient-ils moins insurmontables?

(GHODERLOS DE LACLOS)

Adieu, vicomte; ne venez pas chez moi demain, à moins que ce ne soit le matin.

(ID.)

Il baptisa son enfant adoptif, et le nomma Quasimodo, soit qu'il voulût marquer par là le jour où il l'avait trouvé, soit qu'il voulût caractériser par ce nom à quel point la pauvre petite créature était incomplète et à peine ébauchée.

(V. HUGO)

2. L'INDICATIF actualisant est de règle après *suivant que*, *selon que* :

Suivant qu'on m'aime ou hait, j'aime ou hais à mon tour.

(CORNEILLE)

Selon que vous serez puissant ou misérable, Les jugements de cour vous rendront blanc ou noir.

(LA FONTAINE)

3. L'INDICATIF et le SUBJONCTIF alternent après *à (la) condition que*, *moyennant que*, suivant la valeur (actualisante ou non) que l'on donne à ces locutions :

Volontiers se fût-elle chargée même de lui, à la condition qu'il tentât, comme elle, une nouvelle fortune.

(J. GUÉHENNO)

Elle a consenti à recevoir votre visite à condition, toutefois, que ce sera la dernière.

(GHODERLOS DE LACLOS)

B. SYSTÈMES HYPOTHÉTIQUES INTRODUITS PAR *SI*

703. Caractères généraux.

1. L'hypothèse *y* est actualisée au moyen de *si*. Le verbe de la proposition dépendante est donc au mode INDICATIF. L'emploi du subjonctif plus-que-parfait après *si* dans les phrases hypothétiques relatives au passé est un archaïsme qui survit seulement dans la langue écrite (cf. § 706-707).

2. Dans les systèmes hypothétiques dont l'hypothèse engage le passé, le verbe de la proposition dépendante est à une forme composée :

Si tu n'avais servi qu'un meunier comme moi

Tu ne serais pas si malade.

(LA FONTAINE)

Le verbe de la proposition dépendante est à une forme simple quand l'hypothèse porte sur le présent ou engage l'avenir :

Types : *S'il ne pleuvait pas tant, j'irais.* — *S'il fait beau demain, j'irai.*

REMARQUES. — 1. Dans ce dernier cas, la valeur *temporelle* du système est soulignée soit par le temps du verbe de la proposition dépendante :

Type : *S'il vient, nous sortirons* [= Avenir].

soit par un adverbe qui l'explicite :

Type : *S'il ne pleuvait pas tant, à l'heure qu'il est nous pourrions être dehors.*

soit par le temps du verbe de la principale :

Type : *S'il venait, tu lui diras que...*

mais le contexte suffit en général à la dégager.

2. En revanche, le français ne possède pas de moyen *grammatical* qui permette de distinguer dans ces mêmes systèmes si l'hypothèse est probable ou improbable, si on la juge réalisable ou si elle est irréalisable de nature :

Types : *Si vous réussissiez, j'en serais satisfait.* [Hypothèse probable et réalisable.]

Si mon mulet transalpin volait, mon mulet transalpin aurait des ailes.

(RABELAIS)

[Hypothèse burlesque irréalisable de nature.]

Ces nuances doivent être traduites par des moyens lexicaux.

3. Une hypothèse précède logiquement sa conséquence. Ce rapport peut être marqué par celui des temps auxquels on met le verbe de la proposition dépendante et celui de la principale :

*Si tu n'avais servi qu'un meunier comme moi,
Tu ne serais pas si malade.* (LA FONTAINE)
*Si tu arrives assez tôt, nous irons le voir ensemble.
Si tu arrivais assez tôt, nous irions le voir ensemble.*

Si le rapport est marqué par l'emploi de temps homologues (plus-que-pft/impft), ou s'il n'est pas marqué, il en résulte un déséquilibre dont on tire des effets de style :

S'il était tombé, il se noyait.
Si tu fais un pas de plus, tu tombes.

704. Les systèmes hypothétiques relatifs au présent ou à l'avenir. A. Le verbe de la proposition dépendante.

1. Si l'hypothèse révoque une actualité présente (irréel du présent), le verbe se met par obligation à l'IMPARFAIT de l'indicatif :

Les hommes ne vivraient pas longtemps en société, s'ils n'étaient les dupes les uns des autres. (LA ROCHEFOUCAULD)

[En fait les hommes se dupent mutuellement.]

Si le père Goriot avait des filles aussi riches que paraissent l'être toutes les dames qui sont venues le voir, il ne serait pas dans une maison, au troisième, à quarante-cinq francs par mois, et n'irait pas vêtu comme un pauvre. (H. DE BALZAC)

[Le locuteur est persuadé que les filles du père Goriot ne sont pas aussi riches que paraissent l'être les visiteuses.]

Si nous vivions dans un autre siècle, j'exigerais, tu m'entends bien, j'exigerais que tu me dises madame. (ARAGON)

Cet emploi est conforme à la valeur de l'imparfait de l'indicatif qui a été expliquée au § 432.

Si l'hypothèse engage l'avenir, le verbe peut se mettre soit au PRÉSENT, soit à l'IMPARFAIT de l'indicatif.

Si ce saint homme appelle du secours, il me fera invariablement brûler. (VOLTAIRE)

Que deviendrait le jardin si l'esprit qui le gouverne et les mains qui le soignent l'abandonnaient brusquement? (G. DUHAMEL)

Dans la première de ces phrases, on pourrait employer l'imparfait; dans la seconde, le présent.

a) LE PRÉSENT DE L'INDICATIF suggère que l'hypothèse s'intègre à l'actualité présente du locuteur ou du narrateur. L'emploi de cette forme convient donc lorsqu'on veut conférer à une hypothèse le maximum de certitude ou de force :

Mais si la puissance législative prend part à l'exécution, la puissance exécutive sera également perdue. (MONTESQUIEU)

Toute l'Italie n'est rien pour moi, si je n'y joins la Sicile. (P.-L. COURIER)

ou une valeur générale :

S'il faut agir, je ne sais que faire; s'il faut parler je ne sais que dire. (J.-J. ROUSSEAU)

b) L'IMPARFAIT DE L'INDICATIF suggère que l'hypothèse ne s'intègre pas à l'actualité présente du locuteur. Cette forme convient donc à traduire une éventualité où les chances de réalisation et les chances contraires se balancent :

*Vous me pourriez sans doute épargner quelque peine
Si vous vouliez avoir l'âme toute romaine.* (CORNEILLE)

[Marsy et moi] nous ne nous entendons guère. Si je puis même lui casser les reins quelque jour, je les lui casserai volontiers. Mais tout ce que vous racontez là n'empêche pas que Marsy soit d'une jolie force. Si la fantaisie l'en prenait, il ne ferait qu'une bauchée de vous deux, je vous en prévient...

*Oh! si vous vouliez, murmura Du Poizat avec un mince sourire,
vous mèneriez Marsy fort loin.* (E. ZOLA.)

LE PRÉSENT de l'indicatif confère à ces phrases hypothétiques un caractère insistant, pressant. L'IMPARFAIT, par contraste, leur donne un ton neutre.

REMARQUES. — 1. Le verbe de la proposition dépendante introduite par *si* ne peut être mis au futur ou au conditionnel que lorsque cette proposition a une valeur concessive très forte et que *si* y a le sens de *s'il est vrai que* :

Si vous auriez de la répugnance à me voir votre belle-mère, je n'en aurais pas moins sans doute à vous voir mon beau-fils. (MOLIÈRE)

2. Par effet de style, dans les subordinations inverses, c'est la conséquence qui est introduite par *si*, la cause étant exprimée dans la proposition principale introduite par *c'est que* :

Types : *Si je ne le fais pas, c'est que je n'en ai pas envie.* — *Si je ne l'ai pas fait, c'est que je n'en avais pas envie.*

3. Par effet de style encore, on peut présenter sous une forme hypothétique un fait réel qui, s'il se répète, est toujours suivi d'un même fait qui semble en être la conséquence. *Si*, dans ce cas, a le sens de *toutes les fois que, chaque fois que*. Dans ces phrases, le temps est le même dans les deux propositions. Le futur et le conditionnel sont exclus de la proposition dépendante :

Type : *Si je dis oui, elle dit non.* (MARMONTEL)
S'il venait, nous parlions de livres.

705. Les systèmes hypothétiques relatifs au présent ou à l'avenir. B. Le verbe de la proposition principale.

1. La proposition dépendante est du type *si* + présent de l'indicatif. Le verbe de la proposition principale peut être :

a) au mode IMPÉRATIF :

Parlez aux hommes de leurs affaires, et de l'affaire du moment et soyez entendu de tous, si vous voulez avoir un nom.

(P.-L. COURIER)

b) à L'INDICATIF FUTUR : ce temps explicite la valeur temporelle du système. Il indique que le locuteur intègre la conséquence à son actualité.

FIGARO. — Monsieur, si je prends un arbitre de mes procédés envers elle, ce sera moins vous que tout autre.

(BEAUMARCHAIS)

c) à L'INDICATIF PRÉSENT. Ce temps marque le caractère instantané, immédiat de la conséquence :

Type : *Si tu bouges, tu es mort.*

ou indique que la conséquence est logiquement impliquée par l'hypothèse :

Or si l'on fait attention à l'état où était pour lors le royaume..., on voit bien qu'entreprendre de changer partout les lois et les usages reçus, c'était une chose qui ne pouvait retenir l'esprit de ceux qui gouvernaient.

(MONTESQUIEU)

d) au CONDITIONNEL. Cette forme permet au locuteur de rejeter la conséquence hors de son actualité présente et de la situer par fiction dans un domaine imaginaire :

Si j'écris un autre roman, je voudrais éclaircir cela mieux.

(A. GIDE)

Car enfin, si les pièces qui sont selon les règles ne plaisent pas, et que celles qui plaisent ne soient pas selon les règles, il faudrait de nécessité que les règles eussent été mal faites.

(MOLIÈRE)

2. La proposition dépendante est du type *si* + imparfait de l'indicatif.

a) Si l'hypothèse révoque une actualité présente, le verbe de la proposition principale se met au CONDITIONNEL :

Type : *Si vous pouviez le faire, j'en serais heureux.*

Si j'étais riche, se dit-il en changeant une pièce de cent sous qu'il avait prise en cas de malheur, je serais allé en voiture, j'aurais pu penser à mon aise.

(H. DE BALZAC)

Si tu m'aimais, tu m'aurais dit la vérité.

(J. ANOUILH)

b) Si l'hypothèse porte sur l'avenir, il peut se mettre : au PRÉSENT ou au FUTUR. Ces deux formes qui créent une rupture dans le système permettent au locuteur de réintégrer dans son actualité la conséquence de l'hypothèse :

Types : *Si tu le voyais... tu lui dis que... — Si vous deviez venir... nous nous arrangerons toujours.*

au mode IMPÉRATIF :

Type : *Si tu le rencontrais, dis-lui de ma part que...*

706. Les systèmes hypothétiques relatifs au passé. A. Le verbe de la proposition dépendante.

Que l'hypothèse soit formulée positivement ou négativement, elle a toujours une valeur d'irréel. Dans la langue écrite courante comme dans la langue parlée, le verbe de la proposition dépendante est toujours au PLUS-QUE-PARFAIT DE L'INDICATIF :

S'ils [les Romains] avaient gardé les villes prises à Philippe, ils auraient fait ouvrir les yeux aux Grecs.

(MONTESQUIEU)

Si j'avais eu, à ce moment, une femme qui m'eût aimé, jusqu'où ne serais-je pas monté!

(F. MAURIAC)

Je n'en parlerais pas, si vous n'aviez pas réveillé de mauvais souvenirs.

(G. DUHAMEL)

Dans la langue écrite, on peut se servir, par archaïsme, du *plus-que-parfait du subjonctif*.

Et une main si habile eût sauvé l'Etat, si l'Etat eût pu être sauvé.

(BOSSUET)

S'il eût continué, cela eût mal tourné, les enfants lui eussent jeté des pierres.

(E. RENAN)

REMARQUE. Comme au présent (cf. § 704), par un procédé de style, on énonce, sous une forme hypothétique, une relation temporelle.

Si par hasard quelque mauvais présage avait épouventé l'armée, un habile général en convertissait le sens et se le rendait favorable.

(MONTESQUIEU)

Si quelque serrure allait mal, il l'avait bientôt démontée, rafistolée, huilée, limée, remontée.

(H. DE BALZAC)

Le procédé consiste à donner aux faits réels qu'exprime la proposition dépendante un caractère hypothétique ou plutôt éventuel. Si pourrait être glosé par *quand, chaque fois que*. Les formes verbales ont donc dans ces phrases une valeur temporelle. Le passé défini et le passé indéfini sont de mise après *si*, quand on emploie cette conjonction au sens de *s'il est vrai que, puisque* :

S'ils portèrent de plus rudes coups aux Toscans, aux Eques et aux Volsques, cela même fit que les Latins et les Herniques, leurs alliés... les abandonnèrent.

(MONTESQUIEU)

S'il vous a secouru contre la tyrannie, Il en est bien payé d'avoir sauvé sa vie.

(CORNEILLE)

707. Les systèmes hypothétiques relatifs au passé. B. Le verbe de la proposition principale.

1. La proposition dépendante est du type *si* + *plus-que-parfait* de l'indicatif. Le verbe de la proposition principale peut être :

a) au CONDITIONNEL PASSÉ si la conséquence est située dans le passé du locuteur :

Vous auriez bien ri, si vous aviez su le détail de cette aventure.
(MADAME DE SÉVIGNÉ)

REMARQUE. — Dans la langue écrite on substitue parfois à cette forme, par archaïsme, un plus-que-parfait du subjonctif.

Et si l'homme n'avait d'abord commencé par en avoir une opinion exagérée [de sa force], elles n'eussent jamais pu acquérir tout le développement dont elles sont susceptibles. (A. COMTE)

b) au CONDITIONNEL PRÉSENT si la conséquence est contemporaine du locuteur :

Type : *Si je m'y étais pris autrement, je n'en serais pas là!*

c) à L'IMPARFAIT DE L'INDICATIF. Cette forme souligne le caractère immédiat, instantané de la conséquence :

Si le bailli n'avait pas sur-le-champ averti le commandant, si on n'avait pas couru après la troupe joyeuse, c'en était fait.
(VOLTAIRE)

2. A une proposition dépendante du type *si* + *plus-que-parfait* du subjonctif, peuvent répondre : une principale dont le verbe est lui-même au subjonctif plus-que-parfait :

Et une main si habile eût sauvé l'Etat, si l'Etat eût pu être sauvé.
(BOSSUET)

une principale dont le verbe est au mode indicatif (forme en *-rais* composée ou simple, imparfait) :

Si l'âme de César n'eût pas été possible, celle de Caton ne l'aurait pas été davantage. (DIDEROT)

Si Capoue en eût fait de même, nous serions encore à la porte, sans pain ni canons. (P.-L. COURIER)

XERXÈS. — *Mais enfin, si je fusse entré d'abord dans le Péloponèse, toute la Grèce était dans les fers.* (FÉNELON)

708. Systèmes hypothétiques à deux propositions dépendantes.

1. Quand une seconde hypothèse se greffe à la première, les deux propositions dépendantes, introduites par *si*, sont juxtaposées ou

coordonnées. Ce type de construction a pour effet de conserver à chacune des hypothèses son indépendance; la seconde s'additionne à la première :

Si j'ai commis quelque injustice, si j'ai opprimé quelqu'un de vous, si j'ai reçu des présents de quelqu'un d'entre vous, qu'il élève la voix...
(MONTESQUIEU)

Si le bailli n'avait pas sur-le-champ averti le commandant, si on n'avait pas couru après la troupe joyeuse, c'en était fait.
(VOLTAIRE)

2. Si l'on veut indiquer au contraire que la seconde hypothèse dépend en quelque manière de la première on substitue à *si* la conjonction de reprise *que*. Dans ce cas, le verbe de la seconde proposition dépendante se met au subjonctif :

Je ne suis pas pourtant incapable de me venger, si l'on m'avait offensé et qu'il y allât de mon honneur à me ressentir de l'injure qu'on m'aurait faite. (LA ROCHEFOUCAULD)

Mais si vous aviez frappé un galérien et qu'il vous en demandât raison, vous vous battriez donc avec lui? (P. MÉRIMÉ)

HISTORIQUE. — A l'époque classique, l'emploi du mode indicatif était autorisé dans une proposition hypothétique de reprise introduite par *que* :

Si nos sens ne s'opposaient pas à la pénitence et que notre corruption ne s'opposait pas à la pureté de Dieu, il n'y aurait en cela rien de pénible pour nous. (PASCAL)

Cet usage n'est pas éteint. M. GRÉVISSE (cf. *Le Bon Usage*, § 1038) cite plusieurs exemples de phrases de ce type tirés d'auteurs modernes à qui la littérature classique est familière :

Si on nous quitte et que nous souffrons, ce n'est que pour la privation de ces agréments. (P. LÉAUTAUD)

709. Locutions de couleur hypothétique formées au moyen de *Si*.

L'hypothèse peut s'allier à une comparaison (*comme si*), à une opposition (*même si*), à une exception (*sauf si, excepté si*), à un souhait ou à un regret (*si seulement...*).

Toutes ces locutions se construisent avec les mêmes temps que la conjonction *si*. Cependant *comme si* est suivi le plus souvent de l'imparfait ou du plus-que-parfait de l'indicatif.

Regarde le soir comme si le jour y devait mourir, et le matin comme si toute chose y naissait. (A. GIDE)

Sur sa robe le soleil pétille comme si l'on y avait jeté du sel.
(J. GIRAUDOUX)

C. SYSTÈMES HYPOTHÉTIQUES INTRODUITS PAR QUAND

710. Structure et valeur de ces systèmes.

1. Le verbe de la proposition dépendante est au conditionnel présent ou au conditionnel passé. Le verbe de la proposition principale se met lui-même au conditionnel présent ou passé suivant que la conséquence est contemporaine du locuteur ou située dans son passé :

Quand vous seriez reine, vous seriez sincère. (VOLTAIRE)

Quand vous me l'auriez affirmé, je ne l'aurais pas cru.

Cette correspondance donne aux phrases de ce type un caractère systématique.

REMARQUE. — Rien n'empêche toutefois d'employer le présent ou le futur dans la proposition principale quand le locuteur intègre le contenu de celle-ci à son actualité présente :

Quand bien même je la pourrais réussir [la peinture des esprits avant la guerre], ce n'est point là ma tâche. (A. GIDE)

2. Ces phrases traduisent une opposition très forte entre l'hypothèse formulée et un fait ou une conséquence que l'hypothèse ne laissait justement pas prévoir.

D. AUTRES PHRASES HYPOTHÉTIQUES

711. Subordination implicite.

1. Les deux propositions sont JUXTAPOSÉES. La proposition hypothétique précède la principale; sa dépendance découle de sa mélodie non conclusive :

Les provinciales seraient sérieuses, plus personne ne les lirait.
(A. GIDE)

Vous auriez beau connaître les Trembles aussi bien que moi, je n'en aurais pas moins beaucoup de peine à vous faire comprendre ce que j'y trouvais de délicieux. (E. FROMENTIN)

REMARQUE. — Dans ces phrases disjointes la proposition hypothétique représente le thème, la principale le prédicat. Thème et prédicat peuvent être liés au moyen de l'élément conjonctif *que* :

Type : *Vous me le diriez que je ne le croirais pas.*

Je les aurais tous [les moyens de vous plaire] que je ne les croirais pas suffisants pour vous fixer. (CHODERLOS DE LACLOS)

Il eût été l'homme le plus laid que dans cet instant il lui eût plu. (STENDHAL)

On le lui eût dit du reste, qu'il ne l'eût pas cru et eût ri au nez du plaisant. (P. VIALAR)

2. La proposition dépendante est caractérisée par l'INVERSION DU SUJET PRONOMINAL et une MÉLODIE SUSPENSIVE :

*Mais s'armât-elle toute en faveur d'un proscrit,
Quand nous sommes au bord d'une pleine victoire
Quel besoin avons-nous d'en partager la gloire?* (CORNEILLE)

*A-t-on eu du discernement dans le choix des amis, les accidents,
les circonstances vous en séparent, on se trouve seule dans l'univers.* (MADAME DU DEFFAND)

*Ressentais-je quelque chagrin, je m'étudiais à prendre l'air de
la sécurité, même celui de la joie.* (CHODERLOS DE LACLOS)

*Ma grand-mère n'avait jamais eu l'intention formelle de plaider
contre son fils. En eût-elle conçu le projet, elle n'en aurait certes
pas eu le courage.* (G. SAND)

REMARQUE. — Les phrases de ce type comportent l'emploi de locutions figées :

- a) *N'était, n'était que* :

*Je veux bien un Romain, mais je veux qu'il commande,
Et ne trouverais pas vos rois à dédaigner
N'était qu'ils savent mieux obéir que régner.* (CORNEILLE)

*Elle ressemblait à telle forêt italienne, celle d'Albano par exemple,
ou de Nemi, n'était parfois quelque arbre gigantesque.* (A. GIDE)

- b) Le verbe être ou le verbe devoir à l'imparfait du subjonctif :

*Fût-il du sang des dieux aussi bien que des rois,
Ne lui promettez plus la gloire de mon choix.* (CORNEILLE)

*Il est beau de tenter des choses inouïes,
Dût-on voir par l'effet ses volontés trahies.* (CORNEILLE)

3. La proposition dépendante, à l'impératif ou au subjonctif, se décèle par sa MÉLODIE SUSPENSIVE :

Unissons-nous ensemble, et le tyran est bas. (CORNEILLE)

*Demande-moi un sabre, un fusil, je te les payerai, mon garçon,
sur le dernier écu blanc de ma pension de retraite.* (A. FRANCE)

*Qu'on le chasse [le courtisan], il revient; qu'on le batte, il se
couche à terre.* (P.-L. COURIER)

D. VI. LES PROPOSITIONS DÉPENDANTES D'OPPOSITION ET DE CONCESSION

712. Définition.

L'opposition qui se manifeste entre deux choses varie suivant la nature du rapport qu'elles entretiennent. Par exemple :

a) l'opposition s'établit entre deux faits indépendants :

Type : *Pendant qu'il pleut à Paris, il fait beau à Nice.*

b) on établit une opposition entre une chose souhaitable et une chose réelle :

Type : *Quand il faut être attentif, tu rêves.*

c) quand une action ou un état semblent devoir entraîner une certaine conséquence, l'opposition naît de ce qu'une conséquence contraire, inattendue, se produit. C'est ce qu'on nomme la *concession* ou la *cause contraire* :

Type : *Bien qu'il eût une forte fièvre, il sortit.*

Des procédés grammaticaux aident à traduire ces nuances et permettent de distinguer l'opposition concessive des deux autres formes d'opposition (= *opposition simple*).

713. Structure des phrases exprimant une opposition.

1. L'opposition concessive et l'opposition simple s'expriment au moyen d'une phrase complexe de type normal : proposition principale et proposition dépendante introduite par un subordonnant :

Il [l'Être suprême] nous fait voir la lune et les étoiles attachées sur un même fond bleu, tandis qu'elles sont à des distances différentes. (VOLTAIRE)

On peut rêver là-dessus, encore que je me méfie des métaphores à prétentions philosophiques. (H. DE MONTHERLANT)

2. L'opposition concessive a des moyens d'expression qui lui sont propres :

a) le TERME sur lequel porte la concession est DÉTACHÉ en tête de la proposition dépendante et suivi de *que* :

A quelque degré qu'on s'arrête dans l'intelligence de son œuvre, on a l'idée d'une certaine perfection. (SAINTE-BEUVE)

b) la concession est marquée par la PRÉSENCE D'UN ADVERBE (*tant, si*) en tête de la proposition dépendante, ainsi que par l'INVERSION DU SUJET :

Quelle étude du son et de la couleur des mots, musique et peinture par lesquelles devra passer ta pensée, tant belle soit-elle, pour être poétique. (MALLARMÉ)

Il [le cardinal de Richelieu] ajouta que l'homme [le baron de Chantal] était encore plus redoutable par sa langue que par son épée et qu'il n'épargnait aucune personne vivante si auguste fût-elle. (GÉRARD-GAILLY. Introduction aux Lettres de Mme de Sévigné)

c) la concession s'exprime LEXICALEMENT au moyen de la locution *avoir beau + infinitif* :

J'ai beau chercher ma chère fille, je ne la trouve plus. (MADAME DE SÉVIGNÉ)

714. L'opposition concessive. Les liens.

Les conjonctions et les locutions conjonctives varient suivant que la proposition ne comporte pas une idée d'intensité ou qu'elle en comporte une.

1. La proposition dépendante NE COMPORTE PAS DE NOTION D'INTENSITÉ. L'opposition concessive se marque au moyen de *bien que, encore que, quoique, malgré que* (l'emploi de cette locution conjonctive est proscrit par les puristes). — *Même si* et *quand* ajoutent à la concession la nuance d'une supposition.

Le village dans son puits de rocher n'était pas encore noyé dans la neige, bien qu'elle vint tout près de lui. (G. DE MAUPASSANT)

Mais il sied qu'un roi ne se désintéresse pas des malheurs de son peuple, encore qu'il n'en soit pas directement touché. (A. GIDE)

Le ciel, quoiqu'il fit tout à fait nuit, avait une clarté presque égale à celle du plus beau jour. (TH. GAUTIER)

Il avait chaud malgré qu'il eût rouvert tout grand la porte-fenêtre à cause de la fumée. (P. VIALAR)

2. La proposition dépendante COMPORTE UNE IDÉE D'INTENSITÉ; celle-ci est rendue au moyen :

a) des adjectifs *quelque, quel... que, quelle... que* devant un substantif :

La Société tombée ne se relèvera pas, quelque appui qu'on lui prête. (P.-L. COURCIER)

*Quel que soit le plaisir que cause la vengeance
C'est l'acheter trop cher que l'acheter d'un bien
Sans qui les autres ne sont rien.* (LA FONTAINE)

Pourtant, quelle que soit la dévastation, lorsqu'on monte au château par les rampes, les voûtes et les terrasses qui y conduisent, on regrette que... (V. HUGO)

b) des adverbes *quelque*, *si*, *tout* et de la préposition *pour* devant un adjectif :

Cet amour, quelque flatteur qu'il fût, n'était pas sans danger pour une servante. (A. THIERRY)

Quelque grossière que soit une créature, dès qu'elle exprime une affection forte et vraie, elle exhale un fluide particulier.

(H. DE BALZAC)

Cependant cette mer d'harmonie n'est point un chaos. Si grosse et si profonde qu'elle soit, elle n'a point perdu sa transparence.

(V. HUGO)

Tout petit qu'il sera [un pays], il fera beaucoup de fautes parce qu'il sera composé d'hommes.

(VOLTAIRE)

La tentation est grande de substituer à l'étude de ces problèmes très subtils celle des circonstances ou d'événements qui, pour intéressants qu'ils puissent être en eux-mêmes, ne nous disposent pas en général à goûter une œuvre plus profondément.

(P. VALÉRY)

c) des adverbes *si*, *tout*, *quelque* devant un adverbe :

Si naturel qu'on soit, si fortement qu'on tende à l'être, les mots entraînent les phrases.

(P. LÉAUTAUD)

d) d'un relatif à valeur indéfinie : *qui que*, *qui que ce soit qui* (ou *que*), *quoi que*, *quoi que ce soit qui* (ou *que*). L'intensité est portée à son plus haut degré :

Quoi qu'on fasse d'illustre et de considérable, jamais à son sujet un roi n'est redevable.

(CORNEILLE)

Monsieur, vous aurez beau vous défendre d'être mon maître, vous le serez, quoi que vous en disiez.

(VOLTAIRE)

715. L'opposition concessive. Absence de lien.

Dans les phrases du type :

Si intelligent soit-il, il risque de ne pas réussir.

Il avait beau regarder du côté d'où venaient les boulets, il voyait la fumée blanche de la batterie à une distance énorme.

(STENDHAL)

la proposition concessive n'est pas introduite par un terme conjonctif et se juxtapose à la principale. Sa dépendance implicite est marquée dans les deux cas par l'absence d'une conclusion mélodique et dans le premier par la postposition du pronom sujet.

716. L'opposition concessive. Emploi des modes dans la proposition dépendante.

1. Le SUBJONCTIF est d'un emploi normal après *bien que*, *encore que*, *malgré que*, *quoique*, *quelque... que*, *si... que* et après les relatifs indéfinis :

C'était un assez beau cavalier bien qu'il eût les épaules étroites qu'étoffaient de lourdes épauettes d'argent.

(ARAGON)

Et ce serait péché de vouloir diminuer l'image que vous vous faites du Prince, encore que, selon moi, elle soit un peu embellie.

(H. DE MONTHERLANT)

J'étais, malgré que j'en eusse, obligé de passer souvent dans des endroits très agités.

(G. DUHAMEL)

C'est un vieux coq très malin et encore alerte, quoiqu'il ait le fer à cheval déjà marqué sur la poitrine et quelques plumes blanches par-ci, par-là.

(A. DAUDET)

Quelque respect que j'aie pour la vocation religieuse, je ne verrais pas sans peine et sans crainte ma fille embrasser cet état.

(CHODERLOS DE LACLOS)

Si naturel qu'on soit...

(P. LÉAUTAUD)

Qui que ce soit qui le dise, ...Quoi que vous fassiez, etc.

REMARQUES. — 1. A l'époque classique l'emploi de l'indicatif était admis dans ces propositions concessives :

Je ne demande que cette seule chose, quoique j'ai besoin de beaucoup d'autres.

(GUEZ DE BALZAC)

Encore que cela est vrai en un sens pour quelques âmes... néanmoins cela est faux à l'égard de la plupart.

(PASCAL)

Ce mode fait ressortir que l'on pose comme un fait la chose sur laquelle on fait porter la concession. L'emploi de l'indicatif avec cette valeur n'est pas étranger au français moderne :

Mais tu ne vois pas dans la nature le citronnier produire des pommes, quoique peut-être, cette année-là, elles lui coûteraient moins cher à former que des citrons.

(P. VALÉRY)

2. Quoique, bien que, encore que peuvent s'employer sans verbe à mode personnel :

Elle est jeune, douce, jolie, l'esprit orné, très gaie et point pédante quoique uniquement occupée de son mari et de son ménage.

(MADAME D'ÉPINAY)

Il était quoique riche à la justice enclin.

(V. HUGO)

Bien que sachant à n'en point douter que Thérèse avait été laide et dépourvue de tout agrément dès sa jeune saison, je hochai la tête et lui dis avec une détestable malice...

(A. FRANCE)

Encore qu'un peu factice, la méthode, avec un jeune enfant, peut, je crois, n'être pas mauvaise...

(A. GIDE)

2. Pour que... se construit normalement avec le SUBJONCTIF :

Pour grands que soient les rois, ils sont ce que nous sommes.

(CORNEILLE)

Tout... que avec l'INDICATIF :

Tout roi qu'il est, il est un pauvre homme comme les autres.

(H. DE MONTHERLANT)

Cette construction est souvent posée comme étant la seule correcte; néanmoins l'analogie conduit à employer le subjonctif après *tout... que* et cela dès l'époque classique :

Ce que je vous demande là, tout impossible que cela soit, vous feriez peut-être bien l'effort de me le promettre, de me le jurer même.
(CHODERLOS DE LACLOS)

3. *Quand, quand même, même si* se construisent avec l'INDICATIF :

Même s'ils ne s'étaient pas connus jusque-là, ils deviendraient de grands amis. (J. ROMAINS)
Quand vous me haïriez, je ne m'en plaindrais pas. (RACINE)

717. L'opposition simple. Nature du lien.

L'opposition simple se marque :

1. par des conjonctions qui expriment une simultanéité dans le temps : *quand, alors que, lorsque, pendant que, tandis que* :

Et tu n'as pas honte de diriger le pillage d'un bateau quand tu prétends être notre directeur de conscience. (J. SUPERVIELLE)
Pendant que les juristes continuent de transcrire avec la quiétude de la routine leurs vieilles et féroces maximes contre la liberté de conscience, l'empereur syrien et sa mère s'instruiront du christianisme et lui témoigneront de la sympathie.
(E. RENAN)

Cet homme aux bouquins parle pour ne rien dire, tandis que notre gouvernante ne prononce jamais que des paroles pleines de sens, pleines de choses, contenant soit l'annonce d'un repas, soit la promesse d'une fessée.
(A. FRANCE)

REMARQUE. — On rencontre parfois la conjonction *que* dans le sens de *alors que* :

La nuit fut lente à venir; et des ondes noires se répandaient sur la terre qu'une immense couleur rose occupait encore le ciel.
(G. FLAUBERT)

2. au moyen de la conjonction *si* :

Jacques reconnut [la montre] sur-le-champ, sans être étonné; car s'il ne se pressait jamais, il s'étonnait rarement.
(DIDEROT)

S'il était ménager de ses habits, si les jours ordinaires il achevait d'user ses vêtements de l'an passé, néanmoins il pouvait sortir quelquefois mis comme l'est un jeune homme élégant.
(H. DE BALZAC)

3. au moyen des locutions conjonctives *au lieu que, là où, loin que* :

Au lieu que, sur la terre, ils se jouaient de la vie des hommes et prétendaient que tout était fait pour les servir, dans le Tartare ils sont livrés à tous les caprices de certains esclaves qui leur font sentir à leur tour une cruelle servitude.
(FÉNELON)

Loin que le besoin ait dégradé l'homme, c'est l'éloignement de la société qui le dégrade.
(VOLTAIRE)

718. L'opposition simple. Emploi des modes.

1. L'INDICATIF oppose deux états ou deux actions envisagés dans leur réalité :

Elle [l'eau] était de couleur ardoise, tandis que le ciel, plus clair, semblait soutenu par les grandes masses d'ombre qui se levaient de chaque côté du fleuve.
(G. FLAUBERT)

Attachés à une cour, ceux-ci toujours dépendants, esclaves de convenances artificielles, vivaient, mouraient enchaînés, au lieu que l'artiste était le roi de son époque.
(E. QUINET)

Mais si les tribunaux ne doivent pas être fixes, les jugements doivent l'être à un tel point qu'ils ne soient jamais qu'un texte précis de la loi.
(MONTESQUIEU)

2. Le SUBJONCTIF s'emploie normalement après *loin que*, et peut se trouver après *au lieu que*. Il précise qu'il s'agit d'une interprétation :

Loin qu'un tel avertissement lui fit enfin ouvrir les yeux sur le péril de sa position, il s'imagina que, s'il avait mal réussi auprès de la reine, c'était pour avoir manqué d'adresse.
(A. THIERRY)

D. VII. LES PROPOSITIONS DÉPENDANTES COMPARATIVES

719. Définition.

1. Ces phrases ont pour caractère commun qu'on y compare (c'est-à-dire qu'on y rapproche) deux choses en vue de dégager :

- a) un rapport d'ÉQUIVALENCE, d'ÉGALITÉ, de CONFORMITÉ qui les unit :

Types : *Il ment comme il parle. — On le respecte autant qu'on l'aime.*

- b) une DIFFÉRENCE (de quantité, de qualité, d'intensité) qui les sépare :

Types : *Il a plus de valeur qu'on ne croit. — Il dessine beaucoup mieux qu'il ne peint. — J'imaginai cette ville beaucoup plus sombre qu'elle n'est.*

c) une VARIATION PROPORTIONNELLE qui les rend solidaires :

Types : *Plus il travaille, plus il gagne* [proportion directe].
— *Plus il va, moins il se donne de peine* [proportion inverse].

2. Dans ces phrases la comparaison porte :

a) sur deux choses posées l'une et l'autre comme réelles :

Type : *Il est plus grand que son frère ne l'était au même âge.*

b) sur deux choses dont l'une (l'échantil) est présentée sous une forme hypothétique, comme supposée :

Type : *Il agit comme s'il était seul dans cette affaire.*

c) sur deux choses posées l'une et l'autre comme éventuelles :

L'homme, dans l'état de nature, aurait plutôt la faculté de connaître, qu'il n'aurait de connaissances. (MONTESQUIEU)

720. Structure de phrases comparatives.

Les phrases comparatives se présentent sous la forme d'une phrase complexe à subordination explicite (type I) ou bien sous la forme d'une phrase disjointe à deux éléments juxtaposés : la subordination est implicite (type II).

721. Phrases comparatives : type I.

1. La proposition dépendante est rattachée à la principale qui lui sert de support au moyen d'une conjonction ou d'une locution conjonctive (*comme, ainsi que, de même que*) :

Ils se servirent d'Euménès et de Massinisse pour subjuguier Philippe et Antiochus, comme ils s'étaient servis des Latins et des Herniques pour subjuguier les Volsques et les Toscans. (MONTESQUIEU)

REMARQUE. — Le terme subordonnant qui ouvre la proposition dépendante peut être annoncé ou repris dans la proposition principale au moyen d'un terme corrélatif. On souligne par ce moyen le parallélisme du système comparatif :

Mademoiselle, ne plus ne moins que la statue de Memnon rendait un son harmonieux lorsqu'elle venait à être éclairée des rayons du soleil, tout de même me sens-je animé d'un doux transport à l'apparition du soleil de vos beautés. (MOLIÈRE)

*Telle qu'une bergère aux plus beaux jours de fête,
De superbes rubis ne charge point sa tête
Et, sans mêler à l'or l'éclat des diamants,
Cueille en un champ voisin ses plus beaux ornements,
Telle, aimable en son air, mais humble dans son style,
Doit éclater sans pompe une élégante Idylle.* (BOILEAU)

Comme Mademoiselle Lamercier avait pour nous l'affection d'une mère, elle en avait aussi l'autorité. (J.-J. ROUSSEAU)

2. La proposition principale comporte un adjectif ou un adverbe auquel s'articule la proposition dépendante au moyen du corrélatif *que* :

Le jardinet, aussi large que la façade est longue, se trouve encadré par le mur de la rue et par le mur mitoyen de la maison voisine. (H. DE BALZAC)

J'aime mieux vos reproches, et vous avez mieux répondu à mon silence que peut-être vous n'eussiez fait à mes lettres. (P.-L. COURIER)

REMARQUES. — 1. Dans l'analyse, on ne considérera évidemment comme propositions dépendantes que celles qui comportent un verbe à un mode personnel. Il est artificiel et inutile de ramener une phrase du type : *Pierre est aussi grand que toi* à une phrase telle que **Pierre est aussi grand que tu l'es*. On la traitera comme une phrase simple, dont le groupe qui assume la fonction d'attribut s'analyse lui-même en deux termes : un adjectif marqué par un degré de comparaison + un complément.

2. Quand la comparaison porte sur un prédicat verbal, celui-ci n'est pas obligatoirement répété dans la proposition dépendante. On lui substitue parfois un verbe viciaire (*être, faire*). Ce procédé, courant dans la langue classique, demeure vivant en français moderne (cf. G. MOIGNET, *La Suppléance du verbe en français*, in *Le Français moderne*, t. XXVIII, 1960) :

On ne peut mieux user de sa fortune que fait Périandre. (LA BRUYÈRE)

Je ne dis pas rêver comme font les poètes, je dis bien rêver comme un dormeur. (G. DUHAMEL)

722. Phrases comparatives : type II.

Les deux propositions sont juxtaposées. Leur dépendance tient au fait que la première ne porte pas de mélodie conclusive :

Autant on avait donné de louanges à Brigitte pour sa conduite passée, autant on la blâmait maintenant. (A. DE MUSSET)

Plus nous donnons, plus voulons-nous donner. (P. VALÉRY)

723. Nature du lien.

Le lien varie suivant la nuance qu'implique la comparaison.

1. La comparaison établit une ÉQUIVALENCE entre les deux termes.
a) Elle est marquée par *comme, ainsi que, comme si, de même que* :

Une flotte ionienne baissait ses voiles pour entrer au port de Coronée, comme une troupe de colombes passagères ploient ses ailes pour se reposer sur un rivage hospitalier. (CHATEAUBRIAND)

Les évangélistes les ont accueillies sans critique [ces histoires], ainsi que pouvaient faire des gens anciens, dénués d'instruction, et crédules. (R. MARTIN DU GARD)

L'équivalence peut être soulignée par la présence, en tête de la principale, d'un terme corrélatif qui répond à la conjonction de même, ainsi :

Comme les méchants princes souffraient, dans le Tartare, des supplices infiniment plus rigoureux que les autres coupables d'une condition privée, aussi les bons rois jouissaient, dans les Champs Elysées... (FÉNELON)

[Ce type de reprise est particulier à la langue classique. En français moderne l'adverbe corrélatif est *de même*.]

- b) L'équivalence peut être établie dans une phrase à deux éléments disjoints, juxtaposés :

Autant il est aisé de faire un recueil de gazettes, autant il est difficile aujourd'hui d'écrire l'histoire. (VOLTAIRE)

- c) Enfin l'équivalence est établie, dans les phrases complexes, au moyen des corrélations *aussi que, autant que* :

Il est aussi vif que tu es lent.

Molière et même Regnard me paraissent l'emporter sur Aristophane autant que Démosthène l'emporte sur nos avocats. (VOLTAIRE)

2. La comparaison implique une PRÉFÉRENCE ou une CORRECTION. Elle est marquée par *plutôt que* :

Le génie, qui devine plutôt qu'il n'apprend, extrait, pour chaque ouvrage, les premières règles de l'ordre des choses. (V. HUGO)

3. La comparaison implique une VARIATION PROPORTIONNELLE. Elle s'exprime dans des phrases à éléments disjoints, juxtaposés :

En Franche-Comté, plus on bâtit de murs, plus on hérisse sa propriété de pierres rangées les unes au-dessus des autres, plus on acquiert de droits aux respects de ses voisins. (STENDHAL)

Mais plus j'y réfléchis, moins je devine ce qu'il a voulu dire. (CHODERLOS DE LACLOS)

ou bien dans des phrases complexes construites sur une subordination inverse (*d'autant plus [ou moins] que*) :

Les influences risquent même d'être d'autant plus fortes qu'elles sont moins nombreuses. (A. GIDE)

4. La comparaison dégage une DIFFÉRENCE entre les choses qu'on rap proche. La principale comporte alors une marque de degré (*plus, moins*) ou un terme impliquant par lui-même une différence (*meilleur, pire, autre, mieux, etc.*) auxquels répond le corrélatif *que* qui sert à articuler la proposition dépendante :

Maître Mouche est encore plus jaune que je n'avais cru. (A. FRANCE)

Je reconnus alors que l'imagination poétique m'avait révélé les aigles de Tyr moins vrais, moins beaux et moins surnaturels qu'ils n'étaient. (LAMARTINE)

Je suis tout autre que je ne suis. (P. VALÉRY)

Mais il sera toujours vrai de dire que Virgile a mieux peint ses tableaux que Thomson n'a peint les siens. (VOLTAIRE)

724. Emploi des modes dans la proposition dépendante des phrases comparatives.

Dans ces propositions, dont le verbe est normalement à l'indicatif, le plus-que-parfait du subjonctif peut se substituer à un conditionnel passé ou à un plus-que-parfait de l'indicatif après *comme si*. Cette alternance, qui a une couleur un peu archaïque, est propre à la langue écrite :

Madame de Rênal voulut travailler et tomba dans un profond sommeil; quand elle se réveilla, elle ne s'effraya pas autant qu'elle aurait dû. (STENDHAL)

comparer :

Elle aurait pu cependant contempler Mme Morani autant qu'elle l'eût voulu à l'Empire Céleste. (P. MALLET-JORIS)

D. VIII. LES PROPOSITIONS DÉPENDANTES EXPRIMANT UNE ADDITION OU UNE EXCEPTION

725. L'addition.

Les propositions dépendantes qui indiquent qu'un fait s'ajoute à celui ou à ceux qu'exprime la principale sont introduites par les locutions conjonctives *autre que, sans compter que*, construites avec l'indicatif, *non sans que*, construit avec le subjonctif :

Quant à l'argent qu'il donne librement, autre que la lettre de son meilleur ami lui est une caution suffisante, il n'est pas incompatible qu'une personne soit ridicule en de certaines choses et honnête homme en d'autres. (MOLIÈRE)

Avec sa pâleur et ses grands yeux noirs, je ne puis dire combien cela frappait; sans compter que de temps en temps... il était clair qu'elle avait souffert. (A. DE MUSSET, ap. F. BRUNOT)

On m'avait renvoyé tout de suite, mais non sans que j'eusse eu le temps de remarquer l'éclat des yeux de cet homme.

(P. BOURGET, ap. F. BRUNOT)

HISTORIQUE. — A l'époque classique on utilisait dans cette valeur la locution conjonctive *joint que* :

Mais cette vieillesse dans Homère, après tout, c'est la vieillesse d'Homère; joint qu'en tous ces endroits-là il y a beaucoup plus de fable et de narration que d'action. (BOILEAU)

726. L'exception¹.

1. Les propositions dépendantes qui traduisent l'exception se rangent pour la plupart sous les rubriques de propositions déjà étudiées. Elles sont, en effet, analogues à :

a) des **CONJONCTIVES** introduites au moyen de *sauf que*, *excepté que*, *sinon que*, pouvant assumer la fonction de complément d'objet :

Si vous n'avez autre chose à nous dire, sinon qu'un barbare a succédé à un autre barbare sur les bords de l'Oxus et de l'Iaxarte, en quoi êtes-vous utile au public? (VOLTAIRE)

Que pouvait penser le prince, si ce n'est que, pour accomplir les plus grandes choses, rien ne manquerait à ce digne fils que les occasions? (BOSSUET)

b) des **HYPOTHÉTIQUES**. Elles sont introduites par les locutions conjonctives *sauf si*, *excepté si*, *si ce n'est*, suivies de l'indicatif, ou par *à moins que* qui se construit avec le subjonctif :

La loi de Genève qui exclut des magistratures, et même de l'entrée dans le grand Conseil, les enfants de ceux qui ont vécu ou qui sont morts insolubles, à moins qu'ils n'acquittent les dettes de leur père, est très bonne. (MONTESQUIEU)

2. Seules assument simplement la fonction de complément déterminatif quelques propositions introduites par *excepté que*, *sauf que*, *sinon que*, suivies de l'indicatif :

Deux hommes également ambitieux, excepté que l'un ne savait pas aller à son but si directement que l'autre, effacèrent... tous les autres citoyens. (MONTESQUIEU)

Tout va bien, sauf que X n'a pas été prévenu. (Ex. oral)

Les deux autres panneaux ressembloient beaucoup au premier, sauf qu'on y voyait sortir des maisons quatre petits bonhommes... (G. DE MAUPASSANT)

1. **BIBLIOGRAPHIE.** — Sur la notion d'exception, consulter G. MOIGNET : *Les Signes de l'exception dans l'histoire du français*, Genève, Librairie Droz, 1959, 1 vol., 248 p.

HISTORIQUE. — A l'époque classique on se servait encore des locutions *hors que*, *à la réserve que* :

Hors qu'un commandement exprès du Roi me vienne

De trouver bons les vers dont on se met en peine,

Je soutiendrai...

(MOLIÈRE)

Je suis hors d'affaire, à la réserve que j'ai les bras, les mains, les jarrets, les pieds gros et enflés. (MADAME DE SÉVIGNÉ)

Excepté que et *si ce n'est que* suivis du subjonctif y avaient le sens de *à moins que* :

Je compte.. que vous viendrez dans l'appartement de ma maison que je vous ai destiné, excepté que vous ayez pour vous seule une maison toute trouvée. (MADAME DE SÉVIGNÉ)

Il ne faudrait pas en user ainsi maintenant, si ce n'est que l'on répétait le pronom. (VAUGELAS)

INDEX

A

A (préposition)

Servant à construire :

- un infinitif 450 à 452
- un substantif sans déterminant spécifique 452 à 454
- un substantif déterminé spécifiquement 454 à 459

Introduisant :

- le second cplt d'un verbe transitif ... 458-459
- le cplt déterminatif d'un verbe intransitif 458-459
- le cplt déterminatif d'un substf 451, 453, 456-458
- le cplt déterminatif d'un adj. 451-453
- divers cpls circonstanciels 452 à 457
- un attribut 453

Emplois de A au XVII^e : à la place de :

- dans 485
- devant 487
- envers 489
- par 491
- pour 493
- sur 497
- vers 497
- aimer à 451
- avoir à 451
- être à 451
- aider à qq, contredire à, empêcher à, éclairer à, insulter à, prier à, supplier à, toucher à 459
- à cette fois 454

ACCORD

Accord de l'adjectif qualificatif 132 à 137

1. *Adj. non soumis à l'accord* 132
 - Cas de **excepté, passé, plein, sauf, demi, nu, feu** 132-133
 - Cas des adj. employés comme adverbes 133
2. *Accord des adj. composés* 134
3. *Accord de l'adj. épithète :*
 - avec un substantif... 138
 - avec plusieurs substantifs 135-136
 - quand il est postposé à un groupe substf + cplt 136
4. *Accord de l'adj. attribut :*
 - après **avoir** l'air 137
 - attribut de **on** 204

Accord de l'adjectif possessif, en personne et en nombre 81-82

Accord des pronoms variables 164

Accord du verbe... 264-277

1. *Accord des formes personnelles :*
 - accord en nombre. 266-270
 - accord en personne... 270-271
2. *Accord de la forme adjectivale :*
 - pour les verbes d'emploi intransitif conjugués avec **être** 272
 - avec **avoir** 272
 - pour les verbes d'emploi transitif conjugués avec **avoir** 272-276

- pour les verbes pronominaux 276
- à la voix passive 277
- quand le sujet est un pronom :
 - nous** de majesté 170
 - vous** de politesse 170
 - personne** 201
- 3. *Accord du participe présent* 318-319

ADDITION

- Prop. dépendante exprimant l'add. 617-618

ADJECTIFS

- Adj. démonstratifs. 85 à 88
- exclamatifs .. 120-121
- indéfinis ... 110 à 119
- interrogatifs 121
- numéraux .. 104 à 109
- possessifs... 80 à 84
- qualificatifs. 125 à 156
- qualificatif et adj. verbal 125

ADJECTIVE (forme adje du verbe)

- Définition 235 (n. 1)
- Désinences 237
- Accord 272-277
- Valeur 321-322

ADVERBES

1. *Définition :* adv. et conjonction de coordination, adv. et préposition 381, 431
2. *Morphologie* 382-387
 - formation des adv. en **-ment** 383-385
 - Adj. employés comme adv. 133
 - Degrés d'intensité. 385-386
 - Degrés de comparaison 386-387

3. Sens et emploi... 387 à 392	Adv. termes de phrase et adv. marques morphologiques ... 387-389	Emploi des adv. 389	Fonction des adv. 389-391	Adv. servant à marquer :	le degré d'intensité des adj. 139-140	le degré de comparaison des adj. 143-144	Adv. servant à renforcer le comparatif 144	et le superlatif relatif .. 145	Adv. employé comme adj. 126	Place des adv. 391-392
4. Classement des adv. 393										
5. Les différentes classes d'adv. :	Adv. circonstanciels ... 418-423	de comparaison 426-427	d'intensité .. 413-415	de liaison .. 424-425	de manière .. 416-417	de négation .. 394-412	d'opinion .. 422-423	de quantité .. 412-413		
ADVERBIAUX (pronoms).	En et y 184 à 187	En et son 84								
AGENT										
1. Agent du procès :	définition 225	distinction entre agent et sujet du procès ... 225-226								
2. L'infinif et son agent 308-309	Expression et construction de l'agent d'un inf. régi par un verbe 313-317	construction de l'agent substf ou pronom de l'inf. cplt d'un verbe de perception ou des v. laisser et faire.... 315-317							

construction à l'inf. avec agent indéterminé 314										
3. Le participe et son agent 319-320										
4. Le complément d'agent des v. passifs :	sa construction 77, 289-290									
AIMER	Type de conjugaison des V. du 1 ^{er} gr. 250									
ALENTOUR ET A L'ENTOUR 420										
ANALYSE	Analyse sémantique. 25-26	Analyse stylistique ... 26	Analyse des tours impersonnels 62-63							
ANAPHORIQUE	Article défini à valeur d'anaphorique 90-91									
ANTÉCÉDENT	Place du relatif après son antécédent 219	Absence d'antécédent : 213-214, 219	qui pour ce qui 214	que pour ce que 215	dont pour ce dont 217	où 218				
ANTÉRIEUR	Sens 143	construction du cplt .. 144								
APOSTROPHE	Substantif en apostrophe 78-79	Distinction entre substf en apostrophe et thème de phrase 79	Distinction entre substf en apostrophe et prédictat nominal 79							

APPOSITION

Caractère prédicatif de l'apposition 25										
1. Le substf en apposition 77-78	ses valeurs 78	sans article 78, 101								
2. Adj. qualificatif en apposition 149										
APRÈS	= d'après 480									
D'APRÈS 480										
ARTICLE										
1. Généralités 89										
2. L'article défini : .. 90 à 93	formes simples et f. contractées 90	valeurs : avec les noms communs .. 90, 91, 92	avec les noms propres 92, 93	répétition de l'article 93						
3. L'article indéfini : 93 à 96	formes 93	valeurs : emploi de un, une, de des 94-95	un, du, des remplacés par de 95-96	répétition de l'article des 96	substituts de des 113-114	emploi devt les noms propres 96	à la place de l'article défini 97			
4. Article du, de la : .. 97 à 98	définition 97	emploi 98	du, de la remplacé par de 98	de partitif 98						
5. Absence d'article. 99 à 102										
ASPECT										
1. Définition 232	L'accomplissement du procès 296									

2. Expression grammaticale des aspects :	288-289-290	forme simple 297	forme composée 297	opposition du procès en cours et du procès achevé 297-298						
3. Expression lexicale des aspects :	298	périphrases relatives à la phase antérieure au terme initial 299	périphrases relatives à la phase d'accomplissement du procès .. 299-301	périphrases relatives au procès accompli 301						
ASSEZ	Adv. d'intensité 413	Adv. de quantité 412								
ASYNDÈTE 429										
ATONE (forme).	Pronoms personnels à la forme atone 167									
ATTRIBUT										
1. Le substf attribut : .. 64 à 67	avec ou sans v. attributif 64-65	substf attribut ou à valeur de déterminant .. 66	attribut du sujet 66	attribut d'un cplt 66	construction du substf attribut 66	place 66-67	détermination du substf attribut 67, 103			
2. L'adjectif qualificatif attribut 147-148	adj. attribut de personne et de rien 196	accord des attributs avec on 199	avec avoir l'air 137							
3. Construction de l'attribut :	introduit par à 453	de .. 464-465								

4. Mise en relief de l'attribut :	attribut du sujet 519	attribut du cplt d'objet 531-532								
5. Proposition attribut :	proposition relative .. 572-573	proposition interrogative 580								
ATTRIBUTIF	Phrases attributives ... 518-519	Construction du sujet .. 63	Mise en relief d'un terme attributif 71							
AUCUN	1. Adj. indéfini 110-111	aucuns 111	2. Pronom indéfini .. 198-199	avec sens positif 199	avec le sens de personne, nul 199					
AUPARAVANT	Employé comme prép. au XVII ^e 418, 481	Adv. 418, 443								
AUPRÈS DE 481	Remplacé par près de au XVII ^e 481									
AUSSI	Adv. de comparaison marquant un rapport d'égalité 143-144	425-426	Adv. d'intensité 413							
AUTANT	Adv. de comparaison. 426	Adv. d'intensité .. 413-414	D'autant que, d'autant plus que 589	Exprimant la cause ... 589						
AUTRE	1. Adj. indéfini 118-119	employé sans déterminant au XVII ^e 118								

avec valeur temporelle 118-119	renforçant les pronoms pers. 119									
2. Adj. qualificatif 119	L'autre, les autres, d'autres	pronom indéfini 206	les uns... les autres.... 206							
AUTREMENT Adv. d'intensité 413										
AUXILIAIRE (verbe).										
1. Conjugaison des auxiliaires : être 248	avoir 249									
2. Emploi des auxiliaires dans la conjugaison... généralités 233-234	auxiliaires des v. intr. 282	alternance des auxiliaires être et avoir dans la conjugaison de certains v. intr. 283	auxiliaire des v. tr. ... 284							
AVANT	Adv. de lieu 420	Adv. et prép. 442	Préposition 481-482	avant de, avant que, avant que de + inf. 481-482						
AVEC	Préposition et adv. ... 443	Préposition 482-483								
B										
BEAUCOUP	adv. d'intensité ... 413-414	adv. de quantité 412								
BIEN	adv. d'intensité 413	adv. de manière 416	adv. d'opinion 422	Bien des adv. de quantité 412						

BIEN QUE

- + indf au XVII^e 611
sans v. à mode personnel 611

BUT (subordonnée de)

subordination inverse 591
Emploi des modes 588-591
Emploi des temps de l'indf. (conditionnel) 373

CE

1. Adj. démonstratif 86-88
2. Pronom démonstratif 193
Emploi 194-195
Non exprimé au XVII^e 195

C

ÇA (pronom démonstratif)

Emploi 196-197

ÇA

Adv. de lieu (ça-bas, viens ça, ça et là, or ça) 421

CAR (conjonction de coordination)

Introduisant une interrogation ind. 430
emploi 430
sens 432

CARDINAUX (adj. numériques)

Définition 104
Morphologie : 105-107
formes simples 105
formes composées 105-106
formes composées par coord. 106
Ecriture et lecture 106
Accord 106-107
Valeurs d'emploi (nombre précis, quantité indéterminée, à la place des ordinaux) 107-108

CAUSE (subordonnée de)

Définition 587
Le mode de subordination 588
une conjonction ou une locution conjonctive 588
que, de ce que 588
parce que, puisque 588-589
sous prétexte que 590
non que, non pas que, soit que... soit que... 590-591
subordination implicite 591

C'EST (élément de mise en relief)

512-513
présentation du prédicat 516
c'est... qui ou que servant à présenter les différents termes de la phrase 528-532

CE QUE

Introduisant une interrogation ind. 578
Locution adverbiale d'intensité 415

CECI (pronom démonstratif)

Emploi 196-197
Opposé à cela 196-197

CELA (pronom démonstratif)

Emploi :
opposé à ceci 196-197
employé seul 197
avec valeur péjorative 197
Remplacé par il au XVII^e 197
cela que au XVII^e 197

CELLE(S) (pronom démonstratif)

Emploi 193-194

CELLE-CI, CELLE-LA (pronoms démonstratifs)

Emploi 193, 195-196

CELUI (pronom démonstratif)

Emploi 193-194

CELUI-CI, CELUI-LA (pronoms démonstratifs)

Emploi 193, 195-196

CEPENDANT

Adv. de liaison 425
= pendant ce temps au XVII^e 419

CEUX (pronom démonstratif)

Emploi 193-194

CHACUN (pronom indéfini)

Un chacun au XVII^e 208

CHANGER A, CONTRE

Emploi 483

CHAQUE (adj. indéfini)

Employé comme pronom 115

CERTAIN (adj. indéfini)

Employé avec ou sans article 112
Valeur d'emploi devant un nom commun ou un nom propre 112
Place de certain au XVII^e 112
Adj. qualificatif 112
Certains pronom indéfini 207

CI (ci-dessus, ci-après)

Emploi 421

CIRCONSTANCIEL

1. Substantif cplt circonstanciel.
Les différents cpls circonstanciels 73-76
Construction du cplt circonstanciel d'accompagnement introduit par à 453, 457
par avec 482
d'agent : introduit par avec 483
de 491
par 471-472, 490
à 491

de cause ou de motif :
introduit par

de 465
par 490
pour 492-493

de destination : introduit par à 453

d'instrument, de moyen : introduit par à 453, 457

avec 482-483
par 490

de lieu : introduit par à 452, 455-456
de 467

en 475-476, 478-479
dans 484-485
par 490

sur 495-496
de manière : introduit par à 452

de 465, 468
en 476

de point de vue, de caractérisation :
introduit par à 457

de 465, 467-468
de proportion : introduit par de 468

sur 497
de relation introduit par de 468

de temps introduit par de 465, 467
en 476, 478-479

dans 485
sur 496
Place du cplt circonstanciel 523
Mise en relief 530-531

2. Infinitif cplt circonstanciel 317

3. Proposition cplt circonstanciel.

La relative à valeur circonstancielle 573
Les différentes prop. circonstanciels 581-619

d'addition et d'exception 617-619
de cause 587-591

de comparaison 613-617
de conséquence 591-594
finales 595

hypothétiques 596-607
d'opposition et de concession 608-613

de temps 581-586

COMBIEN

Adv. d'intensité 415
Combien de adv. de quantité 412

COMME

adv. de comparaison 425-426
adv. d'intensité 415
adv. de manière, à la place de comment au XVII^e 416-417

COMMENT (adv. de manière)

Emploi 416

COMMENCER A, DE

Emploi 446-447

COMPARAISON (subordonnée de)

Définition 613
Structure des phrases comparatives 614-615
Le mode de liaison 615-617
Emploi des modes 617
Emploi du conditionnel 373

COMPARATIFS

1. Le comparatif des adjectifs 141 à 144
Définition (comparatif d'égalité, d'infériorité, de supériorité) 141

Comparatifs analytiques 143-144
Comparatifs synthétiques 142-143

Comparatifs anciens 144
Comparatifs renforcés par un adv. 144

Complt du comparatif (construction) 144

2. Le comparatif des adv. 386-387

COMPLÈMENT

1. Définition et généralités : 24-25
cplt prédicatif 25
cplt déterminatif 25, 68-76

2. Le substf cplt :

d'objet 24, 72
déterminatif :
d'un substf 68-71
d'un adj. 71-72
d'un verbe 72-76

circonstanciel (cf. ce mot) :
du comparatif 144
du superlatif 144-145

3. L'adj. cplt déterminatif 149

4. La proposition cplt. généralités 553 (cf. les différentes sub.)

COMPLÉTIVE (cf. conjonction par que)

CONCESSION (subordonnée de)

Définition 608
L'opposition concessive 609-612
Structure des phrases 608-609
Mode de subordination :
avec conjonction 609-610
implicite 610
emploi des modes 610-612
Pour exprimant la concession 493

CONDITION (cf. sub. hypothétiques)

CONDITIONNEL

1. Morphologie : les désinences 238-239

2. Définition 369
Le conditionnel temps de l'indicatif 303

3. Valeurs 370-374
Emploi dans les phrases hypothétiques 372
Emploi dans le style indirect libre 372
Emploi dans les sub. 372-374

4. Conditionnel passé
Valeur d'aspect 374
Autres valeurs 374-376

CONJONCTIFS (pronoms)

(cf. relatifs)

CONJONCTION de coordination

(cf. coordination.)

CONJONCTION de subordination 548-551

Définition 548-549

Morphologie 549

Sens 549-550

(cf. les différentes sub.)

CONJONCTIVE par QUE, DE CE QUE, A CE QUE (proposition subordonnée) .. 559-567**1. Sub. conj. par QUE.**

..... 559-565

définition 559

support 560

fonctions 561

emploi des modes

331-332, 562-565

emploi des temps de

l'ind. 564-565, 347, 373

2. Sub. conj. par de ce que, à ce que, en ce que .. 566-567

définition 566-567

emploi des modes 567

CONJUGAISON**1. Les éléments d'une forme verbale** : .. 229

radical 229

désinence 229-230

suffixes 230

2. Différentes sortes de conjugaisons :

conjugaisons vivantes

et conjugaisons mortes 230

conjugaisons complètes

et conjugaisons défectives 230

3. Les cadres de la conjugaison :

les oppositions dans le

système verbal 231, 295-296

les modes 232-233

les temps 233

les personnes 233

les voix 233-234

4. Les particularités des conjugaisons suivant :

le type du v. 234

l'emploi transitif ou

non 234

la forme pron. ou non. 234

5. Morphologie :

généralités 235-236

les désinences 236-240

les radicaux 241-245

conjugaisons irrégulières 244-247

tableau des conjugaisons (comment le

disposer) 245

Conjugaison des v. du

1^{er} groupe 250-2542^e gr. 255-257

conjugaison passive

..... 258-259

conjugaison des v. pro-

nominaux 260-261

conjugaisons des v. im-

personnels 262-263

CONSÉQUENCE (subordonnée) 591-594**CONSTRUCTION**

1. Les types de constructions :

constructions directe

et indirecte 20

valeur de sens 447

2. Construction du sujet :

le substf. 63

l'infinitif 63, 310

3. Construction du substf

attribut 66

4. Construction du substf

cplt déterminatif :

d'un substf. 68-70

d'un verbe 72-76

d'un adj. 71-72

CONTRE (préposition et adv.) 443

Préposition 483

Adv. de lieu 420

COORDINATION 429-438

1. Termes coordonnés. . 19

Coordination et juxta-

position 429

Coordination et subor-

dination 429-430

2. Les conjonctions de

coordination :

leur emploi 430-432

valeur de sens des con-

jonctions de coord.

432-434

conjonctions de coordi-

nation et adv. de

liaison 381, 431

3. Emploi de la coordina-

tion 431-432

Mise en relief par coordi-

nation 434

CROIRE A, EN 447**D****DANS (préposition)** 484-485

Dans et en 484

Dans et à 485

Dans et dedans 485

Dans et sur 484-485

Dans = durant au

XVII^e 488**DAVANTAGE**

Adv. de comparaison .. 426

Adv. de quantité 412

DE (préposition)

1. De et l'article :

de à la place de un,

du, des 95-96

du, de la 98

de à valeur partitive ... 98

2. De sert à construire :

un adj. 464-465

un adv. 463-464

un infinitif 460-463

un substf non déter-

miné 465-467

déterminé 467-472

cplt circonstanciel

..... 467-469

cplt déterminatif

d'un adj. 466

d'un substf 465, 469-470

d'un verbe 462-463

466, 470-472

un attribut 464-465

le cplt du superlatif

rel. 144

3. De employé à la place

d'autres prép.

pour introduire le cplt

déterminatif du v. ... 471

le cplt circonstanciel

..... 468-469

De et par 471-472

DEÇA. Préposition 486

Au-delà de 486

DÉCLINAISON. Des

pronoms personnels 166-167

DEDANS

Adv. de lieu 420

Préposition 485

DÉFECTIF (verbe)

Définition 230

DEHORS

Adv. de lieu 420

Préposition 486

DELA. Préposition 486**DEMI**

Variable ou invariable. 133

DÉMONSTRATIFS

1. Adj. démonstratifs : 85-88

définition 85

formes simples et com-

posées 85-86

valeurs des formes sim-

ples 86-87

des formes compo-

sées 88

2. Pronoms : 193-197

formes 193

valeurs d'emploi des

formes simples. 193-195

des formes compo-

sées 195-197

DEPUIS. Préposition ... 486**DÉRIVATION IMPROPRE**

.. 41, 91, 126, 307, 382, 442

DERRIÈRE. Adv. et pré-

position 443

DÈS. Préposition 487**DÈS QUE**

Exprimant la cause 589

le temps 582

DÈS LORS QUE

Exprimant la cause 589

DESSOUS. Adv. de lieu. 420

Sous et dessous 495

DESSUS. Adv. de lieu .. 420

Sur et dessus 496

DÉSINENCES VERBALES

236-240

de l'infinitif 236

du participe 236

de la forme adje du

verbe 237

de l'impératif 237

du subj. prés. 237

du subj. impf. 239-240

de l'ind. prés. 238

imp. 238

futur 238

conditionnel ... 238-239

passé défini 239

DÉTERMINANTS du

substantif 80-122

1. Généralités : détermi-

nants spécifiques et

déterminants complé-

mentaires 48-49

2. Déterminants spéci-

fiques : 80-98

l'adj. possessif 80-84

démonstratif 85-88

les articles 89-98

défini 90-93

indéfini 93-96

du, de, la 97-98

3. Déterminants complé-

mentaires : 103-122

les adj. numéraux 104 à 109

dits indéfinis ... 110-119

interrogatifs et ex-

clamatifs 120-121

4. Emploi des détermi-

nants avec :

un substf attribut 67

cplt déterminatif

d'un substf 70

d'un adj. 71-72

d'un verbe 74

un substf en apposition 78

5. Comptabilités et ordre

des déterminants. 121-122

6. Absence de détermi-

nant 99-102

Avec le substf attribut

..... 67, 101

en apposition ... 78, 101

cplt déterminatif

d'un adj. 71-72

d'un substf 70

d'un verbe 74

pour donner au substf

sa plus grande exten-

sion 100

dans des locutions. 100-101

devt l'adj. au superlatif

..... 146

Au XVII^e :

absence de l'article dé-

fini devt :

les substfs évoquant

une notion, une abstrac-

tion 92

les substfs déterminés

par même, tout 92

les noms propres

(Christ, noms de ré-

gions ou de pays) ... 92-93

absence de l'article

indéfini devt :

les substfs déterminés

par un adj. épithète. 95-96

et par les adj. autre, cer-

tain, même, tel, tout,

demi 94

absence de du, de la

devt les substfs qui dési-

gnent une qualité ou

un sentiment 97

DÉTERMINATIFS

(compléments)

1. Définition : 24

substf cplt détermina-

tif et attribut 65

2. Le substf cplt déter-

minatif 68-76

il détermine un adj. ... 71-72

un substf 68-71

un verbe 72-76

apposition à valeur de

cplt déterminatif 78

3. La proposition cplt dé-

terminatif :

les conj. par que 561

par à ce que, de ce

que, en ce que 566

la relative sans antécédent	568-570
avec antécédent	571-576
(cpl circonstanciel)	573
l'interrogative indirecte	580
4. Place du cpl déterminatif :	523, 529-531
mise en relief	529-531
5. Construction du cpl déterminatif :	
construction indirecte avec prép. à	451-454, 457-459
avec prép. de	462-463, 466-471
cpl circonstanciel (cf. circonstanciel)	
DEVANT. Adv. et préposition	481
Préposition	481
Emploi au XVII ^e = avant	481-482
devant + inf., devant que, devant que de	482
DIFFÉRENTS. Adj. indéfini	114
DIVERS. Adj. indéfini	114
DONC. Conjonction de coordination	430-431
Sens	432
DONT. Pronom relatif	213, 216-217
Complément déterminatif :	
dont et de qui	216
dont et duquel	216
Emploi obligatoire après ce, cela, rien	217
Emploi au XVII ^e :	
dont = par qui	216
à la place de duquel	216
dont marquant l'origine, la descendance ..	217
dont et d'où	217
dont = au moyen duquel	217
dont = ce dont	217
DOUTE (sans)	422

DUQUEL, DE LAQUELLE	
Pronom relatif	213
Cpl déterminatif	216
Employé à la place de dont	216
DURANT. Préposition ..	488
E	
ELLE, ELLES. Pronom personnel	168
Sujet :	
marquant la personne du verbe	172
en position détachée, accentué	174
thème de phrase et sujet grammatical	174
servant à opposer les personnes	175
valeurs	169
forme de respect	170
Attribut :	
du sujet	176
du cpl d'objet	177
EN	
Pronom :	184-186
il représente des noms d'animaux ou de choses	184-185
des personnes ..	184-185
ses fonctions	184-185
employé dans les locutions	186
Concurrence entre en et son	84
place	187
EN. Préposition	473-479
Généralités	473
Elle sert à construire :	
un participe	474
un terme autre qu'un substf déterminé ..	474-478
un substantif déterminé ..	478-479
Elle introduit :	
un attribut	66
des cpls circonstanciels	475-476
des cpls déterminatifs	475, 479

En et dans	485
En ce moment et à ce moment	420
ENTRE. Préposition	488
Parmi et entre	488
ENVERS. Préposition ..	488-489
ENVIRON. Adv. de quantité	412-413
ÉPITHÈTE	
Définition	29
1. L'adj. qualificatif épithète	147
sa place	151 à 156
2. La prop. relative épithète	571-572
ET. Conjonction de coordination	430
Sens	433
Et coordonne des termes ou des groupes de termes	435-436
Et coordonne des propositions	436
EUX. Pronom personnel ..	168
Rôle et fonction ..	174-175
sujet en position détachée	174
thème de phrase et sujet grammatical ..	168, 174
servant à opposer les personnes	175
attribut du sujet	176
du cpl d'objet	177
EXCEPTÉ. Accordé ..	133
EXCEPTION (sub. exprimant l')	618-619
EXCLAMATIFS (adjectifs)	120-121
Fonctions	120
Valeurs et emploi ..	125-126
F	
FEU Adj. qualificatif.	
Accord	133

FINALES (subordonnées)	595
FINIR	
Type de conjugaison des v. du 2 ^e gr.	255
FINIR DE, PAR : ..	300, 447
FONCTION	
Définition	21-22
Fonction des éléments constitutifs de la phrase	22
Dénomination des fonctions	23-25
Fonctions du substf.	60-79
Fonctions de l'adj. qualificatif	147 à 150
FORMES (du verbe)	
Forme simple, forme composée et surcomposée	231-232
Forme simple et forme pronominale	234
FORT. Adv. d'intensité ..	413
FUTUR	
1. Morphologie	355-360
Désinences	238
Formation du futur des v. en -er	254
2. Le futur simple ..	355-359
définition	355-356
valeurs d'emploi : ..	356-359
exprimant l'ordre, la prière, l'appréhension, la répétition, l'anticipation	356-357
une explication, une supposition	357
dans une narration historique au passé	357
dans le style indirect libre	357
dans les sub. conjvs par que	358
après la conjonction si ..	359

3. Le futur antérieur ..	359-360
Valeur d'aspect	359
Valeurs d'emploi : ..	359-360
dans les subordonnées	360
G	
GENRE	
1. Le genre du substantif	
.....	46-52
Généralités	46
Les marques du genre : marques internes et externes	50
Les marques du genre féminin	50-51
Genre motivé ou non	46-48
Genre héréditaire ..	46-47
Genre motivé	47-48
Genre des mots nouveaux	48-49
Genre des noms propres	49-50
Changement de genre ..	46
Hésitation entre deux genres	47
Valeur des genres ..	47, 52
2. Genre de l'adjectif qualificatif.	
Les marques du genre : généralités	128
Formation du féminin	128 à 131
GÉRONDIF	322-323
Définition	322-323
Valeur	323
Construction	323
GROUPE (des verbes)	
Conjugaison des v. du 1 ^{er} gr.	250-254
Conjugaison des v. du 2 ^e gr.	255-257
H	
HORS. Préposition.	
Hors et hors de	489
HYPOTHÉTIQUES (phrases)	596-607
1. Définition	596-597

2. Classement	597
Phrases hypothétiques normales	598
Systèmes hypothétiques	499-605
Autres phrases hypothétiques	606-607
3. Emploi des modes	
dans les phrases hypothétiques normales ...	598
dans les systèmes hypothétiques introduits par si	599-600
avec deux sub. coordonnées	604-605
4. Emploi des temps de l'indf.	
dans les systèmes hypoth. introduits par si	600-604
I	
ICI. Adv. de lieu	420-421
ici-bas	421
IL, ILS. Pronom personnel ..	168
1. Marquant la pers. du v.	168
il devt un v. impersonnel	172
il annonçant un substf sujet rejeté après le v.	172
il marque de l'interrogation	172
2. Valeur	
valeur ironique et méprisante	169
ils à sens vague	169
forme de respect	170
IMPARFAIT	
1. Temps de l'indf. ..	360-367
Désinences	238
Valeurs :	
présent dans le passé ..	361-362
impft narratif ou descriptif	362-364

impf d'imminence....	364
impf du style indirect	
libre	364
emploi dans les sub.	
conjvcs par que ...	365-366
évoquant un fait situé	
dans le prés.	366
dans l'avenir.....	367
impf de politesse,	
impf hypocoristique..	366
dans les phrases hypo-	
thétiques :	
relves au prés.....	366
relves à l'avenir.....	367

2. Temps du subj.

Désinences	239-240
Valeur d'éventuel....	329

IMPÉRATIF 338-340

Définition	338
Morphologie	338-339
Désinences	230
Mode non temporel...	339
Les personnes....	338-340
Valeurs d'emploi....	340

IMPERFECTIF (verbe)

Définition	224
Valeur du passif des v.	
imperfectifs	286-288, 293, 296

IMPERSONNEL

Tours impersonnels :	
analyse	62-63
Verbe impersonnel :	
définition	262-263

INDÉFINIS

1. Adjectifs	110-119
Définition et classe-	
ment	110
Adj. évoquant une quan-	
tité nulle :	
aucun	110-111
nul	111
Adj. de sens positif :	
Certain	112
Différents, divers et	
substituts de des	114
maint	114
plusieurs	114
quelque	113

Adj. exprimant la totali-	
té :	114-116
expression distributive	
115	
expression globale....	
115-116	
expression d'un ensem-	
ble	116
Adj. qui soulignent l'in-	
détermination	116-117
Adj. évoquant identité ou	
différence	117-119

2. Pronoms 198-209

Définition	198
Classement	198
Pronom de sens négatif :	
aucun	199
nul	199-200
personne	200-202
pas un	200
rien	200-202
Pronom de sens positif :	
autre (l'un... l'autre) ..	206
autrui	208-209
certains	207
chacun	208
la plupart	207
le même	207
on	202-204
plusieurs	207
quelque chose	205
quelqu'un; quelques-	
uns	205
tel, un tel	205-206
tout	208
un, l'un... l'autre	206

INDICATIF 341-378

1. Morphologie : les désinences	
du présent	238
de l'imparfait.....	238
du futur	238
du conditionnel ..	238-239
du passé défini	239
Les formes surcomposées	
.....	342-343
2. Valeurs du mode indi-	
catif	343-344
opposition indf subj.	
dans les conjvcs par	
que	562-563
les relves....	570, 574-575
les consécutives..	593-594
3. Emploi des temps de	
l'indf	344-376
(cf. les différents temps)	

Emploi des temps dans	
les conjvcs par que	
564-565	
les sub. interrogatives	
.....	579-580
les consécutives.....	594
les phrases hypothé-	
tiques	600-603
Alternance des formes	
de l'indf.....	376-377
Répétition d'une forme;	
sa valeur.....	377-379

INFÉRIEUR. Sens 143

Construction du cplt..	144
------------------------	-----

INFINITIF 306-317

1. Morphologie :	
désinences	236
dénomination des	
temps	245
2. Les caractères du	
mode infinitif :	
définition	306-307
mode non personnel et	
non temporel	307-308
l'infinitif centre de	
phrase	309-310
l'infinitif nominal.....	310
3. L'infinitif et son agent :	
expression et construc-	
tion de l'agent d'un inf.	
régi par un v.....	308-309
313-317	
construction de l'agent	
substf	315-317
construction de l'agent	
pronominal	316-317
agent indéterminé de	
l'inf.	314
4. Les fonctions de l'infinitif.	
Infinitif sujet.....	310
construit avec la pré-	
position de	310
Infinitif attribut.....	311
Infinitif cplt d'un v.....	311
l'infinitif cplt d'un v. de	
volonté, de jugement	
.....	313-316
l'inf. cplt d'un v. de percep-	
tion ou des v. lais-	
ser et faire	315-317
Construction de l'inf.	
cplt :	312-313

infinitif introduit par	
à	451-452
de	462-463
Infinitif cplt d'un adj.	
ou d'un substf :	311
introduit par à	451
de	463
Infinitif cplf circonstan-	
ciel :	311-312, 317
introduit par à	450
de	461
avant	481
devant	482
par	490
Infinitif en fonction de	
prédicat	460

5. Infinitif centre d'une	
prop. :	
interrogative directe..	539
indirecte	579
relative sans antécé-	
dent	570
avec antécédent....	575

INTENSITÉ

1. Adv. d'intensité..	413-415
2. Degrés d'intensité :	
des adj. qualificatifs..	
138 à 140	
des adv.....	385-386

INTERROGATIFS

1. Adjectifs	120-121
Fonctions	120
Valeurs et emploi..	120-121
2. Pronoms	210-212
Formes	210
Valeur représentative	
ou non représentative	
.....	210-211
Valeurs d'emploi des	
formes simples et fonc-	
tions	211-212

INTERROGATION

1. Définition	533
Les différents types	
d'interrogation : ..	533-534
interrogation directe	
.....	533-534
indirecte	534
indirecte libre	534
Questions insistantes	
et questions dirigées	
.....	546-547

2. L'interrogation direc-	
te	535-547
les marques de l'in-	
terrogation	535-540
la portée de l'interro-	
gation	534-535
interrogation totale	
534-535, 540-541	
interrogation partielle	
535, 541-546, 533 à 538	
3. L'interrogation indi-	
recte	576-580
définition	576
support de la prop.	
sub.	576-577
portée de l'interroga-	
tion	577
marques de la subor-	
dination	577-579
emploi des modes....	579
emploi des temps..	579-580
fonctions	580
place de la sub.....	580

INTERROGATIVE (sub.)

(cf. interrogation indi-

recte).

INTRANSITIF (verbe)

1. Définition....	278, 280-281
2. Différentes sortes de	
v. intr. :	
non pronominaux et	
pronominaux	281
3. Verbes employés trans-	
sitivement ou intransi-	
tivement....	279, 285-286
4. Conjugaison	
emploi des auxiliaires	
être et avoir pour la	
formation des temps	
composés	282-284

J

JADIS. Adverbe de temps.	419
JAMAIS. Adverbe de nég-	
ation	
Emploi	403, 410, 420
JE. Pronom personnel-	
166-169	
Marquant la personne	
du v.....	168, 172

je accentué : je sous-	
signé	168
Je postposé au v.....	173
Valeur	169

JUSQUE 449**JUXTAPOSITION**

Termes juxtaposés :	
définition	19
Propositions juxtapo-	
sées	505-506

L**LE, LA, LES**

1. Article.....	90-93
2. Pronom personnel	
166-168	
Fonctions :	
attribut	176
cplt du verbe	177-178
Place	178-180, 188-189
Valeur particulière :	
la bailler belle, l'em-	
porter sur	179

LEQUEL

1. Pronom interrogatif	
.....	210-211
2. Pronom relatif	213
Fonctions :	
sujet	214
cplt d'objet	215
cplt déterminatif après	
parmi et entre	217

LEUR

1. Adj. possessif.....	80-81
chacun leur.....	82
2. Pronom personnel...	
168, 177, 178-180	

LIAISON (mot de)

cf. Conjonctions de	
coordination	
Adv. de liaison....	424-425
Pronoms mots de liai-	
son	160

LUI. Pronom personnel...	
168	
Rôle et fonctions.....	168
servant à opposer les	
personnes	175

thème de phrase 174
attribut 176-177
cplt, sa place
178-180, 188-189

M**MAINT**

Adj. indéfini 114

MAIS. Conjonction de coordination.

Emploi 430
Sens 433-434

MARQUES (de grammairaire) ou morphèmes

Marques internes et externes 18-21
Marques morphologiques externes 18-21

ME. Pronom personnel...

166-168
Emploi 168
Valeur 169
Place ... 179-180, 188-189

MEILLEUR

Comparatif de bon ... 142

MEMBRE (de phrase)

Définition 17-18

MÊME

1. Adj. indéfini 117-118
orthographe 118
place 117-118
2. Adv. 414
sa place 118
Le même : pronom indéfini 199, 207

MODES

1. Définition 232-233, 303-305
2. Modes non personnels et non temporels. 306-322
l'infinitif 306-317
le participe 318-322
le gérondif 322-323

3. Modes personnels non temporels 324-340
l'impératif 338-340
le subjonctif 324-337

4. Mode personnel et temporel
l'indicatif 341-378

MOI. Pronom personnel...

168-169, 174-175, 179-181

Emplois :

thème de phrase et sujet 174-175
attribut du sujet 176
cplt d'objet 177
servant à opposer les personnes 175
Valeur 169

MOINDRE

Comparatif de petit 142-143

MOINS

Adv. d'intensité 413
de quantité 412
servant à former le comparatif d'infériorité 144

DU MOMENT QUE

Exprimant la cause 589

MORPHÈME

Définition, cf. marques morphol. 18, 21

MORPHOLOGIE

Définition 18
Les marques morphologiques :
marques internes et marques externes .. 18, 21

MOT

Définition 17
Mots variables et mots invariables 19

MULTIPLICATIFS (adj. numériques)....

104

N**NAGUÈRE. Adverbe... 420****NE. Adv. de négation... 399**

Négation totale :
emploi obligatoire. 399-400
Alternance de ne et ne ... pas 400-402
Négation implicite. 404-405
Négation explétive... 404, 406-408

Ne ... guère :
négation limitée 403
adv. d'intensité 413

Ne... goutte: négation totale 398

Ne... jamais ; nég. limitée 403

Ne... mie : nég. totale. 398

Ne... pas : nég. totale. 397

au lieu de ne au XVII^e. 399

Ne... plus nég. limitée. 403

Ne... point : nég. totale 397-398

au lieu de ne au XVII^e. 399

Ne... que restriction exclusive 403-404

NÉGATION

1. Généralités :
Négation partielle et négation totale 394
différents adv. de négation 394-395

2. Négation portant sur un v. ou un prédicat verbal 395-408
Degrés et place de l'adv. de négation. 395-397
Négation totale... 397-402
Négation partielle... 402-404
Négation limitée..... 403
Négation exclusive 403-404
Négation implicite et négation explétive 404-408

3. Négation portant sur un terme autre que le v. 408-411
Valeur des adv. simples 408-409
Négation dans les phrases prédictives sans v. 409

Négation d'un terme ou d'un groupe à l'intérieur d'une prop. 409-410
Négation d'un terme mis en relief au moyen de c'est 411

4. Emploi d'un adv. de nég. à la place d'une prop. ou d'un prédicat négatif 411-412

NI. Conjonction de coordination 430-431

Emploi restreint dans la langue parlée 436-437
Emplois obligatoires .. 437-438
Emplois facultatifs 438

N'IMPORTE QUEL

Adj. indéfini 116

N'IMPORTE QUI / QUOI 209**NOMBRE**

1. Nombre des substfs. 53-59
Généralités 42-43, 53
Les marques du nombre 43, 53-57
Les marques du pluriel dans :
les substfs simples .. 53-54
les substfs composés. 54-57
Valeur du nombre .. 57-59

2. Nombre des adj. qualificatifs 131

NON

1. Adv. de négation... 408, 409-410
son emploi : comme préfixe 410
se substituant à une prop. 411-412
2. Adv. d'opinion 423

NOUS. Pronom personnel 168

Emploi :
marquant la personne du v. 168
sujet et thème de phrase 172-175
attribut du sujet 176
cplt d'objet 177
cplt, place 178-180, 188-189
Valeur 170

NU. Variable et invariable 133**NUL**

1. Adj. indéfini 111
2. Adj. qualificatif 111
3. Pronom indéfini. 194-195
construction des adj. attributs 197

NUMÉRAUX (adjectifs) 104-119

1. Définition, classement fonctions 104
2. Leur emploi comme :
déterminants du substf adj. qualificatif 104
substf. 104
3. Les différents adj. numériques :
cardinaux 105 à 108
ordinaux 108-109
multiplicatifs 104
à valeur collective 104
totalisant 104

O**OBJET (cplt d') cf. Transitif.**

1. Définition 24
2. Le substf. cplt d'objet. 68, 72-73
3. Les pronoms cpts d'objet :
le pronom personnel 178-182
sa place.. 178-180, 188-189
le pronom relatif.... 215
4. La prop. cplt d'objet :
la conjve par que 561
l'interrogative indirecte 580
la relve sans antécédent 570
5. Place du cplt d'objet :
sa mise en relief..... 529

ON. Pronom indéfini.

Origine et formes ... 202
Emploi de l'on 202
Fonctions 203
Valeurs 203
valeur affective... 203-204

employé à la place de nous 204
Accord des attributs de on 204

OPPOSITION (sub. d') 608-613

1. Définition : 608
opposition concessive et opposition simple.
2. L'opposition simple.
Structure des phrases. 608
Le lien 609-610
L'emploi des modes... 613
3. L'opposition concessive : cf. concession.

OPPOSITIONS (dans le système verbal).

1. V. perfectif, v. imperfectif 224, 295-296
2. Action en cours, action accomplie ... 295-298, 301
3. Valeur durative, valeur non durative de la forme verbale.... 295-296

OR. Conjonction de coordination.

Emploi 430-431
Sens 432

ORDINAUX (adj. numériques) 108-109

Formation 108
Valeurs d'emploi 109
marquant le rang 109
exprimant le diviseur. 109
à la place des cardinaux 108

OU. Conjonction de coordination 430**OU**

1. Pronom relatif 213
Fonction 218
Emploi au XVII^e :
sans antécédent 218
équivalent à un relf construit avec prép. par où = par lequel... 218
où remplacé par dont. 217
En frm. où remplacé par que 218
par que 218
2. Où adv. interrogatif. 420

OUI. Adv. d'opinion. 422-423
emploi de oui et de si
..... 422-423

P

PAR. Préposition : intro-
duit divers cplts cir-
constanciels 489-490
introduit le cplt d'agent 289
Par + inf. au XVII^e..... 490

PARMI. Préposition. 491-492

PAR QUOI. Adv. de liai-
son en afr. et en mfr... 425

PARTANT. Adv. de liai-
son 425

PARTICIPE 318-322

1. Définition 235

2. Les différents parti-
cipes :
morphologie 318

3. Le participe présent.

Morphologie :
formation 318
désinences 236
son invariabilité... 318-319

Emploi :
le participe et son
agent 320
le participe employé
comme adj. 320-321
Valeur descriptive du
participe 321

4. La forme adje du v.

Morphologie :
formation 237
accord 272-277
Emploi et valeur... 321-322

5. Le participe employé

comme :
adj. qualificatif..... 126
préposition 442

PAS. Adv. de négation.

Emploi 408-409
Se substituant à une
prop. 411-412

PAS MAL DE. Adv. de
quantité 412

PASSÉ ANTÉRIEUR

Définition 353
Emploi en prop. indé-
pendante 354
sub. 354

PASSÉ DÉFINI

Désinences 239
Extension 351
Valeur 351-352
Emploi :
dans les récits histori-
ques 352-353
pour exprimer une
vérité générale..... 353
dans les sub. 353

PASSÉ INDÉFINI

Aspect composé du
prést 348-349
Exprimant un fait passé 349
Emploi : dans la langue
écrite 349-350
à l'époque classique- 350

PASSIF

1. Morphologie :
conjugaison passive 258-259
le passif des v. transi-
tifs 279, 286-290
2. Le cplt d'agent des v.
passifs 288-289
3. Vitalité du passif..... 288
4. Valeurs du passif. 286-288
5. Voix passive et forme
pronominale 293

PENDANT. Préposition. 488

PENSER

Construction directe,
ou indirecte = à + inf. 447

PERFECTIF (verbe).

Définition 224
Valeur du passif des v.
perfectifs 286-287, 296

PERSONNE. Pronom
indéfini.

Origine et emploi. 200-201
Construction des adj.
attributs 202

PERSONNE

Les différentes person-
nes du v. 233

**PERSONNELS (pro-
noms)** 166-190

1. Généralités.

définition 166
caractéristiques .. 166-167
rôle et fonction..... 168
valeur 169
valeur particulière des
personnes 170-171

2. Pronoms sujets... 172-175

généralités 172
place 172-173
répétition 173-174
employés comme
thème 174-175

3. Pronoms attributs :

attributs du sujet. 176-177
cplt d'objet 177

4. Pronoms cplts.. 178 à 181

fonction et construc-
tion 178
répartition des formes
pleines et des formes
réduites 179-181
valeurs particulières.. 179
répétition 181
place 178-180, 188-189

5. Pronom réfléchi. 182-183

On : cf. pronom indé-
fini 202-204

PEU

Adv. d'intensité..... 413
Adv. de quantité..... 412

PHONÉTIQUE

Transcription phonéti-
que des mots..... 27-28

PHRASE

1. Généralités :

définition 501-502
les éléments de la phra-
se : thème et prédicat. .
..... 502-503

phrase à un élément...
..... 503-504
phrase à deux éléments 504

2. Les phrases sont du type :

énonciatif 521-532
exclamatif 532-533
interrogatif 533-547

3. Phrase sans verbe...

..... 504, 514-517
phrase à un élément...
..... 514-516
phrase à deux éléments
..... 516-517

4. Phrases verbales attri-

bucives 504, 518-519
à éléments disjoints... 518
phrases attributives
liées 518
ordre des termes. 518-519

5. Phrases verbales à v.

d'existence..... 504, 520
définition 520
à éléments disjoints;
phrases liées 520

6. Les autres phrases ver-

bales.... 504-505, 521-547
à l'infinitif 521
à éléments disjoints...
..... 521-522
à éléments liés..... 522
ordre des termes. 522-526

7. Phrase complexe

..... 505-511, 548-619
1. à prop. juxtaposées
et coordonnées 506
2. à prop. subordonnées
..... 506-511
classement des sub.... 558
cf. les différentes sub.

PIRE

Comparatif de mau-
vais 142

PIS

Emploi 142-143

PLACE (des mots)

1. Ordre des éléments
et des termes de la
phrase 511-513
Ordre expressif.. 512-513

2. Ordre des éléments
dans les phrases sans v.
(place respective du
thème et du prédicat). 517

3. Ordre des éléments
dans les phrases verba-
les.

Place du sujet..... 63-64
dans les phrases attri-
butives 518-519
dans les phrases com-
mençant par un adv.
..... 524-525
dans les incises... 64, 526
dans les exclamatives
..... 532-533

dans les interrogatives
..... 64, 537-538

avec mise en relief.... 528

Place de l'attribut... 66-67
du sujet. 552, 524-526, 528
du cplt d'objet... 531-532

Place du cplt d'objet...
..... 72, 522, 529

Place du verbe : mise en
relief 527-528

Place des cplts détermi-
natifs et circonstanciels
..... 52-53, 76, 529-531

Mise en relief..... 526-532

4. Place des pronoms

personnels :
sujets 172-173
cplts... 178-180, 188-189

5. Place de l'adj. qualifi-

catif 151 à 156

6. Place des adv.... 391-392

PLEINE (forme)
Pronoms personnels à
la forme pleine 167
emplois. 167, 174-175, 176

PLURIEL

cf. nombre.

PLUS

Adv. de quantité..... 412
prononciation 413

servant à former le
comparatif 144, 426
non plus 426
Adv. de temps : pronon-
ciation 420
Adv. de négation 409

PLUSIEURS

Adj. indéfini 115
Pronom indéfini 207

**PLUS-QUE-PARFAIT
(de l'indf)**

Définition 368
Valeur :
marque l'antériorité.. 368
emploi dans les phrases
hypothétiques 368

PLUTOT. Adv. d'inten-

sité 413

POINT. Adv. de négation

..... 408-409

Emploi :
Se substituant à une
prop. 411

POSSESSIFS

1. Adjectifs 80-84

Définition 80

Adj. poss. toniques... 81

Adj. poss. atones... 80-81

Accord de l'adj. poss.
..... 81-82

Valeurs de l'adj. poss.
..... 82-83

concurrency entre eu
et son 84

2. Pronoms 191-192

Morphologie 191-192

Valeurs d'emploi 192

POSSIBLE. Adj. qualifi-

catif :

invariable 134

POSTÉRIEUR

Sens 143
Construction du cplt.. 144

POUR. Préposition ... 492-494	PRÉPOSITION ... 441-497	PROLEPSE 513
Emploi : servant à construire :	Généralités 441	
un infinitif 492-493	Définition (distinction entre prép. et adv. prép. et conjonction) 441-442	PRONOMS 159-220
divers cplts 492-494	Morphologie 442-443	Définition 159
servant à mettre en relief 494	Termes construits au moyen des prép. ... 443-444	Fonction et rôle... 159-160
employé comme adv. ... 443	Constructions directes et indirectes. 444-445, 447	Classement 160
	Répétition d'une prép. 445	Pronoms représentants et pr. sans référence... 160-162
POUR QUE. Locution conjonctive.	Sens des prép. 446-447	Représentants du groupe nominal... 162-163
Marquant le but 595	Classement des prép. 447-449	Représentants du groupe verbal 164
Pour... que = concession 610	Règles d'emploi 449	Morphologie :
	Les différentes prép. ... 450-497	les catégories des pronoms 160
POURQUOI		accord des pronoms variables 164-165
Adverbe de cause 421	PRÉSENT	Les différents pronoms 166-220
Adv. de liaison en afr. 425		
POURTANT	1. Indf. prést 344-348	PRONOMINAL (verbe)
Adverbe de liaison ... 425	Définition 344	1. Conjugaison 260-261
PRÉDICAT	Morphologie : les désinences 238	degré personnel du pr. cplt 261
Définition 22	Valeur : présent ponctuel et prést étendu ... 344-345	omission du pr. cplt... 261
Distinction entre subst prédicat et apostrophe 79	Valeurs d'emploi... 345-346	analyse du pr. cplt. 290-291
Nature du prédicat :	Le prést en subordonnée : 346-348	conjugé avec l'auxiliaire être 282
terme, syntagme, phrase 503-504, 514	dans les relatives. 346-347	2. Les différentes sortes de v. pronominaux :
Présentation du prédicat 516	dans les conjv. par que 347	V. essentiellement ou accidentellement pronominaux 290-292
Place du prédicat :	dans les phrases hypothétiques 347-348	Passage de v. de la forme pr. à la forme non pr. et inversement 281
mise en relief 512-513	2. Subj. prést. 327-328, 334, 337	3. Les emplois de la forme pronominale :
place dans les phrases sans verbe 517	Morphologie : désinences 237	emploi réfléchi 290
place dans les phrases verbales attributives... 518	Emploi dans les sub. ... 334-337	réciproque 290
Substf sujet d'un prédicat non exprimé... 61	PRÉSENTATIF	valeur de la f. pron. des v. tr. 292-293
PRÉDICATIF	Adj. démonstratif employé comme présentatif 87, 516, 517, 528-532	le passif et la forme pronominale 293
Cplt prédicatif 23	PRINCIPALE (prop.) 506-508	4. Existe-t-il une voix pronominale? 294
Caractère prédicatif de l'apposition 25	PROCÈS	PROPOSITION
Relative prédicative... 561-562-563	Définition 224	1. Définition 505
Phrase prédicative 503-504	Nature du procès. 224-225	2. Différentes sortes de prop. :
Substf centre d'une phrase prédicative ... 76	Agent, patient et siège du procès 225-226	Prop. principale et prop. sub. 506-508
PRÉFIXE	Rapports de l'action et de l'agent 227-228	Prop. juxtaposée et prop. coord. 506
Préfixes intensifs 139		

Prop. indépendante : cf. phrase simple.	apposition 149	4. Particule liant thème et prédicat 67, 517
Prop. subordonnées... 548-619	en fonction du cplt déterminatif 149	employé dans la sub. inverse 551
	en fonction d'adv. 133, 149-150	5. Que introduit le cplt du comparatif 144
PROPRE. Place et sens. 153	4. Place 151 à 156	6. Adverbe :
	Valeur fonctionnelle de la place de l'adj. ... 151-152	adv. de cause 421
PROPRES (noms)	Place des adj. épithètes 152	adv. de quantité 412
Employés avec article.	antéposition obligatoire 152-153	ne... que = restriction 403-404
1. Avec article défini. 92-95	mise en relief par antéposition 154	QUEL. Adj. interrogatif et exclamatif 120-121
2. Avec article indéfini. 96	postposition 155	quel... que 117
3. Article du, de la devt les noms de personnes. 97	place réglée par le sens 153-154	QUELCONQUE. Adj. indéfini 116
	place des adj. monosyllabiques 154	employé comme adj. qualificatif 116
	place des adj. en poésie 155-156	
	cas de plusieurs adj. ... 156	QUELQUE
		Adj. indéfini 113
Q		Adv. de quantité... 412-413
QUALIFICATIFS (adjectifs) 123		Distinction entre l'adj. indéfini et l'adv. 113
1. Généralités 125 à 126		Quelque... que ... 113, 413
2. Morphologie ... 126-127	QUAND	QUELQUE CHOSE. Pronom indéfini ... 204-205
Le genre, formation du féminin 128 à 131	1. Conjonction de sub. introduisant :	
Le nombre 131	une sub. de temps 582	QUELQU'UN, QUELQUES-UNS. Pronoms indéfinis 204-205
Règles d'accord... 132 à 137	de concession 609	
adj. invariables... 132 à 134	hypothétique 606	QUI
accord des adj. composés 134	2. Adv. interrogatif 418	1. Pronom relatif 213
accord de l'adj. se rapportant à un ou plusieurs termes... 134 à 136		Sujet 209
accord de l'adj. postposé à un groupe subst. + cplt adnominal 136	QUE	attribut 215
accord avec avoir l'air... 137	1. Pronom relatif : 213	cplt d'objet 215
accord de l'attribut de on 199	que = ce que, à ce que 215	cplt déterminatif ; remplace à qui 216
Les degrés d'intensité 138 à 140	alterne avec où 218	2. Pronom interrogatif. 210-212
marqués par le sens de l'adj. 138	introduit une sub. interrogative 212	que = ce que... 212, 578
morphologiquement 139	que = comment... 212	3. Conjonction de sub.
par un adv. 139-140		Que introduit diverses prop. sub. 550-551
par un moyen lexical 140	Les degrés de comparaison 141 à 146	Que remplace différentes conjonctions... 551
comparatifs synthétiques 142-143	analytiques 143-144	Que sert à former des locutions conjv. 549
cplt du comparatif 144	superlatif relatif. 144 à 146	
épithète 147	3. Fonctions 147	
attribut 147-148	épithète 147	
	attribut 147-148	

- 2. Pronom interrogatif.**
..... 210-212
Qui = qu'est-ce qui
au XVII^e 212
ce qui remplace que
dans l'interrogation in-
dir. 212, 578
- QUICONQUE.** Pronom
relf indéfini 220
- QUOI**
1. Pronom relatif. 218-219
avec antécédnt nom de
chose au XVII^e 219
quoi que relf indéfini. 220
2. Pronom interrogatif.
..... 210, 212
- QUOIQUE.** Conjonc-
tion de sub.
introduit une sub de
concession 609
+ indf au XVII^e 610
employé sans verbe... 610
- R**
- RADICAL (du verbe)**
..... 229, 241-245
Radical confondu avec
un thème unique 241
Radical se présentant
sous 2 thèmes 241-243
V. qui se conjuguent
sur plusieurs radicaux
..... 243-245, 246-247
- RÉDUITE (forme)**
Pronoms personnels à
la f. réduite. 167, 179-180
- RÉFLÉCHI**
Pronom personnel réfl.
..... 167, 182-183
Verbe pronominal réfl.
..... 260-261, 290
- RELATIF (pronom) ..**
..... 213-220
1. Morphologie 213
2. Emploi.
Terme de phrase et
mot de liaison 160, 213-214

- Fonctions :
- sujet 214-215
attribut 215
cplt d'objet 215
cplt déterminatif.. 216-219
Relf sans antécédent.. 219
Répétition des pro-
noms relatifs 220
3. Relatifs indéfinis..... 220
- RELATIVE**
1. Définition 568
2. Relatives sans antécé-
dent : 568-570
nature 568-569
fonction 569-570
emploi des modes... 570
3. Relatives détermina-
tives 571
dans les phrases prédi-
catives 571
les relves épithètes 571-572
les relves attributs 572-573
les relves circonstan-
cielles 573
Constructions imbri-
quées 573-574
Relves de liaison 574
4. Emploi des temps...
..... 346-347, 372-373
5. Emploi des modes. 574-576
- REPRÉSENTANTS**
(pronoms) 160-162
- RIEN.** Pronom indéfini...
..... 200-202
Avec un sens positif.
ou négatif..... 200-201
Construction des adj.
attributs 202
Un rien : locution adv.
de quantité 414
- S**
- SEUL.** Adj. dont le sens
varie selon la place... 153
- SI**
1. Adverbe :
d'intensité 413
employé dans des
phrases comparatives
..... 143-144
- de liaison : **et si, si faut-**
il, si est-ce que 425
d'opinion : emploi de
oui et de si 422-423
que si, si fait 423
2. Conjonction de sub.
introduit :
une sub. interrogative 578
une hypothèse ou une
condition 599-605
une sub. de cause (= **puisque**) 590
- SIÈGE (du procès)**
- Définition 225
Distinction entre
siège et sujet 225
- SIGNES**
1. Signes phonétiques.
..... 27-28
2. Signes conventionnels. 28
- SIMPLE.** Adj dt le sens
varie selon la place... 153
- SOI.** Pronom personnel
réfléchi 182-183
- SOUS.** Préposition : **Sous**
et **dessous** 494-495
- STRUMENT**
- Définition 21
- STYLE**
1. Les différents styles. 29
2. Le style direct..... 29-31
les marques du style
direct 30-31
3. Le style indirect... 31-36
définition 31-32
les marques du style
indir. : 32-36
transposition des pro-
noms 33-34
des modes et des tps 34
des démonstratifs et
des adv. 34-35
des phrases interro-
gatives 35-36
(cf. sub. interrogative).
4. Style indirect libre. 36-38
5. Alternance des styles. 38

SUBJONCTIF 324-337

1. Définition : valeur
du mot subj. 324-325
2. Morphologie.
Les temps du subj. 324
leurs noms 325
Les désinences du prést 237
de l'impft 239-240
subj. sans que 328
3. Valeur du subj. 325-326
4. Vitalité du subj. 327
5. Emploi du subj. 327-337
En prop. pple ou indé-
pde 327-329
emploi du prést.. 327-328
emploi de l'impft. 328-329
Dans les prop. sub. 330-337
emploi du prést ou du
passé 330-333
emploi de l'impft. 333-334
Concordance des
temps 334-337
Emploi dans les diffé-
rentes sub. conjoncti-
ves par **que**
..... 331-332, 562-564, 567
relatives ... 332, 574, 576
interrogatives au XVII^e 579
circonstancielle : 332
consécutives 593-594
hypothétiques ... 598-607
concessives 610-613
causales 588-590
finales 595

SUBORDINATION

1. Les marques de la su-
bordination 508-509
les conjonctions .. 548-551
2. La subordination in-
verse 510-511
dans les temporelles..
..... 581-582
dans les causales.. 588-591
3. La subordination im-
plicité :
dans les temporelles.. 581
causales 588, 591
hypothétiques.. 606-607

SUBORDONNÉE (prop.)

- Définition, généralités
..... 506-511

- Les supports 551-553
Les fonctions 553-554
La place des prop. sub.
..... 554-556
Le mode de liaison des
prop. sub. 556-557
Les différentes prop.
sub. conjonctives par
que 559-567
relatives 568-576
interrogatives ... 576-580
circonstancielle... 581-619

SUBSTANTIF

1. Généralités 41-45
composition de l'espè-
ce des substfs 41
caractères propres aux
substfs 41-42
le genre et le nombre 42-43
2. Morphologie.
Le genre et le nombre
..... 42-43, 46-59
Les marques du genre
et du nombre 43-44
Le genre d'un substf. 46-52
Le nombre 53-59
3. Les déterminants du
substf 44-45
Déterminants spécifi-
ques et déterminants
complémentaires
..... 44-45-80-122
4. Les fonctions 60-79
5. Le substf centre d'une
phrase sans v. 76
6. Substf employé comme
adj. 126

SUFFIXE

1. Suffixes d'adj. mar-
quant l'intensité 139
2. Suffixes verbaux 230

SUITE (de), tout de

- suite 419

SUJET

1. Définition 23
distinction agent, siège
et sujet 225-226
le sujet du v. 226-227

2. Le substf sujet : ... 60-64
substf. sujet d'un pré-
dicat non exprimé... 61
le sujet des tours im-
personnels 62-63
construction du substf
sujet 63
place du substf sujet :
généralités 63-64

3. Pronoms personnels

- sujets : 172-175
omission 172
répétition 173-174
emploi des pr. à la for-
me pleine 174-175
place 172-173
4. Proposition sujet :
relative sans ant. 569
conjonctive par **que**... 561
interrogative 580

5. Place du sujet :

- devant le v. 522
phrases commençant
par adv. 524-525
incises 536
postposé au v. dans :
les phrases exclamati-
ves 532-533
interrogatives .. 537-538
postposé au v. comme
marque de subord. 508-509
dans les hypothétiques: 607
dans les concessives... 609
mise en relief du sujet. 528

SUPÉRIEUR

- Sens 143
Construction du cplt.. 144

SUPERLATIF

1. Superlatif relatif :
Définition 142
Formation 144-145
Valeurs d'emploi 145
Superlatif renforcé... 145
Confusion entre com-
paratif et superlatif au
XVIII^e 146
Cplt du superlatif. 144-145

2. Superlatif absolu : cf.
intensité.

SUPPORT (d'une prop. sub.)	
Définition	20
Les supports des subordonnées	551-553
Conjonctives par que avec ou sans support ..	560
SUPPOSITIF (mode) ..	303
SUR. Préposition	495-497
Emplois :	
marquant l'opposition (= contre)	483
Dans et sur	484-485
Dessus et sur	496
SURCOMPOSÉE (forme). Définition	232
Valeurs	342-343
SURTOUT QUE. Exprimant la cause	589
SYLLEPSE. Accord par syllepse (pronoms) ...	165
SYNTAGME.	
Définition	19
Syntagmes partiels et synt. complets	19
Solidarité des termes d'un synt.	19-20
T	
TANTOT	
Adv. de tps :	
= bientôt au XVII ^e ...	418
tantôt et tout à l'heure	419
Adv. de liaison : tantôt... tantôt	425
TE. Pronom personnel	167
Rôle et fonction	168
Valeurs	169
TEL(S), TELLE(S)	117
1. Adj. indéfini :	
employé comme adj. qualificatif	117
2. Pronom indéfini : 205-206	
Un tel : pr. indéfini ...	206

TEMPS (du verbe)	
Les différents tps du v. 233	
Désinences des temps. 237-240	
Les noms des temps ..	245
TEMPS (sub. de) ..	581-586
Définition	581
Mode de rattachement au support	581-582
Les conjonctions de sub.	582-584
Emploi des modes	585
Emploi des temps. 372-586	
TERME	
Définition	17, 21
Rapport d'égalité entre les termes : (juxtaposition et coordination)	19
Rapport de dépendance : subordination	20
Fonction des termes. 22-23	
THÈME	
Conjugaison établie sur un thème unique	241
Conjugaison établie sur plusieurs thèmes. 241-243	
Thème plein et thème court	241-243
THÈME (cf. prédicat) ..	22
Définition	22, 502
thème et sujet	503
thème et prédicat dans la phrase	503-504
Nature : le thème est un terme ou un syntagme	502-503
un pronom personnel 168, 174-175	
une phrase à un élément	514
Thème lié au prédicat par que	67, 517
Place du thème :	
dans les phrases sans v.	517
dans les phrases verbales attributives. 67, 518	
dans les autres phrases verbales	520-522

TOI. Pronom personnel ..	167
Thème de phrase et sujet	168, 174-175
attribut du sujet ..	176-177
du cplt d'objet	177
servant à opposer les personnes	175
valeurs	169
TONIQUE	
Pronoms personnels à la forme tonique	167
TOT. Adv.	
Aussi tôt et si tôt	419
Aussitôt et sitôt	419
TOUT	
1. Adjectif indéfini. 114-116	
Tout, toute :	115
Valeur distributive ...	115
= seul, unique	115
Expression globale d'un ensemble	116
= toute espèce, toute sorte de	116
Tous, toutes :	
évoque le nombre total d'unités	115-116
2. Pronom indéfini	208
prononciation de tous . 208	
3. Adv. d'intensité	413
Tout à l'heure = sur-le-champ	418-419
TRANSITIF	
Définition	278, 284
Emploi absolu des v. tr.	284-285
V. employés comme tr. et comme intr. ...	285-286
Emploi de l'auxiliaire avoir dans la conjugaison des v. tr.	284
Passif des v. tr. : formation	258-259
TRÈS. Adv. d'intensité ..	415
TROP. Adv. de quantité ..	412
Par trop	415

TU. Pronom personnel ..	166
Rôle et fonction : marquant la personne du v.	168
Valeurs	169
passage de tu à vous et l'inverse	170-171

3. Accord du verbe :	
cf. accord	264-277
4. Sujet du v.	60-64
5. Les cplts du v.	222, 68, 72-76
6. Mise en relief du v. :	
dans les phrases à v. d'existence	520
dans les autres phrases verbales	527-528

U

UN

1. Adj. numéral	104-105
2. Article indéfini	93-96
3. Pronom indéfini :	
un = quelqu'un au XVII ^e	204-205
l'un... l'autre :	206
pas un	200, 202

UNIPERSONNEL (verbe). Définition ..	262
--	-----

V

VENIR DE	
Emploi	301, 462

VERBAUX (adj.). Variabilité et orthographe ..	126
--	-----

VERBE cf. Transitif et intr. Modes-Temps-voix-oppositions-pronominal-impersonnel.	
1. Définition :	223-224
Le verbe et le substantif	223
Notions évoquées par le verbe	224
Nature du procès. 224-225	
2. Morphologie. cf. conjugaison	235-263

3. Accord du verbe :	
cf. accord	264-277
4. Sujet du v.	60-64
5. Les cplts du v.	222, 68, 72-76
6. Mise en relief du v. :	
dans les phrases à v. d'existence	520
dans les autres phrases verbales	527-528
VERS. Préposition	
indiquant : le terme d'une direction	497
à et devers à la place de vers	497
indiquant une approximation :	
vers = aux environs de	497
vers remplacé par environ au XVII ^e	497
vers pour envers au XVII ^e	489

VOILA. Instrument de mise en relief	513
Sert à présenter le prédicat	517

VOIX

1. Définition : voix active et voix passive	233-234
2. Morphologie :	
Conjugaison des v. à la voix active	250-257
Conjugaison des v. à la voix passive	258-259
3. Voix active : elle comprend :	
des v. simples et des v. pronominaux	278
des v. tr. et intr. ...	278-279

4. Voix passive :	
Elle comprend les v. tr.	279-280
Concurrence de la voix passive et de la forme pronominale	293
Valeurs descriptives du passif	286-288
Valeurs d'emploi du passif	288-289
Vitalité du passif en frn	288
5. Existe-t-il une voix pronominale	294

VOUS. Pronom personnel

Rôle et fonction	168
marquant la personne du verbe	168
servant à opposer les personnes	175
sujet et thème de phrase	168
attribut du sujet	176
du cplt d'objet	177
complément	180-181
Place ... 172-173, 188-189	
Valeurs :	169
passage du vous au tu et l'inverse	170-171

Y

Pronom	184, 186-187
Il représente des noms de chose	186
des personnes au XVII ^e	186
Ses fonctions	186-187
Employé dans des locutions	187
Sa place	187, 189-190

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	5 à 8
Préliminaires	9 à 38
Notions historiques	9 à 15
Latin, Roman, Français	9 à 12
La grammaire française	12 à 16
Bibliographie	16
Principes d'analyse	17 à 26
Signes employés	27 - 28
Les caractères de l'énoncé	29 à 38
Le substantif et ses déterminants	39 à 122
LE SUBSTANTIF	41 à 79
I. <i>Généralités</i>	41 à 45
II. <i>Les catégories du substantif</i>	46 à 59
A. Le genre	46 à 52
B. Le nombre	53 à 59
III. <i>Les fonctions du substantif</i>	60 à 79
Le substantif sujet ou thème	60 à 64
Le substantif attribut	64 à 67
Le substantif complément	68 à 76
A. Le substantif détermine un substantif	68 à 71
B. Le substantif détermine un adjectif	71 - 72
C. Le substantif détermine un verbe	72 à 76
Les autres fonctions du substantif (apposition, apostrophe)	76 à 79
LES DÉTERMINANTS DU SUBSTANTIF	80 à 122
<i>Les déterminants spécifiques du substantif</i>	80 à 98
I. Les adjectifs possessifs	80 à 84
II. Les adjectifs démonstratifs	85 à 88
III. Les articles	89 à 98
A. L'article défini	89 à 93
B. L'article indéfini	93 à 96
C. L'article DU, DE LA	97 à 98
IV. Absence de déterminants spécifiques	99 à 102

<i>Les déterminants complémentaires du substantif</i>	103 à 121
I. Les adjectifs numéraux	104 à 109
A. Les numéraux cardinaux	105 à 108
B. Les numéraux ordinaux	108 à 109
II. Les adjectifs dits indéfinis	110 à 119
III. Les adjectifs interrogatifs et exclamatifs	120 à 121
IV. Les déterminants : comptabilité et ordre de succession	121 à 122
L'adjectif qualificatif	123 à 156
I. <i>Généralités</i>	125 à 127
II. <i>Les catégories du genre et du nombre</i>	128 à 131
III. <i>L'accord de l'adjectif</i>	132 à 137
IV. <i>L'expression des degrés d'intensité</i>	138 à 140
V. <i>L'expression des degrés de comparaison</i>	141 à 146
VI. <i>Les fonctions de l'adjectif</i>	147 à 150
VII. <i>La place de l'adjectif, ses valeurs</i>	151 à 156
Les pronoms	157 à 220
I. <i>Notions générales</i>	159 à 165
II. <i>Les pronoms personnels et adverbiaux</i>	166 à 190
A. <i>Généralités</i>	166 à 171
B. <i>Emplois des pronoms sujets</i>	172 à 175
C. <i>Emplois des pronoms en fonction d'attribut</i>	176 à 177
D. <i>Emplois des pronoms personnels en fonction de complément</i>	177 à 181
E. <i>Emplois des formes du pronom réfléchi</i>	182 - 183
F. <i>EN et Y</i>	184 à 187
G. <i>Place de deux pronoms compléments</i>	188 à 190
III. <i>Les pronoms possessifs</i>	191 à 192
IV. <i>Les pronoms démonstratifs</i>	193 à 197
V. <i>Les pronoms indéfinis</i>	198 à 209
VI. <i>Les pronoms interrogatifs</i>	210 à 212
VII. <i>Les pronoms relatifs</i>	213 à 220
Le verbe	221 à 378
I. <i>Définition. Notions générales</i>	223 à 228
<i>Nature du procès. Propriétés morphologiques du verbe.</i>	

II. <i>Morphologie. Les conjugaisons</i>	229 à 263
Appendice	
Morphologie des conjugaisons en français	235 à 263
Les désinences	236 à 240
Les radicaux	241 à 245
Tableau des verbes irréguliers	246 à 247
Tableaux des conjugaisons	248 à 261
Verbes auxiliaires	248 à 249
Etre	248
Avoir	249
Conjugaisons vivantes	250 à 257
I. <i>Verbes du 1^{er} groupe. Aimer</i>	250 à 254
II. <i>Verbes du 2^e groupe. Finir</i>	255 à 257
La conjugaison passive	258 à 259
Les verbes pronominaux	260 à 261
Les verbes impersonnels ou unipersonnels	262 - 263
III. <i>L'accord du verbe</i>	264 à 277
A. <i>Accord des formes personnelles du verbe</i>	266 à 271
<i>Cas d'espèce de l'accord en nombre</i>	266 à 270
<i>Cas d'espèce de l'accord en personne</i>	270 - 271
B. <i>Accord de la forme adjectivale</i>	272 à 277
IV. <i>Les catégories et leurs valeurs d'emploi</i>	278 à 378
A. <i>Les voix</i>	278 à 280
B. <i>Les oppositions dans le système verbal et la valeur des formes composées</i>	295 à 302
C. <i>Les modes</i>	302 à 378
I. <i>Les modes non personnels et non temporels</i> ...	306 à 323
L'infinitif	306 à 317
Le participe	318 à 322
Le gérondif	322 - 323
II. <i>Les modes personnels et non temporels</i>	324 à 340
Le subjonctif	324 à 337
L'impératif	338 à 340
III. <i>Mode personnel et temporel</i>	341 à 378
L'indicatif	341 à 378
Le présent	344 à 348
Le passé indéfini	348 à 350
Le passé défini	351 à 353
Le passé intérieur	353 à 354
Le futur	355 à 359
Le futur antérieur	359 à 360
L'imparfait	361 à 368

Le plus-que-parfait	368
Le conditionnel	369 à 374
Le conditionnel passé	374 à 376
Les adverbes	380 à 426
I. Définitions. Généralités. Classement	381
A. Morphologie des adverbes	382 à 387
B. Sens et emploi des adverbes	387 à 392
C. Classement des adverbes	393
II. Les adverbes de la première classe	394 à 417
A. Les adverbes de négation	394 à 412
I. La négation porte sur le verbe ou sur l'ensemble d'un prédicat verbal	395 à 408
II. La négation porte sur un terme autre que le verbe	408 à 411
III. Substitution d'un adverbe à une proposi- tion ou à un prédicat négatif	411 - 412
B. Les adverbes de quantité	412 - 413
C. Les adverbes d'intensité	412 à 415
D. Les adverbes de manière	416 - 417
III. Les adverbes de la deuxième classe	418 à 423
A. Les adverbes circonstanciels	418 à 421
B. Les adverbes d'opinion	422 - 423
IV. Les adverbes de la troisième classe	424 à 426
A. Les adverbes de liaison	424 - 425
B. Les adverbes de comparaison	425 - 426
Les conjonctions de coordination	428 à 438
I. Définitions. Généralités	429 à 434
II. Les emplois de ET et de NI	435 à 438
Les prépositions	440 à 497
I. Généralités	441 à 449
II. La préposition A	450 à 459
A. La préposition A sert à construire un infinitif	450 à 452
B. La préposition A sert à construire un substantif sans déterminant spécifique	452 à 454
C. La préposition A sert à construire un substantif déterminé spécifiquement	454 à 459

III. La préposition DE	460 à 472
A. La préposition DE sert à construire un infinitif	460 à 463
B. La préposition DE sert à construire un adverbe	463 - 464
C. La préposition DE sert à construire un adjectif	464 - 465
D. La préposition DE sert à construire un substantif non déterminé	465 à 467
E. La préposition DE sert à construire un substantif spécifiquement déterminé	467 à 472
F. Locutions prépositionnelles	472
IV. La préposition EN	473 à 479
A. La préposition EN sert à construire un participe	474
B. La préposition EN sert à construire un terme autre qu'un substantif spécifiquement déterminé	474 à 478
C. La préposition EN sert à construire un substantif spécifiquement déterminé	478 à 479
V. Les autres prépositions	480 à 497
La phrase	499 à 619
<i>Définitions. Classement des phrases et des propositions. Procédés de mise en relief d'un terme</i>	501 à 513
I. La phrase simple	514 à 547
A. La phrase sans verbe	514 à 518
B. Les phrases verbales attributives	518 à 519
C. Les phrases verbales à verbe d'existence	520
D. Les phrases verbales	521 à 547
I. Problèmes généraux	521 - 532
II. La phrase exclamative	532 - 533
III. La phrase interrogative	533 à 547
A. L'interrogation. Définition. Généralités	533 à 540
B. Syntaxe des phrases interrogatives	540 à 547
II. Syntaxe des phrases complexes	548 à 619
Les propositions dépendantes ou subordonnées	548 à 558
A. Les propositions conjonctives introduites par QUE	559 à 567
— I. Les propositions conjonctives introduites par la conjonction QUE	560 à 565
II. Les propositions conjonctives introduites par les locutions A CE QUE, DE CE QUE, EN CE QUE	566 à 567

B. Les propositions relatives	568 à 576
I. Les propositions sans antécédent	568 à 570
II. Les propositions relatives déterminatives	577 à 576
C. Les propositions interrogatives indirectes	576 à 580
D. Les propositions dépendantes circonstancielles	581 à 619
I. Les propositions dépendantes temporelles	581 à 586
II. Les propositions dépendantes causales	587 à 591
III. Les propositions dépendantes consécutives	591 à 594
IV. Les propositions dépendantes finales	595
V. Les propositions dépendantes hypothétiques	596 à 607
A. Les phrases hypothétiques normales	598
B. Les systèmes hypothétiques introduits par SI	599 à 605
C. Les systèmes hypothétiques introduits par QUAND	606
D. Les autres phrases hypothétiques	606 à 607
VI. Les propositions dépendantes d'opposition et de concession	608 à 613
VII. Les propositions dépendantes comparatives	613 à 617
VIII. Les propositions dépendantes exprimant une addition ou une exception	617 à 619

